



PAR COURRIEL


La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 20 juillet 2022 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« [...] copie de l'ensemble des communications échangées entre les représentants de l'entreprise Glencore Canada Corporation et les employés et représentants de chacun de notre ministère, incluant les ministres et les membres de leur cabinet, pour la période du 1er janvier 2013 au 11 juillet 2022 concernant les divers mandats inscrits par l'entreprise Glencore Canada Corporation au Registre des lobbyistes du Québec. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie et de l'Innovation détient des documents en lien avec votre requête. Les documents retracés qui peuvent vous être communiqués seront accessibles à partir du lien suivant jusqu'au 28 août 2022 :


Prenez note que les renseignements à caractère confidentiel ont été caviardés en application des articles 23, 24, 54 et 56 de la Loi sur l'accès. De plus, certaines informations ont également été caviardées, car elles n'étaient pas visées par votre demande.

Toutefois, nous constatons que certains documents ne peuvent vous être communiqués. En effet, les documents produits pour le ministre de l'Économie et de l'Innovation ou qui forment, en substance, des renseignements industriels et commerciaux fournis par un tiers ne peuvent vous être transmis. Également, les documents qui contiennent des informations ayant des incidences sur l'économie, sur des décisions administratives ou dont la divulgation pourrait porter préjudice à la conduite des relations intergouvernementales du gouvernement du Québec ne peuvent vous être transmis. Nous appuyons notre décision en application des articles 9, 14, 18, 19, 22 à 24 et 34 de la Loi sur l'accès.

Veuillez également noter qu'un document détenu par le ministère de l'Économie et de l'Innovation a déjà fait l'objet d'une publication, en février 2022, sur le site Web Québec.ca dans le cadre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. En application de l'article 13 de la Loi sur l'accès, ce document peut être consulté sur le site Web Québec.ca, dans la section « [Documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information](#) ».

...2

Par ailleurs, des documents ne peuvent être transmis puisqu'ils appartiennent à Investissement Québec, au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Comme prévu à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous fournissons les coordonnées du responsable de l'accès aux documents au sein de ces organismes advenant qu'il vous soit nécessaire de communiquer avec ces derniers :

Investissement Québec
Danielle Vivier
Directrice principale, bureau de la conformité, de
l'ombudsman et de la gouvernance
d'Investissement Québec
1001, boul. Robert-Bourassa, bureau 1000
Montréal (QC) H3B 4L4
Tél. : 514 873-2068 #0
Sans frais : 866 870-0437
Télec. : 514 873-9917
Responsable.acces@invest-quebec.com

Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles
Diane Barry
Responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels
5700, 4e Avenue O. #A-301
Québec (QC) G1H 6R1
Tél. : 418 627-6370
bureau.aiprp@mern.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Chantale Bourgault
Directrice de l'accès à l'information
675, boul. René-Lévesque E., 29e, boîte 13
Québec (QC) G1R 5V7
Tél. : 418 521-3858 #4057
acces@environnement.gouv.qc.ca

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

François-Xavier Péloquin
Responsable substitut de l'accès aux documents

Liste des articles invoqués de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public. Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

18. Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

1982, c. 30, a. 18.

19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

1982, c. 30, a. 19.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient. Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

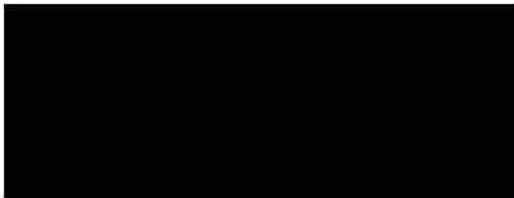
b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Québec, le 27 juin 2017



Au nom de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, nous souhaitons vous indiquer qu'une autre phase de consultation portant sur les modalités du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE) pour l'après 2020, a été lancée le 22 juin dernier, en collaboration avec les autres intervenants gouvernementaux concernés, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Tel que mentionné lors du webinaire tenu en cette date, des consultations sectorielles et bilatérales auront lieu au cours des semaines du 26 juin 2017 et du 3 juillet 2017, auxquelles les quatre divisions de Glencore [redacted] êtes invités à participer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de l'Économie,
de la Science et de l'Innovation,



Jocelin Dumas

C. C. :



De: Gabriel Audet
Envoyé: 18 mars 2019 11:58
À: [REDACTED]
Objet: RE: Documents complémentaires - Rencontre Glencore

Bonjour [REDACTED]

Voici où nous en sommes :

Mario a discuté avec M Arruda (MSSS) et M J Lizotte (MELCC) la semaine dernière
Une rencontre de présentation de l'étude biosurveillance aura lieu mercredi matin.
Ce sera le premier contact entre le MEI, le MSSS et le MELCC dans le dossier et ce sera l'occasion d'établir un plan de match, si tout se passe bien (c'est le souhait du MEI, tel que mentionné par Mario).

[REDACTED]

On vous donne de la rétroaction dès que possible.

Merci,

De : [REDACTED]
Envoyé : 18 mars 2019 11:10
À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Documents complémentaires - Rencontre Glencore

Bonjour Gabriel,

Du nouveau dans le dossier?

Nous avons su qu'une rencontre interministérielle aurait lieu mercredi, y serez-vous?

Merci à l'avance pour le suivi!

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Envoyé de mon iPhone

Le 14 mars 2019 à 11:45, Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca> a écrit :

<[image01955c.GIF](#)>

Merci [REDACTED]

Au plaisir,

<[imagee3f477.JPG](#)>
Gabriel Audet | Directeur par intérim
Direction des produits industriels

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 5e étage, bureau 5 11
Québec (Québec) G1R 4Y4

418 691-5698, poste 4872 - 1 866 680-1884 - www.economie.gouv.qc.ca

<imageadc60b.JPG><image0d032.JPG><image365333.PNG><imagee169c9.PNG>



Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur: gabriel.audet@economie.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]

Envoyé : 14 mars 2019 11:39

À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>

Objet : Documents complémentaires - Rencontre Glencore

Bonjour Gabriel,

Tel que convenu, je te transmets :

- [REDACTED]
- L'avis du comité éthique de la santé publique sur la présente étude de biosurveillance

Je demeure disponible s'il y a quoi que ce soit. Voici mon # de cellulaire : [REDACTED]

Merci encore de l'attention que vous portez à ce dossier.

Cordialement,

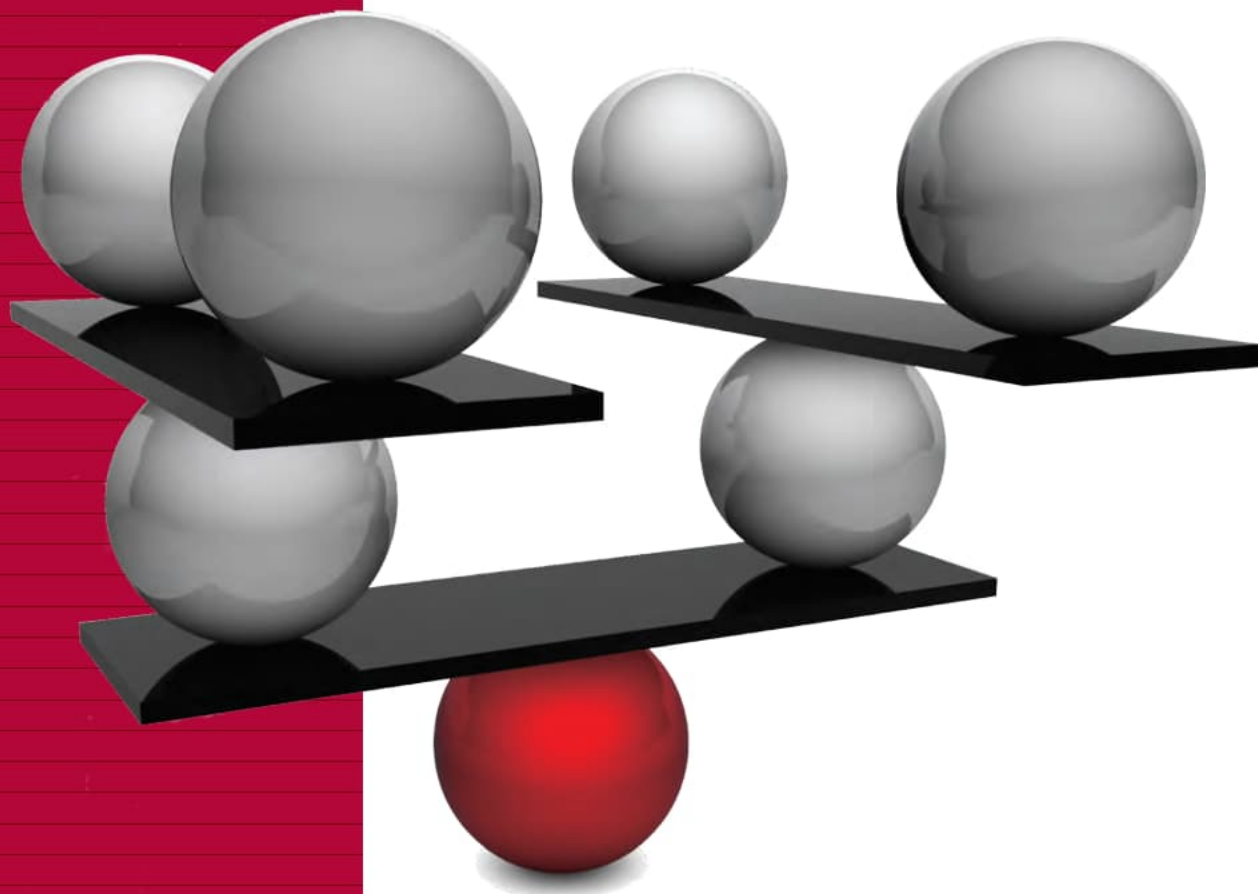
[REDACTED]

LEGAL DISCLAIMER: The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.

If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.

Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.



COMITÉ
D'ÉTHIQUE
DE SANTÉ PUBLIQUE

**Avis sur une étude de
biosurveillance dans le quartier
Notre-Dame de Rouyn-Noranda**

Avis sur une étude de biosurveillance dans le quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda

Comité d'éthique de santé publique

Juin 2018

AUTEUR

Comité d'éthique de santé publique

RÉDACTION

Julie St-Pierre

Michel Désy

Comité d'éthique de santé publique
Direction du secrétariat général

MISE EN PAGES

Royse Henderson

Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé
Direction de la valorisation scientifique, des communications et de la performance organisationnelle

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca> et du Comité d'éthique de santé publique au : <http://cesp.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

DÉPÔT LÉGAL – 3^e TRIMESTRE 2018
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
ISBN : 978-2-550-81896-0 (PDF)

©Gouvernement du Québec (2018)

À propos du Comité d'éthique de santé publique

Le Comité d'éthique de santé publique (CESP) est un comité formé par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) qui en précise notamment le mandat et la composition. Le Comité relève du conseil d'administration qui nomme les membres et détermine les modalités de fonctionnement. Il est le seul responsable du processus d'examen éthique qu'il utilise et le seul auteur de ses avis et des recommandations qui s'y inscrivent. Cela procure au Comité l'indépendance nécessaire pour assurer l'intégrité de son travail.

Le Comité d'éthique de santé publique joue un rôle conseil auprès des instances de santé publique et son mandat comporte deux grands volets. Le volet général consiste à répondre aux demandes qui peuvent lui être adressées au regard de toute question éthique qui peut être soulevée par l'application de la Loi sur la santé publique, notamment les activités ou actions prévues par le programme national et les plans d'action régionaux et locaux de santé publique. Le volet particulier consiste en l'examen systématique des projets de surveillance ou d'enquête sociosanitaire que doivent lui soumettre le ministre et les directeurs de santé publique dans le cadre de leurs responsabilités de surveillance continue de l'état de santé de la population et de ses déterminants.

Le Comité procède à l'examen de la dimension éthique des questions ou projets soumis par l'éclairage des valeurs et des normativités en présence dans le contexte particulier de ces projets. Il détermine les conflits ou tensions possibles entre différentes valeurs ou entre valeurs et normativités et soutient la prise de décision en accompagnant les responsables de projet et en proposant des pistes d'action.

Le Comité d'éthique de santé publique est composé des membres suivants :

- Éthicien (1) : Bruno Leclerc, président
- Représentantes de la population (3) : Manon Bédard, Dominique Chabot et Nicole Girard
- Directrice de santé publique (1) : D^{re} Muriel Lafarge
- Professionnels œuvrant en santé publique (2) : Sylvie Bernier et Nicolas Fortin-Thériault
- Avocate (1) : Marie-Ève Couture-Ménard

Table des matières

Résumé	1
1 Mise en situation	3
2 Délibération du Comité	11
2.1 Admissibilité du projet	11
2.2 Enjeux éthiques.....	11
3 Conclusion et recommandations	17
Références	19

Résumé

Le présent avis porte sur un projet d'étude sur l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic chez les enfants ayant entre 9 mois et 6 ans du quartier Notre-Dame, à Rouyn-Noranda. Ce projet a été soumis au Comité d'éthique de santé publique (CESP) par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue (DSPu-AT). Le projet vise à vérifier si les concentrations sanguines de plomb et de cadmium de ces enfants représentent un risque pour leur santé et si les concentrations d'arsenic observables dans leurs ongles sont significativement plus élevées que celles retrouvées chez les enfants canadiens du même âge non exposés à des sources industrielles atmosphériques d'arsenic. L'étude a aussi pour objectif de valider empiriquement les seuils de restauration des sols utilisés actuellement dans ce quartier.

Considérant sa forte proximité avec la Fonderie Horne, une usine de traitement du cuivre, le quartier Notre-Dame est l'un des plus surveillés au Québec en ce qui a trait à l'exposition de la population aux retombées atmosphériques industrielles. De 1989 à 1999, des campagnes de biosurveillance ont été menées dans ce quartier par la DSPu-AT afin de mesurer les plombémies chez les enfants de 1 an à 6 ans. À la suite de ces campagnes, la Fonderie Horne a mis en place des mesures correctives, notamment en restaurant les sols affectés. Toutefois, malgré des gains avérés, les émissions atmosphériques mesurées dans le quartier concernant certains métaux, dont le plomb, l'arsenic et le cadmium, demeurent élevées et soulèvent des préoccupations de santé publique. L'abaissement récent du seuil de déclaration obligatoire (MADO) quant au taux de plomb sanguin chez les enfants explique aussi que la directrice de santé publique juge opportun de déclencher une enquête épidémiologique afin d'évaluer les plombémies chez les enfants âgées de plus de 9 mois et de moins de 6 ans du quartier Notre-Dame. La DSPu-AT profite aussi de l'enquête pour mesurer l'imprégnation des jeunes enfants de ce quartier à deux autres contaminants potentiels reconnus : l'arsenic et le cadmium.

L'examen qu'a fait le CESP du projet d'étude soumis par la DSPu-AT soulève des enjeux éthiques qui touchent la communication des informations sur l'étude et de ses résultats, le risque de stigmatisation du quartier et de sa population de même que le caractère justifiable de l'étude en fonction du contexte dans lequel elle s'inscrit. De manière générale, le souci de transparence et l'autonomie ont guidé les responsables à faire certains choix quant aux modes de communication et à la transmission des résultats. Le CESP s'est toutefois interrogé sur la possibilité d'établir un meilleur équilibre entre ces valeurs et d'autres, notamment l'utilité et la non-malfaisance liées au fait de révéler des résultats non significatifs qui pourraient se révéler anxiogènes.

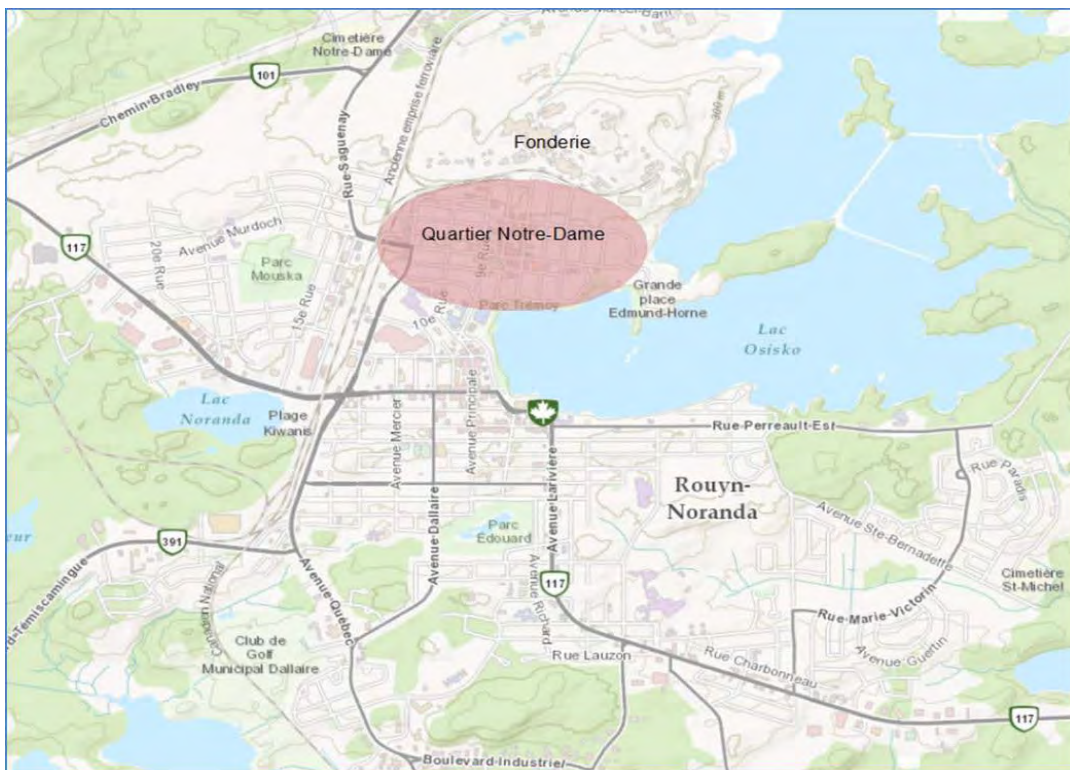
Le CESP recommande aux responsables du projet de collaborer étroitement avec les citoyens et les principales parties prenantes (la fonderie, la ville, etc.) et d'inscrire l'étude dans une perspective plus large de développement du quartier Notre-Dame et d'autonomisation de sa population. Il recommande aussi aux responsables de porter une attention toute particulière à la communication des informations, avant (information sur le projet) et après l'étude (résultats), en s'assurant que celles-ci soient claires et utiles pour ceux qui les reçoivent. Pour le Comité, la justification éthique du projet réside dans l'équilibre qu'il est possible d'établir entre les différentes valeurs mises en cause.

1 Mise en situation

Le projet déposé par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue (DSPu-AT) vise à étudier l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic, chez les enfants ayant entre 9 mois et 6 ans du quartier Notre-Dame, à Rouyn-Noranda. Selon les responsables, l'objectif principal est de vérifier si les concentrations sanguines de plomb et de cadmium de ces enfants représentent un risque pour leur santé. Un second objectif est de vérifier si les concentrations d'arsenic observables dans les ongles de ces enfants sont significativement plus élevées que celles retrouvées chez les enfants canadiens du même âge non exposés à des sources industrielles atmosphériques d'arsenic. Finalement, un troisième objectif vise à valider empiriquement les seuils de restauration des sols utilisés actuellement dans ce quartier. Le fait de mieux comprendre le lien entre l'imprégnation des enfants à ces métaux et les différentes sources d'exposition pourrait conduire la DSPu-AT à proposer, si nécessaire, des mesures de protection appropriées (rappel des mesures d'hygiène, révision des seuils à la baisse, etc.).

La Fonderie Horne, située à Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue, est la seule usine de traitement de cuivre au Canada. En activité depuis 1927, elle fait partie intégrante du paysage et de la vie quotidienne des Rouynorandais. Un quartier résidentiel, le quartier Notre-Dame, s'est avec le temps développé à proximité de l'usine (voir figure 1). Les premières résidences du quartier se trouvent à environ 100 mètres des cheminées (Gagné, 2006). Considérant cette forte proximité avec la fonderie, le quartier Notre-Dame est l'un des plus surveillés au Québec en ce qui a trait à l'exposition de la population aux retombées atmosphériques industrielles. La vulnérabilité sociale et économique de la population qui le compose, dont plusieurs familles ayant des enfants en bas âge, ajoute à l'importance de suivre la situation.

Figure 1 Quartier Notre-Dame



Source : ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Les substances surveillées

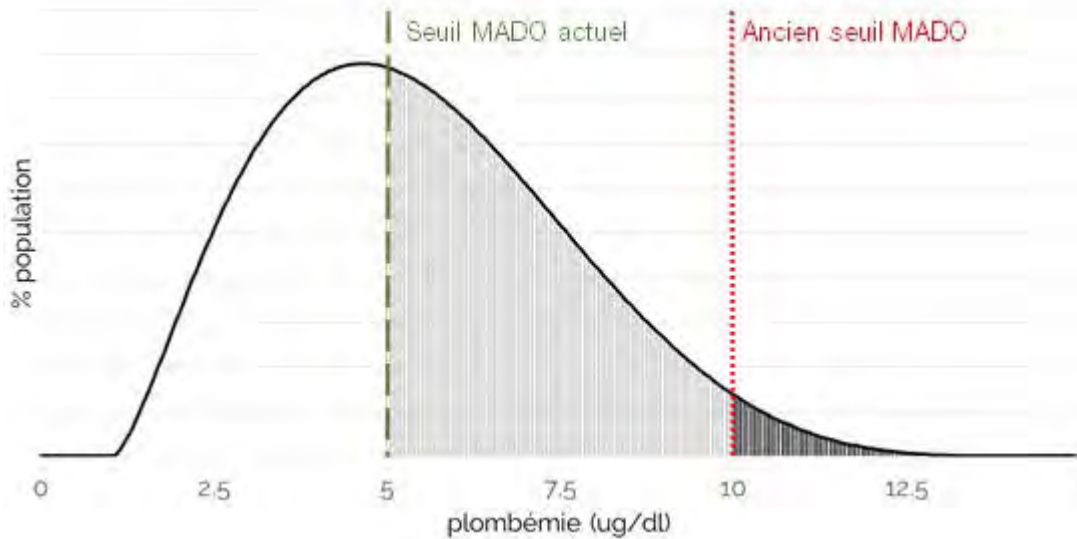
Dès la fin des années 70, des études ont démontré que les jeunes enfants habitant le quartier Notre-Dame étaient à risque de surexposition à trois métaux : le plomb, l'arsenic et le cadmium (Gagné, 2006). À cette époque, le **plomb** a été déterminé comme le principal contaminant à surveiller. De 1989 à 1999, des campagnes de biosurveillance ont donc été menées par la Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue afin de mesurer les plombémies chez les enfants de 1 an à 6 ans résidant dans le quartier (Gagné, 2006). Au cours de ces années et jusqu'à aujourd'hui, la DSPu-AT a également recueilli et analysé des données de suivi environnemental concernant les émissions atmosphériques et les retombées au sol de plomb et d'arsenic (Gagné, 2009). À la suite de certains constats ressortant de ces analyses, des mesures correctives pour améliorer la qualité de l'air et abaisser les dépositions de poussières métalliques au sol ont été mises en place par l'entreprise de même que des campagnes d'échantillonnage et de restauration des sols du quartier. Ces actions ont permis notamment de réduire de manière appréciable l'exposition des jeunes enfants aux métaux par l'ingestion des sols¹. Toutefois, malgré ces gains avérés, les émissions atmosphériques mesurées dans le quartier concernant certains métaux, dont le plomb, l'arsenic et le cadmium, demeurent élevées et font persister des préoccupations de santé publique notamment à l'égard de l'imprégnation des jeunes enfants aux trois contaminants mentionnés.

Les préoccupations de santé à l'égard du plomb ont été corroborées dans les dernières années par l'approfondissement des connaissances scientifiques concernant ses effets délétères sur la santé chez les enfants (OMS, 2010, Santé Canada, 2013). Des problèmes au niveau du développement du cerveau et du système nerveux central, mais aussi des problèmes cognitifs et comportementaux ont été associés à des plombémies à partir de 20 µg/L. Ces nouvelles données faisant état d'effets observables sur la santé à des seuils beaucoup plus bas que le seuil recommandé de 100 µg/L ont incité les autorités québécoises à se montrer plus vigilantes et à abaisser le seuil de déclaration obligatoire (MADO) des plombémies pour les enfants de moins de 11 ans à 50 µg/L en décembre 2016 (MSSS, 2016). Cela représente donc une diminution de moitié par rapport au seuil de 100 µg/L qui existait à l'époque des différentes campagnes de biosurveillance auprès de la population du quartier Notre-Dame. Lors de la dernière enquête, en 1999, la majorité des enfants du quartier avaient un niveau de plombémie en dessous du seuil recommandé de 100 µg/L. Néanmoins, 6 % des plombémies y étaient supérieures. Les nouvelles connaissances sur les effets délétères du plomb de même que l'abaissement du seuil de déclaration obligatoire des plombémies laissent croire que la santé de certains enfants du quartier pourrait être affectée (voir figure 2). Si l'on présume que l'exposition actuelle est similaire à celle de 1999, la proportion d'enfants dont la plombémie dépasse le nouveau seuil MADO sera plus élevée. En effet, les diverses campagnes de restauration des sols et mesures correctives mises en place par la Fonderie Horne depuis 1999 laissent présager que la situation ne s'est pas détériorée par rapport à la dernière étude de Gagné, mais l'abaissement du seuil MADO soulève une inquiétude suffisante pour déclencher cette nouvelle campagne, car, pour connaître la proportion exacte d'enfants dont la plombémie dépasse le seuil actuellement recommandé, il est nécessaire d'obtenir de nouvelles données de biosurveillance. Dans ce contexte, la directrice de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue a déclenché une enquête épidémiologique au sens de la Loi sur la santé publique (L.R.Q., c. S-2.2) afin d'évaluer les plombémies chez les enfants âgés de plus de 9 mois et de moins de 6 ans du quartier Notre-Dame. Par le fait même, la DSPu-AT souhaite aussi mesurer l'exposition réelle (imprégnation) des jeunes enfants de ce quartier

¹ L'ingestion de sol réfère ici autant aux granulats ou poussières qui pourraient volontairement être portés par l'enfant à sa bouche qu'aux résidus se trouvant sur les mains de l'enfant à la suite d'un contact avec ce sol et ingérés involontairement par ce dernier en portant ses mains à sa bouche.

aux deux autres contaminants potentiels reconnus : l'arsenic et le cadmium. C'est ce projet qui a été déposé au CESP.

Figure 2 Distribution des plombémies dans le quartier Notre-Dame en 1999



Dans son étude, réalisée en 2005-2006, Gagné (2007) n'avait pas observé de surexposition à l'**arsenic** pour les enfants du quartier Notre-Dame par rapport à ce qui est habituellement rencontré dans la population générale, et ce, compte tenu des autres sources comme l'alimentation. Toutefois, l'étude mesurait l'arsenic urinaire et comportait certains biais qui laissent planer un doute sur l'imprégnation possible des enfants du quartier à ce contaminant. L'analyse de l'arsenic urinaire permet difficilement de mettre en évidence ce type d'exposition puisque sa demi-vie est de quelques jours seulement. La mesure de l'arsenic urinaire permettrait de connaître l'exposition des enfants dans les pires conditions si et seulement si, il était possible de prédire les moments où ceux-ci seraient le plus exposés, ce qui n'est pas le cas, à cause de la nature aléatoire des émissions fugitives² touchant le quartier. Afin d'obtenir une mesure longitudinale sur l'exposition actuelle, la DSPu-AT propose donc de mesurer l'arsenic unguéal, c'est-à-dire l'arsenic accumulé dans les ongles. Alors que l'analyse de l'arsenic urinaire révèle l'exposition récente (deux à quatre derniers jours), celle des ongles correspond à l'exposition cumulée des derniers mois. Comme l'analyse des ongles est plus représentative de la charge corporelle, elle est plus susceptible de révéler l'impact d'expositions ponctuelles et répétées à des concentrations variables d'arsenic. Cette technique cherche à vérifier si les enfants du quartier Notre-Dame sont plus exposés que des enfants ne vivant pas à proximité d'installations industrielles. Toutefois, la capacité d'interprétation des résultats est limitée puisqu'aucune donnée représentative de la population québécoise ou de la population canadienne pour les enfants de moins de 6 ans n'est disponible et qu'aucun seuil d'intervention de santé publique au Québec n'a été déterminé pour l'arsenic unguéal. Ce volet du projet comporte une dimension exploratoire. Rappelons que l'exposition chronique à l'arsenic peut mener au développement de cancers du poumon, du foie, de la vessie, du rein et de la prostate. Elle peut aussi

² Les émissions fugitives correspondent aux émissions atmosphériques gazeuses (*puffs*) ou particulaires qui ne proviennent pas de la cheminée principale, mais d'un ensemble de petites sources diffuses, comme les événements de toit au-dessus de l'allée des convertisseurs et des fours à anodes, l'aire de refroidissement et de manutention de la scorie, les poussières de concentré, etc.

entraîner le diabète, des maladies de la peau, des toux chroniques ainsi que des effets toxiques sur le foie, les reins et les systèmes cardiovasculaire, périphérique et nerveux central.

Le **cadmium** est reconnu comme causant des dommages aux reins et peut entraîner une diminution de la minéralisation des os et affecter les fonctions pulmonaires. Le cadmium n'a jamais fait partie des contaminants ayant fait l'objet des campagnes précédentes, les suivis biologiques s'étant jusqu'à présent concentrés uniquement sur le plomb et l'arsenic. Néanmoins, quoique les concentrations atmosphériques de cadmium aient diminué au cours des dernières décennies, elles demeurent toutefois environ 3,5 fois au-dessus du critère du RAA de 0,0036 µg/m³ du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Comme pour le plomb et l'arsenic, le cadmium peut s'accumuler au fil des ans et contaminer les sols. Par ailleurs, contrairement à l'arsenic, le cadmium a une demi-vie biologique très longue. Selon Santé Canada (2008), son excrétion peut prendre entre 20 et 30 ans. Il est donc possible pour le cadmium de s'accumuler dans l'organisme en étant exposé à de faibles doses sur une longue période. De plus, le cadmium peut se transférer de la mère à l'enfant pendant la grossesse et par le lait maternel. L'ingestion de cadmium par l'entremise des sols, combinée aux expositions provenant de sources secondaires comme la fumée secondaire de cigarette, peut contribuer à augmenter l'exposition des jeunes enfants. Considérant tous ces facteurs, la DSPu-AT soutient que les jeunes enfants du quartier sont susceptibles d'être exposés à des concentrations appréciables de cadmium. Pour cette raison, elle juge opportun de mesurer le taux de cadmium sanguin chez les enfants âgés de plus de 9 mois et de moins de 6 ans résidant dans le quartier ciblé par l'enquête épidémiologique, d'autant plus que le dépistage du cadmium sanguin se jumelle facilement à celui du plomb. Les données obtenues concernant le cadmium pourront par la suite être comparées au seuil de déclaration MADQ ainsi qu'avec les données concernant les niveaux d'imprégnation de la population canadienne et québécoise, ceci afin de déterminer si les enfants du quartier sont surexposés.

Enfin, la DSPu-AT vérifiera la validité des seuils actuels de restauration des sols pour le quartier Notre-Dame. Depuis le début des années 1990, le critère de restauration des sols appliqué par l'entreprise et la DSPu-AT pour le plomb est de 500 ppm. Ce seuil pourrait ne plus être adéquat eu égard aux changements précédemment mentionnés (abaissement du seuil MADQ, nouvelles connaissances scientifiques, résultats des plombémies de 1999). D'autre part, l'équipe responsable de l'étude souligne dans son devis que l'utilisation du seuil de restauration des sols pour l'arsenic de 100 ppm proposé en 2004 ne prétendait pas être définitif ni parfaitement sécuritaire. Par ailleurs, celui-ci ne concorde pas avec les concentrations d'arsenic maximales permises au Québec autant pour des sols résidentiels (30 ppm) qu'industriels (50 ppm) (Règlement québécois sur la protection et la réhabilitation des terrains, Q-2, r. 37). La DSPu-AT souhaite donc vérifier si le critère établi à 100 ppm d'arsenic est actuellement valable. Pour ce faire, des échantillons des sols des terrains concernés et des poussières intérieures des habitations où résident les enfants participant à l'étude seront prélevés afin d'en connaître les concentrations en plomb, en arsenic et en cadmium.

L'impact sur les participants et les parties prenantes

La population visée par le projet d'étude de la DSPu-AT est constituée des familles ayant des enfants âgés de plus de 9 mois et de moins de 6 ans. Les jeunes enfants sont considérés comme plus exposés aux dépôts atmosphériques puisqu'ils jouent au sol et portent souvent les mains ou des objets à leur bouche. En outre, à cet âge de développement du système nerveux, la santé des enfants est plus susceptible d'être affectée par une exposition au plomb. Dans le quartier Notre-Dame, le bassin d'enfants potentiels pouvant participer à l'étude est d'un maximum d'environ 84 (selon la liste fournie par la RAMQ). Comme pour l'étude précédente (Gagné, 2000), les enfants seront recrutés à partir des listes provenant de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

ou encore par l'entremise de l'organisme La Mosaïque, un organisme pour l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des immigrants en Abitibi-Témiscamingue. Au moment de la prise de sang, les enfants recrutés devront avoir habité depuis au moins six mois dans le quartier.

La Fonderie Horne a été informée que la DSPu-AT mènera la présente étude. Toutefois, l'équipe responsable du projet compte en présenter les détails aux parties prenantes, dont la fonderie elle-même mais aussi les écoles, le centre de la petite enfance (CPE) et la conseillère municipale du quartier de même que le MDDELCC, à la fin de l'été 2018. Par la suite, les familles ayant un ou des enfants âgés de plus de 9 mois et de moins de 6 ans dont l'adresse aura pu être obtenue par la RAMQ ou par la Mosaïque seront sollicitées à participer à l'étude par une lettre. L'envoi comprendra une lettre de présentation du projet de même que trois fiches d'information et de conseils de prévention et de protection pour chacun des contaminants étudiés. La population du quartier Notre-Dame sera, enfin, invitée à une rencontre publique au début de l'automne. L'équipe responsable y présentera de nouveau le projet et les mesures de prévention et de protection. Cette rencontre en présence de l'équipe offrira l'occasion à la population de faire part de ses questions ou préoccupations aux responsables de l'étude.

La participation à cette étude implique pour les familles le remplissage d'un questionnaire, des prélèvements biologiques (sang, ongles) et des mesures anthropométriques auprès des enfants de même que des prélèvements d'échantillons de sols et de poussières intérieures dans leur résidence. Le questionnaire sera rempli par l'équipe du projet (à partir d'une tablette électronique) avec les parents des enfants participants. Il vise à documenter les possibles sources d'exposition des enfants aux trois contaminants afin de mieux orienter les actions de santé publique pouvant découler des résultats de l'étude. Pour ce qui est des prélèvements biologiques auprès des enfants, des infirmières ou technologues du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (ou d'une entreprise privée) ayant une expérience avec les enfants prendront les mesures anthropométriques (hauteur, tour de taille et poids) en plus de faire la collecte des ongles et la prise de sang. Il est prévu au devis de projet que les prises de sang soient faites lors de deux fins de semaine, en octobre (à la suite de la saison estivale où l'exposition aux sols est à son maximum), à la Clinique de pédiatrie du Centre hospitalier de Rouyn-Noranda, située à proximité du quartier Notre-Dame. Les échantillons d'ongles des mains et des orteils de chacun des enfants seront prélevés au même moment. Il sera demandé aux parents des enfants participants de ne pas couper les ongles des enfants au moins 2 semaines avant l'échantillonnage. Pour ce qui est des échantillons de sols et de poussières, une visite au domicile des familles participantes par des membres de l'équipe responsable de l'étude permettra de récolter des échantillons de sol de l'aire de jeux extérieure des enfants et des poussières dans les pièces où l'enfant passe la majorité de son temps à jouer.

Les suites des analyses

À la suite des analyses, les parents d'enfants présentant des concentrations sanguines dépassant les seuils de déclaration obligatoire pour le plomb ou le cadmium seront contactés par la DSPu-AT afin de déterminer la ou les sources les plus probables d'exposition. Pour chaque résultat dépassant les seuils recommandés pour le plomb (50 µg/L) ou le cadmium (5 µg/L), une enquête MADO sera initiée et les résultats seront transmis à l'équipe de pédiatres du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSAT) qui assureront le suivi des enfants concernés. Étant donné que les effets neurologiques pourraient être présents à des niveaux de plombémie de 20 µg/L, la DSPu-AT a convenu d'utiliser ce seuil pour établir son intervention préventive relative à ce contaminant. Pour ce qui est du cadmium, le seuil MADO agira comme seuil d'intervention. Dans le cas de l'arsenic unguéal, comme aucun seuil MADO n'existe, le risque lié à la concentration dans les ongles des enfants ne pourra être mesuré. Les données serviront à déterminer si les enfants âgés de

plus de 9 mois et de moins de 6 ans sont surexposés à ce contaminant, en les comparant à des résultats d'étude sur des enfants exposés et non exposés. Tous les parents des participants de l'étude seront néanmoins informés des résultats concernant leur enfant et concernant les analyses de poussières intérieures et de sols.

L'équipe responsable de l'étude propose trois façons de procéder à la présentation des résultats aux parents. Si les résultats de l'enfant sont sous les seuils considérés comme problématiques, la DSPu-AT compte envoyer rapidement une lettre par la poste ou par courriel confirmant aux parents que les résultats sont normaux, sans toutefois les préciser, puisque ceux-ci seraient difficiles à interpréter. Dans le cas où les résultats de l'enfant dépasseraient les seuils d'intervention, la DSPu-AT téléphonerait aux parents pour leur expliquer les résultats et leur indiquer si un suivi médical est nécessaire. Dans ce cas, une lettre qui confirme les résultats, sans donner les détails chiffrés, sera également envoyée aux parents par la poste ou par courriel. La DSPu-AT contactera en priorité les parents dont les enfants dépassent le seuil de 50 µg/L pour le plomb ou de 5 µg/L pour le cadmium afin d'entreprendre une enquête MADO et d'assurer un suivi médical approprié. Dans tous les cas, si les parents le demandent, les résultats chiffrés pourront leur être transmis. Les résultats pourront également être versés au dossier médical de l'enfant, si les parents l'indiquent dans le formulaire de consentement. La DSPu-AT prévoit informer les médecins de la région des résultats préliminaires. À la suite de la transmission des résultats aux parents et aux médecins, un résumé des résultats dénominalisés sera produit, diffusé aux partenaires de l'étude et présenté lors d'une rencontre publique dans le quartier Notre-Dame. À terme, un rapport complet sera rédigé et rendu public.

Les risques méthodologiques associés à l'étude

Comme présenté dans le devis, ce projet comporte certains risques associés à des contraintes méthodologiques. La capacité d'interprétation des résultats d'arsenic unguéal est limitée puisqu'aucune donnée représentative de la population québécoise ou de la population canadienne pour les enfants de moins de 6 ans n'est disponible et qu'aucun seuil d'intervention de santé publique au Québec n'a été déterminé pour l'arsenic unguéal. Cependant, les résultats pourront du moins être comparés à ceux de certaines études (Karagas *et al.*, 2000; Dummer *et al.*, 2015) pour lesquelles des résultats ont été obtenus pour des populations non exposées et exposées. Cette partie du projet va servir essentiellement à déterminer si les enfants âgés de plus de 9 mois et de moins de 6 ans sont surexposés à l'arsenic à l'aide de données d'études effectuées à l'étranger. L'équipe responsable devra statuer sur la valeur qui représente le mieux une population d'enfants non exposés à l'arsenic à partir des données scientifiques disponibles et déterminer si la population d'enfants du quartier Notre-Dame peut être définie comme telle. Un défi supplémentaire se pose également au niveau de la communication et de la présentation des résultats concernant l'arsenic. Ce contaminant ayant fait l'objet d'une intervention ministérielle auprès de la Fonderie Horne dans le passé (Walsh, 2004), l'épisode a pu marquer l'imaginaire des citoyens et des travailleurs. De plus, l'arsenic possède une importante connotation négative quant à son degré de risque et son potentiel toxique. La DSPu-AT pourrait faire face à certaines réticences ou des pressions des diverses parties prenantes ou des citoyens, et ce, tant au niveau de la pertinence de mesurer les concentrations d'arsenic s'il n'y a pas de seuil auquel on peut se référer pour évaluer les risques à la santé qu'au niveau de l'interprétation et de la présentation des résultats par la suite.

Un autre risque réside dans la capacité de recueillir des échantillons de poussière suffisants. Comme les mesures préventives au niveau de l'entretien ménager seront communiquées aux parents lors des rencontres publiques, donc avant la venue de l'équipe responsable du projet au domicile des familles, il est possible que ces mesures induisent un biais lors des analyses qui serviront à vérifier s'il existe un lien statistique entre les concentrations des métaux mesurées au sol ou dans les poussières intérieures et celles dans l'organisme. Si les familles éliminent efficacement la poussière

dans leurs domiciles à la suite des recommandations qui leur auront été faites, les concentrations de poussière intérieure qui pourront être mesurées risquent d'être négligeables. Ce facteur devra être pris en compte lors de l'échantillonnage et des analyses. La personne responsable de récolter les échantillons au domicile devra questionner les parents sur leur niveau d'application des mesures préventives d'hygiène, demander si un entretien ménager a été fait récemment et noter l'état des lieux (ex. : planchers sales ou propres).

Les enjeux éthiques soulevés par les responsables

Enfin, les responsables ont indiqué certains enjeux éthiques en lien avec l'étude qu'ils proposent de mener. Le premier enjeu a trait à la communication de l'information sur le projet. Les responsables ont noté l'importance d'adapter aux publics cibles les outils de communication qui seront développés. Pour bien adapter ces outils, l'équipe propose de consulter le comité citoyen du quartier Notre-Dame. Il est également suggéré que ce dernier agisse comme relais d'information auprès de la population. De manière plus générale, une attention particulière sera portée à ce que l'information concernant l'étude soit accessible à tous, claire et concise. Le deuxième enjeu éthique indiqué dans le devis est celui de la stigmatisation possible du quartier Notre-Dame et de la population qui y réside. Les responsables rapportent que l'image du quartier s'est généralement améliorée depuis quelques années grâce notamment aux actions de restauration des sols et d'amélioration des infrastructures, mais que tous les citoyens ne partagent pas cette vision positive. L'équipe de la DSPu-AT souligne l'importance d'atténuer l'impact négatif potentiel que pourrait avoir son étude sur le quartier. Pour ce faire, les responsables mettront l'accent dans leurs communications publiques sur la santé des enfants, sur les conseils de prévention et de protection de même que sur les actions pouvant améliorer la santé. Sur la question du consentement, la DSPu-AT se montre soucieuse de respecter l'autonomie des parents et des enfants. L'équipe compte respecter l'autonomie de l'enfant, si celui-ci verbalise ou exprime un refus clair de participer. En ce qui a trait à la confidentialité, l'équipe mobilisée auprès des participants sera tenue de respecter les règles habituelles qui prévalent dans l'exercice de leurs fonctions. Les données recueillies seront dénominalisées, codées et utilisées seulement aux fins de la présente étude. Les données informatisées ainsi que les formulaires de consentement seront conservés de manière sécuritaire dans un classeur sous clé ou sur le serveur sécurisé des responsables jusqu'à ce qu'ils soient détruits deux ans après la fin de l'étude. Enfin, l'utilisation des données nominatives communiquées par la RAMQ pour l'ensemble de l'étude, en dehors des limites de l'enquête épidémiologique sur le plomb pour laquelle la demande d'accès à l'information a été approuvée, a fait l'objet d'un questionnement de la part des responsables. À ce chapitre, la RAMQ considère que cette utilisation des coordonnées des participants potentiels est conforme à ses règles. En conclusion, l'avis du CESP est demandé par la DSPu-AT concernant ce projet dans le but d'enrichir la réflexion sur les enjeux éthiques énumérés ci-dessus et de proposer des pistes pour tenir compte de ceux-ci à toutes les étapes de l'étude.

2 Délibération du Comité

Le CESP s'est d'abord questionné sur la nature et la finalité du projet et de ses trois volets. Ensuite, il s'est penché sur trois grands enjeux éthiques en lien avec le projet soit : la communication des informations sur l'étude et des résultats de cette dernière aux différents acteurs (participants, citoyens, parties prenantes, etc.), le risque de stigmatisation du quartier et de sa population et enfin le caractère justifiable de l'étude en fonction du contexte précis dans lequel il s'inscrit.

2.1 Admissibilité du projet

Le Comité comprend que le premier volet, celui constitué par l'enquête épidémiologique sur le plomb, est principalement motivé par l'abaissement en 2016 du seuil québécois de déclaration obligatoire des plombémies pour les enfants de moins de 11 ans de 100 µg/L à 50 µg/L. Par le fait même, il est donc possible que des enfants se retrouvent au-dessus du seuil MADO, et ce, même si la DSPu-AT croit que le taux de plomb dans le sang des enfants du quartier est en baisse depuis la dernière étude de biosurveillance sur le plomb dans le quartier (Gagné, 2006). Les deux autres volets, c'est-à-dire celui sur le cadmium et celui sur l'arsenic, se sont greffés au premier, entre autres, parce que les travaux menés dans le quartier montrent que les émissions atmosphériques de cadmium et d'arsenic demeurent plus élevées que pour la moyenne des villes québécoises et aussi pour des raisons de convenance en ce qui a trait à l'exercice de cueillette des données et des échantillons.

Le recours à un comité d'éthique, qu'il soit de recherche ou de santé publique, n'est pas requis dans le cadre d'une enquête épidémiologique. Le CESP note aussi que les deux autres volets ont essentiellement pour objectif d'affiner les connaissances de la DSPu-AT sur l'imprégnation au cadmium et à l'arsenic. Dans ce sens, pour ces volets, les responsables du projet auraient pu faire appel à un comité d'éthique de la recherche. Par contre, comme l'étude soulève des enjeux de fond comme les relations entre la communauté, la direction de santé publique et la Fonderie Horne ainsi que le risque de stigmatisation découlant de leurs travaux, enjeux souvent traités par le CESP, les responsables ont décidé de déposer le projet au Comité. Selon le CESP, le projet est recevable en vertu du fait qu'il découle de l'application de la LSP en ce qui a trait à l'exercice de la responsabilité populationnelle des directions de santé publique et que cela répond au critère de son mandat général.

2.2 Enjeux éthiques

Une étude de biosurveillance comme celle entreprise par la DSPu-AT soulève en premier lieu des enjeux quant aux relations qu'entretiennent les divers acteurs en présence et quant aux facteurs qui peuvent les influencer. Ces relations sont largement déterminées par la manière dont sont communiqués les informations concernant l'étude elle-même et ses résultats. Plutôt que de traiter de l'enjeu de communication de manière générale, le CESP a choisi de réfléchir sur plusieurs aspects touchant ce thème.

La communication des informations sur l'étude et ses résultats

Comme mentionné dans le devis du projet, se pose l'enjeu de l'adaptation des communications aux publics auxquels elles s'adressent. Les responsables du projet notent en effet l'importance d'adapter à la population cible les outils de communication développés. Ils proposent, pour ce faire, de tester le questionnaire auprès du comité citoyen du quartier Notre-Dame, lui-même formé de citoyens, d'un conseiller de quartier, d'un représentant de la Fonderie Horne ainsi que d'un représentant de la DSPu-AT. Ils souhaitent également que ce comité agisse comme relais d'information auprès de la

population. Ils proposent enfin que l'ensemble des outils de communication soit révisé par le service de communications du CISSSAT.

Le CESP s'est penché sur l'enjeu de l'adaptation des outils de communication à leur public cible et sur les moyens les plus propices à l'atteinte des fins visées par les responsables du projet. Le Comité comprend que l'exercice visant à rendre ces outils compréhensibles au plus grand nombre est avant tout motivé par la valeur d'**autonomie**. Dans le cas qui nous occupe, les outils de communication ont effectivement pour but d'éclairer la prise de décision des éventuels participants au projet quant à ce qu'il implique comme avantages et désavantages, mais aussi de faciliter la compréhension des tenants et des aboutissants du projet par l'ensemble de la population rouynorandienne ainsi que par les autres parties prenantes. Le Comité considère à ce chapitre que les communications destinées aux parents devraient autant que possible traduire un niveau de littératie approprié, comme le souhaitent les responsables, mais aussi éliminer les formulations anxiogènes.

Plus globalement, le Comité s'est questionné sur la meilleure manière de soutenir l'autonomie de la population concernée par le projet. Un premier moyen, d'ailleurs à la disposition de l'équipe du projet, serait d'impliquer le plus rapidement possible le comité de citoyens dont fait état le devis, pour qu'il puisse soutenir l'élaboration de tous les outils de communication du projet, notamment le questionnaire, comme le prévoient d'ailleurs les responsables, mais aussi le formulaire de consentement et les documents explicatifs. Le CESP suggère d'ailleurs que, de manière générale, les modalités envisagées pour mobiliser et informer la population du quartier soient plus inclusives en mettant l'accent sur l'implication des citoyens et des parties prenantes à toutes les étapes du projet, y compris au début de celui-ci. À ce chapitre, le CESP offre aux responsables du projet le soutien de sa permanence pour la finalisation des outils de communication, après le dépôt de son avis.

Le CESP s'est aussi penché sur la valeur des résultats du projet pour les participants individuels. Le Comité comprend que les résultats qui figurent sous le seuil d'intervention pour le plomb ou sous le seuil MADO pour le cadmium n'ont pas de valeur clinique pour le médecin ni de valeur informative significative pour les parents qui ont participé au projet. En ce sens, il n'est pas clair que la connaissance de tels résultats contribue à l'autonomie des parents. Telle que mobilisée ici, la valeur d'**autonomie** est liée à la capacité de l'information à soutenir la prise de décision des acteurs en présence. Ainsi, des résultats transmis aux parents qui contribueraient réellement à leur autonomie devraient normalement indiquer si leur enfant se trouve dans une situation qui mérite une action de leur part. Parallèlement, une telle information reçue par un médecin devrait être en mesure de concrètement soutenir une intervention qui viserait à réduire l'exposition.

Par contre, il est relativement clair que des résultats, même normaux, quant à la concentration dans le sang de plomb et de cadmium ont un potentiel anxiogène, considérant le souci des parents pour la santé et le bien-être de leurs enfants et leur volonté de minimiser les risques liés à l'exposition à ces substances. Entre ici en jeu la valeur de **non-malfaisance**. Elle est incarnée par le souci de réduire autant que faire se peut l'anxiété associée à la participation au projet ainsi qu'à l'interprétation de résultats qui pourraient être perçus comme alarmants, puisqu'ils concernent des enfants exposés à des substances réputées dangereuses.

En ce qui a trait à l'arsenic, il n'y a pas de seuil MADO associé à sa concentration dans les ongles. L'intérêt de cette partie de l'étude réside avant tout dans la comparaison de la population du quartier Notre-Dame avec d'autres populations ayant fait l'objet de travaux de recherche. Ainsi, l'équipe responsable n'est pas en mesure de spécifier à partir de quelle concentration d'arsenic unguéal les parents ou le médecin traitant devraient être informés des résultats.

Conséquemment, concernant les résultats sous le seuil d'intervention pour le plomb ainsi que sous le seuil MADO pour le cadmium, le Comité considère que l'apport potentiel de ces informations à l'autonomie des parents est minimal, mais que leur potentiel anxiogène demeure important. C'est pourquoi, en vertu du souci de non-malfaisance, le CESP considère que ces résultats ne devraient pas être transmis au médecin ni aux parents, à moins d'une démarche particulière de la part de ces derniers, démarche explicitée plus bas. Le même raisonnement s'applique à l'arsenic unguéal, à moins que l'équipe responsable du projet soit en mesure de préciser un seuil de concentration à partir duquel une intervention particulière serait justifiable. Le CESP recommande donc que soient enlevées du formulaire de consentement la case qui offre la possibilité aux parents de recevoir les résultats et la case qui permet à la DSPu-AT de transmettre les résultats au médecin traitant.

En ce qui a trait aux résultats de plombémie qui se trouvent entre le seuil d'intervention et le seuil MADO, le CESP invite l'équipe responsable à mieux préciser en quoi consiste cette intervention dans le formulaire de consentement, au-delà de ce qui est brièvement mentionné. Si l'on considère que cette information est bel et bien pertinente pour les parents, les responsables du projet devraient prévoir un mécanisme pour transmettre cette information aux parents d'une manière qui permet au mieux de soutenir la prise de décision et de réduire l'anxiété et ensuite de leur donner la possibilité de transmettre ces informations au médecin traitant.

Enfin, dans le cas d'un dépassement de seuil MADO pour le plomb et le cadmium, une enquête épidémiologique sera déclenchée. Dans ce cas, l'option qui est offerte aux parents dans l'actuel formulaire de consentement quant à la transmission des résultats qui les concernent n'en est pas une, puisqu'ils seront contactés de toute manière dans le cadre de cette enquête. Le choix offert dans le formulaire de consentement de transmettre les résultats au médecin traitant n'en est pas un non plus puisqu'en cas de dépassement du seuil, les résultats lui seront aussi transmis. Ces raisons militent donc aussi pour un retrait des cases susmentionnées. Le CESP comprend que la transmission des résultats en cas de dépassement de seuil MADO est justifiable, puisque l'information est importante sur le plan individuel et revêt une valeur clinique. La contribution de l'information à l'autonomie des parents, et ultimement à la santé et au bien-être des enfants, justifie donc l'accroc effectué à la non-malfaisance, qui se réfère, rappelons-le, au souci de ne pas susciter inutilement de l'anxiété chez les parents.

Néanmoins, il demeure que les participants ont le droit d'obtenir les résultats qui les concernent. Même si le CESP recommande que soient retirées les cases à cet effet dans le formulaire de consentement, une mention pourrait y être ajoutée qui inviterait les parents souhaitant recevoir ces résultats à contacter la DSPu-AT s'ils désirent les obtenir. Ils seraient alors libres de les transmettre ou non à leur médecin. Le souci de **transparence** peut donc se réaliser de cette manière. Rappelons qu'aux yeux du CESP, la valeur de transparence n'implique pas que toute information concernant une personne lui soit automatiquement transmise; elle réfère aussi à la pertinence et à l'utilité mêmes de cette information dont l'évaluation est ici laissée aux parents.

Dans des contextes comme celui qui marque le projet à l'étude, le consentement éclairé à la participation est l'un des piliers de la réalisation de la valeur d'autonomie, comprise comme liberté de choix. Comme mentionné plus haut, le CESP considère, tout comme l'équipe du projet, que des efforts sont requis en vue d'améliorer la lisibilité des outils de communication, dont le formulaire de consentement. En particulier, le Comité considère que l'intervention à domicile devrait être décrite plus précisément dans le formulaire, étant donné qu'elle est relativement invasive. Le CESP recommande aussi que les responsables décrivent mieux ce qu'ils entendent faire avec les résultats qui intéressent plus particulièrement la DSPu-AT, par exemple le suivi de la problématique et la validation des seuils de restauration des sols. Enfin, le CESP salue la sensibilité des responsables

quant à l'assentiment des enfants à participer à l'étude, en particulier lors de la prise d'échantillons. Le Comité estime cependant que les situations où les enfants réagissent négativement à la ponction sanguine sont fréquentes et difficilement interprétables en termes de refus significatif sur le plan éthique. Ainsi, il serait sans doute plus simple et préférable que ce soit le parent qui décide de la participation de l'enfant au projet.

Finalement, le CESP comprend du devis que l'analyse des poussières et des sols vise essentiellement à bonifier l'analyse des échantillons de sang et d'ongles. Dans cette perspective, le Comité fait l'hypothèse que les résultats de l'analyse des poussières et des sols seront connus des parents uniquement dans le cas où la concentration de plomb ou de cadmium dans le sang de l'enfant dépasserait la valeur d'intervention dans le premier cas et le seuil MADO dans le deuxième cas. Si l'équipe responsable du projet considère qu'il est important de transmettre des résultats d'analyse des sols et des poussières en dehors de ces cas de figure, en se référant par exemple aux seuils de restauration utilisés pour les substances à l'étude, il serait important d'expliquer lesdits seuils et ce qu'implique leur dépassement, justifiant ainsi des actions préventives ou restauratrices.

Le risque de stigmatisation du quartier et de sa population

Le risque de stigmatisation du quartier et de la population qui y réside est un autre enjeu soulevé par les responsables du projet. Le CESP comprend que derrière cet enjeu se cache une tension entre la valeur de **bienfaisance**, ici associée à la production d'information sur la santé d'une population, et la **non-malfaisance**, c'est-à-dire le souci de ne pas désavantager indûment cette population du fait qu'on lui attribue des problèmes de santé. Historiquement, le quartier Notre-Dame est associé à la Fonderie Horne et à la perception négative que peuvent en avoir les citoyens. Certes, au fil des ans, des améliorations au niveau de la performance environnementale ont été réalisées et plusieurs investissements importants ont été faits dans le quartier par l'entreprise. Néanmoins, la perception que la situation s'est améliorée n'est pas partagée par tous. Le quartier et sa population demeurent en ce sens vulnérables par rapport au reste de la ville. Il n'est pas impossible que le projet d'étude de la DSPu-AT serve d'argument à ceux qui doutent de l'amélioration réelle de la situation environnementale du quartier. Les responsables ont émis l'hypothèse que l'étude pourrait en ce sens accroître la stigmatisation du quartier et de sa population. Ils proposent donc d'atténuer cet impact par des communications publiques mettant l'accent sur la santé des enfants, les conseils de prévention et de protection ainsi que les actions potentielles pouvant améliorer la santé publique. Les responsables insistent aussi sur l'importance de travailler en toute transparence et en collaboration avec la fonderie afin de ne pas contribuer à accroître la perception négative de l'entreprise, auprès de certains citoyens, et la répercussion de cette perception sur le quartier.

Le CESP croit que l'attention portée à la communication de l'information préalablement à l'étude de même que la communication des résultats populationnels à la suite de celle-ci sont des éléments essentiels de la prévention du risque de stigmatisation. Comme mentionné plus haut, le CESP maintient qu'une plus grande participation des citoyens concernés pourra également servir à atténuer le risque de stigmatisation en démontrant, aux yeux de l'ensemble de la population de la ville, le rôle positif et actif joué par ceux-ci dans l'amélioration générale de leur santé. De cette façon, le CESP croit qu'il est possible de réduire le risque de stigmatisation découlant de la publication des données d'imprégnation de la population locale.

De plus, aux yeux du Comité, il est important que les raisons d'être et la légitimité de cette étude soient rendues les plus explicites et compréhensibles possibles pour l'ensemble de la population rouynorandienne si l'on souhaite contrer des perceptions erronées. La collaboration avec la fonderie est importante, comme le soulignent les responsables, mais le CESP tient à souligner que la ville devrait aussi faire partie de l'équation. Plusieurs mesures ou interventions pour améliorer la vie dans

le quartier et l'image de celui-ci auprès de l'ensemble des citoyens de Rouyn-Noranda passent par le biais de l'action municipale. Un travail de collaboration incluant la ville et la fonderie sur les dimensions globales et l'amélioration générale du quartier Notre-Dame pourrait être l'occasion de le positionner comme un acteur de changement positif. La stigmatisation du quartier est évitable si l'on met l'accent non seulement sur la santé des enfants en matière de prudence et de prévention, mais il est tout aussi essentiel, pour y arriver, de mobiliser les citoyens autour du développement et de l'habilitation de leur communauté.

L'**autonomisation** dans une perspective de santé publique, qui vise notamment à ce que la population puisse exercer un meilleur contrôle sur les décisions et les actions pouvant affecter sa santé, devrait guider les responsables du projet de manière générale. La valeur d'**équité** peut également être invoquée pour justifier l'importance de l'étude dans ce quartier qui regroupe une population vulnérable non seulement d'un point de vue environnemental mais aussi au niveau socioéconomique. Le CESP comprend du devis que l'historique du quartier a contribué au risque de stigmatisation et par conséquent devrait aussi être pris en compte dans la réflexion sur l'angle à privilégier dans les communications de la DSPu-AT.

La justifiabilité de l'étude

Le CESP s'est aussi questionné sur le caractère justifiable du projet considéré dans son ensemble. Les valeurs principales en cause ici sont la **bienfaisance** et l'**utilité**, définies en fonction de la contribution de l'étude à la protection effective de la santé des personnes habitant dans le quartier Notre-Dame. Ces valeurs, en retour, contribuent au **bien commun** de la population locale. Par ailleurs, une autre version de la **bienfaisance** se définit également sur le plan socioéconomique, à savoir le maintien des emplois liés à la présence de la Fonderie Horne. La **non-malfaisance** est également en jeu dans le souci de ne pas causer indûment de l'anxiété chez les personnes concernées et de prévenir ou réduire le risque de stigmatisation à leur endroit.

Le CESP considère que la bienfaisance, définie relativement à la santé, l'utilité et le bien commun militent en soi pour une biosurveillance de la population du quartier en question. Par contre, les valeurs de non-malfaisance et de bienfaisance, définies sur le plan du maintien des emplois, militent d'une certaine manière contre cette même biosurveillance. En effet, la production d'information sur la problématique étudiée peut susciter de l'anxiété au sein de la population concernée et contribuer à la stigmatiser davantage, sans compter que des résultats négatifs peuvent entraîner des coûts pour la fonderie et potentiellement contribuer à fragiliser sa présence à Rouyn-Noranda.

Aux yeux du CESP, la justification éthique du projet réside dans l'équilibre qu'il est possible d'établir entre les différentes valeurs mises en cause par le projet. La bienfaisance et l'utilité peuvent se réaliser au mieux non seulement par la tenue de l'étude en soi, mais aussi par sa réalisation dans une perspective participative plus large d'habilitation de la population locale envers sa santé, perspective qui suppose transparence et accessibilité de l'information. En retour, cette approche peut diminuer les risques de stigmatisation de la population du quartier en contextualisant l'étude dans un ensemble d'actions propices à améliorer sa santé et son bien-être. Quant au rôle de la fonderie, la diminution générale des émissions atmosphériques des substances à l'étude au cours des dernières années démontre que des efforts ont été déployés par l'entreprise pour améliorer la santé de la population du quartier Notre-Dame. Dans cette perspective, le CESP présume que la fonderie est engagée à poursuivre le travail de réduction des risques à la santé découlant de son activité, si les résultats de l'étude donnent des indications en ce sens.

D'autre part, le projet s'inscrit en cohérence avec la responsabilité populationnelle de la DSPu-AT et, en cela aussi, il est justifié. La nécessité d'effectuer un suivi sur l'état de santé de la population du quartier Notre-Dame est indéniable eu égard à son histoire, à son contexte sociosanitaire de même qu'à sa situation géographique. Un suivi plus régulier, ou même en continu, pourrait être à privilégier à l'avenir afin de rendre compte des résultats de la surveillance environnementale, dans la mesure où ceux-ci sont disponibles. Cela permettrait de réajuster la perception du risque et de désensibiliser la population. Bien entendu, ces résultats devraient être accompagnés d'une explication de leur valeur et de leur pertinence.

Enfin, le CESP souhaite insister sur le fait que la communication des résultats doit mettre l'accent sur la plus-value qu'ils représentent, d'un point de vue populationnel et dans une perspective préventive. De façon générale, l'étude de biosurveillance relève du rôle et de la responsabilité de la DSPu-AT, pleinement assumés. La portée populationnelle doit être particulièrement explicite dans l'interprétation et la communication des résultats de même que dans les interventions déployées pour remédier à d'éventuels problèmes. À ce sujet, rappelons les conclusions du rapport sur le suivi de la surveillance environnementale (Gagné, 2009 :39) qui affirmait déjà la nécessité de réfléchir sur des actions collectives innovantes pour améliorer la qualité de vie des citoyens du quartier. En misant sur l'amélioration de la cohésion sociale et le développement communautaire, l'étude aura beaucoup plus de chance de susciter la participation des citoyens et de produire les bénéfices escomptés.

3 Conclusion et recommandations

L'examen du CESP de l'étude de biosurveillance effectuée par la DSPu-AT afin d'évaluer l'imprégnation au plomb, au cadmium et à l'arsenic chez les jeunes enfants (entre 9 mois et 6 ans) du quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda présente certains enjeux éthiques qui touchent la communication des informations sur l'étude et de ses résultats, le risque de stigmatisation du quartier et de sa population de même que le caractère justifiable de l'étude en fonction du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Afin de tenir compte de ces enjeux, le CESP recommande d'abord de réserver une place accrue à la participation des citoyens à toutes les étapes du projet. Le comité de citoyens du quartier Notre-Dame est certes une instance de choix d'un point de vue consultatif et informatif; il devrait aussi être perçu comme un espace de concertation et de mobilisation. Le CESP recommande aussi, comme le proposent les responsables, que soient révisés les outils de communication non seulement quant au niveau de littératie requis pour les comprendre, mais aussi quant à leur caractère anxiogène. À ce chapitre, le CESP propose que sa permanence accompagne les responsables dans la suite du développement des outils de communication.

Pour ce qui est de la transmission des résultats aux participants, le CESP s'est interrogé sur la valeur des données produites par l'étude d'un point de vue individuel. Les réflexions du Comité l'amènent à recommander que ni les résultats sous le seuil d'intervention pour le plomb et sous le seuil MADO pour le cadmium, ni les mesures de l'arsenic unguéal ne soient transmis aux parents ou au médecin, à moins que ces derniers n'en fassent explicitement eux-mêmes la demande auprès de la DSPu-AT. Le Comité considère que l'apport potentiel de ces informations à l'autonomie des parents ne compense pas leur potentiel anxiogène. À ce chapitre, le CESP recommande de modifier certaines des dispositions proposées pour le consentement des participants, notamment de retirer du formulaire de consentement les cases qui offrent l'option de recevoir les résultats ou de les transmettre au médecin traitant. En ce sens, le formulaire de consentement devrait expliciter davantage que les bénéfices du projet sont avant tout populationnels. Cela répondrait par le fait même à une autre préoccupation du Comité quant à la clarté des informations offertes, notamment la nature des résultats et leur utilité pour les participants.

Le CESP croit que l'attention portée à la communication de l'information préalablement à l'étude de même qu'à la communication des résultats populationnels à la suite de l'étude est un élément essentiel en vue de prévenir ou de réduire le risque de stigmatisation. Le Comité recommande aux responsables du projet de collaborer étroitement avec les principales parties prenantes (la fonderie, la ville, etc.) et avec les citoyens autour des enjeux du développement du quartier Notre-Dame et de l'autonomisation de la population qui y vit. Le Comité réitère que la justification éthique du projet réside dans l'équilibre qu'il est possible d'établir entre les différentes valeurs que celui-ci met en cause. La perspective participative plus large d'habilitation de la population locale en ce qui concerne sa santé, qui suppose transparence et accessibilité de l'information, permettra entre autres de trouver l'équilibre souhaité.

Références

- Dummer T.J.B., Yu Z.M., Nauta L., Murimboh J.D. et Parker L. (2015). Geostatistical modelling of arsenic in drinking water wells and related toenail arsenic concentrations across Nova Scotia, Canada. *Science of the Total Environment* 505: 1248-1258.
- Gagné, D. (2006). *Santé publique et risques environnementaux dans un quartier défavorisé situé près d'une fonderie de cuivre, Santé environnementale*. DSP Abitibi-Témiscamingue. Présentation JASP 2006.
- Gagné, D. (2007). *Surveillance de l'imprégnation à l'arsenic chez la population du quartier Notre-Dame (décembre 2005 à octobre 2006). Rapport final*. Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Rouyn-Noranda, Québec.
- Gagné, D. (2009). *Suivi de la surveillance environnementale dans le quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda – Période 1991 à 2008*. Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Québec.
- Gagné, D. (2000). *Rapport final sur le dépistage de la plombémie chez les enfants du quartier Notre-Dame (Rouyn-Noranda) en 1999*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Rouyn-Noranda, Québec.
- Gouvernement du Québec. (2001). Loi sur la santé publique. L.R.Q., c. S-2.2.
- Karagas M.R., Tosteson T.D., Blum J., Klaue B., Weiss J.E., Stannard V., Spate V. et Morris S. 2000. Measurement of low levels of arsenic exposure: A comparison of water and toenail concentrations. *American Journal of Epidemiology* 152: 84-90.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2016). *Surveillance des maladies à déclaration obligatoire au Québec. Maladies d'origine chimique ou physique. Définitions nosologiques*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec.
- Santé Canada. (2008). *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : document technique – cadmium*. Gouvernement du Canada, Ottawa.
- Santé Canada. (2013). *Rapport final sur l'état des connaissances scientifiques concernant les effets du plomb sur la santé humaine*. Santé Canada, Ottawa.
- Walsh, P. (2004). *Avis sur l'arsenic dans l'air ambiant à Rouyn-Noranda*. Ministère de l'Environnement, ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut national de santé publique du Québec. Québec.
- World Health Organization. (2010). *Childhood lead poisoning*. World Health Organization, Genève.

cesp.inspq.qc.ca

De: [REDACTED]
Envoyé: 24 mars 2019 15:47
À: Mario Bouchard
Cc: Jacob.Martin-Malus@environnement.gouv.qc.ca; Richard Masse; Gabriel Audet
Objet: Re: Norme nickel Interactions avec les intervenants pendant et après la rencontre du 27 mars 2019

Bonjour Mario.
Merci pour ces précisions.

[REDACTED]
Sent from my iPhone

On Mar 22, 2019, at 10:40 AM, Mario Bouchard <Mario.Bouchard@economie.gouv.qc.ca> wrote:

[<image998ecb GIF>](#)

Bonjour [REDACTED]

[REDACTED] de Mine Raglan nous a interpellé concernant les interactions qui pourront avoir lieu pendant et après la rencontre sur le dossier de la norme nickel la semaine prochaine.

Voici donc quelques précisions :

Il sera possible pour les participants de poser des questions tout au long des présentations de même que lors du bloc de discussion de 20 minutes prévu à cet effet;

- Nous serons aussi disposés à accueillir les questions et les commentaires des participants à la suite de la rencontre, idéalement par écrit;

La suite des travaux, principalement l'étape portant sur la formulation des recommandations du comité interministériel, sera effectuée par les intervenants gouvernementaux seulement. Les commentaires émis préalablement par les intervenants feront bien entendu partie des éléments qui seront pris en compte;

Les ministères sont disposés à accueillir les suggestions des participants concernant les recommandations pendant et après la rencontre de la semaine prochaine. Cependant, les délibérations et la formulation de recommandations sont des tâches qui reviennent aux ministères seulement.

Meilleures salutations,

Mario Bouchard | Sous-ministre adjoint

Bureau du sous-ministre adjoint aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 9e étage

Québec (Québec) G1R 4Y4

418 691-5698, poste 5969 1 866 680-1884 www.economie.gouv.qc.ca

<image28e874.JPG>  <image8548ae PNG> 



Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur: mario.bouchard@economie.gouv.qc.ca

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient. If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.

Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

De: [REDACTED]
Envoyé: 6 mai 2019 14:40
À: lyse_landry@ssss.gouv.qc.ca; horacio.arruda@msss.gouv.qc.ca; Marie-Josée.Lizotte@environnement.gouv.qc.ca;
cynthia.claveau@environnement.gouv.qc.ca; Mario Bouchard
Cc: [REDACTED]
Objet: Avis aux médias Émissions toxiques Fonderie Horne
Pièces jointes: Avis aux me´dias.pdf

Bonjour,

Pour votre information, voici un avis média qui circule.

[REDACTED]
[REDACTED]



Fonderie Horne

101, avenue Portelance, C.P. 4000
Rouyn Noranda (Québec) J9X 5B6
CANADA
Tél. : +1 819 762-7764 [REDACTED]

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

AVIS AUX MÉDIAS

Pour diffusion immédiate

Émissions toxiques de la Fonderie Horne : un comité citoyen se met en place

Rouyn Noranda, le vendredi 3 mai 2019 – Les représentantes et représentants des médias sont invité.e.s à un point de presse qui se tiendra le **mercredi 8 mai à 10 heures au Cabaret de la dernière chance** à Rouyn-Noranda (146, 8^e rue).

Un comité citoyen se met en place à la suite des premiers résultats de l'étude de biosurveillance effectuée l'automne dernier auprès de plusieurs enfants du quartier Notre-Dame à Rouyn-Noranda.

Les porte-paroles du comité citoyen expliqueront les inquiétudes et les motivations ayant conduit à la fondation de ce comité. Ce sera également l'occasion de présenter leurs attentes envers les différents organismes gouvernementaux et acteurs concernés.

-30 -

Pour information :



De: [REDACTED]
Envoyé: 8 novembre 2019 12:35
À: Mario Bouchard
Cc: [REDACTED]
Objet: Re: Fonderie Horne

Bonjour Mario

[REDACTED] recevra messieurs Genest et Caron mardi. Il peut aussi être rejoint au [REDACTED]

[REDACTED]
Sent from my iPhone

On Nov 8, 2019, at 12:06 PM, Mario Bouchard <Mario.Bouchard@economie.gouv.qc.ca> wrote:

External sender/Expéditeur externe

Bonjour [REDACTED]

Il y aura deux personnes du CRIQ qui se rendront à la Fonderie le 12 novembre, soit :

- **Guy Genest**, Conseiller industriel
- **Richard François Caron**, Expert en caractérisation chimique de l'air et des odeurs industrielle. Richard-François Caron est chimiste, biochimiste et ingénieur chimiste diplômé de l'Université de Montréal et de l'École polytechnique de Montréal. Il travaille comme spécialiste en caractérisation de l'air et des odeurs industrielles, ayant développé de nombreuses méthodes à cet effet. Ses principaux domaines d'activité scientifique sont la caractérisation chimique ou olfactive d'échantillons gazeux, l'analyse des COV émis dans l'air par différents produits solides ou liquides, la caractérisation chimique d'air et d'odeurs industrielles et la résolution de problèmes d'odeurs liées à l'industrie.

Mario Bouchard | Sous-ministre adjoint

Bureau du sous-ministre adjoint aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 9e étage

Québec (Québec) G1R 4Y4

418 691-5698, poste 5969 - 1 866 680-1884 - www.economie.gouv.qc.ca

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

De: [REDACTED]
Envoyé: 4 mars 2020 16:48
À: Gabriel Audet
Objet: Document
Pièces jointes: 200 06-000169 139.pdf, [REDACTED]

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient. If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné. Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N°: 200-06-000169-139

DATE : 4 mars 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE JACQUES G. BOUCHARD, j.c.s.

VÉRONIQUE LALANDE
et
LOUIS DUCHESNE

Demandeurs

c.

COMPAGNIE D'ARRIMAGE DE QUÉBEC LTÉE
et
ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC

Défenderesses

JUGEMENT
(Action collective)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAR.</u>
1. INTRODUCTION	1
2. APERÇU	4
2.1 LES PARTIES	4
2.1.1 VÉRONIQUE LALANDE ET LOUIS DUCHESNE.....	4
2.1.2 LES MEMBRES DU GROUPE	8
2.1.3 COMPAGNIE D'ARRIMAGE DE QUÉBEC LTÉE.....	11
2.1.4 ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC.....	13
2.2 ORIGINE DU LITIGE	15
2.3 POSITION DES PARTIES	23
2.3.1 POSITION DES DEMANDEURS	23
2.3.2 POSITION DES DÉFENDERESSES	27
3. QUESTIONS EN LITIGE	33
4. ANALYSE	35
4.1 LE DROIT APPLICABLE	35
4.1.1 LA RESPONSABILITÉ CIVILE AVEC FAUTE DE L'ARTICLE 1457 C.C.Q.	35
4.1.2 LA <i>LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT</i> , ARTICLE 20	54
4.1.3 LA RESPONSABILITÉ SANS FAUTE DE L'ARTICLE 976 C.C.Q.	56
4.1.4 LES ARTICLES 46.1 ET 49 DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE	65
4.2 APPLICATION AUX FAITS	70
4.2.1 LES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES	70
4.2.1.1 LES TÉMOIGNAGES DES MEMBRES	70
4.2.1.2 L'ÉCHANTILLONNAGE DES DEMANDEURS	78
4.2.1.3 MODÉLISATION : EXPERTISE DE DENIS DIONNE (EN DEMANDE)	88
4.2.1.4 SIGNATURE CHIMIQUE : EXPERTISE DE RICHARD SAINT-LOUIS (EN DEMANDE)	102

4.2.1.5 LE RÉSEAU DE JAUGES : EXPERTISE DE JEAN-LUC ALLARD (EN DÉFENSE)	113
4.2.1.6 LA MINÉRALOGIE : EXPERTISE DE JEAN-FRANÇOIS WILHELMY (EN DÉFENSE)	125
4.2.2 LA QUALITÉ DE L' AIR AMBIANT	136
4.2.3 LE RISQUE POUR LA SANTÉ	144
4.2.4 LES ACTIVITÉS PORTUAIRES ET LES MESURES DE MITIGATION MISES EN PLACE	156
4.3 LES AUTRES QUESTIONS	180
5. RÉCAPITULATION	181
6. CONCLUSIONS	186

1. INTRODUCTION

[1] Préoccupés par la qualité de leur environnement, des citoyens habitant dans un secteur résidentiel voisin du Port de Québec se mobilisent par le biais d'une action collective dirigée contre la Compagnie d'arrimage de Québec Ltée (CAQ) et l'Administration portuaire de Québec (APQ).

[2] Ils réclament de ces dernières divers dommages en lien avec leurs expositions à la poussière qui se dépose dans leur milieu de vie depuis le 1^{er} novembre 2010 ainsi que pour l'atteinte à leur droit à un environnement sain garanti par la *Charte des droits et libertés de la personne*.

[3] Au surplus, ils demandent au Tribunal de rendre des ordonnances en injonction permanente afin que CAQ limite ses émissions de particules provenant de ses activités au terminal de Beauport du Port de Québec de façon à ne pas leur nuire et à ne pas porter préjudice à la qualité de leur environnement, le tout en mettant en place des infrastructures et méthodes opératoires selon des balises qu'ils laissent à la discrétion du Tribunal.

2. APERÇU

2.1 Les parties

2.1.1 Véronique Lalande et Louis Duchesne

[4] Véronique Lalande (VL) et Louis Duchesne (LD) représentent les membres du groupe en vertu du jugement autorisant l'exercice de la présente action collective¹. Ils ont habité dans le secteur visé jusqu'au 1^{er} septembre 2016.

[5] Il aurait été difficile de choisir de meilleurs candidats pour ce rôle. Ils sont les véritables initiateurs de la démarche citoyenne qu'ils ont littéralement portée sur leurs épaules durant près d'une décennie.

[6] Manifestement, cette cause leur tient à cœur et ils n'ont pas ménagé temps et efforts pour faire valoir leurs points de vue. Au-delà de toutes leurs implications en marge du procès, madame Lalande a été présente lors de vingt-deux journées d'audience et monsieur Duchesne à quarante-sept occasions.

[7] Il s'agit de deux personnes très bien articulées et pugnaces dont le dévouement mérite certainement la reconnaissance des membres.

¹ P-1.

2.1.2 Les membres du groupe

[8] Le groupe est initialement formé de toutes les personnes propriétaires ou résidentes, depuis le 31 octobre 2010, de l'arrondissement La Cité-Limoilou dans les secteurs délimités ainsi² :

- Vieux-Limoilou : au sud de la 18^e Rue qui devient ensuite le boulevard Wilfrid-Hamel jusqu'à Marie-de-l'Incarnation et entre Henri-Bourassa et la rivière Saint-Charles; et
- Saint-Roch : entre la rivière Saint-Charles et le boulevard Charest et entre Jean-Lesage et Langelier; et
- Saint-Sacrement : entre Charest et Arago et entre Langelier et Marie-de-l'Incarnation; et
- Saint-Sauveur : entre la rivière Saint-Charles et Charest et entre Langelier et Marie-de-l'Incarnation; et
- Maizerets : entre le Domaine Maizerets et les rues Trinité, Villebon et Montmorency.

[9] Convenant que la preuve ne soutient pas leurs prétentions pour une large partie du territoire visé initialement³, les demandeurs souhaitent que le Tribunal redéfinisse le groupe comme suit :

Vieux-Limoilou : entre la 10^e Rue et son prolongement jusqu'au boulevard Henri-Bourassa au **nord** et la rivière St-Charles au **sud**, puis entre la rivière St-Charles à l'**ouest** et l'autoroute Dufferin-Montmorency (440) à l'est et;

Vieux-Limoilou : entre le prolongement de la rue Plamondon, la 15^e rue, le boulevard Benoît-XV, la rue de l'Espinay et la rue Papineau au **nord** et la 10^e rue (exclusivement) et la rivière St-Charles au **sud**, puis entre l'autoroute Laurentienne (973) à l'**ouest** et le boulevard Henri-Bourassa à l'**est** et;

Vanier : entre la rue Isabelle-Aubert à l'**ouest** et son prolongement au **nord**, l'autoroute Laurentienne (973) à l'est et la rivière St-Charles au sud et;

Saint-Roch : entre la rivière St-Charles au **nord** et la rue Prince-Édouard, l'avenue Simon Napoléon Parent (exclusivement) et la rue Chênevert (exclusivement) au **sud**, puis entre la rivière St-Charles à l'**ouest** et l'autoroute Dufferin-Montmorency (440) à l'**est**;

Maizerets : entre les rues St-Eugène, Plamondon et son prolongement jusqu'au boulevard Henri-Bourassa au **nord**, le boulevard Henri-Bourassa à l'**ouest** et le boulevard Montmorency jusqu'à l'avenue Champfleury à l'**est**.

² P-1.

³ Plaidoirie des demandeurs du 20 janvier 2020.

[10] Par souci de commodité, le Tribunal réfèrera à l'ensemble du territoire délimité par les demandeurs par les mots : « la Zone ».

2.1.3 Compagnie d'arrimage de Québec Itée

[11] La Compagnie d'arrimage de Québec Itée (CAQ) est une entreprise privée de débardage œuvrant dans le secteur de la manutention de vrac solide et d'autres marchandises. Elle conduit des activités de transbordement et d'entreposage de vrac solide dans le secteur Beauport du Port de Québec depuis 1991⁴.

[12] CAQ loue de l'Administration portuaire de Québec (APQ) des terrains situés dans le secteur Beauport du Port de Québec sur lesquels elle exploite des terminaux de transbordement et d'entreposage de vrac solide.

2.1.4 Administration portuaire de Québec

[13] L'Administration portuaire de Québec (APQ) est une personne morale de droit public qui agit comme mandataire de sa Majesté du chef du Canada dans le cadre de ses activités portuaires liées à la navigation, au transport des passagers et des marchandises et à la manutention ainsi qu'à l'entreposage des marchandises, dans la mesure prévue par ses lettres patentes⁵. La mission de l'APQ est notamment de gérer les infrastructures portuaires de la Ville de Québec, y compris celles situées dans le secteur Beauport.

[14] Dans le but de faciliter la lecture du jugement, l'expression « les activités portuaires » couvrira l'entièreté de ce qui est exposé aux chapitres qui précèdent (2.1.3 et 2.1.4).

2.2 Origine du litige

[15] Selon les demandeurs, c'est un incident survenu dans la nuit du 25 au 26 octobre 2012 qui les alerte et les motive à enquêter sur la problématique de la poussière qui nuit à leur qualité de vie⁶.

[16] D'ailleurs, cet incident a donné lieu à une première action collective présidée par le juge Pierre Ouellet, j.c.s. Celui-ci le décrit comme suit⁷ :

[1] À compter de la nuit du 25 octobre 2012, de la poussière d'une couleur rouge-ocre se dépose dans un secteur résidentiel de la basse-ville de Québec.

[2] Après le lever du soleil, les citoyens, habitants le Vieux-Limoilou, à l'ouest du Boulevard des Capucins, sont les premiers à s'en apercevoir.

⁴ Contre-interrogatoire de Denis Dupuis du 9 octobre 2019.

⁵ P-6.

⁶ Demande introductive d'instance réamendée 30 juillet 2019, par. 3.1.1 et 3.1.2.

⁷ 200-06-0000157-134 : *LALANDE c. Compagnie d'arrimage de Québec Itée*, 2019 QCCS 306.

[3] Ils constatent de la poussière sur leur balcon, cadres de fenêtres et leurs mobiliers situés à l'extérieur.

[17] CAQ reconnaît que cette poussière rouge émane de ses installations situées dans le secteur Beauport du Port de Québec. Pour elle, il s'agit d'un événement isolé et clos suite au jugement par lequel le juge Ouellet fixe une indemnité par logement dans trois zones en fonction de l'intensité de la dispersion des poussières⁸.

[18] Entre octobre 2012 et mai 2013, VD et LD ont eux-mêmes prélevé des échantillons de poussières principalement sur leur balcon et leurs rebords de fenêtres extérieurs à l'aide d'un pinceau et d'un carton⁹.

[19] Ils les ont ensuite fait analyser par AGAT Laboratoire (AGAT)¹⁰.

[20] En avril 2013, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) publie un rapport intitulé « Origine des concentrations élevées de nickel dans l'air ambiant à Limoilou »¹¹.

[21] Les auteurs de ce rapport, Pierre Walsh et Jean-François Brière, concluent qu'il est très improbable que les concentrations élevées de nickel mesurées dans l'air de Limoilou puissent provenir d'une autre source que le transbordement et/ou l'entreposage du concentré de nickel dans le secteur Beauport du Port de Limoilou¹².

[22] Il s'agit là de la trame initiale qui donne lieu à une seconde action collective entre les mêmes parties, où les demandeurs veulent élargir la portée de leur action au-delà du seul événement isolé de la poussière rouge en démontrant que les activités portuaires sont à l'origine des poussières qui leur cause des nuisances depuis le 31 octobre 2010.

2.3 Position des parties

2.3.1 Position des demandeurs

[23] Pour les demandeurs, la Zone visée par l'action collective est située à moins de deux kilomètres des activités de manutention de vrac solide au terminal de Beauport exploité par CAQ. Cette Zone ainsi que les activités portuaires se situent directement dans l'axe des vents dominants les plus forts provenant du fleuve.

[24] Les membres du groupe se plaignent de dépôts de poussières à leur domicile qui dépassent le seuil des inconvénients normaux pour un environnement similaire, de sorte qu'elles nuisent à leur qualité de vie.

⁸ Id.

⁹ D-150 p. 96.

¹⁰ P-13.

¹¹ P-14.

¹² D-134.

[25] Les demandeurs proposent trois causes d'action : la responsabilité civile générale, la responsabilité sans faute pour troubles de voisinage et une demande en injonction permanente fondée sur la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

[26] Au surplus, ils prétendent que même en présence de plusieurs sources, un contributeur important est juridiquement tenu de compenser à lui seul pour l'ensemble des préjudices ou des inconvénients anormaux¹³.

2.3.2 Position des défenderesses

[27] Les défenderesses CAQ et APQ plaident que la Zone visée par le recours est située en milieu urbain manifestement affecté par un très grand nombre de sources diverses d'émissions de poussières.

[28] À partir d'échantillonnages des retombées de poussières effectués à l'aide d'un réseau de jauges ainsi que par des analyses minéralogiques réalisées par leurs experts, CAQ et APQ affirment que la seule contribution des activités portuaires aux poussières déposées dans la Zone est inférieure à 2,8%.

[29] Au surplus, malgré qu'ils n'aient pas le fardeau de prouver la provenance des autres sources, ils avancent tout de même que le principal contributeur est l'épandage d'abrasifs et de sel de déglacage.

[30] Enfin, ils soumettent que leur expertise produite en matière de toxicologie et d'épidémiologie révèle que les formes de concentrations de nickel observées dans la Zone ne posent pas de risque pour la santé.

[31] Ils ajoutent qu'à la suite de deux avis sur le nickel publiés par la Direction régionale de la santé publique (DRSP) en 2013¹⁴ et en 2015¹⁵, un citoyen raisonnablement informé aurait dû comprendre que les concentrations de nickel mesurées à Limoilou ne représentaient aucun risque tangible pour la santé.

[32] En somme, la preuve ne permet pas de soutenir selon la prépondérance des probabilités que les inquiétudes à la santé reposent sur un fondement raisonnable pour un citoyen adéquatement informé.

3. QUESTIONS EN LITIGE

[33] Le jugement autorisant l'exercice de l'action collective identifie comme suit les principales questions de fait et de droit à traiter collectivement :

- Les intimées ont-elles été négligentes dans la gestion de leurs équipements?

¹³ *Homans c. Gestion Paroi inc.* 2017 QCCA 480.

¹⁴ P-32.

¹⁵ P-33.

- L'émission de poussières en provenance des activités des intimées dépasse-t-elle les normes ou impose-t-elle des inconvénients anormaux de voisinage?
- Les requérants et les membres du groupe ont-ils subi des dommages, troubles et inconvénients en raison de l'émission de poussières en provenance des activités des intimées?
- Les requérants et les membres du groupe sont-ils en droit d'exiger des intimées, solidairement, une somme de 1 000,00 \$ par année pour les dommages, troubles et inconvénients liés à l'exposition à la poussière et aux contaminants depuis novembre 2010, le tout avec intérêts au taux légal plus indemnité additionnelle depuis l'assignation?
- Les requérants et les membres du groupe sont-ils en droit de demander aux intimées des dommages punitifs pour atteinte à leur droit à un environnement sain garanti par la *Charte des droits et libertés de la personne*?
- Les requérants et les membres du groupe sont-ils en droit de demander le recouvrement collectif des dommages liés aux troubles et inconvénients et aux dommages punitifs?
- Les requérants et les membres du groupe sont-ils en droit d'exiger l'émission d'une injonction visant à forcer l'intimée Compagnie d'arrimage de Québec Limitée à éliminer toutes émissions de poussières en provenance de ses activités qui dépassent les normes ou qui imposent aux requérants et aux membres du groupe des inconvénients anormaux de voisinage?

[34] Après plus de six ans de procédures, au-delà de seize séances de gestion, une visite des lieux et cinquante jours de procès, il appert que les allégations des demandeurs ne résistent pas à l'analyse objective de la preuve, tel que nous le verrons ci-après.

4. ANALYSE

4.1 Le droit applicable

4.1.1 La responsabilité civile avec faute de l'article 1457 C.c.Q.

[35] Rappelons d'emblée que malgré le caractère collectif du recours intenté par les demandeurs, le fardeau de preuve qui leur échoit demeure celui d'en établir les éléments essentiels de façon prépondérante¹⁶.

[36] En l'espèce, les demandeurs reprochent aux défenderesses d'avoir eu un comportement fautif en émettant des poussières en contravention aux normes en cette matière ou en étant négligentes dans la gestion de leurs opérations.

¹⁶ *Bisaillon c. Université Concordia*, [2006] 1 R.C.S. 666.

[37] L'article 1457 C.c.Q. exige que les demandeurs prouvent l'existence d'une faute commise par l'une ou l'autre des défenderesses, un préjudice subi par les membres ainsi qu'un lien de causalité entre les deux. Il se lit ainsi :

1457. Toute personne a le devoir de respecter les règles de conduite qui, suivant les circonstances, les usages ou la loi, s'imposent à elle, de manière à ne pas causer de préjudice à autrui.

Elle est, lorsqu'elle est douée de raison et qu'elle manque à ce devoir, responsable du préjudice qu'elle cause par cette faute à autrui et tenue de réparer ce préjudice, qu'il soit corporel, moral ou matériel.

Elle est aussi tenue, en certains cas, de réparer le préjudice causé à autrui par le fait ou la faute d'une autre personne ou par le fait des biens qu'elle a sous sa garde.

[38] Dans l'arrêt *Ciment du Saint-Laurent (CSL)* de 2008, la Cour suprême du Canada rappelle certains principes applicables à cette « obligation d'agir raisonnablement, prudemment et diligemment [...] qualifiée d'obligation de moyen » :

[34] En droit civil québécois, la violation d'une norme législative ne constitue pas en soi une faute civile. Il faut encore qu'une infraction prévue par un texte de loi constitue aussi une violation de la norme de comportement de la personne raisonnable au sens du régime général de responsabilité civile de l'article 1457 C.c.Q. La norme de la faute civile correspond à une obligation de moyens. Par conséquent, il s'agira de déterminer si une négligence ou imprudence est survenue, eu égard aux circonstances particulières de chaque geste ou conduite faisant l'objet d'un litige. Cette règle s'applique à l'évaluation de la nature et des conséquences d'une violation d'une norme législative. »¹⁷

(citations omises)

(nos soulignements)

[39] Les auteurs Baudouin, Deslauriers et Moore, cités dans l'arrêt CSL, précisent pour leur part qu'une obligation d'agir spécifique n'est pas indispensable pour qu'il y ait faute extracontractuelle¹⁸.

[40] Sur cette obligation d'agir, soulignons qu'aucune loi ou règlement ne régit ni n'encadre le dépôt de poussières au Québec. Et à plus forte raison, il n'existe aucune règle obligeant qui que ce soit à construire ou à maintenir des mesures d'atténuation à cet égard.

¹⁷ *Ciment du Saint-Laurent c. Barrette*, 2008 CSC 64, par. 34.

¹⁸ Jean-Louis BAUDOUIN, Patrice DESLAURIERS, et Benoit MOORE *La responsabilité civile*, 8^e éd., vol. 1, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2014, p. 244 et 245.

[41] Par contre, il existe une réglementation applicable à l'émission de contaminants dans l'atmosphère. *Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* (R.A.A.) est entré en vigueur en juin 2011 en remplacement du *Règlement sur la qualité de l'atmosphère*¹⁹. Avant l'entrée en vigueur du R.A.A., il n'existait aucune norme réglementant les concentrations de nickel dans l'air ambiant au Québec.

[42] Le R.A.A. prévoyait une norme horaire²⁰ et une norme annuelle²¹ dans les particules en suspension totale (PST) pour les concentrations de nickel dans l'air ambiant. Ces deux normes ont ensuite été remplacées en décembre 2013 par une norme quotidienne sur le nickel²².

[43] Au cours des procédures préalables au procès, le Tribunal a homologué une entente entre les parties²³ prévoyant que la norme journalière adoptée en décembre 2013 quant au nickel est exclue du débat.

[44] Il est bien établi que le dépassement d'une norme statutaire ne décharge pas les demandeurs du fardeau de preuve habituelle en matière de responsabilité civile extracontractuelle. En d'autres termes, le seul dépassement d'une norme réglementaire n'équivaut pas à la commission d'une faute civile ni à la survenance d'un dommage. En l'espèce, les défenderesses peuvent opposer que la norme invoquée est plus sévère que le critère de la personne raisonnablement prudente et diligente. Elles pourront également établir qu'elles ont pris toutes les mesures nécessaires pour respecter leurs obligations statutaires.

[45] On peut conclure sur ce sujet que les normes de qualité de l'air sont plutôt des valeurs guides déterminées par les autorités avec une grande marge de sécurité, dans un contexte de prévention²⁴.

[46] En outre, la Cour d'appel résume bien l'état du droit sur la question²⁵ :

[6] Cela dit, le fait qu'un usage donné contrevienne à la réglementation municipale ne signifie pas automatiquement que le recours d'un propriétaire voisin doit réussir, que ce recours prenne appui sur la responsabilité extracontractuelle des personnes (1457 C.c.Q.) ou sur l'article 976 C.c.Q. Encore faut-il que la partie demanderesse établisse des inconvénients suffisamment sérieux.

(notre soulignement)

¹⁹ RLRQ c. Q-2, r.38.

²⁰ 6µg/m³.

²¹ 12ng/m³.

²² 14ng/m³ dans les PM₁₀

²³ Jugement du 12 juin 2019.

²⁴ *Spieser c. Canada (Procureur général)*, 2012 QCCS 2801, appel principal accueilli en partie et appel incident rejeté, 2020 QCCA 42.

²⁵ *Diotte c. Pièces d'auto H. Moran 2001 inc.*, 2006 QCCA 1258.

[47] Au-delà de la faute et des dommages invoqués, la question du lien de causalité est au centre du présent débat. Conformément à l'article 1607 C.c.Q., les dommages réclamés par les demandeurs doivent avoir été la conséquence logique, directe et immédiate de la faute alléguée.

[48] Plus particulièrement en matière de responsabilité environnementale, la démonstration du lien de causalité exige que le préjudice soit causé uniquement par la faute alléguée, et ce, en excluant toutes les autres causes possibles ayant pu causer le préjudice allégué²⁶ :

[59] Il est normal vu la situation géographique des demandeurs au bord de la route provinciale d'avoir du bruit, de la poussière et des odeurs. Les demandeurs n'ont d'ailleurs ni fourni de données ni fait la preuve que la poussière ou les odeurs excessives provenaient uniquement de leur voisin.

[49] De même, dans l'arrêt *Lampron c. Énergie Algonquin (Ste-Brigitte) inc.*²⁷, la Cour supérieure explique :

[242] Si la théorie avancée par les demandeurs peut relever du domaine du *possible*, voir même du *vraisemblable*, la preuve qu'ils ont administrée n'est pas suffisamment claire et convaincante pour satisfaire au critère de la prépondérance de probabilités et se décharger ainsi du fardeau qui était le leur.

[243] Par ailleurs, les défenderesses ont réussi à démontrer, selon la balance des probabilités, qu'il existe d'autres causes probables susceptibles d'avoir entraîné le préjudice que les demandeurs ont subi.

[244] Dès lors, les *présomptions graves, précises et concordantes* dont ils se réclament se trouvent anéanties.

[...]

[264] Toutefois et malgré toute l'empathie qu'il peut éprouver à leur égard, le Tribunal doit décider du présent recours en fonction des règles de droit et de la preuve qui lui a été présentée.

[265] Manifestement, celle que les demandeurs ont administrée n'est basée que sur de pures *hypothèses, spéculations* ou *conjectures*, ce qui est nettement insuffisant pour que leur recours soit accordé.

(nos soulignements)

²⁶ *Beaupré c. Barril*, 2019 QCCS 936.

²⁷ *Lampron c. Énergie Algonquin (Ste-Brigitte) inc.*, 2013 QCCS 3989, confir. par appel : 2015 QCCA 475.

[50] D'autre part, puisque les demandeurs en font l'une des assises de leur théorie de cause, il importe d'exposer le cadre dans lequel la responsabilité *in solidum* peut être invoquée.

[51] Lorsqu'un préjudice peut résulter des activités de plusieurs personnes qui n'ont aucun lien entre elles et qu'une seule est poursuivie, le demandeur a le fardeau d'établir le lien de causalité en deux étapes : il doit d'abord établir l'importance de la contribution de la partie poursuivie en regard du préjudice allégué et ensuite, établir que la seule contribution de celle-ci, abstraction faite de toutes les autres sources, lui a causé un dommage²⁸.

[52] À cet égard, les auteurs Baudouin, Deslauriers et Moore expliquent²⁹ :

1-708-Principe- L'article 1457 C.c.Q. limite la responsabilité au dommage causé par sa propre faute. Nul, dans sa conception classique, ne peut être tenu de réparer les conséquences d'un acte fautif qu'il n'a pas commis lui-même ou dont la loi ne le tient pas comptable (responsabilité du fait d'autrui). [...]

[53] Ce principe a encore été mis en application dans l'affaire *Nadon c. Montréal*³⁰. Lorsqu'une situation environnementale alléguée résulte de l'effet cumulatif de nombreuses sources, aucune responsabilité ne peut être imputée à une partie défenderesse qui ne contribue pas « de manière significative » à cette situation.

4.1.2 La Loi sur la qualité de l'environnement, article 20

[54] L'article 20 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*³¹, dispose que :

20. Nul ne peut rejeter un contaminant dans l'environnement ou permettre un tel rejet au-delà de la quantité ou de la concentration déterminée conformément à la présente loi.

La même prohibition s'applique au rejet de tout contaminant dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.

[55] Tel que vu au chapitre précédent, une violation de l'article 20 LQE doit s'analyser soit en regard du régime de l'article 1457 C.c.Q. déjà traité, soit de celui de l'article 976

²⁸ *Association des résidents riverains de La Lièvre inc. c. Québec (Procureure générale)*, 2015 QCCS 5100, par. 746-749.

²⁹ BAUDOUILN, DESLAURIERS, MOORE, préc. note 18.

³⁰ *Nadon c. Montréal (Ville de.)* 2007 QCCS 150, conf. en appel, 2008 QCCA 2221, demande d'autorisation de pourvoi rejetée (C.S. Can., 2009-04-23), 32972.

³¹ RLRQ, c. q-2 (LQE).

C.c.Q. que nous verrons ci-après. Bref, cet article ne dicte aucun régime de responsabilité civile autonome³².

4.1.3 La responsabilité sans faute de l'article 976 C.c.Q.

[56] L'article 976 C.c.Q. prévoit ce qui suit :

976. Les voisins doivent accepter les inconvénients normaux du voisinage qui n'excèdent pas les limites de la tolérance qu'ils se doivent, suivant la nature ou la situation de leurs fonds, ou suivant les usages locaux.

[57] Cet article prescrit un régime de responsabilité objective sans égard à la faute qui est fondé sur le caractère excessif et anormal des inconvénients subis plutôt que sur le comportement fautif de leur auteur.

[58] En l'espèce, les demandeurs doivent démontrer selon la balance des probabilités les éléments suivants :

- 1) La présence de voisins;
- 2) Un trouble résultant de l'exercice du droit de propriété;
- 3) Des inconvénients anormaux.

[59] Dans la présente cause le statut de « voisins » des défenderesses à l'égard des demandeurs n'est pas contesté.

[60] Récemment, la Cour d'appel précisait que l'appréciation de la nature ou de la situation des fonds des voisins fait en sorte que l'application de l'article 976 C.c.Q. doit tendre vers l'atteinte d'un équilibre entre les droits respectifs des voisins plutôt que d'être considéré comme un régime de responsabilité désincarné.

[54] Ainsi, les voisins doivent accepter des inconvénients normaux, sans pouvoir prétendre au droit d'être indemnisés. L'objectif recherché par cette disposition est de trouver cette « solution intermédiaire » qui permet « d'équilibrer l'exercice social du droit de propriété et de jouissance entre voisins »³³.

³² *Belmamoun c. Brossard (Ville de)*, 2015 QCCS 2913, par. 266, appel accueilli en partie 2017 QCCA 102.

Christine DUCHAINE, « *Les recours visant le respect des lois environnementales à la portée des citoyens : l'émergence d'une autorité de contrôle sociétale* », dans *Développements récents en droit de l'environnement (2007)*, Barreau du Québec, Service de la formation continue, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2007, p. 227.

Groupe CRH Canada inc. c. Beauregard, 2018 QCCA 1063 par. 41-43.

³³ *Laflamme c. Groupe Norplex inc.*, 2017 QCCA 1459, demande d'autorisation de pourvoi rejetée (C.S. Can., 2018-08-16), 37874.

[61] Dans le cadre de son analyse factuelle, le Tribunal est donc invité à déterminer le caractère normal ou anormal des inconvénients allégués en regard de l'ensemble des circonstances spécifiques à la présente affaire.

[62] Le caractère normal ou anormal d'un inconvénient de voisinage s'apprécie de manière objective en fonction de ce qu'une personne raisonnable, placée dans les mêmes circonstances, considérerait comme normal ou anormal. Un trouble de voisinage doit être récurrent et suffisamment grave au point de constituer un préjudice réel et sérieux en regard de la nature et de la situation des fonds, des usages locaux et de toutes les circonstances pertinentes.

[81] Pour conclure à la présence de troubles de voisinage, deux critères sont centraux dans l'analyse des inconvénients : la gravité et la récurrence de tous ceux-ci. La récurrence s'entend généralement d'un trouble continu ou répétitif s'étalant sur une durée assez longue, alors que la gravité renvoie à l'idée d'un préjudice réel et sérieux en regard de la nature et de la situation du fonds, des usages locaux, du moment des inconvénients, etc. [...]³⁴

[63] Il importe également de rappeler que bien qu'en matière de troubles de voisinage un régime de responsabilité sans faute existe, cela n'empêche pas que les demandeurs doivent démontrer l'existence d'un lien de causalité entre les dommages subis et les activités des défenderesses³⁵.

[64] Bref, que l'on soit sous l'égide de l'article 1457 C.c.Q. ou sous celui de l'article 976 C.c.Q., les demandeurs doivent convaincre le Tribunal, selon la balance des probabilités, que les retombées de poussières qui les affectent de différentes façons sont principalement causées par les activités des défenderesses.

4.1.1 Les articles 46.1 et 49 de la *Charte des droits et libertés de la personne*

[65] L'article 46.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne*³⁶:

46.1. Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

[66] Il importe de souligner que cet article ne crée aucun droit autonome ni aucun régime de responsabilité distinct de ceux prévus aux articles 1457 et 976 C.c.Q.

[67] À cet égard, les auteurs Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillette expliquent³⁷ :

³⁴ *Plantons A et P inc. c. Delage*, 2015 QCCA 7, par. 81.

³⁵ *Jean c. Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans*, 2017 QCCS 2786, par. 232-233.

³⁶ RLRQ, C-121 (la Charte)

³⁷ Henri BRUN, Guy TREMBLAY et Eugénie BROUILLETTE, *Droit constitutionnel*, 6^e éd., Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2014.

« XII-1.8- [...] La charte québécoise des droits énonce quelques droits économiques et sociaux (article 40, 44, 45, 46.1 par exemple), ce qui n'est pas sans intérêt d'un point de vue politique, à titre déclaratoire ou programmatore. Mais il faut être conscient que, du point de vue judiciaire, ces « droits » n'ont pu inspirer quelques principes d'interprétation. [...] »

[68] Ainsi, dans la présente cause, l'intérêt de l'article 46.1 de la *Charte* est qu'il pourrait fonder la base de la réclamation en dommages punitifs, eux-mêmes prévus à l'article 49 qui énonce ce qui suit :

49. Une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnue par la présente *Charte* confère à la victime le droit d'obtenir la cessation de cette atteinte et la réparation du préjudice moral ou matériel qui en résulte.

En cas d'atteinte illicite et intentionnelle, le tribunal peut en outre condamner son auteur à des dommages-intérêts punitifs.

[69] Pour obtenir une condamnation à de tels dommages-intérêts punitifs, les demandeurs doivent donc prouver une faute, un préjudice et un lien de causalité. Selon la Cour suprême, l'octroi de ce type de dommages requiert la démonstration d'une atteinte illicite et intentionnelle aux droits des demandeurs de « vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité »³⁸.

121. En conséquence, il y aura atteinte illicite et intentionnelle au sens du second alinéa de l'art. 49 de la *Charte* lorsque l'auteur de l'atteinte illicite a un état d'esprit qui dénote un désir, une volonté de causer les conséquences de sa conduite fautive ou encore s'il agit en toute connaissance des conséquences, immédiates et naturelles ou au moins extrêmement probables, que cette conduite engendrera. Ce critère est moins strict que l'intention particulière, mais dépasse toutefois, la simple négligence. Ainsi, l'insouciance dont fait preuve un individu quant aux conséquences de ses actes fautifs, si déréglée et téméraire soit-elle, ne satisfera pas, à elle seule, à ce critère.

122. En plus d'être conforme au libellé de l'art. 49 de la *Charte*, cette interprétation de la notion d'« atteinte illicite et intentionnelle » est fidèle à la fonction préventive et dissuasive des dommages exemplaires qui suggère fortement que seuls les comportements dont les conséquences sont susceptibles d'être évitées, c'est-à-dire dont les conséquences étaient soit voulues soit connues par l'auteur de l'atteinte illicite, soient sanctionnées par l'octroi de tels dommages : Roy, *Les dommages exemplaires en droit québécois : instrument de revalorisation de la responsabilité civile*, op. cit. t. I, aux pp. 231 et 232. J'ajouterais que la détermination de l'existence d'une atteinte illicite et intentionnelle dépendra de l'appréciation de la preuve dans chaque cas et que, même en présence d'une telle atteinte, l'octroi et le montant des dommages

³⁸ *De Montigny c. Brossard (Succession)*, [2010] 3 R.C.S. 64, 51 par. 48-49.

exemplaires aux termes du deuxième alinéa de l'art. 49 et de l'art. 1621 C.c.Q. demeurent discrétionnaires.³⁹

4.2 Application aux faits

4.2.1 Les retombées de poussières

4.2.1.1 Les témoignages des membres

[70] Au-delà d'une centaine de membres ont eu l'occasion de témoigner, soit au préalable, soit au procès.

[71] Leur description des dépôts de poussières sur leurs biens (balcons, bordures de fenêtres, mobilier de patio, automobiles, jardins, etc.) est plutôt hétéroclite en regard de la couleur et de la consistance de ce qu'ils ont observé.

[72] Ainsi, selon certains la poussière est noire, gris-foncé ou « charcoal ». Pour d'autres elle est gris-pâle, gris-jaune, gris-rouge, orange tirant sur le noir ou encore brunâtre.

[73] Sa consistance est aussi variée que : collante, très fine, sablonneuse, abrasive, argileuse, granuleuse, farineuse, poudreuse, épaisse, lourde, volatile, grasse, métallique, semblable à du bran de scie, semblable à du plâtre, tachante, etc.

[74] Relativement à la quantité de poussières déposées, on la présente comme : importante, significative, excessive, abondante, ou anormale. Quant à la fréquence, celle-ci est évaluée comme étant régulière, constante, quotidienne, récurrente, etc.

[75] Les membres ont également abondamment décrit les conséquences de ces dépôts de poussières, plus particulièrement quant aux nettoyages anormalement fréquents que tout cela leur impose.

[76] Aux yeux du Tribunal, ces témoins paraissent sincères et crédibles. À n'en point douter, cette poussière leur cause des inconvénients sérieux.

[77] Toutefois, leurs témoignages ne fournissent aucune information utile quant à la provenance de toute cette poussière. Aucun témoin n'est en mesure de pointer les défenderesses comme étant la source de leur problème.

4.2.1.2 L'échantillonnage des demandeurs

[78] La liste des échantillons prélevés par les demandeurs⁴⁰ montre que plusieurs de ceux-ci n'ont pas été analysés en laboratoire. Cela ne fournit donc aucune information sur la provenance de la poussière.

³⁹ *Québec (Curateur public) c. Syndicat national des employés de l'hôpital St-Ferdinand*, [1996] 3 R.C.S. 211.

[79] De fait, il s'agit d'un échantillonnage artisanal effectué par monsieur Duchesne, à l'aide d'un pinceau et d'un carton. On ne connaît ni la surface précise de prélèvement ni la période d'accumulation des dépôts. Il ne permet évidemment pas de mesurer un taux de retombée de poussières dans l'espace et dans le temps. On verra plus loin, lors de l'analyse du témoignage de l'expert Jean-Luc Allard, qu'une méthode scientifique doit être suivie rigoureusement pour prélever et mesurer un échantillonnage de contaminants atmosphériques.

[80] Les échantillons prélevés par monsieur Duchesne ne permettent de tirer aucune conclusion sur la source des dépôts de poussières dans la Zone.

[81] D'autre part, les demandeurs ont mandaté la professeure Rosa Galvez-Cloutier, du département de génie civil et de génie des eaux de l'Université Laval⁴¹, afin d'analyser certains échantillons.

[82] Le but de la démarche confiée à la professeure Galvez-Cloutier consistait à établir la présence de pentlandite dans les échantillons prélevés. Il s'agit d'un minéral dominant associé au concentré de nickel transbordé dans le cadre des activités portuaires⁴². Or, la professeure n'en a pas retrouvé la trace.

[83] En outre, les analyses de la professeure Galvez-Cloutier confirment que les minéraux dominants dans certains échantillons prélevés par monsieur Duchesne sont présents de façon naturelle dans la région de Québec et proviennent des abrasifs épandus sur les routes l'hiver.

[84] Le Tribunal doit souligner qu'il considère assez révélateur que le rapport de la professeure Galvez-Cloutier, pourtant mandatée par les demandeurs, ait été produit par les défenderesses.

[85] Également, le MELCC a entrepris en 2013 une campagne de caractérisation exploratoire des sols afin de documenter la présence de nickel dans les sols de surfaces et de déterminer si les concentrations trouvées pouvaient représenter un risque potentiel en fonction des critères applicables contenus à la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*⁴³.

[86] Ainsi, le MELCC a effectué des travaux d'échantillonnage sur des terrains situés dans Limoilou et une campagne de caractérisation exploratoire des sols a ensuite été réalisée⁴⁴. Le MELCC était alors à la recherche de sols contaminés au nickel⁴⁵.

⁴⁰ D-50, page 96.

⁴¹ D-58.

⁴² D-122.

⁴³ D-109.

⁴⁴ D-90.

⁴⁵ D-109.

[87] Ces démarches ont permis au MELCC de constater l'absence de dépassement des critères applicables concernant le nickel ainsi que l'absence de risque significatif découlant de la présence de métaux dans les sols échantillonnés. Cela dit, le MELCC ne se prononce pas sur la provenance des métaux analysés.

4.2.1.3 Modélisation : expertise de Denis Dionne (en demande)

[88] Comme on l'a vu précédemment, la théorie de cause des demandeurs repose très largement sur la démonstration de leurs experts Denis Dionne et Richard Saint-Louis.

[89] Monsieur Dionne est ingénieur et détient une maîtrise en génie chimique. Les demandeurs l'ont fait reconnaître par le Tribunal comme expert en qualité de l'air⁴⁶.

[90] Son mandat consiste à identifier les principales sources de poussière ainsi que le territoire où celle-ci s'est propagée.

[91] Pour ce faire, il utilise une méthode appelée « modélisation ». Le juge Pierre Ouellet, j.c.s. explique très bien en quoi consiste cette méthode, dans le dossier de la poussière rouge⁴⁷, en référent aux expertises des parties, dont celles de monsieur Dionne :

[135] Les deux experts, dont les qualifications ne sont pas contestées, ont préparé chacun un volumineux rapport. Ils décrivent tous deux, de la même façon, la méthodologie de la modélisation que Rhéaume résume ainsi :

« Une modélisation est une représentation simplifiée d'un système permettant d'étudier son fonctionnement par simulation. Cette représentation est théorique, et fait appel à des outils mathématiques, de même qu'à des outils logiciels et cartographiques.

En ce qui concerne la modélisation de la dispersion atmosphérique, le modèle mathématique cherche à simuler la dispersion d'un panache de substances dans l'air. Ces substances peuvent être gazeuses, des particules solides ou liquides. La modélisation permet alors d'estimer les concentrations dans l'air ambiant et les taux de déposition, et ce, à une distance donnée des sources d'émission prises en compte par le modèle.

Ainsi, le résultat de la modélisation est toujours une image simplifiée de ce que pourrait être la réalité, compte tenu des approximations théoriques inhérentes au modèle mathématique utilisé et de l'incertitude qui entoure la caractérisation des sources d'émissions. Il ne peut en aucun temps se substituer à des mesures prises sur le terrain. »

(référence omise)

⁴⁶ D-4.

⁴⁷ Lalande c. Compagnie d'arrimage de Québec ltée, préc., note 7.

(nos soulignements)

[92] L'expert Dionne conclut que les activités portuaires sont le principal contributeur aux poussières qui se déposent dans la Zone depuis le 31 octobre 2010⁴⁸.

[93] L'interrogatoire et surtout le contre-interrogatoire de monsieur Dionne révèlent la faiblesse manifeste de la méthode employée dans le contexte particulier de la présente cause.

[94] De son propre aveu, le modèle « Aermod » qu'il a utilisé ne garantit pas que les résultats obtenus soient conformes à la réalité⁴⁹. On apprend entre autres que si les intrants utilisés sont erronés, les résultats le seront nécessairement aussi et ne représenteront pas la réalité⁵⁰.

[95] Or, l'approche préconisée par monsieur Dionne se concentre sur les activités portuaires sans tenir compte des nombreuses autres sources potentielles de dépôts de poussières dans la Zone. Malgré qu'il dise avoir aussi effectué une modélisation pour un total de soixante-six sources différentes (incluant celles associées aux activités portuaires), aucun de ses rapports ne présente quelque résultat que ce soit relativement à de telles modélisations unitaires.

[96] Surtout, il n'a fait aucune modélisation présentant l'effet cumulatif de toutes les sources, confirmant ainsi qu'il n'a ciblé que celles provenant des activités portuaires.

[97] Une telle façon de faire enlève toute objectivité à l'exercice effectué ainsi qu'aux résultats obtenus.

[98] L'expertise réalisée par monsieur Dionne n'a donc aucune valeur pour aider le Tribunal à déterminer la provenance des retombées de poussière dans la Zone. D'ailleurs, un autre expert des demandeurs, monsieur Richard Saint-Louis, pense lui aussi la même chose⁵¹.

[99] La conclusion de l'expert Dionne est également anéantie lorsque l'on s'arrête à l'une des données principales de sa modélisation, soit la contribution des vents dominants provenant du nord-est.

[100] Tous conviennent, y compris monsieur Dionne, que lorsque les vents soufflent en direction du fleuve Saint-Laurent, aucune poussière issue des activités portuaires ne peut affecter la Zone.

⁴⁸ EXP-DD-1 et EXP-DD-2.

⁴⁹ Contre-interrogatoire de monsieur Dionne du 19 novembre 2019.

⁵⁰ Interrogatoire de monsieur Dionne du 18 novembre 2019.

⁵¹ Contre-interrogatoire de monsieur Richard Saint-Louis du 14 janvier 2020.

[101] Or, les données relatives à la vitesse et à la direction des vents révèlent que ceux-ci ont soufflé justement en direction du fleuve plus de 75% du temps pendant la majeure partie de la période visée par le recours⁵².

4.2.1.4 Signature chimique : expertise de Richard Saint-Louis (en demande)

[102] Monsieur Richard Saint-Louis a témoigné à titre d'expert en chimie analytique de l'environnement. Il enseigne au département de biologie, chimie et géographie de l'Université du Québec à Rimouski. Son *curriculum vitae* fait ressortir que son expertise se situe principalement en matière d'environnement aquatique.

[103] L'objectif de son expertise était d'identifier la composition des poussières que l'on retrouve dans la Zone et de vérifier si elles pouvaient être reliées aux vracs manutentionnés par CAQ.

[104] Le 16 mai 2017, monsieur Saint-Louis a prélevé divers échantillons de poussières à des endroits sélectionnés par monsieur Duchesne⁵³, suivant la même méthode artisanale que celle employée par ce dernier (pinceau et carton).

[105] Il procède ensuite à une analyse de métaux extractibles pour obtenir leur « signature » chimique, à l'aide d'un microscope électronique.

[106] En contre-interrogatoire, monsieur Saint-Louis doit admettre que les poussières qu'il a échantillonnées proviennent majoritairement de sources autres que les activités portuaires...⁵⁴

[107] Son témoignage nous permet également d'apprendre qu'il a confié à un tiers la tâche de faire l'analyse des particules au microscope électronique, faute de posséder les habiletés pour le faire lui-même. Il s'agit pourtant de l'outil sur lequel se fonde toute son interprétation de la composition des échantillons analysés.

[108] Au surplus, il n'a analysé que cinquante particules par échantillon⁵⁵, soit moins de 0,01% d'un échantillon contenant 20 000 particules⁵⁶, pour une marge d'erreur inacceptable de plus de 50%. À titre comparatif l'expert des défenderesses, monsieur Jean-François Wilhelmy, a analysé 31 800 particules par échantillon, pour une marge d'erreur de 0,1%⁵⁷.

[109] Un si faible échantillonnage ne peut que produire des résultats imprécis, voire invraisemblables. Ainsi, monsieur Saint-Louis constate que la signature chimique du

⁵² D-249.

⁵³ EXP-RSL-1.

⁵⁴ Contre-interrogatoire de monsieur Saint-Louis du 14 janvier 2020.

⁵⁵ EXP-RSL-2.

⁵⁶ Contre-interrogatoire de monsieur Saint-Louis du 14 janvier 2020.

⁵⁷ Interrogatoire de monsieur Wilhelmy du 2 décembre 2019.

« concentré de nickel ou cuivre » ne contient ni nickel, ni cuivre⁵⁸, et celle du « concentré de cuivre ou nickel » ne contient non plus aucun nickel⁵⁹.

[110] En outre, la signature chimique du « concentré de cuivre ou nickel » n'est pas la même que celle du « concentré de nickel ou cuivre », même si les deux appellations réfèrent au même produit⁶⁰.

[111] De même, la signature chimique de la bauxite est composée de fer, de titane, de calcium, de potassium et d'aluminium, soit cinq des six éléments chimiques majeurs que l'on retrouve dans la croûte terrestre, lesquels ne peuvent évidemment servir à quelque association que ce soit avec les activités portuaires⁶¹.

[112] Bien que l'on pourrait continuer encore longtemps la liste des incongruités révélées par la démarche de monsieur Saint-Louis, voilà suffisamment de raisons pour ne pouvoir prêter foi à ses conclusions quant à la provenance des poussières retrouvées dans la Zone.

4.2.1.5 Le réseau de jauges : l'expertise de Jean-Luc Allard (en défense)

[113] Le Tribunal a reconnu à monsieur Allard la qualification requise pour agir à titre de témoin expert spécialisé en qualité de l'air. Il a toutefois réservé sa décision relativement à son expertise en matière d'échantillonnage de contaminants atmosphériques.

[114] Après avoir longuement entendu les explications de monsieur Allard sur cet aspect de ses compétences et de son expérience, il y a certainement lieu d'ajouter ce domaine à ses qualifications.

[115] Pendant une année, entre août 2017 et août 2018, monsieur Allard a supervisé l'opération d'un réseau de jauges servant à mesurer le dépôt de poussières dans la Zone.

[116] Il s'agit d'un exercice innovateur sans précédent puisqu'il n'existait jusqu'alors aucune donnée à ce sujet⁶².

[117] Pour monsieur Allard, ces mesures sur le terrain sont beaucoup plus près de la réalité que la modélisation, laquelle demeure essentiellement théorique et tributaire des nombreuses variables à considérer. D'ailleurs, comme il le souligne avec justesse, il est inutile de modéliser lorsqu'on a en mains les données réelles!

⁵⁸ EXP-RSL-2 et contre-interrogatoire de monsieur Saint-Louis du 14 janvier 2020.

⁵⁹ EXP-RSL-2.

⁶⁰ Contre-interrogatoire de monsieur Saint-Louis du 14 janvier 2020.

⁶¹ *Id.*

⁶² D-146, page 20.

[118] La démarche scientifique employée comporte deux volets : le premier est de nature quantitative. Il est basé sur la minéralogie (expertise de monsieur Wilhelmy) et vise à déterminer l'origine de la poussière échantillonnée dans le réseau de jauges. Le second sert à mesurer le taux de retombées de poussières.

[119] Nous reviendrons sur la minéralogie au chapitre suivant.

[120] Monsieur Allard rappelle qu'il n'existe au Québec aucune norme relative aux retombées de poussières depuis juin 2011. Il a donc utilisé comme valeur guide l'ancienne norme de 7,5 tm/km²/30 jours prévue dans le R.A.A.

[121] Les analyses effectuées par monsieur Allard⁶³ montrent que⁶⁴ :

- Des résultats supérieurs à la valeur guide ont été observés, mais ils ne sont pas attribuables aux activités, tel que démontré à la section 6.23.;
- Pendant 8 mois (août 2017 à février 2018), il n'existe aucune différence significative entre les taux moyens de retombées de poussières mesurés aux stations d'échantillonnage situées dans la Zone et ceux mesurés aux stations hors de celle-ci;
- Pendant 3 mois (mars 2018 à mai 2018), il existe une telle différence significative, mais elle n'est pas attribuable aux activités. L'explication la plus plausible des taux de retombées de poussières significativement plus élevés dans la Zone au printemps réside dans la contribution accrue du secteur des transports dans la Zone (principalement la libération des abrasifs utilisés en période hivernale remis en suspension par les transports en période de fonte des neiges);
- Dans le cas du mois de juillet 2018, il existe également une différence significative entre les taux de retombées de poussières mesurés dans la Zone et ceux mesurés tant dans la Zone qu'à l'extérieur de celle-ci ont été inférieurs à la valeur guide de 7,5 tm/km²/30 jours.

[122] Les résultats obtenus par les analyses minéralogiques et la mesure des dépôts de poussières sont percutants. La contribution moyenne des activités portuaires durant la période d'échantillonnage est inférieure à 2,8% pour les échantillons prélevés dans la Zone et à 1,7% pour ceux prélevés à l'extérieur de celle-ci⁶⁵.

[123] Il est aussi très révélateur que lorsque les activités portuaires sont à leur paroxysme en septembre et en novembre, les taux de retombées mesurés dans la

⁶³ ED-3.

⁶⁴ ED-4, page 14.

⁶⁵ ED-3.

Zone sont inférieurs à ceux notés en mars alors que les activités portuaires sont à leur minimum⁶⁶.

[124] De plus, entre avril et juillet, le tonnage augmente constamment pendant que le taux de retombées de poussières diminue tant dans la Zone qu'à l'extérieur de celle-ci⁶⁷.

4.2.1.6 La minéralogie : expertise de Jean-François Wilhelmy (en défense)

[125] Monsieur Wilhelmy est un ingénieur en génie géologique détenant une maîtrise en minéralogie. Il est retraité depuis peu.

[126] De tous les experts entendus dans la présente cause, il est le seul à posséder les compétences pour effectuer l'analyse minéralogique qui est au cœur du débat. D'ailleurs, personne n'a remis en question les analyses qu'il a effectuées.

[127] Sa démarche scientifique consiste à identifier et à quantifier les minéraux retrouvés dans la poussière recueillie dans la Zone.

[128] Pour ce faire, il utilise un microscope électronique à balayage de dernière génération très performant : le MLA. Cet appareil sert à identifier et à mesurer chaque grain pour établir sa source avec une marge d'erreur de 0,1%!

[129] D'ailleurs, monsieur Wilhelmy souligne que la minéralogie est la seule science qui permet de connaître la provenance des minerais.

[130] Il constate que les minéraux naturels que l'on trouve en abondance à Québec ainsi que les abrasifs et les sels de déglacage sont présents de façon constante dans tous les échantillons.

[131] Ses résultats montrent⁶⁸ de façon éloquent que les principaux contributeurs aux poussières prélevées dans la Zone sont les abrasifs de même que le sel de déglacage.

[132] En outre, monsieur Wilhelmy a également analysé des échantillons prélevés à leur résidence respective et apportés lors de leurs témoignages par deux membres : monsieur Marc Chouinard et monsieur Nicolas Bruneau⁶⁹.

[133] Le constat est le même : la très grande majorité des poussières ne provient pas des activités portuaires.

⁶⁶ ED-4, page 24.

⁶⁷ ED-4, page 25.

⁶⁸ D-250.

⁶⁹ D-234 et D-235.

[134] Monsieur Wilhelmy fait aussi la démonstration que la composition annuelle moyenne des échantillons est pratiquement la même à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Zone.

[135] Pour le Tribunal, l'expertise non contredite de monsieur Wilhelmy constitue la réponse la plus crédible à la principale question soulevée dans la présente cause, soit l'absence de contribution des activités portuaires aux nuisances invoquées par les demandeurs.

4.2.2 La qualité de l'air ambiant

[136] Les demandeurs suggèrent que l'exploitation de stations de mesure de poussières par CAQ prouve que les poussières émanent du site des activités portuaires.

[137] Il s'agit en l'espèce de capteurs Hi-Vol et E-series permettant d'échantillonner la poussière et de suivre en temps réel, de façon continue, les particules en suspension totales (PST).

[138] Pour le Tribunal, ces outils de mesure de la qualité de l'air ambiant, principalement installés sur le site des activités portuaires et quelques-uns hors site, sont peu représentatifs des retombées de poussières dans la Zone.

[139] D'ailleurs, soulignons qu'une quantité importante de photos et de vidéos présentées par les demandeurs montre des mouvements de poussières à l'intérieur du terminal, souvent dans le giron immédiat des piles ou encore lors de manœuvres de transbordement des vracs manutentionnés par CAQ. Cela n'apporte toutefois aucune information utile quant à la poussière que l'on retrouve dans la Zone.

[140] Quoi qu'il en soit, une étude récente du MELCC portant sur la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou conclut que celle-ci est typique d'un milieu urbain⁷⁰ :

« En somme, la qualité de l'air de l'arrondissement La Cité-Limoilou est typique d'un milieu urbain. Les principales sources de pollution responsables des concentrations de contaminants mesurés aux stations sont les sources urbaines habituelles, soient vraisemblablement le transport routier, les combustibles fossiles et le chauffage au bois. [...] »

[141] Les demandeurs ont également identifié le nickel comme étant un traceur permettant d'identifier les activités des défenderesses comme source de poussières excessives.

⁷⁰ D-97, page 57.

[142] Encore là, un rapport plus objectif émanant de la Direction régionale de la santé publique (DRSP) portant sur le nickel⁷¹ révèle que celui-ci ne constitue qu'une fraction aussi minime que 0.2 % des PST présentes dans la Zone.

[143] Quant aux particules fines de type PM_{2,5}, leur présence relève manifestement d'un phénomène visant plutôt la grande région de Québec⁷² et pouvant provenir de très loin⁷³ puisqu'elles se comportent comme des gaz. Elles sont donc peu susceptibles de se poser au sol.

4.2.3 Le risque pour la santé

[144] Les demandeurs invoquent des craintes, des inquiétudes et de l'inconfort relativement à leur santé et celle de leurs proches causés par la présence de poussières abondantes dans leur milieu de vie.

[145] De l'avis du Tribunal, les témoignages des membres, tant hors Cour qu'au procès, permettent de nuancer passablement de telles affirmations.

[146] Plusieurs n'ont rapporté aucune inquiétude ni même de préoccupation à ce sujet. Pour les autres, leurs craintes n'ont donné lieu à aucune investigation sur le caractère nocif de cette poussière et personne n'a cru utile de consulter un médecin à ce sujet.

[147] Au surplus, en 2013, la DRSP a publié un avis préliminaire⁷⁴ destiné à la population de l'arrondissement La Cité-Limoilou. Cette autorité en matière de santé publique affirme que les risques pour la santé en raison des concentrations de nickel présentes dans l'air ambiant dans la Zone sont jugés faibles.

[148] En 2015, la DRSP complète son investigation et publie un avis complémentaire⁷⁵. Elle confirme qu'il serait peu probable que des effets chroniques de sévérité mineure à modérée (asthme, bronchite chronique, fibrose pulmonaire) soient observés à la suite de l'inhalation de nickel durant une période de 70 ans! Elle conclut également que les risques d'un cancer sont à peu près nuls pour une telle exposition.

[149] Ainsi, un citoyen raisonnablement informé devrait conclure de ce qui précède que la concentration de nickel mesurée dans son environnement ne présente aucun risque tangible pour la santé. C'est également la conclusion à laquelle en arrive le demandeur lui-même lors de son contre-interrogatoire⁷⁶...

⁷¹ P-32.

⁷² ED-1, page 89.

⁷³ D-63, page 67.

⁷⁴ P-32.

⁷⁵ P-33.

⁷⁶ Contre-interrogatoire de monsieur Louis Duchesne du 30 septembre 2019.

[150] Comme si ce qui précède n'était pas suffisant, le Tribunal a pu bénéficier du témoignage de la Dre Julie Goodman qu'il a reconnue à titre d'experte en toxicologie et en épidémiologie.

[151] La Dre Goodman a reçu le mandat des défenderesses de revoir les risques à la santé reliés à la présence de nickel dans Limoilou.

[152] Elle conclut que le nickel, seul ou combiné à d'autres métaux, n'augmente pas les risques pour la santé des citoyens.

[153] Afin de ne laisser aucune ambiguïté persister pour qui que ce soit, elle affirme que même la forme la plus cancérigène du nickel (la pentlandite), constituée de particules trop grosses pour être inhalées, ne pourrait causer un cancer à un citoyen de Limoilou qui y serait exposé 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pendant 70 ans.

[154] Pour elle, les concentrations sont si basses qu'elles ne peuvent même pas causer de réactions allergiques ni d'irruptions cutanées.

[155] Ces propos rassurants ont le mérite d'être clairs. De plus, ils ne sont pas contredits.

4.2.4 Les activités portuaires et les mesures de mitigation mises en place

[156] Malgré l'absence d'un préjudice indemnisable causé par les défenderesses, il convient tout de même d'examiner les activités portuaires et les mesures de mitigation mises en place par les défenderesses.

[157] Les témoignages d'employés et de représentants de CAQ et de APQ ont marqué le Tribunal d'une impression générale de compétence, de sens des responsabilités et d'un contrôle de grande qualité sur les activités portuaires en général.

[158] Notamment, monsieur Rémy Gilbert, coordonnateur à l'entretien chez CAQ, présent presque quotidiennement au terminal de Beauport durant une très grande partie de la période visée par l'action collective, a livré un témoignage fort impressionnant.

[159] Ses réponses sont spontanées, précises et dénuées de faux-fuyants. Elles sont rendues avec assurance, conviction et sans exagération.

[160] On sent monsieur Gilbert très concerné et sensible aux questions relatives à l'environnement au point où sa crédibilité n'est pas mise en doute lorsqu'il affirme qu'il n'hésiterait pas à quitter son poste si son employeur ne respectait pas ses valeurs à cet égard. Après tout, tel qu'il le rappelle avec justesse, cet enjeu de l'environnement est une préoccupation constante et nécessaire pour protéger avant tout les travailleurs ainsi que les équipements.

[161] De même, monsieur Ivan Boileau, ingénieur et vice-président au partenariat stratégique et à la gestion des actifs, œuvrant pour CAQ depuis une quinzaine d'années, a lui aussi livré un témoignage crédible et percutant.

[162] C'est lui qui a imaginé et conçu dès 2012, avec son équipe, un système innovateur de canons à eau utilisé depuis non seulement par CAQ mais un peu partout dans le monde. Le tout sert à humidifier le vrac solide pour diminuer ou empêcher sa volatilité.

[163] Cet homme, manifestement d'une grande compétence en opérations de terminal de vrac solide, paraît en plein contrôle de sa situation. Il a su mettre en place au fil du temps et des évolutions technologiques, un système performant et efficace de contrôle des émissions de poussières inhérentes aux activités portuaires, lequel pourrait même être cité en exemple comme modèle à suivre en ce domaine⁷⁷.

[164] On pourrait repasser un à un les autres témoignages en défense que le constat général serait au même effet. Il n'y a absolument aucune preuve de négligence dans la gestion des équipements et des opérations des défenderesses pouvant engager leur responsabilité.

[165] En bref, CAQ opère un terminal de vrac solide sur un site loué à APQ dans le secteur Beauport du Port de Québec.

[166] Le vrac solide est déchargé de navires (vraquiers, laquiers) et il est ensuite entreposé à divers endroits sur le terminal. On retrouve ainsi une multitude de produits variant en quantité et en caractéristiques diverses au fil du temps.

[167] Il est intéressant de noter que bien que le terminal soit ouvert toute l'année, les piles de vrac sont recouvertes de neige ou de glace entre les mois de janvier et mai. Pourtant, aucun témoin en demande n'a relaté de diminution de poussières à son domicile durant ces périodes. Madame Lalande parle même d'un cauchemar quotidien.

[168] D'autre part, les mesures de mitigation mises en place depuis 2010 sont nombreuses. Elles ont augmenté et se sont améliorées de façon constante au cours des années qui ont suivi.

[169] Au départ, les mesures utilisées consistent essentiellement à l'humidification des piles et des opérations des surfaces, d'abord à l'aide de camions à eau. On utilise également des camions à brosse ou aspirateur.

[170] APQ et CAQ possèdent également un réseau de caméras de surveillance pour superviser l'ensemble des activités au port à partir d'une salle de contrôle. L'éclairage de nuit ainsi que le pavage du site sont d'autres moyens utilisés.

⁷⁷ EXP-7.

[171] Au-delà des équipements, diverses méthodes opératoires sont mises en place afin de minimiser les impacts des activités sur l'environnement : directives aux opérateurs de machinerie⁷⁸, contrôle de hauteur de chute des produits⁷⁹, réduction de la vitesse des opérations, planification, veille météo quotidienne, etc.

[172] Pour sa part, APQ en tant qu'administratrice des propriétés portuaires, a elle aussi instauré diverses mesures : surveillance des activités par des patrouilleurs, le tout supervisé par son personnel de la capitainerie et de la direction environnementale, réseau de caméras de surveillance du site, épandages d'abats-poussières, location de balais mécaniques et de canons à eau pour nettoyer les rues, les quais, les stationnements, etc.

[173] Depuis l'évènement de la poussière rouge, de nombreuses mesures supplémentaires ont été ajoutées :

- réseau de 19 canons à eau fixes;
 - réseau de capteurs de poussières et lecture continue relié à une salle de contrôle;
 - système de contrôle de canons à eau à distance;
 - numérisation de l'éclairage;
 - formations en matière environnementale;
 - pavage de sections non pavées;
 - utilisation d'une toile sur la structure de chargement de navires pour contrôler les émissions potentielles en période hivernale;
 - installation de toiles sur certaines piles de minerais;
 - présence constante sur le terminal de personnel dédié à l'environnement;
- etc.

[174] On ne peut conclure autrement de cette nomenclature que CAQ et APQ se sont comportées à tous égards en bons citoyens corporatifs, dans le respect des standards les plus exigeants en matière de mesures de mitigation.

⁷⁸ D-24.

⁷⁹ D-200.

[175] D'ailleurs, monsieur Joel Shirriff, ingénieur, reconnu comme expert en opérations portuaires, a reçu mandat de visiter et de commenter les installations et les opérations des défenderesses au terminal de Beauport⁸⁰.

[176] Il souligne que chaque terminal est unique et comporte des caractéristiques spécifiques. Il précise qu'aucune pratique n'est applicable indistinctement à toutes les installations.

[177] Il conclut que les équipements et les pratiques observées sont similaires aux bonnes pratiques ailleurs dans le monde. Quant au réseau de capteurs de poussières dont les données en continu sont suivies à partir d'une salle de contrôle informatisée, il les qualifie de meilleures pratiques dans l'industrie.

[178] En terminant, il y a lieu de souligner qu'il ressort de l'ensemble de la preuve que sur la période de neuf années couvertes par le recours et après une analyse minutieuse des opérations des défenderesses, les demandeurs n'ont pu relever que trois incidents où des particules de poussières ont pu quitter le terminal pour se diriger vers la Zone. On parle de trois journées sur plus de 3 200. Et encore, on ignore la contribution réelle de ces particules sur l'ensemble des inconvénients allégués...

[179] Dans les circonstances, il est certainement inapproprié de parler de faute ou de troubles de voisinage.

4.3 Les autres questions

[180] Compte tenu de ce qui précède, les autres questions relatives au quantum des dommages, au mode de recouvrement et à l'injonction recherchée deviennent sans objet.

5. RÉCAPITULATION

[181] L'argumentaire des demandeurs ne passe pas le test de l'analyse factuelle objective menant à la conclusion que l'abondance et la constance du phénomène de dépôt de poussières dans la Zone ne peuvent être causées par les défenderesses.

[182] À l'évidence, il existe nécessairement plusieurs sources au problème. La preuve scientifique irréfutable montre que la contribution des activités portuaires aux troubles invoqués est à toutes fins pratiques nulle. À tout le moins, elle ne dépasse certainement pas la limite de la tolérance attendue entre voisins vivant dans un milieu urbain adjacent à un port.

[183] Dans les circonstances, on comprendra aisément qu'il serait contraire aux prescriptions de la loi de condamner APQ et CAQ alors que celles-ci ont démontré un comportement exemplaire.

⁸⁰ ED-7. et témoignage de monsieur Sherrif les 12 et 13 décembre 2019.

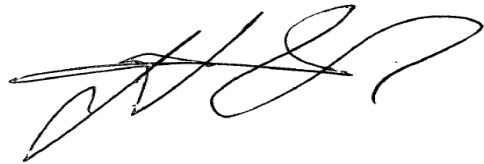
[184] Au demeurant, CAQ et APQ ont administré une preuve fort convaincante à l'effet que les investigations devraient davantage se diriger vers l'effet combiné de certaines activités propres à la vie urbaine, telles que le transport, la construction, la combustion, etc...

[185] Enfin, relativement aux inquiétudes à la santé invoquées par les demandeurs, la preuve a clairement démontré que celles-ci n'ont aucun fondement objectif. Une personne raisonnable moyennement informée ne pourrait les justifier de façon rationnelle.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[186] **REJETTE** l'action collective;

[187] **AVEC FRAIS DE JUSTICE**, incluant ceux pour la préparation des expertises et le témoignage des experts, la rémunération de l'interprète ainsi que ceux liés à la prise et à la transcription des témoignages avant et pendant le procès.



JACQUES G. BOUCHARD, j.c.s.

Me Clara Poissant-Lespérance
Me Philippe Trudel
Me André Lespérance
Trudel Johnson & Lespérance
750, Côte de la Place d'Armes, bureau 90
Montréal (Québec) H2J 2X8
Avocats des demandeurs

Me François Pinard-Thériault
Me Amélie Dufour
Jean-François Bertrand avocats
Casier 25
Avocats-conseils des demandeurs

Me Ariane-Sophie Blais
Me Sylvain Chouinard
Me Antoine Veillette
Langlois avocats
Casier 115
Avocats de Compagnie d'Arimage de Québec ltée

Me Michel Gagné
McCarthy Tétrault
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Avocats-conseils de Compagnie d'Arimage de Québec ltée

Me Vincent Rochette
Me Marie-Hélène Caron
Norton Rose Fullbright
Casier 92
Avocats d'Administration portuaire de Québec

Dates d'audience : 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25, 26, 30 septembre, 1^{er}, 2, 3, 7, 8, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 octobre, 4, 7, 11, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29 novembre, 2, 3, 9, 10, 12, 13, 18, 19 décembre 2019, 14, 20, 21, 22, 23 janvier 2020.

Domaine du droit : action collective/responsabilité civile

De: [REDACTED]
Envoyé: 16 juillet 2020 12:38
À: Issam Tantaoui
Cc: [REDACTED] Gabriel Audet;
Objet: RE: Projet au Port de Qc

Merci encore Issam

[REDACTED]

From: Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>
Sent: Thursday, July 16, 2020 10:15 AM
To: [REDACTED]
Cc: [REDACTED] Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>; [REDACTED]
Subject: RE: Projet au Port de Qc

External sender/Expéditeur externe



Bonjour [REDACTED]

Pour information, nous travaillons actuellement à fixer une date qui conviendrait aux participants.

Meilleures salutations.

Issam Tantaoui | Conseiller en développement industriel
Direction des produits industriels
418 691-5698, poste 4952

De : [REDACTED]
Envoyé : 15 juillet 2020 10:37
À : Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED] Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>; [REDACTED]
Objet : RE: Projet au Port de Qc

Merci Issam

Savez-vous la date de la reunion?

From: Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>

Sent: Wednesday, July 15, 2020 10:33 AM

To: [REDACTED]

Cc: S [REDACTED]

[REDACTED] Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>; [REDACTED]

[REDACTED]

Subject: RE: Projet au Port de Qc

External sender/Expéditeur externe



Bonjour [REDACTED]

Il m'a été demandé de vous informer qu'il a été décidé qu'une rencontre technique sera tenue prochainement entre le MEI, le MELCC, la Direction de la santé publique de la capitale nationale, le MSSS et INSPQ pour discuter des recommandations issues des travaux du comité interministériel d'examen de la norme du nickel. Nous vous communiquerons par la suite l'état d'avancement de ces rencontres.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions.

Meilleures salutations.

Issam Tantaoui | Conseiller en développement industriel
Direction des produits industriels
418 691-5698, poste 4952

De : [REDACTED]

Envoyé : 15 juillet 2020 09:30

À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>; [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : RE: Projet au Port de Qc

Bonjour Gabriel,

J'espère que tout va bien.

Cette note est une demande pour une mise à jour sur les discussions de la norme de Nickel. Je suis constamment demander sur l'état d'avancement de ces discussions, en particulier depuis les nouvelles que les personnes clés de la sante régional ont quitté leurs fonctions actuelles.

[REDACTED]

SVP faites-nous savoir.

Merci et bonne journée,

[REDACTED]

[REDACTED]

From: Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>

Sent: Thursday, June 11, 2020 9:46 AM

To: [REDACTED]

Cc: Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>; [REDACTED]

Subject: RE: Projet au Port de Qc

External sender/Expéditeur externe



Bien sûr, c'est noté.

Merci à tous.

Gabriel Audet | Directeur par intérim
Direction des produits industriels
418 691-5698, poste 4872

De : [REDACTED]

Envoyé : 11 juin 2020 09:33

À : [REDACTED] Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>

Cc : Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>; [REDACTED]

Objet : RE: Projet au Port de Qc

Merci [REDACTED]

Mes sentiments exactes.....

Bonne journée,

[REDACTED]

[Redacted]

From: [Redacted]

Sent: Thursday, June 11, 2020 9:21 AM

To: Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>

Cc: Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>; [Redacted]

[Redacted]

Subject: Re: Projet au Port de Qc

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

Le 10 juin 2020 à 12:11, Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca> a écrit :

External sender/Expéditeur externe



Merci,

[Redacted]

Gabriel Audet | Directeur par intérim
Direction des produits industriels
418 691-5698, poste 4872

De : [Redacted]

Envoyé : 10 juin 2020 11:45

À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>; Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>

Cc : [REDACTED]

Objet : RE: Projet au Port de Qc

Bonjour Gabriel,

Je suis désolée du délai de réponses.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

<image001 png>

<image002 png>

<image003 png>

<image004 png>

<image005 png>

<image006 png>

De : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 juin 2020 16:52

À :

Cc : Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>

Objet : Projet au Port de Qc

External sender/Expéditeur externe



Bonjour à vous deux,

[Redacted]

[Redacted]

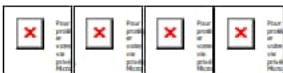
[Redacted]

N'hésitez pas à m'appeler au besoin

Merci,

Gabriel Audet | Directeur par intérim
Direction des produits industriels
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 5e étage, bureau 5 11
Québec (Québec) G1R 4Y4
418 691-5698, poste 4872 1 866 680-1884 www.economie.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur

LEGAL DISCLAIMER: The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.

If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.

Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

De: Issam Tantaoui
Envoyé: 23 septembre 2020 09:22
À: [REDACTED]
Cc: Gabriel Audet
Objet: TR: Suivi sur la norme de nickel

Bonjour [REDACTED]

Nous espérons que vous allez bien ainsi que votre famille

Nous vous informons qu'il a été décidé qu'une rencontre technique soit tenue en septembre entre le MEI, le MELCC, la Direction de la santé publique de la capitale nationale, le MSSS et INSPQ pour discuter des recommandations issues des travaux du comité interministériel d'examen de la norme du nickel. Malheureusement, cette rencontre a été annulée. Nous planifions actuellement une nouvelle rencontre du comité pour le mois d'octobre 2020. Nous vous communiquerons par la suite l'état d'avancement des travaux de cette rencontre.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions.

Meilleures salutations.

De : [REDACTED]
Envoyé : 23 septembre 2020 08:24
À : Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>; Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Objet : Suivi sur la norme de nickel

Bonjour

J'espère que tout va bien avec vous et vos familles

Cette note représente le suivi des conversations [REDACTED] avec votre group à ce sujet. J'aurai également des questions à ce sujet lors de notre réunion [REDACTED]. Pouvez-vous SVP fournir un 'mise à jour' que je peux transmettre. Cette question demeure très importante pour nos opérations [REDACTED].

(Je ne manque pas le confiance mais ça force un peut la 'patience'.)

Bonne journée,

[REDACTED]

[REDACTED]



LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

De: Issam Tantaoui
Envoyé: 21 octobre 2020 16:16
À: [REDACTED]
Cc: Gabriel Audet; Danielle Pépin
Objet: TR: norme de nickel

Bonjour [REDACTED]

Nous espérons que vous allez bien.

Nous vous informons qu'une rencontre entre le MEI, le MELCC, la Direction de la santé publique de la capitale nationale, le MSSS et INSPQ sera tenue le 29 octobre 2020 pour discuter des recommandations issues des travaux du comité interministériel d'examen de la norme du nickel. Nous vous communiquerons par la suite l'état d'avancement des travaux de cette rencontre.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez d'autres questions.

Meilleures salutations.

De : [REDACTED]
Envoyé : 21 octobre 2020 14:52
À : Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Objet : norme de nickel

Bonjour Issam,

J'espère que tout va bien.

Avez-vous des nouvelles? Je suis en train de finir mon rapport pour le mois d'octobre, adressant les délais sur la situation.

Merci et bonne journée,

[REDACTED]

[REDACTED]

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.

If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.

Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

De: [REDACTED]
Envoyé: 26 octobre 2020 08:49
À: Gabriel Audet
Objet: RE: Coordonnées [REDACTED] - Mine Raglan

Bonjour Gabriel,
À 11h ça serait parfait. Vous pouvez m'appeler sur mon cellulaire au [REDACTED]

Merci,
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

De : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 octobre 2020 08:48
À : [REDACTED]
Objet : RE: Coordonnées [REDACTED] - Mine Raglan

External sender/Expéditeur externe



Bonjour [REDACTED]

Disponible pour une discussion ce matin à 11h ou 11h30 ?

De : [REDACTED]
Envoyé : 23 octobre 2020 16:49
À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Coordonnées [REDACTED] - Mine Raglan

Bonjour Gabriel,
Comme indiqué par [REDACTED], je [REDACTED] remplace [REDACTED]
La semaine dernière, j'ai eu comme information [REDACTED] que vous aviez une rencontre le 29 octobre pour le comité interministériel sur le dossier du standard de nickel.

Je voulais simplement confirmer avec vous que cette rencontre était toujours prévue le 29.

[REDACTED] me mentionnait que vous étiez bien aux faits du dossier et des enjeux pour Mine Raglan.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou autres.

Merci et au plaisir,

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



De : [REDACTED]
Envoyé : 10 septembre 2020 11:11
À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : Coordonnées [REDACTED] Mine Raglan

Bonjour Gabriel,
Merci pour ton temps ce matin.

Ci-joint les coordonnées [REDACTED] si jamais tu as besoin de parler à une personne de Mine Raglan [REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]

Et dans tous les cas en cas d'urgence – je garde le même cellulaire.

Merci

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur

De: [REDACTED]
Envoyé: 12 novembre 2020 08:18
À: Danielle Pépin
Cc: Gabriel Audet; [REDACTED]
Objet: RE: Rencontre exploratoire MCS de Glencore au Québec

Re-bonjour Mme Pépin,

Je vous confirme que [REDACTED] sont tous disponibles pour prendre part à la rencontre le 24 novembre de 10h30 - 12h00.

Prière de confirmer si une convocation via Outlook leur seront envoyée.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]



From: [REDACTED]
Sent: Thursday, November 12, 2020 8:22 AM
To: 'Danielle Pépin' <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Rencontre exploratoire - MCS de Glencore au Québec

Bonjour M. Pépin,

Est-ce que la rencontre aura lieu virtuelle ou en personne ?

Cordialement,

[REDACTED]

From: [REDACTED]
Sent: Wednesday, November 11, 2020 10:28 AM
To: 'Danielle Pépin' <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Rencontre exploratoire MCS de Glencore au Québec

Bonjour M. Pépin,

J'ai fait un suivit avec notre équipe et je vous reviens sous peu.

Sincèrement,

[REDACTED]



From: Danielle Pépin <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>

Sent: Tuesday, November 10, 2020 7:00 PM

To: [Redacted]

Subject: RE: Rencontre exploratoire - MCS de Glencore au Québec

External sender/Expéditeur externe



Bonjour [Redacted]

Pour la semaine du 23 novembre, j'ai une seule plage horaire que tous les participants de mon équipe ainsi que ceux du ministère de l'Énergie et des ressources naturelles sont disponibles.

Donc, je vous propose une rencontre le 24 novembre de 10h30 12h00. Toutefois, si cette plage horaire ne convient pas à votre équipe, je validerai pour la semaine suivante.

Merci pour le suivi
Danielle

Danielle Pépin | Coordonnatrice, secteur métallurgie
Direction des produits industriels
418 691-5698, poste 1158

De : [Redacted]

Envoyé : 9 novembre 2020 17:46

À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>

Cc : Danielle Pépin <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>; [Redacted]

[Redacted]

Objet : RE: Rencontre exploratoire MCS de Glencore au Québec

Bonjour Gabriel,

- [Redacted]
- [Redacted]
- et moi participerons à la rencontre de fin novembre.

[Redacted] pourra coordonner les disponibilités des gens de Glencore.

À bientôt,

[Redacted]
[Redacted]
[Redacted]

From: Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Sent: 5 novembre 2020 09:00
To: [REDACTED]
Cc: Danielle Pépin <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>
Subject: Rencontre exploratoire MCS de Glencore au Québec

External sender/Expéditeur externe



Bonjour [REDACTED]

Comme suite à notre dernière discussion concernant les MCS et les matériaux de batteries, je te propose d'organiser une rencontre afin de faire le point sur les différents produits/éléments qui sont issus des multiples procédés des usines de Glencore au Québec. Il serait intéressant de connaître les produits/éléments qui sont valorisés et également ceux qui ne le sont pas (ou pas à leur pleine valeur), mais qui pourraient offrir un potentiel intéressant si la technologie le permettait (en incluant les quantités disponibles/potentielles et les grades de produits).

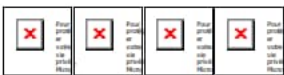
Nous faisons l'hypothèse qu'à travers les années, des recherches ont été réalisées par l'entreprise pour valoriser certains éléments. Aujourd'hui, les marchés ont évolué, de nouvelles perspectives se présentent, et ces technologies constituent peut-être des solutions matures. De nouveaux procédés d'extraction pourraient même être utilisés ou développés. Mentionnons que certains centres de R D québécois pourraient vous appuyer dans vos efforts de R D en valorisation et que des programmes d'aide financière du MEI ou mesures à venir dans le cadre du PQVMCS sont précisément là pour ça.

Afin de vous laisser le temps de bien vous préparer, avec les bons intervenants de Glencore au Québec (incluant CEZinc), nous proposons de tenir cette rencontre vers la fin novembre.

En plus de mon équipe, des collègues du MERN y participeraient.

Je demeure disponible pour en discuter.

Merci,



Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

De: [REDACTED]
Envoyé: 17 novembre 2020 14:38
À: Gabriel Audet
Objet: Suivi - rencontre comité interministériel

Bonjour Gabriel,
J'espère que tu vas bien. Je me demandais si tu savais si une autre date avait été fixée pour le comité interministériel pour le standard de nickel, pour remplacer celle qui devait se tenir le 29 octobre dernier?

Merci,

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

De: Gabriel Audet
Envoyé: 7 décembre 2020 10:00
À: [REDACTED]; Issam Tantaoui
Cc: [REDACTED]; Valéry Gagnon
Objet: RE: la norme de nickel

Bonjour [REDACTED]

[REDACTED] Tu peux t'adresser à moi si tu as des questions sur la norme du nickel

À ce sujet, une rencontre interministérielle a été mise à l'agenda le 3 février prochain. J'ai fourni cette info à [REDACTED] ce matin.

Au plaisir,

De : [REDACTED]
Envoyé : 7 décembre 2020 09:57
À : Issam Tantaoui <Issam.Tantaoui@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Objet : la norme de nickel

Bonjour Issam,

J'espère que tout va bien.

On entend pas de nouvelle sur la norme de nickel. Est-ce qu'il y a quelque chose qu'on pourrait faire pour accélérer le processus ?

Merci et bonne journée,

[REDACTED]

[REDACTED]

LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne

De: Danielle Pépin
Envoyé: 10 décembre 2020 17:24
À: [REDACTED]
Cc: Gabriel Audet
Objet: suivi rencontre Valorisation résidus Glencore

Bonjour [REDACTED]

Notre rencontre d'il y a deux semaines avec l'équipe de CCR et de CEZinc a été très enrichissante [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Dans la foulée de la stratégie de développement de la filière batterie et le Plan de valorisation des minéraux critiques et stratégiques, le gouvernement souhaite valoriser les matériaux de ces filières

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Nous avons discuté de plusieurs sujets, voici de l'information que nous souhaitons vous partager :

- Le MERN avec la collaboration du MEI et le FRQNT prévoit un appel de projets en R-D en début 2021, un budget de 2M\$ est prévu dans le Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS). Voici le lien vers le site du FRQNT (des appels de projets sont en cours pour différents sujets, vous pourrez les consulter) <https://mern.gouv.qc.ca/mines/programmes/recherche-en-partenariat-developpement-durable-secteur-minier/>
- [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
- Le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/mines/mineraux-critiques-et-strategiques/>
- [REDACTED]
[REDACTED] Voici une liste qui pourrait aider à réfléchir et constituer une base afin d'évaluer les différentes ressources (la cartographie viendra compléter le tout) CMQ, CEPROCQ, Coalia, CTRI, CTTEI, Université Laval, Université McGill, Polytechnique de Montréal, CIMMS, Université de Sherbrooke, CNRC, etc. La semaine prochaine, je vous ferai parvenir un document qui listera tous ces centres (coordonnées, expertises, etc.) afin d'avoir un document commun. Vous pourrez inscrire les organismes avec qui vous avez travaillé et dans une prochaine rencontre en janvier 2021, nous pourrions évaluer si nous pouvons vous aider à amorcer une discussion avec certains intervenants

Bonne fin de journée
Danielle

Veillez prendre note que mon numéro de téléphone est modifié.

Danielle Pépin | Coordonnatrice, secteur métallurgie
Direction des produits industriels
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

100, rue Laviolette, bureau 114, 1er étage

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

418 691-5698, poste **1158** **1 866 680-1884** www.economie.gouv.qc.ca

De: Danielle Pépin
Envoyé: 18 février 2021 16:43
À: [REDACTED]
Cc: Gabriel Audet
Objet: RE: document complémentaire Raglan port de Québec

Bonjour à vous deux

Je vous ai envoyé l'invitation pour la rencontre demain

Je ne savais pas si c'était [REDACTED] que vous souhaitiez inviter. Je vous laisse le soin de [REDACTED] acheminer l'invitation.

Ça vous va?

Merci
danielle

De : [REDACTED]
Envoyé : 18 février 2021 15:13
À : Danielle Pépin <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED] Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Objet : RE: document complémentaire Raglan port de Québec

Oui svp.
Merci Danielle.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



From: Danielle Pépin <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>
Sent: 18 février 2021 15:04
To: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]; Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Subject: RE: document complémentaire Raglan port de Québec

External sender/Expéditeur externe



Bonjour [REDACTED]

On est disponible demain 8h30, veux-tu que j'envoie l'invitation TEAMS (pour : toi, [REDACTED])?

Danielle

Danielle Pépin | Coordonnatrice, secteur métallurgie
Direction des projets industriels
1 866 680-1884 poste 1158

De : [REDACTED]
Envoyé : 18 février 2021 14:50
À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>; Danielle Pépin <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : document complémentaire Raglan port de Québec

Bonjour Danielle et Gabriel,

[REDACTED]

Vos commentaires sont plus que bienvenus. On peut organiser un appel demain matin pour en discuter. Est-ce que 8:30 à 9:00 vous conviendrait?

[REDACTED]



LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient.
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

De: [REDACTED]
Envoyé: 24 février 2021 17:28
À: Danielle Pépin
Cc: [REDACTED] Gabriel Audet
Objet: RE: [REDACTED] Raglan port de Québec version 2

Bonjour Danielle,
Vous pouvez transmettre [REDACTED] aux membres du comité.
Bonne soirée

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



From: Danielle Pépin <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>
Sent: 24 février 2021 17:11
To: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
[REDACTED] Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>
Subject: RE: [REDACTED] Raglan port de Québec version 2

External sender/Expéditeur externe



Bonjour [REDACTED]

Nous avons pris connaissance [REDACTED]

Nous n'avons pas de commentaires supplémentaires donc la rencontre n'est pas nécessaire à moins que vous souhaitiez nous parler.

Nous souhaiterions avoir votre autorisation afin [REDACTED] transmettre aux membres du comité.

Merci et bonne soirée
Danielle

Danielle Pépin | Coordonnatrice, secteur métallurgie
Direction des projets industriels
866 680-1884, poste **1158**

De : [REDACTED]
Envoyé : 24 février 2021 10:09
À : Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>; Danielle Pépin <Danielle.Pepin@economie.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : [REDACTED] Raglan port de Québec version 2

Bonjour Danielle et Gabriel,
[REDACTED]

Nous serions heureux d'en discuter avec vous; est-ce que demain à 8:30 vous conviendrait?
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

Avis de confidentialité
Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.

De: Gabriel Audet
Envoyé: 31 mars 2021 12:13
À: [REDACTED]
Cc: Danielle Pépin
Objet: des nouvelles

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=4502>

Communiqué de presse

Nouvelle norme sur le nickel - Québec ira de l'avant avec un projet de règlement et accompagnera l'industrie dans ses efforts pour s'y conformer

Québec, le 30 mars 2021. – À la suite des travaux du Comité interministériel d'examen de la norme sur le nickel, le gouvernement du Québec annonce qu'il déposera prochainement un projet de règlement visant un ajustement de la norme sur le nickel. Les modifications proposées permettraient de réviser à la hausse la norme journalière de nickel actuelle en faveur d'une norme de 70 nanogrammes par mètre cube (ng/m^3) et d'ajouter une norme annuelle de $20 \text{ ng}/\text{m}^3$.

L'Institut national de santé publique du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la Société du Plan Nord et le Secrétariat aux affaires autochtones ont pris part, avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), aux travaux de ce comité mis sur pied en 2017.

Le Comité interministériel a déterminé qu'il est avantageux de réviser la norme sur le nickel afin d'obtenir une solution optimale sur les plans de la protection de la santé publique, de l'environnement et du développement économique. Les modifications qu'il propose tiennent compte à la fois des connaissances scientifiques recensées en rapport avec la présence du nickel dans l'air et des enjeux économiques.

À la suite d'un avis de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, qui accepte ces valeurs révisées de la norme sur le nickel, le gouvernement entend accompagner les partenaires économiques concernés dans l'instauration de mesures visant à réduire concrètement les concentrations de nickel dans l'air et à améliorer la qualité de l'air dans les secteurs visés de façon générale. Différents mécanismes de suivi avec les entreprises et les sites industriels concernés seront donc mis en place afin d'appuyer les efforts pour réduire leurs émissions de nickel dans l'air ambiant.

De plus, des sommes seront consacrées spécifiquement à la réalisation d'un portrait des contaminants atmosphériques et sonores, ce qui permettra au MELCC d'accompagner les entreprises dans la recherche de solutions pour diminuer leurs émissions et améliorer, ainsi, la qualité de l'air ambiant. Rappelons que le MELCC s'est vu octroyer un montant de 10,6 M\$ sur deux ans, dont 5,4 M\$ en 2021-2022, dans le budget 2021-2022 dévoilé le 25 mars dernier.

Une partie de ces sommes permettra au MELCC d'évaluer les impacts des mesures mises en œuvre localement par certains émetteurs. Ce portrait pourra aussi guider les leaders locaux, régionaux et nationaux dans leurs décisions concernant la pertinence de soutenir ou non un projet de développement économique. Le portrait réalisé pourrait ainsi jouer le rôle de catalyseur pour le développement de projets concrets au niveau local.

Tout au cours de ce processus, le MELCC continuera de collaborer étroitement avec les directions de santé publique concernées, ainsi qu'avec la Direction générale de la santé publique dans l'évaluation et la minimisation des risques pour la santé dans les régions les plus concernées.

Lien connexe :

Pour connaître tous les détails du budget 2021-2022 : www.budget.finances.gouv.qc.ca/2021-2022.

- 30 -

SOURCE :

Relations médias
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Tél. : 418 521-3991

De: Jonathan Gignac
Envoyé: 10 mai 2021 11:27
À: [REDACTED]
Cc: raymond.jeudi@economie.gouv.qc.ca; Gabriel Audet (gabriel.audet@economie.gouv.qc.ca); Audrey Cloutier; Véronique Lehérissey
Objet: Fonderie Horne

Bonjour,

Afin de donner suite aux recommandations du rapport du comité interministériel sur la Fonderie Horne, publié le 26 mars dernier, je souhaite vous informer que nous entreprendrons prochainement les travaux en vue de conclure une entente-cadre entre la Fonderie et les ministères concernés. Le rapport recommandait en effet la conclusion d'une telle entente afin de préciser les rôles et responsabilités de chacun dans la mise en œuvre des actions découlant du rapport.

En prévision de ces travaux, nous souhaiterions tenir une première rencontre MEI-Fonderie Horne au cours des prochaines semaines.

Cette discussion pourrait notamment porter sur les éléments clés de la future entente-cadre et sur le plan global d'investissement prévu à la Fonderie au cours des prochaines années.

Nous vous contacterons dans les prochains jours afin de planifier cette rencontre.

N'hésitez pas à contacter Gabriel Audet, directeur des projets industriels, et Audrey Cloutier, conseillère en développement industriel, pour tout renseignement supplémentaire.

Cordialement,

Jonathan Gignac | Sous-ministre adjoint

Bureau du sous-ministre adjoint aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 9^e étage, bureau 9.27

Québec (Québec) G1R 4Y4

418 691-5698, poste 5804 1 866 680-1884 www.economie.gouv.qc.ca

De: [REDACTED]
Envoyé: 3 décembre 2021 10:13
À: Gabriel Audet
Objet: Audience
Pièces jointes: PORT PROCÈS TRANSC audience 30 septembre 2019 VOL 9(19669267.1).pdf;
PORT PROCÈS TRANSC audience 1er octobre 2019 VOL 10(19669346.1).pdf

Voir section 3485-3491

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



LEGAL DISCLAIMER. The contents of this electronic communication and any attached documents are strictly confidential and they may not be used or disclosed by someone who is not a named recipient
If you have received this electronic communication in error please notify the sender by replying to this electronic communication inserting the word "misdirected" as the subject and delete this communication from your system.

MENTION LEGALE: Le contenu de cette communication électronique et ses pièces jointes sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être utilisés ou divulgués par une personne qui n'est pas le destinataire désigné.
Si vous avez reçu cette communication électronique par erreur, s'il vous plaît, veuillez aviser l'expéditeur en répondant à cette communication électronique en insérant le mot 'mauvais destinataire' dans le sujet et supprimer ce message de votre système informatique.

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° 200-06-000169-139

PRÉSENT : L'HONORABLE JACQUES G. BOUCHARD, j.c.s.

VÉRONIQUE LALANDE

et

LOUIS DUCHESNE,

Demandeurs;

c.

COMPAGNIE D'ARRIMAGE DE QUÉBEC LTÉE

et

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC,

Défenderesses.

VOLUME N° 9

PAGE 2794 À PAGE 3195

DATE : 30 septembre 2019

COMPARUTIONS :

M^e PHILIPPE H. TRUDEL,

M^e ANDRÉ LESPÉRANCE,

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE,

avocats des demandeurs;

M^e FRANÇOIS PINARD-THÉRIAULT,

M^e AMÉLIE DUFOUR,

avocats-conseils des demandeurs;

M^e SYLVAIN CHOUINARD,

M^e ARIANE-SOPHIE BLAIS,

M^e ANTOINE VEILLETTE,

avocats de la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée;

M^e MICHEL GAGNÉ,

avocat-conseil de la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée;

M^e VINCENT ROCHETTE,

M^e MARIE-HÉLÈNE CARON,

avocats de l'Administration portuaire de Québec.

200-06-000169-139

I N D E X

Page

PREUVE DE LA DEMANDE

LOUIS DUCHESNE

Int. (M^e Poissant-Lespérance) 2797

* * * * *

LISTE DE PIÈCES

P-11.5: 7 sacs de poussière récoltée par
M. Duchesne, le 19 septembre
2015, sur son toit, d'une pesée
estimée par le témoin à 40 lb . . . 3048

P-11.6: 49 fioles déposées, par les
demandeurs, au soutien de leurs
témoignages, prélevées à des
dates et des endroits divers . . . 3133

* * * * *

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

- 2796 -

1 - AUDIENCE DU 30 SEPTEMBRE 2019 -

2 * * * *

3 - SÉANCE DE L'AVANT-MIDI -

4 * * * *

5 - ADVENANT 9 H 1

6 OUVERTURE DE L'AUDIENCE -

7 * * * *

8 **LA COUR :**

9 Bon matin!

10 Bon début de semaine à tous...

11 **M^e SYLVAIN CHOUINARD**

12 pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :

13 Merci!

14 **LA COUR :**

15 ... et à toutes!

16 Alors, aujourd'hui...

17 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

18 pour la demande :

19 Alors, aujourd'hui...

20 **LA COUR :**

21 ... témoignage de monsieur Duchesne?

22 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

23 pour la demande :

24 Oui, l'interrogatoire de monsieur Duchesne

25 et...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

DISCUSSIONS

- 2797 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

LA COUR :

Il est prêt?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Il est prêt, il est là!

LA COUR :

Bien!

Bonjour, Monsieur!

* * * *

L'an deux mille dix-neuf, le trentième jour de
septembre, a comparu :

LOUIS DUCHESNE,

LEQUEL, après avoir juré de dire la vérité,
dépose et dit :

LA GREFFIÈRE :

Q Votre nom?

R Louis Duchesne.

Q Votre adresse?

R 501 Chemin du Hibou, Stoneham et Tewkesbury,
G3C 1S8.

Q Merci!

R Bonjour!

LA COUR :

Q Rebonjour!

INTERROGÉ PAR M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2798 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour la demande :

Q

Bonjour, Monsieur Duchesne!

Merci d'être là, aujourd'hui!

Vous habitez, présentement, donc, Stoneham.

Pourriez-vous nous indiquer et indiquer au Tribunal depuis quand et au cours de quelle période, vous avez habité à Québec?

R

À Québec, je suis arrivé à Québec, en quatre-vingt-quinze (95), donc, j'habite à Québec, depuis que j'ai commencé mes études à l'université.

Peut-être faire un petit cheminement, là, j'ai habité à Montréal, avant; je suis arrivé pour les études, en quatre-vingt-quinze (95), j'ai resté un petit peu à Sainte-Foy; après ça, je me suis rapproché du Centre-Ville, dans le coin de Saint-Roch, pendant une dizaine - ben, Saint-Sauveur, deux (2), trois (3) ans; Saint-Roch, une dizaine d'années.

Ma conjointe est revenue me rejoin - est re... est venue me rejoindre, finalement, et on a acheté le duplex, là, dont vous avez entendu parler, sur le 454-2e Rue, à Québec, dans Limoilou.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2799 -

1 Et puis j'ai habité le 454, de mai - du
2 printemps, en fait, deux mille dix (2010),
3 jusqu'à septembre deux mille seize (2016),
4 pour arriver, depuis maintenant trois (3) ans,
5 à Stoneham.

6 Q Monsieur le Juge, malgré le fait que l'adresse
7 est déjà identifiée, simplement par cohérence
8 pour le reste de la preuve, on va identifier,
9 donc, monsieur Duchesne est le témoin 70...

10 **LA COUR :**

11 Oui.

12 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

13 pour la demande :

14 ... et on va aller lui...

15 Q Monsieur Duchesne va aller - vous allez
16 déposer le petit collant 70 au 454-2e Rue.

17 R ...

18 Q Et on va prendre la pièce 584 qui est la pièce
19 attitrée à monsieur Duchesne.

20 Donc, Monsieur Duchesne, c'est bien là où
21 vous résidiez dans Limoilou?

22 R Exact.

23 Q Et, à la deuxième page, on voit le duplex.

24 Pour les fins des notes, est-ce que vous
25 pouvez identifier quelle maison vous habitiez?

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2800 -

1 R C'est le duplex en plein centre, en fait, on
2 a habité les deux (2) appartements, trois (3)
3 années sur quatre (4).

4 Euh... donc, la première année, on avait
5 un locataire au deuxième - une locataire, au
6 deuxième étage, et puis, pendant les - on a
7 repris, en fait, le deuxième étage pour y
8 habiter, là, jusqu'à notre départ, à l'automne
9 deux mille seize (2016).

10 Q Est-ce que vous pouvez expliquer au Tribunal
11 quelle est votre occupation et votre formation
12 académique?

13 R Oui, j'ai un... j'ai fait un baccalauréat, en
14 fait, en génie forestier, donc, je suis donc
15 ingénieur forestier, là, de formation.

16 J'ai aussi une maîtrise en sciences
17 forestières... euh... toujours réalisée à
18 l'Université Laval.

19 Euh... donc, c'est, en gros, là, les
20 études que j'ai faites, là.

21 Q Et où travaillez-vous, aujourd'hui?

22 R En fait, j'occupe un poste de chercheur
23 expert, à la Direction de la recherche
24 forestière, au ministère des Ressources
25 naturelles - des Forêts, de la Faune et des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2801 -

1 Parcs, maintenant, qui était, anciennement, le
2 ministère des Ressources naturelles.

3 Euh... donc, depuis... depuis vingt-trois
4 (23) ans, maintenant, je suis à l'emploi,
5 depuis mil neuf cent quatre-vingt-seize
6 (1996), là, j'occupe le même emploi.

7 Q Pourquoi vous avez choisi de vous installer à
8 Limoilou?

9 R Euh... j'aurais aimé parler, avant, de ce que
10 je vais dans mon emploi...

11 Q O.K.

12 R ... tout ça...

13 Q Vous pouvez décrire...

14 R ... peut-être, un peu, pour mettre...

15 Q ... ce que vous faites, là.

16 Qu'est-ce que vous...

17 R ... l'expérience pour...

18 Q ... faites, au jour le jour?

19 Allez-y!

20 R Donc, c'est ça, moi, j'occupe un emploi qui...
21 qui consiste, en fait, à faire le monitoring
22 environnemental de bassins versants
23 forestiers.

24 J'ai été appelé à documenter,
25 principalement, la problématique des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2802 -

1 précipitations acides; donc, dans les années
2 quatre-vingt (80), on entendait beaucoup
3 parler des... des pluies acides, c'est un
4 problème, là, grâce aux ententes Canada
5 américaines, qui a été réglé.

6 Donc, on a eu à documenter comment les
7 écosystèmes réagissaient à cette baisse de
8 précipitations acides là, toute la
9 problématique du dépérissement des érablières.

10 Donc, mon travail - là, il y a, disons,
11 la moitié de mon travail qui consiste à
12 superviser un réseau d'échantillonnages à la
13 fois des précipitations, à la fois des données
14 météorologiques, direction, vitesse du vent...
15 euh... des... des échantillons au niveau de la
16 chimie des sols, de... de la chimie du
17 feuillage des arbres; donc, tout ça pour
18 suivre la nutrition des écosystèmes
19 forestiers.

20 Et puis il y a un deuxième volet, là, à
21 mon travail qui consiste à analyser les
22 grandes bases de données forestières; donc,
23 les grandes bases de données des inventaires
24 forestiers, de manière à pouvoir voir comment
25 les écosystèmes... euh... réagissent aux

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2803 -

1 perturbations environnementales, notamment les
2 pluies acides, mais aussi les changements
3 climatiques et les autres problématiques
4 environnementales, là, en foresterie.

5 Donc, c'est un travail, là, très axé sur
6 l'échantillonnage et la compréhension... euh
7 ... du cycle des éléments nutritifs, là, en
8 forêt.

9 On peut - je peux répondre à votre...

10 Q Est-ce que...

11 R ... question suivante!

12 Q Est-ce que vous faites - pourquoi vous avez
13 choisi de vous établir à Limoilou?

14 R Euh... en fait, c'est un quartier, nous, qui
15 correspondait directement à nos besoins, à nos
16 valeurs.

17 Euh... moi, je suis quelqu'un du centre-
18 ville, j'ai toujours habité en ville, les
19 escaliers extérieurs, les ruelles, les... les
20 cordes à linge, des images qu'on a du Plateau
21 Mont-Royal, dans tout ce qui est des histoires
22 de Tremblay et tout ça, c'est vraiment ça dans
23 lequel j'ai vécu toute ma jeunesse, jusqu'à
24 l'âge de dix-huit (18) ans.

25 Je cherchais à retrouver ça, ce milieu

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2804 -

1 urbain là, un milieu où est-ce qu'on peut
2 faire nos... nos achats à pied, on a les... la
3 proximité pour le service de tout ce qui est
4 culturel, tout ça, la communauté, le... le...
5 le boulanger, la... la... la fromagère, tout
6 ça, c'est... c'est ça qu'on aime, c'est ça
7 qu'on a toujours vécu, dans notre vie.

8 Évidemment, l'accès à la propriété, en
9 deux mille dix (2010), nous, on était des
10 jeunes professionnels, on n'avait pas
11 énormément de capital, là, il était pas
12 question, pour nous, ou c'était impensable,
13 pour nous, d'aller avoir accès à la propriété
14 en Haute-Ville; donc, c'est ce qui nous a
15 attirés en Basse-Ville.

16 Euh... il y avait la proximité de la
17 rivière, la proximité de la Haute-Ville à
18 pied, ma conjointe qui avait un emploi, aussi,
19 à proximité, au Complexe G, qui nous
20 permettait de voyager à pied; mois, ça me
21 donnait, aussi, dans le sens contraire du
22 trafic, là, mon emploi est situé au Complexe
23 scientifique, donc, à l'entrée ouest de la
24 ville; ça me permettait de voyager dans le
25 sens contraire du trafic.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2805 -

1 Donc, c'était vraiment le quartier, là,
2 idéal pour nous, c'est vraiment le... le... ça
3 correspondait vraiment à ce qu'on voulait
4 faire, là, au... à notre - nos habitudes ou
5 notre mode de vie, si on veut.

6 Q Vous avez dit que c'est ce que vous
7 connaissiez depuis toujours, les escaliers;
8 est-ce que vous pouvez dire, précisément, où
9 vous habitiez, où vous avez grandi?

10 R J'ai grandi sur le Plateau Mont-Royal,
11 principalement, la grande, grande majorité de
12 ma vie... euh... ce qui est un quartier très
13 urbain, tout près du Centre-Ville; malgré que
14 le Plateau Mont-Royal des années soixante-dix
15 (70), quatre-vingt (80), est pas le même
16 Plateau Mont-Royal qu'on connaît aujourd'hui,
17 là, il y a eu quand même beaucoup une
18 gentrification, tout ça.

19 Nous, on était quand même d'un milieu
20 très modeste, mère monoparentale, deux (2)
21 enfants, tout ça, infirmière, donc, on vient
22 pas d'un milieu très, très aisé.

23 On était à proximité de, comme l'a
24 mentionné ma conjointe, d'un incinérateur, de
25 ... d'un milieu urbain, les ruelles, les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2806 -

1 cordes à linge, c'est vraiment ce que j'ai
2 comme souvenirs, là, de jeunesse... euh... un
3 milieu urbain, en fait, vraiment urbain.

4 Q Quelle a été votre première impression, quand
5 vous êtes arrivé dans le quartier, quand vous
6 avez acheté votre duplex?

7 R C'était parfait pour nous, c'est... c'est
8 vraiment - ça nous convenait, c'était ce qu'on
9 avait choisi.

10 Les collègues nous parlaient de... de...
11 de... «Est-ce que vous êtes satisfaits?», nous
12 questionnaient, en fait, sur notre choix :
13 «Êtes-vous satisfaits?

14 Est-ce que c'est vraiment le... le -
15 avez-vous fait le bon choix?»

16 Et puis, à chaque fois, on était ravis;
17 ravis de la communauté, ravis de la proximité,
18 comme je vous ai dits, des commerces, mais,
19 dès les premiers instants, on s'est rendu
20 compte qu'il y avait quelque chose d'anormal,
21 dans ce quartier-là, qui était la poussière,
22 en fait, la poussière, de façon abondante, et,
23 ça, c'est venu très, très tôt ... euh... très,
24 très tôt dans notre... dès... dès le début, en
25 fait, avant même d'occuper la maison... euh...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2807 -

1 j'avais des questionnements sur... sur la
2 présence de poussière.

3 J'ai été confronté, en fait, à... à cette
4 présence de poussière là anormale.

5 Q À quelle occasion vous avez été confronté à
6 cette poussière-là?

7 R Ben, dès le début.

8 Quand je vous dis «dès le début», c'est
9 un peu anecdotique, au début, on s'est dit :
10 «C'est des... des petits épisodes», mais, en
11 fait, avant même d'aménager la maison, moi,
12 les premiers travaux de rénovation - parce que
13 c'était, en fait, comme ma comme me conjointe
14 vous l'a bien expliqué, c'était... on voulait,
15 en fait - on a "acquéri" - acquis une maison
16 qui avait manqué d'amour, donc, on voulait
17 vraiment se faire un endroit à notre goût.

18 Et puis les premiers travaux que j'ai
19 demandé de faire, en fait - parce que, la
20 plupart des travaux, je les ai fait faire,
21 mais il y a des travaux spécialisés que j'ai
22 demandé de faire - les premiers travaux
23 étaient de changer les linteaux au-dessus des
24 briques, parce que les fenêtres avaient été -
25 au-dessus des fenêtres, pardon, parce que les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2808 -

1 fenêtres avaient été changées, et les briques
2 s'affaissaient, parce qu'il y avait pas eu de
3 fers angles de métal de mis au-dessus des
4 vitres, et puis - au-dessus des fenêtres, en
5 fait, et puis, là, on voyait la brique
6 s'affaïsser, puis, donc, j'ai engagé des
7 maçons pour venir faire - refaire faire cette
8 brique-là, et je me souviens du midi que je
9 suis arrivé pour aller voir comment ils
10 avançaient dans leur rénovation, et ils
11 étaient noirs, noirs, comme on... on maquille
12 plus ou on maquille trop les mineurs, dans les
13 films, qu'on voit sortir les mineurs, des
14 films de charbon, ils étaient noirs à la
15 grandeur!

16 J'ai dit : «Voyons! Quel métier... quel
17 métier difficile de... de faire de la brique
18 comme ça et de... de venir - de travailler
19 dans cette poussière-là!», mais j'en ai pas
20 "faite" un cas, mais ça m'a surpris; je me
21 souviens que ça m'a surpris, mais c'est très
22 anecdotique.

23 Ensuite de ça, c'est en rénovant mes
24 balcons, lorsque j'ai... j'ai - parce que vous
25 voyez, là, moi, j'ai refait, en fait,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2809 -

1 l'ensemble de la façade, là, tous les balcons,
2 ont été refaits, les... les côté de balcons,
3 la surface des balcons, les fenêtres ont été
4 entièrement rénovées, dé... décapées,
5 repeintes.

6 Euh... donc, en faisant ces travaux...
7 ces travaux-là, ben, j'ai été amené à peindre
8 mes balcons, à... à défaire mes
9 infrastructures, tout ça, et j'ai - à chaque
10 étape, comment je constatais que je
11 travaillais dans la poussière, énormément.

12 Évidemment, j'étais conscient que c'était
13 un vieil appartement, que la poussière était
14 là, probablement, depuis longtemps, donc,
15 on... encore une fois, ce n'est que des petits
16 indices qui se mettent à s'accumuler ou qui se
17 mettent à... à nous faire réaliser que la
18 poussière était vraiment, vraiment abondante.

19 Et puis je me souviens très bien, nos...
20 nos collègues de travail nous en - nous
21 parlaient de notre choix, et on le mentionnait
22 à nos trava - à nos collègues : «Oui, on est
23 satisfaits, mais il y a de la... il y a de la
24 poussière!»

25 On le mentionnait aussi à nos proches; ma

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2810 -

1 belle-mère me faisait remarquer comment on...
2 on lui en avait déjà parlé, avant les
3 événements, là, de la poussière rouge, on se
4 questionnait vraiment sur cette présence de
5 poussière là anormale.

6 Si bien que - je peux même enchaîner - si
7 bien que, en fait, c'est un peu un hasard, la
8 semaine précédant l'événement de poussière
9 rouge... euh... on entendait beaucoup parler,
10 dans le quartier, de l'incinérateur de Québec
11 et les effets potentiels de l'incinérateur sur
12 la qualité de l'air, j'ai donc décidé de me
13 rendre à la... à l'assemblée publique annuelle
14 qui était supposée d'être une rencontre
15 annuelle, mais qui avait pas eu lieu depuis
16 quatre (4) ans, en fait, par le Comité de
17 vigilance de l'incinérateur de la Ville de
18 Québec, donc, qui regroupe des intervenants,
19 là, la Ville de Québec, le ministère de
20 l'Environnement, la Santé publique, des gens
21 de l'incinérateur, évidemment, et puis j'ai
22 été assister à cette rencontre-là pour
23 questionner sur la présence de poussière
24 abondante, donc, pour savoir : est-ce que
25 l'incinérateur pouvait être une des causes

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2811 -

1 pouvant expliquer cette poussière-là dans le
2 quartier?

3 Et, là, de voir l'étonnement des
4 ingénieurs en charge du projet d'incinérateur,
5 et l'étonnement, en termes de... de mon
6 questionnement sur la poussière abondante, là,
7 ils... ils semblaient étonnés de voir qu'on...
8 qu'on... que je les questionne sur ça, et ils
9 m'ont répondu qu'ils avaient mis un nombre de
10 mesures importantes, en termes de
11 dépoussiéreur, justement pour limiter
12 l'émission de particules grossières qui
13 pouvaient causer ces... des émissions de
14 particules qui auraient peut-être eu lieu,
15 plus - de façon historique, ils me... ils me
16 parlaient d'équipements, là, très récents, mis
17 spécialement pour ça.

18 Et puis, là, dès le début, de toute
19 façon, l'incinérateur, pour moi, c'était pas
20 une... c'était pas vraiment... euh... une
21 source potentielle pour expliquer la poussière
22 que je retrouvais dans mon environnement.

23 La raison est très simple, Monsieur le
24 Juge, c'est que l'incinérateur est situé franc
25 nord, par rapport à... à ma résidence, et que

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2812 -

1 les vents, au Québec, et plus très particu -
2 plus particulièrement à Québec, suivent un
3 corridor, généralement, là, sud-ouest vers le
4 nord-est; donc, cet axe de vent là est, je
5 dirais, quatre-vingt pour cent (80 %), quatre-
6 vingt-quinze pour cent (95 %) du temps, je...
7 j'ai pas le chiffre exact, mais c'est très,
8 très orienté dans cette direction-là.

9 Ce qui fait, pour moi, que les polluants
10 de l'incinérateur proviennent à ma résidence
11 sous l'influence des vents, ma résidence qui
12 était située franc sud par rapport -
13 pratiquement franc sud, là, par rapport à
14 l'incinérateur, c'était très, très peu
15 probable.

16 La deuxième raison, Monsieur le Juge, qui
17 me faisait douter de cette... de cette source-
18 là, c'est que, l'incinérateur, je suis bien
19 conscient, là, on le voit bien aussi, là, dans
20 les... les registres, les rapports, qui ont
21 été faits, de l'incinérateur, ça l'émet des
22 polluants, ça l'émet une tonne de polluants,
23 en termes de composés organiques volatiles, en
24 termes d'azote, de soufre, de particules
25 fines, mais, ces polluants-là, c'est des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2813 -

1 polluants qui sont transportés sur de longues
2 distances, qui, oui, causent des
3 problématiques environnementales comme,
4 justement, les pluies acides, les changements
5 climatiques, l'effet de serre, l'ozone
6 troposphérique, des choses comme ça, mais
7 c'est pas des générateurs de particules
8 grossières qui peuvent, potentiellement,
9 expliquer ce que je retrouve sur mon balcon.

10 C'est pour... pour expliquer ce type de
11 particules là, ça prend une source différente,
12 une source non pas d'origine de combustion,
13 mais une source d'origine fossile, donc, soit
14 un terrain vague, une activité minière, des
15 chantiers de construction, ça prend quelque
16 chose qui génère de la particule grossière qui
17 va se déposer sur mon environnement, et non
18 pas des gaz ou des particules fines qui
19 restent en suspension, qui vont être
20 transportées sur de très longues distances.

21 Donc, pour moi, déjà, l'incinérateur,
22 c'était très peu plausible, là, comme... comme
23 hypothèse, mais j'ai quand même - je me suis
24 déplacé, j'ai été m'informer, ça m'a confirmé.

25 Et, de plus, l'incinérateur, on a

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2814 -

1 quantité de documents qui nous - qui
2 documentent, en fait, les émissions des in -
3 de l'incinérateur; tout ça est dans des
4 documents, chaque année, les...

5 **M^e VINCENT ROCHETTE**

6 pour déf. Administration portuaire de Québec :
7 Monsieur le Juge...

8 **LA COUR :**

9 Q Un instant!

10 **M^e VINCENT ROCHETTE**

11 pour déf. Administration portuaire de Québec :
12 ... je pense que, là, on franchit le seuil des
13 propos qui ont été relatés à monsieur, dans le
14 cadre de sa démarche; on franchit également le
15 seuil de sa compréhension générale des choses.

16 Là, le témoin s'apprête à faire la preuve
17 scientifique ou d'opinion, par rapport aux
18 émissions de l'incinérateur, sur la base de
19 documents qu'il n'a pas confectionnés lui-
20 même.

21 Donc, pour toutes ces raisons, la preuve
22 est inadmissible.

23 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

24 pour la demande :

25 Monsieur le Juge, je vais reposer la question,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2815 -

1 au témoin, de nous parler de ses démarches...
2 des démarches et de ce qu'il en a compris,
3 dans le cadre du présent dossier, donc...

4 **LA COUR :**

5 Ça va, mais on se comprend bien qu'il ne peut
6 pas témoi - donner son opinion
7 professionnelle, malgré ses connaissances.

8 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

9 pour la demande :

10 On est d'accord.

11 **LA COUR :**

12 Je vais permettre les questions, en autant
13 qu'on se limite à ses observations, et puis il
14 pourra expliquer son cheminement ou son propre
15 raisonnement à lui, mais sans tomber dans
16 l'opinion d'expert.

17 **LE TÉMOIN :**

18 R Simplement mentionner que j'ai pris
19 connaissance de ces documents-là.

20 J'ai pris aussi connaissance... euh... du
21 Registre de l'inventaire national de polluants
22 atmos - de rejets de polluants atmosphériques
23 ... euh... qui est un registre, là, tenu par
24 le fédéral, qui permet, en fait, de... d'aller
25 consulter les émissions des polluants de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2816 -

1 chacune des grandes industries lourdes, là,
2 sur le secteur, et puis j'ai pris connaissance
3 de ce que ça émettait comme types de
4 polluants, ce qui m'a fait... euh... ce qui
5 m'a réconforté dans mon analyse que
6 l'incinérateur était peu probablement comme -
7 pouvait peu - faiblement expliquer, là, les
8 poussières que je recevais chez moi.

9 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

10 pour la demande :

11 Q Quelles autres démarches avez-vous faites, à
12 l'époque, pour essayer de comprendre d'où
13 provenait la poussière?

14 R Ben, en fait, tout de suite après ces
15 démarches-là, il est venu le... le... les...
16 l'incident de la poussière rouge; donc, là,
17 évidemment, ben, nous, ça nous a ouvert les
18 yeux sur le... le... la provenance potentielle
19 de cette poussière-là.

20 Dès le début, en fait, je dirais même -
21 j'aimerais juste revenir avant ça, avant le -
22 parce que tout s'est "faite", là, très, très
23 serré, c'est un peu un hasard, hein, j'ai été
24 à la visite de l'incinérateur; la semaine
25 avant l'événement de la poussière rouge, j'ai

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2817 -

1 aussi installé un collecteur dans ma cour, un
2 collecteur qui permet de simplement collecter;
3 c'est un en... une entonnoir - un entonnoir
4 qui est relié à une bouteille, et puis la
5 pluie tombe - le pluie et la poussière,
6 évidemment, tombent dans l'entonnoir, se
7 ramassent dans la «poussière», et on peut
8 analyser l'eau, par la suite, pour voir
9 comment il y a de contaminants dans cette eau-
10 là.

11 Donc, j'ai... j'ai installé ce... ce
12 collecteur-là, avant l'événement de poussière
13 rouge, et, là, quand l'événement de poussière
14 rouge est arrivé, moi, j'ai échantillonné
15 cette poussière-là, j'ai échantillonné... euh
16 ... la poussière qui était sur mon balcon, et
17 j'ai donné cet échantillon... cet échantillon-
18 là aux autorités du Ministère, pour qu'ils
19 puissent faire leurs analyses et leur... leur
20 enquête, finalement.

21 Et, lorsque j'ai donné mon échantillon,
22 j'ai demandé d'avoir un suivi pour en
23 connaître un peu plus pour savoir qu'est-ce
24 qu'il y avait...qu'est-ce... qu'est-ce que
25 contenait cette poussière-là, et j'ai vraiment

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2818 -

1 vu, dans les yeux de l'inspecteur ou de
2 l'enquêteur, je sais pas son titre exact, que
3 je... j'aurais pas de retour sur cette...
4 cette information-là.

5 Ce qui fait que, moi, en parallèle, j'ai
6 repris un échantillon qu'on a envoyé au
7 laboratoire.

8 Euh... euh... l'échantillon, en fait, a
9 été... euh... transmis au laboratoire qui
10 porte le nom de «AGAT», donc, c'est un
11 laboratoire certifié par le ministère de
12 l'Environnement, et j'ai demandé à faire une
13 analyse, un balayage, en fait; donc, c'est un
14 peu en... en termes prospectifs, de balayer
15 pour me sortir l'ensemble des métaux que
16 contenait l'échantillon de poussière rouge.

17 Q Monsieur le Juge, juste afin de... d'ex...
18 de... de soutenir ce que vient de dire
19 monsieur Duchesne, par rapport à sa démarche,
20 on va exhiber la pièce P-13.

21 Donc, P-13, il y a trois (3) cotes, là;
22 P-13-A - on va prendre la pièce P-13-A - B et
23 C - donc, A.

24 Est-ce que vous pouvez expliquer, là, ce
25 que vous - un peu, là, les démarches que vous

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2819 -

1 avez demandées, plus précisément, à AGAT
2 Laboratoires de faire?

3 R Oui.

4 Ben, ici, en fait, là, c'est le... le...
5 le... le certificat d'analyse qui m'a été
6 renvoyé, si je comprends bien; donc, on a la
7 date du rapport.

8 Si on descendait un petit peu, on verrait
9 les échantillons qui ont été transmis.

10 Donc, on voit, ici, là, "**poussière**
11 **Limoilou sol**", et on voit les... euh... les...
12 les concentrations, en fait, d'éléments
13 extractibles qui proviennent de la poussière.

14 Il faut bien comprendre, aussi, que ce
15 que j'ai demandé, moi, c'est d'avoir une
16 analyse des éléments - des min... minéraux -
17 des métaux extractibles qui est une méthode,
18 là, reconnue par le Ministère, pour le suivi
19 environnemental.

20 C'est la même analyse qui est faite pour
21 les sols contaminées, qui est faite pour les
22 filtres d'échantillonnage; donc, ça sort une
23 concentration, en métaux, de l'échantillon,
24 mais c'est pas une concentration totale de
25 l'échantillon; donc, c'est une extraction,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2820 -

1 c'est les éléments qui sont libérés ou
2 extractibles, dans une... donc, on met
3 l'échantillon dans un acide, et l'acide est
4 ensuite analysé, puis c'est les... les
5 éléments qui ont été extraits, finalement, de
6 l'échantillon, et c'est ça qu'on voit ici
7 comme... euh... comme proportion, en fait, ou
8 comme concentration d'éléments extractibles
9 dans l'échantillon de la poussière rouge.

10 Q Exactement.

11 Pour fins d'identification, donc, P-13-A,
12 c'est le rapport qui a été - d'AGAT
13 Laboratoires, pour l'échantillon qui a été
14 fait le vingt-six (26) octobre - vingt-six
15 (26) ou vingt-sept (27) octobre, là, deux
16 mille douze (2012).

17 R Lorsque - si je peux compléter - lorsqu'on
18 reçoit cet échantillon - cet... ce rapport-là,
19 en fait, c'est... ce n'est qu'un rapport
20 d'analyse, hein, ça nous donne des chiffres,
21 les chiffres que vous voyez là.

22 Donc, on... on... personne peut lire ça
23 comme ça, puis se faire une tête sur les
24 concentrations qu'on voit là, là, à moins
25 d'être vraiment connaissant des taux de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2821 -

1 poussière - des taux de concentration de
2 métaux dans la poussière.

3 Donc, pour avoir une idée, en fait, de ce
4 que représentaient ces taux-là ou ces
5 concentrations-là, il fallait les comparer à
6 quelque chose.

7 Euh... à quoi les comparer?

8 Ben, ce qu'on a "faite", c'est que j'ai
9 fait une revue de littérature, j'ai sorti les
10 études qui documentent les concentrations en
11 métaux dans la poussière de rue.

12 Donc, il y a plusieurs études, dans la
13 littérature; c'est surprenant, dans la
14 littérature, tout ce qu'on peut trouver comme
15 études qui ont été faites.

16 Mais il y a, entre autres, des études de
17 gens qui vont ramasser la poussière dans la
18 rue, tamiser cette poussière-là et analyser le
19 contenu en métaux de cette poussière-là.

20 Donc, j'ai re... relevé des études, une
21 douzaine ou une quinzaine d'études, je me
22 souviens "pus" exactement, où j'ai sorti...
23 euh... les concentrations qui avaient été
24 mesurées dans la poussière de rue, de manière
25 à comparer les concentrations qu'on avait

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2822 -

1 re ues de notre  chantillon,   ces
2 concentrations-l .

3 L'objectif  tait seulement, l , de...
4 d'avoir une id e, en fait, du : «Est-ce que
5 les m taux, qu'on retrouve l -dedans, sont en
6 concentrations  lev es ou non?»

7 Donc,  a nous prenait un comparable, et
8 c'est le comparable, l , que j'ai choisi,   la
9 premi re  tape de notre analyse.

10 Q Et simplement pour illustrer, Monsieur le
11 Juge, on va prendre la pi ce, qui a  t 
12 produite par la d fense, D-90,   la page 6...

13 R Oui, c'est pas tout   fait  a...

14 Q ... et   la page 8.

15 Bien, en fait, donc, la d fense a choisi
16 de produire certains documents qui ont  t 
17 faits; en demande, nous n'avons pas produit
18 les r sultats, l , des  tudes faites par les
19 demandeurs, mais, comme la d fense a produit
20 certains extraits des tableaux, je voulais
21 juste, pour que le Tribunal comprenne que la
22 d fense produisait, l , certains des... des...

23 R  a ressemblait beaucoup    a.

24  a, c'est ce qui a  t  fait dans le cadre
25 du deuxi me et de... de la troisi me demande

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2823 -

1 d'analyse, donc, de d'autres échantillons.

2 Dans ce cas-ci, pour les - dans un
3 premier temps, on a comparé à des
4 concentrations dans la littérature; dans un
5 deuxième temps, on a "faite" d'autres demandes
6 d'analyses, on a reçu d'autres résultats
7 d'analyses, et, dans ce cas-là, on com...
8 on... on a décidé de comparer la concentration
9 de la poussière qu'on observait à - aux
10 concentrations de sols... euh... de... des...
11 des critères de qualité de sols, à la fois
12 provinciaux et fédéraux.

13 L'hypothèse était simplement de dire :
14 «Si la poussière qu'on reçoit provient d'un
15 terrain vague ou d'un sol à nu, donc, de
16 poussière normale, ben, la poussière devrait
17 ressembler à un sol standard, non contaminé.

18 Donc, si notre poussière contient des
19 taux de métaux beaucoup plus élevés qu'un sol
20 standard non contaminé, ça venait donc nous
21 dire que la source de la poussière était autre
22 qu'un terrain vague, de la terre ou du sable
23 standard.»

24 Donc, c'était, encore une fois,
25 uniquement dans le but de comparer les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2824 -

1 concentrations, qu'on avait obtenues du
2 laboratoire, à une référence; et, notre
3 référence, on s'est dit : «On va regarder des
4 sols, donc, des sols normaux, des sols très
5 contaminés, des sols indus... euh...
6 contaminés, même, au-delà de la limite
7 industrielle, et com - de manière à comparer
8 nos échantillons, par rapport à ces
9 références-là.»

10 Et c'est là qu'on a observé que les
11 concentrations de métaux qu'on observait dans
12 nos sols dépassaient largement, pour plusieurs
13 critères, la limite, là, acceptable.

14 Donc, on voit, là, "**critère C, limite**
15 **acceptable pour les terrains commerciaux et**
16 **industriels**", donc, on voit ça... euh...
17 disons, les premières lignes de couleur, là,
18 donc, on a la limites acceptables, donc, qui
19 est quarante (40) pour le cuivre, cinquante
20 (50) pour le nickel, cent dix (110) pour le
21 zinc, et cetera.

22 Je veux pas rentrer trop dans les
23 détails, parce que je... on n'est pas ici - je
24 pense que c'est pas moi qui fais l'expertise,
25 mais je voulais quand même seulement vous

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2825 -

1 démontrer la démarche, là.

2 Donc... on... euh... on compare ça aux
3 normes du Ministère... euh... provincial et le
4 deux - la deuxième liste, c'est les normes du
5 Conseil canadien des ministres de
6 l'environnement, qui sont, encore une fois,
7 des critères de qualité de sols.

8 Et, encore... et, là, on compare nos
9 concentrations, qui sont la première zone du
10 tableau en haut, à ces critères-là, et on
11 regarde, est-ce qu'ils dépassent ou non les
12 critères... euh... de... les critères énoncés,
13 là, pour la qualité de sols.

14 Et, ce qu'on voit, c'est que,
15 principalement, pour le cuivre, le nickel et
16 le zinc, des éléments qu'on avait précédemment
17 identifiés comme étant... euh... très
18 abondants dans la poussière... euh... rouge,
19 étaient, encore une fois, là, en concentration
20 supérieure aux limites acceptables pour les...
21 euh... les zones industrielles et
22 commerciales, là.

23 Q On va retourner à la pièce P-13.

24 Vous avez parlé, là, donc, de
25 l'échantillonnage qui a suivi le premier -

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2826 -

1 donc, P-13-A, le premier échantillon du... du
2 vingt-six (26) octobre deux mille douze
3 (2012); est-ce que vous pouvez expliquer, là,
4 à... brièvement, là, quelle était votre
5 démarche d'échantillonnage?

6 R Euh... oui.

7 Ça consistait - on va le voir dans les
8 vidéos, tantôt, en fait, moi, la démarche
9 d'échantillonnage... euh... c'était très
10 simple, il s'agissait de... euh... en fait, ça
11 s'est "*faite*" avec un pinceau - un pinceau,
12 évidemment, qui avait pas servi à la
13 peinture - donc, et qu'on balayait; on
14 balayait simplement la poussière de la
15 manière... de manière à la faire tomber dans
16 un... tut!... dans un papier pour la
17 récupérer.

18 Donc, on se servait d'un papier... euh...
19 comme un peu un porte-poussière.

20 Et, ensuite de ça, la poussière était...
21 euh... déposée dans un... un petit
22 contenant... euh... de manière à l'envoyer,
23 là, pour fins d'analyse.

24 Q Et, donc, c'est ce que... c'est ce que vous
25 avez fait pour envoyer à... ce qu'on voit aux

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2827 -

1 pièces P-13-B et "*piéd*" - P13-C, pardon!
2 R Et... que je vois pas là...
3 Q Qu'en est-il?
4 R ... B et C, étant probablement...
5 Q B.
6 R ... pardon!...
7 Q P-13-B.
8 R ... des échan... plus d'échantillons...
9 exactement.
10 Donc... euh... donc, là, on parle d'un
11 deuxième... d'un deuxième rapport d'analyse.
12 Ce qu'on a fait, dans ce cas-là, c'est
13 qu'on a récolté des échantillons à différents
14 endroits, en basse-ville de Québec, notamment
15 à la baie de Beauport aussi... euh... sur la
16 9e Rue, je crois, parc Maizerets... euh...
17 quelques endroits comme ça... euhmmm... de
18 manière à pouvoir comparer la poussière dans
19 ces endroits-là à la poussière qu'on a
20 observée dans notre quartier et, encore une
21 fois, documenter, là, est-ce que cette
22 poussière-là était... présentait des
23 concentrations en métaux anormalement élevées?
24 Q Et relativement à votre méthode
25 d'échantillonnage, j'aimerais qu'on prenne la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2828 -

1 pièce P-11.3.

2 Je vous rappelle, Monsieur le Juge, la
3 pièce P-11.3, c'est les... ce qui a été
4 exhibé, là, aux témoins pendant les
5 interrogatoires au préalable; P-11.3, c'était
6 pendant l'interrogatoire de madame Lalande,
7 mais ç'a été aussi...

8 **LA COUR :**

9 Q Oui, mais, vous, Monsieur Duchesne, pour que
10 je comprenne bien, c'est vous-même qui vous
11 vous êtes promené un petit peu partout,
12 différents endroits, pour les prélèvements
13 d'échantillons?

14 R Exactement, avec ma conjointe...

15 Q De la façon - c'est toujours de la même façon?

16 R Exactement.

17 Q Vous avez apporté ça chez Laboratoires AGAT.

18 R Exactement.

19 Et puis... euh... simplement mentionner
20 que, lorsque j'ai fait mes échantillonnages,
21 soit à la baie de Beauport, au parc
22 Maizerets... euh... je...

23 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

24 pour la demande :

25 Q On...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2829 -

- 1 R ... là, je vois... je les ai pas "toutes"...
- 2 Q On peut retourner...
- 3 R ... dans la tête, là...
- 4 Q ... à P-13-C.
- 5 R ... à quelques en... à ma résidence aussi.
- 6 Donc, à ma résidence, là, c'est vraiment
- 7 la poussière qui était chez moi...
- 8 Q Oui.
- 9 R ... je la connaissais bien.
- 10 Au parc Maizerets, ben, là, c'est... il
- 11 fallait se trouver un endroit où la poussière
- 12 était... euhmmm... relativement fine, pas trop
- 13 contaminée, pas de gravier, pas de feuilles,
- 14 tout ça.
- 15 Donc, on a pris les tables de pique-
- 16 nique, on a pris le fond... euh... de mémoire,
- 17 là, on a pris le fond de la... tut!... de
- 18 la... de la fontaine qui était... euh...
19 asséchée, en fait, à ce moment-là, on était
20 tôt à l'automne.
- 21 Euh... au... à la baie de Beauport, on a
- 22 pris les tables... les tables de... euhmmm...
- 23 de... des tables blanches qui sont vraiment
- 24 les tables de... à pique-nique, en fait, là,
- 25 "offerts" au public, on a... on a ramassé la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2830 -

1 poussière sur ces endroits-là.

2 Donc, on essayait d'avoir une poussière
3 qui correspondait à des retombées de poussière
4 et non pas à de la poussière, là, de feuilles
5 par terre ou de... qui auraient pu être autre
6 chose que ce que, nous, on cherchait, en fait.

7 Donc, c'est... on essayait de trouver une
8 surface, là, propice pour ramasser cette
9 poussière-là.

10 Q On voit, ici, Monsieur le Juge, là, à la page
11 2 de la pièce P-13-B, le témoin a référé à
12 Maizerets, baie de Beauport; donc, on voit,
13 dans la pièce P-13-B, à la page 2, les
14 différents endroits où a été collectée la
15 poussière.

16 Puis on le verra plus tard, dans
17 l'interrogatoire, il y a un fichier qui a été
18 fait pour identifier, à chaque fois, les...
19 les échantillons.

20 R Je peux...

21 Q Allez-y, oui.

22 R Je peux peut-être en profiter, ici, pour
23 mentionner que... euhmmm... bien qu'on est
24 bien conscient, là, qu'on n'analyse pas des
25 sols, ici, le Laboratoires AGAT lui-même

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2831 -

1 fournit les critères de dépassement ou de
2 respect des normes de qualité de sol,
3 "accou" - accolé à mes échantillons de
4 poussière.

5 Donc, à titre indicateur, eux-mêmes
6 mettent la référence... euh... de... donc, des
7 critères A, B, C, D, que je vous mentionnais
8 tantôt, à côté - accolé, finalement, à chacune
9 des analyses, ce qui nous permet de... de
10 référer aux critères de... de qualité...
11 euh... des sols.

12 Q Et...

13 R Euh... je veux...

14 Q Oui?

15 R ... seulement mentionner, aussi... euh... dans
16 le premier cas, on a "faite" une ana... une...
17 on a "faite" une demande qui consistait à
18 balayer l'ensemble des métaux.

19 C'est des procédures, lorsqu'on va en
20 balayage, c'est beaucoup plus cher, parce
21 qu'il faut - on analyse peut-être, je sais
22 pas, moi, une trentaine ou vingt (20), vingt-
23 cinq (25), trente (30) éléments.

24 Dans ce cas-là, on a ciblé les éléments
25 que vous voyez là, donc, le cobalt, le cuivre,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2832 -

1 le fer, le manganèse, le nickel, le plomb et
2 le zinc, qui correspondaient généralement aux
3 échanti... euhmmm... aux éléments qui
4 avaient... qui étaient suspectés comme étant
5 anormaux dans la poussière rouge qu'on
6 avait... euh... récoltée auparavant.

7 Donc, notre première comparaison, on a
8 identifié qu'il y avait certains éléments qui
9 semblaient montrer des teneurs un peu plus
10 fortes que les autres... euhmmm... et c'est
11 ces éléments-là qu'on a demandé d'analyser
12 dans un deuxième temps, ce qui réduisait les
13 coûts, là, d'analyse... euhmmm... lorsqu'on a
14 "faite" la demande d'analyse 2 et 3, disons.
15 Q «2 et 3» étant...

16 R Étant le... le... de ce...

17 Q ... B et C, étant 3 dans...

18 Bien, allons-y rapidement, là, à la pièce
19 P-13-C, tout simplement pour...

20 Donc, P-13-C, qui sont pour des
21 échantillons de février à mai deux mille
22 treize (2013); donc, est-ce que vous pouvez
23 expliquer, là, ce que vous avez demandé, ici,
24 à AGAT Laboratoires de faire?

25 R Toujours le même principe, donc, j'amène mes

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2833 -

1 petites bouteilles, mes petites fioles.

2 Les fioles, dans ce cas-là, ont été...
3 euh... échantillonnées, encore une fois, à
4 différents endroits... euh... donc, sur la 9e
5 Rue, la 10e Rue, la rue des Saules, le
6 boulevard Champlain, par exemple, et sur... à
7 différentes dates de... donc... euh... du...
8 la 2e Rue.

9 Euhmmm... donc, en gros, c'est un peu
10 le... le même principe, là.

11 Q Et, Monsieur le Juge, pour les fins des... que
12 vous compreniez bien, monsieur Duchesne a été
13 assez longuement interrogé, il y a eu beaucoup
14 d'échanges, avec la défense, sur l'endroit
15 précis de chaque échantillon, donc, c'est...
16 il y a aussi les... dans les notes, là, de
17 l'interrogatoire au préalable, et dans les
18 échanges qui ont été faits, de...
19 d'engagements, une identification d'où chaque
20 échantillon a été pris, sa date, le lieu et
21 qui l'a pris.

22 Donc, il y a déjà eu - c'est au dossier,
23 là, en d'autres termes.

24 Monsieur le juge vous a demandé si c'est
25 vous, à chaque fois, qui preniez les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2834 -

1 échantillons; est-ce que vous pouvez juste
2 nous parler de ça?

3 R Euh... oui, dans l'ensemble des cas, ici,
4 c'est moi qui a pris les échantillons,
5 accompagné, la plupart du temps, avec ma
6 conjointe... euh... pas pour la "2" - 9e Rue
7 et 10e Rue, là, c'était pas accompagné de ma
8 conjointe, c'était avec les gens qui... euh...
9 qui restaient là.

10 Euhmmm... mentionner, ici... euh... on
11 voit apparaître, là, un échantillon... euh...
12 «ASL», en fait... euh... on s'est fait
13 remettre des échantillons, à deux (2)
14 occasions, lors d'une rencontre publique, là,
15 qui est survenue un petit peu plus tard, il y
16 a quelqu'un, un participant qui est arrivé à
17 la réunion, il nous a remis un plat Tupperware
18 avec des échantillons... euhmmm... des
19 échantillons qu'il nous... que la personne en
20 question nous disait provenir du Port de
21 Québec, étant lui-même un ancien employé du
22 Port de Québec.

23 On a accueilli ces échantillons-là, il y
24 avait des petits échantillons de boulettes...
25 euh... de... quelque chose qui ressemblait...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2835 -

1 euhmmm... à... à du charbon, donc, beaucoup
2 plus foncé.

3 Du concentré que lui... marqué dessus
4 «nickel»... euh... donc, différents... euh...
5 différents composés... euh... dont je me
6 souviens "pus" chacun, là, exactement, mais il
7 y avait plusieurs composés, dans cette...
8 euh... dans ce... dans ce plat-là.

9 Donc, on a pris un des échantillons, qui
10 était la boulette - de mémoire, c'était la
11 boulette, là, pour ce qui est de ASL... euh...
12 cet échantillon-là a été... euh... pulvérisé,
13 en fait, ou... euh... broyé, pour être mis
14 dans une petite bouteille et être envoyé...
15 euh... à l'analyse.

16 Q Et, concernant votre méthode
17 d'échantillonnage, dont vous avez parlé, je
18 vais prendre la pièce P-11.3, à la page 7.

19 On voit que, le titre, c'est :

20 **«Explication détaillée de nos**
21 **méthodes d'échantillonnage et**
22 **d'analyse.»**

23 Donc, vous l'avez décrite, c'était
24 simplement pour le montrer à monsieur le juge;
25 est-ce qu'il y a quelque chose que vous voulez

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2836 -

1 ajouter sur cette méthode d'échantillonnage?
2 R Ben, lorsqu'on a sorti ces résultats-là, parce
3 que... euh... on a diffusé, en fait, ces
4 résultats-là... euh... à la fois auprès de la
5 Ville... euh... et aussi dans le cadre d'une
6 conférence de presse qu'on a organisée, là,
7 avec ma conjointe.

8 Euh... et, là, il y a eu réaction :
9 réaction de la Ville; réaction de
10 l'entreprise, pour mentionner que, cette
11 poussière-là, on la ramassait un peu partout,
12 on savait pas où, que ça venait probablement
13 pas de l'atmosphère; bref, qu'on savait pas
14 trop d'où ça... à quoi ça correspondait, "pis"
15 qu'on... on semblait minimiser, finalement,
16 les... les résultats de ces analyses-là.

17 Donc, pour cette raison-là, on a voulu
18 expliquer un peu plus que, non, on a quand
19 même pris ces échantillons-là de façon...
20 euh... la plus consciencieuse possible, en...
21 en espé... en espérant ne pas contaminer les
22 échantillons, en prélevant les échantillons
23 sur des surfaces qui permettaient, encore une
24 fois, de... de récolter cette fine poussière-
25 là et non pas des échantillons par terre,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2837 -

1 n'importe où... euh... comme il était sous-
2 entendu, là, par les déclarations du maire et
3 de l'entreprise.

4 Q Quand vous dites que vous avez présenté ça à
5 la Ville, de quoi vous parlez?

6 R Euh... en fait, ma conjointe s'est rendue à...
7 tut!... dans... au conseil municipal, pour...
8 euh... présenter les résultats d'analyse au
9 maire, mentionner que... euh... les
10 concentrations de métaux mesurées - qu'on
11 avait mesurées dans notre poussière,
12 semblaient anormalement élevées.

13 "Pis", nous, on demandait, en fait,
14 d'investiguer, d'aller un peu plus loin, de
15 comprendre un peu plus d'où venait cette
16 poussière-là.

17 Q Est-ce qu'on vous avait demandé de prendre des
18 échantillons de cette façon-là?

19 R Non.

20 Au début, c'était uniquement de la
21 curiosité, moi, c'est... euh... c'est mon
22 métier... euh... je veux dire, c'est... je...
23 j'ai quelque chose qui se dépose chez moi, je
24 veux... je veux connaître d'où ça vient, je
25 veux connaître c'est quoi... euh... je...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2838 -

1 c'est un réflexe, j'ai dit à ma conjointe :
2 «On va mettre un collecteur, après ça, on va
3 l'échantillonner, on va l'envoyer au
4 laboratoire»; c'était... c'était naturel, pour
5 moi, pour avoir des réponses à mes
6 questionnements, parce que j'en... on avait
7 zéro (0) réponse, là, il y a personne,
8 personne qui répondait à nos questions...
9 euh... donc, la meilleure façon d'avoir
10 réponse à nos questions et de comprendre
11 quelle était cette poussière-là, ben, c'était
12 de procéder à des analyses chimiques... euh...
13 à notre compréhension.

14 Ben, c'était naturel pour moi, c'est...
15 euh... c'est ce que je fais dans la vie,
16 quotidiennement, je suis chargé d'analyser, de
17 compiler... euh... de... d'interpréter plus
18 d'une centaine d'échantillons par semaine, qui
19 rentrent au bureau, par une équipe qui fait le
20 tour d'un réseau, c'est comme ça que je... je
21 comprends les choses, donc, c'est... ç'a été
22 un réflexe pour moi.

23 Peut-être mentionner, aussi, que c'est
24 pas un coût exorbitant, peut... je sais pas de
25 mémoire, là, mais peut-être six (600 \$), sept

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2839 -

1 cents dollars (700 \$), au total, là,
2 d'analyses, c'est... euh... c'est quand même
3 accessible - relativement accessible, là.

4 Q Est-ce que vous pouvez décrire, par la suite,
5 donc, à la... à la suite de ces analyses-là,
6 que vous avez faites, on... donc, on se place
7 à l'automne deux mille douze (2012); qu'est-ce
8 que vous faites, par la suite?

9 R Euh... ben, nous, on voulait continuer de
10 comprendre!

11 On n'avait pas de réponses, encore...
12 euh... on voulait absolument comprendre, on
13 voulait, en fait, on voulait expliquer, on
14 voulait... euh... se... s'expliquer à nous,
15 premièrement, hein, c'est vraiment... c'était
16 vraiment ça la démarche, au début.

17 Et puis, là, on a été... euh... on...
18 je... moi, j'ai été un peu choqué de la ré...
19 de la réaction, en fait, des autorités de
20 dire : «Bon...», bien, minimiser, là : «Ce
21 qu'on retrouve là, c'est probablement pas...
22 ça respecte pas les règles de l'art
23 d'échantillonnage, c'est... euh... ça peut
24 être passé n'importe où.

25 Ça vient probablement pas de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2840 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

l'atmosphère.»

Le maire avait dit ça : «Cette poussière-là, qu'on ramasse, elle peut venir des camions, elle peut venir de tout ça, mais ça vient probablement pas de l'atmosphère.»

Euh... ce qu'on a fait, ma réaction, ç'a été de dire : «On va fouiller dans l'atmosphère en regardant : est-ce qu'il y a des... est-ce que les contaminants ou les métaux qu'on retrouve dans notre poussière de rue peuvent être décelés dans les... la qualité de l'air; les données de qualité de l'air?»

Euh... on a fouillé sur Internet, je me suis rendu compte que c'était un réseau que je connaissais pas beaucoup, mais qu'il y avait un réseau... euh... à la fois - deux (2) réseaux, en fait : un réseau provincial, un réseau fédéral de stations d'échantillonnage de la qualité de l'air, et puis qu'il y avait une station qui était située à trois (3) coins de rue de chez moi, dans le parc Iberville; le parc Iberville étant tout près de la rivière... euh... vraiment, là, à trois (3) coins de rue de chez moi.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2841 -

1 Il faut comprendre que... euh... les
2 stations de mesure de la qualité de l'air,
3 dans "lequel" on mesure non seulement les
4 polluants atmosphériques, mais aussi les
5 métaux contenus dans la poussière grossière,
6 c'est très, très rare, ces stations-là, si on
7 re - ben, «très, très rare», je devrais dire
8 relativement rare, au Québec... euh... et
9 qu'on a une chance unique, là, d'avoir ça à
10 Québec.

11 Euh... c'est une station qui est en
12 opération depuis mil neuf cent quatre-vingt-
13 quinze (1995), donc, qui est quand même là
14 depuis un bon bout de temps, "pis" qui est
15 orientée directement dans le sens de
16 l'orientation des vents par rapport au secteur
17 Beauport.

18 Donc, il y a quelque chose qui est
19 monitoré, en termes de métaux... euh... à
20 cette station-là... euh... et notre... euh...
21 lorsque j'ai découvert qu'il y avait cette
22 information-là de disponible, j'ai téléphoné
23 au mini... au... en fait, je pense que c'est
24 la Direction du suivi de l'état de
25 l'environnement, ou du milieu atmosphérique,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2842 -

1 là, quelque chose comme ça.

2 J'ai téléphoné pour savoir si c'était
3 possible d'avoir ces données-là, et on m'a
4 répondu que c'était pas possible, ces données-
5 là étaient pas accessibles, étaient pas
6 diffusées.

7 Euh... moi, pour moi, c'était
8 inadmissible que mes impôts participent à
9 payer... euh... ces... la prise de données, de
10 ces données-là, et qu'"ils" soient pas
11 accessibles au public, j'ai donc "faite" une
12 demande d'accès à l'information, de manière à
13 obtenir l'ensemble des données
14 d'échantillonnage... euh... pour l'ensemble
15 des stations de la région de la Capitale-
16 Nationale.

17 Donc, il fallait que je m'attende à
18 recevoir énormément de données, donc,
19 l'ensemble des stations... euh... l'ensemble
20 des données disponibles pour la région de la
21 Cap... euh... de la Capitale-Nationale...
22 euh... pour ce qui est des données de la
23 qualité de l'air.

24 Q On va - monsieur Duchesne a parlé, Monsieur le
25 Juge, de... du réseau de la qualité de l'air,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2843 -

1 on va prendre la pièce P-15.

2 Donc, simplement, vous avez parlé, là,
3 de... du réseau de... de surveillance, là,
4 provincial; donc, ici - est-ce que tu peux
5 monter, s'il te plaît? - on voit que c'est un
6 extrait, là, tout simplement, du site
7 Internet, peut-être, Monsieur Duchesne,
8 expliquer...

9 R Ben, c'est ça, ça explique un peu l'évolution
10 du réseau, tout ça, les objectifs... euh...
11 donc, là, on parle du réseau provincial.

12 Il faut comprendre que la... euh... la
13 station située... euh... au parc Iberville,
14 qu'on appelle la «station Vieux-Limoilou»,
15 maintenant, vous allez entendre aussi la
16 «station des Sables», elle est... la station
17 a été renommée dans le temps.

18 Euh... il faut comprendre que, cette
19 station-là, elle est partagée à la fois par le
20 réseau provincial et le réseau fédéral.

21 Donc, là, ici, ce qu'on voit, c'est la
22 description du réseau provincial du suivi...
23 euh... de la qualité de l'air ou de la
24 surveillance de la qualité de l'air.

25 Et puis... euh... en recevant les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2844 -

1 données, ben, on s'est...
2 Q On va... on...
3 R Oui.
4 Q Oui!
5 R Pardon!
6 Q On va aller à...
7 R Oui.
8 Q ... on va prendre la pièce P-16, vous avez
9 parlé de vos demandes d'accès à l'information.
10 R ...
11 Q Donc, est-ce que vous pouvez - on ne va pas
12 rentrer tout de suite...
13 **M^e AMÉLIE DUFOUR**, avocate-conseil
14 pour la demande :
15 Hum, hum.
16 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
17 pour la demande :
18 Q ... tout simplement expliquez, là; on voit
19 quatre (4) fichiers, expliquez à quoi cela
20 correspond.
21 R Euh... ben, c'est ça, la première demande
22 d'accès, là, on voit, le poids est vraiment
23 plus lourd, donc, la première demande d'accès
24 était vraiment l'ensemble des données...
25 euh... de qualité de l'air disponibles...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2845 -

1 euh... pour la région de la Capitale-
2 Nationale.

3 Donc, là, on reçoit l'ensemble des
4 stations... euh... on reçoit - ça nous permet
5 de voir, en fait, quelles stations contiennent
6 quelle information, parce qu'il y a des
7 stations qui contiennent pas l'information
8 "dont" on cherche.

9 C'est pas l'en - comme je mentionnais
10 tantôt, c'est pas l'ensemble des stations qui
11 mesurent la même chose et la mesure des métaux
12 dans les particules grossières, c'est rare;
13 c'est relativement rare.

14 Euh... et puis, là, on s'est rendu compte
15 qu'il y avait des stations, à Québec, deux (2)
16 stations particulièrement, là, la station...
17 euh... située dans le Vieux-Limoilou, qu'on
18 appelle la «station Limoilou» et la station
19 Beaucage située un petit peu plus loin,
20 toujours dans le même axe des vents, par
21 rapport aux installations portuaires... euh...
22 qui contenaient des informations sur les
23 métaux.

24 Les demandes d'accès subséquentes, ben,
25 là, lorsque... à partir du moment où j'ai fait

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2846 -

1 ma demande de... on a fait la demande d'accès
2 à l'information... euhmmm... le... le temps
3 s'écoulait, "pis" on voulait voir, est-ce que
4 les données, en fait, est-ce que ça
5 s'améliore?

6 Est-ce que les... euh... les
7 concentrations sont toujours aussi élevées?

8 Est-ce que les seuils baissent?

9 Euh... donc, on a fait des demandes
10 d'accès à l'information... euh...
11 subséquentes, là, donc, pour compléter nos
12 jeux de données... euh... avec le temps qui
13 passe, en fait.

14 Q Et qu'est-ce que vous avez décidé de faire
15 avec cette information-là?

16 R Euh... ben, déjà, on... en analysant les
17 données de Limoï... du... du Vieux-Limoïlou,
18 c'était flagrant, pour nous, là... euh... je
19 vous rappelle... juste vous rappeler que
20 l'objectif, pour nous, c'était pas d'aller
21 documenter l'état de la qualité de l'air...
22 euh... à la station Vieux-Limoïlou.

23 Moi, la préoccupation du... euh... du
24 monoxyde de carbone dans l'air... euh... du...
25 des particules fines, du... euh... du soufre,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2847 -

1 de l'azote, c'est... c'est pas ça que je
2 recherchais dans les données.

3 Euh... on a analysé principalement les
4 métaux qui étaient... euh... la... les données
5 disponibles qu'on recherchait, donc, les
6 métaux contenus dans les particules
7 grossières, qui sont celles plus susceptibles
8 de se déposer.

9 Et puis là on a tout de suite remarqué
10 que le nickel sortait... euhmmm... sortait, en
11 fait, du lot... euh... sortait du lot pour
12 deux (2) raisons : premièrement, parce que...
13 euh... ça dé... le nickel est un élément qui
14 est normé; donc, on a une norme qui dit...
15 euh... que... quel est le taux acceptable de
16 concentration de nickel dans l'air.

17 Et on a tout de suite vu que le taux ou
18 les normes étaient dépassées depuis de
19 nombreuses années, donc, depuis le dé... le
20 début des années... euh... de la mi des années
21 quatre-vingt-dix (90), donc, quatre-vingt-
22 quinze (95) ou quatre-vingt-dix-sept (97), là,
23 je me souviens "pus" exactement, pour ce qui
24 est de la... de la station, du début de la
25 station, mais, dès le début de la station, on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2848 -

1 voyait, en fait, que... euh... les taux de
2 nickel dépassaient les normes, là, de façon
3 très large.

4 Euh... on a observé aussi... euh... que
5 le... le... euhmmm... que non seulement que
6 ces données-là étaient dépassées, en termes de
7 normes annuelles - parce que la norme était
8 une norme annuelle à l'époque - mais qu'il y
9 avait des pointes, donc, des... euh... des
10 concentrations vraiment anormalement élevées
11 qui survenaient de façon sporadique, dans le
12 temps.

13 Donc, ce qu'on a "*faite*", c'est qu'on a
14 voulu informer... euh... les autorités de
15 cette... euh... de cette "*anomie*" - anomalie-
16 là ou en... en tout cas, de ce qu'on
17 retrouvait... euh... dans ces données-là.

18 On a donc demandé de rencontrer les
19 instances du Ministère pour aller simplement
20 leur montrer, de façon très humble, là, de
21 dire : «Regardez : les données de qualité de
22 l'air semblent démontrer que le... la
23 proportion de nickel dans la... dans les
24 poussières dans l'air semblent anormalement
25 élevées et... euh... que c'est très cohérent

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2849 -

1 avec nos... euh... échantillons de poussière
2 que l'on a relevés sur notre in... nos
3 infrastructures, qui démontrent, elles aussi,
4 des taux anormalement élevés de nickel et de
5 métaux.»

6 J'ai oublié de mentionner, dans cette
7 séquence-là, parce que je vous ai dit, tantôt,
8 ça défile très vite, c'est... tout est très
9 synchronisé... euh... on... on prend
10 connaissance aussi, parallèlement à ça, avant,
11 je crois, de rencontrer le Ministère, d'une
12 étude qui a été réalisée, en fait, à l'été
13 deux mille douze (2012), donc, avant
14 l'événement de poussière rouge qui survient à
15 l'automne deux mille douze (2012).

16 Donc, on se fait convoquer à une réunion,
17 les gens, en fait, ils voient, là, qu'on est
18 intéressés aux poussières, aux métaux, tout
19 ça... euh... on se fait convoquer à une
20 réunion, je crois que c'est les... les Amis de
21 la Terre ou quelque chose comme ça, là, c'est
22 donc un organisme... euhmmm... et on apprend
23 qu'il y a un docteur, le... un docteur en
24 chimie environnementale, donc, de... le
25 docteur Richard St-Louis, qui va aller

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2850 -

1 présenter une présentation... euh... et, là,
2 on assiste à cette présentation-là.

3 Euh... monsieur St-Louis pourra peut-être
4 le... probablement, là, le résumer mieux que
5 moi, mais, lui, il faisait une étude
6 exploratoire où il a installé des collecteurs
7 le long d'Henri-Bourassa, donc, vraiment, là,
8 à partir du port, jusque vers le nord, jusqu'à
9 l'autoroute ou presque... euh... je... six (6)
10 ou sept (7) collecteurs, et c'est des
11 collecteurs un peu artisanaux, là, dans le
12 sens que c'est une méthode qui avait été
13 proposée, simple, accessible, peu coûteuse, de
14 manière...

15 **M^e VINCENT ROCHETTE**

16 pour déf. Administration portuaire de Québec :
17 Je...

18 **LA COUR :**

19 Ça...

20 **LE TÉMOIN :**

21 R Oui, je comprends.

22 **M^e VINCENT ROCHETTE**

23 pour déf. Administration portuaire de Québec :
24 On peut peut-être laisser monsieur St-Louis
25 s'exprimer pour lui-même.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2851 -

1 **LE TÉMOIN :**
2 R Je comprends.
3 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
4 pour la demande :
5 Oui, juste à...
6 **LE TÉMOIN :**
7 R Simplement mentionner...
8 Q O.K.
9 On va juste le montrer, parce que
10 c'est...
11 R Oui.
12 Q ... c'est dans la...
13 **LA COUR :**
14 Q Entrez dans... n'entrez pas dans les
15 détails...
16 R Oui, je comprends.
17 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
18 pour la demande :
19 Q Non, c'est ça.
20 **LA COUR :**
21 Q ... mais expliquez votre... votre
22 cheminement...
23 R Je comprends.
24 Q ... à vous, là.
25 R Simplement mentionner que les résultats de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2852 -

1 monsieur St-Louis...

2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

3 pour la demande :

4 Q P-18.

5 R ... qui nous ont été diffusés... euh... ses
6 collecteurs se sont remplis de poussière,
7 c'est ce qu'il nous a expliqué, et que les
8 taux de métaux, principalement du nickel,
9 étaient... euh... décroissaient, en fait, de
10 la zone portuaire vers l'autoroute, donc, en
11 s'éloignant de la zone portuaire.

12 Donc, on semblait y avoir une observation
13 de proportion de nickel anormale dans la
14 poussière relevée par monsieur St-Louis, dans
15 nos échantillons à nous, et dans les an...
16 échantillons de la qualité de l'air.

17 Et tout ça semblait cohérent.

18 Euh... juste rajouter un dernier point,
19 là, sans tomber dans les détails, le nickel,
20 aussi, non seulement l'élément était... euh...
21 l'élément qui nous semblait anormal était
22 cohérent, mais le nickel semble porter une
23 signature... euh... donc, nous, ce qu'on a
24 observé, dans nos échantillons et dans les
25 échantillons de la qualité de l'air, c'est

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2853 -

1 qu'il y avait une signature du nickel, donc,
2 un ratio nickel/cobalt qui était constant...
3 euh... donc, le ratio entre deux (2) éléments,
4 qui nous permettait d'asso... de... euh... de
5 ra... euh... de se réconforter dans
6 l'hypothèse que... que les sources de ce
7 nickel-là étaient similaires, à la fois pour
8 le nickel retrouvé dans l'air, dans les divers
9 échantillons sur le... que, nous, nous avons
10 pris, et les échantillons du "Richard" - de...
11 du docteur St-Louis.

12 Donc, tout ça était cohérent dans la...
13 en termes de signature pour ce qui est du
14 nickel.

15 Dernier point, aussi, important, le
16 nickel, on a ciblé le nickel non pas parce que
17 la concentration de nickel dans l'air me
18 préoccupe, on... nous avons ciblé le nickel
19 parce que le nickel est un matériau qui est
20 peu abondant à l'état naturel, contrairement
21 au fer - le fer est pas normé; il y a pas de
22 norme sur la concentration de fer dans les
23 poussières ou dans l'air... euh... le fer est
24 abondant en milieu naturel... euh... ce qui
25 fait que c'est difficile, là, de... de cibler

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2854 -

1 une source spécifique pour le fer.

2 Mais, le nickel, on sait qu'il est très
3 peu abondant en état naturel et qu'il était
4 manutentionné au Port de Québec et puis, ça,
5 on le savait... euh... parce qu'on a fait de
6 nombreuses recherches sur les opérations,
7 aussi, au Port de Québec.

8 Donc, ça nous permettait d'avoir un
9 indicateur... euh... de la poussière, un...
10 comme un traceur de cette poussière-là...
11 euhmmm... qui était à la fois observable dans
12 la poussière sur notre balcon, sur nos vitres,
13 tout ça, sur nos... euh... nos bords de
14 fenêtres, tout ça, mais aussi dans les données
15 de qua... de la qualité de l'air.

16 Q Et, à ce moment-là, est-ce que vous prenez
17 connaissance d'autre documentation qui vous
18 permet de... de... dans vos démarches, là?

19 R Euh... ben, là, après ça, ça dé... ça dé...
20 défile vite, là : le Ministère, en fait, sort
21 un rapport dans lequel il identifie... euh...
22 l'origine des concentrations élevées de nickel
23 dans l'air ambiant de Limoilou; donc, un
24 rapport qui confirme que les taux de nickel
25 dans l'air ambiant, sont anormalement élevés;

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2855 -

1 que les taux de nickel dépassent la norme, et
2 identifie, en fait, en combinant l'information
3 sur la direction des... principalement en
4 combinant l'information sur la direction des
5 vents et les données de qualité de l'air.

6 Et aussi en ali... en analysant... euh...
7 la... la signature de... du... des particules
8 de nickel retrouvées, que le ni... que les
9 concentrations élevées de nickel dans l'air
10 ambiant originent bien des activités... euh...
11 men... de manutention de vrac solide au Port
12 de Québec.

13 Q Encore une fois, Monsieur le Juge, on va le
14 montrer, ce n'est pas - on ne veut pas faire
15 le... la preuve du Ministère, on veut juste,
16 comme ça s'inscrit, là, dans les démarches de
17 monsieur Duchesne et de ce dont il a pris
18 connaissance, bien, c'est la pièce P-14.

19 R Donc, il faut mentio... - juste peut-être
20 préciser, ici, aussi... euh... là il faut
21 comprendre que le... le... on... il y a jamais
22 eu reconnaissance, hein.

23 Nous, on entend, dans les médias, à la
24 fois l'entreprise, à... à la fois
25 l'Administration portuaire mentionner, à

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2856 -

1 plusieurs reprises, dans plusieurs entrevues,
2 que le nickel et les métaux qu'on retrouve,
3 chez nous, proviennent pas de chez eux ou que
4 c'est très, très... très faible chance qu'ils
5 «reviennent» - qu'ils proviennent de chez eux.

6 Le rapport du Ministère sort, confirme
7 que les - l'origine des concentrations
8 anormalement élevées de nickel provient du
9 port de Québec et, malgré ça, on a encore des
10 entrevues où... euh... où le... le...
11 l'Administration portuaire ne reconnaît
12 toujours pas que le nickel provient de chez -
13 de leurs installations.

14 Donc, évidemment, pour nous, ben, c'est
15 le... le... la controverse demeure... euh...
16 on... on est - on voit pas comment le problème
17 peut se régler si on ne reconnaît pas,
18 d'emblée, que nos opérations peuvent amener
19 des concentrations de nickel à l'extérieur,
20 malgré les expertises du Ministère, malgré
21 l'épisode de poussière rouge... euh... donc,
22 c'est un peu l'état d'esprit, là, qu'on en
23 est, à cette étape-là.

24 Q Sur les plans des...

25 R Euh...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2857 -

1 Q Oui?

2 R J'aurais juste voulu préciser : il y a "toute"
3 un travail d'enquête, aussi, dont on ne peut
4 parler, là, on a... - pas «dont on ne peut
5 parler», mais dont on... on n'a peu parlé -
6 c'est le... le... la connaissance des...
7 euh... des... des activités; donc, nous, là,
8 il y a aussi eu un travail, là, très
9 important.

10 Il faut comprendre que, avant deux mille
11 onze (2011), Statistique Canada diffusait les
12 données sur le tonnage des vrac
13 manutentionnés, au port - dans tous les ports
14 canadiens, en fait, ce qui nous permettait de
15 comprendre, là, beaucoup plus quel type de
16 matières étaient manutentionnées, au port de
17 Québec.

18 Donc, il y avait, évidemment, les deux
19 (2) minières, complètement différentes, qui
20 utilisaient, en fait, des modes de manutention
21 complètement différents pour le concentré de
22 nickel, à la fois la mine Glencore, qui est
23 comme exemplaire, avec des silos fermés, des
24 convoyeurs, tout ça à couvert, les trains qui
25 rentrent dans des... des... des hangars

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2858 -

1 fermés, vraiment, là, à la haute pointe de la
2 technologie; et, à côté de ça, une autre
3 minière, Valley & Co - ç'a changé de nom, là,
4 je sais "pus" si c'est «& Co» ou «Valley» -
5 mais qui manutentionne du nickel, là, à la
6 façon des années cinquante (50), c'est-à-dire
7 avec une grue portique, mettre ça dans un
8 camion dix (10) roues qui s'en va, à
9 l'entrepôt, là, derrière, qui est vraiment
10 situé à l'arrière, donc, ça prend quelque
11 chose comme mille (1 000) camions dix (10)
12 roues pour vider... euh... un bateau.

13 Euh... c'est... c'est... euh... donc, on
14 voyait déjà des modes d'opération complètement
15 différents pour ce qui est du même minerai,
16 "pis" on a compris, aussi, qu'il y avait
17 beaucoup d'autres matières, "pis" que le
18 principal minerai transporté était
19 principalement du minerai de fer, là, à plus
20 de la moitié, soixante quelque pour cent, je
21 pense, de mémoire, dépendamment des années,
22 évidemment.

23 Donc, on a compris, là, vraiment,
24 l'ampleur, déjà, la différence dans les modes
25 de manutention, la... la... la quantité de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2859 -

1 | | | | | | | | | |
2 | | | | | | | | | |
3 | | | | | | | | | |
4 | | | | | | | | | |
5 | | | | | | | | | |
6 | | | | | | | | | |
7 | | | | | | | | | |
8 | | | | | | | | | |
9 | | | | | | | | | |

10 | | | | | | | | | |
11 | | | | | | | | | |
12 | | | | | | | | | |
13 | | | | | | | | | |
14 | | | | | | | | | |
15 | | | | | | | | | |
16 | | | | | | | | | |
17 | | | | | | | | | |
18 | | | | | | | | | |
19 | | | | | | | | | |
20 | | | | | | | | | |
21 | | | | | | | | | |
22 | | | | | | | | | |
23 | | | | | | | | | |
24 | | | | | | | | | |
25 | | | | | | | | | |

1 | | | | | | | | | |
2 | | | | | | | | | |
3 | | | | | | | | | |
4 | | | | | | | | | |
5 | | | | | | | | | |
6 | | | | | | | | | |
7 | | | | | | | | | |
8 | | | | | | | | | |
9 | | | | | | | | | |

10 | | | | | | | | | |
11 | | | | | | | | | |
12 | | | | | | | | | |
13 | | | | | | | | | |
14 | | | | | | | | | |
15 | | | | | | | | | |
16 | | | | | | | | | |
17 | | | | | | | | | |
18 | | | | | | | | | |
19 | | | | | | | | | |
20 | | | | | | | | | |
21 | | | | | | | | | |
22 | | | | | | | | | |
23 | | | | | | | | | |
24 | | | | | | | | | |
25 | | | | | | | | | |

10 | | | | | | | | | |
11 | | | | | | | | | |

10 | | | | | | | | | |
11 | | | | | | | | | |

Q | | | | | | | | | |
12 | | | | | | | | | |
13 | | | | | | | | | |
14 | | | | | | | | | |
15 | | | | | | | | | |
16 | | | | | | | | | |
17 | | | | | | | | | |
18 | | | | | | | | | |
19 | | | | | | | | | |
20 | | | | | | | | | |
21 | | | | | | | | | |
22 | | | | | | | | | |
23 | | | | | | | | | |
24 | | | | | | | | | |
25 | | | | | | | | | |

12 | | | | | | | | | |
13 | | | | | | | | | |
14 | | | | | | | | | |
15 | | | | | | | | | |
16 | | | | | | | | | |
17 | | | | | | | | | |
18 | | | | | | | | | |
19 | | | | | | | | | |
20 | | | | | | | | | |
21 | | | | | | | | | |
22 | | | | | | | | | |
23 | | | | | | | | | |
24 | | | | | | | | | |
25 | | | | | | | | | |

12 | | | | | | | | | |
13 | | | | | | | | | |
14 | | | | | | | | | |
15 | | | | | | | | | |
16 | | | | | | | | | |
17 | | | | | | | | | |
18 | | | | | | | | | |
19 | | | | | | | | | |
20 | | | | | | | | | |
21 | | | | | | | | | |
22 | | | | | | | | | |
23 | | | | | | | | | |
24 | | | | | | | | | |
25 | | | | | | | | | |

R | | | | | | | | | |
12 | | | | | | | | | |
13 | | | | | | | | | |
14 | | | | | | | | | |
15 | | | | | | | | | |
16 | | | | | | | | | |
17 | | | | | | | | | |
18 | | | | | | | | | |
19 | | | | | | | | | |
20 | | | | | | | | | |
21 | | | | | | | | | |
22 | | | | | | | | | |
23 | | | | | | | | | |
24 | | | | | | | | | |
25 | | | | | | | | | |

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2860 -

1 Q On va l'exhiber, Monsieur le Juge, c'est la
2 pièce P-27, donc, c'est le rapport annuel, de
3 deux mille douze (2012), du Port de Québec.

4 Comment vous prenez connaissance de ces
5 rapports-là?

6 R Ah, dans notre recherche, on a fou... -
7 tellement fouillé pour tout... euh... on a
8 fouillé, sur Google Earth, pour aller voir,
9 physiquement, on a consulté les données...
10 euh... de la station météo, parce qu'il y a
11 une station météo disponible, sur Internet,
12 dont les données sont disponibles, sur
13 Internet, qui est situé directement à la
14 plage - tout près de la plage de la Baie de
15 Beauport.

16 Euh... nous avons commencé à assister aux
17 rencontres annuelles... euh... qui sont
18 obligatoires, en fait, là... euh... par loi ou
19 je sais pas exactement, là, mais ils sont
20 obligés de tenir une rencontre d'information
21 publique annuelle, nous nous sommes mis à
22 assister à ces rencontres-là.

23 Q De qui?

24 De quelle instance?

25 R De l'Administration portuaire de Québec.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2861 -

1 Euh... et puis nous avons fouillé dans
2 les rapports, tout ce qu'on a trouvé, là,
3 comme rapports historiques annuels.

4 Donc, c'est au cours de l'enquête, je
5 pourrais pas mettre de date précise, là, mais
6 c'est dans... dans le cadre de ces recherches-
7 là, là, sur...

8 Q On va prendre juste la page 8, tout
9 simplement.

10 R ... exact, c'est - ah, mais c'est même plus
11 que dix neuf cent soixante-dix (1970), on
12 parle des années quarante (40), là - les
13 années trente (30).

14 Donc, on... c'est vraiment - ça
15 correspond exactement à ça, et "pis", moi,
16 dans Statistique Canada, j'avais... euh...
17 j'avais les données, par tonnage, par type de
18 tonnage, en fait, par type de vrac, donc,
19 est-ce que c'est du minerai ou du concentré
20 nickel, de zinc, de cuivre, de fer, et j'avais
21 la même tendance, mais pour les dernières...
22 les dernières années, là.

23 Donc, de... de mémoire, les données de
24 Statistique Canada terminent en deux mille
25 onze (2011), c'est une - c'est des rapports

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2862 -

1 qui ont été abandonnés, en fait, les
2 statistiques ne sont plus disponibles, plus
3 diffusées.

4 Euh... ça faisait partie, aussi, de
5 notre... euh... à chaque fois qu'on voulait
6 documenter la situation... euh... tous les
7 acteurs semblaient participer à la
8 divulgation, à la fois par l'inventaire
9 national de rejet de polluant, à la fois par
10 les différents rapports qu'on lisait, qui
11 étaient disponibles sur Internet, le Comité de
12 vigilance de l'incinérateur dont je vous ai
13 parlé, un petit peu plus tôt; tout ça était
14 disponible comme information.

15 À chaque fois qu'on tentait d'avoir de
16 l'information de la part des autorités en...
17 pour ce qui est de l'Administration portuaire,
18 il y a rien ou pratiquement rien qui est
19 disponible, "toute" ça est conservé dans - je
20 ne sais pas où, mais il y a rien qui pourrait
21 informer le... le citoyen sur ce qui est des
22 émissions atmosphériques, sur ce qui est de
23 leur contribution à la pollution de l'air dans
24 le quartier; on... on ne voit rien, là!

25 Q Dans vos démarches citoyennes pour documenter

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2863 -

1 la problématique, vous mettez en place un site
2 Internet; est-ce que vous pouvez un peu nous
3 en parler?

4 R Oui, c'est au - dès la fin de l'année - très,
5 très tôt, en fait, après les démarches
6 d'échantillonnage de la... de la... de la
7 chimie de nos poussières... euh... donc, très
8 tard, en deux mille douze (2012), donc,
9 décembre deux mille douze (2012), très tôt
10 dans la démarche, mais très tard, en deux
11 mille douze (2012), donc, je crois que c'est
12 en décembre deux mille douze (2012), où on
13 met... euh... juste avant les Fêtes, en ligne,
14 le site Internet.

15 Notre objectif, par ce site-là, est
16 simplement de colliger l'information, c'est ce
17 qu'on marque sur notre mission, en fait,
18 lorsqu'on... on mentionne, sur le site...
19 euh... notre objectif est de colliger
20 l'information.

21 Ce qu'on veut, c'est mettre tout ce qu'on
22 a, comme information, en termes - on voulait
23 être le plus transparent possible, mais,
24 aussi, regrouper l'information, donc, à la
25 fois pour ce qui est des analyses faites, par

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2864 -

1 les différentes instances, les che... - toutes
2 les statistiques historiques qu'on a trouvées,
3 nos propres rapports d'analyse, donc, tout ça
4 était mis en ligne, là, pour colliger...
5 euh... cette information-là.

6 Q On voit ici, Monsieur le Juge... on vous
7 montre, là, le site directement en ligne de
8 Vigilance Port de Québec.

9 Est-ce que vous pouvez expliquer, là,
10 rapidement, les différents onglets?

11 On voit **«Foire aux questions»**,
12 **«Documents»**, **«Audio-Vidéo»**, **«Archives**
13 **médiatiques»**.

14 On va aller dans... je ne sais pas si
15 vous voulez expliquer.

16 R Oui, ben, très rapidement, juste mentionner
17 que c'est très modeste, hein, moi, j'ai
18 "faite" ça, je connais rien à... à la création
19 des sites Internet, je suis du style
20 autodidacte, je me suis lancé, j'ai dit : «On
21 fait un site Internet!», et ce que... c'est ce
22 que j'ai pondu.

23 Euh... donc, dans ça, on a... euh... un
24 onglet, là, qui - ben, on a la page
25 principale, en fait, qui marque - qui tente

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2865 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

d'aller chercher un peu de visuel.

Notre mission qu'on s'est donnée, juste un petit peu plus haut, donc, l'initiative est un regroupement de citoyens, on s'est donné comme mission de colliger "pis" de diffuser l'information, hein, tout simplement.

C'est pas - on... on tente pas de faire de la propagande, il y a très peu de messages personnels, finalement, donc, c'est très... c'est... c'est... euh... c'est de colliger.

On met beaucoup, beaucoup d'articles médiatiques, beaucoup de... de documents historiques, nos analyses à nous... euh... donc, c'est simplement de colliger ça.

J'ai... euh... sur la page principale, là, on a récemment, là, mis l'annonce, là, pour la réclamation du premier procès de poussière rouge, là, qui est - je vois d'ailleurs qu'il y a une petite faute pour Saint-Roch; c'est pas moi qui a "faite" les... l'annonce, ici.

Donc, on a simplement mis là pour pouvoir... euh... référer aux gens.

Donc, on a les - en haut, on peut voir «**Foire aux questions**» - les principaux

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2866 -

1 onglets, donc, la «**Foire aux questions**», c'est
2 de répondre aux questions qui nous étaient les
3 plus fréquemment posées, donc, on a tenté...
4 euh... de ré... de répondre, là, de plus - de
5 façon de plus... de plus transparente
6 possible, aux différents questions qui nous
7 étaient fréquemment posées.

8 On a une série sur les documents qui est
9 les... les documents à la fois nos rapports à
10 nous, donc, les rapports de l'Initiative
11 citoyenne, les rapports de la Ville et du
12 Ministère...

13 Q Lève juste le - oui, comme ça!

14 R ... exact, de la Ville et du Ministère, les
15 études d'impact environnemental qui ont été
16 réalisées.

17 En fait, les études d'impact
18 environnemental - et je comprends très bien,
19 là, Monsieur le Juge, qu'"ils" ne sont pas
20 amenés en preuve ici - mais, pour nous, ç'a
21 été ré... révélateur, là, vraiment, pour...
22 pour ce qui est de notre hypothèse.

23 Donc... euh... lorsqu'on affirmait que
24 notre hypothèse de départ était que les
25 poussières d'une - que la nuisance causée par

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2867 -

1 la poussière excessive provenant des activités
2 de vrac solide, au port de Québec, ben,
3 lorsqu'on est tombés sur ces documents-là,
4 c'est vraiment venu nous reconforter dans
5 notre... dans notre analyse et dans notre
6 position.

7 Euh... il y a vraiment une tonne
8 d'information, historiquement, des stations
9 d'échantillonnage, des mesures de dépôts
10 atmosphériques, de retombées de poussière, des
11 constats qui sont clairs et nets.

12 Donc, on avait l'impression de
13 recommencer les analyses et le... le... le...
14 toute l'investigation qui avait été faite, au
15 début des années quatre-vingt (80), en lien
16 avec cette... cette problématique-là.

17 Donc, on a... on a ajouté ces documents-
18 là - on a rendu disponible ces documents-là,
19 des documents qu'on a trouvés, hein, qui sont
20 à la - disponibles à la bibliothèque, mais
21 dont on ne connaît pas l'existence et dont le
22 Port de - l'Administration portuaire ne...
23 n'avait jamais dévoilé l'existence, dans...
24 dans le cadre de la controverse, là, qu'on...
25 qu'on... qu'on vivait principalement là.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2868 -

1 Les documents, lorsqu'on a trouvé ces
2 documents-là, on les a tran... transmis au
3 Comité de vigilance des activités
4 portuaires... euh... et ces documents-là ont
5 immédiatement été mis en ligne, par le Comité
6 de vigilance des activités portuaires, donc,
7 ce qu'on a fait, aussi, sur notre... notre...
8 notre site, là, toujours dans le but de mieux
9 documenter la problématique.

10 Q Vous avez parlé juste «études d'impact», parce
11 que, sans rentrer dans les détails, juste pour
12 que le juge comprenne, là, de quoi...

13 R En fait...

14 Q ... il s'agit.

15 R ... il y avait eu un projet d'agrandissement,
16 là, beaucoup plus important que le projet qui
17 est présenté, actuellement, dans - au cours -
18 à la fin des années soixante-dix (70), début
19 des années quatre-vingt (80), il y a eu des
20 études d'impact, là, vraiment exhaustives, à
21 la fois par deux (2) firmes indépendantes,
22 parce qu'il y avait une première étude
23 d'impact qui avait été jugée comme étant
24 incomplète ou par laquelle il man... il
25 manquait d'information, "pis" il y a une

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2869 -

1 deuxième firme qui s'est chargée de refaire
2 une analyse exhaustive.

3 L'ensemble des données du Ministère a été
4 colligé, dans ces rapports-là, les... les
5 données sur la qualité de l'air, qui
6 appartenaient, à... à l'époque, à la Ville de
7 Québec, au ministère de l'Environnement, au
8 Port de Qué... - à l'Administration portuaire,
9 tout ça est bien documenté, dans ces
10 documents-là, et les constats qui sont faits,
11 dans ces documents-là, pour nous, c'était très
12 révélateur - en tout cas, très réconfortant
13 dans l'hypothèse qu'on avait, qui était de
14 cibler les... la manutention de vrac solide,
15 au port de Québec, comme étant la source de
16 nuisance dans le... dans le... le quartier.

17 Q Et on va aller à l'onglet «**Inscription**».

18 Est-ce que vous pouvez expliquer cet
19 onglet-là, plus en détail, à monsieur le juge?

20 R Oui!

21 Dans ça, en fait, on voulait... euh... on
22 invitait les gens à s'inscrire.

23 Il y avait deux (2) objectifs, là-
24 dedans : de s'inscrire, là, pour recevoir
25 l'information, donc, être mis au courant de...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2870 -

1 de l'actualité, finalement, par des info-
2 lettres; on n'en a pas envoyé des tonnes, mais
3 on a envoyé quelques info-lettres, là, de
4 suivi pour... pour suivre, en fait, pour
5 informer les membres.

6 Euh... ensuite de ça, il y avait...
7 euh... on voulait, aussi, colliger
8 l'information pour l'inscription - ben, pas
9 «pour l'inscription», mais pour la... la...
10 le... le... dans le cadre des recours
11 collectifs, donc, on voulait savoir quels gens
12 étaient concernés par le recours collectif.

13 Mais, principalement, nous, ce qu'on
14 demandait, c'est - parce que, là, les gens,
15 ils demandaient pas - on demandait pas la
16 localisation, donc, quelqu'un de Montréal
17 pouvait s'inscrire pour recevoir notre
18 information, mais on marquait :

19 **«Par ailleurs, si vous êtes**
20 **personnellement touché par la**
21 **problématique de poussière**
22 **excessive, veuillez nous**
23 **"tranmettre" - nous transmettre**
24 **vosre code postal, dans la section**
25 **"Message", afin que nous ajoutions**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2871 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

un point sur la carte.»

Donc, les gens laissaient leur code postal, pas tout le temps, une (1)... une (1) inscription sur deux (2) ou une (1) sur trois, lorsqu'ils se sentaient touché par la problématique; en tout cas, c'est ce qu'on leur rappelait comme... euh... c'est l'appel qu'on leur faisait.

Et les gens, c'est ça, dans la section **«Message»**, dans le formulaire, ben, nous envoyaient... euh... le code postal.

Et, ce code postal, lorsqu'il était présent, dans le message, nous l'avons colligé sous forme de carte... euh... et puis, là, c'est une carte, en fait, qui... qui illustre les inscriptions dans le quartier.

Euh... peut-être qu'on pourrait essayer - on peut... euh... parce que, là, tous les points se superposent, c'est difficile de voir la - mais on peut... on peut agrandir, en fait, "pis", normalement, les - on devrait voir - vous voyez la densité, en fait, de points... euh... qui est vraiment, là, dans la... la zone, là, du Vieux-Limoilou, là, soit au sud de la 138, et entre les deux (2)

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2872 -

1 autoroutes, là, "*grosso modo*"; principalement
2 la grande densité des points, là, se retrouve
3 dans cette zone-là, et une densité, dans la
4 pointe de Maizerets, en haut, à gauche, là.
5 Q Et, Monsieur le Juge, simplement pour vous
6 informer que, dans la divulgation de la
7 preuve, l'ensemble des inscriptions qui ont
8 été faites, sur ce site-là, et l'ensemble des
9 courriels qui ont été envoyés, à Vigilance
10 Port de Québec, ont été transmis, par les
11 demandeurs, à la défense.

12 Qu'est-ce que vous faites d'autre avec ce
13 - est-ce que vous faites autre chose avec
14 ce... si on veut, le... ces inscriptions-là?

15 R ...

16 Q À part, vous les positionnez, là, vous dites,
17 sur une carte, est-ce qu'il y a une autre -
18 est-ce que vous - qu'est-ce que - quelle autre
19 information, à part une adresse, vous obtenez
20 des inscriptions ou des messages qu'on vous
21 envoie?

22 R Ben, les messages, on en a reçu à la fois par
23 les inscriptions - des fois, les gens
24 inscrivent le message directement là - mais,
25 aussi, dans la... la... la page des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2873 -

1 commentaires, donc, sur la page principale, et
2 les gens... euh... parfois, nous ins... - nous
3 écrivent, aussi, là, en privé, par courriel,
4 simplement, à notre adresse - parce que
5 l'adresse est marquée, là, «**Vigilance Port de**
6 **Québec**», là, dans le... la partie en gras.

7 Euh... donc... euh... on reçoit des
8 commentaires, beaucoup, beaucoup de
9 témoignages, beaucoup d'encouragements, aussi,
10 les gens... euh... je disais souvent à
11 Véronique : «Si... si tout le monde disait :
12 vous fabulez, c'est pas... c'est - on vit pas
13 ça!», "pis" nous disait des messages, mais
14 c'est pas ça qu'on reçoit comme messages!

15 Ce qu'on reçoit comme messages, c'est :
16 «Continuez!

17 Vous nous défendez!

18 Ça correspond vraiment à ce que je
19 vis!... euh... donc, c'est... euh... on a
20 un - on... on ressent ce fardeau-là, en même
21 temps, "pis", en même temps, cette confiance-
22 là, cette... ce... "pis" ça nous... ça nous
23 réconforte, encore une fois, dans notre - ben,
24 «réconforter» dans notre hypothèse de... de...
25 pas «dans notre hypothèse», dans notre

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2874 -

1 constatation personnelle de voir cette
2 poussière-là récurrente.

3 Lorsqu'on voit les commentaires rentrer,
4 ben, on dit : «Il y a quelque chose, parce que
5 les gens aussi en témoignent», "*pis*", cette
6 controverse-là, elle - on est rendus sept (7)
7 ans, là, après le début de la controverse,
8 "*pis*" on... on... malgré... euh... malgré tous
9 les efforts qu'on pourrait mettre, toute la
10 communication qui aurait été possible de
11 faire, il y a personne qui peut fabuler ou
12 mettre les mots dans... dans la bouche des
13 gens pour maintenir une controverse comme ça.

14 Donc, nous, ce qu'on recevait, c'était
15 plutôt : «Oui, c'est ça qu'on vit!

16 Oui, continuez!

17 Oui... euh... vous avez... vous avez...
18 vous ciblez un problème qui est... qui nous
19 touche!»

20 "*Pis*" on a aussi colligé - là je pense
21 qu'il en a été question, là, on a colligé...
22 euh... une centaine de commentaires reçus...
23 euh... dont... dont on trouvait qui
24 reflétaient, là, la... la majorité ou
25 l'ensemble des commentaires, donc, il y a des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2875 -

1 gens, évidemment, qui parlent de problème
2 uniquement de poussière, il y en a d'autres
3 qui sont inquiets, parce qu'ils rattachent
4 leurs problèmes respiratoires à ça, donc,
5 nous, on accueille, on accueille, "*pis*" on a
6 listé ces messages-là... euh... dans...

7 Q C'est la pièce, Monsieur le Juge, D-67, qui
8 est «produise» - qui est produite par la
9 défense.

10 R Exactement.

11 Donc, ici, on explique, là, "*grosso*
12 *modo*" - ben, pas «"*grosso modo*"», on explique
13 qu'on a colligé - où on a colligé les
14 messages, qu'on a corrigé quelques coquilles,
15 hein, pour... pour être sûrs que... que ça...
16 que ça se lise bien, finalement... euh...
17 qu'on n'a pas traficoté les réponses, que
18 c'est vraiment les commentaires originaux, là,
19 mise à part ces petites coquilles-là... euh...
20 "*pis*" on... on relate, là, les principaux
21 éléments qui nous ont été... euh... ra...
22 rapportés, finalement, comme commentaires.

23 Et, encore là, il y a aucune... euh... il
24 y a aucun lien de causalité entre la
25 problématique et les... les... l'impression

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2876 -

1 des gens, on accueille, on met le commentaire
2 là, "pis", en lisant ça, ben, on... on se fait
3 une tête de sur ce que les gens nous ont
4 communiqué comme renseignement; évidemment, on
5 peut pas aller beaucoup plus loin sur cet...
6 ces liens causals-là, là.

7 Q Dans votre... dans la suite des démarches, là,
8 on est... vous avez parlé, donc, de certains
9 documents desquels vous prenez connaissance.

10 Toujours dans votre démarche personnelle,
11 quelles autres démarches vous faites, là,
12 toujours pour documenter cette problématique-
13 là que vous vivez?

14 Est-ce qu'il y a un... on a parlé, donc,
15 de la collecte de poussière; qu'est-ce que
16 vous faites, finalement, avec cette collecte
17 de poussière-là?

18 Est-ce que vous la remettez à certaines
19 autorités?

20 R Euh... le... le... il y a eu les - plusieurs
21 prises d'échantillon qui ont été "pris", à
22 notre résidence, par le Ministère, par
23 l'Administration portuaire.

24 Euh... il y a... donc, le - on a fait de
25 nombreuses plaintes pour informer, aussi, les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2877 -

1 autorités, à la fois le Ministère, à la fois
2 la santé publique, à la fois l'Administration
3 portuaire.

4 Il faut comprendre que... euh...
5 lorsqu'on appelle Urgence-Environnement pour
6 parler de poussière sur notre balcon... euh...
7 on... on est pris, un peu, pour... euh...
8 c'est pas far... c'est pas farfelu, mais on
9 est en milieu urbain et puis, moi, j'appelle
10 Urgence-Environnement pour signaler de la
11 poussière sur mon balcon; je comprends très
12 bien le fonctionnaire, à l'autre bout...
13 euh... voulant relativiser cette... cette
14 plainte-là!

15 Donc, pour bien documenter... euh... pour
16 informer les autorités, pour documenter notre
17 problématique, à chaque fois qu'on
18 échantillonnait notre poussière, à chaque fois
19 qu'on faisait... euh... une remarque - une
20 observation de poussière excessive, eh bien je
21 transmettais les photos... euh... ou vidéos,
22 aux autorités, donc, toujours dans le but de
23 suivre... euh... de les informer de cette
24 problématique-là.

25 Euh... on a aussi... euh... poursuivi les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2878 -

- 1 analyses, là, par la suite, parce que, là, le
2 Ministère est sorti confirmant l'origine...
3 Q Donc, juste à peu près...
4 R Oui.
5 Q ... pour nous situer dans le temps, dans - à
6 quelle année - en quelle année vous prenez
7 connaissance, là, du rapport du Ministère?
8 R Le Ministère?
9 Pour les origines - l'origine?
10 Q Oui!
11 R Printemps... euh... c'est très tôt!
12 Printemps «deux mille douze (2012)»,
13 très, très tôt.
14 Euh... donc, le Ministère... euh...
15 Q «Printemps deux mille douze (2012)», juste
16 parce que...
17 R Printemps deux mille treize (2013), pardon!
18 Q O.K.
19 R Suivant l'événement de poussière rouge,
20 suivant notre rencontre, avec le Ministère,
21 suivant notre dévoilement de concentration
22 élevée, dans la poussière, je crois que c'est
23 avril deux mille treize (2013), je crois, là,
24 au printemps deux mille treize (2013), le
25 Ministère sort son rapport sur le... le...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2879 -

1 identifiant le Port pour - expliquant...
2 euh... comme... comme étant la source de
3 l'origine des concentrations élevées de nickel
4 dans l'air de Limoilou.

5 Et, par la suite, quelques mois plus
6 tard, le rapport de la santé publique qui
7 vient, en fait, documenter le... le premier
8 rapport de la santé publique, qui vient
9 documenter les effets... euh... du nickel sur
10 la santé.

11 Q Puis...

12 R Donc, on prend connaissance de ces doc...
13 documents-là.

14 Pour répondre précisément à votre
15 question...

16 Q Non!

17 Je...

18 R ... nos analyses, à cette époque-là... euh...
19 nous, on continue de prélever des
20 échantillons, on a réalisé des analyses
21 chimiques, on a réalisé notre étude de qualité
22 de l'air... euh... on a même... euh...
23 analy... - en fait, le Ministère a sorti que
24 les... le... le taux de nickel était très
25 élevé, que ça provenait du port.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2880 -

1 On a quand même - j'ai quand même poussé
2 un peu l'analyse des données météo pour
3 vérifier que... euh... ben, pas «pour
4 vérifier», pour me rassurer, en fait, sur les
5 conclusions du Ministère, et... euh... les
6 données météo, en fait, c'est très simple,
7 c'est qu'on mesure la qualité de l'air à un
8 pas régulier de six (6) jours; maintenant,
9 de - il y a eu des périodes de deux (2) jours,
10 mais, normalement, c'est une fois par semaine,
11 six (6) jours - aux six (6) jours.

12 Donc, on prend les données de la qualité
13 de l'air, "*pis*" on regarde : «Est-ce que le
14 vent venait du port, cette journée-là, ou
15 est-ce que le vent venait plutôt de la ville,
16 donc, de l'est ou de l'ouest, hein, "*grosso*
17 *modo*"?»

18 Et puis, là, ce qu'on se rend compte,
19 c'est que les données de qualité de l'air
20 montrent que l'air est plus... euh... est plus
21 chargé en métaux, lorsque le vent provient de
22 la zone portuaire, comparativement à la zone
23 urbaine.

24 Donc, pour nous, ça venait, en fait,
25 réconforter ou nous... nous rassurer, encore

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2881 -

1 une fois, sur notre hypothèse, c'est-à-dire
2 que les polluants qu'on re... qu'on retrouve,
3 dans notre poussière... euh... ne semblent pas
4 provenir, majoritairement, du milieu urbain
5 situé à l'ouest, mais plutôt du milieu
6 industriel, là, situé à l'est de notre
7 résidence.

8 Q Et juste, là, pour fins d'identification, les
9 données de météo, là, ont été produites sous
10 la pièce P-12.

11 Ce sont toutes des pièces qui étaient là,
12 alléguées dans la requête introductive
13 d'instance, Monsieur le Juge.

14 R Mentionner, Monsieur le Juge - je vais le
15 faire tout de suite - il y a eu... euh...
16 interrogatoire préalable, pendant de
17 nombreuses heures... euh... je suis arrivé à
18 la maison - nous, on a toujours essayé d'être
19 transparents, d'être le plus clairs possible -
20 je suis arrivé à la maison, j'ai douté,
21 pendant trois (3) jours, j'en ai parlé à ma
22 conjointe, j'ai appelé mes avocats.

23 Euh... donc, il y a eu une question, aux
24 interrogatoires préalables : «Est-ce que le
25 Ministère - est-ce que j'avais donné un de mes

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2882 -

1 échantillons au Ministère?»

2 Euh... la réponse a été «non», je ne me
3 souviens pas avoir donné, physiquement, un
4 échantillon, au Ministère.

5 Le Ministère est venu, j'ai souvent
6 échantillonné, parallèlement, avec le
7 Ministère, mais, aux interrogatoires
8 préalables du Ministère, le responsable du
9 Ministère confirme... euh... que j'ai donné un
10 échantillon au Ministère.

11 Je ne veux pas contester le Ministère,
12 je... je... je ne peux pas assurer que j'ai
13 pas donné d'échantillon... euh... mais je
14 voulais seulement en informer la Cour, là,
15 qu'il est très probable que j'ai donné un
16 échantillon - un de mes cinquante (50) ou
17 quarante-cinq (45) échantillons, au Ministère,
18 mais j'en... je n'ai pas souvenir, là, concret
19 de dire : «Voici un de mes échantillons!»

20 Q Monsieur le Juge, peut-être que je prenais
21 une... il est dix heures et vingt (10 h 20)...

22 **LA COUR :**

23 Oui.

24 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

25 pour la demande :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2883 -

1 ... prendre une petite pause.

2 **LA COUR :**

3 On va prendre notre pause pour l'avant-midi.

4 Ça va!

5 Alors, on va suspendre...

6 **LE TÉMOIN :**

7 R Oui!

8 **LA COUR :**

9 ... quelques minutes.

10 **LE TÉMOIN :**

11 R D'accord!

12 * * * *

13 - ADVENANT 10 h 20,

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

15 * * * *

16 - ADVENANT 10 H 41,

17 REPRISE DE L'AUDIENCE -

18 * * * *

19 **LA COUR :**

20 Q Alors, on reprend.

21 Vous êtes toujours sous le même serment.

22 R Oui.

23 Q Ça va.

24 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

25 pour la demande :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2884 -

1 Q | Donc, Monsieur Duchesne, pour continuer dans
2 | la chronologie, un peu, des démarches que vous
3 | avez entreprises, à un moment, vous abordez la
4 | docteure Rosa Galves.

5 | Est-ce que vous pouvez en parler au
6 | Tribunal, expliquer le mandat que vous lui
7 | avez confié?

8 R | Oui.

9 | En fait, ce mandat-là, ça s'est produit
10 | assez tard, ça, on était moins dans les
11 | analyses, là, on avait - on était rendus à la
12 | fin, pas mal, de notre démarche, on a été
13 | approchés par André Bélisle, en fait, qui est
14 | un militant de longue date, qui est le... le
15 | président, je crois, en tout cas, le... le...
16 | il est à la tête de la... de l'AQLPA qui est
17 | l'Association québécoise de la lutte contre la
18 | pollution atmosphérique.

19 | Donc, c'est une personne qui nous a
20 | approchés... euh... et lui était préoccupé par
21 | des problèmes de coke, de pétrole, de... de...
22 | de poussières, là, pouvant être émises à
23 | partir de vrac solide... euh... et, lui, il
24 | avait aussi des contacts avec la docteure Rosa
25 | Galves qui était, à l'époque, directrice du

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2885 -

1 Département de géologie ou de chimie
2 géologique, là, quelque chose comme ça, à
3 l'Université Laval.

4 Je crois que madame Galves, aux dernières
5 nouvelles, était rendue sénatrice, donc, elle
6 avait... elle avait quitté ce poste-là; donc,
7 lui, il avait des contacts, au... je crois -
8 j'ai compris que c'était suite aux... aux
9 incidents de Mégantic, là, avec les... les
10 déversements dans l'eau, madame - docteure
11 Galves avait été impliquée, là, dans ces
12 analyses-là, avec monsieur Bélisle.

13 Donc, monsieur Bélisle a proposé d'aller
14 consulter madame Galves pour échantillonner
15 des échantillons que, nous, on avait; donc,
16 nous avons amené, je crois, c'est trois (3)
17 échantillons au docteur Galves, ainsi que
18 deux (2) échantillons de vrac; les
19 échantillons, là, donc, que je vous ai
20 mentionné, tantôt, qu'on avait eus un peu par
21 la bande, via un citoyen qui est venu
22 participer à une rencontre, mais un deuxième
23 échantillon... un échantillon de concentré de
24 nickel qui nous avait été amené, cette fois-
25 ci, par un journaliste, un journaliste du nom

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2886 -

1 de Pierre Mouterde qui avait assisté à une
2 opération portes ouvertes, au Port de Québec,
3 il nous avait ramené un échantillon de nickel.

4 Donc, on a pris ces deux (2)
5 échantillons-là, un échantillon de charbon,
6 parce que ça préoccupait les - monsieur
7 Bélisle, de l'AQLPA, et un échantillon de
8 nickel, parce que, là, on était dans la
9 problématique - ben, pas «la problématique»,
10 mais toujours dans la recherche de l'origine
11 du nickel, là, dans les poussières, dans l'air
12 ambiant, tout ça.

13 Donc, nous avons soumis ces échantillons-
14 là au docteur Galves, de manière à... euh...
15 analyser cette poussière-là.

16 Oui, d'une part, pour ce qui est des
17 éléments extractibles dont je voulais - je
18 vous ai parlé, plus tôt, que, nous, on a
19 "faite" analyser dans nos échantillons, donc,
20 une... une reprise de ces analyses-là, mais
21 aussi deux (2) analyses complémentaires, là,
22 un peu complexes, diffraction au rayon-X et
23 microscopie à balayage électronique; donc,
24 deux (2) méthodes d'analyses complémentaires
25 qui permettent d'aller cibler plus précisément

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2887 -

1 une, là, qui cible les... l'identification des
2 minéraux cristallins, et une autre qui cible,
3 plus précisément, les particules très, très
4 «fixes» dans un échantillon.

5 Mais, bref, tout ça pour dire que c'était
6 exploratoire pour aller tester d'autres
7 approches, finalement, analytiques qui nous
8 permettraient d'identifier les types de
9 minéraux contenus dans notre poussière... euh
10 ... ce qui a été fait.

11 Il faut comprendre que c'est un mandat,
12 là, avec des budgets très, très limités.

13 Je crois que ç'a été facturé autour de
14 trois mille dollars (3 000 \$), de mémoire,
15 c'est monsieur Bélisle, avec l'AQLPA, qui a
16 acqui... acquitté la facture, qui a réglé la
17 facture.

18 Euh... et puis, grosso modo, ben, on a
19 pris connaissance de ces résultats-là.

20 Euh... les résultats, ben, étaient quand
21 même... il y a rien, dans ces résultats-là qui
22 infirmaient notre hypothèse, là, c'est-à-dire
23 que les... les reprises d'échantillons
24 confirmaient qu'il y avait des concentrations
25 anormalement élevées de métaux dans ces

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2888 -

1 échantillons-là.

2 L'analyse a principalement identifié des
3 minéraux cristallins... euh... madame Galves
4 nous a expliqué... euh... que la technique
5 d'analyse permettait d'identifier les
6 principaux minéraux, mais on n'avait - on n'a
7 jamais réussi à identifier les minéraux
8 porteurs des métaux qu'on avait identifiés
9 dans l'analyse globale des échantillons; donc,
10 c'est principalement les métaux principaux qui
11 sont sortis, là, des métaux cristallins.

12 Euh... donc, on n'a pas réussi à faire
13 cette association-là entre les minéraux
14 porteurs du nickel, principalement,
15 chalcopryrite, pentlandite, là, qui ont été
16 identifiés par le Ministère, dans nos
17 échantillons de poussière.

18 Par contre, comme je vous mentionnais,
19 ben, ç'a confirmé que c'était pas de la
20 matière organique, que c'était pas des
21 feuilles, que c'était pas du pollen, que
22 c'était pas principalement composé de charbon,
23 parce que cette matière organique-là - le
24 charbon est composé, principalement, de
25 matières organiques, ce qu'on retrouvait pas

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2889 -

1 dans notre... ben, le carbone, en fait, qu'on
2 ne retrouvait pas dans nos échantillons.

3 Euh... donc, là, face au constat qu'on
4 retrouvait pas les minéraux porteurs des
5 métaux qui, nous, nous semblaient indicateurs,
6 j'ai extrait, de la poussière, les poussières
7 ferromagnétiques, donc, celles qui réagissait
8 à l'aimant, en sachant que le nickel et le fer
9 réagissent à l'aimant, sont ferromagnétiques,
10 en fait, j'espérais extraire les minéraux
11 «secondaires», entre guillemets, là, celles -
12 ceux qui avaient pas été détectés dans la
13 première analyse.

14 Et puis, là, ben, il y a d'autres...
15 d'autres minéraux qui sont apparus, donc, qui
16 ont été - qui se sont révélés comme étant
17 présents dans la matrice.

18 Donc, ça mettait, encore une fois, en
19 évidence que la technique d'échantillonnage -
20 d'analyse, plutôt, allait chercher les
21 minéraux, disons, les plus importants dans la
22 matrice.

23 De ces minéraux-là, là, on pouvait peu -
24 on pouvait pas tirer énormément
25 d'informations, parce qu'on n'avait pas la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2890 -

1 minéralogie de l'ensemble des vracs, au Port;
2 donc, on pouvait pas faire ces associations-
3 là.

4 Ce qui fait qu'on a pris connaissance de
5 ce... ce rapport-là... euh... pour moi, qui
6 est pas une grosse brique, là, dans
7 l'acquisition de connaissances, disons, que
8 j'ai eues, suite à "toute" l'ensemble de mes
9 analyses.

10 Il faut mentionner, aussi, qu'il y a
11 seulement, dans l'analyse, là, de microscopie
12 à balayage électronique, ben, il y a seulement
13 trois (3) particules - là, on analyse vraiment
14 chaque grain de particule, précisément,
15 individuellement, et que, dans ce cas-là, il
16 y a seulement trois (3) grains de particule,
17 là, qui ont été analysés, dans l'ensemble des
18 échantillons soumis, là, qui peut représenter
19 des... des milliers et des millions de
20 particules, là.

21 Q Monsieur le Juge, la correspondance a été
22 produite par la défense, entre le docteur
23 Galves et soit le docteur - soit monsieur
24 Duchesne ou soit monsieur André Bélisle; donc,
25 c'est la pièce D-47.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2891 -

1 Et c'était aussi un des sujets
2 d'interrogatoire de... de l'interrogatoire au
3 préalable; donc, on a, comme pour le reste,
4 là, à la pièce 11.2, on a, pour les fins de
5 votre lecture des notes, là, produit ce... ce
6 rapport-là ainsi que la correspondance qui
7 avait été échangée entre madame Galves et...
8 et monsieur Duchesne et ainsi que monsieur
9 André Bélisle.

10 Et aussi pour les fins des notes, là, il
11 y a eu... il y a eu des questions qui ont été
12 posées, lors de l'interrogatoire au préalable,
13 sur quels échantillons avaient été remis à la
14 docteure Galves, donc, précisément, là, c'est
15 aussi dans les transcriptions.

16 Monsieur Duchesne, est-ce qu'il y a autre
17 chose, dans vos démarches, que vous voulez -
18 avant qu'on s'attarde à la question de la
19 documentation de la problématique chez vous,
20 que vous avez fait, est-ce qu'il y a autre
21 chose que vous voulez ajouter, à ce moment-ci?
22 R Euh... ben, nous, à ce moment-là, ben, les...
23 les expertises dans les... dans le dernier
24 recours commençaient, débutaient.

25 À un moment donné, l'analyse - on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2892 -

1 s'est... j'ai simplement arrêté d'analyser les
2 choses... euh ... en disant : «Bon, ben, là,
3 c'est dans - c'est repris par d'autres gens.»

4 J'avais toujours l'espoir que le
5 Ministère, les autorités ou l'Administration
6 portuaire viennent qu'à deman - à documenter
7 la problématique.

8 Euh... ça ressemble à ça.

9 Seulement mentionner, peut-être, qu'il y
10 a eu des échanges, aussi, avec des... de gens.

11 J'ai été con... convoqué, entre autres -
12 ben, pas «convoqué», là, il y a quelqu'un...
13 quelqu'un qui est rentré en contact avec moi,
14 là, un géologiste - un géologue, je devrais
15 dire, étudiant à l'INRS, que - avec lequel
16 j'ai... j'ai échangé sur mes résultats pour
17 valider les as... l'aspect de ratios,
18 d'éléments nutritifs, pour préciser mes
19 hypothèses.

20 Mais, rendus là, pour ce qui est de
21 l'analyse, de l'enquête, moi, ma partie est...
22 est pas mal complétée, là, à cette étape-ci,
23 là.

24 Q Donc, on va passer, Monsieur le Juge, à
25 l'examen de certaines photos et vidéos.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2893 -

1 Peut-être, d'abord, Monsieur Duchesne, on
2 va prendre, donc, la pièce P-11.1.

3 Est-ce que vous pouvez, avant qu'on
4 rentre, là, vraiment dans chacune des pièces,
5 expliquer un peu votre démarche... euh... de
6 documentation de ce qui se déposait chez vous?
7 R Ben, nous, en fait, on a été, dès le début,
8 comme je vous mentionnais, tantôt, lorsqu'on
9 appelle les autorités pour la poussière, c'est
10 comme si les gens comprennent pas, on se sent
11 ... on se sent pris un peu comme ridicules de
12 dénoncer la présence de poussière en milieu
13 urbain... euh... puis, nous, ben, c'est
14 l'abondance, le type de la poussière, la
15 récurrence, c'est tout ça qu'on voulait mettre
16 ... euh... en fait, informer les... les
17 autorités de ce qu'on vivait.

18 Euh... c'est pour cette raison-là qu'on
19 s'est mis à télé - à enregistrer ou à
20 colliger, plutôt, je devrais dire, nos
21 observations; nos observations, lorsqu'on
22 voyait des événements de poussière, lorsqu'on
23 a échantillonné pour mettre un... un visuel,
24 en fait, sur la prise d'échantillons... euh...
25 puis c'est ces événements-là qu'on a colligés

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2894 -

1 sous forme de dates.
2 Moi, j'ai... j'ai appelé ça
3 "**témoignages**", là, c'est... c'est... en fait,
4 c'est... c'est beaucoup moi qui a "faite", là,
5 cette pièce-là, avant même d'être dans les
6 recours, j'avais un fichier qui s'appelait
7 comme ça, et, à chaque semaine, ben, je
8 colligeais les témoignages ou les
9 observations.

10 Il faut comprendre que tout ça s'est fait
11 dans la vie de tous les jours; moi, j'ai un
12 travail très exigeant... euh... j'ai toujours
13 travaillé très fort, dans ma vie, on avait
14 l'enfant, ma conjointe, le... donc, c'est...
15 c'est aussi en fonction des... des... des
16 aléas de la vie puis du temps disponible qu'on
17 avait pour faire ces pièces-là, aussi en
18 fonction de la météo, hein, je pouvais pas
19 récolter l'échantillon, s'il pleuvait, s'il y
20 avait trop de vent, parce que, là,
21 l'échantillon partait au vent.

22 Donc, c'est un peu un amalgame de tout ça
23 qui fait la séquence de ce que vous voyez là.

24 Il peut arriver qu'il y a prise
25 d'échantillons sans qu'il y ait de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2895 -

1 documentation vidéo; il peut arriver aussi
2 qu'il y ait documentation vidéo, sans qu'il y
3 ait prise d'échantillon.

4 Généralement, lorsqu'on prenait échanti
5 - un échantillon, il y avait lavage de la
6 surface ou nettoyage de la surface, pour
7 s'assurer que le prochain échantillon
8 correspondait au délai entre deux (2)
9 nettoyages, donc, au moins constater la
10 nouvelle poussière qui arrivait sur... sur la
11 surface.

12 Mais il peut, encore une fois, arriver
13 qu'il y ait eu lavage sans prise
14 d'échantillon, ou prise d'échantillon très
15 excell... exceptionnellement, sans un lavage,
16 mais, généralement, de façon générale, on
17 ramasse l'échantillon, on fait le grand
18 nettoyage, et ça nous rend au prochain... au
19 prochain événement, finalement.

20 Q Puis pour identification, Monsieur le Juge,
21 c'est la pièce P-11.1, simplement pour
22 faciliter le témoignage, on a inscrit, là, une
23 lettre "**D**", mais la... la pièce, comment elle
24 a été transmise à nos confrères et au
25 Tribunal, c'est vraiment, à chaque fois,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2896 -

1 témoignage avec la date, et, là, vu qu'on ne
2 va passer l'intégralité de ce qui a été
3 transmis, on... on s'est - on a mis des codes
4 pour nous, là, pour... pour repérer ce qui
5 était... ce qui a été transmis, mais on va
6 indiquer, à chaque fois, la date et les
7 numéros de photos, pour que ça soit clair, là,
8 aux notes.

9 **LA COUR :**

10 O.K.

11 **LE TÉMOIN :**

12 R Mais...

13 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

14 pour la demande :

15 Q Oui?

16 R Ben, peut-être simplement...

17 Q Oui.

18 R ... mentionner que ça me semblait important,
19 pour moi, Monsieur le Juge, de vous faire
20 visualiser; en fait, on a entendu beaucoup de
21 témoignages, très peu de photos disponibles.

22 Nos procureurs nous avaient suggéré
23 quelques extraits beaucoup plus succincts, ça
24 me semblait im... important, pour moi, de vous
25 montrer... euh... ce qu'on a vécu, comment on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2897 -

1 l'a vécu, puis à quoi pouvait ressembler la
2 problématique qu'on a vécue.

3 C'est pour ça que j'ai refait une
4 sélection un peu plus exhaustive.

5 Je suis conscient, là, qu'on va prendre
6 un petit peu de temps sur ça, mais ça me...
7 c'est im... c'est important, pour moi.

8 Q Donc, on va commencer.

9 Quand est-ce que vous commencez à faire
10 cette collection-là?

11 R Ah, dès l'événement de poussière rouge, en
12 fait, on a commencé à regarder le... le... à
13 colliger nos preuves vidéos, en fait.

14 Q Donc, on va le prendre, celui de... donc,
15 peut-être expliquer...

16 R Exact.

17 Q ... déjà...

18 R Là, donc...

19 Q ... l'intégralité.

20 R Exactement.

21 Donc, on voit l'ensemble des photos, je
22 - on passera pas sur chacune, rassurez-vous,
23 Monsieur le Juge, j'avais pas l'intention de
24 passer sur chacune des... des photos.

25 Là, c'est les trois (3) premières que

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2898 -

1 j'aurais voulu vous montrer simplement, que
2 j'ai numérotées, là, 1, 2, 3.

3 Donc, la première photo, en fait, c'était
4 pour vous illustrer la... la... la... la...
5 exactement, on le voit ici; en fait, c'est ce
6 à quoi on a - c'est... c'est la poussière, le
7 type de poussière, là, qui a été
8 échantillonnée, lors de l'événement de la
9 poussière rouge.

10 Donc, ce qu'on remarquait, là, ç'a été
11 amplement décrit dans la procès de la première
12 - dans le premier recours, en fait; ce qu'on
13 voit, c'est une poussière qui est plutôt du
14 type grisâtre, là, à première vue, mais,
15 lorsqu'on frottait la poussière, on... la
16 rougeur, en fait, apparaissait, de cette
17 poussière-là.

18 Donc, c'est pas une... une poussière, là,
19 éclatante rou - de rougeur, c'est une
20 poussière qui a vraiment l'air de ça, et on
21 voit le... le... le pinceau un peu rosé.

22 La trace, en haut, en rond, c'est...
23 c'est moi qui a passé mon - qui a frotté mon
24 doigt, en fait, sur ma... sur mon balcon; là,
25 on est - on se retrouve sur mon balcon.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2899 -

1 Et on voit, à gauche, où est-ce que j'ai
2 passé le pinceau, là - à droite, plutôt, du
3 trait de pinceau, on voit le fin film de
4 poussière, là, qui est... qui est très, très
5 fin, finalement, c'est pas... en termes
6 d'abondance, là, c'est pas comme - on n'est
7 pas inondés de poussière, c'est tout le temps
8 ce petit film-là, mais, finalement, qui est
9 quand même une bonne quantité, là, parce que,
10 quand qu'on la ramasse, ben, on voit le tas
11 que ça peut faire, mais c'est déposé, là,
12 vraiment comme une petite couche très, très,
13 très, très fine, sur... sur les surfaces.

14 Q On va revenir juste à la... comme... à
15 l'événement comme tel, là, pour - à la photo
16 précédente.

17 Je veux juste que vous expliquiez, pour
18 qu'on situe cette photo-là, vous dites : «Sur
19 mon balcon», là, juste qu'on - la première
20 photo, que vous avez dit, pour qu'on comprenne
21 c'est où que cette première photo-là est
22 prise?

23 R Oui, mais la... la plupart des échantillons
24 ont été pris sur les bords de fenêtres, soit
25 au rez-de-chaussée, soit au premier étage de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2900 -

1 ma résidence, et aussi sur les balcons.

2 Euh... vers la fin, on était plus assidus
3 pour la qualité de l'échantillon, si je peux
4 dire, dans le sens qu'on réservait
5 principalement notre prise d'échantillon pour
6 le bord de fenêtres, étant bien conscients
7 qu'il pouvait y avoir des petits cailloux, des
8 feuilles ou des choses comme ça qui se
9 ramassaient ou qui se mélangeaient dans notre
10 poussière de balcon.

11 Donc, au début, on était un petit peu
12 moins assidus sur la surface de choix, si je
13 peux dire, mais, par la suite, là, au fur et
14 à mesure que le temps augmente, on s'est
15 vraiment concentrés sur les bords de fenêtres.

16 Donc, ici, on a vraiment la surface de
17 mon balcon; dans la première figure, là, je
18 peux pas dire si c'est au premier ou deuxième
19 étage, là, évidemment, à cause qu'on voit pas
20 le contexte, là, mais c'est un des deux (2)
21 balcons de ma résidence...

22 Q Parfait!

23 R ... qui ont été rénovés, comme vous pouvez
24 voir, en fait, c'est un... c'est un produit
25 spécial de recouvrement de balcon qui est un

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2901 -

1 bois, mais recouvert, là, d'une petite
2 membrane, là, un peu comme... c'est pas du
3 fibre de verre, là, c'est un... c'est
4 cartonné, en fait, cartonné, ciré, c'est
5 "faite" vraiment pour ça, c'est un «"plywood"
6 à balcon», qu'on appelle, j'ai mis - c'est le
7 produit que j'ai mis, et puis j'ai - ç'a été
8 peint, en fait, par la suite, là; donc, ça...

9 Q Ah!

10 À quelle...

11 R ... c'est...

12 Q À quelle époque?

13 R C'est dans mes rénovations, toutes... toutes
14 les rénovations de la façade extérieure ont
15 été faites, la grande, grande majorité, à
16 l'été deux mille dix (2010), tout de suite
17 après notre acquisition, au printemps deux
18 mille dix (2010).

19 Q On va passer à la deuxième photo.

20 Est-ce que vous pouvez nous situer un
21 peu?

22 On va l'agrandir.

23 R Oui.

24 Ben, là, en fait, c'est l'étape du
25 nettoyage, donc, après avoir échantillonné la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2902 -

1 poussière aux endroits, là, qui étaient moins
2 perturbés par les pas, puis tout ça, ben, là,
3 on est à l'étape du nettoyage.

4 C'est juste pour montrer, là, le... le
5 avant et après... euh... de... de l'événement
6 de la poussière rouge, là.

7 Q Et, là, on est - on se situe où, par rapport
8 à votre... juste...

9 R Ben, là, on est au - de toute évidence, au
10 pre... au premier étage, en fait; donc, le
11 rez-de-chaussée est en bas, parce qu'on voit
12 la hauteur, en fait, de la rue... de la rue.

13 Et puis, ça, c'est l'étape du nettoyage
14 ... euh... la plupart du temps, ben, il faut
15 frotter, hein, ça part pas au jet d'eau comme
16 ça, là, simplement.

17 Euh... en plus, il faut mentionner
18 qu'avant... euh... ce n'est que vers les
19 dernières années où je me suis installé un
20 boyau, j'ai passé la plomberie dans la maison,
21 pour faire sortir de l'eau.

22 Dans ces vieux immeubles-là, il y a pas
23 de sortie d'eau à l'in... à l'avant; donc,
24 j'ai passé la plomberie pour sortir une sortie
25 d'eau, un arrosoir, en fait, pour pouvoir

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2903 -

1 m'aider dans mon nettoyage que je faisais
2 depuis maintenant deux (2) ans.

3 Euh... puis je peux vous garantir que la
4 seule raison pourquoi j'ai passé l'eau, c'est
5 pour nettoyer cette poussière-là!

6 Donc, ici, ce que je vois, c'est qu'on
7 frotte, en fait, il fallait frotter; j'ai
8 un... un ré... un chose, un récurant à
9 vaisselle, en fait, là, avec un côté plus
10 abrasif, puis un côté plus éponge, si on veut,
11 puis, là, je frotte, avant de rincer avec de
12 l'eau dans un seau, là, puis on voit la
13 rougeur - la teinte, en fait, colorée de cette
14 poussière.

15 Q Puis, là, on se situe où?

16 R On se situe clairement au rez-de-chaussée,
17 parce qu'on voit, là, l'herbe, le balcon,
18 l'herbe, tout ça, juste à côté, là.

19 Q Donc, on va fermer la photo.

20 Donc, juste, là, pour le "*modus*
21 *operandi*", vous avez vu, pour que la défense
22 - simplement, on a renuméroté 1, 2, 3, pour
23 les fins du témoignage, mais les numéros de
24 photos qui sont inscrits, donc, "**083**", "**167**"
25 et "**180**", c'est les mêmes numéros de photos

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2904 -

1 qui ont été transmises, dans le cadre de la
2 divulgation de la preuve.

3 Donc, c'est ce qui complète pour cette
4 journée-là?

5 R Oui.

6 Q Donc, là, on revient sur notre fichier
7 initial.

8 On va sauter, donc, le témoignage du
9 vingt-quatre (24) décembre deux mille douze
10 (2012), et on va aller, donc, au prochain qui
11 est celui du cinq (5) janvier deux mille
12 treize (2013).

13 R Exact.

14 Là, donc, ici, ce qu'on a observé, c'est
15 qu'on est était au mois de janvier, donc,
16 début janvier, après les Fêtes; ce qu'on
17 remarque, c'est - on peut peut-être ouvrir la
18 première, là - ce qu'on remarque, en fait,
19 c'est que je sors dehors - là, je me retrouve
20 à l'arrière; là, il faut comprendre que
21 l'arrière de notre immeuble est protégé, du
22 côté est, par un petit garage, environ une
23 dizaine de pieds, et, du côté nord, par ma
24 façade d'immeuble; donc, je suis dans un...
25 un... une cour, dans un... qui... qui... dont

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2905 -

1 l'immeuble, qui est au pourtour de cette
2 «tour»-là, est en forme de «L», et que, dans
3 ce "racoïn"-là, en fait, sur les bords de
4 fenêtres, ben, j'ai observé le dépôt de
5 poussière, là, dans la neige... euh... qui
6 était, en fait, amalgamée à la neige, sur mon
7 dépôt - sur mon bord de fenêtre.

8 Et puis ç'a été longuement décrit, mais,
9 dans l'épisode de la poussière rouge, à la fin
10 octobre deux mille douze (2012)... deux mille
11 douze (2012), oui, j'ai... j'ai repeint ces...
12 ces bords de fenêtres là.

13 Donc, pendant l'é... l'épisode de
14 poussière rouge, je peignais mes bords de
15 fenêtres; là, ç'a été décrit longuement, dans
16 l'autre procès.

17 Et puis, là, ben, c'est ce qui - c'est la
18 déception, en fait, de voir que, quelques mois
19 après, ben, encore une fois, ben, il y a un...
20 il y a un dépôt, là, de cette poussière-là
21 noire, tachante.

22 Exact.

23 On peut passer à la suivante.

24 Pardon, c'est moi qui guide, semble-t-il!

25 Ici, on voit, là, que j'ai frotté pour,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2906 -

1 en fait, contraster entre avant et après;
2 puis, la dernière photo, je crois, que je
3 voulais vous montrer, c'est suite au
4 nettoyage; donc, je connais pas beaucoup de
5 monde qui sont obligés de laver leurs vitres,
6 en hiver, mais, là, on voit le premier bord
7 des fenêtré lavé, en fait, en plein mois de
8 janvier, là, qui est revenu, grosso modo, à
9 l'état d'avant que ce soit - comme c'était
10 peint, en fait; ç'avait été peint, là, très,
11 très tôt, mais, là, on parle de - lorsque je
12 parle de peindre, là, c'est uniquement le...
13 le rebord de la fenêtré, là, qui était... qui
14 est - qu'on voit plus blanc, ici.

15 Ça complète, je pense, pour cet
16 événement-là.

17 Ah, ici, encore une fois pour montrer,
18 là, le contraste entre les deux (2)... entre
19 les deux (2) côtés.

20 Q Puis on va regarder, oui, une dernière.

21 R Ici.

22 Oui, c'est ça, parce que je remarquais -
23 ici, ce que je voulais illustrer, c'est... en
24 fait, on voit que c'est comme la première
25 couche, avant la neige fraîche, là, il y a...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2907 -

1 il y a encore eu de la neige, par-dessus, qui
2 s'est... donc, c'est comme si, dans le même
3 événement, il y a eu la... la poussière et la
4 neige fraîche par-dessus, donc, c'est quand je
5 gratt... j'ai ôté la neige très, très fraîche,
6 que, là, je voyais apercevoir - j'apercevais,
7 en fait, ce... ce dépôt de poussière là, là.

8 Q On va aller - on va retourner dans le fichier
9 général de tous les témoignages, la pièce
10 P-11.1, on va...

11 Donc, là, on voit, Monsieur le Juge, il
12 y a "**Témoignage 20130210**", on le saute, et on
13 va aller au "**Témoignage 20130308**".

14 Donc, on va...

15 R Exact.

16 Q On va...

17 R Peut-être ouvrir la...

18 Q ... là, essayer...

19 R Oui.

20 Q ... d'expliquer, là.

21 R Oui.

22 Ben, là, encore une fois, beaucoup,
23 beaucoup de... de photos, des vidéos qui
24 illustrent à la fois la prise d'échantillons,
25 à la fois le nettoyage des surfaces, mais

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2908 -

1 aussi des vidéos pour illustrer le visuel de
2 la poussière, là, à quoi ça pouvait
3 ressembler.

4 Peut-être ouvrir la première.

5 La première, c'était vraiment pour
6 montrer le... le grain, là, quand on parle
7 d'une fine poussière qui se dépose, là, de
8 façon... avec un fin film, ça, c'est mon...
9 mon fer forgé; donc, le dessus du fer forgé,
10 donc, c'était pour montrer un petit peu la...
11 la granulométrie.

12 Euh... on peut...

13 Oui?

14 Q Oui.

15 Non, je voulais juste dire : de quelle -
16 de quand datent vos fers forgés?

17 R On a fait - en fait, les fers forgés, ç'a été
18 un gros investissement, moi, sur mon... mon
19 immeuble; c'est des fers forgés qui ont été
20 installés... euh... à l'automne deux mille...
21 même en décembre deux mille dix (2010), ils
22 sont arrivés très, très tard, après la
23 rénovation de mes balcons, tout ça.

24 C'est des fers forgés que j'ai "faite"
25 peindre en usine... euh... avec une

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2909 -

1 peinture, là, vraiment... euh... ben, disons,
2 de luxe, si on peut dire, presque une peinture
3 d'auto; donc, ç'a été trempé dans des bassins,
4 tout ça, c'est... on m'a expliqué que c'était
5 quand même assez complexe, et eux sont arrivés
6 avec les fers forgés peints directement, là,
7 ils ont installé ça au mois de décembre, là,
8 presque en... en fait, en hiver.

9 Q On va prendre la photo suivante.

10 R Ici, ce que je voulais illustrer, Monsieur le
11 Juge, c'est à la fois... c'est... c'est
12 spécial à décrire, comme poussière, parce que
13 c'est à la fois très fin et volatile, et à la
14 fois collant, puis c'est un peu un contre-
15 intuitif, ces définitions-là, parce que
16 comment on peut être collant et volatile en
17 même temps, là?

18 C'est un peu... mais c'est... c'est...
19 c'est comme ça qu'on la... qu'on la perçoit et
20 qu'on la... qu'on... qu'on... que... c'est ce
21 que je voulais vous illustrer, ici.

22 Donc, on pourrait peut-être partir le
23 film.

24 Donc, ce que je voulais, moi...

25 Woups!

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2910 -

1 Q Le film, c'est un film, juste revenir.

2 **M^e AMÉLIE DUFOUR**, avocate-conseil,

3 pour la demande :

4 Celui-là?

5 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

6 pour la demande :

7 Oui.

8 **LE TÉMOIN :**

9 R Donc, ce qu'on voit, en fait, c'est la
10 surface, là, du fer forgé; donc, je passe le
11 balai - ben, le petit pinceau, donc, on voit
12 qu'il y a une partie, là, qui est soulevée,
13 mais on voit, aussi, qu'il y a une... il y a
14 une partie qui colle, là, sur le... sur la
15 rambarde, en fait, qui est... qu'on réussit
16 pas à déloger, seulement en passant le
17 pinceau.

18 Une autre chose que je profite tout de
19 suite pour vous faire remarquer... euh...
20 c'est... euh... à chaque fois - ben, pas «à
21 chaque fois», je devrais dire, mais,
22 fréquemment, lorsqu'on observe de la poussière
23 - vous allez en voir plusieurs autres exemples
24 - on remarque ces petite éclisses qui, moi,
25 m'apparaissent des éclisses de bois.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2911 -

1 Donc, on voit ça, dans notre... dans
2 notre poussière; donc, des petites éclisses
3 dispersées au travers de la poussière.

4 Évidemment, moi, ma... ma nu... ce que je
5 considère comme étant tannant ou que... que je
6 dois laver, qui me nuit, c'est... c'est pas
7 vraiment ces petites éclisses-là, là, c'est la
8 poussière, de façon générale, là, celle qui
9 colle, celle qui est abrasive, mais je la
10 remarque quand même; ces petits copeaux-là, je
11 les remarque, dans plusieurs, plusieurs
12 échantillons de poussière.

13 Peut-être la troisième.

14 Donc, encore une fois, ici, pour
15 remarquer, on voit, là, qu'il y a des petits
16 matériaux un peu plus grossiers au travers;
17 donc, évidemment, c'est pas de la poussière,
18 c'est... le petit gris qu'on observe, il est
19 pas - ce que je... ce que je réussis à
20 amalgamer ensemble ou à mettre ensemble, c'est
21 pas pur, là, par rapport à... à ce que
22 j'observe comme petite poussière.

23 Donc, il y a... il y a toutes sortes de
24 petits grains, des petits mini-cailloux un
25 petit peu plus grossiers, mais il y a une

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2912 -

1 matrice de base, là, qui est la petite
2 poussière grise, là, très, très abondante,
3 puis, celle-là, elle est... c'est... c'est ce
4 type de poussière là, là, qui... qui revient,
5 de façon très, très fréquente.

6 C'est beau, on peut peut-être - oui, ben,
7 le dernier, le vidéo, c'était seulement... je
8 vous montrerai - évidemment, on passera pas
9 tous les vidéos comme ça, mais je voulais vous
10 montrer aussi sur le... ce que ça peut donner,
11 aussi, sur les bords de fenêtres, là.

12 Donc, ça s'accumule beaucoup, beaucoup
13 dans les...

14 Q Là, on se situe où, juste pour qu'on
15 comprenne?

16 R Ben, ça, c'est ma porte, en fait, la porte
17 d'entrée de... et ce qu'on remarque, là, c'est
18 vraiment toutes les petites bordures de
19 fenêtres, tout ça, c'est... c'est là que ça
20 s'accumule, dans les "*racoins*"... euh... dans
21 les endroits à l'abri du vent, c'est... c'est
22 surtout là que je vois la poussière
23 s'accumuler.

24 Donc, c'est un peu comme si la vitesse
25 du vent faisait en sorte que, dans ces

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2913 -

1 "racoins"-là, ben, la poussière s'accumule
2 dans ces... dans ces... c'est des "racoins",
3 en fait, c'est ça.

4 Q On va prendre la prochaine photo.

5 R Ça, c'est simplement pour illustrer le
6 nettoyage, en fait; donc, comme je vous
7 mentionnais, tantôt, tout ça est "faite" à la
8 main, avec le seau, là, étant donné que j'ai
9 pas... j'ai pas d'eau, tout ça.

10 Et simplement vous faire remarquer,
11 Monsieur le Juge, que, à côté, mon voisin, en
12 fait, c'étaient des étudiants, hein, il y a
13 personne qui faisait le ménage là, et puis ce
14 que je voyais comme poussière, ben, sur mon
15 balcon, évidemment, était à côté, sauf que
16 celle-là était pas lavée, donc, à chaque
17 fois... euh... à chaque fois qu'il vente,
18 finalement, cette poussière-là est "remis" en
19 suspension, hein.

20 Puis cette poussière-là que je vois sur
21 moi - sur mon balcon, je veux pas trop
22 projeter, mais, évidemment, elle tombe dans la
23 rue, elle tombe sur mon voisin, à gauche, à
24 droite, en avant, sur le quart... sur les rues
25 plus loin aussi.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2914 -

1 Donc, évidemment, quand le vend se remet
2 là-dedans, quand il fait sec, cette poussière-
3 là remonte et se redistribue, là.

4 Q O.K.

5 On prend la prochaine photo - O.K., le
6 prochain vidéo.

7 R Ah, c'était pour illustrer - c'est très court,
8 ce vidéo-là, c'est pour mentionner qu'il y
9 a... il y a toute une - un fardeau de
10 nettoyage, là, à aller nettoyer ces fers
11 forgés là; évidemment, vous comprendrez que,
12 les petits barreaux, ben, c'est un à un, là,
13 puis il faut... il faut quand même les faire,
14 là.

15 Et, finalement, le nettoyage de la
16 fenêtre.

17 La fenêtre que je vous mentionnais qui
18 est vraiment notre zone plus...

19 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

20 «... (*inaudible*)...»

21 **LE TÉMOIN :**

22 R Exact.

23 C'est vraiment la surface qu'on
24 privilegiait pour notre échantillon, parce
25 qu'on voyait que, en fait, là, c'est... c'est

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2915 -

1 celle-là qu'on nettoyait, là, de façon plus
2 assidue, puis c'était une surface quand même
3 très plane, peinte; donc, pour nous, c'était
4 parfait pour... pour prendre une surface un
5 petit peu élevée, qui était pas trop
6 contaminée par le... les cailloux, les... les
7 choses qu'on pouvait nous-mêmes amener, là,
8 sur le balcon.

9 Q Puis un dernier vidéo.

10 R Ben, c'est pour montrer que non seulement
11 c'est les balcons qu'il faut nettoyer, non
12 seulement c'est les fers forgés, mais il faut
13 aussi nettoyer "toutes" les cadres de
14 fenêtres, là, il y avait trois (3) ou quatre
15 (4) fenêtres, aux deux (2) étages; donc, c'est
16 ... c'est toute cette corvée-là, là, qui
17 revient sans cesse.

18 Euh... donc, c'était seulement pour
19 illustrer la corvée de... la corvée de
20 nettoyage, dans ce cas-ci.

21 Q On va retourner à la pièce P-11.

22 Donc, là, Monsieur le Juge, on était au
23 huit (8) mars deux mille treize (2013).

24 On va aller au vingt-six (26) mars deux
25 mille treize (2013).

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2916 -

1 R Oui.

2 Ça, c'est... oui, je les... je les
3 regarde, Monsieur le Juge, puis ça me rappelle
4 ... c'est tellement de... de choses que ça
5 vient me chercher!

6 Ça, c'est un événement que - parce qu'il
7 y a des événements plus gros que d'autres; des
8 fois, on en... on recevait des événements qui
9 étaient vraiment, vraiment importants.

10 En termes de quantité, il y a plusieurs
11 événements qui étaient bien plus importants
12 que l'événement de la poussière rouge, à nos
13 yeux, puis, ça, ç'en est un qui me semblait
14 être un événement relativement important, là.

15 On pourrait peut-être montrer la
16 première.

17 Donc, encore une fois, on voit le... le
18 cadre de porte, là - de fenêtre, plutôt, que
19 je... que je vous ai montré, que j'ai nettoyé
20 encore la petite poussière grise, là, très,
21 très fine qui dégoutte un peu, puis qui forme
22 un cerne, en bordure, là, de... euh... du
23 rebord de la fenêtre.

24 On peut peut-être avancer à la prochaine.
25 Les... "toutes"... "toutes" les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2917 -

1 "racoins", les bords, les seuils de portes,
2 tout ça, "toute" est "beurré".

3 On peut avancer encore.

4 La poussette, toute la... la... la...
5 le... toute la poussette, nos installations,
6 on laissait une poussette comme ça, et puis on
7 laissait aussi un... un tricycle, là, qu'on
8 peut porter, une genre... entre... entre le
9 tricycle et la... la poussette, là, et puis,
10 tout ça, c'était fréquemment souillé par la...
11 la... la... par la poussière, comme ça, de
12 façon abondante, là, c'est pas... euh... c'est
13 difficile de le refléter par une photo, mais
14 c'est vraiment une poussière abondante,
15 d'autant plus qu'on nettoyait fréquemment, on
16 voyait bien que c'était de la «nouvelle
17 poussière», entre guillemets, là.

18 Même chose, on peut passer vite, c'est
19 seulement pour illustrer.

20 Même chose, ici, je fais remarquer le
21 "caulking", le... le... le calfeutrant, en
22 fait, comment le calfeutrant est taché; on
23 peut se promener dans Limoilou, c'est
24 presque un indicateur, à mes yeux, on voit les
25 coins, c'est noirci - on va en voir d'autres

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2918 -

1 photos, tantôt - et puis, ça, c'est impossible
2 de laver ça, c'est... c'est taché, taché, et
3 puis c'est pas encourageant de dire - moi,
4 c'est mon genre de "toute" gratter ce... ce
5 calfeutrante-là puis de recommencer, mais
6 pourquoi refaire ça, alors qu'il va être
7 retaché, quelque semaines après, là, ou
8 quelques mois après?

9 Pour moi, c'était impensable.

10 Oui, juste peut-être pauser - woup!

11 Ah ben, c'est pas grave...

12 Q Peut-être, reviens... reviens au début du...

13 R ... on va le revoir, dans l'autre coin, là,
14 vous pouvez continuer.

15 Vous voyez, ici, le noir, dans les coins,
16 là, c'est... c'est vraiment - puis, ça,
17 c'est... c'est... c'est carrément le... le...
18 le calfeutrante, là, qui a comme absorbé,
19 finalement ou qui est imprégné de poussière.

20 On voit l'autre coin, ici; le coin,
21 encore une fois.

22 Q Donc...

23 R je peux peut-être, très rapidement,
24 mentionner, vous voyez le... le... le... la
25 dernière brique en bas, à droite, c'est...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2919 -

1 c'est le... le noircissement, même sur les
2 surfaces de brique, lorsqu'on regardait
3 l'immeuble, sous les balcons, la brique était
4 beaucoup plus claire que sous les fenêtres,
5 là.

6 Il semble vraiment, là, la brique était
7 noircie, là, de façon très importante.

8 Q Puis, temporellement, là, on est, donc, on
9 s'est dit, au vingt-six (26) mars, l'événement
10 précédent était le huit (8) mars, juste pour
11 - parce qu'on n'a pas montré des photos de
12 tout ce que vous avez fait, au huit (8) mars
13 - d'expliquer au juge cette surface-là,
14 finalement, ça fait combien de temps qu'elle
15 a été nettoyée?

16 R Ben, normalement, minimum, le... le... le...
17 l'autre échantillonnage, auparavant, qu'on a
18 vu, qui sépare le délai, si on voit le
19 nettoyage, là, je l'ai pas dans la tête; donc,
20 ça, c'est le minimum.

21 Il est possible, je peux pas vous
22 garantir qu'il y a pas eu de nettoyage entre
23 les deux (2), mais au... au maximum, disons,
24 l'ancien - le nettoyage précédent qu'on a vu
25 dans les archives de mes... de documents.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2920 -

1 Q On va prendre la prochaine photo, c'est un
2 vidéo.

3 R Donc, ça, c'est vraiment pour vous montrer...
4 euh... la technique d'échantillonnage, donc,
5 on prend un pinceau... euh...

6 Donc, là...

7 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

8 *«C'est beau!»*

9 **LE TÉMOIN :**

10 R ... on voit le film, donc, il semble pas si...
11 euh... important que ça, en termes de
12 poussière, mais lorsqu'on... on passe le ba...
13 le pinceau, fi...

14 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

15 *«Ça fait combien de temps qu'on a
16 lavé ça?»*

17 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

18 *«Je sais pas, à peine deux (2)
19 semaines...»*

20 **LE TÉMOIN :**

21 R Donc, dans ce cas-là, ça fait quelque chose...

22 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

23 *«... même pas.»*

24 **LE TÉMOIN :**

25 R ... comme ça.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2921 -

1 Ça fait que, là, on voit...
2 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
3 «*Ah!*»
4 **LE TÉMOIN :**
5 R ... comment la "*pein*" - la... la poussière, on
6 réussit à la ramasser.
7 Déjà de ramasser de la poussière comme
8 ça, c'est difficile, là, parce que,
9 normalement, il y a un coup de vent, elle est
10 "*pus*" là, la poussière, là, on...
11 Là, on réussit à en ramasser...
12 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
13 «*Hi mon Dieu!*»
14 **LE TÉMOIN :**
15 R ... on... on voit, ici, on... "*pis*" on voit
16 que...
17 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
18 «*C'est pas du sable, hein!*»
19 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
20 «*Hum.*»
21 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
22 «*Non, non, non!*»
23 **LE TÉMOIN :**
24 R C'est ça, on a la remarque que c'est pas du
25 sable.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2922 -

1 On voit que ça tache la feuille un peu,
2 ben, que ça s'imprègne, en fait, pas que ça
3 tache, mais que ça s'imprègne, et "pis" on...
4 il y a encore...

5 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

6 «Je "vas" essayer, pendant que tu
7 ramasses, là (inaudible)...»

8 **LE TÉMOIN :**

9 R ... vous voyez, même sur les surfaces, ici,
10 comme ça, dans les racoins, on voit, on
11 réussit, là, à aller en chercher... euh... ça
12 s'infiltré, là...

13 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

14 «Ah!»

15 **LE TÉMOIN :**

16 R ... vraiment, vraiment partout.

17 Je pense que ça complète, on peut...
18 euh...

19 "Pis" on voit que, sur la fenêtre, il en
20 reste encore beaucoup, là, donc, on réussit
21 pas juste avec le pinceau, à tasser ça
22 comme... euh... il faut vraiment aller
23 chercher, avec la guenille, après, pour
24 nettoyer tout ça... euh... rendre notre...
25 notre bord de fenêtre... euh... disons comme

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2923 -

1 avant.

2 "Pis" on voit, là, comment ça rentre dans
3 les petits... euh... ça, c'est un caoutchouc,
4 là, il y a comme "une petite"... film de
5 caoutchouc, ben, ça aussi...

6 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

7 «... (inaudible)...»

8 **LE TÉMOIN :**

9 R Sur les surfaces, là, sur...

10 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

11 «... (inaudible)...»

12 **LE TÉMOIN :**

13 R ... "horizontales" - verticales, c'est-à-
14 dire...

15 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

16 «... (inaudible)...»

17 **LE TÉMOIN :**

18 R ... même sur les surfaces verticales, dans ce
19 cas-là, on voit le... le...

20 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

21 «*Tiens, oui.*»

22 **LE TÉMOIN :**

23 R ... le gris, et tout ça, c'est... euh...

24 Donc, comme je vous mentionnais tantôt,
25 on était un petit peu moins assidus, là...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2924 -

1 euh... l'échantillon là pourrait évidemment...
2 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
3 *«Ça va, ça, Louis?»*
4 **LE TÉMOIN :**
5 R ... contenir un peu plus de sable...
6 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
7 *«Parce que notre voisin peut*
8 *(inaudible) ...»*
9 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
10 *«... (inaudible) ...»*
11 **LE TÉMOIN :**
12 R ... hein, c'est notre... c'est notre entrée...
13 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
14 *«... sur le (inaudible) ...»*
15 **LE TÉMOIN :**
16 R ... on a probablement marché là, mais on
17 retrouvait cette petite poussière-là, là, de
18 façon... euh...
19 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
20 *«C'est pas le bon, ça...»*
21 **LE TÉMOIN :**
22 R ... que... qui ressemblait beaucoup, beaucoup.
23 Là, je tasse quelques cailloux,
24 justement, des petits cailloux un petit peu
25 plus gros qui, à mon avis, ont rien à voir

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2925 -

1 avec la problématique, je les écarte et je
2 mets la poussière... euh... dans... dans mon
3 é... dans mon petit pot, que je "vas" envoyer,
4 par la suite... euh... au laboratoire.

5 "Pis" on voit comment le balcon est...
6 est beurré, là; beurré, beurré... euh...

7 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

8 «*Oui, ça va retourner...*»

9 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

10 «... (inaudible) *juste une petite*
11 *dernière* (inaudible) *de rien...*»

12 **LE TÉMOIN :**

13 R Là, je m'en "vas" dans - on est au... je
14 remarque qu'on est au deuxième étage, donc, il
15 faut comprendre qu'il y avait personne qui
16 rentrait dans la maison, au deuxième étage,
17 donc, c'était notre balcon privilégié pour
18 faire l'échantillonnage, parce qu'il y avait
19 pas de passage, là, donc, il y avait pas de
20 gens qui... euh... à part nous, là, qui...
21 euh... qui passaient.

22 Donc, là, on se prend une petite section,
23 qui est tout près de la fenêtre, pour
24 compléter notre échantillon, là, en rajouter
25 un petit peu plus.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2926 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Q On va prendre...

R Je pense que c'est beau pour ça.

Q Oui.

R Oui, c'est ça.

Q La prochaine photo.

R Ça, c'est, encore une fois, une... une "photo"
un peu plus près, là...

Q Hum...

R ... pour vous montrer...

Q ... c'est un vidéo.

R ... un vidéo, pardon...

Q Oui.

R ... pour vous montrer... euh...

Q Vas-y, lance-le.

R ... un petit peu l'allure.

Donc, là, je... je suis bien conscient,
c'est pas le type d'échantillon que j'aurais
analysé pour... euh... pour envoyer au
laboratoire, parce que, là, on voit qu'il y a
un mélange, là, de tout ça, là; il y a un
petit peu d'abrasifs, probablement, ou des
petits «cailloux», que j'appellerais.

On voit les petits copeaux de bois, à

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2927 -

1 travers, on en voit plusieurs... euhmmm...
2 mais on voit cette matrice-là quand même, là,
3 de petite poussière grise qui est tout le
4 temps, tout le temps, qui con... qui... euh...
5 qui forme la matrice principale, je dirais, de
6 ce qu'on... ce qu'on reçoit, "pis" ce qui...
7 ce qui, pour nous, est vraiment le plus
8 fatigant, là.

9 Q Vous parlez souvent des éclisses de bois, est-
10 ce que vous pouvez expliquer pourquoi vous
11 mentionnez... pourquoi vous mentionnez ça?

12 R Ben, comme je l'ai mentionné tantôt, une
13 source de poussière, Monsieur le Juge, c'est
14 pas les industries qui font... qui émettent
15 des gaz polluants dans l'air, qui sont en
16 cause; généralement, les troubles de...

17 **M^e VINCENT ROCHETTE**

18 pour déf. Administration portuaire de Québec :
19 Monsieur le Juge, je n'ai pas d'objection à ce
20 que le témoin nous donne sa compréhension des
21 choses, mais que ce soit clair que les propos
22 qu'il s'apprête à relater ne feront pas la
23 preuve de leur contenu.

24 **LA COUR :**

25 Absolument.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2928 -

1 Et même...

2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

3 pour la demande :

4 Q Sur votre compréhension, Monsieur...

5 **LA COUR :**

6 ... même objection que ce matin.

7 **LE TÉMOIN :**

8 R Hum.

9 Q C'est... ça va?

10 R Donc... euh... nous, c'est ça, on... donc,
11 lorsqu'on a regardé... euh... notre première
12 investigation sur les industries lourdes, dans
13 le quartier, donc, oui, on a vu l'incinérateur
14 qui émettait des gaz par la cheminée; oui, on
15 a vu la... la papetière, qui émettait des gaz
16 par la cheminée, "pis" on a consulté leurs
17 émissions sur le registre des polluants
18 atmosphériques.

19 Mais, pour nous, on cherchait des
20 particules grossières qui pouvaient être
21 émises, donc, des particules soit d'origine
22 géologique ou de d'autre nature, mais qui...
23 qui constituent des particules relativement
24 grossières pour se repo - se déposer et non
25 pas être en suspension dans l'air.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2929 -

1 La première chose qu'on a vue dans
2 l'axe... euh... comme je mentionnais, sud-
3 ouest/nord-est... euh... d'industrie lourde,
4 ben, c'est la papetière - l'autoroute, la
5 papetière et... euh... les vracs solides au
6 Port de Québec.

7 Et, ce qu'on voit, derrière la papetière,
8 c'est des immenses tas de copeaux et - en
9 fait, c'est copeaux et sciures, là, dans le
10 domaine, en foresterie, c'est... euh... les
11 sciures, parce que ce qui alimente les
12 papetières, c'est les rejets... euh... des
13 usines de sciage, habituellement, donc, qui
14 sont les sciures et les copeaux de bois.

15 Et... euh... notre hypothèse, en fait,
16 c'est que ces sciures de bois-là sont amenées,
17 tout comme les... euh... les particules de
18 vrac solide, sont amenées... euh... chez
19 nous... euh... par les vents, simplement.

20 Donc, ici, aussi... euh... ce que je
21 voulais illustrer, ici, c'est, vous voyez : on
22 passe le pinceau, encore, on voit les taches;
23 les taches de mes pas.

24 Euh... donc, c'est comme si la poussière,
25 finalement... euh... est... s'imprégnait un

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2930 -

- 1 peu dans ma peinture... euh... "*pis*", ça, ben,
2 moi, ça me fatiguait beaucoup.
- 3 Euh... on voit, quand on passe le
4 pinceau, il y a un petit peu de... de pa... de
5 particules émises, là, donc, c'est très, très
6 fin, on... on se... on pouvait pas faire cet
7 exercice-là par grands vents, on... on perdait
8 "*toute*" notre échantillon, c'est... c'est
9 pratiquement sûr.
- 10 Je pense que c'est beau pour ça.
- 11 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
- 12 pour la demande :
- 13 Q On va prendre le prochain.
- 14 R Euh... simplement mentionner, encore une fois,
15 la répétition, ç'a été lavé avant, pas
16 nécessaire de le passer au complet.
- 17 C'était vraiment pour vous montrer, là,
18 comment qu'on... on pouvait revenir sur...
19 euh... sur les surfaces, de façon constante,
20 tout le temps, comme ça.
- 21 Le prochain, peut-être...
- 22 Q Oui.
- 23 R ... cette pièce-là est un petit peu plus...
24 plus longue, là.
- 25 Q Oui.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2931 -

1 R Euh... c'était vraiment pour... euh... encore
2 une fois, zoomer... euh...

3 Vous voyez - ah! C'est ça, on souffle,
4 vous voyez?

5 Juste en soufflant, pouf!, ça... il y a
6 une partie, c'est très volatile, là, comme
7 produit; volatile et collant, je le sais que
8 ça peut paraître spécial, mais c'est... c'est
9 ça aussi!

10 Euh... on peut peut-être avancer ça,
11 montrer, encore une fois, le nettoyage, après
12 le... la différence entre la partie non lavée
13 puis, là, lorsqu'on... on lave... euh... la
14 partie.

15 Et puis je peux vous assurer, Monsieur le
16 Juge, que je suis pas un «Monsieur Net», là,
17 dans le sens que... euh... j'ai... j'ai
18 d'autres préoccupations que de nettoyer ma
19 résidence, comme ça... euh...

20 Je pense que c'est beau...

21 Q Oui.

22 R ... la... euh... "ouais", ben...

23 Q Bien, tu nettoyais le...

24 R ... le nettoyage du bord de fenêtre, encore
25 une fois...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2932 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«C'est ça.»

LE TÉMOIN :

R ... c'est un peu routinier, mais c'était
seulement, encore une fois, montrer la
fréquence et la... l'assiduité qu'on y a mis,
à nettoyer avant l'échantillonnage, toujours
pour constater : est-ce que c'est des
événements?

Est-ce que ça provient d'une certaine
direction?

Est-ce que c'est abondant?

Donc, toutes ces questions-là, c'est en
étant vigilants, attentifs... euh... très,
très... euh... observateurs, qu'on pouvait...

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«... (inaudible) ...»

LE TÉMOIN :

R ... se faire une idée de... des conditions qui
étaient propices, finalement, à amener cette
poussière-là... euh...

Et, encore une fois, à quatre (4) pattes
pour me... euh... pour... euh...

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«... (inaudible) ...»

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2933 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

LE TÉMOIN :

R Donc, encore - j'avais pas de "hose", à ce moment-là, donc, c'était frottement à la main.

J'ai pas de récurant, dans ce cas-là, on ramasse le plus gros.

Vous voyez la tâche qui m'attend en arrière, t'sais, c'est... c'est complètement décourageant!

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

«... (inaudible) *approcher du fer forgé.*»

LE TÉMOIN :

R Je démontrais, encore une fois, le fer forgé, c'est... c'est partout sur la rambarde, partout sur le fer.

"Pis" j'avais une "préco" - une préoccupation, Monsieur le Juge, aussi, parce que... euh... je veux dire, dans notre recherche, nous, on les cherche, les fiches signalétiques, les produits, c'est quoi ces produits-là, tout ça, "pis" on le voit bien que c'est des produits corrosifs, hein, que c'est pas des produits inoffensifs, que c'est des...

Lorsqu'on fait de la plomberie, hein, on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2934 -

1 peut pas mettre le cuivre avec d'autres
2 métaux, on le sait, ça...

3 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

4 «... (inaudible)...»

5 **M^e VINCENT ROCHETTE**

6 pour déf. Administration portuaire de Québec :
7 J'ai... même objection, c'est-à-dire que c'est
8 une chose de... de relater sa propre
9 compréhension des choses, mais, quand même, le
10 témoin a une tendance persistante à vouloir
11 faire une certaine preuve quant au mérite de
12 ce qu'il avance, que ce soit sur le côté
13 corrosif des choses ou encore sur la
14 provenance.

15 Je pense qu'on peut inviter nos collègues
16 à faire un petit... preuve de "patien" - de
17 prudence.

18 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

19 pour la demande :

20 Monsieur le Juge, ses mots, c'était : «On voit
21 que...»

22 Donc, c'est... c'est les mots du témoin,
23 c'est ce qu'il observe, c'est ce qu'il...
24 c'est ce qu'il a... c'est ce dont...

25 **LA COUR :**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2935 -

1 Bien, je l'ai...

2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

3 pour la demande :

4 ... il a pris connaissance...

5 **LA COUR :**

6 ... je les retiens comme ses observations
7 personnelles et j'en... je ne considère pas
8 que c'est une preuve...

9 **LE TÉMOIN :**

10 R Bien sûr que non!

11 **LA COUR :**

12 ... d'expert, là.

13 Ça va.

14 **LE TÉMOIN :**

15 R Les fiches signalétiques vous seront
16 probablement présentées, puis il y aura
17 amplement le temps d'en discuter.

18 Ici, montrer, c'était - ce que je voulais
19 montrer, c'est la fenêtre, en fait, hein,
20 on... ça la... ça la... c'était non seulement
21 déposé sur les bords de fenêtres, mais ça
22 collait, aussi, sur les surfaces verticales,
23 donc, dans les fenêtres, ici, on voit...
24 euh... le film, en fait, là, qui... euh... qui
25 se dépose.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2936 -

1 Je pense que ça...
2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
3 pour la demande :
4 Q Oui, ça complète...
5 R ... complète pour ça.
6 Q ... pour cet événement-là.
7 On va retourner dans le fichier général,
8 on va sauter l'événement du quatre (4) mai
9 deux mille treize (2013), on s'en va au vingt-
10 six (26) juillet deux mille treize (2013).
11 Donc, encore une fois, Monsieur le Juge,
12 on voit le...
13 R Exact, on...
14 Q Alors, juste...
15 R ... on voit encore, c'est... c'est...
16 Q ... l'intégralité, là...
17 R ... c'est toujours... euh... ben, l'ensemble
18 des photos, donc, on va vous épargner de
19 passer à travers tout ça, mais... euh... je
20 vais... il y a certains éléments que je
21 voulais... euh... mettre à votre attention...
22 Q Retourne au début.
23 R ... donc, montrer... euh... tout simplement,
24 encore une fois, le dépôt.
25 Donc, suite à la... donc... donc, c'est

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2937 -

1 pas... on n'est pas ensevelis de poussière,
2 là, on comprend que c'est un film; un film de
3 poussière, mais qui s'incruste, qui est
4 tachant, qui est... qui est récurrent; c'est
5 ça, là, qui nous... euh... qui nous est...
6 je... j'allais dire «qui nous agresse», mais
7 c'est vraiment ça!

8 J'en reparlerai tantôt, mais c'est...
9 c'est fou ce qu'on peut ressentir comme...
10 euh... comme sentiment, face à ça!

11 Euh... vous pouvez peut-être la...
12 l'avancer encore une fois, un macro, peut-être
13 passer relativement vite, là, sur ça.

14 Toujours le bord de la porte.

15 Encore une fois, vous voyez l'abondance,
16 là, "pis" comment c'est... c'est carrément
17 crotté, là, c'est... euh... on peut avancer
18 encore.

19 Le "*caulking*", ici, que je marque - que
20 je mets en évidence.

21 Ici, la manivelle; en fait, là, la
22 fenêtre est ouverte... euh... pfff!... ça
23 me... ha! Ha! Ha!... ça me... ça soulève
24 beaucoup de choses, chez moi, Monsieur le
25 Juge, parce qu'on a passé beaucoup de temps

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2938 -

1 à... à torcher cette poussière-là, "pis", là,
2 ça, c'est... c'est carrément presque dans la
3 maison, là, la... la fenêtre est ouverte,
4 c'est le mécanisme, c'est le... le
5 moustiquaire qui est beurré!

6 Euh... "pis", tout ça, ben, moi... euh...
7 j'entretiens ma maison, je suis en train de la
8 rénover, je suis en train de faire mon milieu
9 de vie, c'est impensable de laisser une
10 situation comme ça.

11 Ben, évidemment, il faut... il faut que
12 je le lave!

13 Donc, on peut avancer... euh...

14 Donc, ça, c'est l'intérieur de la vitre,
15 là, la fenêtre est ouverte, là, donc, ça s'en
16 va comme sur le... le rabat intérieur.

17 On peut avancer un petit peu.

18 Sur la pout... sur la... là on avait mis
19 une housse de barbecue sur notre poussette,
20 pour protéger la poussette à l'extérieur...
21 euh... je connais pas beaucoup de monde qui
22 mettent des housses de barbecue sur leur
23 poussette, nous, oui, on était obligés de la
24 mettre, pour pas être obligés, finalement,
25 d'asseoir notre jeune dans cette poussière-

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2939 -

1 là... euh... "*pis*" d'avoir à éviter... euh...
2 pas avoir à nettoyer cette poussière-là à
3 chaque fois.

4 Euh... le vidéo...

5 Q Et, ça, c'est un vidéo...

6 R ... encore une fois, l'échantillonnage, là,
7 c'est peut-être pas nécessaire de le montrer,
8 mais je voulais, encore une fois, vous montrer
9 qu'on voit le petit film et que c'est quand
10 qu'on la pousse qu'on voit, là, la... la...
11 l'accumulation ou comment qu'elle se révèle,
12 finalement, cette poussière-là.

13 On peut avancer.

14 Là, l'intérieur, j'ai été... euh... je
15 gratte un petit peu ça... euh... montrer
16 comment c'est vraiment...

17 "*Pis*", là, c'est comment c'est collant,
18 là; j'essaie de la gratter, j'essaie de
19 l'enlever, c'est... c'est "*incrusté*" dans les
20 craques... euh...

21 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

22 «... (inaudible) **que ça**
23 **s'accumule...»**

24 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

25 **«Oui, "*pis*" là on est à l'intérieur**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2940 -

de la fenêtre, là.»

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

«Oui.»

LE TÉMOIN :

R Ça fait que c'est beau pour ça, je veux... je
veux pas vous tanner, Monsieur le Juge...
pfff!... on a beaucoup de pièces à voir, là,
on peut peut-être passer à la prochaine.

Nettoyage, encore une fois, je "vas" vous
épargner le vidéo, on peut l'avancer.

La vitre, ah, peut-être, celle-là, on
pourrait le montrer, là, c'était pour montrer
vraiment comment ça s'accumule, là; regardez
la... comment, la vitre, elle est... euh...
elle est souillée, là.

"Pis", ça, ben, c'est constant...

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«Eh voilà!»

LE TÉMOIN :

R ... c'est constant, c'est récurrent.

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«... (inaudible)....»

LE TÉMOIN :

R Je pense que c'est beau pour ça.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2941 -

1 pour la demande :

2 Q Oui.

3 R Même chose, le bord de fenêtre, encore une

4 fois, là.

5 Q On...

6 R Le... euh...

7 Q ... va au suivant...

8 R Exact.

9 Q ... qui est le trente et un (31) août deux

10 mille treize (2013) toujours.

11 R Encore une fois, la... la pou... sur la

12 poussette, sur le... en fait, la housse qui

13 recouvre notre poussette.

14 Avancez.

15 Ce qu'on voit, encore, c'est... tut!...

16 on remarquait souvent cette... euh... c'est...

17 de la poussière, c'est comme si l'humidité ou

18 l'eau faisait dégoutter la poussière, "pis"

19 elle s'accumulait, là, sur le petit rebord;

20 donc, on voit une concentration plus élevée ou

21 une ligne de démarcation, où la concent... où

22 la poussière est plus importante; où le dépôt

23 de poussière est plus important, sur la

24 bordure, là, donc... euh... de la... du bord

25 de fenêtre.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2942 -

1 Encore une fois, pour illustrer la -
2 pardon! - la finesse... euh... de cette
3 poussière-là.

4 Euh... même chose; même chose.

5 Ici, c'est pour montrer comment, même sur
6 les surfaces sous la corniche, en fait, là,
7 donc, sur les surfaces... euh... qui pointent
8 vers le bas, même là on voyait la... la
9 poussière s'accumuler ou coller; coller
10 carrément sur les... les surfaces.

11 Même chose.

12 Q Là on se situe où, juste pour revenir, je...

13 R Toujours à l'avant - euh... non!

14 Euh... oui, on...

15 Q C'est... je veux juste...

16 R Oui, je pense...

17 Q ... revenir à la photo...

18 R ... je crois qu'on est toujours...

19 Q ... précédente...

20 R ... oui, ça, on est vraiment toujours à
21 l'avant, la fenêtre est ouverte, ce que je
22 comprends... euh... et "pis" je voulais
23 illustrer le... la poussière, mais sur le côté
24 supérieur de la fenêtre, donc, pas vraiment...
25 pas nécessairement juste de la déposition

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2943 -

1 verticale, là, sur les surfaces "verticales" -
2 horizontales, pardon!

3 Même chose pour le... la surface
4 verticale.

5 Ça, c'est... euh... ma conjointe, en
6 fait, qui a descendu l'escalier, s'est tenu la
7 main sur la rambarde - ben, sur le... le... le
8 garde-fou, et "pis" on voit la main, là...
9 euh... tachée ou... euh... salie par la
10 poussière.

11 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

12 pour la demande :

13 Clara...

14 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

15 pour la demande :

16 Hum.

17 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

18 pour la demande :

19 ... peux-tu nommer le nom... le nom du
20 fichier, quand on regarde une photo, pour
21 référence future?

22 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

23 pour la demande :

24 O.K.

25 Q Donc, à... ici, on est dans la pièce, donc, le

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2944 -

1 témoignage du trente et un (31) août deux
2 mille treize (2013), et on a exhibé les photos
3 5672, 5673, 5674, "60" - 5675, 5676, 5678,
4 5679, 5684 et la dernière, avec la main,
5 c'était 5686.

6 O.K.

7 Effectivement, là, pour les notes, on
8 fera la... l'énumération.

9 Vas-y Amélie!

10 Q Donc, ici, on est rendus en date du...

11 R Ha! Ha!

12 Q ... vingt et un (21) septembre deux mille
13 treize (2013), on reprend la première photo,
14 5701.

15 R Ça, c'est un autre événement que je
16 considérerais comme étant important, là, un...
17 un dépôt... un dépôt important.

18 Donc, ça, c'est le... le petit panier qui
19 était situé à l'arri... euh... à l'arrière du
20 tricycle de mon garçon... euh... donc, on...
21 c'était souillé, là, constamment.

22 Q La suivante, 5703.

23 R Ça, on se retrouve - en fait, ce qu'on
24 remarquait, c'est que sous la... sous la
25 rambarde d'escalier s'accumulait beaucoup plus

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2945 -

1 de poussière, là, sur le bord de... là...
2 hum... ma vision, ma compréhension, c'est que
3 la poussière était comme nettoyée de... de la
4 rambarde pour s'accumuler... euh... sous...
5 directement sous la rambarde... euh... "pis"
6 c'est ce qu'on voit ici, là.

7 Ici... euh... je... non, c'est pas encore
8 la vidéo...

9 Q On est à la photo...

10 R ... c'est beau, oui.

11 Q ... 5704.

12 R Exact.

13 Donc, même principe, on voit, là, on est
14 vraiment sous le garde, et on voit, là, la
15 ligne que ça... ça délimite, mais il y a
16 beaucoup, beaucoup de... de dépôts quand même,
17 sur l'ensemble du balcon, là.

18 Q Puis, juste pour comprendre, entre cette
19 photo-là et la précédente...

20 R Euh... c'est la même photo, on est seulement
21 en... euh... pas... c'est pas la même photo,
22 c'est le même endroit, là, on est
23 simplement... euh... plus près, avec une
24 vision, sans la rambarde, alors que, là, on
25 voit la rambarde... euh...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2946 -

1 Même, simplement pour illustrer la
2 finesse...
3 Q 5706...
4 R ... encore une fois.
5 Q 5707...
6 R Ça, c'est lorsqu'on... lorsqu'on frotte, avec
7 mon doigt, donc, on voit, là, l'épaisseur,
8 la... la... comment ça peut tacher.
9 Q 5716.
10 R Euh... lorsque je la ramasse au pinceau, même
11 chose.
12 Q 5717.
13 R Et une macro, encore une fois, très, très
14 près, même principe, des petits mini cailloux,
15 on voit, là, quatre (4), cinq (5) cailloux un
16 peu plus grossiers... euh... qui, encore une
17 fois, ne... ne... ne constituent pas, là -
18 c'est pas ce que je voulais illustrer, là-
19 dedans, pour ce qui est de... de la poussière
20 qui me fatigue... euhmm... de la... les...
21 beaucoup d'éclisses de bois, dans ce cas-là,
22 il y en a plus que d'habitude - ben, «plus que
23 d'habitude», il y en a une quantité quand même
24 relativement abondante, là, c'est facile à
25 observer.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2947 -

1 Et on voit la matrice, là, de petites
2 particules très, très fines, grises.

3 Q 5720.

4 R Un peu comme tantôt, la... la descente, là,
5 avec la main... euh... de la rambarde.

6 Q 5689, c'est un vidéo?

7 R Vidéo d'échantillonnage, on peut peut-être le
8 passer rapidement, je me souviens "pus" s'il
9 y avait un élément précis... euh... que je
10 voulais illustrer.

11 Ben, on voit, en fait, que, à gauche,
12 on... il...

13 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

14 «Échantillonnage du vingt et un
15 (21)...»

16 **LE TÉMOIN :**

17 R ... on voit pas beaucoup la poussière, c'est
18 relativement... euh... comme je vous disais...

19 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

20 «... (inaudible)...»

21 **LE TÉMOIN :**

22 R ... encore une fois, c'est un film, hein,
23 c'est... euh...

24 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

25 «Hum, hum.»

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2948 -

1

LE TÉMOIN :

2 R

... mais elle est bien là, "pis" quand on
passe le pinceau, eh bien, ouf!, là, elle
apparaît, "pis" elle s'agglomère, "pis"...
euh...

5

Je pense qu'on peut passer, c'était...

6

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

7

«... (inaudible)...»

8

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

9

«Hum! Hum! Hum!»

10

LE TÉMOIN :

11 R

... surtout ça que je voulais illustrer dans
ce vidéo-là.

12

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

13

pour la demande :

14

Q

Et à 5693?

15

R

... deuxième étage...

16

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

17

«Échantillonnage du vingt et un
(21)...»

18

LE TÉMOIN :

19 R

... simplement montrer que c'est... on
répétait l'opération au premier et au deuxième
étage.

20

Donc, c'est... c'est principalement que

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2949 -

1 ça...

2 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

3 «... *septembre, deuxième étage...*»

4 **LE TÉMOIN :**

5 R ... - là que ça prenait la... la poussière,
6 pour nos échantillons.

7 Ça fait que, donc, on voit que la surface
8 est relativement propre, hein, on a...
9 personne n'a marché sur le bord de fenêtre,
10 donc, c'est... c'était ça qui en faisait la...
11 le lieu idéal, pour nous, pour prélever cette
12 poussière-là, qui était, selon nous, plus
13 représentative de la déposition...

14 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

15 «... (inaudible)...»

16 **LE TÉMOIN :**

17 R ... de petites particules fines.

18 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

19 «*Oui, une chance!*»

20 **LE TÉMOIN :**

21 R Et, là...

22 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

23 pour la demande :

24 Q Et à...

25 R ... lorsqu'on...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2950 -

1 Q ... 5705?

2 R Exact.

3 Lui, je pense qu'on peut bien le montrer,
4 parce que ça démontre quand même l'abondance.

5 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

6 «(inaudible) *épais ici...*»

7 **LE TÉMOIN :**

8 R Donc, on voit, là, comment on...

9 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

10 «Ah oui, toujours ici, à... la
11 rambarde, là, c'est comme si l'eau
12 tombe, "pis" ç'a laissé tout ce qui
13 est tombé sur le...»

14 **LE TÉMOIN :**

15 R Exact.

16 On se l'expliquait déjà comme ça...

17 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

18 «... (inaudible)...»

19 **LE TÉMOIN :**

20 R ... à l'époque.

21 "Pis" vous voyez, là, comment j'essaie...

22 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

23 «... (inaudible)...»

24 **LE TÉMOIN :**

25 R ... de passer la... le pinceau, mais ça vient

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2951 -

1 pas, là.

2 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

3 *«Un beau balcon frais... frais*
4 *peint!»*

5 **LE TÉMOIN :**

6 R C'est... c'est... ça tache, ça... ça... ben,
7 ça colle, en fait.

8 Vous voyez, là, je... pour illustrer, là,
9 "pis"...

10 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

11 *«C'est hallucinant, hein!»*

12 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

13 *«Hum.»*

14 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

15 *«Tu filmes-tu ça?»*

16 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

17 *«Ah, je filme "toute", mon amour!»*

18 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

19 *«Ha!»*

20 **LE TÉMOIN :**

21 R Je pense que ça complète.

22 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

23 pour la demande :

24 Q Hum.

25 R Ah! Il en reste deux (2), il y avait celui-là

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2952 -

1 aussi...

2 Q 5712.

3 R Ben, ça, c'était pour montrer, encore une

4 fois, l'étape du nettoyage, donc, la guenille,

5 à quatre (4) pattes, le seau d'eau.

6 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

7 «(inaudible) *hallucinant!*»

8 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

9 «... (inaudible)...»

10 **LE TÉMOIN :**

11 R "*Pis*", là, montrer que, lorsqu'on passe la...

12 après l'avoir nettoyé avec le pinceau, ben,

13 là, oup!, quand on frotte, "*pis*" on réussit à

14 mettre de l'eau, là, finalement, ç'a fini par

15 partir, en gros!

16 Quand je dis «en gros», c'est qu'on...

17 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

18 «... (inaudible)...»

19 **LE TÉMOIN :**

20 R ... on remarquait quand même que ça reste là.

21 "*Pis*" vous voyez la guenille; l'état de

22 la guenille?

23 Je veux dire, les guenilles... euh...

24 c'est... il fallait presque... pratiquement

25 les... les jeter, nos guenilles, après, là, on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2953 -

- 1 met pas ça avec notre lavage, on n'ira pas
2 laver ça dans la laveuse, ça, c'est clair, là,
3 t'sais, c'est...
4 Q Et le balcon...
5 R "Pis" on voit la finition, une fois que c'est
6 lavé, finalement.
7 Ben, peut-être revenir à...
8 Q Non, juste revenir à la...
9 R ... oui, à l'autre.
10 Q ... à la précédente.
11 R Là, seulement pour mentionner, là, donc...
12 euh... tout le travail, à la fois des...
13 euh... de la corniche - de la... du bord de
14 fenêtre, du balcon, et... euh... de la
15 rambarde, là.
16 Q C'est "52" - 5723, pardon!
17 R Le nettoyage du bord...
18 Q Et 5714.
19 R ... de fenêtre, peut-être pas besoin de...
20 d'écouter le vidéo, là, c'était seulement pour
21 démontrer le nettoyage vraiment assidu.
22 Q Donc, là, on était au vingt et un (21)
23 septembre deux mille treize (2013).
24 On s'en va au neuf (9) novembre deux
25 mille treize (2013) et on va prendre la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2954 -

1 première photo, qui est 5730.
2 R Même principe, pour vous illustrer la
3 récurrence, donc, encore une fois, c'est la
4 routine qui recommence, la... la... la...
5 "Pis" vous pouvez ne... je... vous pouvez
6 vous imaginer, Monsieur le Juge, la... la
7 frustration qui vient avec ça, hein, parce
8 qu'on nettoie, on met notre effort, on voit
9 que les matériaux se dég... se dégradent,
10 parce que, quand on lave, "pis" on frotte, là,
11 moi, mon balcon, il est... le lustre de mon
12 balcon, là, je peux vous dire qu'il est...
13 c'est "pus" le même que lorsque je l'ai
14 peinturé, hein; lorsqu'on frotte, lorsqu'on
15 nettoie, comme ça, de façon subséquente, après
16 ça, il faut tout le temps recommencer!
17 Moi, je me lève, "pis", là, la fin de
18 semaine, ben, je m'en "vas" pas sur mes terres
19 à bois pour faire ma job, "pis" faire mes...
20 mes activités, ben, il faut que je lave, il
21 faut que je nettoie cette poussière-là, qui
22 m'est apparue, dans mon environnement, pendant
23 la semaine avant ou... euh... deux (2)
24 semaines avant.
25 Euh... c'est éreintant, à un moment

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2955 -

1 donné, non pas physiquement, là, je suis
2 capable de travailler, mais c'est le... ça
3 l'affecte, à un moment donné, le moral, on se
4 sent agressé dans notre environnement, il y a
5 une frustration qui se dégage de ça!

6 "Pis"... euh... cette frustration-là,
7 elle origine de cette récurrence-là, là, de
8 cette... euh... dans notre environnement à
9 nous, qu'on... on tente d'améliorer, qu'on
10 tente de rénover, qu'on tente de se... de se
11 bâtir un chez nous à nous, "pis", là, qu'on
12 voit que... on... qu'il y a... qu'il y a un
13 agent extérieur qui... qui rentre dans nos
14 affaires, qui vient nous agresser, là...
15 euh...

16 Donc, on... on peut continuer.

17 Encore une fois, en dessous de... en
18 dessous de la rambarde et tout ça, là.

19 Q Attends!

20 Attends!

21 Juste reviens...

22 **M^e AMÉLIE DUFOUR**, avocate-conseil

23 pour la demande :

24 Hum.

25 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2956 -

1 pour la demande :
2 ... tranquillement.

3 **LE TÉMOIN :**

4 R Euh... le... la rambarde comme telle,
5 directement.

6 On voit l'abondance, aussi, c'est...
7 pfff!... à...

8 On peut avancer...

9 Le dessus, ici, encore une fois, de la...
10 de la rampe d'escalier.

11 On voit même, sur le petit poteau...
12 petit poteau, on... même celui que la face...
13 la face est orientée ouest, là, il est aussi
14 beurré que celui est, là!

15 T'sais... t'sais, donc, à un moment
16 donné, la direction des vents, "pis" tout ça,
17 il faut... on est dans un environnement très,
18 très, très poussiéreux!

19 On peut avancer.

20 Même chose, on peut avancer...

21 Très, très, très fin, encore, sur le...

22 Q Excuse...

23 R ... bord de la fenêtre...

24 Q Excusez-moi!

25 Je n'ai pas fait mes devoirs de... de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2957 -

1 dire les numéros de pièces, là, on est rendus
2 à 5747.

3 R Ici, ce que je voulais vous illustrer,
4 Monsieur le Juge, c'est la... en fait, c'est
5 une poussière qui dégoutte, lorsque ça - là on
6 est sur la fenêtre qui se trouve à être...
7 euhmmm... qui est... qui est une fenêtre non
8 couverte par mes... euh... mes corniches de
9 balcon, donc, il y a une... qui a des... un
10 côté de fenêtre qui est... euh... à... qui
11 est... euh... exposé, finalement, à l'eau, à
12 la pluie.

13 Et puis, là, la pluie tombe sur la
14 corniche et on voit les... les coulisses,
15 finalement, de poussière, et ça forme même,
16 là, des a... des... des... une accumulation de
17 la poussière sous la corniche, là, qu'on voit.

18 En fait, ça, c'est la... la goutte d'eau
19 pleine de poussière qui vient comme
20 s'accumuler, là... euh... avant d'être... de
21 s'égoutter, finalement.

22 Q On est à 5748.

23 R Ici, pour la montrer...

24 Q 5749...

25 R ... de plus près, on voit encore - "pis" les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2958 -

1 coulisses sont formées de cette même petite
2 poussière grise-là, là... euh... qui... euh...
3 qui dégoutte.
4 Q 57...
5 R Même chose...
6 Q ... 50.
7 R ... pour l'illustrer un peu plus près.
8 Q 57...
9 R Encore une fois...
10 Q ... 51.
11 R ... pour montrer comment les... euh... les
12 gardes... les gardes sont complètement
13 beurrés, là, c'est... euh... c'est fou!
14 Q Et 57...
15 R Ça, c'est ce que j'avais... euh...
16 Q ... 59?
17 R ... à... en face de chez moi, "pis" je
18 trouvais que ça l'illustre bien, parce que,
19 en fait, on voit qu'il y a une souillure, mais
20 qui est uniquement localisée sous la corniche
21 où est-ce que l'eau - à l'abri de l'eau,
22 finalement, à l'abri de la pluie... euh...
23 "pis" on voit, là, que c'est... la paroi est
24 vraiment, vraiment... euh... souillée.
25 Évidemment, là, ça... ç'a pas été lavé la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2959 -

1 semaine avant, là, c'est... c'est pas ce que
2 je voulais illustrer ici, mais on voit quand
3 même que les surfaces des bâtiments sont
4 vraiment... euh... souillées...

5 Q Et où se...

6 R ... dans... de façon générale.

7 Q Juste pour être précis, où se situe cet
8 immeuble-là?

9 R Euh... directement en face de chez moi;
10 directement...

11 Même chose, un petit peu... un petit peu
12 plus près, là.

13 Q 5758.

14 R Donc, en fait, le mur blanc, il y a un petit
15 angle, là, la... l'écart en dessous de la
16 corniche est plus large que ce qu'on voit en
17 bas, ce qui fait qu'il y a une partie qui est
18 exposée à l'eau, qui est donc nettoyée par la
19 pluie... euh... "pis" l'autre côté... l'autre
20 partie où... euh... la poussière s'accumule,
21 vraiment, là, colle; colle au mur.

22 Q 5764.

23 R Même chose pour la... la rambarde, tout près
24 de la poussette, en fait; la housse de la
25 poussette, encore une fois.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2960 -

1 Q 5765.

2 R Le derrière... euh... on peut peut-être le
3 montrer, celui-là, juste pour montrer, encore
4 une fois, comment il semble pas en avoir, mais
5 vous voyez le... lorsqu'on passe...

6 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

7 «... (inaudible)...»

8 **LE TÉMOIN :**

9 R ... c'est... euh... c'est là qu'elle apparaît,
10 qu'elle se révèle, là.

11 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

12 pour la demande :

13 Q 5732.

14 R C'est beau pour ça, c'était seulement pour
15 montrer ça.

16 Encore une fois, la poussette, je crois
17 que ça...

18 Q C'est 50...

19 R ... euh... oui, celui-là, il est peut-être
20 inté... je le trouvais intéressant parce que,
21 encore une fois, on voit la... l'accumulation
22 plus prononcée...

23 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

24 «... (inaudible)...»

25 **LE TÉMOIN :**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2961 -

1 R ... directement sous la rambarde, là, et puis
2 on voit encore...

3 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

4 pour la demande :

5 Q 57...

6 R ... encore une fois, cette petite poussière-
7 là, très, très mince.

8 Vous voyez, j'ai... j'ai écarté un
9 caillou, rapidement, comme ça... euh... qui me
10 semblait pas correspondre à ce que je voulais
11 échantillonner, finalement.

12 Q C'est 5737.

13 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

14 «Hum, hum!»

15 **LE TÉMOIN :**

16 R C'est bien comme ça, je pense, c'est...
17 c'était seulement pour montrer, encore une
18 fois, l'abondance.

19 Une autre fois, ici, pour le... pour la
20 rambarde, simplement montrer.

21 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

22 pour la demande :

23 Q 5754.

24 R Ici, comme ça.

25 Euh... oui, "pis" je pense que c'est le

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2962 -

1 dernier.

2 Q 5760.

3 R Vous voyez, ici, là, on est au deuxième étage,
4 on... on voit l'abondance, là, c'est in...
5 ah... moi, ça m'apparaît... euh... incroyable,
6 là!

7 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

8 *«C'est incroyable!»*

9 **LE TÉMOIN :**

10 R On voit, à gauche, là, où est-ce que j'ai
11 passé...

12 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

13 *«Ça fait à peine...»*

14 **LE TÉMOIN :**

15 R ... euh... on voit aussi qu'il reste beaucoup
16 de poussi...

17 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

18 *«... un (1) mois, hein!»*

19 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

20 *«Hum, hum.»*

21 **LE TÉMOIN :**

22 R Il reste beaucoup de poussière après que j'ai
23 passé le pas... le pinceau, donc, je réussis
24 pas à l'enlever au complet, hein, ça... ça
25 passe à travers le pinceau.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2963 -

1 Mais regardez ça comment ça s'accumule,
2 là... euh...
3 "Pis" vous voyez que... comment la...
4 la...
5 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
6 «... (inaudible)...»
7 **LE TÉMOIN :**
8 R ... le petit vent, là, fait lever la... la
9 poussière.
10 Je mentionnais la contrainte, tantôt,
11 évidemment, s'il ventait très fort...
12 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
13 «Pfff!...»
14 **LE TÉMOIN :**
15 R ... je pouvais pas échantillonner, là, une
16 journée comme ça, donc, c'est... on
17 choisissait nos journées pour s'assurer...
18 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
19 «O.K.»
20 **LE TÉMOIN :**
21 R ... de pouvoir... euh... échantillonner.
22 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
23 «... (inaudible)...»
24 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
25 pour la demande :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2964 -

1 Q C'était 5760.
2 Ici, on est à 57...
3 R Euh... de... à...
4 Q ... 62.
5 R ... je pensais que c'était le dernier, mais il
6 en reste un dernier encore.
7 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
8 «O.K.»
9 **LE TÉMOIN :**
10 R Donc, encore plus près...
11 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
12 «Celle-là?»
13 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
14 «Oui.»
15 **LE TÉMOIN :**
16 R ... c'était pour... euh... vraiment
17 visualiser, regarde : vous voyez, là, la...
18 comment ça lève, là!
19 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
20 «Ça revole, hein, ça, tu vas la
21 perdre.»
22 **LE TÉMOIN :**
23 R Je dis... ah... euh... ma conjointe qui dit :
24 «Tu vas la perdre...»
25 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2965 -

1 «... (inaudible)...»

2 **LE TÉMOIN :**

3 R Parce que, quand ce qu'on essayait de la
4 prendre, le plus fin s'en va, ça fait que
5 cette... même celle-là est très difficile à
6 échantillonner, la plus fine.

7 Donc, c'est un peu, par défaut, la
8 poussière un peu plus grossière qu'on
9 échantillonne.

10 Je pense que c'est beau pour ce... ah...
11 on peut peut-être le montrer, l'étape dans
12 le... dans le pot, là, donc, c'est mis dans le
13 pot comme ça, là.

14 C'est beau comme ça, je pense.

15 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

16 pour la demande :

17 Q Donc, ça complète pour...

18 R Ça complète pour celui-là.

19 Q ... cet événement-là.

20 On va prendre maintenant l'événement du
21 onze (11) janvier deux mille quatorze (2014).

22 R Pfff!...

23 Q Donc, attendez.

24 Attends une seconde, Amélie, avant de
25 rentrer dans la photo, pour bien, le...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2966 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

Ce serait plus simple si le témoin donnait le numéro de la pièce, pour les notes, éventuellement pour s'y référer.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Q Tu... tu le vois bien...

R Je peux faire ça...

Q ... le numéro?

R Oui, je peux faire ça.

Q Parfait.

Donc, là, on est le onze (11) janvier deux mille quatorze (2014), donc...

R Exact.

Là, on se transporte à l'arrière de ma résidence, donc, encore une fois, que... euh... c'est... c'est une cour qui est pas exposée, là, sur la rue, là, qui est quand même enclavée... euh... ben, je dirais pas «enclavée», mais qui est protégée, pour ce qui est du côté nord et du côté est de ma résidence.

Euhmmm... ça, on revenait de voyage, et puis on a constaté, en fait... euh... au mois

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2967 -

1 de janvier, qu'il y avait un dépôt important,
2 à l'arrière; donc, c'est "la" même bord de
3 fenêtre que je vous ai présenté plus tôt; bord
4 de fenêtre qui avait été peinturé... euh...
5 lors de... de la même fin de semaine que
6 l'événement de la poussière rouge.

7 Donc, on peut peut-être ouvrir la
8 première, 5923.

9 Donc, encore une fois, là, vous voyez
10 le... le type de dépôt... euh... les
11 coulisses, en haut.

12 Cette poussière-là, je... c'est... ça
13 ressort pas bien, ici, là, je le sais pas si
14 ça dépend des écrans ou... euh... de... de la
15 photo, comme telle, mais on voyait une
16 teinte... euh... légèrement rosée, dans la
17 poussière.

18 Euhmmm... et nous avons logé une
19 plainte... euh... au... euh... au ministère de
20 l'Environnement, qui est venu à ma résidence,
21 là, pour échantillonner... euh... cette
22 poussière-là à l'arrière.

23 Donc... euh... c'est un jeune qui est
24 arrivé, quelqu'un que j'avais jamais vu...
25 euh... qui a passé, on appelle ça un

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2968 -

1 «frottis», donc, il passe simplement un...
2 euh... c'est comme un linge humide, mais pour
3 ramasser la poussière et ils vont analyser,
4 par la suite... euh... ce linge-là... euh...
5 donc... euh... un autre échantillon pour
6 lequel je n'ai jamais entendu parler... euh...
7 des analyses par la suite.

8 On peut peut-être avancer à la
9 prochaine...

10 Q Juste qu'est-ce que vous voulez dire, vous
11 n'avez jamais entendu parler d'une analyse par
12 la suite?

13 R Euh... ben, c'est que l'ensemble des
14 résultats, à la fois ceux par la... pris par
15 le ministère de l'Environnement et ceux par
16 l'Administration portuaire de Québec... euh...
17 on... il y a jamais personne qui nous est
18 revenu en nous disant : «Ça vient de chez
19 nous; ça vient pas de chez nous!

20 Ça vient de d'là; ça vient pas de d'là!
21 Il y a telle concentration de métaux.»
22 Cette information-là, elle nous est...
23 euh... on n'a pas de retour sur ce... sur
24 nos... sur nos demandes finalement.

25 On voit encore la petite teinte... euh...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2969 -

1 rosée, sur le dessus, là, c'est subtil, je
2 suis bien d'accord avec vous, là, mais...
3 euh... on la voyait très bien... euh... à
4 l'oeil, là.

5 Q Et on est à quel numéro de pièce?

6 50...

7 R Euh... pardon!

8 Q 50...

9 R 5925.

10 Même chose, ici, c'est le...

11 Q C'est...

12 R ... l'abondance de la poussière; 5926.

13 Euh... ici... euh... 5930, même chose;
14 premier bord de fenêtre, là, c'est lui qu'on
15 voyait dans l'autre photo, que j'avais
16 nettoyé... euh...

17 On peut peut-être avancer...

18 Ici, comme ça, je pense que c'est... ça
19 complète, là, ce que...

20 Q Attends une seconde.

21 Reviens, Amélie.

22 On était à 5931...

23 R Exact.

24 Là on voit encore une petite teinte, là;
25 je suis d'accord que c'est pas très, très...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2970 -

1 euh... très, très évident, là, mais... euh...
2 c'est vraiment, on a "*faite*" la plainte et on
3 a mentionné cette teinte-là... euh... rosée,
4 là.

5 Q Et la suivante?

6 **M^e AMÉLIE DUFOUR**, avocate-conseil

7 pour la demande :

8 C'est terminé.

9 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

10 pour la demande :

11 O.K.

12 Bon.

13 Ça complète.

14 **LE TÉMOIN :**

15 R Même chose, oui, c'est ça.

16 Q On va retourner, donc, on est rendus,
17 maintenant, au douze (12) janvier deux mille
18 quatorze (2014), donc, le lendemain.

19 R Donc, c'est ça, là, lorsque j'ai constaté ça,
20 j'ai été faire un tour dans le quartier...
21 euh... et puis j'ai pris des fenêtres - des
22 bords de fenêtres de... des maisons
23 avoisinantes.

24 Je peux malheureusement pas associer une
25 adresse, là, j'ai pas pris en note chacune des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2971 -

1 adresses, mais c'est des... c'était dans les
2 rues, là, vraiment à proximité de chez moi, je
3 suis pas allé très, très loin dans le
4 quartier.

5 Euh...

6 Q Attends.

7 Juste avant de... de rentrer, juste
8 prendre le temps de...

9 R Et puis, là, ben, c'est ça, on voit... euh...
10 l'ensemble, là, des photos qui ont été prises
11 lors de ma... ma courte visite... euh... dans
12 le quartier... euh... suite à cet événement-
13 là, je pense qu'on est le lendemain...

14 Q Oui!

15 R ... ou quelque chose...

16 Q C'est ça, on est...

17 R ... oui, c'est ça...

18 Q ... le douze (12)...

19 R ... exact.

20 Q ... janvier deux mille quatorze (2014).

21 R Exact.

22 Donc, peut... oui, peut...

23 Q On va prendre la première photo, 5946.

24 R Donc, c'est ça.

25 Là, évidemment, moi... euh... je peux pas

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2972 -

1 témoigner que cette poussière-là... euh... est
2 sur un bord de fenêtre nettoyé X semaines
3 avant, là; c'est ce que je constate quand je
4 "vas" marcher dans le quartier, après avoir vu
5 ma fenêtre à moi, mais qui ressemble quand
6 même beaucoup, beaucoup à ça... euh... donc,
7 je prends une photo, à ce moment-là.

8 On peut avancer.

9 On voit les coulisses, on voit...

10 Q Attends.

11 R ... oui, c'est ça, je voulais juste... euh...
12 on voit comment qu'elle... euh... que la
13 poussière dégouline, finalement, qu'elle est
14 amenée, là, par l'eau.

15 On peut avancer.

16 Une autre fenêtre, on voyait le... le...
17 sur le dessus, en fait, c'est les joints...
18 euh... d'échanti... de... le "caulking" - le
19 calfeutrant, je devrais dire, là, "pis",
20 encore une fois, là, on voyait une petite
21 teinte, là... euh... c'est pas très visible
22 ici, mais on voit... on voyait très
23 clairement, là, cette petite teinte-là.

24 On peut avancer...

25 Q Excusez-moi!

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2973 -

1 R Une petite rosée, c'est... euh... c'est
2 subtil, là, je suis vraiment d'accord avec
3 vous, mais c'est comme si la... la... c'est
4 comme si la... la «*dégoullisse*», la poussière
5 laissait une petite traînée, là, de... de...
6 de film rougeâtre, là... euh... très, très
7 fin, très subtil, mais quand même là.

8 Q On est à 5941; on va aller à la suivante.

9 R Je pense que c'est le même bâtiment qu'on a vu
10 une brique grise, tantôt, là, c'est
11 probablement le même bâtiment, mais une autre
12 fenêtre.

13 Q Peut-être juste prendre le temps de...

14 R C'était une fenêtre, aussi, couverte... euh...
15 donc, encore une - t'sais, c'est pour bien
16 mentionner, ici, ce que je voulais illustrer,
17 c'est que, nous, ça - ce qu'on observait,
18 c'était beaucoup sous les espaces couverts...
19 euh... "*pis*", ça aussi, c'est un peu contre-
20 intuitif, parce que c'est... il faut que ça se
21 ramasse là, donc, comment ça fait pour passer
22 à travers le balcon puis tout ça?

23 Donc, c'est vraiment comme amené par
24 l'air - ben, c'est ce que, nous, on... on
25 perçoit.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2974 -

- 1 Q On est à 5945; on va aller à la suivante.
2 R Encore une fois, ici - on... on voit vraiment
3 pas beaucoup la couleur rosée, là, mais, pour
4 nous, cette «dégoullisse»-là, tout ça, c'est...
5 c'était clairement rosé, là, c'est...
6 Q 5950; on va à 5955.
7 R Même chose!
8 J'ai...
9 Q 5960.
10 R "Ouin", ben, ça, c'est un abri d'auto qui
11 était là, "pis", moi, je sais pas, mais des
12 abris d'auto beurrés comme ça, je... j'ai
13 jamais vu ça!
14 Q 5948.
15 R Même chose, une autre fenêtre.
16 Ici, peut-être, le petit rosé est un
17 petit peu plus évident, dans le joint, là, de
18 calfeutrant... euh... sur le - surtout sur le
19 bord de la fenêtre... euh... il y avait une
20 petite teinte, là, comme ça... euh... rosée.
21 Q On était à 5940.
22 R Là je pense que ça termine; oui, c'est ça.
23 Q Peut-être juste décrire, brièvement, vous
24 dites que vous n'êtes pas allé loin; donner un
25 ordre d'idée d'où est-ce que vous...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2975 -

1 R Ah, peut-être...

2 Q ... êtes allé.

3 R ... deux (2)... euh... trois (3) coins de rue,
4 trois (3), quatre (4) coins de rue, là, c'est
5 vraiment alentour de chez moi.

6 Euh... oui, quelque chose comme ça, de
7 mémoire, là.

8 Q Donc, là, on va dans le prochain événement qui
9 est le sept (7) avril deux mille quatorze
10 (2014).

11 R Oui.

12 Ça, je trouvais ça bien intéressant...
13 euh... c'est un phénomène qu'on a remarqué
14 beaucoup.

15 Euh... ce qu'on remarquait, en fait,
16 c'est que, lorsqu'il y a un moustiquaire avec
17 une vitre... euh... la... la poussière était
18 trappée derrière le moustiquaire.

19 Ce que je comprends, c'est que l'air
20 passe à travers, qu'il y a "pus" de vent,
21 "pis" que la... la poussière tombe; c'est...
22 c'est ce que je semblais observer.

23 On peut peut-être ouvrir la première, je
24 vais expliquer un petit - on est toujours à
25 l'arrière de... de ma résidence, là on se

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2976 -

1 trouve sur une porte qui est - qui pointe
2 directement côté ouest... euh... c'est une
3 porte neuve que, moi-même, j'ai changée...
4 euh... qui est une... une porte de garage, en
5 fait, de tambour, qui est tout neuve, qui doit
6 dater même pas d'un an, là, quelque chose
7 comme ça.

8 Euh... et puis, là, ben, ce que je
9 voyais, ce que j'ai remarqué, c'est que, dans
10 le coin de ma po... - de ma fenêtre, là, on
11 voit la coulisse, finalement, de poussière,
12 dans le... le coin; ça fait que, là, j'ai dit
13 : «Voyons, d'où ce qu'elle... d'où c'est que
14 ça peut venir cette coulisse-là?»

15 On peut peut-être avancer à la prochaine.
16 Q Peut-être juste donner le numéro...

17 R Oui!

18 Q ... en haut...

19 R Excusez!

20 Q ... à gauche.

21 R 6001.

22 Donc, un petit... un petit peu plus
23 éloigné.

24 Là, déjà, on voit, derrière le
25 moustiquaire, là, comment on voit la... le...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2977 -

1 la... la poussière qui est accumulée sur le
2 côté de la fenêtre derrière le moustiquaire,
3 et les coulisses... euh... qu'on voit sur la
4 porte avant, en fait; "pis" je vous rappelle
5 que c'est une porte neuve, là, c'est...

6 Q Quand vous dites la «porte avant»?

7 R Le... l'extérieur de la porte... euh... qui
8 tombe dehors, en fait, on voit les coulisses
9 qui semblent provenir... euh... de... de
10 derrière le moustiquaire, là.

11 Donc, c'est... c'est comme si la... la
12 poussière coulait... euh... du... du bord de
13 fenêtre situé derrière le moustiquaire.

14 Q On est à 6035; on va à 6036.

15 R Là, ici, ce que je vous illustre, c'est
16 lorsqu'on enlève le moustiquaire.

17 Donc, on voit le... le premier... euh...
18 le petit rebord qui est comme netto... propre,
19 en fait, était protégé par le moustiquaire qui
20 accotait là, qui était... euh... pris dans la
21 première rainure, en fait, de la fenêtre.

22 Et, lorsque j'enlève le pous... - le
23 moustiquaire, eh ben, là, je constate toute
24 cette accumulation de poussière-là, derrière
25 mon moustiquaire, qui va sur le petit

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2978 -

1 caoutchouc de la fenêtre, sur le... le... la
2 paroi, évidemment, de la fenêtre, mais aussi
3 de la bordure de la fenêtre, mais,
4 principalement, qui s'accumule sur le rebord
5 de la fenêtre, et puis là, ben, l'eau...
6 euh... l'eau qui amène cette poussière -
7 pardon - qui fait «dégouler» - dégouliner
8 cette poussière-là à l'extérieur du cadre de
9 fenêtre situé derrière le moustiquaire.

10 Même chose, mais de l'autre côté, on voit
11 encore la coulisse du côté gauche, là.

12 Q Quand vous dites «de l'autre côté», est-ce que
13 vous pouvez expliquer?

14 R La même fenêtre, mais, simplement, on avait le
15 côté droit de la fenêtre, le coin droit.

16 Là on est... euh... la même chose, mais
17 le coin gauche de la fenêtre, finalement.

18 Q On est à 6038.

19 R Exact.

20 Là on se ra... - on... on... c'est avant
21 que j'enlève le moustiquaire, donc, on se
22 rapporte à l'intérieur de la maison; j'ouvre
23 la fenêtre, et je laisse le moustiquaire, et,
24 là, je prends une photo de l'intérieur de la
25 maison, mais une fois la fenêtre ouverte.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2979 -

1 Donc, c'est... c'est la même constatation
2 que tantôt, donc, la poussière qui est
3 accumulée sur le bas de la fenêtre, mais avec
4 une prise de vue de l'intérieur.
5 Q Et le numéro - attends, reviens!
6 R Pardon!
7 Q Juste...
8 R Numéro...
9 Q 60...
10 R ... 6032.
11 Et, là, on se rapporte à l'intérieur,
12 même date, même événement, mais pour vous
13 illustrer la petite poussière grise, encore,
14 là, qu'on... euh... observe sur notre balcon.
15 Q À 60...
16 R Beaucoup moins...
17 Q ... 20.
18 R ... - dans ce cas-ci, moins de copeaux
19 visibles... euh... il y en a un petit peu, en
20 bas, là; on en voit un petit peu dans le bas
21 de la... de la... de la photo, quand même, là.
22 Q À 6020.
23 6018 - c'est-à-dire 6-0-1-8.
24 R 6-0-1-8.
25 On peut peut-être le montrer, c'est un

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2980 -

1 film, juste simplement, là, pour illustrer la
2 finesse, encore une fois.

3 Là on est au deuxième étage... euh...
4 puis, encore une fois, là, simplement men... -
5 vous voyez, là, comment le petit nuage, mais
6 très, très fin, là, de... de poussière, est
7 soulevé, lorsque j'essaie de ramasser cette
8 poussière-là, là.

9 C'est beau...

10 Q O.K.

11 R ... je pense...

12 Q Oui.

13 R ... c'était seulement ça que je voulais
14 illustrer.

15 Q Parfait.

16 R Il est-tu numé... - oui, il est numéroté, on
17 peut peut-être le laisser, rapidement.

18 Q 6014; 6-0-1-4.

19 **LÉO (vidéo) :**

20 *«Photo à papa!»*

21 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

22 *«Oui, hein!»*

23 **LÉO (vidéo) :**

24 *«Photo papa! Photo papa! 1, 2, 3,*
25 *papa!»*

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2981 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

«O.K., c'est beau, c'est bon!»

LE TÉMOIN :

R Puis, là, vous voyez, l'enfant est là.

Euh... je voulais juste vous exprimer, c'est quand même un travail, là... : O.K.!

Il faut - on va aller échantillonner, on va sortir la caméra, on va faire un film, on va archiver ça, on va nettoyer!

Cette... cette tâche-là, c'est une tâche, c'est un travail... euh... pour nous, là, ça devenait... euh... il y a tout le temps la... la frustration, là, tout le temps, là-dedans, c'est difficile à exprimer, mais, là, il fallait dire : «O.K., qu'est-ce qu'on fait avec l'enfant?

On le laisse en dedans?

On l'amène dehors?

T'as-tu du temps, mon amour, on va aller filmer?

- Non, ça m'adonne pas!

- Ah, la météo est pas bonne, il y a trop de vent!»

À un moment donné, pour accumuler cette... cette démonstration-là... euh... ça

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2982 -

1 représente quand même beaucoup, beaucoup de
2 travail, beaucoup de contraintes, aussi.

3 Q On va aller à la prochaine.

4 R Même chose, pour illustrer sous la rambarde,
5 lorsqu'on ramasse, le petit - où est-ce qu'on
6 voit le film, c'est où est-ce qu'il y a pas eu
7 de coup de pinceau et, alentour, c'est où
8 est-ce que la peinture a été ramassée.

9 Je veux attirer votre attention, ça me
10 préoccupais tellement, mes fers forgés pour
11 lesquels j'ai payé le prix d'une auto ou
12 presque, on voit, là, les petites tâches de
13 rouille qui commencent - et, là, je suis pas
14 en train de dire que c'est la poussière qui
15 fait ça, j'ai pas démonstration de ça - mais
16 on parle de fer forgé neuf, on est en quoi?

17 On est en...

18 Q On est en...

19 R ... - je me souviens "*pus*" de...

20 Q ... deux mille...

21 R ... la date.

22 Q ... quatorze (2014), en...

23 R Bon.

24 Ça fait...

25 Q ... av...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2983 -

1 R ... quatre (4) ans que je les ai installés,
2 ils sont en train, déjà, de corroder, j'ai
3 payé une fortune pour ces fers-là.

4 Évidemment, je peux pas dire que c'est la
5 poussière qui cause ça, mais ça me fatigue!

6 Q Et juste, peut-être, commencer toujours par le
7 numéro de pièce comme ça on va savoir...

8 R Oui.

9 Q 6024.

10 R 6024, pardon.

11 Q Et la prochaine.

12 R Je pense que je l'avais pas...

13 Q Parfait.

14 R ... sélectionnée, celle-là, on peut aller...

15 Q Donc, on va retourner...

16 Ensuite, Monsieur le Juge, c'est des
17 photos qui ont été exhibées, au témoin, là,
18 avec madame Lalande.

19 Donc, on ne va pas repasser dessus, là,
20 c'est celles qui étaient datées d'avril... du
21 douze (12) au quinze (15) avril deux mille
22 quatorze (2014).

23 Donc, on va passer au témoignage suivant,
24 qui est le onze (11) mai deux mille quatorze
25 (2014).

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2984 -

1 Et allez-y dans l'ordre, on va - toujours
2 au numéro de photo, 6083.

3 R 6083.

4 Pfff!... je vais... même chose, j'aurais
5 le goût de dire, c'est complètement beurré!

6 La... le côté - là on voit bien que c'est
7 pas juste le dessus, aussi, là, c'est "toute"
8 le côté, c'est... c'est... on est dans la
9 poussière.

10 Les... les... les poteaux verticaux,
11 même, on voit bien, là, comment c'est...
12 comment "toute" est beurré, à.

13 On peut avancer.

14 Encore une fois, ce qui se ramasse
15 sous... euh... sous la rambarde, tout près du
16 balcon, on voit une accumulation plus marquée;
17 quelques cailloux, encore une fois.

18 Évidemment, là... euh... c'est...
19 c'est... c'est... je comprends bien qu'on
20 n'est pas "toute" dans la - une matrice, là,
21 de... de fine poussière, "pis" que ce petit
22 caillou-là peut provenir de d'autre part que
23 ce qui me cause un problème, mais, ça...
24 euh... c'est... c'est quand même typique, là,
25 de ce qu'on... ce qu'on observait.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2985 -

1 Encore une fois, des petits copeaux; si
2 on regarde attentivement, vous allez voir des
3 petites éclisses, là, de... de bois.

4 "*Pis*" c'est ce que je voulais mettre en
5 évidence, encore une fois, ici.

6 Q On prend la prochaine.

7 R Bord de fenêtre, toujours la - la finesse,
8 encore une fois, l'épaisseur, tout ça, c'est
9 ce que je voulais aussi mettre en évidence,
10 ici.

11 On peut avancer, pardon.

12 Même chose, la - toujours le même bord de
13 fenêtre que j'ai nettoyé, tantôt.

14 Vous voyez comment que, au bout, là, de
15 mes traçages de doigt, comment ça peut
16 s'accumuler, là.

17 On peut avancer...

18 Q Est-ce que...

19 R ... encore.

20 Q Juste...

21 R Oui!

22 Q ... prendre le temps de numéroté la photo...

23 R Oui, pardon!

24 Q ... au départ.

25 R Excusez-moi!

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2986 -

- 1 Q Non, non, non!
- 2 R 600... - 6100; 6100.
- 3 Photo - ou plutôt vidéo, dans ce cas-ci,
- 4 6076; on peut peut-être le démontrer.
- 5 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
- 6 «O.K.»
- 7 **LE TÉMOIN :**
- 8 R Là j'ai commencé, en fait, le balayage, le
- 9 vidéo, on s'est repris, probablement, et puis,
- 10 là, je dis - je demande, à ma conjointe, de
- 11 filmer la... la mise, "pis", là, on voit
- 12 comment - encore une fois, l'abondance.
- 13 Pour moi, c'est complètement fou, là,
- 14 c'est...
- 15 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
- 16 «Heille, il y en a-tu, hein!»
- 17 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
- 18 «Ç'a pas de sens!»
- 19 **LE TÉMOIN :**
- 20 R Et, ça, ça... ç'a été lavé...
- 21 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
- 22 «C'est là qu'on voit que
- 23 (inaudible) ...»
- 24 **LE TÉMOIN :**
- 25 R Vous voyez comment ça reste...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2987 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

« *(inaudible)* »

LE TÉMOIN :

R ... aussi, sur le bord...

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

« *(inaudible)* »

LE TÉMOIN :

R ... de fenêtre, comment on... comment c'est imprégné.

On en laisse là que ça nécessite un lavage, là, obligatoire.

Puis je suis bien conscient, Monsieur le Juge, que, dans le fond du pot, c'est pas beaucoup, hein, ça représente pas beaucoup, mais c'est quand même juste notre - le bord de fenêtre qu'on voit là, là, c'est - en laissant - en considérant qu'on en laisse énormément sur le bord de fenêtre, là.

Je pense que ça représente ce que je voulais illustrer.

On peut le montrer, celui-là, ça démontre vraiment l'abondance.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Q 6094.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2988 -

1 R C'est complètement crotté, là, je veux dire...
2 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
3 *«Ça, c'est (inaudible) qui se*
4 *ramassait, là.»*
5 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
6 *«Oui, ça dégoutte!*
7 *Voyons donc, aïe, c'est de la poudre,*
8 *là!»*
9 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
10 *«Ben oui!»*
11 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
12 *«J'avais de la misère à*
13 *(inaudible)»*
14 **LE TÉMOIN :**
15 R Comment je peux penser laisser mon jeune
16 marcher là-dedans, Monsieur le Juge; c'est
17 inconcevable!
18 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
19 *«(inaudible)»*
20 **LE TÉMOIN :**
21 R C'est... c'est...
22 Le petit caillou; on voit bien, là, le...
23 le petit caillou; il y a d'autre chose,
24 évidemment, mais il reste que - il reste cette
25 poussière-là, qui est tachante, qui est... qui

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2989 -

1 part pas, on le voit en arrière, encore une
2 fois, là, qu'on passe le balai; on réussit à
3 en ramasser, mais c'est pas complet.

4 Après nettoyage, encore une fois, donc,
5 la corvée complète, bord de fenêtre, balcon,
6 rambarde, et on recommence.

7 Q C'était le 61... - excuse-moi, reviens.

8 R Ah, pardon!

9 Q 6102.

10 R 6102.

11 Q 608...

12 R 6092.

13 Simply pour illustrer le nettoyage,
14 là, du bord de fenêtre, encore une fois, là,
15 de façon assidue.

16 Le bord de la porte, même chose.

17 Encore une fois, des traces de...
18 d'oxy... - je sais pas si on peut appeler ça
19 de la corrosion ou de l'oxydation ou je sais
20 pas quoi, mais il y a quelque chose qui se
21 passe, sur ma peinture, "pis"... euh... ça me
22 fatigue!

23 Q Juste revenir; c'était le numéro 6097.

24 Là on est à 6-0...

25 R 6098.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2990 -

1 Q ... 9-8.

2 R Même chose.

3 6077, une - ah, non, ça, je l'avais pas
4 retenue, celle-là, dans les...

5 Q On va aller, maintenant, au vingt-cinq (25)
6 mai deux mille quatorze (2014).

7 R Euh... même chose un peu...

8 Q Attends!

9 Juste reviens...

10 R Oui!

11 Q ... juste pour...

12 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

13 *«Donc, un autre témoignage...»*

14 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

15 pour la demande :

16 Q Reviens au... à la pièce globale.

17 Donc, là, il y a quatre (4) vidéos, on va
18 prendre le premier, 6118.

19 R 18, exact.

20 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

21 *«Donc, un autre témoignage, le 25*

22 *mai; donc, on vient de ramasser...»*

23 **LE TÉMOIN :**

24 R Donc, on voit mon jeune, qui est de l'autre
25 bord de la porte...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2991 -

1 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
2 *«(inaudible)»*
3 **LE TÉMOIN :**
4 R ... à l'intérieur, en train d'attendre que
5 papa et maman...
6 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
7 *«... la présence... »*
8 **LE TÉMOIN :**
9 R ... filment et nettoie dehors.
10 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
11 *«... de poussière de façon vraiment*
12 *excessive!»*
13 **LE TÉMOIN :**
14 R "*Pis*" le nettoyage, "*pis*" la guenille tachée.
15 J'essaie de montrer, encore une fois,
16 comment ça s'accumule.
17 Nettoyage.
18 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
19 *«(inaudible)»*
20 **LE TÉMOIN :**
21 R On voit, dans les vidéos, aussi, le - comment
22 nos commentaires...
23 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
24 *«(inaudible) fer forgé.»*
25 **LE TÉMOIN :**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2992 -

1 R ... nos commentaires soulignent - ben, ça
2 transparaît, finalement, qu'on devient de plus
3 en plus éreintés, fatigués, écoeurés de cette
4 situation-là, là; disons qu'on n'est moins
5 enjoués - de moins en moins enjoués!

6 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

7 pour la demande :

8 Q 6119.

9 R Même chose.

10 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

11 *«Nettoyer au complet, du grand*
12 *ménage du printemps, il y a moins*
13 *de 2 semaines.»*

14 **LE TÉMOIN :**

15 R Donc, on vient de faire notre grand ménage,
16 là, on vient juste de... de "toute" nettoyer
17 ça, "pis" on recommence!

18 On recommence pas pour la deuxième fois,
19 on recommence pour la cinquantième fois où je
20 sais pas quoi, là; t'sais, c'est comme...

21 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

22 pour la demande :

23 Q Le suivant, 6120.

24 R C'est pas très...

25 Et puis là, encore une fois, donc, ça...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2993 -

1 ça, c'était pour montrer, vraiment, notre
2 balcon du rez-de-chaussée.

3 Encore une fois, je suis tout à fait
4 conscient, là-dedans, qu'il y a des feuilles,
5 il y a des petits graviers, il y a toutes
6 sortes d'affaires, là-dedans; mais ce qui me
7 cause un problème, c'est la petite poussière
8 rouge qui - pas «rouge», pardon, la petite
9 poussière grise qui... qui s'infiltré partout,
10 "pis" qui revient de façon récurrente.

11 Q Et, là, on est au - à la photo 6117.

12 R Je pense que ça complète pour cette pièce-là.

13 Q On va - là on va au témoignage du huit (8)
14 juin deux mille quatorze (2014).

15 Donc, on va prendre la première photo,
16 6173.

17 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

18 *«Donc, échantillonnage du 8 juin*
19 *2014.»*

20 **LE TÉMOIN :**

21 R Ça fait que, ça, je considère que c'est un
22 événement un peu plus faible, donc, on... oui,
23 on ramasse de la poussière, mais on la ramasse
24 dans les recoins, tout ça, c'est... c'est...
25 c'est très familier, là, comme événement, mais

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2994 -

1 on voit que la quantité est légèrement
2 inférieure à ce qu'on a pu voir dans d'autres
3 vidéos.

4 Ça me semble quand même tout à fait
5 anormal d'avoir cette quantité de poussière-
6 là, avec le temps qui s'écoule entre deux (2)
7 nettoyages, mais on voit qu'il y a un petit -
8 en quantité, c'est un peu moins.

9 Vous voyez la... la journée est très
10 calme, on sent pas de vent, parce que c'est ce
11 que ça nous prenait comme conditions pour
12 pouvoir réussir à prélever cette poussière-
13 là... euh... sans la perdre au vent,
14 finalement.

15 Je pense que c'est... c'est correct pour
16 ça.

17 Alors, peut-être - oui, ben - oui, celle-
18 là est bonne, je pense.

19 C'est pour montrer, encore une fois, la
20 différence, là, nettoyage/pas nettoyage; donc,
21 malgré que je dis que c'est un petit
22 événement, c'est quand même pas anodin.

23 Je voulais montrer aussi la fenêtre,
24 encore une fois, comment, la fenêtre, elle est
25 souillée; donc, la... la face vraiment

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2995 -

1 verticale... euh... de la fenêtre.

2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

3 pour la demande :

4 Q On est à 6179.

5 R 79.

6 Exact.

7 Q La prochaine, 6174.

8 R Donc, encore une fois, l'intérieur de mon
9 mécanisme, le bord de fenêtre intérieur...
10 euh... et puis, ça, ben, il a fallu que je
11 lave tout ça.

12 On peut montrer, je pense, c'est la
13 prochaine qui démontre, une fois lavée; il y
14 a toute qu'une corvée, là-dedans, il faut
15 aller dans les "racoins", dans les mécanismes,
16 essayer d'enlever tout ça; donc, c'est le...
17 le style de travail, là, qu'on... qu'on
18 faisait.

19 Q 6175.

20 R Même chose, un petit peu plus près.

21 Si on laisse la porte ouverte - la
22 fenêtre ouverte, c'est-à-dire - moi, j'ai un
23 calorifère ancien, là, avec plein, plein de
24 crevasses, plein de... de "racoins"; ben,
25 évidemment, on voit cette petite poussière-là

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2996 -

1 s'accumuler sur le bord du moustiquaire, sur
2 le bord de la fenêtre, légèrement sur le
3 plancher.

4 Je peux pas dire que ça rentre dans la
5 maison, là, "pis" qu'il y en a sur les meubles
6 à grandeur, mais on la voit pénétrer, on la
7 voit, dans la maison, cette poussière-là.

8 Q On était à 6176.

9 Ça complète pour cet événement-là.

10 R Oui!

11 Je crois que oui.

12 Q Ensuite, on saute, là, l'événement, pour les
13 fins de l'interrogatoire, du douze (12)
14 juillet deux mille quatorze (2014), on passe
15 au seize (16) août deux mille quatorze (2014).

16 R On peut l'ouvrir.

17 "Ouin"!

18 Ben, tout ça, ç'a été lavé, "pis", là,
19 ben, ce qu'on voit, c'est qu'il faut
20 recommencer!

21 Donc, on... on observe que la... la...
22 malgré avoir lavé le mécanisme - je sais pas
23 combien ça peut prendre de temps, là, faire
24 ça - c'est au moins une demi-heure, là,
25 minimum, aller laver ça dans les "racoins",

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2997 -

- 1 tout ça, dans le petit mécanisme, ben, crime,
2 c'est... c'est à recommencer, hein!
3 Il faut... c'est... c'est complètement
4 souillé, là.
5 On peut avancer encore.
6 Ici.
7 Là on voit - il y a eu un petit peu
8 d'eau, on voit, ça fait... ça fait vraiment
9 comme des petites - un petit peu plus des
10 plaques, là, dans la poussière, on voit
11 qu'elle... elle est pas tout à fait étendue de
12 façon uniforme, c'est probablement des gouttes
13 d'eau, là, qui sont arrivées sur la poussière.
14 On peut peut-être montrer le vidéo.
15 Q À 6225.
16 R "*Pis*", encore une fois, c'est lorsqu'on...
17 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
18 **«*Donc, toujours le 16 août 2014.*»**
19 **LE TÉMOIN :**
20 R On m'a vu écarter le petit caillou,
21 rapidement.
22 Je pense que c'est beau pour ça.
23 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
24 pour la demande :
25 Q Donc, dans le fond, on a fini avec cet

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2998 -

- 1 événement-là.
2 On va maintenant à l'événement du cinq
3 (5) octobre deux mille quatorze (2014).
4 R Oui, ça, c'est intéressant!
5 Ha! Ha!
6 Q Est-ce que vous pouvez expliquer, au juge, là,
7 où on se situe...
8 R Oui, ben, là, on est revenus...
9 Q ... par rapport...
10 R ... à l'arrière...
11 Q ... à la maison?
12 R ... de la propriété.
13 C'est après avoir rénové ma cour, parce
14 que, au début, on a commencé par la façade,
15 tout l'intérieur du - de l'immeuble, tout ça,
16 c'est tout moi qui a "faite" de mes mains, là,
17 je... je... je suis un gars - quelqu'un
18 d'assez bricoleur.
19 Euh... "pis", là, on se retrouve à
20 l'arrière, à l'arrière, alors qu'on avait
21 une... une cour en gravelle ou en garnotte,
22 qu'on n'utilisait pratiquement pas, là on
23 s'est finalement "faite" "une" "petite"
24 endroit... euh... en... en pavé, là, en... en
25 interblocs, qu'on a gazonné, par la suite; à

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 2999 -

1 cette étape-là, elle n'est pas - elle n'était
2 pas gazonnée.

3 Euh... on a commencé à démon... - à
4 exhiber ces pièces-là, là, avec ma conjointe,
5 il y a eu un petit problème technique.

6 "*Pis*" simplement mentionné, on s'en est
7 reparlé, à la suite de son témoignage, là,
8 elle, elle parlait de «napperons», c'est pas
9 tout à fait l'histoire, on le voit bien, là,
10 dans le vidéo.

11 En fait, nous, on accotait les
12 «fenêtres» - les... les chaises, pardon, sur
13 la table, donc, c'est le dossier de la chaise
14 qui crée un abri, un abri - dans ma tête à
15 moi, un abri pour le vent qui fait que le
16 vent, en dessous, est moins important, et puis
17 on voit cette... euh... cette trace,
18 finalement, apparaît sur les... les...
19 euh... les dessous des quatre (4) chaises
20 accotées sur la table.

21 On peut peut-être montrer la première
22 photo.

23 Q En me donnant son numéro.

24 R Exact.

25 Le numéro 63... euh... 30 - 6232, pardon.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3000 -

1 Et puis là, ben, c'est ça, en fait, il
2 faut penser que les... les chaises - "ils"
3 restent au sol, là, mais "ils" sont juste
4 comme accotées sur deux (2) pattes, avec le
5 dossier qui est relevé sur le dessus de la
6 table; donc, ça crée un... une trappe, un
7 triangle, en fait, sous la chaise qui arrive
8 juste au-dessus, et puis, là, on voit cette
9 poussière-là qui s'accumule sous le... le
10 dossier de la chaise, et on voit la trace de
11 l'autre dossier, de l'autre chaise, là, qui
12 est juste un petit peu plus loin, qu'on...
13 qu'on vient de redescendre au sol, aussi.

14 Donc, c'est les traces, là, qu'on voit,
15 qui correspondent aux bordures -
16 principalement aux bordures de la chaise, mais
17 on voit, aussi, que, à l'intérieur du carré,
18 ça... ça s'accumule là aussi.

19 Donc, c'est vraiment - ça me semble - je
20 vois pas autre chose que dire que cette
21 portion-là est à l'abri du vent, "pis" que la
22 poussière, lorsque ça passe là, ben, la
23 poussière se dépose; c'est ce que je comprends
24 de cette situation-là.

25 On peut peut-être avancer à la prochaine.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3001 -

1 Donc, même chose, un petit peu plus près.
2 Je me... je me souviens bien, là, on
3 voyait beaucoup, beaucoup de copeaux, dans cet
4 événement-là - ben, «copeaux» - quand je parle
5 de «copeaux», c'est plus des sciures ou des
6 petits, petits brin de scie, là, très fin.
7 Q On est à 6233.

8 R Exact.

9 On peut avancer.

10 Et puis, là, ben, on échantillonne - avec
11 cette table-là située à l'arrière, qui était
12 encore plus loin de la route... euh... nous,
13 ça nous faisait une surface d'échantillonnage
14 quand même... euh... privilégiée, là, parce
15 qu'on est dans - sur du vi... du verre, donc,
16 le verre est très peu propice à contaminer nos
17 matières "pis" tout ça, là, ça faisait
18 vraiment une belle surface d'échantillonnage,
19 et puis, là, on s'est mis à échantillonner,
20 entre autres, à cet endroit-là; on peut
21 peut-être jouer cet - ce petit vidéo-là.

22 Q Qui est 6234.

23 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

24 «*Donc, ça, c'est suite aux gros*
25 *vents. On est quoi?*»

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3002 -

Le 4 ou 5 octobre?»

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«On est le 5 octobre, suite aux...»

LE TÉMOIN :

R Donc, à l'automne.

Donc, on voit les quatre (4) - juste
revenir; peut-être juste...

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

*«Donc, là, c'est où ce qu'on accote
les chaises.»*

LE TÉMOIN :

R Stop!

On voit, ici, là, les quatre (4) - en
fait, à droite, on a comme deux (2) carrés qui
illustrent, là, la - les deux (2) emplacements
des dossiers de chaise situés à droite, et
"pis" il y a deux (2) côtés de chaises situés
à gauche.

Là on pourrait continuer.

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

*«Donc, là, c'est où ce qu'on accote
les chaises, en fait, là, c'est en
dessous de la chaise, ici, là»*

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«Ça crée une trace.»

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3003 -

1

LE TÉMOIN :

2

R Vous comprendrez que...

3

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

4

*«Ça l'a été lavé quand même depuis
même pas quelques jours.»*

5

6

LÉO (vidéo) :

7

«Regarde ici!»

8

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

9

*«Il faisait très beau en début de
semaine...»*

10

11

LÉO (vidéo) :

12

«Regarde ici!»

13

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

14

*«... dernière, on avait tout lavé
(inaudible)...»*

15

16

LÉO (vidéo) :

17

«Regarde ici!»

18

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

19

«Oui, Léonard, ça sera pas long!»

20

LÉO (vidéo) :

21

«Regarde-moi!»

22

LE TÉMOIN :

23

R Vous comprenez, Monsieur le Juge, que c'est impossible pour nous de manger sur ça, hein, c'est comme...

24

25

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3004 -

1 LÉO (vidéo) :
2 «*Regarde-moi ici!*»
3 LE TÉMOIN :
4 R ... - il faut nettoyer, on...
5 M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :
6 «*(inaudible)*»
7 LÉO (vidéo) :
8 «*Regarde...*»
9 M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :
10 «*Oui!*»
11 LE TÉMOIN :
12 R ... - c'est une obligation, là!
13 LÉO (vidéo) :
14 «*... ici!*»
15 M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :
16 «*Aïe, il y en a, hein!*»
17 M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :
18 «*Ben oui, il y en a!*»
19 M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :
20 «*C'est juste 2 jours, ça!*
21 *C'est juste 2 jours, une moitié de*
22 *table!*»
23 LE TÉMOIN :
24 R Ça, je qualifierais ça d'un événement, donc,
25 c'est très ponctuel, c'est arrivé d'un coup.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3005 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Q Quand vous dites «ça...» - quand... peut-être
expliquer, elle dit : «Ça fait deux (2)
jours»; quelle est votre compréhension de...
R C'est qu'il a "*faite*" beau, avant qu'on a
mangé, parce que, là, on mangeait
régulièrement, c'est dans la cour.

LÉO (vidéo) :

«*(inaudible)*»

LE TÉMOIN :

R Chaque fois qu'il faut man... - qu'on... qu'on
veut...

LÉO (vidéo) :

«*(inaudible)*»

LE TÉMOIN :

R ... manger ou qu'on veut utiliser notre cour,
notre... notre espace patio, en fait, il faut
nettoyer.

Évidemment, on mettra pas une assiette
sur... sur ça, là, c'est impensable!

Donc, c'est qu'il a "*faite*" beau quelques
jours, comme on dit, plus tôt, dans le vidéo,
il y a "*faite*" beau quelques jours auparavant,
on a mangé dehors; évidemment, on n'a pas

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3006 -

1 mangé dans cette poussière-là, la table a été
2 nettoyée.

3 Donc, là, on constate ce dépôt-là
4 abondant à l'abri... euh... en tout cas, de
5 l'autre côté de la route, par rapport à... à
6 l'exposition... euh... pour nous, ça nous
7 semble totalement anormal.

8 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

9 pour la demande :

10 Q On peut finir le vidéo.

11 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

12 «*Léonard, ça sera pas long, O.K.!*»

13 **LE TÉMOIN :**

14 R Là vous voyez la contrainte, là : l'enfant qui
15 est là...

16 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

17 «*C'est-tu possible de calculer?*»

18 **LE TÉMOIN :**

19 R ... il faut prendre...

20 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

21 «*(inaudible)*»

22 **LE TÉMOIN :**

23 R ... l'échantillon, il faut ramasser...

24 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

25 «*(inaudible) c'est quand même*

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3007 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pas... »

LE TÉMOIN :

R ... c'est pas pour le plaisir, là, qu'on fait ça, là, on...

Encore une fois, beaucoup de choses dans cet échantillon-là, mais la matrice de poussière fine.

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

« (inaudible) »

LE TÉMOIN :

R Donc, il y a d'autre chose qui est transporté, par le vent, on conteste pas ça, là.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Q Et on est...

R Et...

Q ... rendus, là, à la photo 6235.

R Exact.

Donc, là, on a nettoyé, on a ramassé le plus gros de la poussière, il en reste ben plein, donc - parce que, évidemment, on ramasse pas "toute" avec notre petit pinceau, donc, là, ça prend le nettoyage... euh... final, si on veut, avant de pouvoir s'installer "pis" manger.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3008 -

1 Donc, ça correspond au mouvement un peu
2 que ce qu'on vous a remis comme... comme
3 guenille, là, ce qui a été déposé, par ma
4 conjointe, donc, c'est un balayage comme ça
5 complet, pas... pas très exhaustif.

6 *"Pis"*, vous voyez, là, même après avoir
7 ramassé...

8 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

9 *«Regardez, c'est la - là c'est*
10 *après l'avoir ramassée.»*

11 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

12 *«Oui.*

13 *Pfff!»*

14 **LE TÉMOIN :**

15 R Donc - *"pis"*, là, on voit le... le mur de mon
16 garage rénové, donc, moi, j'ai rama... -
17 j'ai... j'ai rénové *"toute"* le mur gris qu'on
18 voit, en arrière, j'ai refait la fondation du
19 garage, j'ai changé la porte qui est
20 directement - la porte qu'on voyait, tantôt,
21 la porte neuve que je vous expliquais est
22 directement derrière la chaise de... de mon
23 garçon, et puis, là, ben, c'est ça, on essaie
24 de ramasser le plus gros, *"pis"*, malgré ça, on
25 passe notre guenille, *"pis"* c'est ce qui reste

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3009 -

1 après.

2 "Pis", là, finalement, ben, on va pouvoir
3 manger dehors, après avoir fait tout ça.

4 Je pense que ça complète pour...

5 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

6 pour la demande :

7 Q Ça complète...

8 R ... cette pièce-là.

9 Q ... pour cette date-là.

10 On s'en va, maintenant, au dix-neuf (19)
11 décembre deux mille quatorze (2014).

12 R Là on est au mois de décembre, je voulais vous
13 illus...

14 Q Reviens.

15 R Oui, ben, je voulais seulement vous illustrer
16 que, été comme hiver, hein, nous... euh...
17 oui, je peux dire qu'il y a probablement des
18 moments, dans le temps, où ça change.

19 Je suis pas capable d'associer
20 nécessairement la saison, tout ça, mais on en
21 recevait l'hiver aussi, là, de cette... de
22 cette poussière-là.

23 Je pense qu'on pourrait jouer celle-là.

24 Q C'est le vidéo?

25 R Pardon!

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3010 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

6249.

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«Alors, 19 décembre...»

LE TÉMOIN :

R Donc, un petit plan de vue pour montrer qu'on est bien dehors, l'hiver.

Vous voyez la... encore une fois, l'abondance.

Je dois mentionner, aussi, que le - la couleur semblait varier avec le taux d'humidité; des fois, ça semblait un peu plus foncé.

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«C'est beaucoup, depuis la dernière fois, mais on a eu aussi beaucoup, beaucoup d'événements favorables.»

LE TÉMOIN :

R Quand on parle «d'événements favorables», c'est qu'on... à la fin... euh... on associait directement les vents nordet à ces événements-là... euh... "pis", des fois...

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«Il y en a beaucoup!»

LE TÉMOIN :

R ... fréquemment, pouvait se passer la nuit...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3011 -

1 euh... "*pis*" quand je dis que ça se passait la
2 nuit, c'est que le soir - je regardais mon
3 bord de fenêtre fréquemment, fréquemment,
4 fréquemment, et que je pouvais revenir de
5 bu... - de travail, de regarder mon bord de
6 fenêtre, constater que, oui, il y avait un peu
7 de poussière, mais que c'était pas
8 «événementiel», entre guillemets, et de
9 repartir travailler, le matin, et de constater
10 un dépôt important qui s'était nécessairement
11 passé durant la nuit.

12 Je pense que c'est beau pour cette pièce-
13 là.

14 Oui, j'ai... j'ai voulu montrer, encore
15 une fois, la photo en termes d'abondance,
16 "*pis*" les coulisses, peut-être - vous voyez,
17 là, c'est complètement décourageant, là!

18 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

19 pour la demande :

20 Q On est à 6241.

21 6242.

22 R Vous voyez, c'est ce que je voulais illustrer,
23 ici, Monsieur le Juge, c'est, encore une fois,
24 les coulisses, comment c'est une poussière
25 qui... qui crée des coulisses, finalement,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3012 -

1 quand l'eau - soit la neige qui fond ou l'eau
2 qui tombe sur ma corniche va amener ces
3 poussières-là, "pis" ça va former des
4 coulisses comme ça.
5 Q Peut-être donner le numéro.
6 R Même chose pour 6251.
7 Même chose, les coulisses que je voulais
8 illustrer.
9 La petite bordure; ça s'accumule beaucoup
10 sur la bordure.
11 Encore, même chose, l'abondance, encore.
12 Je pense que c'est tout comme pièce pour
13 ça.
14 Q Ici, on a un événement daté de deux mille
15 quinze (2015).
16 Attends!
17 Juste...
18 R Je voulais...
19 Q ... reviens.
20 R Je voulais seulement mentionner que...
21 Q Oui!
22 Juste...
23 R ... - ben, en fait...
24 Q ... revenir.
25 R Oui.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3013 -

- 1 Il a été transmis comme... euh...
- 2 Q Peut-être, ouvre le...
- 3 R Il a été transmis comme étant le douze (12)
- 4 mai deux mille quinze (2015), mais, dans la
- 5 vidéo, on m'entend dire le douze (12) avril
- 6 deux mille quinze (2015), ce qui fait que j'ai
- 7 renommé le fichier qui a été transmis quand
- 8 même sous deux mille - le douze (12) mai deux
- 9 mille quinze (2015); donc, possiblement une
- 10 erreur, là, de... d'identification de fichier.
- 11 Q On va prendre la première photo, 6254.
- 12 R Donc, en... encore une fois pour mentionner
- 13 le... le... la finesse, la texture, la... de
- 14 la poussière.
- 15 On peut avancer.
- 16 Même chose ici.
- 17 Ce que je voulais vous montrer, aussi,
- 18 c'est la proximité, là, de... on voit, au
- 19 loin, en fait, on voit, il y a peut-être trois
- 20 (3) pâtés de maison, et puis, là, on arrive à
- 21 la zone industrielle, donc, l'autoroute est au
- 22 bout, la papetière et les activités portuaires
- 23 un peu plus loin.
- 24 Q On est sur quel numéro de photo?
- 25 R On est sur la 6256.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3014 -

1 "Ouin" j'ai été content de trouver cette
2 vidéo-là, Monsieur le Juge!

3 Là on est à la 625?

4 Ce que j'essayais de vous... euh...
5 d'illustrer... euh... dans cette vidéo-là,
6 c'est le côté brillant de la poussière.

7 On voit l'angle du soleil, en fait,
8 qui... qui attaque, là... euh... en angle.

9 Euh... c'est pas... c'est pas comme si ça
10 reflétait, là, de façon continuelle, il faut
11 vraiment comme la faire refléter au soleil,
12 "pis", dans cette vidéo-là, je pense qu'on le
13 perçoit bien; on pourrait peut-être la faire
14 jouer.

15 Donc, on voit comme les petits...

16 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

17 « *(inaudible)* »

18 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

19 « *Hum.* »

20 **LE TÉMOIN :**

21 R C'est comme des petites mini, mini, mini
22 paillettes, mais il faut vraiment qu'on soit
23 dans l'angle du soleil pour voir ce... ce
24 reflet-là ou cette... euh... c'est pas quelque
25 chose, là, qui saute aux yeux, "pis" je vous

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3015 -

1 regardais regarder les échantillons, l'autre
2 fois, mais, au néon, ici, c'est probablement
3 quelque chose qu'on voit - on peut pas voir ou
4 pas percevoir, là.

5 Je pense que ça complète pour ça et -
6 "ouin", un petit - un autre vidéo
7 d'échantillonnage; je sais pas s'il y avait
8 quelque chose de particulier, on peut
9 peut-être...

10 Mais, encore une fois les coulisses...

11 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

12 **«12 avril 2015»**

13 **LE TÉMOIN :**

14 R ... "pis" l'échantillonnage.

15 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

16 **«(inaudible)»**

17 **LE TÉMOIN :**

18 R Je dirais pas que c'est un des pires
19 événements-là, ça semble - mais, encore une
20 fois, la petite récurrence, la même petite
21 poussière.

22 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

23 **«(inaudible)»**

24 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

25 **«Oui, la brillance. Regarde ça la**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3016 -

1 **brillance.»**
2 **LE TÉMOIN :**
3 R Je mentionne encore la brillance, les
4 coulisses que...
5 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
6 «Ça colle aussi, hein, regarde!»
7 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
8 «Oui.»
9 **LE TÉMOIN :**
10 R On mentionne comment ça colle.
11 C'est ça qui est un peu contradictoire,
12 c'est volatile, ça colle, c'est... c'est
13 spécial comme type de poussière, là.
14 ... je pense que c'est beau pour ça.
15 Ça complète pour ces...
16 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
17 pour la demande :
18 Q Ça complète pour cet événement-là.
19 Monsieur le Juge, juste vous dire qu'on
20 ne finira pas avant le lunch, l'interrogatoire
21 de monsieur Duchesne, on en a encore un peu,
22 donc...
23 **LA COUR :**
24 Combien de temps, à peu près?
25 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3017 -

1 pour la demande :
2 Hummm...
3 **LA COUR :**
4 Approximativement, là.
5 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
6 pour la demande :
7 Je dirais trente-cinq (35) minutes, quarante
8 (40) minutes...
9 **LA COUR :**
10 Alors...
11 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
12 pour la demande :
13 ... vu...
14 **LA COUR :**
15 ... ça serait un bon moment pour suspendre; ça
16 convient?
17 **M^e SYLVAIN CHOUINARD**
18 pour la Compagnie d'Arrimage de Québec :
19 Oui!
20 **LA COUR :**
21 On suspend ici?
22 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
23 pour la demande :
24 Oui!
25 **LE TÉMOIN :**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3018 -

1 R Oui.

2 **LA COUR :**

3 Oui.

4 Alors, on va recommencer...

5 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

6 pour la demande :

7 Je pense qu'on va...

8 **LA COUR :**

9 ... à quatorze heures (14 h 00).

10 Merci!

11 * * * *

12 - ADVENANT 12 h 20,

13 **SUSPENSION DE L'AUDIENCE -**

14 * * * *

15 - SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI -

16 * * * *

17 - ADVENANT 13 H 59,

18 **REPRISE DE L'AUDIENCE -**

19 * * * *

20 **LA COUR :**

21 Q Alors, on reprend, Monsieur Duchesne, toujours
22 sous le même serment.

23 R Oui.

24 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

25 pour la demande :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3019 -

1 Et juste simplement aviser la Cour, j'ai fait
2 une évaluation, avant le lunch, là, je vous ai
3 dit «quarante-cinq (45) minutes», ça va être
4 plus long que ça, là, j'ai... en relisant mes
5 notes - je ne veux juste pas que... je veux
6 juste qu'on prenne le temps, là, puis j'ai
7 fait une évaluation un peu rapide, disons, du
8 temps qu'il resterait.

9 **LA COUR :**

10 Quelle est votre nouvelle évaluation?

11 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

12 pour la demande :

13 Ça va prendre plus d'une (1) heure, donc,
14 peut-être une (1) heure, une heure et quart
15 (1¼), donc, on verra.

16 **LA COUR :**

17 Ça va.

18 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

19 pour la demande :

20 Je ne voulais juste pas que...

21 Q Donc, on était rendus au moins de mai deux
22 mille quinze (2015).

23 On continue, Monsieur le Juge.

24 Donc, nous sommes toujours dans la pièce
25 P-11.1, toujours avec, donc, la liste des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3020 -

1 différentes dates en fichiers.

2 On est rendus au fichier du premier (1er)
3 mai deux mille quinze (2015), témoignage du
4 premier (1er) mai deux mille quinze (2015), et
5 on...

6 Est-ce que vous pouvez nous situer,
7 Monsieur Duchesne, où nous sommes, là, pour ce
8 témoignage-là?

9 R Oui.

10 Nous sommes toujours à l'arrière de la
11 résidence, donc, toujours la même table de
12 pique-nique, là, dont on - de patio, là, dont
13 on vous a parlé - dont je vous ai parlé, un
14 peu plus tôt.

15 Si je me trompe pas, la guenille qu'il y
16 a là, c'est d'ailleurs une - la guenille en
17 tissu que vous avez dans vos échantillons -
18 ben, dans... dans les échantillons qu'on a
19 amenés - que ma conjointe a amenés, la semaine
20 dernière.

21 Donc, il y avait des essuie-tout et il y
22 avait une guenille, si je me trompe pas.

23 La guenille en question, c'est celle-ci.

24 Euh... donc, c'est simplement pour
25 illustrer, encore une fois, que, avant de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3021 -

1 s'installer pour manger, ben, on a passé la
2 guenille sur la... la table, et puis on peut
3 voir peut-être, les deux (2) premières, là, en
4 exemple.

5 Q Nous sommes, donc, dans le fichier 3011?

6 R Exactement, 3011.

7 Donc, on voit la guenille, mon petit
8 garçon, là, avant de s'installer, et puis on
9 a pris une photo, là, de la guenille, un peu
10 plus près, pour illustrer le... la poussière,
11 là, de façon plus macro, qui est la photo
12 suivante.

13 Donc, ici, encore une fois, la poussière
14 très fine, grise, là, c'est le taux
15 d'humidité, la... la guenille était
16 probablement humide, on voit, là, la... c'est
17 beaucoup plus foncé, quand c'est humide, cette
18 poussière-là, en général, et on voit beaucoup,
19 encore une fois, les petites éclisses de bois
20 distribuées au travers de la poussière.

21 Je pense que ça complète, pour cette
22 photo-là.

23 Q Très bien.

24 On va revenir au fichier intégral de
25 P-11.1.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3022 -

1 On passe maintenant, donc - on était au
2 premier (1er) mai, on s'en va au treize (13)
3 juillet deux mille quinze (2015) et...

4 Attends...

5 R Oui, laisse...

6 Q ... juste...

7 R Oui, pardon.

8 Q ... on va juste revenir.

9 Donc, ça, c'est l'ensemble du fichier,
10 pour cette journée-là, puis on va aller sur...

11 R Exact.

12 J'ai retenu, c'est - les deux (2)
13 premières photos, principalement, pour
14 montrer, encore une fois, le mécanisme, là,
15 malgré le lavage, comment, en fait, c'est...
16 c'est toujours à recommencer, encore une fois,
17 la fréquence, comment ça s'incrute, là, dans
18 les mé... dans le mécanisme, en fait, de la
19 fenêtre, et la... la... les... l'abondance de
20 la poussière, aussi, que je voulais illustrer,
21 sur cette photo-là.

22 Q On est au fichier 62...

23 R 62...

24 Q ... 85?

25 R Exactement.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3023 -

1 Aussi, on voit bien le moustiquaire, là,
2 comment... en fait, comment ça... on voit
3 la... la... la teinte de la poussière, là, sur
4 les fibres du moustiquaire, qui illustre,
5 encore une fois, là, comment la... la... la
6 poussière, non seulement passe à travers, mais
7 est aussi déposée sur les... les
8 moustiquaires.

9 Q On va prendre le fichier suivant qui est 6297.

10 R Simplement un agrandi de la photo précédente,
11 là, pour montrer, encore une fois, la... la
12 fine "poussière" - poussière qui s'incruste
13 dans les... les "racoins".

14 Q Très bien.

15 On va à la photo suivante.

16 C'est un vidéo, donc, c'est le vidéo
17 6291...

18 R Un autre...

19 Q ... toujours...

20 R Exact.

21 Q ... du mois de juin deux mille quinze (2015).

22 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

23 *«Deuxième étage.»*

24 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

25 *«On est au deuxième, là ...*

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3025 -

1 proportion de poussières ferromagnétiques,
2 donc, celles qui répondent à l'aimant ou qui
3 réagissent à l'aimant, et puis lorsqu'on
4 passait le "pot" sur pratiquement l'ensemble
5 de nos échantillons qu'on a récoltés, on
6 voyait une quantité de fer soulever qui nous
7 apparaissait importante, par rapport à la
8 masse totale de poussière.

9 Et je peux vous affirmer que, si je fais
10 ça sur un échantillon de sol que je récolte en
11 forêt, il y a pas de... il y a pas de fer qui
12 lève comme ça, dans le sol naturel.

13 On peut peut-être démontrer le vidéo
14 rapidement.

15 Donc, là, l'échantillon a été renversé
16 sur l'aimant et on...

17 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

18 «... *l'aimant*...»

19 **LE TÉMOIN :**

20 R ... on fait bouger l'aimant...

21 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

22 «... *il y a*...»

23 **LE TÉMOIN :**

24 R ... pour montrer, en fait, la proportion...

25 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3026 -

1 «... une bonne partie de
2 *poussière...*»

3 **LE TÉMOIN :**

4 R ... de fer dans la poussière qui est...

5 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

6 «... (*inaudible*)...»

7 **LE TÉMOIN :**

8 R ... suspendu, finalement, dans la bouteille,
9 là, qui bouge, sous l'influence de l'aimant.

10 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

11 «*Ferronickel.*»

12 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

13 «*Ferronickel... (inaudible)...*»

14 **LE TÉMOIN :**

15 R Ferromagnétique, en fait, on sait que, ce qui
16 est ferromagnétique, c'est des éléments de
17 fer, mais que le nickel aussi est
18 ferromagnétique; donc, ça faisait partie, là,
19 des substances qu'on s'en - tentait de
20 visualiser, c'est pas une analyse chimique
21 exhaustive, mais ça permettait de voir, quand
22 même, qu'il y avait une proportion de
23 particules ferromagnétiques, là, importante,
24 dans... dans nos échantillons.

25 **M^e VINCENT ROCHETTE**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3027 -

1 pour déf. Administration portuaire de Québec :
2 Je m'excuse.

3 Je m'excuse...

4 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

5 pour la demande :

6 Q Vous avez dit...

7 **M^e VINCENT ROCHETTE**

8 pour déf. Administration portuaire de Québec :
9 ... pourriez-vous simplement refaire jouer le
10 vidéo, parce que le témoin a parlé par-dessus
11 sa propre voix, je veux juste être certain
12 d'avoir bien entendu le vidéo.

13 Merci!

14 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

15 *«Une espèce de réaction à l'aimant.
16 Eh voilà, réaction d'une bonne
17 partie de poussière qui lève...
18 (inaudible)... c'est la partie qui
19 réagit.»*

20 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

21 *«Ferronickel.»*

22 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

23 *«Ferronickel... (inaudible)...»*

24 **LE TÉMOIN :**

25 R En fait, je dis «ferronickel», j'aurais dû

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3028 -

1 dire ferromagnétique, en fait, c'est ce qui
2 réagit à l'aimant, incluant le fer et le
3 nickel.

4 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

5 pour la demande :

6 Q Vous avez dit : «Quand je fais des
7 échantillons ou si je fais des échantillons en
8 forêt, ça ne réagit pas comme ça», est-ce que
9 vous pouvez juste expliquer à quoi vous faites
10 référence?

11 R Ben, nous, c'est... c'est commun, dans mon
12 travail, évidemment, pas pendant l'hiver,
13 parce qu'il y a de la neige, mais
14 d'échantillonner des sols forestiers, pour en
15 déterminer la fertilité, et on récolte - de la
16 façon que ça fonctionne, un sol forestier, on
17 va creuser un trou, on appelle ça un «pédon»,
18 c'est un mètre par un mètre (1 m x 1 m), c'est
19 un mètre cube (1 m³), on descend dans le trou
20 et on va échantillonner chacun des horizons de
21 sol; donc, on prend une petite truelle, on met
22 ça dans un échantillon et on envoie ça au
23 laboratoire, c'est commun, je fais ça dans mes
24 analyses, régulièrement, et puis j'ai... j'ai
25 vérifié, par curiosité, parce que je sais bien

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3029 -

1 que les sols naturels contiennent aussi du
2 fer, mais jamais en quantités abondantes comme
3 ça, là, qui permettent de soulever à l'aide
4 d'un aimant, dans nos échantillons de sol
5 naturel.

6 Q On va revenir au fichier.

7 Donc, on quitte, là - on était au treize
8 (13) juin deux mille quinze (2015); on s'en
9 va, maintenant, au quatorze (14) juillet deux
10 mille quinze (2015).

11 On se situe où, pour ce fichier-là?

12 R À l'avant, encore une fois, sur «aimant»,
13 toujours notre même - en fait, on veut garder
14 notre même surface, on veut comparer les
15 choses dans le temps, donc, on est toujours au
16 même endroit, sur le bord de notre fenêtre,
17 soit au rez-de-chaussée ou... ou au premier
18 étage.

19 Q On va prendre le premier fichier, 3485.

20 R Encore une fois, pas beaucoup d'autres chose
21 à vouloir vous illustrer, mise à part la
22 fréquence, là, encore une fois, le même type
23 de poussière, la même bordure d'accumulation
24 sur les côtés, toujours notre... notre
25 calfeutrant taché.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3030 -

1 Q On va prendre le prochain fichier qui est
2 3491.

3 R Un peu plus proche, on voit la... une petite
4 teinte - je sais, je suis très conscient, là,
5 que c'est très subtile, à l'écran, comme ça,
6 mais ce que je voulais illustrer, en fait,
7 c'est une teinte légèrement rosée dans le
8 calfeutrante qu'on voit, là, sous la fenêtre,
9 ici.

10 Je suis tout à fait d'accord avec vous,
11 là, si jamais vous avez de la misère à
12 distinguer, là, la teinte; moi aussi, j'ai de
13 la misère, là, sur cette photo-là, mais on a
14 - on sentait, on... on croyait, en tout cas,
15 on percevait une teinte rosée, légèrement
16 rosée, là, dans... dans le calfeutrante, ici,
17 là, principalement.

18 Q On va prendre le prochain fichier qui est
19 3486.

20 R Exact.

21 Même principe, on voulait illustrer,
22 encore une fois, l'intérieur de la fenêtre...
23 euh... comment c'est souillé, finalement,
24 après peu de temps.

25 Je crois que ça termine.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3031 -

1 Q Ça termine pour l'événement, on était au
2 quatorze (14) juillet deux mille quinze
3 (2015).

4 On s'en va, maintenant - on revient,
5 donc, au fichier général, on s'en va au quatre
6 (4) septembre deux mille quinze (2015).

7 R Oui, ça... oui.

8 C'est un événement un peu particulier,
9 puis c'est ce que j'ai voulu illustrer dans
10 cette photo-là.

11 Je peux pas vous dire si c'est - d'où ça
12 vient, qu'est-ce que c'est, mais c'est des
13 picots blancs qu'on voit apparaître sur ma
14 peinture, sur mon fer forgé, qui étaient quand
15 même difficiles à nettoyer, qui... à mon...
16 d'après ce que j'observais de cette poussière-
17 là, distinct de ce que j'observe
18 habituellement, je peux pas vous dire d'où ça
19 vient, mais je voulais quand même vous
20 illustrer qu'on était vigilants, attentifs,
21 puis que, cette fois-là, on a observé cette...
22 cette poussière-là qui semblait particulière.

23 Quand je dis «poussière», c'est... c'est
24 moins poussière que le reste, c'est vraiment
25 plus des picots blancs qu'on voit, qu'on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3032 -

1 voyait, aussi, sur la surface verticale des
2 fers forgés; on va y arriver, là, après le
3 vidéo.

4 Peut-être simplement montrer la première
5 ... la première pièce pour ce qui est du
6 vidéo.

7 Q On va prendre le vidéo, donc, 6299.

8 R Je vous disais, donc, vous voyez, là, on a des
9 petits picots qui viennent... qui semblent
10 s'incruster, qui sont difficiles à nettoyer,
11 là, c'est pas au premier coup que ça passe, il
12 faut vraiment froter, là, on voit, ça reste
13 incrusté dans la peinture, en fait, c'est...
14 c'est un événement qui m'avait marqué, parce
15 que c'était très particulier, comme type de...
16 comme type de... de... de poussière,
17 finalement.

18 Puis, la deuxième photo, c'était
19 seulement pour vous illustrer que c'est - que
20 je voyais ça apparaître sur les parties
21 verticales des fers forgés aussi, là; donc,
22 c'était pas simplement déposé sur la rambarde,
23 mais plutôt collé, aussi, sur les surfaces
24 verticales.

25 Cette photo-là est à l'envers, là, si on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3033 -

1 faisait une rotation quatre-vingt-dix...
2 quatre-vingt-dix degrés (90°) dans le sens
3 horaire...

4 Exactement.

5 Là, on voit le... le balcon, les fleurs,
6 et, ça, on parle d'un «bateau» - un bâton
7 vertical, finalement; donc, c'est une - un
8 type de poussière qui est venu coller sur mes
9 parois de fer forgé.

10 Q Est-ce que... juste nous décrire, là, qu'est-
11 ce qu'on...

12 R Regarde : on voit le...

13 Q Ça appartient à quel bout de votre maison?

14 R Là, on est sur le - ben, en fait, on a l'es...
15 c'est la... c'est le barreau d'entrée des
16 escaliers; l'escalier rentre - monte au
17 deuxième étage.

18 C'est ce qu'on voit, là, dans l'avant-
19 plan; et, à l'arrière-plan, on a le balcon du
20 rez-de-chaussée, avec les fleurs qu'on a vues,
21 tantôt, là, dans un autre échantillonnage.

22 Q Puis on est sur le fichier 6298.

23 On va prendre le prochain.

24 Attendez, juste revenir, juste...

25 Oui, c'est beau.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3035 -

1 derrière mon moustiquaire puis ma porte de la
2 cour arrière - du tambour de la cour arrière,
3 en fait.

4 Peut-être... on peut...

5 Q Oui.

6 R ... peut-être avancer à la prochaine.

7 Q Ça - juste...

8 R Oui.

9 Q Ça, c'était la photo 6319.

10 On va prendre, maintenant, la prochaine
11 photo qui est la 6321.

12 R Exactement.

13 Et puis on peut aussi - je voulais
14 attirer votre attention sur la fenêtre elle-
15 même, là, qui est vraiment souillée, encore
16 une fois, là, par un dépôt... un dépôt de
17 poussière qui semble adhérer à la fenêtre, en
18 fait.

19 Q On va prendre le prochain fichier qui est le
20 fichier 6323.

21 R Même chose, avec un... un zoom, si on veut, ou
22 un agrandissement sur la photo.

23 Encore une fois, je sais que c'est
24 subtile, mais il y a un petite couleur, là,
25 rosée qu'on voyait, appa... qu'on apercevait,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3036 -

1 finalement, entre... entre le moustiquaire et
2 la vitre.

3 Q Parfait!

4 On va revenir aux fichiers de cette
5 journée-là.

6 R Je pense que ça complète pour ça.

7 Q On revient, donc, à la prochaine date.

8 On était au six (6) septembre, on s'en
9 va, maintenant, au dix-neuf (19) septembre
10 deux mille quinze (2015).

11 Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce
12 qui s'est passé, cette journée-là, le dix-neuf
13 (19) septembre deux mille quinze (2015)?

14 R Oui.

15 Ben, moi, je monte sur mon toit pour...
16 pour vérifier, en fait, avant l'hiver, que
17 "toute" est beau; on parle de...beaucoup, en
18 ville, de toit plat... euh... donc, l'eau
19 tombe sur le toit et est drainée dans les
20 égouts par le drain relativement central, au
21 toit; donc, c'est une petite pente qui amène
22 l'eau au toit.

23 Moi, mon toit, il avait un défaut, si on
24 peut dire, dans le sens que la dépression
25 était pas située parfaitement centrée, par

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3037 -

1 rapport au drain, ce qui fait qu'il y a une
2 flaque d'eau qui s'accumulait à côté du drain
3 central, de façon continuelle, et puis, là, la
4 flaque d'eau s'accumule là, ça fond, le...
5 l'eau s'évapore, on... le surplus s'en va dans
6 le drain, et puis, là, la prochaine pluie,
7 ben, on voit encore la petite flaque d'eau, le
8 surplus du toit, tout ça, l'abon... tout ce
9 qui est plus abondant que la... le niveau
10 de... de... de dépression du toit qui est pas
11 située à la bonne place, si je peux m'exprimer
12 ainsi, déborde, donc, ça s'en va dans le
13 drain, ce qui fait qu'il me reste toute le
14 temps une petite flaque d'eau.

15 Lorsque je suis arrivé pour entretenir
16 mon toit, finalement, j'ai remarqué que, dans
17 cette dépression-là, ben, presque pour mettre
18 le toit au niveau, il y avait une couche de
19 poussière qui venait compléter ce... ce... ce
20 creux-là, ce mini-creux-là, hein, parce qu'on
21 parle d'une petite, petite dépression située
22 tout près du drain, puis que, dans cette
23 dépression-là, ben, il y avait une couche de
24 poussière, une couche de poussière
25 relativement importante, là, peut-être un

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3038 -

1 centimètre (1 cm), un centimètre et demi
2 (1½ cm) qui était accumulée dans cette
3 dépression-là; ce qui fait que j'ai balayé
4 cette poussière-là pour la... la mettre en
5 tas... euh... puis, cette poussière-là, je
6 l'ai "mis" dans des sacs de... de... des sacs
7 de récupération de béton ou de... de... tut!
8 ... de cailloux, en fait, c'est des... des
9 sacs juste plus résistants; puis, aussi, je
10 pense que j'ai utilisé des sacs industriels,
11 là, à vidanges pour descendre cette poussière-
12 là en bas, finalement, vider mon toit de cette
13 poussière-là... euh... et c'est un peu - pas
14 «un peu», c'est ce que pouvait représenter, de
15 façon visuelle, cette poussière-là.

16 On pourrait peut-être...

17 Q Oui, on va aller...

18 R ... ouvrir un des...

19 Q ... dans le fichier 6332.

20 R Exact.

21 Q Donc, peut-être nous expliquer vous êtes situé
22 où, par rapport à votre maison?

23 R Exact.

24 Là je suis sur mon toit, si on regarde la
25 photo, le devant de ma résidence est située à

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3039 -

1 l'arrière, donc, et puis, là, on regarde vers
2 le sud, donc, vers la Haute-Ville de Québec...
3 euh... les installations "industrielles" -
4 industrielles, là, donc, papetière et Port, à
5 notre gauche, à l'ouest, et la Ville,
6 finalement, à droite, à l'est.

7 Ce qu'on voit, la limite du pôle, c'est
8 la fameuse dépression, donc, je voyais pas
9 d'accumulation de poussière, là, partout sur
10 la membrane élastomère, parce que c'est un
11 toit en membrane, en fait.

12 Ce que je voyais, c'est une accumulation
13 dans la - uniquement dans la dépression; donc,
14 ce que je comprends de ça, c'est que
15 l'ensemble du toit est nettoyé, puis qu'il y
16 a une accumulation, finalement, de ce qui est
17 nettoyé, dans la dépression qui est à côté du
18 drain... euh... de surplus, finalement.

19 Euh...

20 Q Donc, là, on voit un tas, est-ce que vous
21 pouvez nous expliquer à quoi vous avez
22 procédé, là, pour avoir ce...

23 R Oui, de mémoire...

24 Q ... cet amas?

25 R ... c'est un balai brosse, mais mou, pas un

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3040 -

1 balai en... de... de... de type de métal, là,
2 mais plutôt mou, mais un balai de ce type
3 brosse-là, donc, horizontal comme - ben, en
4 «T», en fait, un balais plus robuste, si on
5 veut, et j'ai gratté, de manière à rassembler
6 la poussière, simplement, et créer cet
7 amoncellement-là.

8 Le but était d'en enlever, le plus
9 possible, et de remettre ma membrane
10 élastomère à nu, finalement, à l'état de la
11 membrane, là, directement.

12 Q D'accord.

13 On va prendre la prochaine.

14 On va revenir au...

15 R Ici, on voit encore mieux, là, la dé - ben,
16 encore mieux les limites de la dépression dont
17 je vous parle.

18 Le drain d'évacuation des eaux se trouve
19 à être presque sous mes pieds, lorsque je
20 prends la photo... euh... et puis c'est
21 vraiment, là, la petite dépression qui est pas
22 située au bon endroit, finalement, pour
23 l'efficacité de mon toit, là.

24 Q On prend la prochaine photo.

25 R Et, ça, c'est simplement un rapproché.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3041 -

1 Ici, ce qu'on voit - et ça m'a "faite"
2 beaucoup penser à ce qu'on a vu dans
3 l'échantillon qui a été déposé, ici, par le
4 témoin, là, dans le sac bleu.

5 On voit les petits... euh... les petits
6 cailloux qui proviennent sans doute - les
7 petits cailloux blancs, au travers la
8 poussière, donc, qui proviennent sans doute de
9 la membrane élastomère elle-même qui est
10 recouverte d'un petit caillou blanc, là; donc,
11 "toutes" les petits cailloux qui sont là.

12 Ce qui fait que, moi, j'ai ramassé tout
13 ça, j'ai descendu tout ça, et j'ai tamisé
14 cette poussière-là, pour éliminer le petit
15 caillou qu'on voit là, et conserver la
16 poussière en question dans mes archives, si on
17 veut.

18 Q On va - Monsieur le Juge, on a - la poussière
19 a été amenée - on a amené la poussière de...

20 Est-ce que vous pouvez expliquer, à
21 monsieur le juge, qu'est-ce que... qu'est-ce
22 que...

23 R Ben, ici, c'est la...

24 Q ... - que contient la boîte?

25 R C'est... c'est cette fameuse poussière-là, là,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3042 -

1 qu'on a - que j'ai conservée, finalement, qui
2 démontre, en fait, la finesse, c'est ce que je
3 voulais présenter, donc, une poussière très,
4 très, très fine, qui démontre, aussi, que
5 c'est une poussière minérale; donc, pour moi,
6 il est clair que c'est pas un sac de matière
7 organique, parce que la matière organique pèse
8 à peu près dix (10) fois plus léger que du
9 minéral; ça, c'est bien connu, nous aussi,
10 quand on échantillonne des sols, parce que,
11 au-dessus du sol, i y a une partie organique
12 qui pèse presque rien, et puis, ça, on voit
13 que c'est très, très lourd.

14 Euh... donc, la... la... la... la masse
15 me fait dire que c'est des éléments minéraux,
16 principalement.

17 Évidemment, ça fait peut-être quinze (15)
18 ans que la poussière s'accumule là, j'ai
19 aucune idée de... de la durée ou du temps,
20 mais il reste pas moins qu'il y a une fine
21 poussière qui s'est accumulée là, qui... qui
22 me semble, encore une fois, correspondre ou
23 être très semblable au type de poussière que
24 je retrouve dans mon environnement, là, donc,
25 sur mon balcon et sur mes fenêtres, là, tout

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3043 -

- 1 ce qui vous a été présenté, ce matin.
- 2 Q On va continuer de sortir qu'est-ce qu'il y a
3 dans votre boîte.
- 4 R ... donc, ça peut ressembler à ça, à peu près.
5 L'estimé que j'en avais "faite", à
6 l'époque, je pense que c'était une quarantaine
7 de livres, là, que j'avais... que j'avais
8 descendu du toit en question.
- 9 Q Donc, cette poussière-là, ça co - tous ces
10 sacs-là, vous avez dit «quarante livres
11 (40 lb)»?
- 12 R Grosso modo, oui, c'est ce que j'avais; ben,
13 à l'époque, c'est parce que j'ai vu un...
14 j'ai... j'avais "posté", en fait, cette image-
15 là en disant : «J'ai descendu quarante livres
16 (40 lb) de mon toit, là!»
- 17 Je me souviens "pus" exactement de
18 l'avoir - comment j'ai pesé, là, est-ce que je
19 l'ai pris dans mon - dans mes bras, puis j'ai
20 monté sur une balance?
- 21 Là, je me souviens "pus" exactement, mais
22 je me souviens d'avoir dit : «Environ quarante
23 livres (40 lb) de poussière descendue de mon
24 toit!»
- 25 Q Cette journée-là?

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3044 -

1 R Cette journée-là, exactement.

2 Q Vous avez dit que vous l'avez tamisée, qu'est-
3 ce que - est-ce que vous pouvez continuer?

4 Qu'est-ce que vous avez fait avec?

5 R Oui.

6 En fait, j'ai pris un sac - non, pas un
7 sac, un tamis de cuisine bien ordinaire - ma
8 conjointe m'aime pas beaucoup quand je fais ça
9 - donc, de simplement prendre ce qu'on voit là
10 et de la passer dans un tamis vraiment de
11 cuisine standard, là, en broche, donc, un
12 treillis, je sais pas, peut-être d'un
13 millimètre (1 mm), quelque chose comme ça...
14 euh... puis simplement récupérer ce qui... ce
15 qui tombait de cette - de ce tamis-là.

16 Q Puis qu'est-ce que vous en avez fait, de ce -
17 vous l'avez - qu'est-ce que vous avez fait
18 avec ce que vous avez récolté dans votre
19 tamis?

20 R Je l'ai conservé aussi.

21 J'ai conservé ces granulats-là.

22 Q Puis ces... ces sacs-là, entre le moment où
23 vous les avez ramassés, là, donc, le dix-neuf
24 (19) septembre deux mille quinze (2015), et
25 aujourd'hui, ils étaient où?

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3045 -

1 R Ils étaient dans ma cave, dans une boîte
2 simplement rangée dans mon... dans mon atelier
3 de travail.

4 Il faut mentionner aussi que ces
5 échantillons-là ont pas été analysés
6 chimiquement.

7 Euh... moi, j'avais pas d'intérêt à
8 analyser cette... cette... cette poussière-là
9 ... euh... parce que j'étais conscient, en
10 fait, que cette poussière-là a été lessivé par
11 l'eau, pendant de nombreuses années, donc, le
12 résultat de cette analyse-là - ben, pour moi
13 - m'apparaissait relativement peu pertinent,
14 finalement.

15 Je dis pas qu'on pourrait pas faire du
16 chemin avec ça, mais c'est pas quelque chose
17 qui me... euh... ça me semblait altéré,
18 finalement, comparativement à ce que je
19 recevais de «frais», entre guillemets, là,
20 comme poussière sur mon... sur mon balcon.

21 Q Donc, pourquoi vous l'avez récoltée?

22 R Euh... pour... pour en démontrer la quantité,
23 la... la... la similitude, en termes de
24 texture... euh... le fait, aussi, de pouvoir
25 exprimer le... le... que c'est un... c'est un

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3046 -

1 élé... c'est des matières qui me semblent
2 minérales, et non pas organiques... euh...
3 puis de garder ça dans l'ensemble de mon
4 investigation, comme on a tout, tout gardé,
5 pratiquement tout gardé de... de toutes les
6 étapes d'enquête qu'on a faites, finalement.
7 Q On va revenir au... au fichier.

8 Donc, est-ce que ça complète, là, ce que
9 vous...

10 R Oui, j'aurais peut-être...

11 Q ... vouliez dire pour le toit?

12 R ... peut-être prendre le... le plus mince,
13 simplement, si vous voulez juste, à côté - à
14 travers le sac, là, le visualiser, là, si vous
15 pouvez y trouver un intérêt, mais, sinon...

16 Q Oui, on va laisser le Tribunal prendre
17 connaissance d'un des sacs que vous avez
18 amenés.

19 Le tout, Madame la Greffière, on va le -
20 la boîte aussi, c'est un élément matériel de
21 preuve au soutien du témoignage de monsieur
22 Duchesne...

23 **LA COUR :**

24 Est-ce que ça va servir pour d'autres témoins,
25 quoi?

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3047 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Euh...

LA COUR :

Non?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Ce n'est pas prévu.

Bien, en tout cas, ce n'est pas, pour l'instant, prévu.

Monsieur Duchesne - on les dépose au dossier de la Cour, parce que c'est un élément matériel de son témoignage et de sa démarche.

LA COUR :

Mais qu'est-ce que je vais faire avec ça dans mon bureau, là?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Bien, en fait, c'est un élément matériel de preuve qui fait partie du dossier, là, donc...

LA COUR :

On le voit sur les photos.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

On peut le...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3048 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

LA COUR :

Il n'a pas été analysé, je le vois sur les photos.

Je ne sais pas qu'est-ce que j'en tirerais de plus.

C'est une question que je vous pose : est-ce que...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

En fait...

LA COUR :

... c'est nécessaire?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Bien, c'est important, pour nous, que ça fasse partie du dossier de la Cour, on veut le coter comme élément matériel de preuve, différemment, si on veut, de ce qu'on voit sur les photos, donc...

LA COUR :

Alors, ça serait quoi la cote?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

On va l'appeler «P-11.5», je pense qu'on est rendus là, les lingettes étant - celles qui

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3049 -

1 étaient P-11.4.

2 Donc, P-11.5 va se nommer...

3 **LE TÉMOIN :**

4 R Six (6), puis il y en a un là.

5 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

6 pour la demande :

7 ... sept (7) sacs de poussière récoltée par
8 monsieur Duchesne, le dix-neuf (19) septembre
9 deux mille quinze (2015), sur son toit, d'une
10 pesée estimée par le témoin à quarante livres
11 (40 lb).

12 Q Est-ce que ça complète?

13 R Oui.

14 Je pense que oui.

15 Q On va prendre - juste attendre que madame la
16 greffière ait terminé de noter la pièce.

17 On va retourner, donc, à notre fichier.

18 On est, maintenant, le vingt (20)
19 septembre deux mille quinze (2015), donc, le
20 lendemain des photos sur le toit.

21 Est-ce que vous pouvez nous expliquer un
22 peu, donc, en date du vingt (20) septembre
23 deux mille quinze (2015), ici, ce que vous
24 montrez?

25 R Oui, en fait, c'est... on se promenait dans le

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3050 -

1 quartier, on était un petit peu plus haut dans
2 le quartier, tout près de la pharmacie, là,
3 peut-être 6e-Rue ou quelque chose comme ça,
4 juste un petit peu plus au nord dans le
5 quartier, trois (3), quatre (4) coins de rue
6 plus loin, et puis j'étais avec ma conjointe,
7 et puis on est passés devant des autos qui
8 semblaient toutes montrer des dépôts de
9 poussière importants; donc, on a pris des
10 photos pour illustrer ce qu'on avait vu, cette
11 journée-là.

12 Euh... ça nous semblait frappant, du fait
13 qu'on était tard dans la saison aussi, là,
14 qu'on n'était pas un événement de pollen ou
15 quelque chose comme ça, au printemps.

16 Q On va prendre le premier fichier, 3746.

17 R Donc, encore une fois, la... la... la fenêtre
18 - la vitre d'auto - c'est pas... c'est pas
19 notre auto à nous, là, donc, une auto, comme
20 ça, dans la rue, là, simplement, et on la
21 voyait vraiment, vraiment souillée, de
22 façon... il y avait beaucoup de poussière
23 dessus.

24 Q On va prendre le fichier suivant qui est 3745.

25 R Même chose, toujours une auto avec la... la...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3051 -

1 de la poussière abondante sur le pare-brise;
2 puis, ça, c'est quelque chose qu'on voyait,
3 nous-mêmes, sur notre auto, puis c'est
4 évident, quand on a une auto comme ça, puis
5 là, tu te dis : «Est-ce qu'on part les "pare-
6 brises" - les... les... les... les essuie-
7 glaces, avec une poussière comme ça?», qu'on
8 connaît, abrasive, tout ça.

9 Souvent, on la voit s'accumuler, cette
10 poussière-là, sur le long de la rail de...
11 de... tut!... de l'essuie-glace, finalement,
12 puis c'est souvent dans ces occasions-là qu'on
13 la... qu'on la remarquait, surtout l'auto de
14 ma conjointe qui bougeait moins, parce que,
15 elle, elle allait au travail à pied, donc,
16 c'est sur cette auto-là qu'on voyait beaucoup
17 les accumulations.

18 Moi, je me déplaçais avec mon auto,
19 beaucoup, ce qui fait que c'était moins
20 évident de... de voir ces dépôts de poussière
21 là; puis, dans ce cas-là, ben, les... il y
22 avait quelques autos en ligne, là, toutes les
23 autos semblaient souillées comme ça par la
24 poussière.

25 Q On va prendre le prochain fichier.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3052 -

1 R Môme chose...

2 Q Donc...

3 R ... d'autres autos.

4 Q ... 3743.

5 R Exact.

6 Q Ça fait le tour pour le vingt (20) septembre
7 deux mille quinze (2015).

8 On s'en va, maintenant, au trois (3)
9 octobre deux mille quinze (2015).

10 Est-ce que vous pouvez expliquer...

11 R Oui.

12 Q ... cette date-là, qu'est-ce que... qu'est-ce
13 que vous...

14 R Ça, c'est un événement très parti... ben,
15 particulier, parce qu'on l'a vécu "live", on
16 était là pendant... pendant les dépôts de
17 poussière, pendant les dépôts de copeaux.

18 Il y avait un grand vent et... euh...
19 j'ai tenté de l'illustrer, on... je vais... on
20 va... je vais vous l'exhi... on va vous
21 l'exhiber, le vidéo.

22 J'ai tenté d'illustrer ce dépôt-là, en
23 continu, qu'on voyait vraiment, là, à l'oeil
24 nu... euh... mais la... la... ça rend pas
25 vraiment justice, là... au... le vidéo, on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3053 -

1 sent bien les grands vents, on sent bien tout
2 ça, sauf qu'on ne voit pas vraiment la
3 poussière se déposer, mais c'était en temps
4 réel, là, on la voyait directement se
5 déposer... euh...

6 Q Donc, on est dans le fichier...

7 R Donc, ici, comme ça.

8 Q ... 6353.

9 R Exact.

10 Il y avait beaucoup... dans cet
11 événement-là, je me souviens très bien,
12 c'était très fortement chargé en copeaux, il
13 y avait beaucoup, beaucoup de petits - on le
14 voit, d'ailleurs, ici, là, "toutes" les...
15 euh... les petits... les petits grains plutôt
16 blancs, là, qu'on voit, un peu plus... plus
17 fibreux, finalement, plus des petites fibres.

18 Q Est-ce que vous pouvez... de quelle... de
19 quelle auto il s'agit?

20 R Euh... ça, c'est le... euh... oh, c'est...

21 Q On va peut-être aller...

22 R ... soit de ma conjointe ou de moi, il
23 faudrait que je la voie... euh... je crois que
24 c'est de ma conjointe.

25 Q On va peut-être retourner au fichier - là, on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3054 -

1 était à 6353.

2 R ... oui, ça serait l'auto de ma conjointe.

3 Q On va prendre le deuxième fichier, qui est
4 6354.

5 R Exact.

6 Ça, c'est le vidéo, en fait, moi, j'ai
7 déposé la caméra, "*pis*", là, j'espérais...
8 euh... pouvoir capter ces particules-là, là,
9 qui... on était là, les deux (2) ensemble et
10 on... on voyait clairement, là, qu'est-ce qui
11 se passait.

12 "*Pis*" c'est ce que j'ai essayé
13 d'illustrer, mais malheureusement on... ben,
14 on... on sent l'ambiance, là, on voit bien
15 que... qu'il y a beaucoup de vent, "*pis*" tout
16 ça, mais on voit... c'est difficile de
17 distinguer les particules.

18 Des fois, on en voit passer un petit peu
19 au-dessus... euh... au-dessus du pare-brise,
20 là, vis-à-vis les fenêtres de la maison, là,
21 si vous êtes attentif, mais c'est... c'est
22 pas... c'est pas très évident non plus, là.

23 Mais on peut quand même le laisser jouer,
24 je pense, ça va donner une petite idée de ce
25 qu'on voulait capter, là.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3055 -

1 Donc, nous, on était dedans, on le
2 sentait; on sentait, sur notre visage, on
3 sentait le... le... on sentait les particules
4 simplement arriver.

5 On en voit passer; on en a vu deux (2),
6 trois (3), là, passer très vite, il y a... on
7 en a vu un autre passer.

8 Donc, c'est des petites, petites, petites
9 particules qui passent très vite... euh...
10 dont une partie se dépose; une partie,
11 évidemment, continue... euh...

12 "*Pis*" on était vraiment "*live*" dedans,
13 là, c'est... euh... c'est vraiment ça que je
14 voulais illustrer par cette prise... euh... de
15 photo-là.

16 Et puis on a une autre vidéo, où est-ce
17 qu'on passe le... le... un linge, finalement,
18 dans cette... euh...

19 Oui, on peut y aller.

20 Q Juste expliquer...

21 R Oui.

22 Q O.K.

23 R Donc, on passe le linge...

24 M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

25 «*Alors, Louis, est-ce que tu peux*

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3056 -

1 *me décrire, pendant que*
2 *(inaudible)...»*

3 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

4 «(inaudible) *pluie de copeaux de*
5 (inaudible) *de poussière...»*

6 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

7 «... (inaudible)...»

8 **LE TÉMOIN :**

9 R Je suis désolé, c'est mon... ça, c'est mon
10 auto à moi.

11 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

12 «... (inaudible)...»

13 **LE TÉMOIN :**

14 R ... à cause du gris, là, je remarque le gris
15 pâle.

16 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

17 «*Ça pleut!*»

18 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

19 «*Oui.*»

20 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

21 «*Ça pleut!*»

22 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

23 «*Oui, ça pleut!*»

24 **LE TÉMOIN :**

25 R Donc, ici, encore une fois, la... la petite

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3057 -

1 poussière grise, les copeaux...

2 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

3 «... (inaudible)...»

4 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

5 «... (inaudible)...»

6 **LE TÉMOIN :**

7 R ... tout ça était "*live*"... euh... on était
8 carrément dedans, on le sentait, on... on le
9 sentait.

10 On a vu quelque ray... quelque brillance,
11 un peu, là, au soleil, aussi, subtile, là,
12 mais qui était bien là, là.

13 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

14 pour la demande :

15 Q Qu'est-ce que vous dites : «On était "*live*",
16 on était dedans»?

17 R Euh... on la sentait!

18 On la sentait, la poussière!

19 On la sentait sur... euh... sur notre
20 visage!

21 On la... on la voyait, même, sur le pare-
22 brise, elle... euh... c'est... après le
23 nettoyage, on aurait pu rester là "*pis*" revoir
24 une accumulation graduelle, parce qu'on... on
25 était dedans, on... on était vraiment dans...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3058 -

1 dans la poussière, dans la... la... dans la
2 rafale de... de vent, mais on sentait que la
3 rafale de vent contenait des particules, parce
4 qu'on les sentait; on les sentait sur notre
5 visage, on les sentait sur nous, là.

6 Q Bien, ça complète pour... O.K.

7 R Oui, je voulais peut... peut-être... euh...
8 ça...

9 Q Non!

10 C'est bon!

11 R ... c'est... en fait, c'est la petite ligne,
12 là, que je vous expliquais tantôt, sur le...
13 les... euh... les essuie-glace, là, souvent,
14 ça va s'accumuler, comme ça, sur la ligne...
15 euh... d'essuie-glace, donc, c'est
16 probablement ça que j'ai voulu illustrer, là,
17 dans cette... euh... cette vidéo-là.

18 Q 6357.

19 R Là, on est à l'avant, on voit le volant, "pis"
20 je viens froter, en fait, pour illustrer,
21 là... euh... pour essayer de capter, le plus
22 possible, le type de poussière qu'on avait.

23 C'est tout le temps difficile à décrire,
24 on... on a de la misère à mettre des mots sur
25 ça, c'est... euh...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3059 -

- 1 Q Parfait.
- 2 Donc, ça complète, là, on était... on
- 3 était - juste pour indiquer, où est stationnée
- 4 votre voiture?
- 5 On voit, là, dans les photos suivantes,
- 6 "53"...
- 7 R Euh... c'est en face...
- 8 Q ... 51...
- 9 R ... de chez nous, on voit l'immeuble... euh...
- 10 la... la 6351, on voit l'immeuble qui...
- 11 euh... qui... qui était... euh... dont le...
- 12 le parement était souillé, plutôt, c'est "la"
- 13 même immeuble qu'on voit, donc, la... l'auto
- 14 était située... euh... en face de chez nous.
- 15 Q O.K.
- 16 R Exact.
- 17 C'est l'immeuble dont on voyait, tantôt,
- 18 la photo des fenêtres du haut, là.
- 19 Q Donc, ça, ça complète, on était en octobre
- 20 deux mille quinze (2015); au trois (3)
- 21 octobre.
- 22 On s'en va, maintenant, au seize (16)
- 23 octobre deux mille quinze (2015).
- 24 Avant de... de rentrer dans les photos,
- 25 est-ce que vous pouvez expliquer, donc,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3060 -

1 globalement, là, que... en octobre, ce qu'on
2 voit, là, sur la première photo, en octobre
3 deux mille quinze (2015)?

4 R Oui.

5 Euh... ben, là, on voit commencer à
6 apparaître... euh... un bac, là, donc, qu'on
7 va vous montrer, là, tantôt, dans l'extrait
8 vidéo.

9 Euh... c'est une des dernières démarches
10 qu'on a faites, là, après avoir alerté la
11 "San" - pas la «Santé publique», mais le
12 Ministère... euh... la Santé publique,
13 évidemment, par la bande.

14 Ben, c'est pas nous qui a vraiment...
15 vraiment alerté la Santé publique, parce que
16 ça s'est "faite" un peu par le Ministère.

17 Euh... mais, disons, après avoir "faite"
18 nos premières... euh... rencontres avec le
19 Ministère, tout ça, c'est parmi les
20 dernières... euh... démarches qu'on a faites,
21 finalement, en termes de plainte.

22 Euh... j'ai réalisé qu'il y avait un
23 règlement municipal sur les nuisances causées
24 par la poussière, j'ai donc déposé une plainte
25 à la Ville de Québec... euh... en lien avec

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3061 -

1 ce... euhmmm... ce règlement-là... euh... en
2 mentionnant que, moi, j'avais des dépôts de
3 poussière, chez moi, qui me semblaient être
4 une nuisance.

5 Euh... il y a donc... euh... la Ville a
6 donc envoyé... euh... un inspecteur ou un
7 enquêteur, je sais pas le titre exact...
8 euh... et puis, là, l'enquêteur s'est présenté
9 chez moi.

10 Évidemment, même situation, on parle de
11 poussière, bon, ben, là, l'enquêteur... euh...
12 la récurrence, l'abondance, tout ça, il y a
13 rien de clair vraiment, là, on passe un peu,
14 même, encore pour un... un hurluberlu ou en
15 tout cas quelqu'un qui... euh... qui est très
16 préoccupé par quelque chose qui pourrait être
17 anodin en ville.

18 Donc, encore une fois, pour montrer la
19 récurrence et l'abondance, j'ai proposé, moi-
20 même, à l'inspecteur, de fabriquer un
21 contenant, un bac, en fait... euh... et de
22 mettre ce bac-là sur la galerie, pour que lui-
23 même passe, chaque semaine, vérifier l'état du
24 bac et la quantité de poussière qu'il y avait
25 dans ce bac-là.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3062 -

1 Donc, le bac était "*faite*" en
2 "*Cloroplast*" ou en... oui, je pense que c'est
3 ça le bon terme... euh... "*pis*" ça mesurait
4 point cinq mètre (0.5 m) par un mètre (1 m) de
5 long, donc, un demi-mètre carré (1/2 m²).

6 Et... euh... le bac était positionné sur
7 mon deuxième étage, à couvert, et je crois que
8 c'est les mardis, là, on s'était fixé...
9 euh... comme entente, donc, sur l'heure du
10 midi, moi, je partais de mon travail et on
11 allait... euh... nettoyer ensemble - observer
12 la poussière ensemble et nettoyer... euh... la
13 poussière du bac, pour que... euh... il pou...
14 le... l'inspecteur ou l'enquêteur puisse
15 revenir la semaine suivante et constater...
16 euh... la quantité de poussière accumulée
17 durant la semaine.

18 Euh... ça s'est fait, de souvenir, là,
19 trois (3) semaines d'affilée; trois (3),
20 quatre (4) semaines, peut-être, d'affilée, là,
21 j'ai... j'ai pas le chiffre exact... euhmmm...
22 donc, à chaque semaine, on se rencontrait, il
23 regardait le niveau de la poussière, on
24 nettoyait le bac et... euh... il repartait.

25 C'était très, très court... euh... c'est

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3063 -

1 un monsieur Fournier, là, qui s'est présenté
2 à ma résidence.

3 Il s'est présenté pas seul, hein, il
4 s'est présenté à deux (2) reprises
5 certainement avec une autre personne, dont
6 j'ai pas les noms, mais je crois qu'il y avait
7 son superviseur, à une (1) des deux (2)
8 occasions... euh... pour venir constater, en
9 fait... euh... le... le suivi, disons, le
10 court suivi, ç'a duré quand même juste
11 quelques... trois (3), qua... trois (3)
12 semaines, de mémoire... euh... mais, quand
13 même, la façon, là, qu'on avait... euh...
14 qu'on s'était entendus ensemble... euh... pour
15 qu'il puisse constater ce dont je me
16 plaignais, finalement.

17 Parce que, moi, je me plaignais de
18 poussière récurrente, lui, il voulait un peu
19 voir quelle était cette récurrence-là, quelle
20 était l'abondance.

21 C'est pour ça qu'on a installé... euh...
22 ce... ce bac-là.

23 Q On va prendre le fichier 6374.

24 R Donc, on voit, ici, à quoi ça ressemble.

25 "Pis", là, c'est la quantité, là,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3064 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

qu'on... qu'on ramasse.

On réussissait pas à déloger, hein, c'est un peu le même principe que sur notre bord de fenêtre, là, on essayait de ramasser le plus possible, là, c'était pas pesé, c'était pas quantifié, là, de façon exhaustive, c'était plus pour donner un aperçu.

Euh... mais on voyait bien qu'on récupérait pas l'ensemble, là... euh... des matériaux.

Euhmmm... les... euh... nous, après le départ de l'inspecteur, "pis" tout ça, nous avons continué l'échantillonnage de ce bac-là, à chaque mois.

Donc, on a allongé la période d'échantillonnage... euh... "pis" c'est pour ça, là, que, plus tard, on revoit ce bac-là, dans nos échantillons, on trouvait que ça faisait une belle surface d'échantillonnage, pour notre poussière.

Donc, au lieu d'avoir la surface de notre bord de fenêtre, ben, on se retrouvait avec un demi-mètre carré (1/2 m²), qui était quelque chose de plus fixe, si on veut, là, dans le temps.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3065 -

1 Q Et on va prendre le fichier suivant, on est
2 toujours, donc, au seize (16) octobre deux
3 mille quinze (2015).

4 R Oui, montrer, encore une fois, on voit, là,
5 c'est... euh... c'est plus foncé, un peu,
6 comme type de poussière, comparativement à
7 d'autres gris qu'on a présenté plus tôt.

8 On voit encore les petites... euh...
9 éclisses de bois... euh... c'est ce que je
10 voulais illustrer dans cette photo-là.

11 Q 6373.

12 On va aller, maintenant - on est donc un
13 (1) mois plus tard, effectivement, le quinze
14 (15) novembre deux mille quinze (2015).

15 On était précédemment au seize (16)
16 octobre deux mille quinze (2015).

17 On va prendre le premier fichier, le
18 6400.

19 R Donc, le même bac, donc, on voit le type...

20 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

21 «... (inaudible)...»

22 **LE TÉMOIN :**

23 R ... d'accumulation, là.

24 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

25 «... (inaudible)...»

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3066 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Peut-être monter.

Je veux juste recommencer le film en montant un peu le volume.

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

«Donc, échantillonnage du quinze (15) novembre deux mille quinze (2015) (inaudible)»

LE TÉMOIN :

R Et "pis" après avoir ramassé cette poussière-là, on passait une guenille, dans le... le bac, là, de manière à bien le... le nettoyer le plus possible.

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

«C'est-tu correct? (inaudible)»

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Q On va aller au fichier suivant, qui est 6392.

Donc, est-ce que vous pouvez nous situer la surface qu'on observe?

R Oui, toujours le balcon, sous la rambarde, en fait, où est-ce que je mentionnais, là, qu'il s'en accumulait un petit peu plus, même type de poussière, simplement ramenée, là, en tas,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE

Demande

Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3067 -

- 1 un petit peu, comme ça, pour... euh...
2 illustrer, encore une fois, le... la nature.
3 Un petit peu différent; toujours gris,
4 mais un peu plus "charcoal", un peu plus
5 anthracite... euh... légèrement différent,
6 mais très, très semblable aussi en même temps.
7 Q Donc, on était à 6392, on va aller au prochain
8 fichier, qui est un vidéo, 6394.
9 R La... donc, c'est la photo qu'on voyait
10 tantôt - c'est la zone, en fait, de la photo.
11 Quand la caméra est par terre, comme ça,
12 habituellement, je suis tout seul, ma
13 conjointe est pas là pour filmer.
14 Q Donc...
15 R Je pense que ça complète.
16 Q ... ça complète pour le quinze (15) novembre
17 deux mille quinze (2015).
18 On s'en va au vingt-huit (28) novembre
19 deux mille quinze (2015), deux (2) semaines
20 plus tard.
21 R Exact.
22 Q Donc, juste, globalement, là, nous décrire le
23 fichier.
24 R Oui, ben, juste à l'oeil, comme ça, ben, je
25 vois que... euh... selon mon expérience, là,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3068 -

1 de... d'événements, ça, c'en est un que je
2 considère relativement important.

3 Je vois déjà, à l'oeil, là, avant
4 d'ouvrir les photos, que la poussière est plus
5 pâle, un peu plus pâle... euh... toujours dans
6 les mêmes petits tons de gris quand même...
7 euh... je pense que c'est un peu ça.

8 "Pis" on est vraiment - la ligne qu'on
9 voit là, là... euh... ben, on va la voir dans
10 deux (2) minutes, mais c'est vraiment, encore
11 une fois, sous la rambarde où ça semble
12 vraiment plus s'accumuler, là... euh... comme
13 on en a discuté précédemment.

14 Q On va prendre le fichier 6421.

15 R Encore une fois, probablement seul, étant
16 donné que, la caméra, elle est fixe au sol.

17 On voit le... le fin voile, là, en fait,
18 c'est vraiment... c'est tout le temps comme
19 ça... euh... une fine couche uniformément...
20 euh... répandue.

21 Poussière un peu plus pâle, comme je
22 mentionnais tantôt.

23 Q On va revenir...

24 R Oui, peut-être les...

25 Q On s'en va sur la...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3069 -

1 R ... les photos...
2 Q ... la photo 6415.
3 R Exact.
4 Donc, un agrandissement sur... euh... la
5 zone, là, sous la rambarde.
6 On est au deuxième étage, on voit la rue,
7 là, et l'auto, qui est beaucoup... qui est
8 plus bas, en fait, qui est au rez-de-chaussée,
9 dans... sur le trottoir.
10 On peut avancer à la prochaine.
11 Donc, ici, quand je tente de la... de la
12 ramener, en fait, toujours la même petite
13 ligne, là, où est-ce que ça - pardon! - où ça
14 s'accumule.
15 C'est un peu ça.
16 Q Attendez.
17 Juste au...
18 R Oui.
19 Q ... fichier précédent, on était à 6416...
20 R Exact.
21 Q ... et, là, on s'en va à 6409.
22 R Exact.
23 Avant de la ramasser ou avant de la
24 pousser, ben, c'est un peu les... le genre de
25 taches ou de... de salissures qu'on... qu'on

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE

Demande

Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3070 -

1 remarquait, là, donc, plus diffus... euh...
2 sur... sur le... le balcon.

3 Et, là, on voit apparaître la "hose",
4 donc, c'est ce que je vous expliquais un peu
5 plus tôt, là, on est quoi?

6 On est rendus en...

7 Q On est toujours le vingt-huit (28) novembre...

8 R Donc, à...

9 Q ... deux mille quinze (2015).

10 R ... assez tard, là, dans... nous, on a quitté,
11 en fait, à l'automne deux mille seize (2016),
12 donc, assez tard dans mes rénovations, j'ai
13 finalement décider de passer une "hose" à
14 l'avant, donc, de faire la plomberie dans
15 l'immeuble, traverser, percer mon solage,
16 sortir... euh... une... une prise d'eau,
17 finalement, pour pouvoir m'aider, là, dans mon
18 nettoyage, qui était vraiment rendu... euh...
19 on était écoeurés, là, rendus, là, je pense!

20 Donc, c'est... c'est ce que ça illustre
21 ici, là... euh... si on peut... on peut...

22 Q On va partir...

23 R Oui.

24 Q ... le film, on est 6427.

25 R "Pis" on voyait, c'est ça, même le jet était

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3071 -

1 pas suffisant, là, on allait vraiment dé... on
2 essayait de déloger la... euh... la poussière,
3 le plus possible, mais c'est... euh... c'était
4 pas suffisant, il fallait, malgré tout, soit
5 sortir la "moppe", soit sortir... euh...
6 quelque chose pour frotter, parce qu'on voit
7 bien, là, on passe, "pis" ça... le plus gros
8 s'en va, là, ça l'aidait beaucoup, mais
9 c'est... euh... c'était pas suffisant.

10 Q Donc, quelle éta - qu'est-ce que vous faites
11 après la "hose"?

12 R Après ça, il faut frotter, donc, une fois que
13 tout est mouillé, ben, on... on sort la
14 guenille, comme on faisait auparavant, donc,
15 on commence à essuyer plus.

16 Lorsqu'on frotte... euh... ça finit...
17 euh... ça finit par partir, là... euh... je...
18 on... euh... évidemment, il y a les craques
19 qui s'incrument, ça... que ça s'accumule dans
20 les petits joints, là, qu'on voyait tantôt, il
21 y a... moi, j'ai une petite bordure de
22 finition, ben, toute la petite arête, là, ça,
23 c'est... c'est tout le temps tout noir,
24 c'est... c'est taché, c'est incrusté.

25 Mais, en général, sur le fini du balcon,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3072 -

1 je réussissais, là, à le remettre pas mal...
2 euh... dans l'état... euh... original, là.
3 Q On va prendre le fichier suivant.
4 Donc, la photo 6428...
5 R Oui, c'était seulement pour illustrer une fois
6 que... une fois que tout ça est lavé,
7 finalement, c'est... euh...
8 Q On prend la photo suivante, 6403.
9 R Euh... moi, je l'avais pas retenue "cette"-
10 là - celle-là, je pense que ça termine, mais,
11 ça, c'était seulement - je peux quand même en
12 discuter, là - on voit le... c'est des... ce
13 que je voulais illustrer, c'est... il y a
14 des... euh... on voit un peu que ça vient par
15 vagues, comme si l'eau du balcon... euh...
16 s'é... s'égouttait, là, donc, on voit des...
17 des lignées, un peu, là, dans la... la forme,
18 finalement... euh... qui se distinguent, sur
19 le balcon.
20 Q Très bien.
21 Ça complète.
22 Donc, là, on était le quinze (15)
23 novembre deux mille quinze (2015); on s'en va
24 maintenant au vingt-huit (28) novembre deux
25 mille quinze (2015).

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3073 -

1 **LA COUR :**

2 Le...

3 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

4 pour la demande :

5 Ah, non!

6 Excusez-moi!

7 On était au...

8 **LE TÉMOIN :**

9 R Le douze (12), là.

10 **LA COUR :**

11 Oui.

12 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

13 pour la demande :

14 Q On s'en...

15 **LA COUR :**

16 Vous étiez au vingt-huit (28) novembre.

17 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

18 pour la demande :

19 Q On était au vingt-huit (28) novembre deux
20 mille quinze (2015), on s'en va au douze (12)
21 décembre deux mille quinze (2015), donc,
22 toujours deux (2) semaines après.

23 R Tut! Exact.

24 Euh... un événement... euh... qui
25 ressemble aux autres, mais, cette fois-ci...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3074 -

1 euh... vraiment, vraiment beaucoup plus de
2 copeaux, en termes de proportions, on
3 pourrait - ben, on peut ouvrir la 1, sauter à
4 la 2 après...

5 Q Qui est le fichier...

6 R ... donc, on voit...

7 Q ... 6434.

8 R ... le dépôt... euh... donc, en termes
9 d'intensité, là, c'est moins intense que ce
10 qu'on a vu précédemment, en types
11 d'événements... euh... donc, lorsqu'on se met
12 à la ramasser, il va quand même s'agglomérer
13 une certaine quantité de poussière.

14 Et puis, sur cette surface-là, on voit
15 pas vraiment soit les copeaux ou la nature de
16 la poussière, mais lorsqu'on a - si on peut
17 avancer à l'autre photo - on voit, ici...

18 Q Qui est 6437.

19 R ... clairement, là, l'abondance des... euh...
20 des petites fibres de bois dans l'échantillon
21 de poussière, qui est mélangé, encore une
22 fois, avec la matrice de fine poussière grise,
23 qui est... qui est plus la poussière
24 "commune" - ben, pas «commune», mais je veux
25 dire que, nous... euh... qui nous dérangeait,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3075 -

- 1 finalement, celle qui... qui nous nuisait.
2 Q Donc, ça, ça complète pour l'événement du
3 douze (12) décembre deux mille quinze (2015).
4 On s'en va au quinze (15) décembre deux
5 mille quinze (2015), donc, trois (3) jours
6 après.
7 R Oui, là, on est en... c'est ça, on est en
8 hiver, douze (12) décembre.
9 La première photo illustre bien, en fait,
10 il y a eu une fine neige... euh... il y en a
11 un petit peu qui est - malgré que mon balcon
12 est couvert, il y a un peu de neige qui a été
13 sur mon balcon.
14 On peut ouvrir la première...
15 Q Fichier 6456.
16 R Oui.
17 Donc, là, ce qu'on voit, c'est... euh...
18 ma compréhension, en fait, c'est qu'il y a eu
19 de la neige presque partout sur le balcon et
20 qu'il y a eu... euh... que la neige a fondu
21 près de la maison, probablement, plus chaud,
22 à cause du mur et de la chaleur de la maison
23 très, très peu isolée.
24 Euh... et puis, là, on voit la ligne,
25 finalement, de poussière qui a été attirée -

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3076 -

1 d'après ma compréhension, encore une fois,
2 c'est ce que j'en perçois, moi - donc, qui a
3 été attirée, là, ou entraînée, plutôt, par la
4 fonte de la neige et qui crée une ligne...
5 euh... une démarcation qu'on voit, là, en
6 plein centre du balcon.

7 Q On se situe, encore une - on est où, sur ce
8 balcon-là?

9 R Euh... au rez-de-chaussée... euh... de ma
10 façade avant.

11 Q On va prendre la prochaine photo, qui est le
12 fichier 6443; qu'est-ce qu'on voit?

13 R Euh... c'est le... c'est le même événement,
14 donc, c'est la... la... une photo, encore une
15 fois, du bord de fenêtre... euh... que je vous
16 ai montré plusieurs fois, là, dans les autres
17 événements, c'était seulement pour illustrer,
18 encore une fois.

19 Et... euh... on voit la petite bordure,
20 encore une fois, là, où est-ce que ça semble
21 s'accumuler un petit peu plus.

22 Il y a pas eu de coulisse, donc, c'est un
23 peu comme si la... c'était retenu là, mais que
24 si on rajoutait de l'eau, quelque chose, ben,
25 là, ça se mettrait à... à dégouliner.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3077 -

1 Mais, dans ce cas-là, on voit pas de
2 coulisse.

3 Q On va au prochain fichier, qui est 6449.

4 R Exact.

5 Ça, c'est... euh... pour illustrer,
6 encore une fois quand qu'on l'agglomère
7 ensemble... euh... là, elle est plus foncée,
8 la poussière, j'ai l'impression... euh... que
9 c'est lié au taux d'humidité... euh... on
10 était quand même une journée, là, on voit,
11 tantôt, avec la neige, tout ça, c'était très
12 humide.

13 On voit une petite coulisse qui s'est
14 formée.

15 Euh... où est-ce que ça se forme, la
16 coulisse, on voit, en fait, que le rebord où
17 c'était accumulé, là, c'est... c'est comme
18 moins accumulé, parce que c'est... c'est rendu
19 dans la coulisse, finalement!, et que la ligne
20 d'accumulation se poursuit, à gauche et à
21 droite.

22 Donc, plus anthracite, encore une fois,
23 là, pour cet événement-là.

24 Q On va prendre la photo suivante.

25 R En...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3078 -

1 Q On est au fichier 6450.

2 R Exact.

3 Là, un macro, un agrandissement, en fait,
4 de la même poussière, avec les petites
5 fibres... euh... de bois au travers la matrice
6 de poussière grise.

7 Q On va prendre le prochain fichier...

8 R Oui.

9 Q ... donc, ça complète pour...

10 R Pour ça.

11 Q ... cet événement-là.

12 On s'en va au lendemain, donc, Monsieur
13 le Juge, le... c'est là, on ne va pas passer
14 du temps, avec monsieur Duchesne, en
15 interrogatoire, mais il y a un... un
16 témoignage qui date du... du seize (16)
17 décembre deux mille quinze (2015).

18 On va aller au dix-huit (18) décembre
19 deux mille quinze (2015) - non, là on est au
20 seize (16), on va au dix-huit (18).

21 Donc, peut-être juste, encore, nous...

22 R "Ouais", on peut...

23 Q ... décrire globalement?

24 R ... l'ouvrir, ben, là, on voit l'humidi... que
25 c'est très humide, on peut ouvrir la première,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3079 -

1 on va en voir un peu plus.

2 Q On est le fichier 6491.

3 R Exact.

4 On voit le ter... euh... la rue, en fait,
5 qui est très humide, l'auto qui est mouillée,
6 on... on... c'est encore une fois... euh... ce
7 que je perçois comme un effet d'eau, là, qui
8 amène la poussière, donc, qui se distingue une
9 ligne... euh... de poussière en... au centre -
10 pardon! - de... du balcon.

11 Et ce qu'on voit, à l'arrière, c'est le
12 fameux bac, donc, au deuxième étage, sous
13 le... le... sous le couvert de la galerie, là,
14 je déposais mon bac... euh... de... de
15 "Cloroplast"... euh... pour pouvoir
16 échantillonner, là, sur une surface... euh...
17 «plus propre», entre... entre guillemets.

18 Euh... donc, c'est un petit peu ce que je
19 voulais illustrer, dans cette photo-là.

20 Q On est à 6491, on va prendre le prochain
21 fichier, 6492.

22 R Une macro un petit peu plus grand, pour
23 montrer, encore une fois, que c'est... c'est
24 une poussière tacha... noire, salissante,
25 surtout, je devrais dire, qui est... euh...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3080 -

1 exact, qui... qui appelle au nettoyage!

2 C'est comme... on peut... on ne peut
3 pas - ben, moi, je peux... c'est inconcevable,
4 pour moi, de laisser ça là... euh...
5 considérant, en plus, que j'ai... euh...
6 rénové mes balcons moi-même, que je veux les
7 garder en état, c'est... euh... c'est
8 impensable.

9 Q On va prendre le prochain fichier, qui est un
10 vidéo, 6496.

11 R Encore une fois, la "hose".

12 Donc, on voyait la... le noir s'en aller,
13 finalement, en gros, avec la "hose", là,
14 lorsqu'on passe, le plus gros de la poussière
15 s'en va.

16 "Pis" je vais... euh... c'est... euh...
17 "ouais", juste... ben, c'est parce que je le
18 remarque là, là, mais je voulais vous faire
19 remarquer, là, comment la... la... le
20 parement, finalement, de la brique, là,
21 lorsqu'on... on voit qu'il y a une partie plus
22 orangé, dans le coin du balcon, là, tout près
23 de la... de la porte.

24 Et puis lorsqu'on dépasse le balcon, là,
25 comment la... la... comment la brique est

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3081 -

1 souillée.

2 Euh... "pis", sinon... euh... oui.

3 Non, c'est ça.

4 Q On va prendre le prochain fichier, qui est
5 6500.

6 R Une fois nettoyé, pour simplement démontrer...
7 euh... donc, on est en hiver, obligation de
8 nettoyer mes balcons l'hiver, avec de l'eau.

9 Ah! Mentionner aussi que, pour moi,
10 c'est... c'est un peu contre principes, là,
11 sortir la "hose" "pis" arroser à grand jet,
12 comme ça, c'est comme... on m'a toujours dit
13 de pas faire ça, que les gens qui faisaient ça
14 dans leur entrée... euh... c'était... c'était
15 archaïque comme façon de faire, "pis" que
16 c'est... c'est... l'eau potable, on gaspille
17 pas ça comme ça, "pis", moi, c'était...
18 c'était à contrecœur, on... à un moment
19 donné vi... il faut s'en sortir de cette
20 poussière-là, donc, c'est... c'était l'option,
21 c'est d'arroser, "pis"... euh... l'eau...
22 euh... la souciance pour l'eau était "pus" là
23 du tout, là, c'était "pus"... euh... c'était
24 "pus" une préoccupation du tout.

25 Q Ça complète pour le dix-huit (18) décembre

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3082 -

1 deux mille quinze (2015).
2 On s'en va un (1) mois plus tard, le
3 seize (16) janvier deux mille seize (2016).
4 On prend - donc, juste, on se situe où,
5 là, pour cette...
6 R Euh... toujours la même chose... euh... c'est
7 un peu redondant, là, un petit peu... on est
8 en avant... euh... la fenêtre du rez-de-
9 chaussée, je crois, dans ce cas-là.
10 Q On va prendre le premier vidéo...
11 R Oui.
12 Q ... 6511.
13 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
14 «... (inaudible)...»
15 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
16 «*Donc, échantillonnage du seize*
17 *(16) janvier deux mille seize*
18 *(2016)...»*
19 **LE TÉMOIN :**
20 R Donc, là, je me souviens, c'est... euh...
21 c'était un... c'était très humide, on voit,
22 là, la...
23 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
24 «... (inaudible)...»
25 **LE TÉMOIN :**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3083 -

1 R ... elle est collée...
2 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
3 «*Oui.*»
4 **LE TÉMOIN :**
5 R "*Pis*", là...
6 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
7 «... (inaudible)...»
8 **LE TÉMOIN :**
9 R ... lorsque j'essaie de la ramasser, elle
10 s'agglomère, en fait; vous voyez : elle fait
11 des petits mottons...
12 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
13 «... (inaudible)...»
14 **LE TÉMOIN :**
15 R ... très, très peu volatile, elle... vraiment,
16 elle est plus... euh... plus humide, plus
17 collante.
18 Hum.
19 Donc, ça réagit pas pareil quand c'est
20 humide, quand c'est collant.
21 On voit mon pinceau qui devient un peu
22 plus... euh... taché, aussi.
23 Ça fait des petits mottons, comme, des
24 petits... euh...
25 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3084 -

1 «(inaudible) *on voit des petits*
2 *copeaux de...»*

3 **LE TÉMOIN :**

4 R Ma conjointe remarque les copeaux qu'on ne
5 voit pas beaucoup là, mais, sur le coup, on
6 les re... on les a remarqués.

7 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

8 «(inaudible) *on les voit*
9 (iinaudible) *à l'oeil, les copeaux*
10 *de...»*

11 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

12 «*Aïe! Il y en a épais!*»

13 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

14 «(inaudible) *ça fait pas longtemps,*
15 *là, qu'on a... qu'on a nettoyé.»*

16 **LE TÉMOIN :**

17 R Cet échantillon-là, on le laissait en...
18 lorsque c'était trop humide, comme ça, je le
19 laissais sur le comptoir... euh... quelques
20 heures, vingt-quatre (24) heures, pour
21 qu'il... il s'assèche rapidement, je remettais
22 mon couvercle, pour... euh... entreposer
23 l'échantillon, simplement.

24 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

25 pour la demande :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3085 -

- 1 Q On va prendre...
- 2 R Oui, deux (2)... oui, on peut les regarder
3 aussi...
- 4 Q ... le... le fichier...
- 5 R ... deuxième étage.
- 6 Q ... 6518.
- 7 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**
8 **«Voilà!»**
- 9 **LE TÉMOIN :**
- 10 R Même principe...
- 11 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
12 **«Oui, deuxième étage...»**
- 13 **LE TÉMOIN :**
- 14 R ... on voit la neige un petit peu...
- 15 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
16 **«... toujours le seize (16)...»**
- 17 **LE TÉMOIN :**
- 18 R ... sur le balcon...
- 19 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**
20 **«... janvier deux mille seize**
21 **(2016).»**
- 22 **LE TÉMOIN :**
- 23 R Encore une fois, très collant, ça reste après
24 la fenêtre, parce que c'est humide,
25 probablement.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3086 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«(inaudible) *le fait d'être proche
ou loin de la rue... ç'a pas
vraiment* (inaudible)»

LE TÉMOIN :

R Nous, on remarquait très peu de différence
entre le... le rez-de-chaussée "*pis*" le
premier, en termes de... de quantité de
poussière; peut-être un peu plus en bas, mais
vraiment pas marqué, là, comme différence.

Encore une fois, on voit qu'elle
s'agglomère, elle... euh...

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«(inaudible) *il y en a beaucoup*
(inaudible)...»

LE TÉMOIN :

R ... beaucoup moins volatile, hein, beaucoup
plus humide comme poussière...

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«... (inaudible)...»

LE TÉMOIN :

R ... là, dans ce cas-là.

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«(inaudible) *peut-être* (inaudible)
hein, c'est bon (inaudible)»

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3087 -

1

LE TÉMOIN :

2

R

Ah, je... ben, on peut peut-être remarquer,
encore une fois, la fenêtre, comment c'est
souillé; on peut reculer juste un petit peu,
je pense qu'on la voyait bien... euh... oui,
peut-être...

7

Là on voit, en arrière, là, comment
que...

8

9

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

10

«... (inaudible)...»

11

LE TÉMOIN :

12 R

... les deux (2) fenêtres, les deux (2) côtés,
là, on la voit bien, ici, là, comment que
c'est vraiment... vraiment souillé.

13

14

15

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

16

pour la demande :

17 Q

Oui.

18 R

Oui, là, on est rendus avec le fameux bac, on
est un (1) mois plus tard de l'éch... notre
échantillonnage de bac...

19

20

21

LÉO (vidéo) :

22

*«Nous, on n'aime pas ça, la
poussière, hein!»*

23

24

LE TÉMOIN :

25 R

Je...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3088 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«Oh non!»

LE TÉMOIN :

R Vu qu'on était dehors, on est... euh... j'ai
rentré le bac, à l'intérieur, pour pouvoir
plus facilement manipuler et ramasser le bac.

Donc, là, on se trouve à être dans mon
sous-sol; j'ai pris le bas, sur le... sur le
balcon, que j'ai rentré à l'intérieur.

Donc, on voit la quantité accumulée, ce
qui nous permettait, là, de plus le... le
travailler.

Euh... dans ce bac-là qui était quand
même à couvert, dans mon balcon, il y a quand
même un petit peu d'eau qui rentrait ou qui...
qui se déposait sur le bac, donc, des fois, on
pouvait avoir des pertes de poussière, là, par
l'eau, mais, en général, quand on faisait
sécher, après, ben, c'est ce qu'on retrouvait,
là, comme type de dépôt.

On peut peut-être le faire...

LÉO (vidéo) :

«(inaudible)»

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«Veux-tu me dire ce que tu fais,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3089 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

là, Louis?»

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

*«Oui, ben, ici, on a
échantillonné...»*

LÉO (vidéo) :

«(inaudible)»

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

*«Le dernier mois, une superficie
d'un demi mètre carré...»*

LÉO (vidéo) :

«(inaudible)»

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

*«... donc, point cinq mètres par un
mètre, "pis" ça nous donne une
bonne idée en termes quantitatif,
même si c'est pas exhaustif, parce
que le bac, c'est qu'on perd, il
colle en surface.»*

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

*«On a un pinceau.
Il y a aussi une partie, ce mois-
ci, de précipitations que
(inaudible) qui ont été récupérées,
parce que...»*

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3090 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

«À la main.»

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«... ça débordait!»

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

*«On est allés faire fondre la
neige, en fait, hein, il y avait de
la neige...»*

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«Hum!»

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

«... dans la...»

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

*«Hum! On enlève juste le dessus,
"pis" on fait fondre. Ça démontre
aussi que, ben, suivant les
précipitations, ben, il y a...»*

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

«"Pis" le vent.»

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«... beaucoup de précipitation.»

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

«Surtout dans l'est, aussi.»

M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

«Hum!»

LÉO (vidéo) :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3091 -

1 *«Mais, la poussière d'étoile, c'est*
2 *beau, la poussière d'étoile!»*

3 M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

4 *«La poussière d'étoile, on n'a rien*
5 *contre ça, hein!*

6 *C'est pas cette poussière-là qu'on*
7 *n'aime pas, hein!»*

8 LÉO (vidéo) :

9 *«C'est juste cette poussière-là!»*

10 M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

11 *«C'est bon, hein.»*

12 M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :

13 *«Parfait!»*

14 M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

15 pour la demande :

16 Q On - peut-être juste, on ne comprend pas
17 super bien, dans le vidéo, ce que vous
18 discutiez.

19 Juste pour que ce soit peut-être plus
20 claire, vous parliez de... que vous aviez fait
21 fondre la - on entend...

22 R Mais exact!

23 Q ... que vous avez...

24 R Comme on était...

25 Q ... fait fondre.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3092 -

1 R ... en plein hiver, malgré que c'était - que
2 le bac était sur le balcon, qu'il était
3 couvert, il y avait quand même un peu de neige
4 qui s'accumulait dans le bac, ce qui fait que,
5 lorsqu'on a rentré le bac, j'ai laissé sécher
6 la neige... euh... pour pouvoir ramasser la
7 poussière, donc, le temps que la... la... la
8 neige sèche, finalement, c'est ce qu'on voyait
9 après que la neige... euh... ait séché.

10 Euh... "pis" c'est quelque chose qu'on
11 remarquait souvent... euh... la... la... la
12 pluie qui tombe semble sale, semble chargée...
13 euh... de poussière, parce que, lorsqu'on...
14 suite aux événements pluvieux, on remarquait
15 beaucoup, beaucoup de poussière.

16 Donc, on en remarque les journées sèches
17 où est-ce que les... les grands vents, tout
18 ça, semblent nous amener cette poussière-là,
19 mais on remarquait aussi, suite aux
20 précipitations humides, là, suite à la pluie,
21 qu'il y avait des traînées de poussière, comme
22 si la... la pluie rabattait cette poussière-là
23 ou comme si la pluie était chargée de
24 poussière.

25 Euh... donc, ça, c'est quelque chose

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3093 -

1 qu'on s'est aussi... euh... fré... - qu'on a
2 remarqué, là, fréquemment, "*pis*" c'est...
3 c'est ce dont on parle, donc, ma conjointe qui
4 parle des événements de précipitations, moi
5 qui parle des événements de vents, tout ça
6 combiné ensemble, c'était des conditions
7 parfaites pour nous amener cette charge-là.

8 En tout cas, ce qu'on remarquait...
9 euh... de plus en plus, parce que ça nous a
10 pris du temps, avant de faire ces
11 associations-là, là, il fa... il fallait être
12 attentif, il fallait regarder les... les jours
13 où il y en avait plus, essayer de faire des
14 associations, "*pis*" c'est pas parfait, là,
15 c'est un... c'est... c'est... c'est de la
16 perception... euh... mais, au meilleur de nos
17 connaissances, on voyait ce lien-là.

18 À la fin, on pouvait même dire : «Ils
19 annoncent des grands vents, on va avoir de la
20 poussière!», "*pis*", le lendemain, on voyait la
21 poussière; on... on était capables, à la fin,
22 de se le... presque de le prédire, en fait,
23 c'était... c'était pas un modèle mathématique,
24 mais on était... on était rendus pas mal bons
25 dans la... dans la... la connaissance des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3094 -

- 1 conditions qui nous amenaient cette poussière-
2 là.
- 3 Q Et on va prendre le dernier - donc, ça, on
4 était au vidéo - excuse-moi, je n'ai pas vu;
5 peux-tu - je veux juste redire le vidéo - on
6 était au vidéo 6526.
- 7 On s'en va, maintenant, à la photo 6529.
- 8 R Oui, c'était seulement pour illustrer, encore
9 une fois, les... euh... le bois qu'on voit,
10 les petites... euh... les... les petites
11 brindilles de bois.
- 12 Évidemment, un peu de «contaminants» que
13 j'appellerais, là, donc, un peu - peut-être,
14 je sais pas, des résidus de feuilles ou
15 quelque chose comme ça, là, les gros morceaux,
16 évidemment, je prétends pas que c'est tout ça,
17 là, que je veux - c'est tout ça qui se ramasse
18 dans mon bac, mais ce qu'on veut illustrer,
19 là-dedans - on voit une diversité, "pis" ce
20 qu'on veut illustrer, c'est principalement,
21 là, la matrice de la petite poussière fine
22 qui... euh... qui accompagne toutes ces autres
23 matières-là, finalement.
- 24 Q Pourquoi vous dites que vous - c'est celle-là
25 que vous voulez illustrer?

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3095 -

- 1 R La poussière, vous voulez -...
- 2 Q Oui, mais...
- 3 R ... ben, dans cette photo-là, je voulais
4 illustrer qu'il y avait d'autre chose...
5 euh... dans le - ben, je voulais illustrer, en
6 fait, la nature de la poussière que j'ai
7 récoltée dans mon bac, et puis ce que je tente
8 de décrire, verbalement, c'est que je vois
9 d'autre chose, dans cette poussière-là, que la
10 poussière grise qui me... qui... qui me
11 causait le plus de désagrément, si on veut;
12 donc, qui m'en... - qui causait mon... le fait
13 que je sois obligé de nettoyer, qui semblait
14 tacher mes... euh... mes calfeutrants, qui
15 semblait adhérer à mes fenêtres... euh...
16 donc, c'est cette poussière-là, nous, qui nous
17 semblait problématique.
- 18 Q Ça complète pour l'événement de - on était au
19 seize (16) janvier deux mille seize (2016).
20 On retourne à notre fichier de base, on
21 saute le vingt (20) février deux mille seize
22 (2016), pour lequel il y a des photos, encore
23 une fois, avec des vidéos.
24 On saute, également, pour les fins, là,
25 du témoignage, l'événement - en fin, le

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3096 -

1 témoignage du sept (7) - dix-sept (17) mars
2 deux mille seize (2016).

3 On s'en va au dix-neuf (19) mars deux
4 mille seize (2016).

5 R Oui!

6 Ça, c'est un dépôt important sur le
7 véhicule de ma conjointe.

8 Comme je vous expliquais, c'est que ma
9 conjointe laissait son auto là beaucoup plus
10 en permanence que moi, là, étant donné qu'elle
11 voyageait, souvent, à pied, au travail.

12 Euh... on est à la - au mois de mars, je
13 vois un petit peu de neige, là, même, dans la
14 rue.

15 Ben, on peut peut-être l'ouvrir, là,
16 c'était un dépôt quand même relativement
17 important, là, qui s'est déposé.

18 On voyait - c'est vraiment dans les bas
19 de fenêtres, c'est là, comme si la... la
20 poussière était entraînée, finalement, dans
21 les "racoins"; donc, là, ce qu'on voit, c'est
22 le coin du pare-brise.

23 Le... l'auto était souillée à la
24 grandeur, là, c'est ce qu'on voulait
25 démontrer, par cette photo-là, c'était la...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3097 -

- 1 l'accumulation, dans le coin, en fait, du...
2 du pare-brise.
- 3 Q On est à la photo 241 du mois de - du dix-neuf
4 (19) mars deux mille seize (2016).
5 On va aller à la suivante, la photo 236.
- 6 R Donc, c'est ça, on voit le pare-brise, là,
7 vraiment souillé, mais c'est comme si, à un
8 moment donné, il y en avait tellement
9 d'accumulé que ça... que la poussière était
10 amenée vers le bas du pare-brise; c'est ce que
11 je comprends, en fait, dans ce... dans... de
12 cette photo-là, là, il y a vraiment une
13 accumulation plus marquée dans le bas du pare-
14 brise.
- 15 Q On va aller à la photo suivante, qui est le
16 fichier 238.
- 17 R Exact.
18 C'est le... le... le toit, sur le
19 dessus... euh...
- 20 Q De quelle voiture?
- 21 R Toujours de la voiture de ma conjointe, à
22 l'époque, là - non!
23 Oui, elle me semble mauve un peu; c'est
24 peut-être la photo, par exemple.
25 Est-ce que c'est possible de revenir à la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3098 -

1 précédente?

2 Non, c'est ça, c'est bien le - c'est le
3 soleil qui fait qu'elle est un peu plus mauve,
4 là, mais c'est bien l'auto de ma conjointe.

5 Q Donc, ça, on est au fichier 238.

6 On s'en va au fichier suivant, qui est un
7 vidéo, le fichier 6591.

8 R On est à la même date, si je trompe pas...

9 Q Oui!

10 R ... c'est ça?

11 Q Toujours la...

12 R Donc...

13 Q ... même date.

14 R ... c'est la même poussière qu'on a vue, sur
15 l'auto, ça l'a engendré un échantillonnage, un
16 film pour démontrer que cette poussière-là
17 était aussi très abondante sur notre balcon.

18 Euh... on peut peut-être le... le
19 regarder, là.

20 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

21 *«Aïe! Ça fait des vagues, regarde*
22 *ça!»*

23 **M^{me} VÉRONIQUE LALANDE (vidéo) :**

24 *«"Pis" ça part! Tu le vois, là, que*
25 *(inaudible)»*

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3099 -

1

LE TÉMOIN :

2

R Le petit côté volatile.

3

M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :

4

«Tiens, prends une photo!

5

Oui, rapproche-toi juste un petit

6

peu, là.»

7

LE TÉMOIN :

8

R On voulait montrer - illustrer la finesse,
encore, de la... de la poussière.

10

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

11

pour la demande :

12 Q

On va aller - donc, ça, c'était - on était au
dix-neuf (19) mars deux mille seize (2016).

14

On s'en va, maintenant, au dix-sept (17)
avril deux mille seize (2016); donc, un mois
plus tard.

17 R

Exact.

18

Un autre dépôt important, poussière
plus... plus pâle, plus sèche... euh...

20 Q

On va prendre la première photo, 66...

21 R

Il y a pas vraiment de nouveauté, là.

22

Peut-être juste montrer les macros, elle
était...

23

24

Donc, à... à droite, on voit la partie
nettoyée; à gauche, le dépôt de poussière...

25

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3100 -

1 euh... pour illustrer la différence entre les
2 deux (2).
3 Peut-être avancer.
4 Q Ça, c'est le fichier 6630.
5 R Oui.
6 Exactement.
7 Q On va prendre le fichier 6...
8 R Donc, encore une fois...
9 Q ... 623.
10 R ... un zoom, là, sur la poussière en question.
11 Les... les petits copeaux de bois ou...
12 euh... les «sciures» de bois je devrais plutôt
13 dire, là, qu'on semble remarquer, encore une
14 fois.
15 La finesse, le... le gris un peu plus
16 pâle, cette fois-là, c'était très sec, donc,
17 ce qui pourrait, potentiellement, là,
18 expliquer la différence de couleur.
19 Q On va prendre le fichier suivant, 6624.
20 R Même chose; moins de copeaux dans cette...
21 cette vue-là, finalement, de l'échantillon.
22 Euh... encore une fois, la finesse...
23 euh... de... de la poussière.
24 Q Et on va prendre un dernier fichier, un vidéo,
25 6619.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3101 -

- 1 On va revenir à cette date-là.
2 Juste descendre pour voir le fichier dans
3 son intégralité.
4 R Exact.
5 On voit le nettoyage un peu plus bas,
6 aussi, donc, là, on retournait à notre
7 routine, aussi - ben, «retourner», on
8 continuait notre routine de nettoyage, là.
9 Q Et on va prendre le - trois (3) jours plus
10 tard, donc, on revient dans les dates.
11 On s'en va, maintenant, au vingt (20)
12 avril deux mille seize (2016); donc, trois (3)
13 jours après ce qu'on vient de voir.
14 Est-ce que vous pouvez nous expliquer,
15 là, un peu où on se situe?
16 R Oui.
17 En fait, là, c'est ce que je voulais -
18 ben, «où on se situe?», on se situe à
19 l'arrière, dans notre cour, là, où est-ce
20 qu'on... notre cour qu'on a ré... rénové
21 tardivement, en fait.
22 "Pis" ce que je voulais illustrer, là-
23 dedans, c'est qu'on remarquait... euh... à
24 chaque année, on a remarqué ça... euh... à la
25 fonte de la neige, finalement, on semblait

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3102 -

1 apercevoir une agglomération de poussière ou
2 de... de... de matière... euh... à la fonte de
3 la neige.

4 On la remarquait au fur et à mesure que
5 la neige fondait... euh... mais, aussi, sur le
6 gazon, lorsque cette... cette neige-là était
7 complètement fondue, et on remarquait,
8 évidemment - ben, pas «évidemment», mais la
9 poussière, là, sur l'ensemble de nos
10 installations.

11 Euh... "*pis*", cette poussière-là, ben,
12 c'est... c'est... euh... notre compréhension,
13 c'est que c'est pas un événement, là, donc, ça
14 serait la fonte de la neige, la poussière
15 accumulée dans cette neige-là, là, qui finit
16 par être visible à la fois à la surface de la
17 neige, "*pis*" sur nos installations, une fois
18 que la fonte, là, est complètement terminée.

19 Q On va prendre la photo 6635.

20 R "*Pis*" un peu comme dans le... l'exemple de la
21 poussière que je ramassais au pinceau humide,
22 on - ça semblait beaucoup plus s'agglomérer,
23 là, disons, se tenir en... un peu comme une
24 bouette, finalement, lorsque c'était humide
25 dans la neige; donc, on remarquait cette...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3103 -

1 cette agglomération-là, là, de... des
2 particules.

3 Q Et, pour nous situer, là, on est dans le
4 fichier 6635; est-ce que vous identifiez où on
5 se situe...

6 R Oui, très bien...

7 Q ... par rapport...

8 R ... on est...

9 Q ... à chez vous?

10 R ... on est dans la cour arrière, c'est le banc
11 de neige qui est en train de fondre dans la
12 cour, tout près de la table et des
13 installations puis tout ça.

14 C'est la clô... clôture mitoyenne, avec
15 mon voisin, à côté.

16 Je... je remarque ça, parce que, en bas,
17 lui, il avait installé des gouttières, là,
18 pour pas que les chats passent à travers la...
19 la... la clôture, là, donc, c'est ce qui me
20 fait dire que c'est le mur mitoyen, avec mon
21 voisin immédiat, du côté ouest.

22 Q Et, donc - et puis qu'est-ce qu'il y a à
23 l'arrière de votre maison, outre votre patio?

24 Comment - c'est quoi l'arrière de la
25 maison?

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3104 -

1 R Euh... c'est... c'est un - vous voulez dire le
2 parement?

3 Q Non, non, non, non!

4 Le... le... le...

5 R Ben, on a la cour...

6 Q Les installations arrières au complet, là;
7 pour qu'on se figure un peu où se situe ce
8 banc...

9 R Oui!

10 Q ... de neige-là dans l'ensemble.

11 R On a un petit patio... euh... à l'arrière, où
12 est-ce qu'on a la table de pique-nique et les
13 quatre (4) chaises, et "la" reste - le reste
14 de la cour - qui est quand même une petite
15 cour, là, peut-être grande comme le local,
16 peut-être... euh... moins large, un petit peu,
17 et puis il y a une... une partie gazonnée, en
18 fait, le deux tiers (2/3) de la cour est
19 gazonné... euh... et, ça, c'est clôturé, donc,
20 ce qui nous faisait quand même une petite
21 intimité.

22 Euh... ensuite de ça, il y a la... la
23 ruelle et les bâtiments de l'autre côté, à
24 l'arrière... euh... oui, c'est ça!

25 L'électricité passait là, aussi, donc, il

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3105 -

1 y a les pylônes électriques.

2 Très peu passant comme ruelle, là, les
3 gens venaient stationner l'hiver, mais c'est
4 pas - c'était pas une ruelle passante du tout,
5 du tout, là.

6 Q Puis quand vous dites : «Ça, c'est la clôture
7 mitoyenne», pour qu'on se situe...

8 R J'avais - il y avait un autre duplex,
9 directement collé à notre duplex, et qui était
10 très, très similaire, là, vraiment deux (2)
11 étages.

12 Euh... peut-être mentionner, aussi, que
13 j'ai développé une belle relation, avec ces
14 voisins-là, hein, qui ont... euh... on était
15 rendus... euh... presque des amis, à la fin.

16 Des gens quand même assez âgés, qui
17 étaient là depuis plusieurs, plusieurs années,
18 et puis, chaque printemps, le monsieur en
19 question, lui, il avait l'habitude de sortir
20 sa "hose" et d'arro... - de nettoyer
21 l'ensemble de la brique, l'ensemble de... de
22 l'immeuble; donc, il me faisait ça
23 bénévolement, finalement!

24 Je l'en... je l'en remerciais à chaque
25 fois!

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3106 -

1 Et puis c'était incroyable la quantité de
2 poussière qu'on... qui dégoulinait de "d'là".

3 Moi, j'avais des joints à baguette, là,
4 c'est... euh... en fait, c'est le... c'est le
5 mortier qui est comme renfoncé par rapport à
6 la brique; le... le... le mortier arrive pas
7 "flush" avec la brique, donc, ça faisait comme
8 des centaines de petites tablettes où la
9 poussière peut se déposer, finalement, et,
10 lorsque la "hose" était passée là-dessus,
11 c'est... euh... ça coulait; ça coulait noir,
12 "pis" c'était... c'était... c'était quelque
13 chose.

14 "Pis", ça, c'était "faite" à chaque
15 année; chaque printemps, le monsieur, lui, il
16 passait ça, "pis" il passait ma... ma maison,
17 au grand complet, à... pas à la "hose" à
18 pression, là, une "hose" standard de ville...
19 euh... mais quand même!

20 Il y avait un nettoyage... euh... moi,
21 j'ai jamais "faite" ça, à Montréal, là,
22 nettoyer mon "building" de brique, là!

23 Euh... je comprends que j'étais jeune
24 "pis" c'est pas moi qui aurait eu à faire ça,
25 mais, disons, mes parents, tout ça, j'ai

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3107 -

1 jamais vu personne faire ça dans mon
2 entourage, là.

3 Q On va prendre le prochain fichier.

4 On était à 6635; on s'en va, maintenant,
5 à 6642.

6 Donc, un peu nous expliquer où on se
7 situe et qu'est-ce que...

8 R Oui!

9 Q ... on voit.

10 R Toujours à l'arrière.

11 C'est - le mur, en fait, est tout près,
12 là; la clôture, elle finit là.

13 Si on regardait... si on regardait à
14 droite de la photo, là, on aurait mon mur de
15 maison, simple... carrément, là, le mur qui
16 est juste là.

17 Ça, c'est le jeu d'enfant qui est
18 vraiment dans le coin de la cour, c'est un
19 carré de sable, en fait, on peut ôter le
20 couvercle, et puis, là, on voit, là, la... la
21 poussière accumulée.

22 Donc, ça, c'est - encore une fois, c'est
23 la poussière qui résulte, là, suite à la fonte
24 de la neige, donc, je dis pas que tout ça est
25 arrivé, là, d'un événement comme ça... euh...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3108 -

1 dans l'air, là, c'est vraiment le cumulatif de
2 tout ce qui a été fondu, de toute la neige.

3 Mais il empêche qu'on se retrouve avec un
4 équipement, là, qui est quand même - qui
5 nécessite un bon nettoyage, au printemps,
6 avant de pouvoir dire : «"Go"!, mon petit
7 garçon, va jouer dans le carré de sable, là!»

8 Q On va prendre le prochain fichier, qui est
9 6650.

10 Bon.

11 Expliquez où on se situe?

12 R Là on revient à l'avant... euh... "pis"
13 c'était tellement - pour montrer le dessus du
14 gazon, là.

15 T'sais, je comprends bien, là, à la
16 campagne, au printemps, on... le... le gazon,
17 il faut comme le rafraîchir, au printemps,
18 le... le... en... en... le "repuffer", si on
19 veut, avec un râteau, tout ça, mais, là, on
20 voyait plus que ça, là, on voyait vraiment une
21 fine couche de poussière qui était... euh...
22 agglomérée sur le... le... sur le gazon.

23 Euh... "pis" ce que j'en comprends, là,
24 c'est tout juste, tout juste après la fonte de
25 la neige, là, donc, c'est après que toute la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3109 -

- 1 neige de l'avant, finalement, ait été fondue.
2 Je pense qu'on a un plan un petit plus
3 rapproché qui...
4 Q On va prendre...
5 R ... permettrait...
6 Q ... la prochaine photo.
7 R Oui.
8 Exactement.
9 Q 6648.
10 R C'est le genre de... de petit dépôt, là, qu'on
11 voit, partout, là, sur le gazon, "pis" ça crée
12 vraiment comme une couche, finalement, de
13 matière... euh... la même petite pou... - ben,
14 que, nous, ça nous semble, encore une fois, la
15 même petite poussière grise.
16 Q On va revenir au fichier.
17 Maintenant, je voulais juste... euh...
18 On voit des photos, là, pour expliquer,
19 à monsieur le juge, 6638, où on se situe?
20 Prendre la photo 6638.
21 R Oui, c'est le genre de petit rubanage ou
22 agglomération... euh... dont je vous parlais,
23 tantôt, là, qu'on voyait sur la neige.
24 Mais, là, finalement, quand la neige
25 finit de fondre, ben, on se retrouve avec

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3110 -

1 des - comme des petites boulettes ou des... je
2 sais pas comme définir ça, mais c'est comme si
3 la neige se - pas «la neige», mais plutôt
4 les... les particules, dans la neige,
5 s'agglomérerait en petites boulettes... euh...
6 Q Et, ça, ça se situe où, par rapport à votre
7 résidence?
8 R C'est le... le... le pavé, en fait, qu'on
9 voyait, tantôt, là, sous la table à le... à
10 l'arrière de la résidence, là.
11 Q On va revenir au...
12 Très bien.
13 Et on va revenir, donc, au fichier -
14 est-ce que vous êtes - au fichier 11.1, et on
15 descend... je ne vois pas; O.K.!
16 Et, donc, Monsieur le Juge, là, il y a
17 quatre (4) autres dates, là, donc, sur
18 lesquelles on ne va pas revenir, avec monsieur
19 Duchesne, pendant son témoignage, mais il y a
20 quatre (4) autres fichiers, là, qui sont
21 déposés du quatorze (14) mai deux mille seize
22 (2016), du vingt-six (26) mai deux mille seize
23 (2016), du sept (7) juillet deux mille seize
24 (2016), et du dix (10) juillet deux mille
25 seize (2016).

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3111 -

1 Donc, à partir - en fait, qu'est-ce qui
2 termine, finalement, cette pièce-là, là, au
3 niveau de - temporel?

4 On voit que vous avez arrêté de... de
5 documenter, le dix (10) juillet deux mille
6 seize (2016).

7 R Ben, on est déménagés, septembre deux mille
8 seize (2016), donc, les deux (2) derniers
9 mois, on a rien pris, finalement; c'est un peu
10 ce que je comprends du cheminement, en fait.

11 Q Donc, ça complète pour les photos et les
12 vidéos.

13 On va prendre, maintenant - de cette
14 pièce-là - on va prendre, maintenant - on a vu
15 plusieurs vidéos d'échantillonnage - on va
16 prendre la pièce P-11.2.

17 Donc, toujours, Monsieur le Juge, P -
18 11.2, je rappelle, pièces en liasse de
19 l'interrogatoire au préalable fait, par la
20 défense, en deux mille dix-sept (2017); donc,
21 c'est des photos, là, qui ont été prises au
22 bureau de chez Langlois.

23 Est-ce que vous pouvez expliquer ce qu'on
24 voit?

25 Puis on va prendre, encore une fois, un

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3112 -

1 élément matériel de preuve.

2 R Oui.

3 Ici, ce qu'on voit, Monsieur le Juge,
4 c'est, en fait, l'ensemble des échantillons
5 qui ont été acheminés, pour analyse, au
6 Laboratoires AGAT.

7 Ce qui me fait dire que c'est ces
8 échantillons-là, c'est qu'ils ont une
9 étiquette du... du... du laboratoire, donc, un
10 numéro de laboratoire et une étiquette...
11 euh... qui permet de faire la correspondance
12 entre l'échantillon et... euh... ce qui est
13 indiqué, là, dans le rapport d'analyse.

14 On voit qu'il y a un des échantillons qui
15 se distingue, là, par un couvercle rouge,
16 cet... cet échantillon-là correspond à
17 l'échantillon du vingt-six (26) ou vingt-sept
18 (27) octobre - je me souviens pu exactement la
19 date - donc, la date, là, correspondant à
20 l'événement de poussière rouge.

21 Q On est à la page 1 de la pièce...

22 R Exact.

23 Q ... «P-11.12» - .2.

24 R Un détail... euh... pfff!... je sais pas...

25 Le... l'échantillon de poussière rouge,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3113 -

1 j'ai toujours regretté, il y en a... on - il
2 y en aurait - il en restait presque "pus",
3 dans mon échantillon, à la - après avoir
4 "faite" mon analyse AGAT.

5 Euh... j'aurais aimé ça pousser ces
6 analyses-là, dans le cadre du recours 1, ce
7 que je n'ai pas "pus" faire, étant donné qu'il
8 restait "pus" de masse d'échantillon.

9 Surprenamment, dans le cadre des
10 expertises, il semblerait que tout le monde
11 ait échantillonné cet échantillon-là ou
12 analysé cet échantillon-là... euh... c'est
13 quelques grains qui restaient, dans le fond de
14 la bouteille, je... je m'explique mal, on
15 verra bien, là, comment ça sera expliqué, par
16 la suite.

17 Q Donc, ça, c'est pour la première photo.

18 En fait, on va juste - on va sortir les
19 échantillons comme tels de la boîte; je vais
20 vous laisser le faire.

21 Peut-être expliquer, donc...

22 R Oui!

23 C'était mieux classé que ça, quand je les
24 ai donnés!

25 Là, en fait, c'est tout mélangé, là.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3114 -

1 Ce que je me rends compte, c'est que les
2 échantillons qui portent des étiquettes sont
3 mêlangés avec des échantillons qui ne portent
4 pas d'étiquettes.

5 Euh... ce qui a été pris en photo, ben,
6 il y a une photo de l'ensemble des
7 échantillons avec étiquettes.

8 Q Je vais tous les sortir.

9 R Ce que j'aurais aimé vous illustrer, aussi,
10 que je vois pas là-dedans...

11 Q Sors les tous...

12 R "Ouin".

13 Q ... ça va être plus simple.

14 Donc, expliquez à quoi - qu'est-ce qu'on
15 voit devant nous.

16 R Ben, on voit l'ensemble des échantillons
17 prélevés... euh... ben, «l'ensemble»; de ce
18 que j'ai conservé, à tout le moins, ce que
19 j'ai en "stock".

20 Euh... j'ai l'impression, là, sans les
21 avoir vérifiés, que, ça, c'est des
22 échantillons qui ont été repris par - pour
23 l'analyse, à la fois de la part de nos
24 experts, et à la fois par les experts des
25 «demandeurs».

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3115 -

1 L'ensemble des échantillons - tous les
2 échantillons qui ont une étiquette comme ça,
3 c'est des échantillons qui ont été analysés,
4 par nous, donc, qui ont été soumis, au
5 Laboratoires AGAT, pour fins d'analyses
6 d'éléments extractibles... euh... dans les
7 échantillons.

8 Et les autres éléments qui ne portent pas
9 d'étiquette n'ont pas été analysés.

10 Il faut comprendre que, nous, là, à la...
11 dans les recours, à un moment donné, on a
12 arrêté, là, pour - à la fois pour des
13 besoins - des... des... euh... des contraintes
14 budgétaires, mais, aussi, on savait bien, là,
15 que l'expertise allait bien au-delà de nos
16 analyses à nous.

17 Donc, il y a "pus" eu d'échan... -
18 d'analyse de laboratoire qui a été faite, sur
19 nos poussières, après avoir "faite" nos trois
20 (3) séries de demandes d'analyses; donc, que
21 je - qu'on vous a expliqué, là, un petit peu
22 plus tôt.

23 Donc, "toute" le reste des échantillons,
24 c'est des échantillons qui ont pas été
25 analysés.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3116 -

1 Euh... ce que - ce qui m'étonne, c'est
2 que je vois pas les échantillons - en fait,
3 vous vous souvenez peut-être, Monsieur le
4 Juge, il y a eu un débat, là, les «demandeurs»
5 ont demandé d'avoir un gramme de ces
6 échantillons-là, là...

7 Q Juste parce que vous dites «les demandeurs»,
8 donc ça porte à confusion!

9 R Les... les défendeurs, pardon, ont demandé
10 d'avoir un gramme de ces échantillons-là, il
11 y a eu un débat.

12 Vous comprendrez que, avec ce qu'il y a
13 là-dedans, c'est difficile d'extraire un
14 gramme, mais, malgré tout, j'ai fait
15 l'exercice, donc, je me suis acheté une
16 balance, à la maison, j'ai pris mes
17 échantillons, j'ai soupesé les échantillons de
18 manière à identifier ceux... ceux... ceux pour
19 lesquels j'avais un gramme de disponible;
20 j'ai... euh... "*faite*" un échantillon séparé,
21 avec une petite bouteille pour les
22 «demandeurs».

23 Euh... tout ça était...

24 Q Excusez-moi, là!

25 Il y a une confusion, les «demandeurs»..

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3117 -

1 R Pour les...

2 Q ... c'est pour les défenderesses.

3 R ... défenseurs, pardon.

4 Euh... tous ces échantillons-là ont été
5 amenés, à l'interrogatoire, et ils ont jamais
6 été utilisés, là, par... euh... les
7 défenseurs.

8 Donc, c'est une anecdote, mais tout ça
9 pour dire qu'il y a eu quand même un travail,
10 là, de plusieurs échantillons, de peser ça,
11 de... de faire des sous... des répliques, en
12 fait, d'un gramme, à la demande des
13 défenseurs, "pis" que, finalement, ces
14 échantillons ont jamais été analysés; je les
15 vois pas ici, je suis surpris!

16 Je pen... - je m'attendais à les voir, en
17 fait, "toutes" les échantillons me... ont une
18 marque rouge, donc, c'est écrit en rouge, là,
19 pour les... les différencier, et puis...

20 Q En fait...

21 R Oui?

22 Q Bien, on va faire l'historique avec les photos
23 pour se replacer dans le cadre de
24 l'interrogatoire au préalable, pour faire un
25 peu l'historique, là.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3118 -

1 Donc, là, on était à la page 1 de la
2 pièce P-11.2; on va aller à la page 2.

3 R Toujours la même chose, c'est la même photo,
4 en fait, prise de dessus, probablement pour
5 aller voir plus les dates et les lieux
6 d'échantillonnage qui sont indiqués sur le
7 couvercle de façon générale, là.

8 Q Et, donc, là, pour fins d'identification,
9 Monsieur le Juge, quand monsieur Duchesne
10 parlait, là, des étiquettes pour analyse, on
11 parle de celles qui vont ont été montrées, ce
12 matin, dans la pièce P-13.

13 Donc, on voit d'ailleurs la... le petit
14 collant, il est écrit : **«Échantillon soumis**
15 **pour analyse au Laboratoires AGAT»**; est-ce que
16 vous le voyez, le petit Post-it, en bas?

17 On est toujours, là, au bureau de chez
18 Langlois, quand on prend ces photos-là.

19 R Et on remarque, encore une fois, l'échantillon
20 avec le couvercle rouge, là, qui est
21 facilement reconnaissable, c'est lui ici.

22 Donc, d'entre tous, là, on voit que la
23 poussière a tenté, finalement, le... le
24 couvercle de plastique.

25 Q On va prendre la page suivante; on est à la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3119 -

1 page 3.
2 Ici, on voit encore...
3 R C'est les mêmes...
4 Q ... **«échantillons»**.
5 R ... échantillons, mais dans un sac.
6 En fait, quand je vous dis que tout était
7 classé, là, moi, je suis arrivé avec ça, il y
8 avait les échantillons d'AGAT, il y avait mes
9 échantillons non analysés, et il y avait les
10 répliques préparés, «par» les défendeurs...
11 Q On va prendre...
12 R ... - pour les défendeurs - pas «par les
13 défendeurs», mais pour les défendeurs.
14 Q Est-ce que vous pouvez expliquer, vous avez
15 dit : «Ç'a été fait à la...» - vous aviez fait
16 ça à la demande des défenderesses.
17 Est-ce que vous pouvez expliquer un peu
18 le contexte de cette demande-là?
19 R Oui, ben, il y a eu un débat, même ici, là,
20 dans les... euh... devant vous, là, Monsieur
21 le Juge, où, en fait, les «demandeurs» ont -
22 les défendeurs ont demandé d'avoir des
23 répliques de ces échantillons-là.
24 Moi, je... j'affirmais que c'était très
25 difficile d'extraire un gramme de ça, parce

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3120 -

1 que, en fait, la quantité est quand même
2 relativement faible pour le... le... pour
3 réussir à faire un duplicata en termes - pour
4 avoir un gramme (1 g) de matière.

5 Euh... j'ai quand même fait l'exercice,
6 donc, j'ai pesé les... les plats, ceux pour
7 lesquels j'avais au moins un gramme (1 g),
8 donc, même, j'ai été jusqu'à un point un
9 gramme (1.1 g) pour être certain.

10 J'ai "*faite*" un sous-échantillon...
11 euh... que j'ai amené pour rendre disponible,
12 finalement, avec la liste des échantillons, et
13 les poids correspondant.

14 Et... euh...

15 Q Et quand...

16 R Oui!

17 Q ... vous les avez amenés, donc... où vous les
18 avez amenés?

19 Et quand?

20 R On les a amenés... euh... à l'interrogatoire
21 qui était dans les bureaux... euh... une (1)
22 des deux (2) tours des défendeurs, je me
23 souviens "*pus*" laquelle.

24 Q Et qu'est-ce que vous avez fait avec ces
25 échantillons-là qui vous avaient été demandés?

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3121 -

1 Qu'est-ce qu'il y a - est-ce qu'ils les
2 ont pris...

3 R Non, c'est ça...

4 Q ... à ce moment-là?

5 R ... les échantillons sont retournés, avec moi,
6 à la maison, avec l'ensemble de mes
7 échantillons, il y a aucun échantillon qui a
8 été demandé, lors des interrogatoires
9 préalables.

10 Q On va passer à la page suivante.

11 **LA COUR :**

12 On va prendre une petite pause, avant...

13 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

14 pour la demande :

15 Oui!

16 **LA COUR :**

17 ... si vous permettez.

18 On va suspendre une dizaine de minutes.

19 * * * *

20 - ADVENANT 15 h 30,

21 **SUSPENSION DE L'AUDIENCE -**

22 * * * *

23 - ADVENANT 15 h 46,

24 **REPRISE DE L'AUDIENCE -**

25 * * * *

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3122 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

LA COUR :

On reprend.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

On reprend.

Q On va continuer de défiler les photos des
échantillons qui ont été pris, mais je veux
juste, d'abord, nous amener à la page 36 de la
pièce P-11.2, parce que... non, c'est pas ça!

Excuse, reviens!

La page 35.

Parce que vous avez expliqué votre
démarche, à monsieur le juge, on voit, là, les
échantillons, devant nous, physiquement.

C'est - donc, on est à la page 35 de
P-11.2 en liasse.

Est-ce que vous pouvez expliquer, là, les
différentes - bien, d'abord, est-ce que c'est
vous qui avez fait ce document-là?

R Oui, de mémoire, là, c'est vraiment - c'est
bien moi.

Ce qu'on voit, en fait, c'est les
colonnes - la première colonne, c'est la date
d'échantillonnage qui correspond à la date de
l'échantillon.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3123 -

1 La deuxième colonne, c'est le lieu où a
2 été prélevé... euh... l'échantillon.

3 La troisième colonne, c'est le numéro de
4 laboratoire identifié par AGAT, donc, ceux qui
5 ont - les échantillons qui ont - qui portent
6 un numéro de laboratoire sont ceux qui ont été
7 analysés dans les rapports qu'on vous a
8 présentés, précédemment, alors qu'il y a des
9 échantillons qui ont pas de numéro de
10 laboratoire, donc, c'est des échantillons qui
11 ont jamais été analysé.

12 Euh... le - on voit «**Poids duplicata**», en
13 fait, ça, c'est les... les... les échantillons
14 pour "lequel" j'ai réussi à extraire un point
15 un gramme pour être sûr de satisfaire, là, à
16 la demande des défenderesses, donc, de - pour
17 avoir un duplicata d'un - au moins un gramme
18 (1 g) , pour m'assurer, là, qu'ils ont au
19 moins un gramme (1 g) .

20 Et le poids approximatif... euh...
21 résiduel est le total, là, si on cumule le
22 poids du duplicata et le poids résiduel.

23 J'ai "faite" tout ça, dans ma cuisine,
24 là, avec une petite balance; le principe,
25 c'était... j'ai pris une paille de plastique,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3124 -

1 là, que j'ai coupé pour faire comme une
2 spatule, finalement, et puis on met le port
3 vide sur la balance, on calibre la balance à
4 zéro (0), et on rajoute jusqu'à temps qu'on
5 trouve un point un gramme (1.1 g).

6 Euh... et le total a été estimé, par
7 différence, entre la - le poids moyen, parce
8 que, là, je voulais pas re... remettre
9 l'entière... - lorsqu'on transfère un
10 échantillon dans une autre bouteille, on perd
11 de l'échantillon - une partie de
12 l'échantillon, obligatoirement, donc, le poids
13 total de l'échantillon a été estimé en faisant
14 la différence entre le poids total et le poids
15 moyen de la fiole, ce qui donne un poids...
16 euh... approximatif, là, total de la poussière
17 à l'intérieur de la fiole.

18 Donc, c'était pour seulement départager
19 les échantillons pour "lequel" j'ai assez de
20 matière pour en fournir au moins un gramme, à
21 la partie défenderesse... euh... "pis" de
22 lister les échantillons pour "lequel" il y a
23 eu demande d'analyse, là, au Laboratoires
24 AGAT.

25 Q Et quand vous dites - après, quand on voit que

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3125 -

1 le dernier échantillon que vous avez donc
2 envoyé, à AGAT, c'est le huit (8) mai deux
3 mille treize (2013); c'est ce qu'on comprend
4 de ce...

5 R Oui, ça doit correspondre à la dernière série
6 d'échantillonnage, là, on voit qu'il y a
7 l'échantillon de la 9e Rue, de la 10e Rue,
8 boulevard Champlain, tout ça, donc, ça, c'est
9 vraiment le dernier échantillonnage que j'ai
10 réalisé.

11 Euh... tantôt, je vous ai parlé de la...
12 de la... de la fiole du vingt-six (26) octobre
13 et, cette fiole-là, moi, ce que j'ai estimé,
14 là, avec ma balance, c'est qu'il restait, dans
15 cette fiole-là, point un gramme (1 g) de
16 matière, donc, il était impossible, pour moi,
17 de... d'extraire de ça un point un gramme
18 (1.1 g) pour la partie défenderesse.

19 Et, le premier échantillon, là, on voit
20 «**26 octobre 2012**»... euh... donc, dans ma tête
21 à moi, cet échantillon-là, on pouvait "pus"
22 extraire ou faire d'analyse dessus, mais il
23 semblerait qu'il y a eu d'autres analyses qui
24 ont été faites, là, sur cet échantillon-là.

25 Q Oui, puis juste pour que ça soit clair,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3126 -

1 Monsieur le Juge : les experts, par la suite,
2 viendront, mais quand monsieur parle, là,
3 qu'il n'a jamais analysé, on parle toujours -
4 on est toujours dans ses démarches
5 personnelles; juste pour replacer le tout...
6 R Oui, oui!
7 Bien sûr!
8 Q ... dans le dossier.
9 R Bien sûr, oui.
10 Q On revient, donc, à nos photos; on était
11 rendus à la page 5.
12 Donc, à la page 6; allons à la page 6.
13 Donc, on voit, là, effectivement, des...
14 à la page 6, est-ce que vous pouvez nous
15 expliquer, là, on lit **«Duplicata des**
16 **échantillons non soumis pour analyse et**
17 **extrait un gramme»**, ils ne sont pas devant
18 vous, là, on ne voit pas...
19 R Non, exact, c'est ça.
20 Exact.
21 Euh... donc, c'est vraiment la partie qui
22 était prévue pour être transférée ou "offert"
23 ou donnée aux deman... - aux défenderesses,
24 pardon, et... euh... donc, j'avais préparé,
25 avec la date, le... le lieu d'échantillonnage

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3127 -

1 qui est vraiment dupliqué, là, de... de... de
2 ce que j'avais comme information, sur ma fiole
3 à moi, donc, des échantillons qui ont été
4 préparés pour être transmis, suite à la
5 demande des défenderesses, mais, finalement,
6 il y a... ces échantillons-là n'ont pas été
7 utilisés, à ma connaissance.

8 Q On va prendre la...

9 R Donc, simplement...

10 Q ... page...

11 R ... simplement pour préciser : rendu à
12 l'interrogatoire, j'ai présenté les
13 échantillons, j'ai dit : «Vous nous avez
14 demandé ça, les voici!», "pis" je suis
15 reparti, avec mes échantillons, à la maison!

16 Donc, j'ai "toute" "faite" ce... ce...
17 cette partitionne... - ce partitionnement-là,
18 à leur demande, mais, finalement, ç'a jamais
19 servi à rien!

20 Q Puis, avec tous les échantillons que vous
21 aviez, là, devant vous, et, en fait, tous ceux
22 qu'on voit, également, dans les photos, dont
23 les rouges, qu'est-ce que vous avez fait?

24 Où les avez-vous conservés?

25 R Moi, c'était dans un plat Tupperware, c'était

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3128 -

1 sur mon frigidaire, avec mon petit kit :
2 pinceau, feuille de papier qu'on changeait
3 régulièrement.

4 La feuille de papier, en fait, c'était à
5 chaque échantillonnage, on prenait une
6 nouvelle feuille, "pis" j'avais mon petit kit,
7 donc, je sortais mon... mon kit, si on peut
8 dire, là, j'allais échantillonner, je
9 refermais mon pot, je marquais la date, je
10 marquais le lieu, "pis" je mettais ma petite
11 bouteille dans ma réserve de... de bouteilles.

12 Q Puis ils sont restés là combien de temps, ces
13 bouteilles-là?

14 R Longtemps!

15 Tout le temps... au fur et à mesure que
16 je... je... je prenais un échantillon, ben, je
17 l'ajoutais à ma collection, donc, les premiers
18 échantillons sont restés là, pendant quatre
19 (4) ans, jusqu'en deux mille seize (2016),
20 jusqu'à temps qu'on parte, là.

21 Euh... après ça, ç'a été entreposé, dans
22 ma cave, avec "toute" le reste de mes... de
23 mes échantillons, de mes documents "pis" tout
24 ça, là.

25 Q Puis pour qu'on continue la chaîne de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3129 -

1 possession, pour qu'on comprenne comment ils
2 sont revenus, aujourd'hui, ici, devant vous,
3 quel a été le trajet, finalement, de ces
4 échantillons-là?

5 R Ben, à la demande de nos experts à nous, les
6 échantillons ont été transférés... euh... aux
7 experts; donc... euh... je m'en suis départi,
8 "pis", là, je les revois, aujourd'hui, là,
9 donc, ça l'a été dans la main de nos ex... -
10 nos... nos procureurs, nos... nos experts, là,
11 donc, ç'a été... c'est eux qui ont... qui se
12 sont occupés, là, de la... de la... de la
13 possession, par la suite, là.

14 Q Et on va donc continuer, on va aller à la page
15 7.

16 On voit encore **«Duplicata des**
17 **échantillons non soumis pour analyse extrait**
18 **un gramme »**.

19 R Exact.

20 Pour le dessus, probablement pour voir
21 plus les types "pis" tout ça.

22 Q On va aller à la page suivante.

23 Encore du...

24 R Exact.

25 Ça, c'est des duplicas, mais des

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3130 -

1 échantillons pour lesquels on a des
2 étiquettes; donc, c'est juste légèrement
3 différent, là, c'est vraiment, encore une
4 fois, les extraits de un point un gramme
5 (1.1 g), mais, pour les échantillons qui
6 correspondent à des échantillons pour lesquels
7 j'avais déjà l'analyse, là, pour... euh...
8 pour différencier, en fait, les échantillons
9 pour lesquels j'ai pas d'analyse et les
10 échantillons pour lesquels j'avais des
11 analyses.

12 Q On est à la page 8, on va à la page 9.

13 On voit encore **«Duplicata des**
14 **échantillons...»**

15 R Exact.

16 Q **«... soumis pour analyse».**

17 R Une vue plus du dessus, en fait, c'est ce que
18 je comprends.

19 Q On va ensuite à la page 10.

20 R Exact.

21 Ça, c'est des échantillons **«dates et**
22 **endroits divers»** que je vois, en bas, dans la
23 note, et "pis" ça, c'est ceux qui ont pas été
24 soumis pour analyse.

25 C'est facile à remarquer, parce qu'il y

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3131 -

1 a pas d'étiquette, en fait, apposée, là, par
2 le laboratoire, donc, avec - qui associe un
3 numéro de la... laboratoire à l'échantillon;
4 donc, c'est beaucoup des dates, là, qu'on a
5 vues dans les vidéos.

6 Encore une fois, il est possible qu'il y
7 ait une date d'échantillon pour laquelle on
8 n'a pas de vidéo.

9 Il est possible qu'il y ait un vidéo pour
10 lequel, finalement, l'échantillon, on l'a
11 simplement pas.

12 Je peux pas vraiment vous dire, là, la
13 raison exacte, là, je - on a "*faite*" notre
14 possible, finalement, pour être le plus
15 ordonnés et le plus clair possible dans
16 l'association entre le prélèvement de
17 l'échantillon et la démonstration vidéo, mais
18 les deux (2) cas sont possibles, là : il est
19 possible qu'il y ait un échantillon pour
20 lequel on n'a pas de preuve vidéo, et le
21 contraire est aussi possible, là, il est
22 possible d'avoir une preuve vidéo de
23 l'échantillon et que, finalement, on se rend
24 compte que l'échantillon ne semble pas
25 correspondre à notre poussière, peut-être en

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3132 -

1 termes de trop de cailloux ou je sais pas
2 trop.

3 J'ai pas de mémoire, là, d'avoir discarté
4 des échantillons, mais on pourrait, là, en
5 cherchant, peut-être trouver un vidéo qui
6 aurait pas d'association; j'ai pas "faite"
7 l'exercice, mais juste pour dire que c'est
8 possible qu'il y ait... qu'il y ait une non-
9 correspondance quelque part ou qu'il y ait
10 absence de vidéo ou absence d'échantillons,
11 alors qu'on verrait la fiole sur le vidéo.

12 Q Où est-ce que vous vous êtes procuré ces
13 fioles-là?

14 R C'est de la récupération, au bureau, un peu
15 comme l'échantillonnage que j'ai pris, là,
16 pour l'entonnoir, tout ça; au bureau, nous,
17 c'est... c'est pas rare, là, des "crates"
18 de... de... de... de fioles, de... de... de
19 cylindres, même des... des Erlenmeyer, des
20 équipements qui valent encore un petit peu
21 plus cher, là, que des fioles comme ça.

22 Donc, c'est - il y avait un bac de
23 récupération, j'ai simplement pris le "crate",
24 j'en - j'ai plusieurs types de... de
25 bouteilles, comme ça, que je récupère, dans

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3133 -

1 mon bureau, j'en ai plusieurs formats, et
2 j'ai... j'ai profité de l'occasion, là, pour
3 utiliser ces bouteilles-là.

4 Q On va aller à la photo suivante, donc, encore
5 la même - **«Échantillon date divers non soumis
6 pour analyse»**, à la page 12.

7 Donc, on voit, ici, page 12, **«Échantillon
8 non retenu ou identifié partiellement»**.

9 Page 13, encore une fois.

10 Et on rentre, là, Monsieur le Juge -
11 c'était un peu pour vous faire la séquence qui
12 avait eu lieu, dans l'interrogatoire au
13 préalable, on rentre dans les - avaient été
14 apportées, comme on l'a fait, là, les
15 lingettes dans les Tupperware.

16 R Mais ça non plus ç'a pas été utilisé, à ma
17 connaissance, par les défendeurs.

18 Q On va aller, maintenant...

19 Est-ce qu'il y a autre chose que vous
20 voulez ajouter, par rapport à ces
21 échantillons-là qui sont devant vous?

22 Encore une fois, Monsieur le Juge, je
23 pense que c'est important, ça fait partie des
24 démarches de monsieur Duchesne, on va les
25 coter comme P-11.6, comme élément matériel de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3134 -

1 preuve.
2 Donc, on va dire en liasse, on va les
3 compter ceux qui sont déposés, aujourd'hui.
4 Un (1), deux (2), trois (3), quatre
5 (4)...

6 R Si tu comptes fort, je...
7 Q ... six (6)...

8 R ... compterais pas en même temps!
9 Q ... sept (7), huit (8), neuf (9), dix (10),
10 onze (11), douze (12), treize (13), quatorze
11 (14), quinze (15), seize (16), dix-sept (17),
12 dix-huit (18), dix-neuf (19), vingt (20),
13 vingt et un (21), vingt-deux (22), vingt-trois
14 (23), vingt-quatre (24), vingt-cinq (25),
15 vingt-six (26), vingt-sept (27), vingt-huit
16 (28), vingt-neuf (29), trente (30), trente et
17 un (31), trente-deux (32), trente-trois (33),
18 trente-quatre (34), trente-cinq (35), trente-
19 six (36), trente-sept (37), trente-huit (38),
20 trente-neuf (39), quarante (40), quarante et
21 un (41), quarante-deux (42), quarante-trois
22 (43).

23 R Oh!
24 Je pense qu'il t'en a manqué deux (2),
25 ici, mais...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3135 -

1 Q Oui?

2 On va le refaire!

3 Allez-y!

4 Vas-y!

5 R Oui.

6 ... trente (30), trente-deux (32),
7 trente-quatre (34), trente-six (36), trente-
8 huit (38), quarante (40), quarante-trois (43).

9 Q Donc, il y a quarante-trois (43) qui...

10 R Quarante...

11 Q ... étaient pas dans le sac; juste pour...

12 R Oui.

13 Quatre (4), cinq (5) et six (6) dans le
14 sac.

15 Q Donc, au total, quarante-neuf (49) fioles
16 prélevées, par les demandeurs - bien, en fait,
17 je ne veux pas dire «prélevées par les
18 demandeurs», là, parce qu'il a témoigné, plus
19 tôt que - je veux juste - «déposées» - on va
20 l'appeler comme ça - déposées, par les
21 demandeurs, au soutien de leurs témoignages,
22 prélevées à des dates et des endroits divers.

23 R Est-ce qu'il faut les remettre dans la boîte?

24 Q Oui!

25 Bien, en fait... oui, pourrait le...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3136 -

1 On va aller... vous avez parlé, plus tôt,
2 monsieur Duchesne, des... de plaintes que vous
3 avez logées.

4 On va prendre la pièce D-56.

5 Est-ce que vous pouvez expliquer un peu,
6 avant qu'on rentre, là, dans la pièce, à qui
7 vous vous plaigniez?

8 À qui vous vous êtes plaint, pendant ce
9 processus-là, au fil des ans?

10 R Oui, en fait, j'aime mieux le mot
11 «signalement» qu'une plainte... pfff!... dans
12 le sens que je... je suis pas un plaignard,
13 hein, le but, c'était... le... le... le but,
14 c'était d'informer, de... de... de rendre
15 compte de... de... de la récurrence qu'on
16 vivait, de la problématique, c'est... c'est...
17 l'intention, derrière... derrière la démarche,
18 d'informer les autorités, c'était vraiment ça.

19 Euh... donc, on - principalement...
20 euh... le ministère de l'Environnement qui,
21 dès le début, nous avait dit de signaler...
22 euh... lorsqu'on voyait des événements, de
23 leur communiquer l'information.

24 Euh... on mettait aussi, fréquemment...
25 euh... la... la... la Direction de la santé

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3137 -

1 publique en copie, et l'Administration - les
2 responsables de l'Administration portuaire de
3 Québec qui ont été aussi, souvent, en copie,
4 dans les plaintes, pro... - peut... peut-être
5 pas tout le temps, là, mais souvent, en copie,
6 dans les plaintes.

7 Si on prend un exemple, ici, ben, on a
8 Normand Brault, qui était le remplaçant de
9 monsieur Bonin, lorsque monsieur Bonin a
10 quitté son emploi.

11 Euh... Frédéric Maloney étant quelqu'un
12 qui travaille au... euh... à l'Administration
13 portuaire de Québec, là, de mémoire; c'est
14 quelqu'un qui s'est rendu, chez moi,
15 d'ailleurs, monsieur Maloney, pour constater
16 les... euh... en fait, j'avais remarqué de la
17 rougeur, dans mon escalier, sur ma toiture -
18 pas «dans mon escalier», dans mon... mon
19 échelle qui était accotée sur... euh... ma...
20 ma clôture et, dans la... la... le creux de
21 l'échelle, c'est comme si l'eau s'accumulait
22 là, je voyais que c'était rouge, "pis", sur
23 mon toit de tôle, aussi, de mon garage, je
24 voyais que c'était rouge, donc, j'avais
25 signalé ça... euh... à l'Administration

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3138 -

1 portuaire, et mons... - de mémoire, c'est
2 monsieur Maloney, là, qui était venu, avec une
3 autre personne, prendre des photos, regarder
4 les impacts, tout ça; encore une fois, jamais
5 eu de nouvelle, jamais de retour de cette
6 visite-là.

7 Euh... monsieur Anick Métivier étant
8 aussi quelqu'un à l'Administration portuaire
9 de Québec, qui était le représentant de
10 l'Administration sur le Comité de vigilance
11 des activités... euh... portuaires.

12 Claude Grimard étant... euh... une
13 personne qui avait - de mémoire, là, je vous
14 dis ça - une personne qui avait accompagné
15 monsieur Bonin, lors d'une prise
16 d'échantillon, donc, c'est quelqu'un qui...
17 qui me semblait plus quelqu'un de technique,
18 là, Claude - monsieur Grimard.

19 Q Accompagné juste où...

20 R Pour prendre un échantillon, à ma résidence,
21 dans les premiers échantillons; je crois
22 même... euh... ah, je veux pas m'avancer, là,
23 je suis pas assez certain que c'était pour la
24 poussière - non, c'était pas pour la poussière
25 rouge, c'était, donc, un autre événement, par

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3139 -

1 la suite, il y a eu prise de... euh...
2 d'échantillon, de frottis, sur le bord de la
3 fenêtre, et, de mémoire, c'était monsieur
4 Grimard, là, qui a... qui accompagnait
5 monsieur Bonin.

6 Q Et quel a été le suivi que vous avez reçu du
7 Ministère concernant ce frottis-là?

8 R De - dans tous les échantillons qui ont été
9 pris, on n'a jamais, jamais eu de nouvelle, de
10 suivi sur ce que contenait la poussière, la
11 provenance potentielle; jamais!

12 On n'a jamais eu d'information.

13 Madame Castonguay... euh... aussi du
14 Ministère... euh... qui était une
15 collaboratrice, avec ma... monsieur Brault...
16 euh... et... euh... exact.

17 Caroline Boiteau, qui était leur
18 supérieure, à ma connaissance, c'était
19 quelqu'un de - directrice de service ou
20 quelque chose comme ça.

21 Euh... et Jean-Marc Lachance qui était
22 aussi un directeur... euh... un peu plus haut
23 placé, là.

24 Monsieur Lachance, de mémoire, c'est
25 lui - monsieur Lachance, c'est lui qui avait

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3140 -

1 "faite" la conférence de presse, qui avait
2 annoncé que ses chercheurs ou ses experts
3 avaient identifié la source ou l'origine des
4 concentrations élevées de nickel; c'est
5 monsieur Lachance qui avait "faite" la
6 conférence de presse, là, pour annoncer ça.

7 Euh... donc, je pense, pour les personnes
8 qu'on voit là, là, ça fait un peu le tour pour
9 cette plainte-là en question, là, c'est...

10 Q En fait, je veux descendre, dérouler.

11 C'est - Monsieur le Juge, ça, c'est une
12 pièce qui a été déposée, par la défense, donc,
13 c'est en liasse, il y a - puis c'est un
14 échange de courriels.

15 Donc, on va descendre plus bas... encore.

16 Donc, là, il s'agit d'un appel.

17 C'était un peu pour...

18 R Oui, mais, en fait, ça, c'est un événement
19 très particulier, là.

20 Il faut comprendre que... euh... les...
21 les plaintes qui étaient adressées, c'était
22 soit lorsque, moi, je constatais de la
23 poussière, sur mon balcon, de façon
24 importante; là j'envoyais ma photo, mon vidéo,
25 "pis" je mentionnais que j'avais observé de la

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3141 -

1 poussière, cette journée-là.

2 Mais lorsque je... je recevais des photos
3 des gens de Lévis, je transmettais aussi ces
4 photos-là en disant : «Les gens m'ont
5 informé... euh... qu'ils ont vu ça, donc,
6 agissez en conséquence ou, en tout cas,
7 transférez l'information!»

8 Parce que je... je demandais pas
9 énormément de choses, là, quand je faisais mes
10 plaintes, c'est : «On a observé ça,
11 veuillez... veuillez investiguer!» ou je me
12 souviens "*pus*" exactement les formulations que
13 je prenais, mais... euh... c'était surtout
14 pour informer.

15 Dans ce cas-là, c'est une photo que
16 j'avais reçue... euh... et je pense, le
17 message - si on peut voir le premier message,
18 là, que j'ai...

19 Q Oui!

20 R ... écrit...

21 Q On va...

22 R ... ben, je pense que je...

23 Q Monte un peu.

24 R ... signale : «Des résidents m'ont informé...»

25 Q Non!

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3142 -

1 Descend!
2 Descend!
3 On est à la page...
4 R Non!
5 C'est plus...
6 Q ... 10.
7 R ... haut!
8 Je l'ai vu en - le premier message, là,
9 je pense, au début, début, début; il me semble
10 que je l'ai vu.
11 Q Oui!
12 Non, ça, c'est la réponse.
13 On va descendre.
14 R Ah, O.K.!
15 Excuse.
16 Q C'est un transfert, donc, là c'est la réponse
17 de l'Administration portuaire.
18 On va descendre... encore, parce que
19 le... O.K.!
20 Remonte.
21 R O.K.!
22 Ben, tout simplement pour mentionner que,
23 dans ce cas-là, c'est arri... - c'est... ça
24 s'est avéré ne pas être un événement de
25 poussière.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3143 -

1 Donc, moi, j'ai transféré la photo et...
2 euh... les intervenants - ce que j'ai
3 constaté, d'ailleurs, tout de suite après
4 avoir - ben, presque immédiatement après avoir
5 transféré la photo... euh... on a vu, dans les
6 nouvelles, que, finalement, c'était un
7 incendie qui était - pour les gens de Lévis,
8 qui semblait être directement en lien avec les
9 opérations portuaires, mais qui était, en
10 fait, dans... euh... dans Maizerets, là, tout
11 près des installations, mais à l'arrière des
12 opérations portuaires, et qui avait "faite" ce
13 nuage-là, qui était, en fait, un incendie qui
14 a été largement médiatisé, donc, les gens ont
15 répondu à ma... à mon signalement en me disant
16 : «Finalement, c'est pas de la poussière,
17 c'est un feu, donc, cette plainte-là est comme
18 non justifiée, là», c'est un peu ce que j'ai
19 compris de - "pis" je... c'était tout à
20 fait...

21 Q On voit, à la page 10, là, ici...

22 R C'est ça, je...

23 Q ... l'échange...

24 R ... «**Monsieur...**»

25 Q ... que vous avez.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3144 -

1 R *«... en réponse à votre*
2 *interrogation, je vous informe que*
3 *l'incident dont vous faites*
4 *référence est attribuable à un*
5 *incendie majeur survenu hier dans*
6 *un bâtiment situé sur le chemin de*
7 *la Canardière.»*

8 Je crois que le Service de protection des
9 incendies - "pis", avant même d'avoir la
10 réponse de monsieur Métivier, on avait réalisé
11 ça, là, dans les médias, en fait, que le -
12 l'inc... que le... le... le panache noir qu'on
13 voyait, dans le ciel, dans la photo
14 précédente - on pourrait peut-être le...

15 Q Oui!

16 R ... le montrer, là, mais...

17 Q Tu peux montrer la photo précédente.

18 R ... que c'était en fait un... un panache de...
19 de... de fumée de feu.

20 Ici, comme ça, on le voit très bien, ici,
21 là... euh... ben, en fait, là, à l'arrière.

22 Q On va...

23 R "Pis" le feu était situé derrière les
24 installations portuaires.

25 Q On va continuer plus bas.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3145 -

1 Donc, ici, oui.

2 Oups! Monte...

3 À la page 12 de la pièce D-56, donc, on
4 voit, c'est un courriel de
5 **«vigilanceportdequébec»** - pour les fins, là,
6 du... du Tribunal, qui... c'est qui
7 **«vigilanceportdequébec»**, là, pour le
8 **«@gmail.com»**, qui...

9 R Ben, ça, c'est nous, ex... c'est... c'est...

10 Q Quand on dit «nous», juste dire...

11 R Euh... c'est moi et Véronique qui écrivons à
12 partir de cette adresse-là.

13 Donc, c'est une adresse, vraiment, là,
14 dédiée à toutes nos communications pour ce qui
15 est de... de nos actions, si on veut,
16 entourant... euh... cette controverse-là.

17 Euh... à la demande des... euh...
18 défenderesses, on a pris la boîte presque
19 entièrement de courriels et on a transféré
20 l'ensemble des communications, de façon très
21 transparente,... euh... aux défenderesses.

22 Ici, on voit, là, une plainte très
23 typique :

24 **«Par la présente, je désire une**
25 **fois de plus porter plainte...»**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3146 -

1 Et puis, là, c'est... c'était à
2 répétition, hein, j'en ai envoyé, comme ça, je
3 sais pas combien, mais plusieurs.

4 *«... je désire une fois de plus*
5 *porter plainte en regard*
6 *d'importants dépôts de poussière*
7 *observés au cours des deux derniers*
8 *jours à notre résidence de la 2e*
9 *Rue.*

10 *Comme vous pourrez le constater sur*
11 *les photos, il s'agit encore d'un*
12 *mélange de fine poussière grise et*
13 *de petites éclisses de bois.*

14 *Nous vous demandons une fois de*
15 *plus de prendre les mesures qui*
16 *s'imposent, afin que cette*
17 *situation inacceptable...»*

18 Euh...

19 *«... que cesse cette situation*
20 *inacceptable.*

21 *Merci de l'attention portée à notre*
22 *demande.»*

23 "Pis" c'est un... c'est vraiment, là,
24 typique comme type de plainte, là... euh...
25 qu'on envoyait... euh... pour signaler, en

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3147 -

1 fait, ce qu'on observait.

2 Et "*pis*", là, je joignais à ça les
3 photos... euh... des vidéos lorsque...
4 lorsqu'il y en avait.

5 En espérant que, peut-être, il y aurait
6 prise d'échantillons, qu'il y aurait
7 investigation, qu'il y aurait enquête...
8 euh... ce qui n'a... ce qui n'a jamais,
9 jamais, jamais été fait.

10 Q On va continuer.

11 On voit maintenant, on est à la plainte
12 du quinze (15) décembre deux mille quinze
13 (2015).

14 Juste, au début, je n'ai pas identifié,
15 excusez-moi, la plainte était logée auprès de
16 qui, si on revient à la page précédente?

17 R ...

18 Q Ou la... la... le signalement, pardon, était
19 logé - on voit, donc...

20 R À madame Castonguay, du ministère de
21 l'Environnement; monsieur Brault... euh...

22 Juste de voir le... l'apparition de
23 monsieur Brault, ben, je sais qu'on est déjà
24 presque à la fin de notre processus, là, donc,
25 on est dans la deuxième, troisième année...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3148 -

1 euh... de recherche ou d'investigations, si on
2 peut dire.

3 Euh... parce que monsieur Brault a
4 remplacé, en fait... euh... Éric Bonin, qui
5 était la personne attitrée, à titre de
6 répondant, si on veut, parce que, au début...
7 euhmmm... lorsque la problématique, on nous a
8 dit : «Appelez monsieur Bonin s'il y a un
9 problème.»

10 "*Pis*" monsieur Bonin nous a clairement
11 dit : «Transmettez-nous vos plaintes, vos
12 signalements, tout ça»; ce qu'on a continué de
13 faire avec monsieur Brault, lorsque... euh...
14 monsieur Brault a remplacé monsieur Bonin à
15 son poste.

16 Madame Boiteau qui était, je crois, sa
17 patronne, mais je veux pas trop m'avancer, là,
18 je suis pas certain de l'organigramme...
19 euh... du Ministère.

20 Et... euh... je mets ma... ma procureure
21 en... en copie, ce que je constate, ici, même
22 cachée, ce que je constate!

23 Et... euh... monsieur Lacoursière, Annie
24 Morin, du "*Soleil*"... euh... donc, monsieur
25 Lacoursière étant... euhmmm... un militant de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3149 -

1 longue date de... de l'association... euh...
2 Accès Saint-Laurent, Beau - pas
3 «l'association», mais je veux dire le
4 regroupement Accès Saint-Laurent Beauport, qui
5 milite depuis des années... euh... pour la
6 préservation des accès au fleuve, tout ça,
7 la... à la baie de Beauport... euh... et Annie
8 Morin, qui, étant la journaliste... euh... du
9 "Soleil".

10 Q Parfait.

11 On va continuer.

12 Donc, un peu le même principe, on va à la
13 plainte du quinze (15) décembre deux mille
14 quinze (2015).

15 R Exact.

16 Toujours monsieur Grimard... euh... oui,
17 Caroline Boiteau; ça m'étonne d'avoir mis
18 monsieur Grimard, là, en premier, comme ça.

19 Monsieur Grimard, c'est pas quelqu'un
20 avec qui j'ai... on a "faite" affaire
21 beaucoup, là... euh... mais Normand Brault,
22 Caroline Boiteau, tout ça, là, ça, c'est les
23 personnes plus standards à qui on écrivait.

24 Nous avons mis le ministre... euh... en
25 copie.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3150 -

1 Euh... il faut comprendre que, plus ça
2 l'allait, il y avait de la frustration, hein,
3 on voulait que les gens nous écoutent, on
4 tentait d'attirer l'écoute, ce qui venait pas.

5 Euh... donc, on... comme dans ce cas-ci,
6 pourquoi pas, on met le ministre en copie,
7 "pis" on... on dit... euh...

8 Q On - vous dites «le ministre», on voit deux
9 (2) adresses, là, juste pour identifier, on
10 voit...

11 R Le ministre développement... euh... ben, en
12 fait, c'est la boîte générale, là, c'est pas
13 le ministre directement, on envoie ça à la
14 boîte générale en espérant que l'attaché de
15 presse lise ça, qu'il transfère l'information;
16 est-ce que ça s'est rendu?

17 Je le sais pas.

18 Euh... on parle du ministère du
19 Développement durable, de l'Environnement et
20 de la Lutte contre les changements
21 climatiques, et le ministère de la Santé et
22 Services sociaux...

23 Q On continue.

24 R ... du Québec.

25 Q Donc, on voit, là, un accusé réception de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3151 -

1 monsieur Grimard.

2 Ici, on voit **«vigilanceportdequébec»**, qui
3 envoie un message, le quinze (15) décembre
4 deux mille quinze (2015), donc, c'est la même
5 date, à Anick Métivier.

6 R Exact.

7 Ça, c'est le type de réponse
8 copier/coller qu'on recevait à chaque fois...
9 euh... qui dit, en fait :

10 **«... ont été enregistrés et envoyés**
11 **à notre équipe de l'environnement**
12 **pour traitement.**

13 **Les vérifications d'usage seront**
14 **effectuées.»**

15 C'est ça qu'on a comme information, c'est
16 ça qu'on a comme suivi.

17 Donc, ce qu'on nous dit, c'est : les
18 vérifications d'usage seront effectuées.

19 Q Et qu'est-ce que vous avez re - est-ce que
20 vous avez reçu un retour de cette plainte-là?

21 R Non, on n'a jamais, jamais reçu de retour...
22 euh... suite à des constats qui auraient pu
23 être "faites" sur... euh... notre poussière,
24 ne serait-ce que l'abondance, la nature, le
25 type, la fréquence... euh... la source...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3152 -

1 euh... il y a jamais personne qui a
2 documenté - à notre connaissance, qui nous a
3 transmis de l'information sur la problématique
4 qu'on décriait.

5 Donc... euh... pendant... pendant ce...
6 euh... quatre (4) ans, deux mille douze (2012)
7 à deux mille seize (2016)... euh... je vois
8 pas ce qu'on aurait pu faire de plus pour
9 expliquer aux gens ce qu'on vivait, pour
10 témoigner de notre situation.

11 Euh... il y a eu la... la... le ministère
12 de l'Environnement qui a identifié la source
13 ou l'origine du nickel dans l'air.

14 Euh... il y a eu la Santé publique qui a
15 fait des rapports sur les effets de la santé,
16 du nickel, des concentrations de nickel dans
17 l'air, sur les effets de la santé.

18 Il y a eu une étude générale de la
19 qualité de l'air, dans le quartier, mais tout
20 ça, nous, c'est pas ça notre problème, là!

21 Notre problème, c'est la poussière qui
22 tombe sur nos infrastructures... euh... qui
23 sont dans notre environnement, qui font que
24 mon garçon peut pas jouer par terre, que quand
25 qu'on va au parc, les jeux sont beurrés...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3153 -

1 euh... qui fait qu'on est dans un
2 environnement poussiéreux, parce que cette
3 poussière-là se ramasse partout dans notre
4 environnement.

5 Cette problématique-là, de nuisance, il
6 y a jamais personne qui nous a informés sur
7 cette problématique-là, malgré l'ensemble des
8 signalements qu'on a "*faites*" aux autorités.

9 Q Hummm...

10 R Donc, comme si c'était pas pris au sérieux,
11 c'est ce qu'on... notre perception, c'était
12 ça, c'était... euh... c'est ça.

13 "*Pis*", nous, on avait beaucoup de
14 confiance, parce qu'on... on se paie à grands
15 frais, hein, des... des autorités, des...
16 euh... on a des structures gouvernementales,
17 des lois, des règlements qui empêchent ce
18 genre de nuisance-là... euh... ces
19 institutions-là ou ces... euh... ces
20 organisations-là ont des missions, ont des
21 rôles à jouer, pour nous protéger, c'est
22 des... c'est des services qu'on se paie
23 collectivement, "*pis*", malgré "*tous*" les
24 dénonciations qu'on a pu faire, il y a jamais,
25 jamais personne qui est venu, ne serait-ce que

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3154 -

1 nous demander : «C'est quoi le problème?
2 Comment vous vivez ça?
3 Comment... ça ressemble à quoi?
4 Qu'est-ce qu'il y a dans ta poussière?»
5 On... il y a personne qui a "faite" ça;
6 personne, personne!

7 Q Quand vous avez parlé que vous envoyez ça au
8 Ministère, vous avez parlé plus tôt du rapport
9 sur le nickel, on a exhibé la pièce P-14,
10 qu'en est-il de la Direction de la santé
11 publique?

12 Vous envoyez également vos plaintes,
13 qu'en est-il de leur réponse?

14 R Euh... ben, la... la Santé publique a jamais
15 vraiment répondu officiellement à nos
16 questionnements, en fait... euh... en ce qui
17 a trait à la source de la poussière, en ce qui
18 a trait à la problématique.

19 Euh... il y a eu une analyse de la Santé
20 publique sur les effets... euh... probables ou
21 les risques associés à la santé de la présence
22 de nickel dans l'air, mais si je... je l'ai
23 mentionné tantôt, mais, pour nous, le nickel,
24 c'est pas un problème, là; si on enlevait
25 toute ma... la poussière que, moi, j'ai sur

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3155 -

1 mon balcon... euh... la... la récurrence,
2 l'abondance, tout ça, et "pis" qu'on garde les
3 mêmes concentrations de nickel dans l'air, je
4 veux dire, on serait pas ici aujourd'hui, là,
5 moi, je... je veux dire, ça me... ça me
6 préoccupe collectivement, comme les
7 changements climatiques, comme les grandes
8 problématiques environnementales, mais je veux
9 dire, moi, les changements climatiques, pour
10 moi, dans ma vie, ça m'affecte pas du tout,
11 là!

12 La... la concentration de nickel dans
13 l'air, ça m'affecte pas du tout, j'ai aucune
14 nuisance face à ça, j'ai aucun... j'ai... j'ai
15 rien, là!

16 C'est... c'est pas ça ma préoccupation
17 majeure; ma préoccupation - bien sûr, on est
18 inquiets, lorsqu'on dit : «On a "toute" ça
19 comme poussière "pis" peut-être qu'on respire
20 ça, "pis"...», mais en premier lieu, c'est le
21 dépôt de poussière!

22 C'est l'abondance de la poussière, la
23 récurrence, "pis", ça, ben, tout le monde a
24 "faite" plein d'analyses, ç'a coûté une
25 fortune, pour identifier notamment les risques

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3156 -

1 à la santé, "*pis*" l'origine du nickel dans
2 l'air, mais, nous, on s'en sert comme traceur,
3 hein, on le sait bien que, le nickel, il
4 représente une très "*fine*" proportion - très
5 faible proportion de ce qui est manipulé au
6 Port de Québec, "*pis*" que, en plus, le nickel
7 est entreposé à couvert, contrairement à
8 "*toutes*" les autres produits qui sont
9 entreposés à l'air libre.

10 Donc, pour nous, c'était de cibler la
11 provenance... euh... d'un polluant qu'on
12 pouvait associer... euh... aux activités
13 portuaires, mais c'était pas le prem... je
14 sais bien que la poussière que je retrouve sur
15 mon balcon, c'est pas de la poussière de
16 concentré de nickel, là, ça vaut... euh...
17 quinze (15 000 \$), dix-sept mille piastres
18 (17 000 \$) la... la tonne, là, je veux dire,
19 il... c'est sûr que c'est pas ça que je
20 retrouve chez nous!

21 Je me mettrais à vendre... euh... ha! Ha!
22 Ha!... du concentré de nickel, là, à un moment
23 donné, t'sais, c'est pas ça le...

24 Donc, il y a beaucoup de monde qui se
25 sont excités, il y a eu plein d'enquêtes -

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3157 -

1 ben, pas «plein», il y a eu quelques enquêtes,
2 quelques analyses... euh... des constats, mais
3 des constats qui sont pas du tout en lien avec
4 ce qu'on décrie comme problématique.

5 *"Pis"*, ça, ben, nous, on... t'sais, ça...
6 ça justifiait, entre autres, pourquoi on
7 continuait d'informer, de transférer nos
8 photos, pour expliquer aux gens : «Regardez,
9 là : le nickel dans l'air, à la limite, je
10 m'en fous un peu, là!

11 C'est... euh... ce que je... moi, ce que
12 j'essaie de vous signaler, comme problème,
13 c'est que je suis envahi, agressé par une
14 poussière qui rentre dans mon environnement,
15 *"pis"* qui détruit mes matériaux à la vitesse
16 où je les rénove!

17 C'est un peu... euh... c'est ça qui me...
18 qui me... c'est... moi, c'est ça qui vient me
19 chercher beaucoup plus que la qualité de l'air
20 dans... euh... à Limoilou, là, je veux dire,
21 la qualité de l'air... euh... c'est...
22 c'est... en milieu urbain, on... moi, je fais
23 de la scie à chaîne, Monsieur le Juge, là,
24 quand je pars ma scie à chaîne, *"pis"* j'en ai
25 pendant sept (7) heures, là, du moteur deux

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3158 -

1 (2) temps, en dessous, là, de... de mes
2 narines, là, je dois respirer autant de
3 polluants atmosphériques qu'un Limoulois en un
4 (1) mois!

5 C'est... c'est pas ça mon problème, là!

6 Mon problème, c'est que, au lieu d'aller
7 faire de la scie à chaîne, je suis obligé de
8 nettoyer la poussière qui vient pas de chez
9 nous, "pis", ça, ben, c'est ça... c'est ça,
10 moi, qui vient me... c'est... c'est ça qui me
11 nuit, c'est ça qui... c'est ça qui fait que je
12 peux pas vivre ma vie en paix, qui fait que
13 j'ai perdu sept (7) ans de ma vie à... à
14 documenter cette problématique-là, pour que ça
15 se règle, "pis" finalement, il y a jamais,
16 jamais personne qui s'est intéressé à ça.

17 Q Juste rapidement, là, vous avez parlé de...
18 vous parlez des constats de la Santé publique,
19 à quoi vous faites référence?

20 R ...

21 Q Bien, à quelle...

22 R Euh... ben, en fait, il y a le... il y a deux
23 (2) rapports, hein, de la... ben, deux (2)
24 principaux rapports, là, sur les effets sur la
25 santé du nickel dans l'air de Limoï... de

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3159 -

1 Limoilou.

2 Donc, le Ministère a dit : «Oui, il y a
3 des taux, vraiment, de nickel importants, qui
4 dépassent les normes, dans l'atmosphère», à
5 partir des stations d'échantillonnage et par
6 la direction des vents et la signature du
7 nickel, a dit : «Oui, oui, ça vient du minerai
8 transbordé au port.»

9 Après ça, la Santé publique est arrivée,
10 "pis" a "faite" une étude de risque, donc,
11 avec les concentrations observées, ils sont
12 capables de déduire un risque.

13 Euh... la première chose qu'ils nous ont
14 "dit", c'est - qu'ils nous ont confirmée,
15 parce qu'on le savait déjà, j'avais "faite"
16 mes recherches... euh... le nickel, c'est un
17 produit cancérigène.

18 Bon.

19 Ben, c'est reconnu, c'est dans les
20 produits cancérigènes; déjà, en partant,
21 moi... euh... que ce soit un produit
22 cancérigène, ça... disons que ça me reconforte
23 pas, même si c'est pas directement lié à ma
24 problématique, c'est quand même... euh...
25 préoccupant.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3160 -

1 Et "*pis*" la deuxième chose qu'ils nous
2 ont... euh... mentionnée, dans ce... le
3 premier rapport, en fait, le rapport
4 préliminaire, ou le... le...

5 Q On... on va l'exhiber, là, c'est...

6 R ... le premier rapport...

7 Q ... P-32.

8 R ... la deuxième chose qu'ils nous ont...
9 euhmmm... confirmée, mais je le savais aussi
10 déjà, en fait, c'est qu'on... dans la...
11 lorsqu'on fouille sur Internet, on sait que
12 les bijoux de nickel, entre autres, ça cause
13 des allergies, principalement chez les femmes,
14 environ, je pense que c'est quinze (15 %),
15 vingt pour cent (20 %) des... des femmes qui
16 réagissent lorsqu'elles se mettent des bijoux
17 en nickel, il peut y avoir des... euh... des
18 réactions, là, de dermatite de contact.

19 Et... euh... la Santé publique, dans son
20 premier avis de santé publique, a documenté...
21 euh... cette problématique-là, là, de
22 dermatite pouvant être occasionnée par le
23 contact physique de la peau, là... euh...
24 sur... du nickel sur la peau.

25 Donc, ça, c'est le premier avis.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3161 -

1 Et l'évaluation des risques... euh...
2 donc, c'est un calcul, hein, on dit : «Bon,
3 ben, à tel taux» - on obs... selon les
4 études... euh... faites sur des animaux, des
5 rats... euh... des fois, des humains, aussi,
6 on dit : «Le taux qui cause tant de cancers,
7 ben, c'est tel taux.»

8 "*Pis*", là, on calcule le risque, on dit :
9 «Il y a telle concentration dans l'air, ben,
10 si les humains sont exposés à telle
11 concentration, ça donne un risque de tant de
12 cancers sur soixante-dix (70) ans
13 d'exposition», tout ça.

14 Euh... donc, un (1), ça dépend de ce
15 qu'on connaît sur le sujet, "*pis*" les études
16 de référence... euh... sur lesquelles on peut
17 s'appuyer, "*pis*", après ça, c'est une... une
18 évaluation du risque, donc, il y a tout de
19 même un risque, là, même si on le considère
20 faible, fort, moyen, il reste qu'il y a un
21 risque, "*pis*" on est en train d'évaluer un
22 risque qu'on peut juger faible, ou fort, ou
23 moyen, mais il reste qu'il y a un risque!

24 Donc, ça nous apprenait, des fois, que
25 c'était un matériel... euh... nocif, "*pis*"

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3162 -

1 que... cancérigène, "*pis*" qu'il y avait des
2 problématiques potentielles de dermatite de
3 contact.

4 Donc, ça, c'est le premier avis de la
5 Santé... euh... de la Direction de la santé
6 publique, qui a été fait à l'aide des
7 données... euh... deux mille douze-deux mille
8 treize (2012-2013), je crois, donc, qui
9 avaient, c'est les... euh... les périodes où
10 est-ce que les taux de nickel dans l'air...
11 euh... dans le temps, étaient... euh... les
12 plus élevés qui ont été observés.

13 Donc, ils ont "*faite*" les calculs...
14 euh... de toxicité avec ces taux-là et, plus
15 tard... euh... un (1) an ou deux (2) après,
16 ils ont sorti un avis complémentaire.

17 Et, là, à l'avis complémentaire, je crois
18 qu'il est en deux mille quinze (2015)...
19 euh...

20 Q On va y aller, c'est pièce P... donc, ça,
21 c'était pièce P-32, c'est - attends, juste
22 identifier, Amélie, deux (2) secondes...
23 revenir à P... P-32.

24 C'est le - peux-tu monter un peu? - le
25 rapport intitulé :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3163 -

1 **«Contamination atmosphérique dans**
2 **l'arrondissement La Cité-Limoilou,**
3 **la question du nickel, avis de**
4 **santé publique»**

5 Et descends un peu... daté d'avril deux
6 mille...

7 R Ça, c'est le premier, ça, c'est...

8 Q ... treize (2013)...

9 R Oui.

10 Hum.

11 Q Ça, c'est le premier.

12 Est-ce que, juste pour terminer là-
13 dessus, est-ce que vous êtes rassuré, quand
14 vous lisez ce rapport-là, sur votre
15 problématique?

16 R Ben, la première chose, c'est que je vois que
17 ça documente pas du tout... du tout mon
18 problème, là, finalement, c'est que ça dit...
19 ça... ça documente les effets potentiels sur
20 la santé des concentrations élevées de nickel
21 dans l'air, alors que, moi, j'ai jamais...
22 jamais décrié ça, là, je veux dire, nous
23 autres, on appelle, "pis" on fait des plaintes
24 pour la poussière qui se dépose sur... euh...
25 sur nos bords de fenêtres, là, donc, c'est...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3164 -

1 c'est une... on... on voit déjà que c'est
2 complètement déconnecté par rapport à notre
3 problématique qu'on... qu'on soulève ou
4 qu'on... euh... sur lesquelles ont "alete" -
5 on alerte les autorités, la première chose que
6 je "contacte" - que je constate.

7 Et puis, après ça, ben, je peux pas être
8 rassuré, là, on me dit que, ce qu'il y a dans
9 l'air, ça dépasse les normes... euh... que
10 c'est... euh... des produits cancérigènes,
11 "pis" que c'est des produits qui peuvent
12 donner des... euh... des réagi... des
13 réactions... euh... d'allergies, en termes
14 cutanés, là, pour les enfants, pour les
15 femmes, tout ça... euh... il y a rien... il y
16 a rien de rassurant dans ce rapport-là, là,
17 pour moi, en tout cas, là.

18 Mais, encore une fois, c'est tout à
19 fait... euh... c'est... c'est complètement
20 déconnecté de... de la problématique réelle
21 qu'on vit, "pis" qu'on décrie depuis un (1)
22 an... un (1) an, à ce mo... ben, pas tout à
23 fait un (1) an, là, six (6) mois, à ce moment-
24 là, là.

25 Q Et on va prendre - là, vous avez parlé du

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3165 -

1 rapport subséquent, de l'avis complémentaire
2 P-33.

3 R ... exact.

4 Q Donc :

5 **«Contamination environnementale**
6 **dans le quartier Limoilou, le**
7 **nickel, avis complémentaire de**
8 **santé publique»**

9 R Exact.

10 Q Peux-tu descendre, Amélie?

11 Daté de...

12 R Donc, c'est ça, là...

13 Q ... septembre deux mille quinze (2015)...

14 R ... on est en septembre deux mille quinze
15 (2015), il faut comprendre que les taux de
16 nickel - les concentrations de nickel dans
17 l'air ont considérablement baissé, entre deux
18 mille douze (2012), treize (2013) et deux
19 mille quinze (2015).

20 Et, là... euh... la Santé publique refait
21 son calcul; c'est une règle de trois (3),
22 hein, c'est très, très simple, là... euh... on
23 prend la concentration, "pis" on dit : «À
24 telle exposition, pendant soixante-dix (70)
25 ans», "pis" ça donne un chiffre de probabilité

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3166 -

1 de cancer au bout.

2 "Pis", là, ils... ils disent : «Le risque
3 est très, très faible d'attraper un cancer
4 avec les concentrations observées, qui ont été
5 réduites dans les dernières années.»

6 Donc, le risque... euh... est considéré
7 faible, par... par le "ministère" - par le...
8 le directeur de la Santé publique.

9 Donc, ça vient... étant donné que le
10 taux, dans l'atmosphère, est plus bas que le
11 taux mesuré en deux mille douze (2012), ben,
12 ils viennent bais... abaisser le risque
13 qu'ils... qu'ils considèrent comme étant
14 faible.

15 Euh... ce que je constate, aussi, dans ce
16 rapport-là, c'est, comme je mentionnais
17 tantôt, c'est que, à un moment donné, quand on
18 arrive pour étudier des choses comme ça, ben,
19 on est confrontés avec un manque de données,
20 simplement, il y a pas beaucoup d'études ré...
21 de référence, il y a... les seuils de toxicité
22 sont pas clairement établis, ça dépend de la
23 forme de nickel...

24 **M^e VINCENT ROCHETTE**

25 pour déf. Administration portuaire de Québec :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3167 -

1 Monsieur le Juge, là, je pense que le témoin
2 bifurque vers une appréciation de la qualité
3 ou de la valeur scientifique du rapport
4 produit par la Santé publique; je pense qu'on
5 va au-delà d'un simple témoignage de fait,
6 ici.

7 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

8 pour la demande :

9 Q Est-ce que vous êtes rassuré, Monsieur
10 Duchesne, quand vous lisez ce rapport-là, par
11 rapport à la problématique que vous vivez chez
12 vous?

13 R Non, aucunement, aucunement.

14 Euh... ben, un (1), encore une fois, je
15 vois que c'est complètement déconnecté...
16 euh... de ma problématique, donc, ça vient pas
17 répondre à mon questionnement que j'adresse
18 depuis maintenant - là on est rendus en deux
19 mille quinze (2015), c'est à la fin, là, de
20 notre processus de... de quatre (4) ans,
21 finalement, d'implication.

22 Euh... "pis" ce que je constate, aussi,
23 c'est qu'il y a des recommandations
24 importantes, là, à la fin de... de ce rapport-
25 là, je sais pas si on peut...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3168 -

1 Q Oui.

2 R ... sans interpréter le rapport, là, est-ce
3 qu'on peut seulement aller aux conclusions?

4 Euh... je veux dire, c'est...

5 Q Hum.

6 Non, ce n'est pas à la fin, fin, fin, les
7 conc...

8 R J'ai... les recommandations, j'aurais dû
9 sortir les pages, là, mais...

10 Q Fais... fais contrôle F, «recommandations».

11 R ... c'est ça, ou... euh... **«Rôle respon...»**
12 **"nanana"...**

13 Q Prochain?

14 R Descends un petit peu...

15 Q **"CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS"?**

16 R Exact.

17 Descends un peu encore.

18 Q On est à la page 29.

19 R ... c'est ça, exact.

20 Là, on voit, ici, les recommandations,
21 puis c'est **"aux générateurs de risque"**, qu'on
22 voit en gras, là, **"aux générateurs de risque"**,
23 et on a le point 3 et 4, donc :

24 **«la surveillance...»**

25 Finalement, ce qu'on - ils finissent avec

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3169 -

1 des recommandations de dire que, aux
2 générateurs de risque, c'est important de
3 mesurer les émissions, parce que, finalement,
4 ce qu'on en - si on lit entre les lignes,
5 c'est qu'ils les ont pas, ces données-là.

6 Donc :

7 **«la surveillance environnementale**
8 **des émissions à la source, mais**
9 **également près des quartiers**
10 **habités pouvant être touchés, à une**
11 **fréquence et avec une technologie**
12 **appropriée;»**

13 Et la deuxième recommandation : de
14 partager ces données-là de surveillance :

15 **«... recueillies avec toutes les**
16 **instances concernées;»**

17 Pour que, justement, ils puissent
18 préciser c'est quoi les effets, c'est quoi les
19 sources, c'est quoi la problématique, toujours
20 en ce qui a trait au nickel dans l'air, non
21 pas de façon plus générale, là, pour ce qui
22 est de la poussière.

23 Mais, quand même, quand je vois les
24 recommandations 3 et 4 et 5, en plus :

25 **«le suivi de l'efficacité des**

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3170 -

1 **mesures préventives mises en place**
2 **et l'apport de correctifs au**
3 **besoin.»**

4 Ben, tout ça, ce que ça me dit, c'est que
5 la Santé publique a pas accès à ces données-
6 là, alors qu'on sait très bien qu'il y a des
7 données qui sont prises à la source, et que le
8 partage et la surveillance... euh... avec
9 toutes les instances, est pas réalisé,
10 finalement.

11 Donc, il y a des recommandations là qui
12 me semblent, selon mes connaissances du
13 dossier, ne pas être respectées par le... par
14 l'industrie puis par l'Administration
15 portuaire de Québec.

16 **M^e VINCENT ROCHETTE**

17 pour déf. Administration portuaire de Québec :
18 Sur cette question-là, Monsieur le Juge, je
19 pense que le témoin spécule et qu'il en est
20 conscient.

21 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

22 pour la demande :

23 Q Vous avez dit : «On sait qu'il y a des données
24 qui sont prises, puis qui ne sont pas
25 remises», là.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3171 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

De quoi vous parlez?

Est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi vous dites : «On sait que», l'expliquer au Tribunal?

R Euh... ben, on sait, pour plusieurs raisons, on sait... on sait, pour les avoir vues dans le quartier, les stations d'échantillonnage, donc, à un moment donné, je suis très observateur, dans le quartier, je me promène, puis là, pouf!, il y a une station qui apparaît sur un toit, sur un édifice.

On... on voit bien, là, qu'il y a des stations d'échantillonnage qui s'installent dans le quartier.

On a aussi participé beaucoup à l'évaluation du projet d'agrandissement dans lequel il est très clairement mentionné que l'Administration portuaire a installé des stations, à la fois alentour de ses opérations, pour mesurer les émissions à la source, et à la fois dans le quartier Limoilou.

Euh... on sait, aussi, parce qu'on a été appelés...

LA COUR :

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3172 -

1 Q «On», quand vous dites «on», c'est vous, ça?
2 R Moi et ma conjointe, parce que c'est un
3 travail qui se fait vraiment ensemble...
4 euh... par sa... sa participation au Comité de
5 vigilance des activités portuaires, on a pris
6 connaissance... euh... en fait, de... de...
7 des plans d'action de gestion environnementale
8 de l'APQ qui dit qu'elle compte déployer un
9 réseau de stations, justement, pour compléter
10 l'information sur les émissions et sur les
11 impacts dans la collectivité.

12 Et puis, dans ces rapports-là de... de
13 Développement durable ou de Gestion durable,
14 là, je sais pas les termes exacts, mais on
15 mentionne clairement que ces données-là seront
16 rendues disponibles et accessibles, là, pour
17 l'ensemble des parties prenantes; puis, ce
18 qu'on se rend compte, au bout de la ligne,
19 ben, ce qu'il y a de disponible, c'est ce que
20 maître Rochette a démontré, l'autre fois, là,
21 il y a un site Internet où est-ce qu'on voit
22 une seule station, les PM 2,5, donc, les
23 particules très fines, mais, encore une fois,
24 qui est complètement... euh... à l'écart de ce
25 qu'on demande comme données, donc, les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3173 -

1 particules grossières, la proportion de métaux
2 dans ces données - dans ces... ces particules-
3 là, et aussi des concentrations observées à la
4 source, ce qui est quand même majeur, si on
5 veut.

6 Si on cherche... euh... qui fait le plus
7 de bruit dans le quartier, ben, on va mettre
8 des... des sondes de bruit, puis où il y a le
9 plus de bruit, c'est là qu'il... qu'il vient,
10 le bruit.

11 Même principe pour les polluants
12 atmosphériques : si on avait accès aux
13 stations de... de suivi de - comme le demande
14 la qua... la... la Santé publique, si on veut
15 ces données-là ou si la Santé publique demande
16 ces données-là, c'est pour mieux documenter la
17 situation, et puis, ces données-là, ben, on
18 les a pas, donc, on... ça... ce que ça nous
19 révèle - juste pour répondre clairement à
20 votre question - ce que ça me révèle, c'est
21 que la Santé publique fait ce qu'elle peut
22 pour documenter - pour évaluer le risque,
23 associé à la santé, des concentrations de
24 nickel dans l'air, mais qu'elle manque de
25 données pour pouvoir identifier soit

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3174 -

1 clairement... euh... les... les sources et
2 la... la... les effets des mesures de
3 mitigation qui ont été "mis" en place et
4 annoncées par l'Administration portuaire et
5 l'entreprise.

6 Q On va prendre un dernier rapport de la Santé
7 publique qui est produit par la défense, D-68
8 - non, excusez, 63, excusez-moi.

9 Donc, D-63, **"Mon environnement, ma**
10 **santé"**, on descend, **"BILAN DU RAPPORT"**,
11 **"DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE"**, cette fois-
12 ci, février 2019.

13 Est-ce que vous avez pris connaissance de
14 ce rapport-là?

15 R Bien sûr!

16 Q Et, encore une fois, est-ce que c'est un -
17 est-ce qu'il vous rassure, personnellement,
18 par rapport à la problématique que vous vivez
19 chez vous?

20 R Ben, ça, c'est... c'est... dans l'introduction
21 de l'étude, on justifie presque l'étude par
22 nos démarches, donc, on dit : «Les citoyens se
23 plaignent...» - bla-bla-bla - «... donc, on va
24 faire l'étude de la qualité de l'air.»

25 Puis on se rend compte, encore une fois,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3175 -

1 que, ça, ça documente la qualité de l'air à
2 Québec, dans la région de la Capitale
3 nationale, donc, un petit peu plus large, en
4 comparant les différentes stations, les
5 différents polluants... euh... mais il y a
6 rien, là-dedans, là, qui répond à nos
7 questions.

8 Donc, encore une fois, on... on me dit
9 que... qu'il y a trop de CO2, de monoxyde de
10 carbone, ou qu'il y a trop... euh... d'azote
11 dans l'air.

12 Je veux dire, moi, c'est pas ça mon
13 problème; donc, on - ça vient pas du tout
14 documenté ma problématique; ça, c'est la
15 première chose.

16 Mais je retiens quand même deux (2)
17 constats : dans le résumé, on dit que la Santé
18 publique est préoccupée par les taux de
19 pollution importants à la station des Sables
20 ou Limoilou, qui est à deux (2) coins de rue
21 de chez moi, par rapport à l'ensemble des
22 autres stations... euh... puis les stations
23 sont plus éloignées, les autres, on n'a pas
24 beaucoup de stations, là, dans le quartier.

25 Donc, la Santé publique dit : «La station

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3176 -

1 au coin de chez vous est plus polluée que les
2 autres, puis c'est important de consi... de...
3 de... de s'attaquer ou de considérer ce qui
4 est préoccupant...» - plutôt, je pense que
5 c'est comme ça qu'elle le dit - «... ce qui
6 est préoccupant, c'est les cancérigènes
7 reconnus dans la qualité de l'air», entre
8 guillemets, «le nickel».

9 Donc, on me dit que la station au coin de
10 chez nous présente des... des taux plus
11 pollués, puis que les cancérigènes reconnus
12 sont aussi mesurés, à cette station-là.

13 Ben, il y a rien de rassurant pour moi,
14 puis ça répond pas du tout, en fait, à mon...
15 à ma - à nos préoccupations puis à nos...
16 notre dénonciation ou notre... nos... nos
17 signalements ou tout ça, on... on est très,
18 très loin, là, de...

19 Lorsqu'on me parle de l'indice de qualité
20 de l'air, là, c'est - ça, c'est un indice
21 composé de cinq (5) polluants majoritairement
22 gazeux... euh... dont l'ozone, l'azote, le
23 soufre, les particules fines, je veux dire,
24 c'est pas mon problème, moi, ça, ces... ces...
25 ces...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3177 -

1 Q Pourquoi vous dites : «Ce n'est pas mon
2 problème?»

3 R Ben, c'est... c'est pas ça... c'est pas ça qui
4 me cause des nuisances, ça me cause pas de...
5 d'impact sur mon vé - sur mon quotidien, j'ai
6 pas... j'ai pas de troubles; je veux dire,
7 moi, je fais pas du jogging, puis, là, je me
8 dis : «Ah! L'air est pas bon, puis j'ai de la
9 misère à respirer!»

10 C'est pas ça mon problème!

11 Mon problème, c'est que je torche, lave,
12 je le... mes matériaux sont souillés, c'est
13 très, très "*basic*", là, c'est très... c'est...
14 c'est de la base, base, là, puis, là, on est
15 dans l'étude de la qualité de l'air, puis
16 l'impact des poêles à bois, puis du transport,
17 puis de...

18 C'est pas mon... je veux dire, c'est ben
19 intéressant, c'est super intéressant, puis,
20 collectivement, c'est intéressant de savoir :
21 «Est-ce que ma ville est plus polluée?

22 Est-ce qu'on peut contrôler les
23 polluants?»

24 Mais ça... je veux dire, ça - c'est
25 complètement déconnecté de ce que je vis,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3178 -

1 malgré que, l'introduction, ils ont "faite"
2 presque cette étude-là pour répondre à nos...
3 à nos préoccupations, puis ça répond pas du
4 tout, du tout, du tout, là, c'est... on est
5 complètement déconnectés, même, là!
6 Q Vous avez - on va continuer, là, au niveau des
7 plaintes, on va prendre la pièce P-11.3.
8 Ça complète, là, à moins que vous ayez
9 quelque chose à rajouter par rapport...
10 R Non.
11 Q ... à ça.
12 R C'est beau.
13 **LA COUR :**
14 Maître Poissant-Lespérance...
15 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
16 pour la demande :
17 Oui.
18 **LA COUR :**
19 ... juste avoir un aperçu, là?
20 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
21 pour la demande :
22 Il va... il... écoutez : on va terminer, c'est
23 sûr...
24 **LA COUR :**
25 Bien, ça dépend, si vous en avez pour une

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3179 -

1 demi-heure, on va arrêter tout de suite, là,
2 on va continuer demain matin; si c'est pour
3 cinq (5), dix (10) minutes, on va conclure.

4 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

5 pour la demande :

6 Écoutez : je pense vraiment qu'on peut finir
7 en...

8 **LA COUR :**

9 Une dizaine de minutes?

10 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

11 pour la demande :

12 ... quinze (15), peut-être dix (10)...

13 **LA COUR :**

14 Allez-y!

15 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

16 pour la demande :

17 ... mais on n'ira pas à... à plus que dix
18 (10), quinze (15) minutes.

19 Q On va juste, rapidement, vous avez parlé de...

20 C'est parce qu'il y a aussi une objection
21 en preuve, là, donc, pour certaines des pièces
22 qui ont été produites en liasse dans P-11.3.

23 Dans la mesure où il y a une objection de
24 la partie défenderesse, je me sens
25 l'obligation, là, de faire déposer ces pièces-

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3180 -

1 là par le témoin.

2 Donc, je veux juste prendre la page 41 de
3 la pièce P-11.3, et expliquer, là, c'est
4 encore - on est à un courriel que Luc Morin
5 vous envoie, on va descendre à la page
6 suivante.

7 On voit, à la page 42, **"Déposition**
8 **concernant la déclaration d'incident**
9 **d'émission de poussière en provenance des**
10 **installations portuaires survenu le 25 juin**
11 **2013"**.

12 Je ne veux pas nécessairement qu'on le
13 refasse, mais comme il y a une opposition -
14 bien, il n'y a pas une admission en preuve de
15 ces pièces-là, là, je voulais juste que le
16 témoin explique rapidement l'objet de sa
17 plainte.

18 R Oui.

19 On a eu un téléphone, en fait, d'un
20 enquêteur ou inspecteur, là, je sais jamais le
21 - je pense que c'est enquêteur, dans ce cas-
22 là, qui voulait avoir notre version, parce
23 qu'on avait "faite" une plainte, là, suite
24 à... suite... suite à avoir été informé d'une
25 diffusion de poussière.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3181 -

1 Je me souviens "*pus*" exactement, là, tous
2 les détails, mais cet inspecteur-là est venu
3 à la maison, il nous a demandé, en fait, de
4 remplir une décla - de... de signer et de
5 déclarer les faits, là, ce qu'on avait
6 observé... euh... et puis... euh... nous, on
7 a - en fait, ce nuage-là n'a - nous avait été
8 aussi signalé par un citoyen de Lévis, le même
9 citoyen qui est venu témoigner ici, monsieur
10 Légaré; donc, c'est ce qu'on mentionne dans la
11 lettre aussi, là, qu'on avait été informés;
12 donc, on détaille un peu, là, les faits
13 entourant cette... cette dénonciation ou cette
14 plainte-là, finalement, pour l'événement.

15 Je crois, là, de mémoire, c'était pour
16 une enquête, là, pour en ce qui a trait à
17 l'entrave des inspecteurs au territoire
18 portuaire, mais je peux pas vraiment m'avancer
19 sur ça.

20 Q Et, finalement, on va prendre la pièce P-21
21 qui est la lettre du vingt-neuf (29) octobre
22 deux mille quinze (2015) qui vous est
23 adressée, une lettre de la Ville de Québec,
24 "**Objet : requête de poussière et/ou odeurs,**
25 "**secteur Limoilou**".

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3182 -

1 On va descendre, juste pour vous faire
2 voir le signataire de la lettre.

3 De "**Alain Perron**".

4 Et, donc, vous avez reçu - je voulais
5 vous montrer cette pièce-là et également, là,
6 à la pièce P-11.2, on a le rapport de
7 Christian Fournier.

8 Donc, juste, peut-être, expliquer au
9 Tribunal de quoi il s'agit?

10 R Oui.

11 Ben, monsieur Fournier étant l'inspecteur
12 de la Ville de Québec qui a été le répondant
13 - ben, qui est venu, là, visualise...
14 visualiser la poussière sur mon balcon... euh
15 ... qui a été récoltée dans le petit - dans le
16 bac, là, de "*cloroplast*" dont on a parlé, plus
17 tôt, ce monsieur-là a "faite" un rapport qui
18 constatait, en fait, à l'aide de photos, la
19 poussière qu'on avait observée ensemble, et
20 faisait un lien entre les - pour ce qui est de
21 la partie - parce qu'il y a - j'avais logé la
22 ... la plainte à la Ville, pour ce qui est des
23 odeurs aussi, à la papetière, et puis lui
24 tente de faire une association entre les
25 odeurs provenant des bassins de décantation,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3183 -

1 là - c'est détaillé plus en détail, dans le
2 rapport - et les piles de vrac solide, là, du
3 Port de Québec.

4 Donc, il y a un rapport qui dit : «Oui,
5 on constate qu'il y a de la poussière et qu'il
6 y a des odeurs; selon... après une tournée on
7 semble... on cible ces sources-là.»

8 Et, malgré ce rapport-là qui... qui fait
9 ces associations-là, je reçois cette lettre-là
10 en disant : «C'est pas la - c'est pas au
11 niveau de la Ville que ça se gère, on réfère
12 votre dossier au ministère de
13 l'Environnement.»

14 Donc, malgré la - c'est à peu près la
15 seule enquête ou observation qui est plus
16 venue documenter, en termes de déposition de
17 poussière, là, qui était vraiment plus ciblée
18 sur notre problématique, et, là, la Ville, de
19 ce rapport-là, dit : «C'est un problème qui se
20 gère au niveau "municipal", et que c'est
21 pas...»

22 Parce qu'on voit ici, là, le Règlement
23 des nuisances, finalement, c'est pas tout à
24 fait - ça semble pas s'appliquer, puis que...
25 euh... «Nous sommes désolés, si celui-ci a pu

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3184 -

1 vous laisser entendre que la Ville pourrait
2 prendre des recours judiciaires pour faire
3 respecter sa réglementation, le fait qu'un
4 règlement municipal qui porte sur un objet
5 déjà régi par un règlement de la Loi sur la
6 qualité de l'environnement est inopérant»,
7 donc, comme si la Loi sur la qualité de
8 l'environnement était supérieure Règlement sur
9 les nuisances municipales, et, donc, prend le
10 dossier et me réfère directement au ministère
11 de l'Environnement, avec qui je suis en
12 affaire depuis - ben, en communication, depuis
13 quatre (4) ans; donc, pour moi, c'était le
14 cul-de-sac, là, c'était...

15 Q On ne va pas parler du rapport, monsieur
16 Fournier va venir déposer son rapport, mais
17 c'était simplement pour illustrer la démarche.

18 Mais qu'est-ce que vous reprenez, juste
19 sommairement, là, des constats qui vous sont
20 communiqués via le rapport de monsieur
21 Fournier qui est la pièce P-11.2.

22 R C'est la première fois que quelqu'un vient, de
23 façon systématique - je crois que ç'a duré
24 trois (3) semaines, là, de mémoire - et puis
25 qui fait - qui constate, lui-même, qu'il y a

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3185 -

1 une récurrence et une abondance de poussière
2 qui lui semble, à lui, anormale.

3 Euh... c'est à peu près le constat
4 général que... que... que j'en fais; donc,
5 c'est une observation d'une personne
6 indépendante qui regarde ma poussière.

7 C'est pas de la grosse analyse
8 exhaustive, là, il regarde la poussière, puis
9 il dit : «Ça me semble avoir beaucoup de
10 poussière, pour une (1) semaine
11 d'accumulation.»

12 Puis, après ça, lui va se promener dans
13 le quartier, puis il identifie des sources
14 potentielles de ces poussières-là.

15 Euh... c'est pas le... le... le grand
16 rapport d'analyse très, très sophistiqué, en
17 termes scientifiques, puis tout ça, mais t'as
18 un inspecteur - on a un inspecteur, là, qui,
19 quand même, vient constater, trois (3)
20 semaines d'affilée, et fait des constats, dans
21 son rapport pour - il constate déjà qu'on a...
22 je crois, de mémoire, que c'est la première
23 personne qui met sur papier la problématique
24 de nuisance... euh... liée à la poussière qui
25 correspond vraiment à ce qu'on décrit,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3186 -

1 depuis... on est en deux mille - septembre
2 deux mille quinze (2015), donc, trois (3) ans,
3 là, un (1) an après - avant notre départ.

4 Q Donc, là, on voit la lettre datée du quinze
5 (15) septembre deux mille quinze (2015), à la
6 page 81, et, si on descend, Monsieur le Juge,
7 vous avez le rapport de monsieur Fournier,
8 oui.

9 R Exact.

10 Donc, on voit mon bac, l'échantillonnage,
11 tout ça, donc, monsieur Fournier a été témoin
12 de ça, avec ses - avec des collègues, des
13 supérieurs, tout ça, qui sont venus au bureau.

14 Q Ça complète, je pense, au niveau de vos
15 démarches.

16 Est-ce que vous pouvez expliquer, au
17 Tribunal, vos motivations à investir votre
18 temps, votre énergie, là, que vous avez
19 amplement décrit, dans ce dossier-là, depuis
20 maintenant près de sept (7) ans?

21 Pourquoi?

22 R Ç'a commencé par de la curiosité, c'est...
23 c'est dans mon instinct, je voulais... je
24 voulais savoir, je voulais comprendre, je
25 voulais documenter.

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3187 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Ç'a été la première motivation.

Euh... après ça, évidemment, il y a un paquet de choses qui sont venues motiver la poursuite de l'investigation, tous les messages contradictoires qu'on recevait des interven - des intervenants là, principalement l'Administration portuaire, le... l'indus... l'entreprise qui a toujours, toujours nié que les polluants ou que les poussières pouvaient venir de chez... de... de leurs installations.

Le contraste avec tout ce qu'on a trouvé comme informations historiques, là, sur la problématique, alors que ces... ces documents-là, là, disent clairement que la - c'est une problématique connue, là, on n'avait pas à remettre ça sur la place publique, c'est quelque chose - c'est un dossier qui aurait dû... euh... dont les efforts pour... pour les... pour régler cette problématique-là auraient dû se poursuivre, là, suite aux premières dénonciations, dans les années quatre-vingt (80), tout ça, même les... la fin des années soixante-dix (70).

Je veux pas - je comprends bien, là, que ces documents-là sont pas admissibles, mais,

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3188 -

1 pour nous, quand on a vu ça, c'était très
2 clair que non seulement on n'était pas fous,
3 mais qu'il y avait d'autres gens, avant, qui
4 avaient mis ça sur la table, puis les
5 autorités en avaient déjà parlé, puis ç'avait
6 déjà été investigué, il y a déjà des - une
7 amorce, là, qui avait été faite.

8 Donc, nous, on repartait à zéro (0) dans
9 tout ça, donc, ça... cette... cette
10 contradiction-là entre le message des
11 autorités - quand je dis «des autorités», là,
12 c'est vraiment l'Administration portuaire et
13 le... et l'entreprise, là, pour nier, en fait,
14 et non pas être en mode, là : «Réglons le
15 problème, faisons... faisons ce qu'il faut
16 pour "pus" que vous ayez votre - de la
17 poussière, si... si ça vient de là,
18 évidemment.»

19 Et, évidemment, j'avais - on a les
20 capacités - j'ai les capacités de le faire,
21 donc, ça aussi, moi, c'est ma façon de
22 fonctionner, d'analyse ça... euh... je vais de
23 la recherche depuis vingt-cinq (25) - vingt-
24 trois (23) ans maintenant, mes recherches ont
25 été publiées dans les plus grandes revues

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3189 -

1 internationales, dont la revue "*Science*".

2 L'année dernière, ma... mes travaux ont
3 été sélectionnés parmi les dix (10) recherches
4 de la revue "*Québec Science*", là, c'est pas
5 rien, là, dans une carrière de scientifique.

6 Donc, pour moi, c'est la façon de
7 fonctionner : l'investigation, la recherche,
8 la documentation... euh... donc, c'est
9 beaucoup, beaucoup ça qui... qui a fait en
10 sorte, disons, de ce qu'on a "faite" comme
11 activités, là, comme quotidien.

12 Euh... un profond, profond sentiment
13 d'injustice, on comprend pas pourquoi on a à
14 tout faire ce travail-là, pourquoi on a à
15 documenter ça, pourquoi on doit alerter, sans
16 arrêt, essayer de motiver - ben, pas
17 «motiver», mais de... que les... de
18 sensibiliser les autorités à ce qu'ils
19 documentent notre problématique, au moins pour
20 la connaître, pour la... la comprendre, pour
21 savoir d'où ça vient.

22 Euh... donc, ce... ce sentiment-là de...
23 de... de... de... d'injustice, aussi, là,
24 d'incompréhension, donc, ça, ça nous motive
25 aussi, là, dans notre... dans notre... dans

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3190 -

1 notre enquête.

2 Et puis il y a un... il y a un aspect de
3 défense aussi, un effet - on... on... je sais
4 que c'est difficile à comprendre, je suis
5 rendu à l'extérieur, maintenant, puis, des
6 fois, on se dit : «Voyons! On s'en faisait ben
7 avec ça, c'était ben im... t'sais, ça nous
8 affectait ben, là, t'sais, pourtant, c'était
9 ... ça reste que c'est juste de la poussière,
10 là, t'sais, c'est... même à l'extérieur, on se
11 dit, voyons!»

12 Puis, après ça, je suis revenu pour
13 vérifier mon - la pièce qu'on vous a montrée,
14 tantôt, pour mettre mes photos, puis ça... ça
15 remonte tout ça, là, ces émotions-là, c'est...
16 c'est fort comme sentiment; c'est un sentiment
17 ... un sentiment d'agression, un sentiment
18 d'injustice, un sentiment de frustrations...
19 euh... c'est difficile de mettre des mots sur
20 ça, mais c'est... c'est très, très fort, là,
21 comme sentiment.

22 Je me suis déjà "faite" cambrioler, à mon
23 établière, puis c'est un peu le même genre de
24 feeling, on se dit : «Voyons!», là, t'sais,
25 c'est comme : «T'es rentré chez nous, tu

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3191 -

1 défais mes choses, tu... tu rentres dans mon
2 intimité», c'est... c'est... il y a quelque
3 chose, là, de vraiment profond comme... comme
4 sentiment.

5 Donc, c'est tout ça qui motive, qui
6 motive à... à documenter, puis, évidemment,
7 les gens qui... les gens qui nous disent :
8 «Continuez, vous me défendez, vous êtes là
9 pour ça, on vous fait confiance!», il y a...
10 il y a cette charge-là aussi, là, de -
11 sociale : «Vous avez des compétences, vous
12 avez des connaissances, tout ça, continuez!»

13 Donc, il y a aussi ce rôle-là.

14 Euh... je peux vous dire, Monsieur le
15 Juge, que je recommencerais jamais, jamais,
16 jamais ça!

17 Euh... je peux dire que j'ai perdu sept
18 (7) ans, sept (7) ans de ma vie à documenter
19 ça, c'est... c'est émotif, je... je sais pas
20 pourquoi, je suis pas quelqu'un de très
21 émotif, dans la vie, mais ça vient nous
22 chercher, c'est fort, c'est... c'est très
23 fort, comme sentiment!

24 Q Puis, peut-être pour conclure, de dire
25 pourquoi vous avez fini par déménager?

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3192 -

1 R Il y a une seule et unique raison : la
2 nuisance causée par la poussière.

3 Les heures de nettoyage que j'ai "mis"
4 là-dedans, la frustration accumulée, la
5 préservation de ma santé mentale.

6 À un moment donné, on peut pas... on peut
7 pas être frustré, comme ça, chaque jour, être
8 à recommencer, le... le... le sentiment
9 d'agression, tout ça, alors qu'on peut régler
10 tout ça, en s'en allant.

11 Euh... on croyait... on croyait, au
12 début, que les choses allaient s'améliorer, on
13 a des lois pour ça, au Québec; il y a des lois
14 qui disent qu'on peut pas voir la boucane -
15 la... la poussière s'en aller de la pile, à
16 plus de deux mètres (2 m); il y des lois qui
17 disent qu'on n'a pas le droit d'émettre plus
18 de tant de contaminants dans l'air.

19 Ces lois-là existent, il y a même des
20 règlements municipaux qui empêchent la
21 nuisance, puis tout ça, malgré ces lois-là, il
22 y a rien qui est respecté, là!

23 Nous, les taux de nickel sont toujours
24 au-dessus des normes; des nuages, on en voit,
25 à chaque année... euh... les... les... les

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3193 -

1 normes, comme je vous dis, sont encore
2 dépassées, donc, il y a quelque chose, là, qui
3 - il y a des règlements qui sont pas
4 appliqués, il y a des lois qui sont pas
5 appliquées, puis, nous, on... on trouve que
6 c'est profondément injuste!

7 Puis, après toutes ces démarches-là,
8 auprès de la Santé publique, auprès du
9 Ministère, de l'information, la recherche, la
10 documentation, les plaintes, qu'il y a rien,
11 rien, rien qui a été documenté, face à notre
12 problématique, on trouve ça carrément
13 inadmissible, là!

14 Nous, on est des citoyens, on paye des
15 impôts, des taxes, on lève le doigt, puis on
16 dit : «Il y a un problème, là, puis c'est pas
17 nous autres qui le dit tout seuls, là, il y a
18 plein de monde qui disent qu'il y a un
19 problème de poussière, dans le quartier, là,
20 on peut-tu parler de ça, là, puis arrêter de
21 parler des poêles à bois puis de d'autres
22 choses, là!»

23 C'est... ce qu'on veut, c'est qu'on
24 documente cette nuisance-là.

25 Euh... donc, c'est... c'est... c'est...

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3194 -

1 c'est... c'est la raison, aussi, fondamentale
2 pourquoi on s'en remet à vous; on s'en remet
3 à vous, parce qu'on considère qu'il y a des
4 lois, puis vous êtes là pour trancher, puis
5 protéger... protéger les gens, puis on a
6 confiance.

7 **LA COUR :**

8 Q Alors, merci!

9 Bonne fin de journée!

10 Ça complète pour aujourd'hui.

11 Alors, nous, on se revoit, demain matin,
12 à neuf heures (9 h).

13 Merci!

14 **- ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS**

15 **RIEN POUR LE MOMENT -**

16 * * * *

17 **- ADVENANT 16 H 50, L'AUDIENCE**

18 **EST AJOURNÉE AU 1^{er} OCTOBRE 2019**

19 **À 9 H A.M. -**

20 * * * *

21

22

23

24

25

Le 30 septembre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
Int. (M^e Poissant-Lespérance)

- 3195 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Je soussigné ROGER BÉDARD, sténotypiste officiel, certifie sous mon serment d'office que la preuve qui précède est la transcription exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

ROGER BÉDARD, s.o.

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° 200-06-000169-139

PRÉSENT : L'HONORABLE JACQUES G. BOUCHARD, j.c.s.

VÉRONIQUE LALANDE

et

LOUIS DUCHESNE,

Demandeurs;

c.

COMPAGNIE D'ARRIMAGE DE QUÉBEC LTÉE

et

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE QUÉBEC,

Défenderesses.

VOLUME N° 10

PAGE 3196 À PAGE 3496

DATE : 1^{er} octobre 2019

COMPARUTIONS :

M^e PHILIPPE H. TRUDEL,

M^e ANDRÉ LESPÉRANCE,

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE,

avocats des demandeurs;

M^e FRANÇOIS PINARD-THÉRIAULT,

M^e AMÉLIE DUFOUR,

avocats-conseils des demandeurs;

M^e SYLVAIN CHOUINARD,

M^e ARIANE-SOPHIE BLAIS,

M^e ANTOINE VEILLETTE,

avocats de la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée;

M^e MICHEL GAGNÉ,

avocat-conseil de la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée;

M^e VINCENT ROCHETTE,

M^e MARIE-HÉLÈNE CARON,

avocats de l'Administration portuaire de Québec.

200-06-000169-139

I N D E X

Page

PREUVE DE LA DEMANDE

LOUIS DUCHESNE

C.-int.(M^e Rochette) 3199

DISCUSSIONS 3492

* * * * *

LISTE DE PIÈCES

D-198: Lettre de M^e Clara Poissant-
Lespérance à M^{es} Vincent Rochette
et Sylvain Chouinard consignante
des demandes de communication de
documents (2019-04-18) 3341

* * * * *

200-06-000169-139

LISTE D'ENGAGEMENTS

Page

E-7:	Confirmer si M. Duchesne a prélevé des échantillons aux dates qui sont mentionnées pour les demandes 1B et 1Y que l'on retrouve dans la pièce D-198 . . .	3408
E-8:	Confirmer que, sur les 51 vidéos et photos que l'on retrouve, sous la pièce P-11, il n'y a que la photo cotée comme pièce P-11FF qui corresponde à un échantillon analysé en laboratoire	3415

* * * * *

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

- 3199 -

1 - AUDIENCE 1^{er} OCTOBRE 2019 -

2 * * * *

3 - SÉANCE DE L'AVANT-MIDI -

4 * * * *

5 - ADVENANT 9 H

6 OUVERTURE DE L'AUDIENCE -

7 * * * *

8 **LA COUR :**

9 Bonjour, tout le monde!

10 Bon matin!

11 On est rendus au contre-interrogatoire de
12 monsieur Duchesne.

13 Si monsieur Duchesne veut s'avancer.

14 On va vous assermenter à nouveau.

15 * * * *

16 L'an deux mille dix-neuf, le premier jour
17 d'octobre, a comparu :

18 **LOUIS DUCHESNE,**

19 LEQUEL, après avoir juré de dire la vérité,
20 dépose et dit :

21 **LA GREFFIÈRE :**

22 Q Votre nom?

23 R Louis Duchesne.

24 Q Votre adresse?

25 R 501 Chemin du Hibou, G3C 1S8.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3200 -

- 1 Q Merci!
- 2 **CONTRE-INTERROGÉ PAR M^e VINCENT ROCHETTE**
- 3 pour déf. Administration portuaire de Québec :
- 4 Donc, Monsieur le Juge, pour assurer la
- 5 fluidité du contre-interrogatoire de monsieur
- 6 Duchesne, je souhaite commencer par clarifier
- 7 la signification de certains termes que je
- 8 vais utiliser, tout au long de
- 9 l'interrogatoire, de manière à faire en sorte
- 10 que les choses se déroulent rondement.
- 11 Q Ça vous va, Monsieur Duchesne?
- 12 R Oui.
- 13 Q Donc, le mot «zone», Monsieur Duchesne, va
- 14 référer au territoire géographique visé par la
- 15 description du groupe qui a été autorisé, aux
- 16 termes du jugement prononcé par le juge
- 17 Parent, le trois (3) août deux mille quinze
- 18 (2015); ça vous convient?
- 19 R Oui.
- 20 Q L'expression «activités portuaires» ou
- 21 «opérations portuaires» va référer aux
- 22 activités de manutention de vrac solide
- 23 effectuées dans le secteur Beauport du Port de
- 24 Québec; ça vous va?
- 25 R Oui.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3201 -

1 Q L'expression «DRSP» va référer à la Direction
2 régionale de santé publique de la Capitale
3 nationale qui est l'auteure, comme vous le
4 savez, des rapports P-32, P-33 et D-63; ça
5 vous convient?

6 R Euh... oui.

7 Je pourrais pas faire le lien avec les
8 pièces, oui, ça me - mais ça me convient, pour
9 ce qui est des rapports et la DRSP, la
10 signification de l'acronyme.

11 Q Ça va.

12 Et l'acronyme «MELCC» va référer au
13 ministère de l'Environnement du Québec, -
14 indépendamment des dénominations que le
15 ministère de l'Environnement a eues, depuis le
16 trente et un (31) octobre deux mille dix
17 (2010); ça vous convient?

18 R Ça me va très bien.

19 Q Connaissez-vous, Monsieur Duchesne, le dossier
20 Ciment St-Laurent?

21 R Euh... très peu.

22 Q Très peu.

23 R Euh... j'en ai entendu parler, en fait, parce
24 que ç'a été très énoncé ou présenté, lors du
25 premier recours.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3202 -

1 Euh... dès l'introduction du recours, on
2 a référé à ce jugement-là.

3 J'ai très peu consul... j'ai... le...
4 le... le jugement, j'ai pas analysé le
5 jugement, je connais très peu la situation.

6 Q Connaissez-vous le site de l'ancienne
7 cimenterie, à Beauport?

8 R Euh... non, je connais pas les... le... le...
9 le... je n'ai pas de visuel de ce site-là.

10 Je sais que c'est situé dans une zone,
11 disons, au nord-est du secteur Beauport, mais
12 j'ai pas plus - j'ai pas été me promener dans
13 ce coin-là, je... je... non, je n'ai pas de
14 connaissance du site.

15 Q Ça va.

16 Laissez-moi vous expliquer quelques
17 éléments du dossier.

18 Donc, à l'époque où la cimenterie était
19 en opération, les résidents, à proximité de la
20 cimenterie, voyaient la poussière sortir de la
21 cheminée de la cimenterie, voyaient le panache
22 se disperser dans l'air ambiant, et voyaient
23 la poussière retomber sur leurs propriétés.

24 Donc, dans ce dossier, la provenance de
25 la poussière pouvait être établie par

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3203 -

1 observation visuelles, là; vous comprenez?

2 R Oui, je comprends bien.

3 Q Votre dossier à vous est différent, n'est-ce
4 pas?

5 R ... euh... non, je trouve que ça se ressemble
6 beaucoup, la... la poussière, on... on a vu
7 des émissions... oui.

8 **LA COUR :**

9 Q Un instant!

10 R Pardon!

11 Q Oui.

12 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

13 pour la demande :

14 Oui.

15 Je veux juste faire un commentaire,
16 Monsieur le Juge.

17 La prémisse de mon confrère n'a pas été
18 établie, c'est sa lecture du jugement, et
19 c'est sa - je veux dire, il n'y a aucune
20 prémisse qui n'a été établie, ici, la preuve
21 n'est pas refaite de Ciment St-Laurent, et,
22 personnellement, ce n'est pas comme ça que je
23 lis le jugement.

24 Donc, j'aimerais qu'on - que mon confrère
25 établisse d'abord la prémisse, et puis que

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3204 -

1 monsieur Duchesne puisse la vérifier, avant de
2 se prononcer sur un énoncé hypothétique qui
3 est la qualification de mon confrère.

4 **LA COUR :**

5 Maître Rochette.

6 **M^e VINCENT ROCHETTE**

7 pour déf. Administration portuaire de Québec :
8 C'est un élément du jugement, Monsieur le
9 Juge, qui apparaît des motifs tant de la juge
10 Dutil que de ceux de la Cour suprême, mais
11 comme vous l'aurez...

12 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

13 pour la demande :

14 Quels paragraphes, confrère?

15 **M^e VINCENT ROCHETTE**

16 pour déf. Administration portuaire de Québec :
17 ... comme vous l'aurez compris, c'était
18 uniquement un élément de contexte pour
19 distinguer les dossiers.

20 **LA COUR :**

21 Sauf que, de toute façon, monsieur dit qu'il
22 ne l'a pas lu, alors...

23 **M^e VINCENT ROCHETTE**

24 pour déf. Administration portuaire de Québec :
25 Non, tout à fait.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3205 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Tout à fait.

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

Mais quels paragraphes?

Parce que c'est quand même important, Monsieur le Juge, quand on pose une question à un témoin, puis on met une prémisse, pour que la prémisse soit vraie ou il faut qu'on puisse la mettre en preuve.

Quels paragraphes?

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :
Je vous les donnerai, à la pause, il n'y a pas de problème.

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

Merci!

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :
Q Prenons ça différemment, Monsieur Duchesne :
par observation visuelle, vous pouvez confirmer que vous n'êtes pas en mesure de déterminer la provenance de la poussière à votre ancienne résidence de la 2e Rue; c'est exact?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3206 -

1 R ... euh... lorsque je constate un événement de
2 poussière sur mon balcon, sur mes bords de
3 fenêtres, je ne peux pas, visuellement, voir
4 l'émission qui a provoqué cet incident-là;
5 toutefois, on a de nombreux "visouls" -
6 visuels qui nous démontrent que la poussière,
7 constituée de... des vracs solides, est amenée
8 dans les airs par le vent.

9 Q Ce que je voulais simplement établir, d'entrée
10 de jeu, c'est que, de votre ancienne résidence
11 de la 2e Rue, vous ne voyiez pas la source qui
12 est à l'origine de la poussière que vous avez
13 sur votre balcon; c'est exact?

14 R De ma résidence, non, je ne vois le... les
15 installations ou les opérations de manutention
16 de vrac solide, au secteur Beauport.

17 Q Ce qui veut dire que, pour déterminer la
18 provenance de la poussière dans la zone, il
19 faut faire des analyses scientifiques; c'est
20 exact?

21 R Je suis pas tout à fait d'accord avec cette
22 affirmation-là.

23 Euh... nous, en... euh... par élimination
24 des sources probables pouvant expliquer cette
25 pro - cette poussière-là, le type de poussière

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3207 -

1 qu'on recevait ou qu'on observait sur le notre
2 résidence... euh... en fonction de la
3 direction des vents... euh... on peut cibler
4 une provenance probable ou de se, disons,
5 fixer... se - statue sur une hypothèse, et
6 puis... euh... oui, une hypothèse probable
7 de... de provenance de poussière, oui...

8 Q Donc, ça...

9 R ... par élimination des autres sources qui, à
10 notre connaissance, peuvent pas expliquer ce
11 qu'on observe sur... à notre résidence.

12 Q Je comprends que c'est l'analyse ou
13 l'hypothèse que vous posez, mais est-ce que
14 vous suggérez, au Tribunal, que, sans analyse
15 scientifique, vous êtes en mesure de
16 déterminer la provenance de la poussière qui
17 retombe dans la zone?

18 R ... euhmm... «analyse scientifique», pour moi,
19 c'est... euh... vous pourriez peut-être le
20 définir, qu'est-ce que vous entendez?

21 Est-ce que c'est des - mettre des
22 chiffres?

23 Est-ce que c'est faire des
24 correspondances entre la direction des vents
25 et les concentrations dans l'air?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3208 -

1 Euh... pour moi, la... la science est une
2 démarche, on pose une hypothèse, on vérifie,
3 à l'aide de ce qu'on a comme données, à l'aide
4 d'expérimentation.

5 Si on arrive à notre - si c'est les...
6 les... les conclusions ou les observations
7 pointent toujours vers la même hypothèse, ben,
8 ça semble confirmer cette hypothèse-là;
9 évidemment, on peut faire des analyses
10 complémentaires, ces analyses-là peuvent être
11 répliquées par d'autres personnes, mais ce
12 type - si, ça, cette... euh... cette recherche
13 de compréhension là de la source ou de...
14 de... d'identification de la source des
15 poussières, vous appelez ça une «analyse
16 scientifique», je peux... je peux adhérer à
17 votre... à votre suggestion, mais je... je...
18 vous pourriez peut-être préciser ce que vous
19 entendez par «analyse scientifique».

20 Q Bien, écoutez : on va y venir, mais vous êtes
21 un scientifique, vous-même, donc, vous
22 connaissez certainement le terme «analyse
23 scientifique».

24 R Ben, je... je... je veux pas vous... vous
25 interrompre, mais ce que - c'est plus une

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3209 -

1 démarche.

2 «Analyse scientifique», pour moi, c'est
3 une démarche, la démarche scientifique.

4 Une «analyse scientifique», pour moi, ça
5 ... ç'a peu de résonance dans... dans mon
6 esprit.

7 Q Visuellement, quand vous regardez un
8 échantillon de poussière, est-ce que vous êtes
9 en mesure de distinguer la poussière qui
10 provient des activités portuaires, de celle
11 qui provient d'autres sources?

12 R Non.

13 Je ne peux que... euh... constater... euh
14 ... la... la... la simili... la... la...
15 l'apparence, la si... l'apparence similaire
16 entre les événements... euh... la... la... le
17 caractère, qui m'apparaît particulier, de
18 cette poussière-là que je n'ai pas vu ou que
19 je ne... je... je ne perçois pas de la même
20 façon, lorsque, par exemple, lorsque je suis
21 à Stoneham et que le trafic amène de la
22 poussière sur les bords de fenêtres... euh...
23 c'est... la nature ou l'apparence de la
24 poussière me permet de penser que c'est une
25 poussière de source... euh... spécifique, mais

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3210 -

- 1 je peux pas, en regardant la poussière, dire :
2 «Telle proportion proviendrait des activités.»
3 Q Madame la Greffière, je référerais le témoin
4 à un des échantillons qui est contenu dans la
5 pièce P-11.6 que vous avez produite, hier,
6 lors de votre témoignage, Monsieur Duchesne.
7 Je vous demanderais de prendre
8 l'échantillon de mai deux mille treize (2013),
9 s'il vous plaît!
10 R ...
11 Q J'aurais dû préciser, pardon, l'échantillon de
12 mai deux mille treize (2013) qui a été analysé
13 par AGAT.
14 R Ça va prendre quelques instants pour les...
15 les retrouver.
16 Q Je crois que ce sont ceux qui étaient dans le
17 sac, non?
18 R Ah, peut-être!
19 Q Corrigez-moi, si je me trompe, avant de les
20 sortir, ceux qui sont dans le sac, ce sont
21 ceux qui ont été analysés par monsieur St-
22 Louis?
23 R Il est marqué dessus - j'ai pas fait de
24 vérification de ces échantillons-là, je les ai
25 reçus, hier, là, suite à la transmission - il

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3211 -

1 est marqué "**EDS R. St-Louis, septembre 2017**",
2 sur le sac.
3 Q Ça va.
4 Il devrait y avoir un échantillon de mai
5 deux mille treize (2013), dans ce sac.
6 R ... oui, quatre (4) mai deux mille treize
7 (2013).
8 Q Ça va.
9 Êtes-vous capable, dans cet échantillon,
10 Monsieur Duchesne, d'identifier, visuellement,
11 les particules de nickel?
12 R Bien sûr que non!
13 Q Les particules de cobalt?
14 R Non!
15 Q Les particules de cuivre?
16 R Non plus!
17 Q Les particules de zinc!
18 R Non plus!
19 Q Les particules de fer?
20 R Non plus!
21 Q Donc, il n'y a aucune nuisance visuelle qui
22 est associée à l'un ou l'autre de ces métaux;
23 c'est exact?
24 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
25 pour la demande :

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3212 -

1 Définissez «nuisance...»
2 **LE TÉMOIN :**
3 R «De nuisance visuelle», moi non plus...
4 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
5 pour la demande :
6 Je ne comprends pas, «nuisance», excusez!
7 **LE TÉMOIN :**
8 R ... je comprends pas la question.
9 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
10 pour la demande :
11 Définissez «nuisance visuelle»!
12 **M^e VINCENT ROCHETTE**
13 pour déf. Administration portuaire de Québec :
14 Je comprends.
15 Monsieur le Juge, deux (2) commentaires :
16 d'abord, «nuisance» est un terme qui a été
17 employé abondamment par le témoin, lors de son
18 interrogatoire en chef; donc, je pense que le
19 témoin comprend parfaitement le sens du mot
20 «nuisance».
21 Deuxièmement, je comprends, de la règle
22 de l'avocat "ad litem", que celui qui commence
23 ou celle, qui commence avec un témoin, termine
24 avec ce témoin.
25 Je comprends, de l'intervention de maître

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3213 -

1 Trudel, qu'il a l'intention d'intervenir
2 souvent.

3 Je trouve que nous sommes bien tôt, dans
4 mon contre-interrogatoire, pour autant
5 d'interventions!

6 Q Mais, à tout événement, Monsieur Duchesne,
7 quelle est votre compréhension du mot
8 «nuisance»?

9 R «Nuisance», c'est quelque chose qui me nuit;
10 donc, qui nuit à mes activités, qui m'oblige
11 à faire des tâches, qui me "contraignent" à
12 faire des activités que j'aurais pas le goût
13 de faire, qui "nuisent"... euh... qui...
14 euh... par exemple : si je vois mes matériaux
15 se dégrader par mon lavage, je considère que
16 c'est une nuisance.

17 Euhmm... de... de... de... de... de voir,
18 de connaître... euh... que ces poussières-là
19 contiennent des métaux lourds qui peuvent être
20 potentiellement nocifs pour mon enfant, pour
21 ma conjointe que je sais sensible à l'asthme,
22 depuis des années, qui fait des dermatites de
23 contact, pour moi, c'est une nuisance.

24 Ça vient chercher des inquiétudes, pas
25 pour moi, je suis un peu insouciant, peut-

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3214 -

1 être, un peu naïf... euh... c'est une
2 inquiétude pour mes proches... euh... pour mon
3 jeune, mon jeune qu'on veut éduquer dans un
4 environnement sain... euh... donc, ça
5 constitue aussi de la nuisance, le fait d'être
6 préoccupé par ça.

7 Il y a aussi une préoccupation
8 collective, je l'ai mentionné, hier : pour
9 moi, c'est inquiétant; c'est inquiétant
10 d'avoir... euhmm... des statistiques de santé
11 qui sont nettement... euh... désavantageuses,
12 dans le secteur, sans faire d'association avec
13 la poussière, mais on sait que les taux... euh
14 ... les... l'espérance de vie est plus faible,
15 les taux de...de maladies cardiorespiratoires,
16 tout ça, c'est... euh... c'est... les
17 statistiques sont vraiment, vraiment
18 différentes, en Basse-Ville, comparativement
19 à la Haute-Vile.

20 Ça suscite des inquiétudes; moi, ça, je
21 considère que c'est de la nuisance aussi, en
22 plus de "toutes" les... les désagréments, là,
23 que j'ai mentionnés, de nettoyage, tout ça.

24 Donc...

25 Q Laissez les inquiétudes de côté, un instant.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3215 -

- 1 R Oui, mais ça «partie» - ça fait partie de ma
2 nuisance, et...
- 3 Q Je comprends.
- 4 R ... de la préoccupation, c'est de la nuisance,
5 dans ma tête à moi.
- 6 Q Vous avez parlé d'«abondance», hier; vous vous
7 souvenez de ça?
- 8 R Oui, bien sûr!
- 9 Q Vous avez parlé de «récurrence».
- 10 R Oui.
- 11 Q Donc, vous vous livriez à des activités de
12 nettoyage, à votre ancienne résidence, c'était
13 en raison de l'accumulation totale de la
14 poussière; c'est exact?
- 15 R ... euh... lorsque... oui, c'est - ben, en
16 fait, c'était une conjugaison de «il y en a
17 trop, j'ai du temps... euh... il faut le
18 faire»... euh... donc, c'est... c'est pas
19 nécessairement «quand il y en a trop, je
20 faisais mon ménage», là, c'est... c'est une...
21 c'est tout ça en même temps, là.
- 22 À un moment donné, il y en a assez, puis,
23 oui, c'est une question de totalité de
24 poussière.
- 25 Je lave pas uniquement le cuivre sur mon

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3216 -

1 balcon, par exemple.

2 Q Exact.

3 Puis vous avez dit, hier, que vous
4 nettoyez pas, non plus, du nickel; exact?

5 R Pas seulement du nickel, je suis tout à fait
6 d'accord avec ça, et puis je suis bien
7 conscient que la poussière qui est sur mon
8 balcon, c'est pas du nickel pur; il y a aucun
9 élément, là-dedans, qui est retrouvé de façon
10 pure.

11 Q Exact.

12 Donc, ce n'est jamais arrivé que vous
13 vous êtes dit : «Tiens, je vais nettoyer le
14 quatre pour cent (4 %) de métaux qui se
15 trouvent sur mon balcon, pour laisser le
16 quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de
17 poussière qui n'est pas constituée de métaux.»

18 Quand vous nettoyez, vous nettoyez la
19 totalité de la poussière; c'est exact?

20 R Oui, mais je tiens à préciser que la poussière
21 est constituée, à grande, grande majorité...
22 euh... ben, «à grande majorité», en grande
23 proportion, de métaux.

24 Euh... moi, quand j'entends «métaux», là,
25 c'est la... la panoplie des métaux du pa -

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3217 -

1 du... du tableau périodique, là, on parle pas
2 juste de cuivre, nickel, zinc.

3 Le calcium, c'est du mé - c'est un métal;
4 le fer, c'est un métal.

5 Euh... donc, ça fait partie de l'analyse
6 des métaux extractibles dans la poussière.

7 Je sais que c'est une poussière qui est
8 pas composée, à grande - en grande proportion,
9 de matières organiques, là, c'est pas des
10 feuilles, ça, on le sait... euh... c'est pas
11 du pollen, en grande majorité; donc, on sait
12 que c'est des mé... minéraux, des métaux qui
13 sont déposés, donc, d'origine minérale.

14 Q Vous avez fait état, hier, de ce que vous avez
15 appelé la «matrice de la fine poussière grise»
16 qui, selon votre témoignage, est à la source
17 de la nuisance que vous dites avoir subie;
18 vous vous souvenez de ça?

19 R ... euh... ce qui m'amène à nettoyer, ce qui
20 semble tacher mes matériaux, ce qui semble
21 pénétrer dans ma résidence, ce qui semble être
22 volatile et en suspension dans l'air... euh...
23 pour moi, c'est associé spécifiquement à la
24 fine poussière grise que je vois dans - le
25 voile, en fait, de cette fine poussière grise

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3218 -

- 1 là qui se dépose sur mes balcons, c'est comme
2 ça que je visualise... euh... la présence de
3 poussière fine, puis c'est celle-là qui... qui
4 semble me causer des dé... des désagréments.
5 Q Mais vous avez quand même identifié, au fil de
6 la révision de vos photos et de vos vidéos,
7 certains autres types de particules qui ne
8 proviennent pas des opérations portuaires;
9 c'est exact?
10 R Qui, à ma compréhension, évidemment, j'ai pas
11 démonstration, hors de tout doute, là, mais,
12 à ma connaissance, les... les... les... les
13 éclisses de bois ne... ne sont pas
14 manutentionnées au Port de Québec, et ne
15 proviendraient pas des installations, oui,
16 c'est exact.
17 Q Vous avez mentionné également des petites
18 roches que l'on voyait dans vos échantillons?
19 R Exactement.
20 Q Ça ne vient pas des opérations portuaires?
21 R Euh... à ma connaissance, je peux pas
22 affirmer, hors de tout doute, qu'il y a pas
23 des petits cailloux qui pourraient être
24 transportés, mais je comprends bien qu'un
25 caillou comme ça n'est pas mis en suspension

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3219 -

1 dans l'air, ne peut pas être transporté sur de
2 très grandes distances.

3 Ils pourraient être amenés par le... les
4 pas des... des... des piétons, là, qui...
5 qui... qui rentrent sur mon balcon, qui
6 viennent sur mon balcon, le facteur, moi-même
7 - quoiqu'il y a "pus" de facteur, mais nous-
8 mêmes.

9 Euh... ça pourrait être directement, là,
10 émis par la... la route, le... le...
11 évidemment, ce qui a été étendu dans la route,
12 le transport avec l'auto qui ferait soulever
13 la petite roche.

14 Mais je ne crois pas que ce type de
15 petits cailloux là soient manutentionnés au
16 Port de Québec.

17 Q Vous avez parlé de feuilles, à l'occasion,
18 quelques matières organiques?

19 R Oui, exactement.

20 Un peu de pollen - ben, le pollen, on le
21 voit pas comme ça, on l'a vu sur... je crois
22 qu'il y avait un des - une des lingettes qui
23 est un petit peu plus verdâtre; moi, ça me
24 laisse présumer qu'il y avait probablement un
25 petit peu de... de pollen, au travers de la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3220 -

1 poussière.

2 Oui, on voit un peu - on voit des...
3 aussi, des plaques d'eau, au printemps, avec
4 les cernes jaunes.

5 Euh... dans ma tête à moi - on a eu
6 plusieurs signalements, au printemps, les
7 citoyens écrivaient sur notre site :
8 **"Poussière dans les rues"**, puis c'était le
9 petit cerne jaune.

10 Je leur disais que c'est - à mon avis,
11 c'est pas... ça provenait pas des activités.
12 Q Outre ce que vous venez d'identifier, est-ce
13 qu'il y a autre chose, dans votre poussière,
14 qui, à votre connaissance, ne provient pas des
15 opérations portuaires?

16 R ... il peut y avoir... euh... il peut y avoir
17 des... des émissions en provenance de la
18 dégradation, par exemple - mais parce que les
19 sources sont multiples, hein, les sources de
20 poussière, en ville, sont multiples.

21 Il peut y avoir les freins, les freins
22 des autos, les "pads" de freins, en fait, qui
23 s'usent, ça crée de la poussière de freins qui
24 va se déposer sur l'autoroute, généralement,
25 puis qui va être transportée par le vent, qui

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3221 -

1 va être amenée sur nos résidences.

2 Il peut y avoir des... euh... des résidus
3 de pneus qui se dégradent, qui peuvent être
4 transportés par le vent, qui peuvent se
5 promener et se rendre - arriver chez moi.

6 Euh... il pourrait y avoir un poêle à
7 bois mal - pas moderne, un vieux poêle à bois,
8 quoiqu'on ne sent pas d'odeurs de poêle à
9 bois, en pleine ville, et je connais personne,
10 personne, d'amis ou de connaissances qui ont
11 des poêles à bois, dans le sec... dans
12 Limoilou, mais, malgré ça, je reconnais que,
13 lorsque je suis à la campagne et que je fais
14 un feu de bois, il pourrait y avoir des
15 petites particules qui seraient... qui
16 seraient pas filtrées par un mauvais système
17 de poêle au bois, ça pourrait aussi être -
18 contribuer.

19 Tout ce qui est terrain vague, donc, dès
20 qu'il y a un terrain vague, en fait, le vent
21 peut entrer dans ce terrain vague là et
22 soulever une partie des poussières qui
23 pourraient se mélanger avec la poussière qu'on
24 reçoit.

25 Euh... la... le... tout ce qui est sable,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3222 -

1 sable de plage, ça pourrait aussi être amené
2 dans le... dans le... le vent.

3 En fait, le... le vent discrimine pas,
4 hein, il prend tout ce qu'il est possible
5 d'amener sur la poussière.

6 À la limite, peut-être très fin, un peu
7 de dégradation, aussi, du bitume de la rue qui
8 peut créer des petites particules et
9 pourraient être émises dans l'atmosphère.

10 Euh... tout ça, c'est des sources que je
11 considère, dans ma tête à moi, avec des...
12 des... des... des gradients très, très
13 variables, en termes de potentiel d'émissions;
14 donc, je me dis : même si on dégradait toutes
15 les - tous les... "toutes" les "pads" de
16 freins de toutes les autos qui sont passées,
17 aujourd'hui, sur la... la... l'autoroute
18 Dufferin-Montmorency, puis qu'on les émettait
19 dans l'air, ben, combien ça fait de masse de
20 poussière, mais ça reste des petits "pads" de
21 freins, là; alors qu'il y a d'autres sources
22 qui émettent ou qui ont un potentiel
23 d'émission beaucoup, beaucoup plus grand.

24 Euh... j'en ai nommé quelques-unes, là,
25 je pourrais peut-être en trouver d'autres, là,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3223 -

1 en réfléchissant; c'est les grandes que je
2 vois.

3 Évidemment, les abrasifs... euh... les
4 abrasifs, en fait, en ville... euh... on étend
5 du sel, on étend aussi du petit caillou... euh
6 ... j'ai appris, de la Ville de Québec, parce
7 que, à un moment donné, il y a un monsieur
8 Dufour, ben, qui est le directeur de... de...
9 des opérations de je sais pas trop, mais
10 qui... qui gérait les nettoyages, puis tout
11 ça, dans la rue, et puis j'yavais "faite" part
12 de... du... de la poussière importante que je
13 voyais sur le bord de la rue, et qui
14 m'apprenait, en fait, qu'ils étendaient "pus"
15 de sable, dans la rue... euh... le sable étant
16 plus fin, et ça bouchait les... les égouts,
17 les canaux, tout ça; donc, depuis deux mille
18 quatorze (2014), il m'expliquait qu'il y avait
19 "pus" de sable dans la rue, que c'était
20 uniquement du caillou un peu plus grossier qui
21 était aussi en partie ramassé, au printemps,
22 par les activités de nettoyage; donc, ils
23 récupéraient ça et amenaient ça dans un site,
24 un entrepôt où il y a des amoncellements de
25 récupération de ces cailloux-là.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3224 -

1 Donc, oui, ces petits cailloux-là
2 pourraient, avec... ben, pas non seulement
3 «pourraient», mais avec le passage des autos,
4 se dégrader, créer de la particule fine qui,
5 elle, pourrait être soulevée dans
6 l'atmosphère, puis se joindre aux autres
7 particules.

8 Pour ce qui est des sels, moi, ça me...
9 ça me résonne moins, dans ma tête, le sel,
10 c'est... c'est soluble à l'eau, ça crée des
11 gros problèmes environnementaux, hein, dans la
12 Couronne nord, pour la... la prise d'eau du...
13 du Lac Saint-Charles; nous, en tout cas, on en
14 entend beaucoup parler, là, à Stoneham, parce
15 que c'est... le sel d'épandage, en fait, est
16 lessivé par l'eau, donc, ça s'en va dans les
17 ruisseaux, mais ce qui est lessivé par l'eau
18 puis que ça s'en va dans les eaux
19 souterraines, puis dans les lacs, ben, c'est
20 certainement pas disponible pour être émis
21 dans l'atmosphère.

22 Donc, pour moi, le sel résonne moins, en
23 termes de connaissance de... du comportement,
24 mais, oui, les petits cailloux de...
25 d'abrasifs peuvent contribuer aussi à... à la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3225 -

1 poussière totale.
2 Euh... il y a aussi une charge de
3 particules fines qui s'ajoutent à ça... euh
4 ... qui vient augmenter le... la charge
5 totale, dans l'atmosphère, de particules, mais
6 ces particules-là sont reconnues comme étant
7 très, très peu sujettes à être déposées, en
8 fait, parce qu'elles sont, par définition, des
9 particules en suspension, donc, avec la... la
10 vélocité du vent, puis les mouvements de...
11 de... des forces de convection, de chaleur,
12 tout ça, ben, ces particules-là sont
13 transportées dans l'air et sont... euh... peu
14 potentiellement sujettes à être déposées sur
15 nos infrastructures.
16 C'est ma compréhension des sources
17 urbaines de poussière.
18 Euh...
19 Q Qui ne proviennent pas des opérations
20 portuaires.
21 R Euh... des... exactement - ben, qui sont
22 normales, en ville; donc, tout le monde a un
23 peu de poussière - ben, pas nécessairement un
24 peu, on peut avoir un peu plus de poussière
25 aussi, en ville; en milieu urbain, c'est quand

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3226 -

1 même plus poussiéreux qu'un milieu... euh...
2 rural... euh... quoique des routes non pavées
3 puis beaucoup de transport de tracteurs, tout
4 ça, puis les... le... les émissions de
5 particules provenant de l'agriculture,
6 principalement, là, les labours puis tout ça,
7 c'est quand même très important, en termes de
8 charge totale.

9 Nous, on... on étudie ça, parce que ça
10 vient - en fait, c'est du calcium qui con...
11 qui tamponne l'acidité des précipitations,
12 donc, ça... ça joue dans notre balance, là,
13 de... de compréhension du système; donc, c'est
14 une source de particules, comme les déserts,
15 dans... dans... dans d'autres continents, sont
16 une source, aussi, de particules dans l'air.

17 Euh... donc, c'est ma compréhension,
18 grosso modo, du système urbain des sources
19 potentielles.

20 Q Est-ce qu'il y a autre chose?

21 R Euh... pfff!... on a parlé de matières
22 organiques, le pollen, les feuilles, tout ça,
23 on a parlé des... des sources de transport...

24 Les... les grandes industries lourdes,
25 comme je l'ai expliqué, à mon avis - à ma

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3227 -

1 compréhension, c'est pas une source de
2 poussière importante, pour ce qui est des
3 particules grossières, là, qui peuvent être
4 "sujets" à déposition.

5 Je pense que ça fait le tour, là, grosso
6 modo, des principales sources dont j'ai eu
7 connaissance, en m'informant sur le dossier.
8 Q Pour vous, est-ce que, un poêle à bois et un
9 foyer, ce sont des synonymes?

10 R ... euh... non, c'est pas tout à fait pareil.
11 Un foyer, c'est - dans ma tête à moi,
12 c'est plus ouvert, c'est plus dans un salon,
13 à contempler, à regarder, à mettre ça - «à
14 mettre le bois dans le foyer», entre
15 guillemets.

16 Puis, un poêle à bois, ce serait plus
17 fermer, genre "*truie*", genre certifié plus
18 moderne.

19 C'est un peu ça, comme ça que je
20 différencierait les deux (2).

21 Euh... plus polluant, le foyer, que le
22 poêle à bois, je crois.

23 Oui.

24 Q Il y a les deux (2), dans la zone, des foyers
25 et des poêles à bois; vous êtes d'accord avec

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3228 -

1 ça?

2 R ... encore une fois, le poêle à bois, les

3 foyers, dans le secteur qui nous concerne,

4 nous... euh...

5 C'est une grande problématique, là, dans

6 le... le secteur Les Rivières, plus loin, en

7 banlieue, parce que, là, beaucoup de gens

8 chauffent au bois, et puis avec les masses,

9 là... en fait, il y a un... il y a un

10 corridor, dans la Vallée de la Saint-Charles,

11 puis c'est pré... ben, «très préoccupant», en

12 fait, c'est... c'est mentionné dans les

13 rapports de la Santé publique, que les taux,

14 principalement en hiver, de particules en

15 suspension dans l'air, causées par les poêles

16 à bois... euh... est problématique, là, dans

17 ces secteurs-là.

18 Moi personnellement, des foyers et des

19 poêles à bois, pour ce qui est des gens que je

20 côtoie, ma connaissance de l'utilisation de

21 ça, dans le centre-ville... euh... c'est... je

22 dirai pas nulle, parce qu'il y a probablement

23 quelques condos modernes, quelques individus

24 qui ont des poêles à bois puis des... des

25 foyers; mais, ma compréhension, c'est... c'est

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3229 -

1 beaucoup plus les particules en suspension
2 associées à la combustion de combustible
3 fossile pour le chauffage, c'est beaucoup plus
4 une problématique de vieille chaufferette au
5 mazout.

6 Donc, nous, on en avait une, dans notre
7 building, donc, on fait venir l'huile, on
8 remplit notre... notre réservoir d'huile, puis
9 on chauffe au mazout; donc, ça, ça crée
10 beaucoup plus - à mon avis, là, à ma
11 compréhension, il y a beaucoup plus de
12 fournaies au mazout, dans la zone urbaine de
13 Limoilou, comparativement aux émissions... euh
14 ... de poêles à bois.

15 C'est... c'est ma compréhension.

16 Q Quelle est la - vous avez identifié... je
17 compte onze (11) sources différentes, ce
18 matin, qui ne proviennent pas des opérations
19 portuaires.

20 Quelle est la proportion de ces onze (11)
21 sources-là, à la poussière que vous aviez à
22 votre ancienne résidence?

23 R Euh... je ne peux pas déterminer la proportion
24 des autres sources.

25 Euh... ce que je sais, c'est qu'il y a

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3230 -

1 une - un caractère qui m'apparaît anormal...
2 euh.. en termes d'abondances, comparativement
3 à d'autres milieux urbains qui ont des sources
4 comparables... euh... "pis" je sais aussi,
5 suite à nos analyses, que ces poussières-là
6 contiennent des quantités de métaux qui sont
7 anormalement élevées, par rapport à des
8 sources que je pourrais qualifier d'origine
9 naturelle, comme les terrains vagues, par
10 exemple... euh... oui.

11 Mais, non, je ne peux pas... euh...
12 quantifier la proportion de poussière qui
13 provient des activités des autres... euh...
14 sources dont on a discuté.

15 Q Changeons de thème, maintenant, Monsieur...
16 Monsieur Duchesne.

17 Vous vous êtes décrit, hier, comme un
18 scientifique?

19 R J'occupe un poste de chercheur expert à la
20 Direction de la recherche forestière; je fais
21 des études scientifiques depuis des années,
22 oui, je crois que... euh... je peux être
23 qualifié d'un «scientifique».

24 Q Et vous avez vu les citoyens qui ont témoigné,
25 depuis le début du procès, à quel point ils

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3231 -

1 s'en remettent à vos aptitudes en tant que
2 scientifique; vous avez constaté ça?

3 R Non, pas vraiment... euh... j'ai constaté
4 qu'ils s'en re... qu'ils se fiaient ou
5 qu'ils... euh... s'informaient principalement
6 par les médias... euh... par les rapports qui
7 avaient été faits de la Direction de la santé
8 publique, du ministère de l'Environnement,
9 "pis" qui avaient été repris dans les médias,
10 peut-être incluant aussi des déclarations de
11 ma conjointe.

12 Moi, j'ai... j'ai vraiment pas été
13 présent dans les médias du tout, du tout,
14 pratiquement pas, peut-être quelques
15 occasions, là, que je me souviens pas, mais
16 c'est... c'est pas moi qui prenais la parole.

17 Euhmmm... donc, j'ai pas l'impression
18 que... c'est pas ce que je retiens des
19 témoignages que j'ai entendus.

20 Q Ça va.

21 Mais vous vous considérez bel et bien
22 comme un scientifique?

23 R ... oui.

24 J'aime pas... euh... je... oui.

25 Ben... pfff!... je travaille à... en

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3232 -

1 analyse de données... euh... j'aime pas
2 vraiment cette connotation-là de «noir/blanc»,
3 «scientifiques, vous avez la vérité; les
4 autres, vous l'avez pas», c'est... j'aime pas
5 cette... euh... cette catégorisation-là, ça
6 m'apparaît... la... la science, ça m'apparaît
7 une démarche, c'est perfectible, c'est
8 contestable, c'est... euh... on émet des
9 hypothèses, on teste avec des méthodes qui ont
10 leurs forces, leurs... euh... leurs
11 faiblesses, leurs limites.

12 Euh... et on arrive à un constat et,
13 selon notre... nos connaissances, selon notre
14 expérience... euh... on juge du résultat et on
15 interprète ce résultat-là en fonction des
16 hypothèses qu'on a posées en début de
17 démarche.

18 C'est ce que je considère comme étant une
19 démarche scientifique... euh... c'est le
20 travail que je fais depuis des années...
21 euh... on peut coter ça de «scientifique»,
22 mais j'aime pas tellement cette
23 catégorisation-là.

24 Q Bon.

25 Dans le cadre de vos travaux à vous, est-

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3233 -

- 1 ce que la rigueur est importante?
- 2 R Euh... on essaie d'être très rigoureux, on
3 est... euh... on tente d'être transparents,
4 mais on est aussi humbles, parce qu'on sait
5 que c'est... tout ça peut être réinterprété,
6 contesté, refait, réanalysé... euh... ça fait
7 partie de la démarche scientifique.
- 8 Euh... il y a des constats que j'ai
9 publiés en début de carrière qui ont évolué
10 dans le temps et il y a d'autres - c'est
11 commun, là, dans la plupart des carrières de
12 scientifiques, où, en fonction des... de
13 l'information qu'on acquière au fil du temps;
14 en fonction des autres études réalisées; en
15 fonction des critiques qu'on nous adresse,
16 ben, on... on modifie, on modifie notre
17 compréhension, on reteste des hypothèses, on
18 reteste des approches et on peut arriver,
19 parfois, à d'autres constats.
- 20 Q Mais ça répond partiellement à ma question :
21 la rigueur est-elle importante en sciences,
22 Monsieur Duchesne?
- 23 R On tente d'être le plus rigoureux possible, le
24 plus... oui, le plus rigoureux possible...
- 25 Q Bon.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3234 -

- 1 R ... bien sûr.
- 2 Q Puis dans le cadre de vos travaux à vous, est-
- 3 ce que vous êtes conscient des limites de vos
- 4 travaux?
- 5 R ... euh... dans mon travail personnel?
- 6 Q Oui.
- 7 R Euh...
- 8 Q Toute analyse scientifique comporte des
- 9 limites...
- 10 R Bien sûr!
- 11 Q Bon.
- 12 R Bien sûr!
- 13 Q Et vous êtes conscient de ces limites-là, dans
- 14 le cadre de vos travaux?
- 15 R Euh... oui.
- 16 Q Vous n'essayez pas de les minimiser?
- 17 R Les limites?
- 18 Q Oui.
- 19 R ...
- 20 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
- 21 pour la demande :
- 22 Est-ce qu'on peut juste spécifier si on parle
- 23 des travaux de monsieur Duchesne dans sa
- 24 carrière personnelle ou...
- 25 **M^e VINCENT ROCHETTE**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3235 -

1 pour déf. Administration portuaire de Québec :
2 Je suis dans... je suis de manière générale.
3 Q De manière générale, Monsieur Duchesne, est-ce
4 qu'il n'est pas de pratique courante, pour un
5 scientifique, d'expliquer, dans le cadre de
6 ses travaux, les limites de ses propres
7 analyses?

8 R ... euh... les lim... hummm... je dirais pas
9 «les limites», on... ben... pfff!... les
10 limites, est-ce que c'est les limites?

11 En fait, on va... euh... on... on va
12 analyser, oui, ou... euhmm... tut!... ou
13 aborder les hypothèses alternatives, pour
14 pouvoir vérifier si... euh... notre hypothèse
15 tient bien par rapport à ces hypothèses
16 alternatives-là.

17 Évidemment, si notre méthode d'analyse ne
18 permet pas de répondre à tel ou tel élément,
19 on va, oui, mentionner les limites ou les...
20 les... oui.

21 Q Ça va.

22 R Oui.

23 Q C'est... c'est ce que je voulais dire.

24 R Oui.

25 Q Parce que, comme scientifique, vous avez,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3236 -

1 généralement, le souci que vos travaux ne
2 soient pas mal interprétés par le lecteur;
3 c'est exact?

4 R Euh... bien sûr, on essaie de... d'être le
5 plus clair possible, le plus limpide possible.

6 Q Ça va.

7 R Et, dans notre - juste pour compléter, c'est
8 très... nous, en fait, le processus est un
9 processus de publication par les pairs, c'est
10 ce qui est le processus le plus fondamental...
11 euh... dans la... l'évolution des
12 connaissances de la science et la façon de
13 procéder des scientifiques.

14 Donc, on écrit un - on fait une étude,
15 pose les hypothèses, réalise
16 l'expérimentation... euh... obtient les
17 résultats, interprétation, rédaction de
18 l'article scientifique, et soumission de cet
19 article-là pour approbation ou évaluation par
20 les pairs; ça, ça se fait de façon anonyme.

21 Donc, l'éditeur de la revue va choisir,
22 de façon anonyme, trois (3) experts -
23 généralement trois (3) experts, ça peut être
24 jusqu'à quatre (4) ou cinq (5) - va distribuer
25 notre article, de façon anonyme, à ces

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3237 -

1 experts-là, et chacun des experts va
2 réanalyser complètement... euh... notre étude
3 et en faire une révision.

4 Nous, on va recevoir - l'éditeur va soit
5 rejeter, ça arrive fréquemment, rejette à
6 cause de tel obstacle, tel problème
7 d'interprétation... euh... va accepter avec
8 modifications, donc, à ce moment-là, il faut
9 reprendre des analyses, clarifier des
10 propos... euh... mettre des bémols sur
11 l'interprétation, si on a été trop loin, ça,
12 c'est les pairs qui vont nous dire ça.

13 Et... euh... finalement, si on réussit le
14 processus au complet, ben, là, on resoumet un
15 article révisé qui va être finalement...
16 euh... être publié dans la revue... euh...
17 scientifique qu'on nomme internationale, là,
18 ou révisée par les pairs.

19 Euh... donc... euh... ça fait partie du
20 processus, là, que d'être le plus clair, le
21 plus rigoureux possible, pour être compris par
22 les gens qui vont nous... nous relire.

23 Q Puis les analyses que vous avez faites, dans
24 le cadre du présent dossier, depuis deux mille
25 douze (2012), ont-elles le même niveau de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3238 -

1 rigueur que ce que vous faites dans le cadre
2 de votre carrière?
3 R ... euhmmm... nous avons tenté d'être - j'ai
4 tenté, avec ma conjointe, je... j'aime mieux
5 utiliser le... le «je», mais on... c'est
6 vraiment le «nous», parce que tout ça a été
7 fait conjointement... euh... tenté d'être le
8 plus rigoureux possible, d'utiliser les
9 méthodes d'analyse dont j'étais au courant...
10 euh... en sachant qu'on allait être... euh...
11 qu'on... qu'on portait flanc à la critique,
12 là, parce que, là, évidemment, c'est mis sur
13 la table, c'est public, tout le monde peut
14 regarder ça, tous les scientifiques,
15 pourraient... euh... il y a d'autres
16 scientifiques à Québec, pourraient relire ça,
17 "pis" dire : «Vous êtes vraiment dans le
18 champ!», ou : «Ça marche pas "pantoute"!»
19 Donc, on était soucieux de ça, mais on
20 n'a pas... évidemment, ce n'est pas des
21 articles scientifiques que nous avons faits,
22 là, donc, on a une démarche qui suit notre...
23 on pose une hypothèse, on vérifie, avec les
24 données, est-ce qu'on arrive à la... à
25 l'hypothèse qu'on... qu'on tente de vérifier,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3239 -

1 et on en tire un constat... euh... mais il y
2 a pas eu de révision par les pairs, il y a pas
3 eu "toute" le processus, là, de validation...
4 euh... scientifique.

5 Mais, oui, j'ai tenté de faire... de
6 faire l'exercice avec le plus de rigueur
7 possible, mais je ne veux pas qualifier les
8 analyses que j'ai "faits" de «publications
9 scientifiques», là, c'est... c'est pas tout à
10 fait la même... le même niveau d'exigence, en
11 termes de... de validation externe, par les
12 pairs.

13 Q Bien, il n'y en a pas eu tout court; c'est
14 exact?

15 R Euh... il y a eu des critiques, ben, en
16 fait... euh... le... le politique est... le
17 politique a tenté de minimiser nos
18 résultats... euh... je n'ai pas eu de... de
19 connaissance, là, de... de personne qui
20 disait : «Ce que vous avez fait, vous êtes
21 pas... euh... c'est complètement déconnecté!»,
22 ou : «Ça donnerait pas les mêmes résultats!»,
23 ou... euh... il y a...

24 Q Non, mais ce que je voulais dire, c'est que
25 la... la publication de vos analyses n'a pas

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3240 -

1 été assujettie à une évaluation par les pairs.
2 R Non; bien sûr que non.
3 Q Ça va.
4 Je vous réfère maintenant à la pièce
5 D-150, plus particulièrement à la... à la page
6 96.
7 Et, Monsieur le Juge, c'est la première
8 fois que je réfère un témoin à l'une de nos
9 pièces, simplement un commentaire : vous
10 noterez que chacune de nos pièces est
11 numérotée, bien sûr, au haut et que la
12 pagination de chaque pièce correspond au
13 chiffre ou au nombre qui suit la barre
14 oblique.
15 Donc, parfois, il y a plusieurs documents
16 au sein d'une même pièce, donc, on va toujours
17 référer à la page qui se trouve au haut du
18 document, pour éviter toute... toute
19 confusion.
20 **LA COUR :**
21 Ça va.
22 **M^e VINCENT ROCHETTE**
23 pour déf. Administration portuaire de Québec :
24 Q Donc, nous sommes à la page 96 de la pièce
25 D-150, vous reconnaissez le document, Monsieur

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3241 -

1 Duchesne?

2 R Oui.

3 Q Donc, comme vous l'avez dit hier, dans la
4 troisième colonne, intitulée «**Numéro labo**», on
5 est capable de voir les échantillons qui ont
6 été soumis à AGAT pour analyse; c'est exact?

7 R Oui.

8 Q Et tous les certificats d'analyse que l'on -
9 des échantillons que l'on voit comme portant
10 un numéro dans la colonne «**Numéro labo**» sont
11 les certificats que - d'analyse que l'on
12 retrouve sous la pièce P-13; c'est exact?

13 R ... euh... la pièce P-13 étant?

14 Q On va y arriver dans un instant, mais vous
15 vous rappelez, hier, là, il y a... il y a
16 trois (3) séries de certificats d'analyse...

17 R Oui.

18 Q ... AGAT, qui sont cotés comme P-13, mais ce
19 que je veux d'abord établir, c'est que tous
20 les échantillons qui portent, ici, un numéro
21 de laboratoire, correspondent à un certificat
22 d'analyse préparé par AGAT.

23 R Devraient correspondre.

24 Je... euh...

25 Q Ça va.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3242 -

- 1 R Hum.
- 2 Q Donc, pour faciliter les choses, Monsieur
3 Duchesne, ce que je vais faire, c'est que je
4 vais vous - non, pas tout de suite, excusez-
5 moi!
- 6 Allons à la pièce P-13-A.
- 7 R ...
- 8 Q Bon.
- 9 Allons à la page 2 de la pièce, on voit
10 un certificat d'analyse qui porte le numéro
11 3877203; vous voyez ça?
- 12 R Hummm... non.
- 13 Oui!
- 14 Pardon, oui!
- 15 Q Vous le voyez?
- 16 R Oui.
- 17 Q Et, ça, c'est le certificat d'analyse qui se
18 rapporte à l'échantillon prélevé le vingt-six
19 (26) octobre deux mille douze (2012)?
- 20 R C'est ce que je vois sur le certificat.
- 21 Q Bien, avez-vous des raisons de croire que ce
22 ne soit pas le cas?
- 23 R Euh... on... on a fait ce travail-là le plus
24 consciencieusement possible, on a tenté d'être
25 le... comme je le mentionnais tantôt, le plus

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3243 -

1 rigoureux, le plus... on a "faite" notre suivi
2 le plus... euh... le plus... de façon le... le
3 mieux qu'on pouvait, avec... euh... mais je...
4 je... je ne peux pas... j'ai... non, j'ai pas
5 de raison de croire que ça serait pas le
6 vingt-six (26) octobre, cet échantillon-là.

7 Q Ça va.

8 Donc, ça, c'est l'échantillon que vous
9 avez prélevé à la suite de l'incident de la
10 poussière rouge d'octobre deux mille douze
11 (2012).

12 R Exactement.

13 Q Et le seul autre certificat que l'on a sous la
14 pièce P-13-A se trouve à la page suivante, et
15 c'est le certificat qui porte le numéro
16 3877213; vous voyez ça?

17 R Oui.

18 Q Et, ça, c'est un échantillon d'eau.

19 R Exact.

20 Q Qui n'a pas terriblement de pertinence pour
21 nos fins, aujourd'hui; c'est exact?

22 R Euh... ben, en fait, c'est le collecteur dont
23 je vous ai parlé, là, qui avait été installé
24 avant... euh... l'événement de poussière
25 rouge, donc, dans la semaine avant... euh...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3244 -

1 donc, c'est un échantillon qui était de l'eau,
2 dans lequel il y avait eu de la poussière et
3 on avait - on voyait clairement la poussière
4 accumulée dans le fond.

5 Donc, il y avait des sédiments dans le
6 fond de ma bouteille, "*pis*" l'eau était très,
7 très peu teintée... euh... donc, lorsque j'ai
8 été... euh... faire les demandes d'analyse
9 pour le... euh... la... mon échantillon de
10 poussière rouge, j'ai aussi transmis ma
11 bouteille d'eau; en fait, c'est de l'eau de
12 pluie mélangée avec les poussières... euh...
13 qui sont tombées dans l'entonnoir.

14 Euhmmm... mais je constatais très bien
15 les... euh... les sédiments dans le fond de la
16 bouteille, ce qui me laissait croire que les
17 éléments étaient pas dissous dans l'eau...
18 euh... ce qui fait que ça m'apparaissait peu
19 pertinent, là, comme échantillon... euh...
20 étant donné que l'eau - finalement, on n'avait
21 pas les... les éléments de poussière que je
22 retrouvais dans le fond de mon analyse étaient
23 des sédiments et qu'ils ne semblaient pas être
24 dissous dans l'eau.

25 Mais j'ai quand même "*faite*" analyser

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3245 -

1 l'eau, pour connaître... euh... la
2 concentration d'éléments ou de métaux dans...
3 euh... extractibles, toujours, dans
4 l'échantillon d'eau.

5 Q Ça va.

6 Allons maintenant à la pièce P-13-B...

7 R Donc, il est marqué **«eaux usées»**, mais, en
8 fait, c'est de la précipitation... euh... dans
9 "lequel" on retrouvait des poussières.

10 Donc, c'est pas vraiment comme... euh...
11 la connotation d'«eaux usées» comme un... un
12 exutoire ou quelque chose comme ça.

13 Q Donc, nous sommes, Monsieur Duchesne,
14 maintenant, à la page 2 de la pièce P-13-B;
15 vous avez ça devant vous?

16 R Oui.

17 Q Donc, les certificats d'analyse qui sont
18 présentés sous la pièce P-13-B présentent les
19 concentrations de seulement sept (7) métaux
20 extractibles; c'est exact?

21 R Exact.

22 Q Et d'absolument rien d'autre.

23 R Exact.

24 Comme je l'ai mentionné hier... euh...
25 nous avons... euh... nous a... lorsqu'on a

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3246 -

1 comparé les... euh... concentrations de métaux
2 retrouvés dans notre poussière aux références
3 qui était soit la poussière de rue... euh...
4 dans la littérature, dans un cas, ou les
5 normes de qualité de sols québécoises...
6 euh... provinciales ou fédérales, nous avons
7 remarqué que... euh... les éléments, en
8 fait... euh... qui ressortaient étaient des
9 éléments de métaux principalement nickel, de
10 zinc et de cuivre.

11 Euh... nous savions que le fer était un
12 élément... euh... qui constituait une grande
13 proport - quand je dis «le fer», c'est pas le
14 fer pur, mais le... le minerai et concentré de
15 fer représentait... euh... une grande
16 proportion du vrac manutentionné.

17 Et... euh... nous étions aussi à la
18 recherche du ratio nickel/cobalt, pour
19 aller... euh... identifier la signature...
20 euh... identifiée précédemment par le docteur
21 St-Louis, là, pour ce qui est de la
22 signature - et par le ministère de
23 l'Environnement... euh... pour ce qui est de
24 la... euh... de la signature nickel/cobalt
25 entre les échantillons.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3247 -

1 Et c'est pour ça qu'on a demandé, là,
2 entre autres, le cobalt, le cuivre, comme je
3 viens de mentionner, le fer - fer et
4 manganèse, mais, le manganèse, on sait que
5 c'est... euh... étroitement, là, associé au
6 fer, généralement, dans la croûte terrestre et
7 dans les produits miniers, donc, on a sorti
8 le... cet... j'ai demandé, en fait, cet
9 élément-là.

10 Donc, c'est des éléments beaucoup plus
11 ciblés... euh... en fonction des ressources
12 disponibles, hein, simplement parce que plus
13 qu'on demande d'éléments, ben, plus ça coûte
14 cher.

15 Q Ma question visait simplement à confirmer que
16 vous avez fait analyser sept (7) métaux
17 extractibles et rien d'autre.

18 R Exactement, ciblés pour les raisons que je
19 vous ai énoncées.

20 Q Et les sept (7) métaux sont ceux qui sont
21 identifiés dans la colonne **«Paramètres»**.

22 R C'est ce que je comprends, oui.

23 Q Bon.

24 On voit, de la deuxième colonne, qui
25 s'intitule **«Unités»**...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3248 -

1 R Oui.

2 Q ... que les concentrations mesurées sont
3 exprimées en "*microgrammes par kilogramme*
4 (*µg/kg*)"; vous voyez ça?

5 R Oui.

6 Q Donc, *«mg/kg»* veut dire milligrammes par
7 kilogramme; c'est exact?

8 R Euh... oui, exactement.

9 Q Bon.

10 R Je peux peut-être clarifier, ben... préci...
11 amener un petit peu plus de... c'est parce
12 qu'il y a une interprétation, ici, là, on
13 parle de métaux extractibles, là, c'est très
14 clairement mentionné en haut, donc, c'est des
15 milligrammes de métaux extractibles par
16 kilogramme de matière sèche.

17 Donc, c'est pas... euh... c'est pas la
18 proportion de minéraux dans l'échantillon,
19 mais c'est la proportion de métaux
20 extractibles, donc, on prend le...
21 l'échantillon, on le met dans un acide et il
22 y a des... une certaine partie des minéraux
23 qui vont se dissoudre dans cet acide-là, et
24 c'est l'acide qu'on va analyser.

25 Donc, c'est vraiment des métaux

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3249 -

1 extractibles, donc, qui sont... euh...
2 facilement ou aisément extractibles du
3 composé.

4 Donc... euh... il faut bien interpréter
5 ça comme des milligrammes de métaux
6 extractibles par kilogramme de matière sèche.

7 Si on divise par dix mille (10 000)...
8 euh... on aurait un pourcentage... un
9 pourcentage de métaux extractibles dans la
10 matière sèche.

11 Mais on peut pas interpréter ça comme un
12 pourcentage de cette... de "ce" métaux-là dans
13 la matière sèche, pour ça, il aurait fallu
14 faire un autre type d'analyse, comme une
15 analyse totale des éléments, et, là, on aurait
16 analysé le contenu total de l'échantillon pour
17 ce qui est des métaux.

18 Euh... pourquoi utiliser les métaux
19 extractibles totaux?

20 Euh... c'est la méthode reconnue par une
21 méthode officielle d'analyse pour le suivi
22 environnemental, utilisée par le Ministère à
23 la fois pour les sols contaminés, à la fois...
24 euh... pour... euh... tut!... les... euh...
25 les dépôts... les... les filtres des

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3250 -

1 échantillons de poussière... euh... et toute
2 autre analyse généralement.

3 Dans les sols forestiers, nous faisons la
4 même chose... euh... et puis, ce qui nous
5 intéresse, c'est de savoir qu'est-ce qui est
6 potentiellement un contaminant pour la nappe
7 phréatique, qu'est-ce qui est - nous, dans le
8 cas forestier, qu'est-ce qui est
9 potentiellement assimilable par les arbres,
10 donc, facilement délogeable de la matrice de
11 sols, mais on peut pas interpréter ça comme
12 étant un contenu total de l'élément, c'est des
13 métaux extractibles totaux.

14 C'est seulement pour spécifier, parce que
15 c'est... c'est... la nuance est très, très
16 importante.

17 Il y a une autre méthode d'analyse, qui
18 s'appelle l'«analyse des métaux totaux»...
19 euh... "pis" qui est complètement différente,
20 là, à ce moment-là, ben, c'est digéré avec un
21 acide - en fait, c'est complètement... euh...
22 le su... euh... l'ensemble de l'échantillon
23 est complètement digéré et... euh... ensuite
24 de ça, on va analyser cette solution-là.

25 Euh... mais c'est... c'est d'autres types

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3251 -

1 d'analyses, "pis", les résultats, il faut
2 qu'ils soient interprétés différemment, les
3 proportions seront pas les mêmes... euh... le
4 contenu en fer sera pas le même, par exemple,
5 des choses comme ça.

6 Donc, c'est des types d'analyses
7 différentes et l'interprétation qu'on doit en
8 faire doit être aussi différente, là.

9 Q C'est allé un petit peu vite, Monsieur le
10 Juge, là, juste pour être certain que... que
11 vous avez suivi les explications du témoin,
12 donc, on voit, de la colonne **«Unités»**,
13 l'acronyme **«mg/kg»**, donc, ça, c'est la...
14 l'unité de mesure, milligrammes par
15 kilogramme, que le... que le témoin vient
16 de... vient de préciser.

17 Mais vous m'avez devancé un peu, Monsieur
18 Duchesne, parce que, lorsqu'on prend les
19 concentrations qui sont exprimées dans la
20 pièce P-13, et que, là, on les divise par dix
21 mille (10 000), la proportion qui en résulte
22 est un pourcentage; c'est exact?

23 R Euh... qui est souvent, à tort, interprété
24 comme un pourcentage en termes de proportion
25 de l'élément dans l'échantillon... euh... à

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3252 -

1 mon... à ma connaissance et à ma... euh...
2 selon ce que je sais, c'est... c'est une...
3 c'est... euh... c'est une erreur de faire
4 cette "éter" - interprétation-là, parce qu'on
5 parle, encore une fois, de... d'un pourcentage
6 de métaux extractibles par rapport au total de
7 la matière sèche de l'échantillon.

8 Donc, c'est... euh... il faut
9 l'interpréter comme ça, "pis" ça l'a ses
10 limites.

11 Si on prend, par exemple, un concentré
12 quelconque ou... euh... de fer, au Port de
13 Québec, et qu'on calcule les métaux
14 extractibles, on n'aura pas le pourcentage de
15 fer dans l'échantillon, on va avoir un
16 pourcentage beaucoup plus "fort" - plus
17 faible, qui va correspondre à la fraction
18 extractible de l'échantillon.

19 Donc, oui, en divisant par dix mille
20 (10 000), on obtient un pourcentage, parce
21 qu'on a "un" unité sur "un" autre unité, on
22 annule les... les zéros (0), "pis" ça donne un
23 facteur de dix mille (10 000), mais il faut
24 bien comprendre, encore une fois, que c'est un
25 pourcentage de métaux extractibles dans

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3253 -

- 1 l'échantillon.
2 Et la nuance est importante; très
3 importante.
4 Q Puis, pour le bénéfice de tous, qu'est-ce
5 qu'un «métal extractible»?
6 R C'est le... la partie - la fraction, en fait,
7 qui va être dissoute dans un acide dont on se
8 sert pour extraire... euh... les métaux.
9 Euh... probablement que, un peu plus bas,
10 il va être marqué dans le rapport d'analyse
11 la... la solution qui a été... euh...
12 utilisée, sinon, ben... euh... la... le... le
13 laboratoire est accrédité par le Ministère et
14 suit la méthode d'analyse, donc, c'est MA
15 quelque chose 200, je... j'ai pas le code,
16 mais c'est des... des méthodes, là, reconnues
17 et qui spécifient le type d'acide à utiliser
18 pour mettre en solution l'échantillon et
19 analyser la partie... euh... dans
20 l'échantillon.
21 Q Puis que se passe-t-il avec la portion de
22 l'échantillon qui n'est pas dissoute dans le
23 cadre de l'analyse?
24 R ... euh... elle sert à - ben, le total sert à
25 calculer la masse sèche et on a le résultat de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3254 -

- 1 laboratoire pour l'analyse, simplement.
- 2 Q Puis qu'est-ce que vous appelez la «masse
- 3 sèche»?
- 4 R Euh... c'est les... comme si on pesait cert...
- 5 euh... comme si on pesait simplement
- 6 l'échantillon, donc...
- 7 Q Donc, vous avez donné - prenons un exemple,
- 8 vous avez un échantillon devant vous?
- 9 R Oui.
- 10 Q Donc, lequel?
- 11 R Quatre (4) mai deux mille treize (2013), par
- 12 exemple.
- 13 Q Quatre (4) mai deux mille treize (2013).
- 14 Donc, vous remettez l'échantillon à
- 15 AGAT...
- 16 R Exact.
- 17 Q ... le contenu total de l'échantillon est
- 18 pesé?
- 19 R Non.
- 20 Euh... il y a une... euh... c'est une...
- 21 l'appareil pour mesurer ça, c'est... c'est
- 22 rien, là, c'est... euh... c'est une... euh...
- 23 c'est quel... quelques grains, là, une petite
- 24 pincée, je sais pas exactement ce... quel
- 25 appareil a... ont utilisé, là, spécifiquement,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3255 -

1 AGAT, mais, nous, les a... l'analyse qu'on
2 fait, à notre bureau, c'est... ça prend rien
3 ou presque, là, c'est une mini pincée.

4 Euh... c'est cet échantillon, cette...
5 cette fraction-là, finalement, qui va être
6 pesée et digérée.

7 Donc, on connaît la fraction, la... le
8 poids... euh... qu'on a... de... fourni à la
9 machine et la digestion, la concentration que
10 la machine mesure dans ce poids-là.

11 C'est ma compréhension de comment sont
12 faites les analyses de métaux extractibles.

13 Q Donc, vous ignorez complètement de quoi est
14 composée la poussière qui n'a pas été digérée
15 par les analyses d'AGAT; c'est exact?

16 R ... c'est... euh... je ne co... je ne... je ne
17 connais pas le contenu des métaux totaux...
18 euh... dans ce... dans ces échantillons-là,
19 c'est exact.

20 Q Allons-y simplement, là, il y a une portion de
21 l'échantillon qui n'a pas été analysée par
22 AGAT; c'est exact?

23 R C'est pas tout à fait ça - euh!... par rapport
24 à la pincée qui a été donnée à la machine, là,
25 de ces... c'est juste ça que je veux

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3256 -

1 spécifier, là, est-ce qu'on parle...
2 Il y a une proportion, évidemment, si on
3 prend quelques pincées de ma bouteille, le
4 reste de l'échantillon, il a pas été analysé
5 par AGAT.
6 Q Bon.
7 R C'est... c'est ça.
8 Q Faisons une pause sur ce que vous venez de
9 dire, donc, la portion, ici, qui n'a pas été
10 utilisée, personne ne connaîtra jamais...
11 R Exact.
12 Q ... la composition de l'échantillon.
13 R Exactement.
14 Q Bon.
15 R Normalement - juste pour mentionner,
16 normalement, on tente d'homogénéiser
17 l'échantillon pour aller chercher un... ben,
18 le... le technicien de labo... laboratoire,
19 c'est pas moi qui "vas" faire ça, le
20 technicien de laboratoire va tenter
21 d'homogénéiser l'échantillon pour fournir à la
22 machine un échantillon représentatif, là, de
23 la matrice qu'on a dans le... dans la
24 bouteille ou dans l'échantillon, mais...
25 euh... c'est... plus l'échantillon est...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3257 -

1 euh... pas homogène, donc, inhomogène, plus il
2 y a de risque qu'une pincée corresponde pas à
3 l'"enchembe" des - l'ensemble de
4 l'échantillon, "pis", dans certains cas, on va
5 faire des répliquats, donc, on va avoir deux
6 (2), trois (3) analyses du même échantillon
7 pour aller chercher... euh... une
8 représentativité de la diversité des
9 particules, par exemple.

10 Q Et, là, juste pour qu'on se comprenne, ce que
11 l'on retrouve, sous P-13-B, à votre avis,
12 c'est fiable ou non?

13 R C'est très fiable...

14 Q Bon.

15 R ... ça re... oui.

16 Q C'est fiable.

17 R Ben, c'est très fiable pour ce qu'on veut
18 analyser... euh... donc, c'est un laboratoire
19 accrédité qui a fait une analyse de mon
20 échantillon... euh... qui a sorti un résultat
21 de concentration de métaux extractibles
22 totaux.

23 Cette procédure-là, à mon avis, est très,
24 très fiable... euh... il en... il en découle
25 une interprétation... euh... de ces résultats-

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3258 -

1 là... euh... donc, cette "*impertet*" -
2 interprétation-là, elle est indépendante de
3 l'analyse, mais pour ce qui est de la partie
4 «analyse de laboratoire», ça me semble fiable,
5 là.

6 Q Les proportions de métaux que l'on voit, dans
7 les certificats d'analyse préparés par AGAT
8 sont-elles représentatives de vos échantillons
9 totaux?

10 R De l'ens... il faut... de l'ensemble de
11 l'échantillon?

12 Q Oui.

13 R Euh... je l'espère.

14 Q Bon.

15 R Euh... je peux... oui, je l'espère, je peux
16 pas l'affirmer, parce que, comme je dis, c'est
17 dépendamment...

18 Moi, je fais un échantillon sur ma
19 galerie, déjà, je prends pas "*toute*", je
20 prends une petite partie, donc, ça, c'est
21 spécifique à la partie que j'ai, c'est pour ça
22 qu'on appelle ça un «échantillon», donc, c'est
23 une partie d'un... d'un tout.

24 "*Pis*" le laboratoire va reprendre un
25 échantillon.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3259 -

1 Donc, si j'y amène un gros sac de
2 poussière, il va pas prendre le gros sac "pis"
3 mettre ça dans sa machine, c'est des machines
4 ultra perfectionnées, là, que "toute"
5 fonctionne dans des... des petits mini tubes,
6 "pis" tout ça, c'est vraiment très, très
7 "touchy"... euh... donc, évidemment, lui, le
8 laboratoire va reprendre un sous-échantillon
9 de l'échantillon que, moi, j'amène, pour faire
10 une analyse, "pis", ça, c'est le cas de
11 tout... toutes les analyses en laboratoire.

12 Q Mais avez-vous des raisons de penser que les
13 concentrations que l'on voit sur les
14 certificats P-13 ne sont pas représentatives
15 des échantillons que vous avez remis à AGAT?

16 R Non, je pense que c'est représentatif de ce
17 qui... je vois pas pourquoi ça le serait pas,
18 là, je pense que c'est... euh...

19 Pour, comme je disais tantôt, mis à part
20 les échantillons qui, visuellement, pourraient
21 sembler moins homogènes, j'aurais moins
22 confiance, mais de façon générale je pense que
23 ça reflète bien ce qu'il y a dans mon petit
24 pot.

25 Q Bon, fonctionnons sur la... sur cette

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3260 -

1 prémisses-là.

2 Prenons l'échantillon du neuf (9)
3 novembre deux mille douze (2012), puis je vous
4 remets une calculatrice, Monsieur Duchesne, on
5 voit l'échantillon **«Limoilou 1»**, du neuf (9)
6 novembre deux mille douze (2012).

7 Monsieur le Juge, vous voyez que la date
8 de l'échantillon correspond à la ligne
9 **«Description de l'échantillon»** sur la pièce
10 P-13-B, donc, là, je suis au premier
11 échantillon sous **«Limoilou 1»**, donc,
12 **«9/11/12»**, c'est l'échantillon du neuf (9)
13 novembre deux mille douze (2012).

14 Vous le voyez, Monsieur Duchesne?

15 R Oui!

16 Q On voit, dans cet échantillon - et, là, je
17 suis toujours sous la colonne **«Limoilou 1»**,
18 neuf (9) novembre deux mille douze (2012) -
19 une concentration de cobalt de soixante-quinze
20 milligrammes par kilogramme (75 mg/kg); vous
21 voyez ça?

22 R Oui.

23 Q Bon.

24 Vous avez dit, tout à l'heure, que si on
25 divise par dix mille (10 000) la concentration

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3261 -

1 que l'on a en milligrammes par kilogramme, on
2 obtient un pourcentage du métal dans le...
3 dans la portion de l'échantillon qui a été
4 analysée; c'est exact?

5 R Non!

6 C'est exactement pas ça que j'ai dit,
7 c'est vraiment - c'est pas ça que j'ai dit!

8 Q O.K.

9 R Ça... ça représente la proportion extractible
10 de la pincée qu'on a "*mis*" dans les - dans la
11 - de la masse totale de la pincée de poussière
12 qu'on a "*mis*".

13 Donc, il est, mon avis, selon ma
14 connaissance... euh... erroné ou... ou c'est
15 une mauvaise impor... - interprétation que
16 de - d'interpréter la proportion des minéraux
17 qu'on - des métaux ou des éléments qu'on a là,
18 par rapport à la masse sèche totale.

19 Ce que ça représente, c'est la proportion
20 d'éléments qui sont extractibles.

21 On aurait pu faire une extraction à
22 l'eau, une extraction avec un acide faible,
23 une extraction avec un acide plus fort; là
24 c'est une extraction qui est faite par une
25 méthode reconnue.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3262 -

1 Pour comparer des pommes avec des pommes,
2 s'assurer que tout le monde - lorsqu'on parle
3 de «métaux extractibles» pour le suivi
4 environnemental, ben, on a des critères de
5 qualité de sol qui sont basés sur le même type
6 d'analyse.

7 Euh... donc, pour faire ces comparaisons-
8 là, il faut comparer tout le monde sur le même
9 pied d'égalité... euh... c'est pour ça qu'on
10 analyse le pourcentage - pas le «pourcentage»
11 - la concentration en métaux extractibles
12 totaux.

13 Si - juste pour essayer d'expliquer
14 encore mieux, si j'avais fait l'analyse de
15 "toute" l'ensemble, l'ensemble, l'ensemble des
16 éléments, là, vraiment tout ce qui peut être
17 analysé, dans l'échantillon, en termes
18 d'éléments extractibles totaux, et qu'on avait
19 sommé les proportions de chacun des éléments,
20 on serait pas arrivés à cent pour cent
21 (100 %), parce que, ce qu'on analyse, la - le
22 cumul de l'ensemble des extractions aurait
23 donné la fraction extractible de
24 l'échantillon, et non pas le pourcentage total
25 de l'échantillon; et puis, ça, c'est très,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3263 -

1 très important!

2 On peut le faire, soixante et quinze (75)
3 divisé par dix mille (10 000), vous allez
4 arriver à virgule trois zéro sept cinq
5 pourcentage (0,00075 %)... euh... de
6 l'élément, "pis", là, on tente de nous dire
7 que le pourcentage de nickel dans l'élément
8 est de X... euh... mais ça ne fonctionne pas
9 comme ça.

10 Euh... "pis" on...

11 Q Bien, prenons le cobalt, Monsieur Duchesne.

12 R Oui.

13 Q Est-ce que AGAT a mesuré tout le cobalt dans
14 l'échantillon?

15 R Non!

16 Non seulement dans l'échantillon, mais
17 dans la pincée non plus, a pas mesuré tout le
18 cobalt.

19 Quand je parle «la pincée», c'est le
20 petit sous-échantillon qu'il met dans la
21 machine; il ne mesure pas l'ensemble du cobalt
22 dans l'échantillon.

23 Ça, ç'aurait pris une analyse des métaux
24 totaux pour faire ça.

25 Lorsqu'il met sa pincée, il mesure la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3264 -

- 1 fraction extractible; c'est... c'est la
2 méthode d'analyse, c'est conçu pour ça...
3 euh... et il y a un document du Ministère qui
4 mentionne très bien la différence : si on veut
5 faire du suivi environnemental, on prend des
6 analyses de métaux extractibles; si on veut
7 doser le contenu total, dans un élément, on va
8 faire des analyses de métaux totaux, et chaque
9 analyse a son type de... de...
10 d'interprétation et de... de... de résultat;
11 ça dit des choses différentes, finalement.
- 12 Q Si vous additionnez les sept (7) métaux - les
13 concentrations des sept (7) métaux que l'on
14 voit pour l'échantillon - oui, l'échantillon
15 «*Limoilou 1*» du neuf (9) novembre deux mille
16 douze (2012), vous allez arriver avec une
17 concentration totale en milligrammes par
18 kilogramme...
- 19 R Encore une fois, une con...
- 20 Q Non, non, mais...
- 21 R Oui?
- 22 Q ... attendez mes questions!
- 23 R Oui!
- 24 Q «Oui»?
- 25 R Ben, non!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3265 -

1 C'est pas la concentration totale, c'est
2 la concentration totale de métaux
3 extractibles!

4 Donc, c'est pas - c'est - la nuance est
5 importante!

6 Je peux - on peut pas dire - je peux la
7 faire, la somme, "*pis*", là, on va arriver que
8 les six (6) éléments qu'on a échantillonnés
9 cumulent, je sais pas, moi, trois pour cent
10 (3 %) de la matière, mais c'est pas comme ça
11 que ça doit être interprété!

12 C'est... euh... comme je le répète, mais
13 si j'avais fait l'ensemble des éléments du
14 tableau périodique et que j'avais sommé...
15 euh... les concentrations de l'ensemble de ces
16 éléments-là, j'arriverais avec une proportion
17 qui compte - qui cumule pas cent pour cent
18 (100 %) de l'échantillon; donc, ça cumulerait
19 le... l'en... la... la... la proportion de
20 métaux totaux extractibles de l'échantillon!

21 Q Bon!

22 Prenons ça à l'envers : ce qui n'a pas
23 été mesuré, par AGAT, est composé de quoi?

24 R Je le sais pas.

25 Q Puis ce dont vous ignorez la composition se

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3266 -

1 retrouve dans quelle proportion dans vos
2 échantillons?

3 R ... euh... ben, c'est pas que - en fait, il y
4 a un lien direct avec le - entre le contenu
5 "totaux" et la... la par... - la fraction
6 extractible.

7 Plus on en a en total, dans
8 l'échantillon, "pis" selon la... la... la...
9 je dirais, la... la... la «ténacité», entre
10 guillemets, de... de l'élément à être dissout,
11 dans ce... dans cette matrice-là... euh...
12 ça... ça va donner une proportion X, là,
13 que... qu'on... que je ne connais pas.

14 Q Donc, est-ce qu'on s'entend sur le fait
15 qu'AGAT n'a analysé que les concentrations des
16 métaux que l'on voit dans les certificats
17 P-13; c'est exact?

18 R Oui!

19 Bien sûr, oui!

20 Q Que le reste de l'échantillon est composé
21 d'éléments chimiques dont vous ignorez la
22 nature; ça aussi, c'est exact?

23 R ... que - ben, pas «que le reste», que
24 l'échantillon que j'ai amené contient d'autres
25 choses dont je ne connais pas les proportions.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3267 -

- 1 Q Exact!
- 2 Mais vous ne connaissez ni la composition
3 ni la proportion de ce qui n'a pas été analysé
4 par AGAT.
- 5 R Exact.
- 6 Q Donc, vous ne savez pas si, comme je le
7 suggère, le cobalt représente une infime
8 proportion de l'échantillon ou si, comme vous
9 le suggérez, le cobalt représente une portion
10 importante de la poussière que vous aviez dans
11 l'échantillon de «*Limoilou 1*».
- 12 R Ben, c'est exactement pour cette raison-là...
13 euh... qu'on doit toujours comparer nos
14 concentrations avec une référence!
- 15 Donc, comme on... on a cinq... cinquante-
16 deux mille cinq cents... euh... milligrammes
17 (52 500 mg) par kilogramme de métaux
18 extractibles de fer dans cet échantillon-là...
- 19 Q Bon!
- 20 Ça donne...
- 21 R ... "pis"...
- 22 Q ... cinq point vingt-cinq pour cent (5.25 %).
- 23 R Exact.
- 24 De métaux...
- 25 Q Bon!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3268 -

1 R ... extractibles, donc, ça - ce que ça
2 suggère, c'est que l'échantillon contient une
3 beaucoup plus forte proportion de fer,
4 comparativement aux autres métaux... euh...
5 mais on peut pas dire que cet échantillon-là
6 contient cinq point deux pour cent (5.2 %) de
7 fer; c'est pas comme ça qu'il faut que ça soit
8 interprété.

9 Il est clairement mentionné, dans le
10 rapport, qu'il s'agit, encore une fois, de
11 métaux extractibles, donc, c'est cinq point
12 deux pour cent (5.2 %) de fer extractible,
13 dans les échantillons, par rapport à la masse
14 sèche de l'échantillon.

15 Q Quelle est la proportion extractible de
16 l'échantillon «*Limoilou 1*»?

17 R ... le total de l'extractible?

18 Q Oui!

19 R Je ne sais - je ne le connais pas.

20 Ce que je sais, c'est que... euh... les
21 autres éléments qui ont pas été demandés, dans
22 le rapport d'analyse... euh... sont en
23 concentration généralement plus faible, basé
24 sur nos premières analyses... euh... mise à
25 part... euh... des éléments, là, très

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3269 -

1 abondants comme - je sais pas si on avait
2 demandé - mais, normalement, le calcium, dans
3 la poussière, en général, ça sort très fort;
4 le fer, ça sort très fort; mais, après ça,
5 lorsqu'on arrive avec des... euh... des métaux
6 traces, tout ça, des - souvent, on est - je
7 sais pas, on pourrait même regarder le...
8 le... le premier rapport d'analyse, mais, des
9 fois, on va être tout près du seuil de
10 détection, on va être très, très faible, là,
11 comme concentration.

12 Donc, les autres métaux, par rapport à
13 ces métaux-là plus abondants... euh... d'après
14 ma connaissance de cette poussière-là, sont
15 plus faibles.

16 Mais...

17 Q Allez-y!

18 R ... euh... nous avons... nous avons pas dosé
19 autre chose que les métaux, donc, si ça
20 contient du soufre, si ça contient... euh...
21 d'autres types d'éléments qui ne seraient pas
22 des éléments métalliques comme le carbone, je
23 me répète, le soufre, l'azote, tout ça, on
24 ne... on ne documente pas ça dans ce type
25 d'analyse-là.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3270 -

1 Le type d'analyse est spécifique au suivi
2 en milieu environnemental des métaux
3 extractibles totaux.

4 Et puis c'est comme - juste pour
5 continuer sur ma... ma... mon idée de
6 comparaison, comme les chiffres comme ça ne
7 veulent presque rien dire, mais qu'ils sont...
8 euh... générés par une analyse standardisée,
9 ben, ça permet de comparer les résultats,
10 parce qu'on parle de la même chose, de la
11 partie extractible avec soit des normes de
12 sol, soit d'autres références, dans la
13 littérature, qui ont utilisé le même type
14 d'analyse chimique, donc, toujours... euh...
15 de métaux extractibles.

16 Q Ce que vous dites, c'est que, sur la base des
17 certificats d'analyse préparés, par AGAT, on
18 ne peut pas connaître la proportion de fer
19 dans l'échantillon total?

20 R ... euh... la proportion totale de fer dans
21 l'échantillon, non.

22 Q On ne peut pas non plus connaître la
23 proportion de cuivre dans la totalité de
24 l'échantillon?

25 R Non!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3271 -

1 Q Donc, vous ignorez complètement la proportion
2 des métaux dans votre échantillon; c'est
3 exact?

4 R Non!

5 Euh... c'est pas tout à fait exact.

6 La proportion totale, je l'ignore, mais
7 ce qui illustre ou ce qui reflète la... la
8 proportion d'éléments... euh... qui ont une
9 signification environnementale, parce qu'ils
10 sont extractibles... euh... c'est... c'est...
11 c'est ce que ça nous donne comme information.

12 Donc, je ne connais pas le total, mais je
13 sais que, s'il y a plus de métaux
14 extractibles, c'est un échantillon qui va
15 contenir une plus grande proportion de fer.

16 Q Oui, mais comment vous faites pour savoir que
17 les métaux qui ont été analysés, par AGAT,
18 correspondent à deux pour cent (2 %) ou à
19 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de
20 l'échantillon total?

21 R Je ne sais pas, ça prendrait un autre type
22 d'analyse pour faire ça.

23 Q Parce que les analyses d'AGAT ne vous
24 permettent pas de le savoir; c'est exact?

25 R Elles ne sont pas conçues pour ça, elles n'ont

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3272 -

1 pas été demandées pour ça.

2 Si j'avais "*faite*" une demande d'analyse
3 totale, j'aurais reçu un pourcentage de fer
4 plus élevé - ben, la plupart des métaux
5 auraient été plus élevés, parce qu'on aurait
6 analysé l'ensemble du contenu.

7 Mais, ce résultat-là, j'aurais presque
8 rien pu faire avec, parce que j'aurais pas pu
9 le comparer aux normes, j'aurais pas pu le
10 comparer aux... pour ce qui est des filtres et
11 les concentrations de... de... obtenues, là,
12 pour les... le suivi de l'air ambiant.

13 Euh... c'est aussi des métaux
14 extractibles qui sont... euh... générés ou les
15 analyses qui sont réalisées.

16 Donc... euh... par exemple, si on veut
17 vérifier notre contenu ou notre ratio
18 nickel/cobalt, pour notre signature, pour voir
19 si ça correspond entre notre échantillon de
20 sol, entre les mesures de qualité de l'air,
21 entre les analyses de Richard Saint-Louis,
22 ben... euh... tout ça, c'est en utilisant des
23 méthodes... euh... comparables, standards.

24 Euh... si j'avais demandé les métaux
25 totaux de ces échantillons-là, c'est - mais

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3273 -

1 les résultats auraient pas été - j'aurais pas
2 pu les mettre en contexte ou les comparer à
3 d'autres types d'analyses, parce que c'est ça
4 la façon de faire pour le suivi
5 environnemental.

6 Euh... de façon générale, il y a même
7 des... des guides de méthodes d'analyses, là,
8 clairement mentionnées, et les laboratoires
9 utilisent ces méthodes-là avec les indices de
10 sols contaminés.

11 J'aurais pas pu comparer mes analyses
12 totales à des normes de sols contaminés comme
13 on le fait - ben, non seulement de sols
14 contaminés, parce qu'il y a des sols qui sont
15 non contaminés ou, je devrais dire, aux
16 critères de qualité de sols.

17 Donc, je n'aurais pas pu faire cette
18 comparaison-là si j'avais demandé un
19 certificat de métaux totaux, parce que les
20 concentrations que j'aurais reçu auraient
21 été... euh... non comparables ou pas sur le
22 même pied d'égalité avec les normes qui sont
23 en vigueur.

24 Q Donc, résumons, Monsieur Duchesne : on ne peut
25 pas connaître la proportion ou le poids

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3274 -

1 relatif des métaux, dans les échantillons que
2 vous avez soumis, à AGAT, sur la base des
3 certificats d'analyse préparés par AGAT; c'est
4 exact?

5 R Ben, je ne - je veux pas répondre «c'est
6 exact», je pense que je l'ai expliqué trois
7 (3) fois.

8 Euh... je... c'est... euh... sur la base
9 des analyses - l'analyse que me procure AGAT
10 ne me fournit pas la proportion totale
11 d'éléments, c'est pas ça qui a été demandé et,
12 sur cette... ce... je ne peux pas connaître ou
13 présumer du pourcentage total d'éléments qui
14 ne reflètent... qui... qui est pas d'intérêt,
15 disons, pour ce qui est... euh... du... de la
16 connaissance des effets environnementaux, la
17 comparaison : est-ce que c'est des hautes
18 valeurs, des basses valeurs, tout ça?

19 Ce qui est intéressant, pour ça, c'est la
20 méthode d'analyse des éléments extractibles.

21 Q Ça va.

22 Parlons, maintenant, de la provenance des
23 métaux.

24 Est-ce que les analyses d'AGAT
25 établissent la provenance des métaux qui ont

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3275 -

1 été mesurés?

2 R Non.

3 La... les analyses d'AGAT ne font aucune
4 interprétation des résultats qui ont été
5 donnés, mise à part la... la comparaison...
6 euh... avec les critères de quali... -
7 québécois de la qualité de sols - des sols.

8 Et, s'ils font cette comparaison, c'est
9 parce que leur méthode d'analyse certifiée
10 donne des résultats de métaux extractibles
11 comparables aux... euh... concentrations
12 normées par les critères de qualité de sols.

13 Q Mais réponse courte : «Non, les certificats
14 d'AGAT n'établissent pas la provenance des
15 métaux»; exact?

16 R Non.

17 Exact.

18 Q Les sources de fer, Monsieur Duchesne, en
19 milieu urbain, sont multiples?

20 R ... «multiples», on en a mentionnées quelques-
21 unes, tan... tantôt, oui.

22 Q Et vous l'avez vous-même confirmé, hier, dans
23 le cadre de votre témoignage en chef que, à
24 votre connaissance, les sources de fer, en
25 milieu urbain, étaient multiples...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3276 -

- 1 R Euh...
- 2 Q ... est-ce que vous avez souvenir de ça?
- 3 R Oui, ben, je l'ai mentionné, tantôt, là, il y
4 a plusieurs sources de fer potentielles.
5 Moi, dans ma... ma compréhension des
6 sources potentielles, dans le secteur...
7 euh... ils... ils ont un gradient de... de
8 potentiel d'émission... euh... "pis" je ne
9 peux pas mettre, sur le même pied d'égalité,
10 le... le... la quantité potentiellement
11 générée par les plaques de frein... euh... et
12 une bourrasque qui amène - qui forme un nuage
13 dans le ciel.
14 Pour moi, c'est deux (2) échelles, là,
15 complètement différentes en termes de sources
16 potentielles.
17 Mais, oui, il y a d'autres sources que le
18 minerai de - évidemment, que le minerai de
19 vrac, de concentré de fer, au port de Québec,
20 qui peuvent contribuer au fer, dans la
21 poussière urbaine, ne serait-ce que... euh...
22 le sol naturel qui contient, évidemment - ben,
23 pas «évidemment», parce que c'est pas tout le
24 monde qui sait ça - mais qui contient une
25 proportion relativement élevée de fer, comme

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3277 -

1 de calcium, comme d'aluminium qui "est" des
2 éléments de la matrice de... de la croûte
3 terrestre, en fait.

4 Donc, peu importe où est-ce qu'on va,
5 qu'on échantillonne des sols, on va retrouver
6 de fortes proportions de calcium, de fer,
7 d'aluminium dans ces sols-là.

8 Q C'est donc normal de retrouver du fer dans un
9 échantillon de poussière urbaine, n'est-ce
10 pas?

11 R Ce qui est pas normal, c'est...

12 Q Non, répondez d'abord à la question!

13 R De retrouver du fer, en... en certains
14 proportions, oui, c'est normal de retrouver
15 une proportion de fer dans de la poussière
16 urbaine.

17 Q Puis quand on regarde les certificats
18 d'analyses préparés, par AGAT, il n'y a rien
19 qui vous permette d'associer, automatiquement,
20 le fer que vous mesurez aux opérations
21 portuaires; c'est exact?

22 R C'est exact.

23 Q De sorte que vous ne savez pas d'où provient
24 le fer qui a été mesuré par AGAT; est-ce que,
25 ça aussi, c'est exact?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3278 -

1 R Euh... je répète : je ne peux pas déterminer,
2 avec certitude, la provenance; c'est le
3 caractère anormal qui nous fait... euh... qui
4 nous fait dire que ça prend une source locale
5 qui génère... euh... des proportions élevées
6 de métaux dans notre poussière.

7 Q Je sais que c'est l'interprétation que vous
8 faites, Monsieur Duchesne, mais ce n'est pas
9 une information que les certificats d'AGAT
10 vous donnent, n'est-ce pas?

11 R Exact.

12 Q Les sources de cuivre, en milieu urbain, sont
13 multiples, également?

14 R Euh... oui.

15 Le cuivre, c'est un peu plus complexe -
16 ben, «un peu plus complexe»... euh... il y a
17 certains métaux qui sont émis, dans
18 l'atmosphère, sous forme de particules fines
19 en suspension, et... euh... oui, le... le
20 cuivre peut provenir de l'émission... euh...
21 de... de certaines industries, les fonderies,
22 tout ça... euh... mais peut venir aussi...
23 euh... de fractions minérales, donc, ça... ça
24 peut avoir des sources, là, diverses.

25 Le cuivre émis, par les - la combustion

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3279 -

1 de combustible fossile ou d'autres sources
2 industrielles sous forme de... euh... par les
3 cheminées, en fait... euh... dans ma
4 compréhension, c'est très peu sujet à être
5 dépos... - redéposé, dans l'environnement
6 immédiat, et de créer ce type de poussière-là.

7 Euh... "*pis*" c'est souvent ce type de
8 source-là qui est considérée comme étant les
9 sources potentielles de cuivre, là, dans ce
10 qu'on voit dans la... la littérature.

11 Mais, oui, il y a d'autres sources de
12 cuivre qui peuvent générer des particules de
13 cuivre, dans l'air ambiant, de façon générale,
14 oui.

15 Q C'est donc normal, aussi, de retrouver du
16 cuivre dans un échantillon de poussière
17 urbaine?

18 R Pas à des - oui, c'est normal... euh... de
19 trouver du cuivre.

20 J'ai jamais - en fait, j'ai jamais
21 analysé de la... de la... de la poussière
22 urbaine dans d'autres secteurs.

23 Ce qu'on se rend compte, c'est que la
24 proportion de cuivre qu'on a, dans notre
25 échantillon, est particulièrement élevée,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3280 -

1 assez élevée pour que la concentration soit
2 supérieure à un sol naturel ou même un sol...
3 euh... acceptable en milieu industriel.

4 Donc, on constate que, la poussière, oui,
5 ça peut être normal de retrouver une
6 proportion de cuivre, dans la poussière, mais
7 que la proportion qu'on mesure, dans notre
8 poussière à nous, semble particulièrement
9 élevée.

10 Si on la compare... compare à la fois aux
11 critères et normes de qualité de sols, mais à
12 la fois à la poussière de rue qu'on a
13 retrouvée, dans la littérature, là, dans
14 différentes agglomérations urbaines.

15 Q Vous avez mentionné - vous venez juste de
16 mentionner «la proportion de cuivre dans notre
17 échantillon»; je pensais que vous l'ignoriez?

18 R Proportion de cuivre, de métaux extractibles,
19 dans notre échantillon.

20 Q Donc, ce n'est pas la proportion de cuivre
21 dans l'échantillon?

22 R Il y a - on peut s'entendre que, à toutes les
23 fois qu'on va parler de... euh... des rapports
24 AGAT, la concentration mesurée est en
25 milligrammes par kilogramme, donc, des

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3281 -

1 milligrammes de métaux extractibles par
2 kilogramme de matière sèche... euh... et on
3 peut s'entendre pour dire que c'est la
4 définition que je... j'en conçois.

5 Donc, lorsque je parle de «proportion»,
6 c'est la proportion de métaux extractibles
7 totaux et c'est, encore une fois, la méthode
8 d'analyse qui est utilisée pour fixer les
9 normes et critères de qualité des sols et qui
10 est utilisée, généralement, pour ce qui est...
11 euh... du suivi environnemental, là, par
12 plusieurs institutions - plusieurs
13 juridictions, là; c'est commun de faire ça
14 comme ça.

15 Q Mais la présence de cuivre, dans un
16 échantillon, Monsieur Duchesne, ne peut pas
17 être automatiquement associée aux opérations
18 portuaires; vous êtes d'accord avec ça?

19 R Je suis d'accord avec ça.

20 C'est le caractère, encore une fois,
21 anormal, des concentrations particulièrement
22 élevées, le lien avec la diva... - la
23 direction des vents qui est, pour la
24 poussière, générale, globale, et lorsqu'on
25 voit que cette poussière-là contient une

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3282 -

1 proportion anormalement élevée de métaux
2 extractibles, dans l'échantillon, ben, ça nous
3 fait dire qu'il y a une source locale qui
4 contribue à augmenter ces concentrations-là,
5 et à générer des poussières qui dépassent les
6 normes acceptables pour ce qui est de la
7 qualité des sols.

8 Q Mais il n'y a rien, non plus, dans les
9 certificats d'AGAT, qui vous permette de
10 déterminer la source - la provenance du
11 cuivre; c'est exact?

12 R Euh... c'est exact.

13 Q Même chose pour le manganèse?

14 R Le manganèse - ce qui est intéressant, du
15 manganèse, c'est qu'on a un peu plus de
16 précision.

17 Euh... le manganèse est étroitement lié
18 au fer, un peu comme le ratio nickel/cobalt.

19 Ce qu'on observe, c'est que... euh... si
20 on prend les données de qualité de l'air, là,
21 sur les... les dernières années - ben, celles
22 qu'on a demandées, là, sous forme d'accès à
23 l'information... euh... on remarque cette...
24 cette relation-là, entre le nickel et le
25 cobalt, et on remarque, aussi, une

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3283 -

1 corrélation, entre le fer et le manganèse, et
2 c'est... euh... relativement connu, là, dans
3 la littérature, que la croûte terrestre, le
4 fer... euh... soit des produits miniers ou de
5 la croûte terrestre naturelle, est étroitement
6 liée au manganèse.

7 Donc, cette relation-là semble pointer
8 vers une source géologique qui diffère, par
9 exemple, des freins d'auto qui eux, le... le
10 fer dégradé, ben, c'est un fer transformé,
11 donc, il y aurait pas la corrélation ou le
12 lien, avec le manganèse, parce que l'alliage
13 formé, pour la plaquette de frein, est
14 complètement - c'est usiné, c'est... c'est
15 traité, tout ça, donc, aurait pas ce ratio-là
16 qui est in... indicateur, en tout cas, qui
17 semble pointer vers des matériaux d'origine
18 géologique.

19 Pour ce qui est de l'ensemble des
20 minéraux - des matériaux géologiques sur le
21 territoire, l'analyse me permet pas de
22 distinguer... euh... les sources de... euh...
23 on parlait du manganèse, là, dans ce cas-là,
24 sur le - dans ma poussière.

25 Q Donc, les sources de manganèse sont multiples,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3284 -

- 1 également?
- 2 R Euh... tout ce qui vient de la croûte
3 terrestre, ou presque, doit contenir une
4 proportion de manganèse.
- 5 Q Ce n'est pas parce qu'on voit du manganèse,
6 dans un échantillon, que ça vient des
7 opérations portuaires?
- 8 R Non.
- 9 Q Même chose pour le plomb?
- 10 R Le plomb, c'est intéressant, parce que le
11 plomb est faci... est... est largement
12 associé... euh... aux combustibles fossiles et
13 la... la pollution par l'essence... euh...
14 toutes les zones, toutes les... la... la
15 combustion pour les besoins énergétiques.
- 16 Et ce qu'on com... - lorsqu'on compare le
17 plomb contenu, dans... euh... nos
18 échantillons, aux critères de qualité de sols
19 ou au plomb observé, dans les poussières, un
20 peu partout... euh... ben, les... les taux
21 sont pas si élevés que ça.
- 22 Donc, c'est... euh... c'est
23 relativement... euh... je dirais pas...
24 c'est... c'est pas quelque chose, là, qui
25 ressort du lot.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3285 -

1 Le plomb ne semble ne semble pas être une
2 problématique, là, majeure dans la poussière
3 que l'on retrouve, là, dans nos échantillons.

4 Q Donc, tout va bien avec le plomb!

5 R Je dirais pas «tout va bien», là, le plomb,
6 c'est une... c'est un... un grand... une
7 grande problématique, là, environnementale
8 reconnue, là, avec des impacts sur le... le...
9 les enfants, tout ça, là, il y a plusieurs
10 études sur ça.

11 Euh... c'est quelque chose - c'est pas
12 pour rien que les essences sans plomb ont été
13 mis en... en vigueur, ç'a contribué beaucoup,
14 beaucoup à améliorer... euh... la qualité de
15 l'air, la... la... la concentration de plomb
16 dans l'air, "pis" c'est pas - ça coûte cher
17 faire ça, ils ont pas "faite" ça pour rien...
18 euh... c'est parce qu'il y a des impacts
19 reconnus.

20 Euh... mais lorsque j'analyse ma
21 poussière et que je la compare soit aux
22 critères ou à la poussière urbaine retrouvée
23 en milieu - dans d'autres milieux urbains,
24 c'est pas quelque chose, disons, qui m'a sauté
25 à - qui était très évident, là, en termes de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3286 -

1 dépassement... euh... des concentrations, des
2 comparables, disons, que j'ai utilisés.

3 Q Ça vient d'où, le plomb?

4 R Le plomb, beaucoup des combustibles fossiles,
5 en général, de la combustion des combustibles
6 fossiles, donc, le... le mazout, le... le...
7 le... qui - il doit y avoir des émissions de
8 plomb, malgré l'essence traitée, tout ça,
9 les... euh... les bateaux qui doivent les...
10 euh... les émissions des navires qui doivent
11 aussi contenir du plomb.

12 Euh... en général, c'est...

13 Q Mais réponse...

14 R ... ce que...

15 Q ... courte...

16 R ... je peux...

17 Q ... Monsieur Duchesne : ça ne vient pas des
18 opérations portuaires au sens où on l'entend
19 au dossier, ici?

20 R Non, je serais pas prêt à dire ça que
21 l'ensemble du plomb - de la même façon que je
22 ne peux pas déterminer, avec exactitude, la
23 proportion... euh... des métaux qui sont là,
24 dans ma poussière, donc, l'origine exacte.

25 Je ne peux pas discriminer... euh... ou

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3287 -

1 éliminer, comme source potentielle, le plomb.
2 Euh... je n'ai - les rapports AGAT, là,
3 n'ont pas l'ensemble de... de... euh... à
4 l'époque qu'on fait ça, on n'a pas du tout de
5 connaissance sur la... la... le contenu en
6 métaux extractibles de chacun des vracs
7 manutentionnés.
8 J'imagine que plusieurs des vracs
9 manutentionnés, au secteur Beauport,
10 contiennent une certaine proportion de plomb,
11 mais ce ne sont pas des concentrés de plomb,
12 généralement, c'est du concentré et minerai de
13 fer, concentré et minerai de nickel, de zinc,
14 de cuivre, d'autres matières, mais c'est ce
15 que... c'est ce qu'on retient, là, de... de...
16 des inventaires qu'on a consultés, là, par
17 Statistique Canada, principalement, avant les
18 années deux mille onze (2011) que se
19 terminaient les derniers inventaires.
20 À cette époque-là, là, où est-ce qu'on...
21 on a connaissance de - on apprend beaucoup, on
22 prend connaissance des infra... - des... des
23 activités industrielles, des vracs
24 manutentionnés, du tonnage, des modes de
25 manutention; on connaît pas tout, mais on...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3288 -

1 avec ce qu'on avait, comme source
2 d'information, ben, on... on a réussi à se
3 faire un topo, quand même, qu'on croit assez
4 juste, là, de la situation.

5 Q Les sources de zinc, en milieu urbain, sont
6 multiples aussi?

7 R Je crois aussi qu'il y a du zinc beaucoup dans
8 les émissions... euh... de combustibles
9 fossiles.

10 Euh... je suis... je suis moins au
11 courant... euh... pour ce qui est des sources
12 du - c'est moins fréquent, là, que - c'est
13 moins... euh... j'ai moins de connaissance
14 générale sur le zinc.

15 C'est pas quelque chose que j'ai...
16 j'ai... j'ai vu beaucoup, là, dans la... dans
17 les documents que j'ai consultés en général.

18 Nous, on observait - on observe, en fait,
19 des concentrations qui semblent, encore une
20 fois, plus élevées que les critères et normes
21 de qualité de sol, et qui semblent se
22 distinguer, lorsqu'on compare les
23 concentrations de métaux extractibles, dans
24 nos poussières, comparativement à la poussière
25 de rue retrouvée en milieu urbain, là, qu'on

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3289 -

- 1 a comptabilisée, finalement.
- 2 Q Mais c'est normal de mesurer du zinc dans un
3 échantillon de poussière urbaine, n'est-ce
4 pas, Monsieur Duchesne?
- 5 R C'est normal de retrouver du zinc dans de la
6 pouss... - probablement, je n'ai jamais
7 analysé d'autres poussières, dans d'autres
8 milieux urbains.
- 9 Ce que je constate, c'est que la
10 littérature qu'on a ressortie, des autres
11 villes, mentionnent aussi qu'il y a du zinc...
12 euh... dans les échantillons de poussière
13 urbaine, mais que nos taux qu'on a mesurés,
14 nous, semblent anormalement élevés, donc, plus
15 élevés que les autres milieux urbains...
16 euh... qu'on a - auxquels on a comparé, et
17 plus élevés - dans ce cas-ci, on a du critère
18 C, D, là, c'est... je crois que c'est quand
19 même assez élevée comme concentration, si on
20 compare les concentrations à une concentration
21 retrouvée dans un sol naturel, par exemple, ou
22 un sol... euh... acceptable en termes de
23 normes de qualité de sols.
- 24 Q Puis il y a aucune information, dans les
25 certificats d'analyse préparés, par AGAT, qui

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3290 -

1 vous permettent de déterminer la provenance du
2 nickel; c'est exact?

3 R ... du nickel?

4 Q Pardon!

5 Du zinc!

6 Excusez-moi!

7 R Du zinc, non!

8 Q Ça va.

9 R Avec la même réponse et la même - c'est
10 l'anomalie, c'est le... le... les fortes
11 teneurs... et toujours les fortes teneurs par
12 rapport à des comparables, mais c'est pas une
13 forte teneur dans l'absolu.

14 Évidemment, si on divise, là, mille cinq
15 cent dix (1 510 mg) par dix mille (10 000 kg),
16 ben, ça fait point... point un pour cent
17 (0.1 %), mais, encore une fois, c'est pas
18 comme ça qu'on peut interpréter ces résultats-
19 là.

20 Ce qu'il faut interpréter, c'est que les
21 concentrations mesurées dépassent les seuils
22 pour un sol industriel, donc, ça dit,
23 normalement, que ce sol-là devrait être
24 décontaminé, si on voulait s'en servir pour
25 faire des remblais, pour faire des

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3291 -

1 aménagements urbains, pour faire... euh... des
2 jardins municipaux.

3 Donc, ça nous dit que cette poussière-là
4 est... euh... contient certainement une
5 proportion de métaux... euh... qui est...
6 euh... qui est inquiétante.

7 Q Monsieur le Juge, si ça vous convient...

8 **LA COUR :**

9 Oui!

10 J'allais...

11 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

12 pour la demande :

13 Bien, on pourrait prendre...

14 **LA COUR :**

15 ... vous proposer...

16 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

17 pour la demande :

18 ... la pause du matin.

19 **LA COUR :**

20 ... de choisir le moment, mais on va la
21 prendre, la pause, immédiatement; alors, une
22 quinzaine de minutes.

23 * * * *

24 - ADVENANT 10 h 24,

25 **SUSPENSION DE L'AUDIENCE -**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3292 -

* * * *

- ADVENANT 10 H 45,
REPRISE DE L'AUDIENCE -

* * * *

LA COUR :

On reprend.

Q Toujours sous le même serment.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :
Q Restons brièvement, Monsieur Duchesne, aux
certificats d'analyse d'AGAT.

J'aurais dû, d'entrée de jeu, vous faire
confirmer que, au jour où vous avez déposé le
présent recours judiciaire, les certificats
d'analyses préparés par AGAT étaient les
seules analyses d'échantillons de poussière
que vous déteniez, à ce moment-là; c'est
exact?

R ... probablement.

J'ai... j'ai pas la date exacte, là,
d'avec - la... la comparaison entre la date de
la demande d'autorisation et le certificat,
mais, si vous me le dites, il y a pas d'autres
- j'avais pas d'autres informations, à
l'époque, lorsque j'ai eu - lorsque j'ai reçu

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3293 -

1 les résultats du deuxième rapport d'analyse
2 d'AGAT.

3 Q Mais, au fil du temps, il n'y a que deux (2)
4 laboratoires qui ont analysé des échantillons
5 de poussière prélevés à votre ancienne
6 résidence : il y a AGAT, d'une part; et,
7 d'autre part, votre expert, monsieur St-Louis;
8 c'est exact?

9 R Non, il y a... euh... il y a madame Nancy
10 Hudon, de l'Administration portuaire de
11 Québec, qui est... qui a eu une visite, en
12 fait, à ma mai... à ma résidence, suite à une
13 plainte.

14 Euh... la dame est arrivée avec une
15 collègue dont je ne connais pas le nom, et ils
16 avaient une petite fiole de verre indiquée
17 "**Maxxam**" dessus... euh... et il y a
18 échantillon qui a été pris.

19 Madame Hudon est arrivée avec sa fiole,
20 rien d'autre, pour prendre son échantillon;
21 j'ai donc, moi-même, pris mon pinceau, ma
22 petite feuille, pris de la poussière avec, en
23 présence de madame Hudon, pour transborder
24 cette poussière-là dans l'échantillon, la
25 fiole de verre, en fait... euh... c'était une

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3294 -

- 1 fiOLE brune opaque... euh... de madame Hudon,
2 et madame Hudon est repartie avec cette
3 analyse - cet échantillon de poussière là.
- 4 Q Mais cette analyse-là a été faite
5 postérieurement au premier (1er) novembre deux
6 mille treize (2013)?
- 7 R Oui, oui.
- 8 Q Oui.
- 9 R Oui.
- 10 Q Donc...
- 11 R Pardon, oui.
- 12 Q ... en date du premier (1er) novembre deux
13 mille treize (2013), date de dépôt de la
14 demande d'autorisation dans le présent
15 dossier, les seules analyses d'échantillons,
16 que vous déteniez, étaient celles préparées
17 par AGAT?
- 18 R Exact.
- 19 Et, comme vous l'avez mentionné,
20 l'expertise - ben, pas l'expertise, mais
21 l'étude préliminaire, je devrais dire, de
22 Richard St-Louis - du docteur St-Louis dont on
23 avait pris connaissance.
- 24 De mémoire...
- 25 Q Mais, ça, ça...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3295 -

- 1 R ... est-ce que c'est arrivé avant ou après?
2 Là, je peux pas, il faudrait que j'aie
3 les dates - le rapport, la date.
4 Mais si vous me dites que la demande
5 d'analyse est postérieure à ce... euh...
6 rapport d'analyse là - la demande
7 d'autorisation, je devrais dire, du recours ou
8 le dépôt du recours, oui, c'est les seules
9 informations, les seules analyses de poussière
10 que j'avais, à cette époque-là.
11 Q Ça va.
12 Restons à l'échantillon "**Limoilou 1**" du
13 neuf (9) novembre deux mille douze (2012), et,
14 Monsieur le Juge, vous allez avoir, entre
15 crochets, certaines lettres, parfois, qui
16 accompagnent la concentration des métaux qui
17 est mesurée, dans les certificats d'analyses
18 préparés par AGAT.
19 Donc, on voit que, pour le cobalt, en ce
20 qui concerne l'échantillon... l'échantillon
21 "**Limoilou 1**" du neuf (9) novembre deux mille
22 douze (2012), entre crochets, on voit les
23 lettres "**B-C**"; vous voyez ça?
24 R Oui.
25 Q Et ces lettres, Monsieur Duchesne, réfèrent à

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3296 -

1 des critères qui s'appliquent à la qualité des
2 sols...

3 R Oui.

4 Q ... exact?

5 R Exact.

6 Q Et, vous, ce que vous avez prélevé, ce sont
7 des échantillons de poussière de surface?

8 R Exact.

9 Q Exact.

10 Vous n'avez pas procédé à
11 l'échantillonnage... à l'échantillonnage de
12 sol par une technique de carottage?

13 R Non.

14 Mais je veux juste simplement rappeler,
15 ici, que... euh... l'objectif était de
16 comparer... euh... l'hypothèse étant que si
17 les... euh... les poussières provenaient de
18 sols avoisinants, donc, de terrains vagues...
19 euh... ben, ces terrains vagues là devraient
20 contenir des sols qui respectent les normes et
21 critères en vigueur... euh... et que cette
22 poussière-là ne devrait pas présenter des...
23 des taux aussi élevés.

24 Mais je suis tout à fait d'accord, les
25 normes ont été établies, premièrement, pour la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3297 -

1 qualité - les normes et critères de qualité de
2 sols.

3 Q Vous dites «premièrement», mais il n'y a pas
4 de deuxièmement, là, ça n'a jamais été adopté
5 pour analyser des dépôts de surface; c'est
6 exact?

7 R ... euh... ben, la norme, en fait, la norme,
8 c'est... c'est la norme pour les sols,
9 exactement.

10 Q Et, vous, ce que vous avez échantillonnés, ce
11 ne sont pas des sols; c'est exact?

12 R Exact.

13 Mais, par exemple, il est possible,
14 lorsque... il y a eu... il y a eu analyse des
15 poussières de rue, à Québec; donc, il y a
16 eu... on avait - il était soupçonné que,
17 lorsqu'on faisait le balayage des rues, cette
18 poussière-là pouvait... euh... contenir des
19 métaux en plus grande proportion que les
20 normes et qualités des sols.

21 Et lorsqu'on échantillonne les résidus ou
22 les.. les balayures de rue, on réfère aux
23 normes et critères de qualité de sols, même si
24 ce ne sont pas des sols, à proprement dit, ce
25 sont des balayures de rue.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3298 -

1 Donc, c'est la référence pour savoir
2 qu'est-ce qu'on peut faire avec ces balayures
3 de rue là, on les compare à des normes et
4 qualités de sols, pour savoir si on peut les
5 réétendre, si on peut en faire des remblais,
6 si on peut en faire du... du remplissage, des
7 choses comme ça.

8 Mais, oui, les normes, avant tout, ce
9 sont des normes de critères de... normes et
10 critères de qualité de sols.

11 Q Situons-nous, maintenant, en date du mois de
12 décembre deux mille douze (2012).

13 Monsieur le Juge, vous vous rappellerez
14 du témoignage de madame Lalande, de la semaine
15 dernière, qui, elle, a référé à une conférence
16 de presse qui a été donnée, à la fin de
17 l'année deux mille douze (2012), et mes
18 prochaines questions vont se rapporter à la -
19 à cette conférence de presse là.

20 Vous souvenez-vous de la date, Monsieur
21 Duchesne, de la conférence de presse?

22 R Non.

23 Je me souviens que c'était l'hiver, parce
24 qu'il y avait... il y avait de la neige, là,
25 donc, je me souviens qu'on était... je me

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3299 -

- 1 souviens pas de la date exacte.
- 2 Q Et est-ce que je suis dans l'erreur, de dire
3 que c'est en décembre, plutôt qu'en novembre
4 deux mille douze (2012)?
- 5 R ... comme je me souviens pas de la date;
6 d'après moi, c'est plus en décembre, parce
7 qu'il y avait de la neige, là, mais, la date,
8 on pourrait la retrouver, là, dans les
9 documents, relativement facilement, là.
- 10 Q Ça va.
- 11 Mais toujours est-il que, en date de
12 décembre deux mille douze (2012), les seules
13 analyses d'échantillons que vous déteniez, à
14 ce moment-là, sont celles qu'on retrouve dans
15 la pièce P-13-B, c'est-à-dire les certificats
16 d'analyses préparés par AGAT, de P-13-B; c'est
17 exact?
- 18 R Exactement.
- 19 Et la conférence de presse venait
20 informer... euh... informer sur la teneur
21 anormalement élevée que l'on rencontre - de...
22 de métaux que l'on rencontrait - qu'on avait
23 analysés dans nos poussières.
- 24 Q Et vous pouvez confirmer que, en date de
25 décembre deux mille douze (2012), vous n'aviez

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3300 -

1 jamais procédé à des analyses qui vous
2 permettaient de connaître la composition
3 totale de vos échantillons de poussière; c'est
4 exact?

5 R ... j'avais pas intérêt, je... je vois pas
6 pourquoi j'aurais demandé des analyses totales
7 que...

8 Q Mais, excusez-moi...

9 R Oui.

10 Q ... répondez, d'abord, à la question!

11 À ce moment-là, vous n'aviez jamais fait
12 analyser le contenu total de vos échantillons
13 de poussière?

14 R Euh... non.

15 Q Donc, on va visionner, Monsieur le Juge, un
16 extrait du film "*Bras de fer*" qui se trouve à
17 la pièce D-156.

18 L'extrait s'échelonne entre la septième
19 minute trente-cinq (35) secondes et huit (8)
20 minutes dix (10) secondes.

21 * * * *

22 - VISIONNEMENT D'UN EXTRAIT VIDÉO -

23 * * * *

24 «*VÉRONIQUE LALANDE* :

25 *Et ça s'appelle une constance, et*

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3301 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

je pense qu'on est dans une dynamique de constance.

LOUIS DUCHESNE :

Tant qu'on va pas chercher le côté scientifique, mais le côté un peu enquête pour déterminer ça avec des appareils qu'il faut ou avec des analyses chimiques, on pourrait vivre là-dessus pendant 15, 20 ans, là, et puis on aurait aucune connaissance.

VÉRONIQUE LALANDE :

Ce qu'on a récolté, autant dans les échantillons que dans tous les autres échantillons, c'est pas compliqué, ce qui retombe en fines particules, en continu, non seulement chez nous, mais sur toute la bande qui part de la Baie de Beauport jusqu'en Haute-Ville, en passant par Saint-Jean, et jusqu'au bout, c'est du fer, du nickel, du cuivre et du zinc.»

** * * **

- FIN DU VISIONNEMENT -

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3302 -

* * * *

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

1
2
3
4 Q Donc, au jour où madame Lalande a fait cette
5 déclaration, en décembre deux mille douze
6 (2012), vous n'aviez aucune information en
7 main qui vous permettait de connaître le
8 contenu total de vos échantillons de
9 poussière; c'est exact?

10 R ... ça... oui, mais avec les bémols que je
11 vous ai mentionnés, là, c'est...

12 Q Monsieur Duchesne...

13 R Oui.

14 Q ... vous ignoriez la composition totale de vos
15 échantillons de poussière, en date de décembre
16 deux mille douze (2012), oui ou non?

17 R ... j'ignorais le contenu...

18 Q Total de vos échantillons; exact?

19 R Non!

20 Je... j'ignorais le contenu en éléments
21 totaux de ces échantillons-là.

22 Q AGAT a réalisé des analyses partielles de vos
23 échantillons; c'est exact?

24 R Non!

25 AGAT... AGAT a réalisé un type d'analyse,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3303 -

1 évidemment, ben, partielle, si on entend qu'on
2 pourrait faire cinq (5), six (6) types
3 d'analyses, sur ces échantillons-là.

4 On pourrait utiliser - analyser la
5 minéralogie, on pourrait utiliser toutes
6 sortes d'analyses.

7 Nous, on voulait voir : est-ce que les
8 métaux - est-ce que les poussières contenaient
9 des éléments en quantités anormalement
10 élevées; pour pouvoir apprécier ça, il fallait
11 procéder à des analyses d'éléments
12 extractibles.

13 Q Mais vous ne connaissiez pas la proportion de
14 ces métaux-là dans les échantillons «totaux»;
15 exact?

16 R Pas dans les échantillons, la proportion de
17 minéraux totaux dans le échantillons, non pas
18 «dans les échantillons totaux», c'est juste...

19 Q Vous avez raison, excusez-moi.

20 Et vous ne connaissiez pas, non plus, la
21 proportion de ces métaux dans les
22 échantillons; exact?

23 R Je connaissais la proportion des métaux
24 extractibles.

25 Q Oui, mais vous ne connaissiez pas la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3304 -

1 proportion totale des métaux dans les
2 échantillons?

3 R Exact.

4 Q Non.

5 Et vous ne connaissiez pas, non plus, la
6 composition de ce qu'AGAT n'a pas analysé;
7 exact aussi?

8 R ... euh... la... la fraction qui a pas été
9 analysée, dans la fiole?

10 Q Exact.

11 R Oui, comme je connais pas la... la
12 concentration en métaux de la poussière sur le
13 balcon que j'ai pas prélevés dans mon
14 échantillon; je peux pas, non plus, la
15 connaître.

16 Ce qui est analysé, c'est un échantillon,
17 et, dans mon échanti - ce qui est prélevé,
18 c'est un échantillon, et, ce qui est analysé,
19 c'est un échantillon de mon échantillon.

20 Q Quand madame Lalande :

21 *«... 'est pas compliqué, ce qui*
22 *retombe en fines particules, en*
23 *continu, non seulement chez nous,*
24 *mais sur toute la bande qui part de*
25 *la Baie de Beauport jusqu'en Haute-*

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3305 -

1 *Ville, en passant par Saint-Jean,*
2 *et jusqu'au bout, c'est du fer, du*
3 *nickel, du cuivre et du zinc.»*

4 Quelle est l'impression générale qui se
5 dégage de cette déclaration-là?

6 R Euh... c'est que la...

7 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

8 pour la demande :

9 Est-ce que vous voulez dire : qu'est-ce que
10 lui en comprend?

11 L'objection, c'est de savoir : est-ce que
12 c'est sa compréhension à lui, il peut
13 témoigner sur ce qu'il en comprend, mais pas
14 sur l'opinion de qu'est-ce qu'est l'impression
15 générale qui est dégagee par madame Lalande.

16 **M^e VINCENT ROCHETTE**

17 pour déf. Administration portuaire de Québec :
18 Je n'ai pas compris, Monsieur le Juge, que
19 c'était une objection en soi, là, je pense que
20 si le...

21 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

22 pour la demande :

23 Bien, il y a une objection à l'effet de savoir
24 quelle est l'opinion que monsieur Duchesne a
25 sur ou pas l'impression générale qui est

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3306 -

1 donnée par le message de madame Lalande, une
2 objection à savoir de lui demander son
3 opinion, à ce niveau-là.

4 **LA COUR :**

5 C'est quoi la nature juridique de l'objection?

6 C'est que vous ne voulez pas qu'il
7 témoigne comme expert, qu'il donne une
8 opinion?

9 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

10 pour la demande :

11 Bien, l'opinion, effecti - de l'o... on ne
12 veut pas que monsieur Duchesne témoigne sur
13 l'opinion qu'il a de l'impression générale qui
14 est donnée par un message dans une phrase.

15 **LA COUR :**

16 Mais pour quelle raison?

17 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

18 pour la demande :

19 Bien, parce que c'est - il peut témoigner de,
20 lui, qu'est-ce qu'il en comprend, mais pas de
21 l'impression générale qui est donnée par le
22 message.

23 **LA COUR :**

24 De son impression à lui.

25 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3307 -

1 pour la demande :

2 Personnelle.

3 **LA COUR :**

4 Ça vous va, Maître Rochette?

5 **M^e VINCENT ROCHETTE**

6 pour déf. Administration portuaire de Québec :

7 Oui, ça me va.

8 Q Donc, je vous - juste pour être sûr que l'on
9 se comprenne bien, Monsieur Duchesne, je vous
10 la relis.

11 Madame Lalonde déclare, en décembre deux
12 mille douze (2012), uniquement sur la foi des
13 analyses d'AGAT que vous avez fait réaliser :

14 *«... c'est pas compliqué, ce qui*
15 *retombe en fines particules, en*
16 *continu, non seulement chez nous,*
17 *mais sur toute la bande qui part de*
18 *la Baie de Beauport jusqu'en Haute-*
19 *Ville, en passant par Saint-Jean,*
20 *et jusqu'au bout, c'est du fer, du*
21 *nickel, du cuivre et du zinc.»*

22 Qu'est-ce que vous comprenez de cette
23 déclaration-là?

24 R Moi, je comprends qu'il y a des retombées de
25 poussière qui contiennent des proportions

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3308 -

1 anormalement élevées de fer, de cuivre, de
2 nickel et de zinc, sur la superficie, le
3 territoire de - pour lequel on a prélevé des
4 échantillons, donc, on a été à la Baie de
5 Beauport, à Maizerets, Saint-Jean-Baptiste...
6 euh... Saint-Jean-Baptiste, c'est-tu dans le
7 deuxième ou le troisième rapport?

8 Là, je me souviens "pus", mais on avait
9 ... non, Saint-Jean-Baptiste, je pense que
10 c'est dans le troisième rapport.

11 Donc, on avait... euh... on a sondé, à
12 quelques endroits... euh... pour... euh...
13 comparer les taux anormalement élevés qu'on
14 avait obtenus sur notre résidence - à notre
15 résidence, pour vérifier si les retombées de
16 poussière sur les autres - dans les autres
17 secteurs présentaient aussi des anomalies, en
18 termes de concentrations élevées de fer, de
19 cuivre, de nickel et de zinc.

20 Q Vous étiez présent, lors de la conférence de
21 presse?

22 R Oui!

23 Q Et vous n'avez pas mentionné, à aucun moment,
24 que les analyses, effectuées par AGAT,
25 n'analysaient qu'une partie du contenu des

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3309 -

- 1 échantillons?
- 2 R ... non, parce que c'est... euh... ce qui nous
- 3 permet d'affirmer que les contenus sont
- 4 anormalement élevés, c'est suite à la
- 5 comparaison des analyses d'éléments
- 6 extractibles, donc, on en a parlé, pendant
- 7 presqu'une (1) heure, ce matin, de cette
- 8 notion-là, c'est pas un élément qu'on peut
- 9 expliquer, là... euh... comme ça, dans une
- 10 conférence de presse.
- 11 Q Ce n'est pas ce que madame Lalande dit, non
- 12 plus, Monsieur Duchesne, elle ne parle pas de
- 13 concentrations élevées, elle dit : «Ce qui
- 14 retombe, c'est du nickel, du... du fer, du
- 15 nickel, du cuivre et du zinc»; est-ce que, ça,
- 16 ce n'est pas exact?
- 17 C'est ce qu'elle a dit; non?
- 18 R Oui.
- 19 Q Bon.
- 20 Et vous n'avez jamais dit aux citoyens,
- 21 à ce moment-là, que les sources de métaux,
- 22 en... en milieu urbain, étaient multiples;
- 23 exact?
- 24 R Exact.
- 25 Je pense... oui.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3310 -

1 Q L'impression générale que vous vouliez envoyer
2 comme message à la population, c'était que ces
3 métaux provenaient des opérations portuaires;
4 c'est exact?

5 R On fait une association entre les... euh...
6 les principaux vracs manutentionnés au secteur
7 portuaire et les concentrations de métaux
8 anormalement élevées.

9 Euh... quand on parle de... de nickel, de
10 zinc, de fer, on sous-entend les concentrés de
11 minerai de fer, de nickel, de zinc, et non pas
12 du zinc pur qui tombe sur les résidences.

13 Q Mais vous avez fait ces déclarations-là
14 uniquement sur la foi des analyses préparées
15 par AGAT; exact?

16 R ... euh... sur notre interprétation des
17 résultats des concentrations anormalement
18 élevées retrouvées dans nos poussières.

19 Q Donc, vous avez pris les certificats
20 d'analyses préparés par AGAT, et vous avez
21 dit : «Tous les métaux, que l'on voit dans ces
22 certificats d'analyses, proviennent des
23 opérations portuaires»; c'est ça le message
24 que vous avez envoyé à la population?

25 R Non.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3311 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Non.

Ce qu'on a dit, c'est qu'on retrouvait, dans nos concentra - dans nos poussières échantillonnées, des concentrations anormalement élevées de nickel, de fer, de cuivre, de zinc, et que c'était - ça semblait correspondre aux principaux minéraux ou aux principaux vracs manutentionnés... euh... au secteur Beauport du Port de Québec.

Q C'est ça.

Donc, l'association que vous faisiez, vous-même, c'était que les métaux, que l'ont voit dans les certificats d'analyses d'AGAT, provenaient des opérations portuaires?

R Euh... que le caractère anormalement élevé des concentrations que l'on retrouvait dans les poussières... euh... en... évidemment, il faut considérer ça en lien avec notre compréhension des industries lourdes dans le quartier, le positionnement de ces industries-là, par rapport à nos lieux d'échantillonnage, on en... euh... on en déduisait qu'une proportion des matériaux manutentionnés au Port... euh... se dispersaient dans... dans les quartiers avoisinants.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3312 -

1 Q Je change de thème, Monsieur le Juge, pour
2 parler, maintenant, des échantillons qui ont
3 été prélevés par les demandeurs, dans le temps
4 et dans l'espace, pour que vous puissiez
5 comprendre la portée des échantillons qui ont
6 été prélevés par les demandeurs.

7 Je réfère le témoin à la pièce D-150, et
8 restons, pour l'instant, à la pièce - à la
9 page 96 de la pièce D-150.

10 Est-ce que j'ai raison, Monsieur
11 Duchesne, de croire que vous avez prélevé des
12 échantillons, à des dates où la poussière, à
13 votre ancienne résidence, était représentative
14 des dommages que vous alléguiez avoir subis,
15 depuis le trente et un (31) octobre deux mille
16 dix (2010)?

17 R ... euh... c'est les premiers échantillons
18 qu'on a pris, je ne faisais pas de
19 distinction, là, sur la représentativité et
20 l'intensité, mais je... on a prélevé
21 l'échantillon, parce que ça correspondait à ce
22 que je... à ce que je considérais comme étant
23 la problématique.

24 Q Donc, en date d'aujourd'hui, considérez-vous
25 que ces échantillons sont représentatifs des

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3313 -

- 1 dommages que vous alléguiez avoir subis?
- 2 R Non, pas représentatifs des dommages, un
3 échantillon.
- 4 Q Excusez-moi, représentatifs de la poussière
5 que vous receviez?
- 6 R Exact.
- 7 Q Et pourquoi était-il important, pour vous, de
8 documenter votre dossier par l'entremise
9 d'échantillons?
- 10 R Euh... comme j'ai expliqué, hier,
11 premièrement, par curiosité, pour comprendre,
12 comprendre... euh... la nature de la poussière
13 qu'on recevait, pouvoir faire des associations
14 sur discriminer des sources potentielles,
15 pouvoir cibler d'autres sources
16 potentielles... euh... et continuer, dans le
17 temps, de voir si...
- 18 Ç'aurait pu être, par exemple, très
19 anecdotique et survenir une seule fois, et
20 que, finalement, on se rende compte - ou se
21 rendre compte que... que, après ça, la
22 poussière, ben, les... les concentrations...
- 23 Par exemple, si on avait eu juste
24 l'événement de poussière rouge et que, après,
25 l'autre poussière qui suivait avait été très

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3314 -

1 faible en métaux, ben, on aurait conclu que
2 c'était un événement isolé, et que les autres
3 événements de poussière étaient pas associés
4 au vrac; donc, on voulait continuer... euh...
5 l'investigation de comprendre ou de... de
6 quantifier la proportion ou la... la... la
7 teneur en métaux extractibles dans la
8 poussière que l'on retrouvait dans le
9 quartier.

10 Q Donc, restons à la page 96 de la pièce D-150.
11 On voit - si on peut descendre un petit
12 peu sur la page - on voit, bien sûr, deux (2)
13 types d'échantillons.

14 Ça va.

15 Donc...

16 R Un petit peu plus haut, peut-être.

17 Q Oui, un petit peu plus haut.

18 Encore un peu.

19 C'est ça, ça va!

20 Donc, on voit, essentiellement, deux (2)
21 types d'échantillons, des échantillons qui
22 portent un numéro de laboratoire, et d'autres
23 qui n'en portent pas; vous voyez ça?

24 R Oui.

25 Q Donc, ceux, qui n'en portent pas, sont les

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3315 -

- 1 échantillons que vous n'avez pas fait analyser
2 par AGAT; exact?
- 3 R Exact.
- 4 Q Donc, ce sont des échantillons dont la
5 composition est inconnue?
- 6 R Exact.
- 7 Q Exact.
- 8 Donc, on ne connaît pas, en date
9 d'aujourd'hui, la composition de ces
10 échantillons-là?
- 11 R On en a aucune idée.
- 12 Q Ça va.
- 13 Donc, on ne connaît pas, non plus, la
14 provenance de la poussière contenue dans les
15 échantillons qui n'ont pas été analysés.
- 16 R Exact.
- 17 Q Bon.
- 18 Ce que nous avons fait, Monsieur
19 Duchesne, c'est que nous avons représenté,
20 sous forme de cartes - Monsieur le Juge, la
21 distinction est importante - nous avons
22 représenté, sous forme de cartes, le
23 positionnement, dans le temps et dans
24 l'espace, les seuls échantillons prélevés par
25 monsieur Duchesne ou encore par son expert,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3316 -

1 monsieur St-Louis, qui ont été analysés en
2 laboratoire, au fil du temps, et vous allez
3 voir que ces cartes sont reproduites aux pages
4 1 à 93 de la pièce D-150.

5 Donc, allons au début de la pièce.

6 Et, pour votre information, Monsieur le
7 Juge, la période couverte par les cartes
8 s'échelonne entre le mois de novembre deux
9 mille dix (2010) et le mois de juillet deux
10 mille dix-huit (2018).

11 Est-ce que vous avez vu ces cartes, avant
12 aujourd'hui, Monsieur Duchesne?

13 R Celles que vous me présentez là?

14 Q Oui.

15 R Non.

16 Q Non.

17 O.K.

18 R J'ai déjà vu le... le... le contour de la zone
19 autorisée, là, bien sûr, mais dans d'autres
20 documents.

21 Q Non, mais je dirais la collection de cartes
22 que nous avons préparées?

23 R Non.

24 Q Pour vous aider, pour la base sur la - pour
25 mes prochaines questions, je vais vous

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3317 -

1 remettre, en parallèle, une copie papier de la
2 page 96 de la pièce cotée D-150, ça va être
3 plus facile pour se référer à la fois à
4 l'écran et sur la page.

5 **LA COUR :**

6 Merci!

7 **M^e VINCENT ROCHETTE**

8 pour déf. Administration portuaire de Québec :
9 Q Donc, on peut tout de suite passer rapidement
10 les pages 1 à 24, et vous voyez, Monsieur le
11 Juge, que les pages sont vides.

12 Et l'objectif, Monsieur Duchesne, c'est,
13 dans un premier temps, de confirmer que vous
14 n'avez prélevé aucun échantillon de poussière
15 avant l'incident de la poussière rouge
16 d'octobre deux mille douze (2012); c'est
17 exact?

18 R C'est exact.

19 Q Et, à votre connaissance, aucun membre du
20 groupe, non plus?

21 R ... à ma connaissance.

22 Q Et vos experts, non plus, à votre
23 connaissance, n'en ont prélevé aucun; c'est
24 exact?

25 R Exact.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3318 -

1 Q Donc, en date d'aujourd'hui, il n'y a aucune
2 information, au dossier, concernant la
3 quantité ou la provenance des dépôts de
4 poussière, dans la zone entre le trente et un
5 (31) octobre deux mille dix (2010) et le
6 vingt-cinq (25) octobre deux mille douze
7 (2012); c'est exact?

8 R ... euh... ben, je voulais... je voulais juste
9 ... je voulais juste pas esquiver, là, la...
10 la... on a quand même une connaissance d'une
11 préoccupation, là, de la Santé publique qui
12 avait amorcé une enquête, en deux mille neuf
13 (2009), mais qui s'est poursuivie, dont on a
14 été informés, là, en deux mille dix (2010) et
15 ...

16 Q Je parle de dépôts de poussière dans la
17 zone...

18 R Dans la...

19 Q ... Monsieur Duchesne.

20 R ... zone, exact.

21 Q Donc, ce que je veux confirmer avec vous,
22 c'est qu'il n'y a aucune information, au
23 dossier de Cour, concernant la quantité ou la
24 provenance des dépôts de poussière dans la
25 zone, entre le trente et un (31) octobre deux

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3319 -

1 mille dix (2010) et le vingt-cinq (25) octobre
2 deux mille douze (2012).

3 R Exact.

4 Q La page 96 de la pièce D-150, je vous le
5 soumets, mais ce n'est pas en débat, Monsieur
6 Duchesne, elle nous a été transmise, le vingt
7 (20) décembre deux mille seize (2016), par
8 maître Poissant-Lespérance.

9 Donc, ce que l'on a sous les yeux, à la
10 page 96, c'est le portrait de vos
11 échantillons, en date du vingt (20) décembre
12 deux mille seize (2016); ça va?

13 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

14 pour la demande :

15 Est-ce qu'on peut avoir ça, nous aussi, sur le
16 ...

17 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

18 pour la demande :

19 Oui, on n'a pas ça.

20 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

21 pour la demande :

22 On n'a pas la page.

23 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

24 pour la demande :

25 O.K.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3320 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Ça ici?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

O.K.

O.K.

On est toujours la page 24, là?

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

Oui, oui.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

O.K.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

C'est pour ça que j'ai remis...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

O.K.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

... à tous, une copie papier...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Hum, hum.

M^e VINCENT ROCHETTE

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3321 -

1 pour déf. Administration portuaire de Québec :
2 ... de la page 96.

3 **LE TÉMOIN :**

4 R J'ai pas compris votre dernière affirmation.

5 **M^e VINCENT ROCHETTE**

6 pour déf. Administration portuaire de Québec :

7 Q Non, je voulais juste clarifier, pour pas
8 qu'il y ait de confusion, que la page 96 de la
9 pièce D-150, nous fournit le portrait de vos
10 échantillons, en date du vingt (20) décembre
11 deux mille seize (2016), parce que c'est à
12 cette date que votre avocate, maître Poissant-
13 Lespérance, nous l'a transmise; ça va?

14 R Oui, à ma... moi, je pensais que c'était dans
15 le cadre des interrogatoires préalables que
16 ç'avait été transmis.

17 Est-ce que c'est la même transmission ou
18 ç'a été "faite" avant, là?

19 Je... je comprends, je... je comprends ce
20 que vous me dites, là.

21 Q Donc, j'exhibe, à l'écran, la page 96 de la
22 pièce D-150, et ce que l'on voit - et ce n'est
23 pas contesté, Monsieur Duchesne - c'est que
24 ...

25 R Il y a pas de problème.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3322 -

1 Q ... la page 96 était une pièce jointe au
2 courriel de maître Poissant-Lespérance du
3 vingt (20) décembre deux mille seize (2016);
4 ça va?

5 R Oui, ça va.

6 Q Ce que l'on voit, donc, sur la base de la page
7 96, c'est que, en date du vingt (20) décembre
8 deux mille seize (2016), vous n'aviez fait
9 analyser aucun échantillon prélevé dans la
10 zone, après le quatre (4) mai deux mille
11 treize (2013); c'est exact?

12 R Dans la zone, oui.

13 Je vois le huit (8) mai, là, qui est
14 au... au boulevard Champlain, qui est autre
15 chose.

16 Q C'est pour ça que je dis «dans la zone».

17 R Oui, parfait!

18 Q Donc, aucun échantillon analysé, après le
19 quatre (4) mai deux mille treize (2013)?

20 R Pour ce qui est de notre... de... de nous, là,
21 oui, exactement.

22 En fait, il faut - oui.

23 Comme j'ai expliqué, hier, en fait, avec
24 ... avec le début des recours, on savait bien
25 qu'on s'en allait dans les expertises, qu'il

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3323 -

1 allait avoir des expertises de notre côté, du
2 côté des défendeurs, il y a "pus" eu
3 d'analyses réalisées sur nos échantillons.

4 Euh... clairement, dans notre tête, ces
5 échantillons-là ont été analysés pour nos
6 besoins de connaissances personnelles, on
7 était à la quête d'informations, mais la
8 requête marque bien qu'il y aura enquête, lors
9 de la requête, que tout ça sera expertisé.

10 Euh... donc, nous, le... le... le
11 prélèvement des échantillons s'est fait de
12 façon à témoigner de nos événements,
13 principalement, rendre ces échantillons-là
14 disponibles, si d'autres personnes les
15 voulaient pour les analyses, notamment les
16 défendeurs, puis que, nous, pour notre part
17 personnelle, les échantillons, en fait,
18 perdaient de la valeur, parce qu'il y aurait
19 des expertises faites par les deux (2)
20 parties, puis que c'est pas nous les experts,
21 dans ce dossier-là.

22 Q Mais, Monsieur Duchesne, ce n'est pas un
23 reproche, hein, je veux simplement établir un
24 certain nombre de dates, pour le bénéfice...

25 R Oui.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3324 -

1 Q ... du Tribunal; ça va?

2 R Oui.

3 Q Donc, concentrons-nous d'abord sur ce que vous
4 avez fait.

5 Vous avez déjà confirmé qu'il n'y a, de
6 votre côté, aucun échantillon, prélevé dans la
7 zone, qui a été analysé, après le quatre (4)
8 mai deux mille treize (2013); exact?

9 R Exact.

10 Q De sorte que, en date d'aujourd'hui, les seuls
11 échantillons qui ont été prélevés dans la
12 zone, après le quatre (4) mai deux mille
13 treize (2013), sont ceux qui ont été prélevés
14 par monsieur St-Louis lui-même; c'est exact?

15 R Exact.

16 Q Et monsieur St-Louis, lui, a prélevé des
17 échantillons, le seize (16) mai deux mille
18 dix-sept (2017)?

19 R ... exact.

20 Je... je me fie à vous, là, j'ai pas la
21 date dans la tête, je le sais pas...

22 Q Ça va.

23 R ... mais je me «fous» - je vous fais - il y a
24 pas de problème, je vous fais confiance.

25 Q Je ne vous induis pas en erreur, je vous

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3325 -

1 rassure.

2 Je vous remets copie d'un extrait du
3 rapport de monsieur St-Louis, de décembre deux
4 mille dix-huit (2018).

5 Donc, Monsieur le Juge, monsieur St-Louis
6 a préparé deux (2) rapports : un en deux mille
7 dix-sept (2017); et un deuxième en décembre
8 deux mille dix-huit (2018), à la demande des
9 demandeurs.

10 Ce que j'ai ici, c'est un extrait de son
11 rapport de décembre deux mille dix-huit
12 (2018).

13 Si on se rapporte à la page 12 du
14 rapport, au tableau 2, on voit les résultats
15 des analyses, pour les échantillons prélevés
16 par monsieur St-Louis, le seize (16) mai deux
17 mille dix-sept (2017).

18 Vous voyez ça, Monsieur Duchesne?

19 R Oui, je vois ça.

20 Q Monsieur St-Louis a également analysé certains
21 échantillons que vous avez prélevés, au fil du
22 temps, également; c'est exact?

23 R C'est exact.

24 Je crois que c'est dans un autre rapport,
25 ou...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3326 -

- 1 Q Oui, mais si vous allez à la page précédente,
2 à la page 11...
- 3 R Oui, c'est exact.
- 4 Q ... vous avez l'identification, là, dans la
5 colonne "**DATE**", des échantillons que vous avez
6 prélevés et qui ont été analysés par monsieur
7 St-Louis; c'est exact?
- 8 R Exact.
- 9 Q Bon.
- 10 Donc, on voit un échantillon en octobre
11 deux mille douze (2012), novembre deux mille
12 douze (2012), mai deux mille treize (2013),
13 mai deux mille quatorze (2014), avril deux
14 mille quinze (2015), mai deux mille seize
15 (2016) et mai deux mille dix-sept (2017); vous
16 voyez ça?
- 17 R Oui, je vois ça.
- 18 Q Donc, ce que je veux faire avec vous, Monsieur
19 Duchesne, c'est de faire le bilan des
20 échantillons qui ont été analysés, à ce jour,
21 dans le cadre du présent dossier.
- 22 Vous pouvez confirmer, au Tribunal, que
23 personne, ni vous ni monsieur St-Louis n'avez
24 échantillonné de poussière, depuis le seize
25 (16) mai deux mille dix-sept (2017); c'est

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3327 -

- 1 exact?
- 2 R ... exact.
- 3 Q Puis, donc, pour la portion ou la période
4 entre le vingt-six (26) octobre deux mille
5 douze (2012) et le seize (16) mai deux mille
6 dix-sept (2017), les seuls échantillons, qui
7 ont été analysés, sont ceux qui ont été
8 analysés par AGAT, d'une part, et ceux qui ont
9 été analysés par monsieur St-Louis, d'autre
10 part; c'est exact?
- 11 R ... c'est exact.
- 12 Q Donc, en vous référant...
- 13 R In... pardon, juste... incluant la... la...
14 l'étude de monsieur St-Louis, docteur St-
15 Louis, à l'été deux mille douze (2012), qui
16 sont des analyses de poussière aussi, mais qui
17 sont pas sur les résidences.
- 18 Q Ça, ça va.
19 Donc, si vous prenez côte à côte la page
20 96 de la... de la pièce D-150 et le Tableau 1
21 du rapport de monsieur St-Louis, du vingt-huit
22 (28) décembre deux mille dix-huit (2018), on
23 a l'inventaire complet des échantillons de
24 poussière qui ont été analysés dans la zone,
25 à l'exception de ceux auxquels vous venez de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3328 -

- 1 référer, là, par monsieur St-Louis, à l'été
2 deux mille douze (2012); c'est exact?
3 R Exact.
4 Q Et, ce que l'on voit - puis je vous laisse...
5 R Euh...
6 Q ... le temps...
7 R ... "ouais", ben, je... je... je veux juste
8 pas me... me faire piéger ou... euh... mais je
9 veux juste rajouter que vous êtes au courant,
10 Maître, là, pour... euh... il y a eu des
11 analyses, là... euh... réalisées par docteur
12 Galves, là, au... euh... par la suite, là, je
13 sais pas les dates, est-ce que c'est dans ces
14 dates-là aussi, "pis", par rapport aux dates
15 que vous... euh... ben, "à laquelle" vous
16 référez, là, je voulais juste...
17 Q Vous avez raison, mais les échantillons
18 analysés par le docteur Galves correspondent
19 à des échantillons qui avaient, de toute
20 manière, déjà été analysés.
21 R C'est parfait.
22 Q Donc, ce que l'on voit, Monsieur Duchesne,
23 c'est qu'il n'y a aucun échantillon dans la
24 zone qui a été analysé pour la période
25 comprise entre le quatre (4) mai deux mille

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3329 -

- 1 treize (2013) et le onze (11) mai deux mille
2 quatorze (2014).
- 3 R C'est exact.
- 4 Q Aucun échantillon analysé non plus entre le
5 onze (11) mai deux mille quatorze (2014) et le
6 douze (12) avril deux mille quinze (2015);
7 exact?
- 8 R ... euh... pardon?
9 Entre le onze (11) mai...
- 10 Q Onze (11) mai deux mille quatorze (2014), qui
11 est l'échantillon de mai deux mille quatorze
12 (2014), analysé par monsieur St-Louis...
- 13 R Oui.
- 14 Q ... et, le douze (12) avril deux mille quinze
15 (2015), qui a aussi été analysé par monsieur
16 St-Louis.
- 17 R C'est exact.
- 18 Q L'échantillon de mai deux mille seize (2016),
19 qui a été analysé par monsieur St-Louis a été
20 prélevé le quatorze (14) ou le vingt-cinq (25)
21 mai deux mille seize (2016)?
- 22 R Euh... je ne sais pas, il faudrait vérifier...
23 euh... on parle de deux mille seize (2016)?
24 Il faudrait vérifier dans les dates...
25 euh... je dirais le quatorze (14), je le vois

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3330 -

- 1 juste ici, là.
- 2 Q Quatorze (14)?
- 3 R Juste un instant, pour confirmer... quatorze
- 4 (14) mai deux mille seize (2016) pour ce qui
- 5 est de l'échantillon qui est dans le petit sac
- 6 indiqué **«EDS R. St-Louis, septembre 2017»**.
- 7 Q Ça va!
- 8 Donc, il n'y a aucun échantillon non plus
- 9 qui a été analysé pendant la période comprise
- 10 entre le douze (12) avril deux mille quinze
- 11 (2015) et le quatorze (14) mai deux mille
- 12 seize (2016); c'est exact?
- 13 R Exact.
- 14 Q L'échantillon de mai deux mille dix-sept
- 15 (2017), analysé par monsieur St-Louis, dans
- 16 son rapport de décembre deux mille dix-huit
- 17 (2018) - Monsieur le Juge, je suis toujours au
- 18 Tableau 1 du rapport de monsieur St-Louis, à
- 19 la dernière ligne, mai deux mille dix-sept
- 20 (2017) - cet échantillon a été prélevé à
- 21 quelle date, Monsieur Duchesne?
- 22 R À la date du prélèvement... euh... de
- 23 l'ensemble des échantillons.
- 24 Q Le seize (16) mai également.
- 25 R Euh... exact.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3331 -

- 1 C'est ce qu'on avait dit tantôt, là?
2 Oui, exact, on voit dans le titre, là, du
3 tableau.
4 Q Parce que l'on voit...
5 R Il est indiqué dans le "tableau" - dans le
6 titre, en fait, ainsi que «**456, 2e Rue, le 16**
7 **mai 2017**».
8 Q Vous avez raison, c'est mon erreur.
9 Et on voit, Monsieur le Juge,
10 immédiatement sous «**mai 2017**», dans le Tableau
11 1, entre parenthèses, «**44-554456**», ça, c'est
12 une référence à votre ancienne résidence.
13 R Exactement.
14 Q Est-ce que vous étiez présent lors de
15 l'échantillonnage?
16 R Oui.
17 Q Donc, il n'existe non plus aucun échantillon
18 analysé pendant la période comprise entre le
19 quatorze (14) mai deux mille seize (2016) et
20 le seize (16) mai deux mille dix-sept (2017);
21 exact?
22 R ... exact.
23 Je vais... je... je... je prends acte,
24 là, je vérifie pas en même temps, là... euh...
25 je... je ne conteste pas!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3332 -

1 Ha! Ha! Ha!
2 Mais... euh...
3 Q Sentez-vous à l'aise, si vous...
4 R Oui.
5 Non, non, non!
6 Q ... si, à la réflexion...
7 R Je... je pense que c'est très... c'est... vous
8 avez dû faire vos devoirs, là, ça doit être
9 cohérent avec ce qu'on voit sur la liste, là.
10 Q Je suis en accord avec votre présomption.
11 R Hum! Hum! Hum!
12 **LA COUR :**
13 Ha! Ha!
14 **M^e SYLVAIN CHOUINARD**
15 pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
16 Ha! Ha! Ha!
17 **M^e VINCENT ROCHETTE**
18 pour déf. Administration portuaire de Québec :
19 Q Regardons maintenant les choses sous l'angle
20 géographique plutôt que temporel, et juste
21 pour qu'il n'y ait pas de confusion, Monsieur
22 le Juge, je ne suis intéressé que par les
23 échantillons qui ont été prélevés dans la zone
24 et non pas ceux qui ont été prélevés à
25 l'extérieur de la zone.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3333 -

1 Si on va à la carte de novembre deux
2 mille douze (2012), à la pièce D-150.

3 C'est petit, peut-être qu'on peut
4 grossir, pour le bénéfice de tous, là.

5 **M^e MARIE-HÉLÈNE CARON**

6 pour déf. Administration portuaire de Québec :
7 Comme ça, c'est bien?

8 **M^e VINCENT ROCHETTE**

9 pour déf. Administration portuaire de Québec :
10 Un peu plus.

11 Encore, on le baissera un peu...

12 **M^e MARIE-HÉLÈNE CARON**

13 pour déf. Administration portuaire de Québec :
14 O.K.

15 **M^e VINCENT ROCHETTE**

16 pour déf. Administration portuaire de Québec :
17 ... mets-le à cinq (5).

18 **M^e MARIE-HÉLÈNE CARON**

19 pour déf. Administration portuaire de Québec :
20 Oui.

21 **M^e VINCENT ROCHETTE**

22 pour déf. Administration portuaire de Québec :
23 O.K.

24 Descendons un petit peu sur la page.

25 Q Donc, on voit de la page 25 de la pièce D-150,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3334 -

- 1 qu'il y a deux (2) échantillons qui ont été
2 prélevés au parc Iberville, plus
3 spécifiquement les neuf (9) et dix-huit (18)
4 novembre deux mille douze (2012); exact?
5 R Exact.
6 Q Et on voit de la page 25, de la pièce D-150...
7 **M^e MARIE-HÉLÈNE CARON**
8 pour déf. Administration portuaire de Québec :
9 On est déjà à 25.
10 **M^e VINCENT ROCHETTE**
11 pour déf. Administration portuaire de Québec :
12 Q Excusez-moi!
13 J'ai une erreur de page, là, si on va
14 au... en avril deux mille treize (2013)...
15 **M^e MARIE-HÉLÈNE CARON**
16 pour déf. Administration portuaire de Québec :
17 Deux mille treize (2013)...
18 **M^e VINCENT ROCHETTE**
19 pour déf. Administration portuaire de Québec :
20 Q Donc, en avril deux mille treize (2013), si on
21 grossit...
22 **M^e MARIE-HÉLÈNE CARON**
23 pour déf. Administration portuaire de Québec :
24 Oh "boy"!
25 **M^e VINCENT ROCHETTE**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3335 -

- 1 pour déf. Administration portuaire de Québec :
- 2 Q ... on voit qu'il y a deux (2) échantillons
- 3 qui ont été prélevés respectivement sur la 9e
- 4 et la 10e Rue; vous voyez ça?
- 5 R Oui, je vois ça.
- 6 Q Et, ce que je vous demande de confirmer, c'est
- 7 que, à l'exception des deux (2) échantillons
- 8 prélevés au parc Iberville et des deux (2)
- 9 échantillons prélevés sur la 9e et la 10e Rue,
- 10 tous les échantillons que vous avez fait vous-
- 11 même analyser ont été prélevés à votre
- 12 ancienne résidence de la 2e Rue; exact?
- 13 R ... pour ce qui est...
- 14 Q Pour...
- 15 R ... dans la zone.
- 16 Q Pour ce qui est dans la zone.
- 17 R Exactement, oui.
- 18 Q Parfait.
- 19 De sorte que si on regarde la géographie
- 20 de la zone, vous n'avez prélevé aucun
- 21 échantillon dans toute la portion de la zone
- 22 qui est située au sud de la rivière
- 23 Saint-Charles.
- 24 R Exact.
- 25 Q Puis si on regarde, maintenant... si on

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3336 -

1 regarde, maintenant, la portion de la zone qui
2 est située au nord de la rivière
3 Saint-Charles, vous pouvez confirmer que vous
4 n'avez jamais prélevé aucun échantillon à
5 l'ouest de la 1^{ère} Avenue?

6 R Exact.

7 Q Aucun échantillon à l'est de la 5^e Avenue?

8 R Exact.

9 Q Puis aucun échantillon au nord de la 10^e Rue.

10 R Exact.

11 Q De sorte que vos échantillons, Monsieur
12 Duchesne, ne sont aucunement représentatifs de
13 la situation globale dans la zone, n'est-ce
14 pas?

15 R ... euh... c'est pas un... non.

16 Ben, oui, c'est... c'est pas une... dans
17 ce que... euh... ce que je peux répondre à ça,
18 c'est que c'est pas un échantillonnage
19 représentatif de l'ensemble de la zone.

20 Q Ni sur le plan temporel; exact?

21 R Exact.

22 Q Ni sur le plan géographique.

23 R Exact.

24 ... simplement préciser, ici, que...
25 c'est pas... c'est pas la... c'est pas la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3337 -

1 preuve au dossier pour ce qui... en ce qui
2 nous concerne; l'objectif de faire ces...
3 euh... échantillons-là était d'en connaître
4 plus sur la... la... la cohérence spatiale des
5 valeurs élevées qu'on retrouvait dans certains
6 métaux "pis"... euh... la... la constance dans
7 le temps, même si on ne couvre pas l'ensemble
8 de la période couverte par le re... le
9 recours.

10 Q Poursuivons sur le même thème, Monsieur
11 Duchesne, je vais vous remettre copie d'une
12 lettre datée du dix-huit (18) avril deux mille
13 dix-neuf (2019), que vos avocats nous ont
14 transmise.

15 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

16 pour la demande :

17 Maître Rochette, est-ce que vous cotez les
18 documents, pour les fins de référence
19 ultérieure?

20 **M^e VINCENT ROCHETTE**

21 pour déf. Administration portuaire de Québec :
22 Bien, le rapport de...

23 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

24 pour la demande :

25 Les documents qui ne sont pas au dossier,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3338 -

1 on...
2 **M^e VINCENT ROCHETTE**
3 pour déf. Administration portuaire de Québec :
4 ... le rapport de...
5 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
6 pour la demande :
7 Ah, O.K.
8 Oui, c'est...
9 **M^e VINCENT ROCHETTE**
10 pour déf. Administration portuaire de Québec :
11 ... monsieur St-Louis, il est au dossier.
12 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
13 pour la demande :
14 Oui, c'est vrai, excusez-moi!
15 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
16 pour la demande :
17 Et ma lettre du dix-huit (18) avril?
18 **M^e VINCENT ROCHETTE**
19 pour déf. Administration portuaire de Québec :
20 On y arrive!
21 On y arrive!
22 Donc, Monsieur le Juge, pour votre...
23 votre information, c'est une lettre que nous
24 avons reçue des avocats des demandeurs, le
25 dix-huit (18) avril deux mille dix-neuf

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3339 -

1 (2019), qui contenait de multiples demandes de
2 communication de documents.

3 Je suis seulement intéressé par la
4 demande numéro 1.

5 Q Monsieur Duchesne, je vous laisse en prendre
6 connaissance.

7 R ... oui.

8 Q Vous avez révisé cette lettre avant qu'elle
9 nous soit transmise, Monsieur Duchesne?

10 R Non.

11 Q Non.

12 Vous voyez, de la demande numéro 1,
13 qu'elle demande aux défenderesses de
14 transmettre des séquences vidéos et des photos
15 montrant les activités de manutention sur le
16 terminal de Beauport, aux dates suivantes.

17 Et, là, vous avez des dates qui sont
18 énumérées aux sous-demands 1 a) à 1 y); vous
19 voyez ça?

20 R Oui.

21 Q Est-ce que vous reconnaissez les dates qui
22 sont identifiées dans cette lettre?

23 R ... euh... je comprends pas bien votre
24 question.

25 Je comprends que, dix (10) juin, c'est...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3340 -

1 je reconnais le dix (10) juin, douze (12)
2 juin, vingt-trois (23) juillet, je reconnais
3 ça, je... euh... est-ce que j'en fais une
4 association?

5 C'est... euh... je comprends pas bien
6 votre question.

7 Q Non, mais selon votre compréhension, à quoi
8 ces dates réfèrent-elles?

9 R Euh... d'après ma compréhension, nos
10 procureurs sont à la recherche de vidéos qui
11 pourraient correspondre soit à des événements
12 que, nous, nous aurions observés ou soit
13 des... euh... des témoignages par des photos,
14 là, ou des témoignages qui auraient été
15 transmis... euh... de déclarations d'incidents
16 par l'entreprise et l'Administration ou dans
17 ce contexte-là.

18 Donc, je sens... je... je vois une
19 demande... euh... plus précise - ciblant des
20 périodes plus précises pour connaître les
21 opérations précises, là, à ces moments-là.

22 Q Ça va.

23 Et je vous réfère à nouveau aux dates
24 identifiées aux demandes 1 a) à 1 y), et ce
25 que je vous demande de confirmer c'est que

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3341 -

- 1 vous n'avez prélevé aucun échantillon dans la
2 zone, à aucune de ces dates.
- 3 R ... encore une fois, Maître, vous avez dû
4 faire vos devoirs, moi, je... je pourrais le
5 vé...
- 6 Q Prenez... prenez le temps de le confirmer,
7 Monsieur Duchesne, vous avez la pièce que...
8 la page 96 devant vous.
- 9 R ... euh... que je n'aurais - n'ai pas
10 échantillonné aucun échantillon dans ces
11 dates-là?
- 12 Q Exact.
- 13 R Hum.
- 14 Ça va prendre un certain temps vérifier
15 ça, Maître.
- 16 Q Prenez-le.
- 17 R ... est-ce que je pourrais avoir un crayon?
- 18 Q Monsieur le Juge, je vais produire, comme
19 pièce D-197...
- 20 **M^e SYLVAIN CHOUINARD**
21 pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
22 198.
- 23 **M^e ARIANE-SOPHIE BLAIS**
24 pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
25 18.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3342 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e MARIE-HÉLÈNE CARON

pour déf. Administration portuaire de Québec :
18.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :
18?

M^e MARIE-HÉLÈNE CARON

pour déf. Administration portuaire de Québec :
Oui.

M^e ARIANE-SOPHIE BLAIS

pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
18.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :
Je me fais corriger, excusez-moi!

D-198, cette lettre, sous l'intitulé
suivant :

*«Lettre de maître Clara Poissant-
Lespérance à maîtres Vincent
Rochette et Sylvain Chouinard
consignant des demandes de
communication de documents (2019-
04-18)»*

Est-ce que je suis allé trop vite, Madame
la Greffière?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3343 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

LA GREFFIÈRE :

Oui.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

Je m'excuse!

M^e SYLVAIN CHOUINARD

pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :

Ha!

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

Donc...

LA GREFFIÈRE :

Des demandes de renseignements?

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

Demandes de communication de documents...

LA GREFFIÈRE :

Oui.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

... et, entre parenthèses, «(2019-04-18)».

LA GREFFIÈRE :

Merci!

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3344 -

1 Merci!

2 Q Si vous préférez, Monsieur Duchesne, c'est
3 à...

4 R Parce que ça...

5 Q ... à votre guise...

6 R ... ça va prendre vraiment un certain temps,
7 mais...

8 Q Ça va.

9 R ... juste le premier, pour vous mentionner,
10 ben, là, je vois vingt (20) mars deux mille
11 treize (2013) au premier (1^{er}) avril, je "vas"
12 dans ma liste d'échantillons et je vois le
13 vingt-six (26) "avril" deux mille treize
14 (2013).

15 Donc, on aurait - c'est bien ça? - vingt-
16 six (26) mars deux mille treize (2013), donc,
17 il y aurait un échantillon... euh... pour ce
18 qui est... euh... de l'«événement» - entre
19 guillemets, là - de la demande 1 a).

20 C'est un peu l'exercice que vous voulez
21 que je fasse, si je comprends bien?

22 Q Attendez-moi un instant.

23 Vous êtes - j'ai perdu ma page D-196...

24 R Donc, 1 a)...

25 Q Oui.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3345 -

1 R ... vingt (20) mars deux mille treize (2013)
2 au premier (1^{er}) avril deux mille treize
3 (2013)...

4 Q Oui.

5 R ... et, là, je "vas" dans ma liste
6 d'échantillons, et je vois le vingt-six (26)
7 mars deux mille treize (2013).

8 Donc, je ne peux pas confirmer qu'il n'y
9 a pas d'échantillons pris dans les dates
10 marquées au point 1 a).

11 Q Bon.

12 Bien, vous avez raison, ça, c'est
13 probablement mon erreur.

14 Ce que... ce qu'on va faire, Monsieur
15 Duchesne, si vous préférez, prenez le temps,
16 sur l'heure du... du lunch...

17 R Ha!

18 Q ... et...

19 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

20 pour la demande :

21 Mais, vous, vous êtes...

22 **LE TÉMOIN :**

23 R Je...

24 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

25 pour la demande :

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3346 -

1 Sur l'heure du lunch...
2 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
3 pour la demande :
4 ... vous... vous...
5 **LE TÉMOIN :**
6 R ... Monsieur le Juge!
7 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
8 pour la demande :
9 ... il va manger...
10 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
11 pour la demande :
12 Excusez-moi, mais...
13 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**
14 pour la demande :
15 ... monsieur, Maître Rochette!
16 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
17 pour la demande :
18 ... Maître... Maître...
19 **LA COUR :**
20 Juste un instant, là.
21 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
22 pour la demande :
23 Excusez-moi!
24 **LA COUR :**
25 Un (1) avocat...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3347 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

Oui.

LA COUR :

... ça, c'est... je ne l'ai pas fait
remarquer...

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

Il a déjà...

LA COUR :

... dès le départ, mais ça va être...

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

... il l'a fait, l'exercice!

LA COUR :

... de même jusqu'à la fin...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Hum.

C'est parce que c'est...

LA COUR :

... pour tout le monde, un (1) seul avocat par
témoin.

Pour les plaidoiries, vous allez
certainement pouvoir vous partager le travail,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3348 -

1 mais lorsque c'est un témoin, c'est un (1)
2 seul avocat par partie.

3 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

4 pour la demande :

5 Bon.

6 Tout d'abord, sur l'heure du lunch,
7 monsieur Duchesne va se reposer, puis il va...
8 il va manger, donc, non, il fera pas les
9 exercices.

10 Si maître Rochette a fait l'exercice,
11 puis qu'il a identifié des dates, on peut le
12 faire; s'il faut que monsieur Duchesne fasse
13 l'exercice alors qu'il a témoigné à l'effet
14 qu'il n'a même pas révisé cette lettre avant
15 qu'elle lui soit envoyée, on va prendre le
16 temps de faire l'exercice à ce moment-ci!

17 Mais si maître Rochette a fait l'exercice
18 et il a identifié certaines dates pour
19 lesquelles il y a une association, il peut le
20 faire; monsieur Duchesne a témoigné à l'effet
21 qu'il n'a pas révisé cette lettre-là avant
22 de... qu'elle soit communiquée à maître
23 Rochette.

24 Donc, voilà, c'est deux (2) options :
25 soit on fait l'exercice en salle de Cour, tous

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3349 -

1 ensemble, puis on prend le temps qu'il faut ou
2 maître Rochette indique au témoin le fruit de
3 l'exercice qu'il a fait.

4 **LA COUR :**

5 Bien, Maître Rochette, est-ce que vous tenez
6 à ce qu'on fasse l'exercice au complet?

7 **M^e VINCENT ROCHETTE**

8 pour déf. Administration portuaire de Québec :
9 Bien, je souhaitais le... le faire de la façon
10 la... la plus efficace possible.

11 Bon.

12 Je réalise la confusion pour le vingt-six
13 (26) mars deux mille treize (2013), ce que je
14 propose, c'est de... de réviser tout ça sur
15 l'heure du lunch puis, au retour, de vous
16 proposer un modus operandi qui va me permettre
17 d'accomplir l'objectif que je veux atteindre
18 de la manière la plus efficace possible.

19 **LA COUR :**

20 Très bien!

21 **M^e VINCENT ROCHETTE**

22 pour déf. Administration portuaire de Québec :
23 Q Donc, je change de thème, Monsieur... Monsieur
24 Duchesne, j'ai compris de votre témoignage
25 d'hier que... à tout le moins, que, à partir

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3350 -

- 1 de la fin de l'année deux mille quatorze
2 (2014), vous inspectiez régulièrement vos
3 bords de fenêtres, à votre ancienne résidence
4 de la 2e Rue; est-ce que j'ai bien compris?
5 R À partir de quelle date, pardon?
6 Q À... vous avez dit, hier : «À tout le moins à
7 partir de la fin de l'année deux mille
8 quatorze (2014)»; corrigez-moi si j'ai fait
9 erreur, c'est ce que j'ai retenu...
10 R Euh... ben...
11 Q ... de votre témoignage.
12 R ... dès le début... euh... dès post... euh...
13 l'événement poussière rouge, dès que
14 commencent nos vidéos témoignages, là, dont on
15 a vu hier les extraits... euh... on était déjà
16 très, très attentifs... euh... aux événements,
17 aux... euh... à la déposition, au sens des
18 vents, on essayait de comprendre cette
19 dynamique-là.
20 Q Mais, au fil du temps, votre niveau d'alerte
21 s'est accru - et, encore une fois, corrigez-
22 moi si j'ai mal compris - mais est venu un
23 moment dans le temps où vous inspectiez quasi
24 quotidiennement vos bords de fenêtres pour
25 voir s'il y avait des dépôts; est-ce que je

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3351 -

- 1 vous ai bien compris?
- 2 R Euh... c'est surtout la... la... la ri... ben,
3 la... pas la «rigueur», mais le choix de la...
4 de la... euh... de la zone d'échantillonnage.
5 Donc, plus le temps avançait, plus on
6 était spécifiques sur la sélection, là, du
7 bord de fenêtres au rez-de-chaussée et au
8 premier, et qu'on se concentrait
9 principalement - je dis pas qu'il y a pas
10 d'autres échantillons qui auraient pu être
11 pris sur un balcon, là, non... euh... où on
12 voit pas de traces de perturbations; mais, de
13 façon générale, on a été plus assidus dans
14 l'échantillonnage des bords de fenêtres...
15 euh... dans notre... euh... au pa... au... au
16 cours de notre période d'échantillonnage, si
17 on veut, entre deux mille douze (2012) et
18 notre... euh... notre départ, en deux mille
19 seize (2016).
- 20 Q Et vous constatiez, je dirais, les dépôts de
21 poussière dès qu'ils se produisaient, parce
22 que vous inspectiez régulièrement vos... vos
23 surfaces extérieures.
- 24 R Euh... nous n'étions pas là la... plusieurs
25 week-ends, on a un chalet... euh... moi, j'ai

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3352 -

1 une terre à bois - plusieurs terres à bois...
2 euh... donc, il... je ne peux pas dire, là,
3 que c'était... euh... directement, là, associé
4 à la... à l'heure près ou à la journée près,
5 là, il peut y arriver qu'on observe un
6 dépôt... euh... au retour de vacances, au
7 retour du week-end.

8 Mais, de façon générale, si on voyait un
9 dé... euh... s'il y avait dépôt subit...
10 euh... disons... euh... intensif, de courte
11 durée, on le remarquait... euh... si on est...
12 durant la semaine, là, de travail, parce qu'on
13 était très attentifs.

14 Q Ça va.

15 Donc, de manière générale, vous étiez
16 très attentifs aux dépôts de poussière.

17 R Exact.

18 Q Parlons maintenant des plaintes que... ou des
19 signalements, pour reprendre le terme que vous
20 avez utilisé hier, des signalements que vous
21 avez présentés au fil du temps.

22 Avant l'autorisation du recours, le trois
23 (3) août deux mille quinze (2015), vous
24 n'aviez logé aucune plainte auprès de
25 l'Administration portuaire de Québec; c'est

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3353 -

1 exact?

2 R C'est exact.

3 En fait, l'Administration portuaire a
4 "publicité" une - publicisé une ligne
5 environnement ou une ligne... euh... de
6 téléphone, là, sur son site... euh... je ne
7 sais pas la date exacte où ç'a été... euh...
8 ç'a été diffusé, mais... euh... il est tout à
9 fait exact - ben, «tout à fait exact», de
10 mémoire, j'ai pas de... euh... j'ai pas
11 mémoire, là, d'avoir... euh... signalé...
12 euh... un événement de poussière au Port de
13 Québec dans les premières... euh... dans
14 les... dans les premiers signes, là, de...

15 Q Mais peu après l'autorisation du recours, vous
16 avez commencé à loger des plaintes de manière
17 récurrente; c'est exact?

18 R Euh... moi, je fais pas d'association avec le
19 recours directement, je fais plutôt une
20 association avec le fait qu'on avait rencontré
21 les gens du Ministère; avec le fait qu'ils
22 nous avaient mentionné de les informer,
23 lorsqu'on voyait des événements particuliers.

24 Euh... on avait un répondant, à cette
25 époque-là, au Ministère.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3354 -

1 Euh... la Santé publique, les plaintes à
2 la Santé publique sont venues aussi suite au
3 rapport ou à l'intérêt de la Santé publique
4 dans le dossier.

5 Euh... pour ce qui est de
6 l'Administration portuaire de Québec... euh...
7 ç'a été... euh... je me... je... je le... je
8 les ai inclus dans la liste de plaintes ou de
9 signalements... euh... lorsque la ligne a été
10 "mis" en opération, lorsque monsieur
11 Métivier... euh... était le répondant au
12 Comité de vigilance des activités portuaires,
13 ce qui fait qu'on avait une ligne pour
14 rentrer... euh... au Port de Québec.

15 Euh... donc, je mettais, j'ai... on...
16 nous mettions - je mettais, généralement,
17 l'Administration portuaire en copie de mes
18 signalements.

19 Euh... ce qui n'a pas toujours été le cas
20 non plus... euh... je... j'ai reçu le message
21 conforme, là, qu'on... qu'on a vu hier : «Nous
22 nous occupons de la situation» ou quelque
23 chose comme ça, c'est le message que je
24 recevais de l'Administration portuaire, on
25 n'avait jamais de suite.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3355 -

1 Donc, j'ai pas été très assidu du côté de
2 l'Administration portuaire.

3 Nos plaintes, je crois que le
4 dénominateur commun de l'ensemble des
5 plaintes, je crois que c'est vraiment le
6 ministère de l'Environnement.

7 Q À chaque fois que vous avez fait des plaintes
8 pour des événements de poussière, vous étiez
9 convaincu que la poussière provenait des
10 opérations portuaires, n'est-ce pas?

11 R Non.

12 Q Non.

13 Donc, vous avez fait des plaintes pour de
14 la poussière qui provenait d'ailleurs?

15 R Nous avons signalé le fait que nous avons
16 remarqué - "*pis*" nous envoyions un vidéo, à ce
17 moment-là, et des photos - pour "*remarquer*"
18 que nous avions... euh... pour signaler que
19 nous avons observé une déposition importante
20 de poussière ou un... ce que, nous, on appelle
21 un «événement», donc... euh...

22 Q Non, mais dans votre esprit à vous, la
23 poussière, à ce moment-là, lors de vos
24 plaintes, provenait d'où?

25 R Euh... notre hypothèse, c'est qu'elle

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3356 -

1 venait... euh... des activités de manutention
2 de vrac solide et que nous désirions qu'il y
3 ait enquête de la part des autorités.

4 Q C'est ça.

5 Vous étiez convaincus que la poussière
6 qui faisait l'objet de vos plaintes provenait
7 des opérations portuaires, n'est-ce pas?

8 R ... euh... on n'en est pas... on est en... on
9 n'en était pas convaincus hors de tout doute,
10 on demandait encore d'investiguer sur le
11 sujet.

12 Q Gardiez-vous la porte ouverte pour que la
13 poussière vienne d'ailleurs?

14 R ... bien sûr!

15 Q Est-ce que c'est le cas encore en date
16 d'aujourd'hui?

17 R Euh... oui, mais c'était... c'est... euh...
18 cette hypothèse-là n'a jamais été... euh... il
19 y a rien dans les analyses qu'on a vues
20 jusqu'à présent qui pointeraient d'autres
21 joueurs importants en termes - pour expliquer
22 le type de poussière que l'on a sur notre
23 territoire.

24 Q Mais, en date d'aujourd'hui, vous gardez
25 l'esprit ouvert pour qu'il vous soit démontré

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3357 -

- 1 que la poussière peut provenir d'ailleurs?
2 R Si j'avais la démonstration que la poussière
3 provenait d'une autre source... euh... je
4 n'aurais d'autre choix que d'accepter ce... ce
5 constat-là ou "cette" analyse-là.
6 Euh... à chaque fois qu'on a regardé un
7 élément... euh... de la problématique, à
8 chaque fois, nos hypothèses se confirmaient
9 pour cibler les installations portuaires comme
10 une source probable de la poussière que l'on
11 reçoit sur nos installations.
12 Q Bon.
13 Bien, je vous réfère aux pages 1 à 10, de
14 la pièce D-56, qui concerne une plainte que
15 vous avez logée le vingt-six (26) novembre
16 deux mille quinze (2015).
17 Ma collègue, hier, a attiré votre
18 attention sur... sur cette plainte.
19 D'abord, vous êtes bien l'auteur de la
20 plainte du vingt-six (26) novembre deux mille
21 quinze (2015)?
22 R Est-ce que ce serait possible de la voir?
23 Q Bien, juste un instant.
24 Remontons à la page 1.
25 Donc, on voit, d'abord, à la page 1 de la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3358 -

1 pièce D-56, un courriel de Normand Brault, du
2 MELCC, qui écrit à Frédéric Maloney de l'APQ;
3 vous voyez ça?

4 R Oui.

5 Q Il est mentionné :

6 **«Un résident questionne la présence**
7 **d'un énorme nuage noir en**
8 **provenance de vos installations**
9 **jeudi matin, le 26 novembre.»**

10 Le résident en question, c'est vous?

11 R Euh... ben, il faudrait voir le message
12 d'origine, juste pour m'assurer, là, de...

13 Q On ne l'a pas.

14 R Vous ne l'avez pas.

15 Q On ne l'a pas, non.

16 C'est une communication que vous avez eue
17 en... avec le ministère de l'Environnement, on
18 ne l'a pas.

19 Mais, moi, ce que je vous demande de
20 confirmer, c'est que le résident en question,
21 c'est vous?

22 R Euh... oui.

23 Le... ben... ça m'étonne beaucoup que
24 vous ayez pas ce courriel-là, là... euh...
25 je... moi, les plaintes que j'ai logées, je

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3359 -

1 les ai logées de façon écrite; normalement,
2 vous devriez avoir le courriel de plainte.
3 Euh... je me... cet événement-là, je m'en
4 souviens très, très bien, là, on a eu un...
5 une photo envoyée d'un résident de Lévis, qui
6 avait observé ce panache de fumée... euh...
7 qui provenait d'un incendie localisé derrière
8 les installations portuaires.
9 Euh... les gens... les gens font des
10 plaintes à... nous signalent des plaintes à
11 nous, comme si nous étions le... le... euh...
12 comme si nous devions gérer les plaintes des
13 citoyens en lien avec la poussière.
14 Donc, nous, on reçoit cette photo-là, la
15 personne de Lévis questionne ce nuage de
16 poussière-là; ma réaction, c'est de prendre
17 les photos, de transmettre ça aux autorités,
18 en expliquant que le nuage nous a été signalé
19 et de prendre - habituellement, je mentionne
20 tout le temps la même chose : «Veuillez
21 prendre les mesures nécessaires pour que la
22 situation se règle» ou que, je sais... je me
23 souviens "pus" de la formulation, c'est pour
24 ça que j'aurais aimé voir le courriel.
25 Habituellement, c'est relativement neutre

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3360 -

- 1 comme signalement... euhmmm...
- 2 Q Oui, mais, là, prenez-le de moi, là, je ne
- 3 l'ai pas le courriel que vous avez envoyé à
- 4 monsieur Brault.
- 5 Monsieur Brault, lui, il écrit :
- 6 **«Un résident questionne la présence**
- 7 **d'un énorme nuage noir en**
- 8 **provenance de vos installations,**
- 9 **jeudi matin, le 26 novembre 2015.»**
- 10 R Le... le résident, ce n'est pas moi; le
- 11 résident, c'est un résident de Lévis; je crois
- 12 que, la photo à laqu... de mémoire, la photo
- 13 à laquelle vous réferez est une photo qui a
- 14 été prise par... euhmmm... monsieur Jean-
- 15 Claude "*Larrivée*" - c'est-tu "*Larrivée*"?
- 16 Le témoin qui est venu signaler... euh...
- 17 qui est venu présenter, là, des photos...
- 18 euhmmm... Légaré, pardon!
- 19 Excusez-moi!
- 20 Légaré... euh... le citoyen de Lévis qui
- 21 est venu présenter des photos... euh... ici,
- 22 de nuage.
- 23 Il nous transmettait des photos lorsqu'il
- 24 voyait des événements; moi, j'ai pris la photo
- 25 et j'ai - les photos, j'ai transmis ça

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3361 -

1 directement aux autorités en disant... euh...
2 probablement quelque chose comme : «Les
3 citoyens de Lévis... euh... Un citoyen de
4 Lévis nous a transmis ces photos-là et...
5 euh... voici les photos», c'était...

6 Q Mais au moment où vous avez fait le
7 signalement, au ministère de l'Environnement,
8 il n'y avait aucun doute dans votre esprit que
9 le nuage noir provenait des opérations
10 portuaires, n'est-ce pas?

11 R Non!

12 Pas du tout!

13 Pas du tout!

14 Moi, je transférais la photo reçue de la
15 part... euh... du résident en question.

16 Q Puis, monsieur Légaré, lui, est-ce qu'il a
17 parlé à monsieur Brault?

18 R Je ne sais pas.

19 Q Donc...

20 R Je ne sais pas.

21 Q ... quand monsieur Brault transmet le
22 signalement à l'Administration portuaire de
23 Québec, c'est une coïncidence?

24 R Non!

25 Bien sûr que non!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3362 -

1 Il... euh...

2 Q Qui a alerté monsieur Brault à la possibilité

3 que le nuage provienne des opérations

4 portuaires si ce n'est pas vous?

5 R J'ai... euhmmm... j'étais la courroie de

6 transmission entre la réception... euh... du

7 signalement par le citoyen de Lévis; nous

8 recevions des signalements comme ça lorsque

9 les gens voyaient des... euh... les... euh...

10 des émanations en provenance - qu'ils

11 croyaient être en provenance des

12 "émanations"... euh... et j'ai pris le message

13 et j'ai transféré ça aux autorités, en

14 mentionnant : «J'ai reçu ce message - cette

15 photo... euh... d'un citoyen de Lévis.»

16 Je... je... j'ai pas la formulation

17 exacte, je l'ai pas, le message, mais...

18 euh... c'est... euhmmm... la photo, moi-

19 même... euh... je veux dire, ça... ça... c'est

20 pas... euh... c'est pas commun comme les

21 autres photos de nuage, on voit une source qui

22 émane d'un point très, très fixe... euh...

23 donc, c'est pas... euh... c'est... c'est une

24 transmission; je transmets l'information que

25 j'ai reçue, toujours dans le but de signaler,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3363 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

dans le but que les gens enquêtent.

Tant mieux si ça vient pas de d'là; tant mieux si c'est un incendie.

"Pis" on l'a découvert très, très rapidement, parce que sur les... nous avons... euhmmm... j'ai aussi... euh... mis en ligne la photo, sur Facebook, et, là, les gens... euh... ont mis les articles de journaux disant que c'est l'incendie, tout ça, donc, tout de suite, on a désamorcé ou pas... ou... euh... confirmé que c'était pas... euh... de la poussière en provenance des installations portuaires.

Q C'est ça.

Toujours est-il que, pour ce qui est de la plainte du vingt-six (26) novembre deux mille quinze (2015), les opérations portuaires ont été suspectées, mais sans fondement.

R ... euh... euh... «suspectées»... euh... par le résident de Lévis, principalement.

Moi, j'avais pas vu cet événement-là, je n'ai pas déclaré officiellement au Ministère que ça provenait des installations.

J'ai mentionné : «Un résident» - ben, probablement, comme je vous dis, je l'ai pas,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3364 -

1 le... le courriel, mais qu'«Un résident a été
2 témoin... euh... d'un nuage de poussière en
3 provenance des activités... des... euh... du
4 secteur Beauport» et... euh... que je relayais
5 cette information-là, là.

6 Q Je vous réfère maintenant aux pages 12 et 13
7 de la pièce D-56.

8 Donc, je vous laisse en prendre
9 connaissance, c'est une deuxième plainte que
10 vous avez logée après l'autorisation du
11 recours, en deux mille quinze (2015).

12 R ... oui.

13 Q Vous voyez ça?

14 R Oui!

15 Q Donc, plainte que vous avez logée le douze
16 (12) décembre deux mille quinze (2015)?

17 R Oui.

18 Q Tant auprès de l'APQ que du ministère de
19 l'Environnement?

20 R ... tut!... euh... oui.

21 Euh... l'APQ, l'APQ...

22 Q Oui, si vous allez à la page 13, là, vous
23 allez voir la - attendez un instant...

24 **M^e MARIE-HÉLÈNE CARON**

25 pour déf. Administration portuaire de Québec :

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3365 -

- 1 Oui, c'est ça.
- 2 **LE TÉMOIN :**
- 3 R ... je peux pas confirmer pour l'APQ...
- 4 **M^e VINCENT ROCHETTE**
- 5 pour déf. Administration portuaire de Québec :
- 6 12, remonte, remonte peut-être à...
- 7 **LE TÉMOIN :**
- 8 R ... sur cette pièce-là, là.
- 9 **M^e VINCENT ROCHETTE**
- 10 pour déf. Administration portuaire de Québec :
- 11 ... à la page 11.
- 12 **LE TÉMOIN :**
- 13 R L'APQ, à cause que je vois Frédéric Maloney,
- 14 finalement...
- 15 Q Oui, exact!
- 16 R Oui!
- 17 Oui, oui, pardon!
- 18 Q Tout à fait.
- 19 R Oui.
- 20 Q Exact.
- 21 Pardon!
- 22 R Oui.
- 23 Q Donc, pourquoi avoir copié des journalistes
- 24 sur cette plainte, Monsieur Duchesne?
- 25 R Euh... ç'a été... euh... de... l'objectif est

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3366 -

1 de diffuser l'information... euh... nous
2 voulions informer... euh... la journaliste de
3 ce dépôt de poussière-là, que l'on a reçu sur
4 notre... euh... sur notre résidence.

5 Annie Morin étant une personne attitrée
6 aux transports qui était... euh... qui a écrit
7 de nombreux articles sur la problématique, sur
8 la... la controverse, en fait, des émissions
9 à partir du Port de Québec.

10 Q On voit des photos qui sont jointes à votre...
11 à votre...

12 R Euh... simplement mentionner, ici... euh...
13 Monsieur le Juge, que... euh... aucunement,
14 là, on n'identifie une source, tout ça; ce
15 qu'on dit, c'est :

16 **«Par la présente, je désire une**
17 **fois de plus porter plainte en**
18 **regard d'importants dépôts de**
19 **poussière observés au cours des**
20 **deux derniers jours à notre**
21 **résidence de la 2e Rue, à Limoilou.**
22 **Comme vous pourrez le constater sur**
23 **les photos, il s'agit encore d'un**
24 **"ménage" de - un mélange de fine**
25 **poussière grise et de petites**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3367 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

éclisses de bois.

Nous demandons une fois de plus de prendre les mesures qui s'imposent, afin que cesse cette situation inacceptable.»

Pour nous, on fait pas l'association directe avec la papetière, les activités de vrac, on dit : «On a un problème, on a de la poussière, faites votre travail, enquêtez à... dites-nous d'où ça vient, réglez le problème.»

C'est ça que je... que je perçois dans ce courriel-là.

Q Vous n'avez pas confir... - conservé, Monsieur Duchesne, la poussière que l'on voit sur les photos jointes à votre plainte du douze (12) décembre deux mille quinze (2015), n'est-ce pas?

R Si l'échantillon est pas présent, dans la liste d'échantillons, je n'ai pas conservé cet échantillon-là.

Q Donc, vous l'avez, la liste, à la page 96; vous pouvez le confirmer tout de suite?

R On parle de quelle date, pardon?

Q Douze (12) décembre deux mille quinze (2015).

R ... euh... le message est au douze (12)

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3368 -

- 1 décembre... euh... non!
- 2 Ce que je vois, c'est un échantillon
- 3 prélevé, le quinze (15) décembre et le
- 4 seize (16) décembre.
- 5 Q Bon!
- 6 Bien, on y arrive.
- 7 Si vous allez aux pages 15 à 19 de la
- 8 pièce D-56, on voit que vous avez logé une
- 9 autre plainte, le quinze (15) décembre deux
- 10 mille quinze (2015); c'est exact?
- 11 R Oui!
- 12 Exact.
- 13 Q Ce que l'on voit de la - toujours de la pièce
- 14 D-150, la page 96, c'est que vous avez bel et
- 15 bien prélevé un échantillon, le quinze (15)
- 16 décembre deux mille quinze (2015).
- 17 R De toute apparence, oui.
- 18 Q Vous en avez également prélevé un, le
- 19 seize (16) décembre deux mille quinze (2015).
- 20 R Oui!
- 21 Q Mais vous n'en avez fait analyser aucun des
- 22 deux (2); exact?
- 23 R Exact.
- 24 Q Donc, vous n'avez aucune information sur tant
- 25 la composition que la provenance de la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3369 -

1 poussière qui a fait l'objet de votre plainte
2 du quinze (15) décembre deux mille quinze
3 (2015)...

4 R Exact.

5 Q ... c'est exact?

6 R Et c'est ce qu'on mentionne dans la plainte.

7 Encore une fois, un important dépôt de
8 poussière qui s'est déposé, dans notre
9 environnement, au cours des dernières heures.

10 Donc, là, on avait nettoyé, de toute
11 évidence... euh... trois (3) jours
12 auparavant... euh... ramassé cette poussière-
13 là... euh... "*pis*", encore une fois, en
14 espérant qu'on...

15 Moi, ce que je sens, là-dedans, c'est le
16 désespoir, là : faites... faites quelque
17 chose, là, c'est - en espérant que vous faites
18 tout ce qui est en votre pouvoir pour que
19 cesse cette situation inacceptable.

20 Moi, je dis, «pour des milliers de
21 citoyens», parce que, à cette étape-là, on est
22 rendus en deux mille quinze (2015), on a reçu
23 tous nos témoignages, nos gens qui en parlent,
24 les analyses du Ministère pour ce qui est...
25 euh... de la concentration élevée de nickel

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3370 -

1 dans l'air... euh... donc, c'est... c'est,
2 encore une fois, un signalement, toujours dans
3 le but de montrer la récurrence de ces dépôts
4 de poussière-là.

5 Q Allons, maintenant, aux pages 21 à 26 de la
6 pièce D-56.

7 On voit que vous avez logé une nouvelle
8 plainte, le dix-sept (17) «décembre» - dix-
9 sept (17) janvier, pardon, deux mille seize
10 (2016)...

11 R Exact.

12 Même chose.

13 Q ... tant auprès de...

14 R Oui.

15 Q ... - du ministère de l'Environnement, que de
16 l'APQ.

17 R Anick Métivier, oui, exact; Frédéric Maloney,
18 exactement, oui.

19 Et la... euh... non, pas de santé
20 publique, dans ce cas-là.

21 Q Puis, au premier paragraphe de votre plainte,
22 au MELCC... non!

23 Je reviens en arrière.

24 Donc, le dix-sept (17) janvier deux mille
25 seize (2016), vous étiez à votre résidence?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3371 -

1 R Euh... de... de toute évidence, là.

2 Q De toute évidence.

3 Ça va!

4 Donc, vous dites, au premier paragraphe :

5 **«Je désire par la présente**
6 **enregistrer une nouvelle plainte**
7 **suite à un important dépôt de**
8 **poussière qui a recouvert notre**
9 **environnement au cours des derniers**
10 **jours.»**

11 Donc, le dépôt de poussière, vous l'avez
12 constaté le seize (16) ou le dix-sept (17)
13 janvier, selon toute vraisemblance?

14 R ... euh... si je marque **«au cours des derniers**
15 **jours»**, est-ce que j'étais en vacances pour
16 les Fêtes?

17 Est-ce que... je sais pas le précédent,
18 en fait, on voit, c'est presque un (1) mois
19 plus tôt, si je me trompe pas, donc, on parle
20 du seize (16) décembre, on se retrouve au dix-
21 sept (17) janvier, donc, **«au cours des**
22 **derniers jours»**, je peux pas en dire plus, je
23 me souviens pas... euh... exactement, là, de
24 cet événement-là, précisément.

25 Si je fais une plainte, à ce moment-là,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3372 -

1 c'est là que je constate cette poussière-là...
2 euh... mais je peux pas... euh... j'ai... je
3 peux pas vé... - je... je ne connais pas mon
4 emploi du temps, le dix-sept (17) janvier deux
5 mille seize (2016); je peux pas vous garantir
6 que le dépôt est arrivé le seize (16) ou le...
7 ou le... le quinze (15), là, j'ai... j'ai
8 aucune idée.

9 Q Non, non, mais il n'est pas arrivé une (1)
10 semaine avant, là; on s'entend sur ça?

11 R Ben, il pourrait, si j'étais pas... si... si,
12 le seize (16) janvier, on est au retour des
13 Fêtes, il est probable que j'étais à
14 l'extérieur pour la semaine - la deuxième
15 semaine de janvier, je peux pas vous
16 confirmer, là, qu'il était... qu'il a été
17 observé - il aurait pu être observé, à mon
18 retour de vacances, mais je... je... je peux
19 pas vous confirmer.

20 Je suis désolé, je suis pas... je sais
21 pas où est-ce que j'étais, cette semaine-là,
22 donc, je peux pas vous confirmer que c'était
23 nécessairement le seize (16) ou le quinze (15)
24 qu'il est arrivé, surtout en - d'autant plus
25 que je marque «**au cours des derniers jours**».

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3373 -

1 Habituellement, si je l'avais remarqué la
2 journée même, j'aurais probablement pas marqué
3 «**au cours des derniers jours**», mais plutôt
4 «aujourd'hui» ou «en fin de semaine» ou...
5 euh...

6 Donc, c'est ce qui me fait douter, mais
7 c'est probablement très contem... - la
8 «*plainte*» - la plainte est probablement très
9 contemporaine, par rapport à... euh...
10 l'observation du dépôt important de poussière.
11 Q C'est ça.

12 Je voulais - je ne voulais pas vous
13 piéger, Monsieur Duchesne...

14 R Oui.

15 Q ... je voulais simplement établir que, lorsque
16 vous faites un signalement, vous le faites, de
17 manière générale, de façon contemporaine au
18 dépôt de poussière que vous constatez.

19 R À l'observation qui pourrait être dé... - avec
20 un certain délai, par rapport à ma présence à
21 la résidence, dans certains cas.

22 Mais, oui, le plus... euh... j'attendrai
23 pas cinq (5) jours - si je prends connaissance
24 d'un gros dépôt, j'attendrai pas cinq (5), six
25 (6) jours avant de faire faire ma plainte.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3374 -

1 Normalement - habituellement - je vous
2 dis pas que ça peut pas être arrivé, mais,
3 normalement, je vais faire la plainte lorsque
4 j'observe, lorsque je prends ma photo, lorsque
5 je... lorsque je... je constate.

6 Q Je vais vous remettre un extrait, Monsieur
7 Duchesne, de la pièce D-157.

8 Donc, l'extrait que je vous remets, c'est
9 la pièce - c'est la page 27 de la pièce D-57.

10 Monsieur le Juge, c'est tiré d'un fichier
11 Excel, il faut être attentif, mais on va y
12 aller dans l'ordre.

13 Donc, vous avez, Monsieur Duchesne, les
14 dates.

15 Je peux m'approcher du témoin, avec votre
16 permission?

17 Ça va être plus facile.

18 **LA COUR :**

19 Allez-y, oui!

20 **M^e VINCENT ROCHETTE**

21 pour déf. Administration portuaire de Québec :

22 Bon.

23 Q Vous avez, Monsieur Duchesne, les... dans la
24 colonne, ici, que je vais surligner en jaune,
25 les dates d'arrivée, à gauche, des navires, au

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3375 -

1 secteur Beauport du Port de Québec.
2 Ce que je peux faire, Madame la
3 greffière, c'est que vous pouvez remettre ma
4 copie, je vais la substituer avec celle que je
5 viens de remettre au juge.
6 Je vais faire la même chose sur la copie
7 de ma collègue.
8 Donc, c'est un fichier Excel, mais...
9 R Oui, ben...
10 Q ... à tout événement...
11 R En fait, Maître, je veux tout simplement -
12 c'est un fichier qu'on appelle «.txt», là,
13 donc, les... les mots sont séparés par des...
14 euh... des... des... des guillemets... euh...
15 un fichier Excel serait plus en colonnes
16 formatées, selon ma compréhension des
17 chiffriers; des chiffriers comme ça, j'en vois
18 tous les jours!
19 Mais je comprends bien, là...
20 Q Ça va!
21 R ... le...
22 Q Donc...
23 R ... le fond.
24 Q ... soyons simplement attentifs.
25 Si vous allez à la douzième ligne,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3376 -

1 Monsieur Duchesne...

2 R ... on parle...

3 Q ... si vous allez...

4 R ... de...

5 Q ... à la douzième ligne...

6 R Oui.

7 On parle du...

8 Q ... à la deuxième...

9 R ... premier (1er) mai.

10 Q ... colonne que j'ai identifiée, à droite,
11 vous voyez une référence au premier (1er) - au
12 huit (8) janvier deux mille «zeize» (2016) -
13 deux mille seize (2016), quatorze heures neuf
14 (14 h 09); vous voyez ça?

15 R Oui, je vois ça.

16 Q Monsieur le Juge, est-ce que vous y êtes
17 également?

18 **LA COUR :**

19 Ça va.

20 **M^e VINCENT ROCHETTE**

21 pour déf. Administration portuaire de Québec :

22 Q Et, à la treizième ligne, la ligne
23 immédiatement en dessous, mais, cette fois,
24 dans la colonne de gauche ou dans la première
25 colonne que j'ai surligné, en jaune, on voit

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3377 -

1 la date du dix-neuf (19) janvier deux mille
2 seize (2016), à midi six (12 h 06); est-ce que
3 vous voyez ça également?

4 R Oui, je vois ça.

5 Q Donc - y êtes-vous également, Monsieur le
6 Juge?

7 **LA COUR :**

8 Ça va.

9 **M^e VINCENT ROCHETTE**

10 pour déf. Administration portuaire de Québec :

11 Ça va.

12 **LE TÉMOIN :**

13 R Pardon, Maître!

14 La première colonne, vous avez dit, c'est
15 l'arrivée, "pis" le départ, la deuxième; c'est
16 ça?

17 Q Exact!

18 Exact.

19 Donc, ce que l'on voit du fichier - et
20 pour votre information, Monsieur le Juge, la
21 pièce D-57 fournit les informations qu'en à
22 l'ensemble du tonnage manutentionné, dans le
23 secteur Beauport du port de Québec, depuis le
24 premier (1er) novembre deux mille dix (2010);
25 donc, toute la période visée par le présent

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3378 -

1 recours.

2 R J'aimerais peut-être faire une précision,
3 Maître : sans vouloir vous corriger, là, on
4 parle des activités de chargement/déchargement
5 de navires uniquement, si je me trompe pas, à
6 moins que vous me précisiez autrement.

7 Q Non, je comprends, mais...

8 Non, non, je comprends, effectivement!

9 R Parce que vous avez parlé de «manutention»,
10 mais on parle de chargement et déchargement de
11 navires uniquement.

12 Q Puis quand - O.K.

13 Puis, en plein hiver, Monsieur
14 Duchesne... en plein hiver, qu'est-ce qu'il
15 peut y avoir comme - non, question retirée!

16 Allons-y dans l'ordre!

17 Vous voyez quand même, Monsieur Duchesne,
18 que la... entre le huit (8) janvier deux mille
19 seize (2016), à quatorze heures neuf (14 h
20 09), et le dix-neuf (19) janvier deux mille
21 seize (2016), à midi six (12 h 06)...

22 R Juste un instant.

23 Excusez, je vous ai perdu, là; excusez-
24 moi!

25 Q Donc, je reprends les dates que je vous...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3379 -

1 R Le pre...
2 Q ... ai données.
3 R Le premier (1er) mai.
4 Q Non.
5 Entre le huit (8) janvier deux mille
6 seize (2016), à quatorze heures neuf
7 (14 h 09)...
8 R Qui était en lien avec les... euh... excusez-
9 moi, j'ai de la misère à vous suivre, là.
10 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**
11 pour la demande :
12 La ligne 12.
13 **M^e VINCENT ROCHETTE**
14 pour déf. Administration portuaire de Québec :
15 Q La ligne 12.
16 R Oui.
17 Q Non.
18 Non, vous n'êtes pas...
19 R Ah!
20 Q ... sur la bonne.
21 R Excusez-moi!
22 Excusez-moi!
23 Q Ici.
24 Vous n'étiez pas sur la bonne ligne.
25 R O.K.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3380 -

- 1 Qui est le départ.
- 2 Q Le départ.
- 3 R D'accord, oui!
- 4 Q Donc, entre le huit (8) janvier deux mille
5 seize (2016), à quatorze heures neuf
6 (14 h 09), et le dix-neuf (19) janvier deux
7 mille seize (2016), à midi six (12 h 06)...
- 8 R Oui!
- 9 Q ... on voit qu'il n'y a eu aucun bateau à quai
10 au secteur Beauport.
- 11 R Exact.
- 12 Q De sorte que, quand vous avez logé votre
13 plainte du seize (16) - du dix-sept (17)
14 janvier deux mille seize (2016), il s'était
15 écoulé un délai de plus de neuf (9) jours,
16 depuis l'arrivée ou le départ du dernier
17 bateau; c'est exact?
- 18 R Exact.
- 19 Ben, selon les registres que je vois là,
20 ça semble être ça!
- 21 Q En hiver, Monsieur Duchesne, les piles de
22 minerai qui sont entreposées, à l'air libre,
23 sont gelées, n'est-ce pas?
- 24 R «Sont gelées»?
- 25 Les piles sont gelées?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3381 -

1 C'est des matériaux qui contiennent pas
2 beaucoup d'eau, là, je dirais pas que les
3 piles sont gelées.

4 Je sais pas ce que vous entendez, là, par
5 «les piles gelées», je...

6 Q O.K.

7 Donc, c'est important qu'on le clarifie :
8 au mois de janvier, il fait froid, Monsieur
9 Duchesne; on s'entend là-dessus?

10 R On s'entend là-dessus.

11 Q La température moyenne est largement sous le
12 point de congélation?

13 R On s'entend là-dessus, je - il peut y avoir eu
14 des redoux, là, dont je ne connais pas, je
15 veux pas m'avancer, mais il peut y arriver, au
16 début janvier, qu'il y ait des redoux, mais je
17 suis - je ne conteste pas qu'il... qu'il fait
18 froid au mois de janvier!

19 Q Bon!

20 Et - on s'entend là-dessus, au moins!

21 R Oui!

22 Q Et, là, vous avez une réticence à admettre que
23 les piles de minerais qui peuvent être
24 entreposées, à l'air libre, en plein hiver,
25 sont gelées; est-ce que je vous ai bien

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3382 -

1 compris?

2 R Ben... euh... «sont gelées»; dans ma... euh...
3 dans ma compréhension à moi... euh... ce qui
4 est gelé - ce qui gèle, c'est de l'eau, donc,
5 le minerai est en bas du point de congélation,
6 mais il y a pas de... euh... oui!

7 Ils sont gelés en termes de - si on
8 considère que «gelé» est en bas de zéro (0°).

9 Q Oui, puis ces piles-là sont recouvertes de
10 neige?

11 R S'il a neigé dans les semaines avant.

12 Q Puis, fort probablement qu'elles sont
13 recouvertes de glace, également?

14 R ... pas l'ensemble des piles, parce que s'il
15 est arrivé un navire... euh... quelques jours
16 avant - deux (2)...

17 Q Neuf (9)...

18 R ... semaines...

19 Q Plus de neuf (9) jours avant.

20 R Neuf (9) jours avant; s'il y a pas eu de
21 précipitation ou de neige, pendant les neuf
22 (9) jours, la pile sera pas... euh...
23 recouverte de neige.

24 Si la pile a été déplacée... euh... s'il
25 y a eu de la manutention, vers les trains et

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3383 -

1 camions... euh... ce minerai-là a été
2 manutentionné, donc, sera pas nécessairement
3 recouvert.

4 Je ne peux pas affirmer que l'ensemble
5 des piles étaient protégées par un couvert de
6 neige, à cette période-là.

7 Euh... je suis tout à fait d'accord
8 pour... euh... considérer le fait que, en
9 hiver, généralement, les piles sont plus
10 recouvertes qu'en été, et que le temps est
11 moins sec, que c'est plus humide, que les
12 particules sont moins propices à être
13 déplacées... euh... et... euh... soulevées par
14 le vent... euh... mais je ne pense pas que
15 l'absence de bateaux à quai élimine l'ensemble
16 des sources d'émanation de poussière en
17 provenance de la manipulation et de
18 l'entreposage de vrac au secteur Beauport.

19 Q Mais, vous, vous ne les connaissez pas, les
20 opérations de manutention qui ont eu lieu,
21 entre le huit (8) et le dix-sept (17) janvier
22 deux mille seize (2016); c'est exact?

23 R Exact.

24 Q Et est-ce que vous suggérez, au Tribunal, que,
25 malgré votre absence de connaissance, par

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3384 -

1 rapport aux activités sur le terminal, la
2 poussière qui a fait l'objet de votre plainte,
3 du dix-sept (17) janvier deux mille seize
4 (2016), provient des opérations portuaires?

5 R Je n'ai jamais "*faite*" ce lien-là dans mon
6 signalement.

7 Q Donc, vous ignorez complètement la provenance
8 de la poussière qui a fait l'objet de votre
9 plainte du dix-sept (17) janvier deux mille
10 seize (2016), là.

11 R La plainte est faite pour signaler la
12 poussière abondante.

13 Je ne si... - je ne... je n'attribue pas
14 l'entièreté de la poussière que j'observe, sur
15 mon balcon, comme étant en provenance des
16 opérations de manutention de vrac solide.

17 Euh... ce que je fais, quand je fais ma
18 plainte, c'est que je signale qu'il y a de la
19 poussière abondante, toujours dans la quête
20 qu'il y ait investigation, qu'il y ait
21 documentation.

22 Euh... nous aurions été très ouverts,
23 depuis le début, et c'est pour ça que, les...
24 les plaintes, y ont été signalées, aussi, à
25 installer des appareils de mesure, à ce que

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3385 -

1 des gens viennent, chaque semaine, documenter
2 la problématique, à ce qu'on puisse me
3 convaincre, à la limite, que ça venait pas du
4 secteur portuaire... euh...

5 Q Doutez-vous?

6 R Que ça vienne du secteur portuaire?

7 Q Oui.

8 R L'ensemble des éléments... euh... que j'ai
9 scrutés, regardés, lus, me portent à croire
10 que le caractère unique des opérations de
11 manutention de vrac solide est le contributeur
12 majeur de la nuisance associée à la poussière
13 que je reçois dans mon environnement.

14 Je n'ai pas la certitude que la... la...
15 que les activités - je ne connais pas, en
16 fait, la proportion de la contribution des
17 activités à cette poussière-là.

18 Q Quelle est la probabilité, Monsieur Duchesne,
19 que, en plein hiver, des particules se
20 détachent d'une pile complètement gelée pour
21 se retrouver à deux kilomètres (2 km) plus
22 loin, pour aller causer un dommage dans la
23 zone?

24 R Si la pile, ne serait-ce... euh... que des
25 activités d'empilement, donc, de déplacement

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3386 -

1 de la pile, dans la façon que ça procède,
2 c'est des... euh... des chargeurs, en fait, on
3 peut avoir quatre (4), cinq (5) chargeurs qui
4 attaquent la pile, qui vont transborder ce
5 minerai-là dans des convoyeurs ouverts,
6 mobiles... euh... et il va y avoir des chutes
7 de minerai, entre les convoyeurs, il va y
8 avoir un... un appareil qu'on appelle un
9 «empileur», pour pouvoir monter ce matériel-là
10 en pile, toutes ces activités-là remettent
11 en... en circulation de la matière qui peut
12 être soulevée par les vents forts qui arrivent
13 en provenance du fleuve.

14 Euh... donc, s'il y a eu des activités de
15 manutention intra-site, s'il y a eu du
16 chargement pour que les camions ou les - ou
17 que le minerai et les camions - que le minerai
18 puisse quitter en camion ou en train,
19 l'ensemble des activités de transbordement et
20 de manutention, pour ces activités-là, malgré
21 qu'il n'y aurait pas de bateaux à quai,
22 pourrait contribuer... euh... à l'émission de
23 particules.

24 Donc, c'est pas des piles stables qui
25 sont là, de façon permanente, les piles sont

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3387 -

1 couramment déplacées... euh...
2 manutentionnées... euh... et cetera.

3 Je ne - lorsque je... je constate cette
4 poussière-là, je ne fais pas le lien entre les
5 opérations au port de Québec, les tonnages
6 manutentionnés, à cette époque-là, j'ai pas
7 ces données-là du tout... euh... donc, j'ai -
8 cette vérification-là, elle n'est pas faite.

9 "*Pis*" c'est - je suis tout à fait
10 d'accord qu'une pile immobile, couverte de
11 neige, avec un taux d'humidité élevé, dans
12 l'air, c'est des conditions beaucoup moins
13 propices à transporter la poussière qu'une
14 journée sèche d'été où le vent entre dans
15 la... la pile de matériaux beaucoup plus secs.

16 Ceci dit, si le matériel est
17 manutentionné, ça reste des émissions
18 potentielles... euh... de poussière.

19 Q Vous avez prélevé un échantillon, le
20 seize (16) janvier deux mille seize (2016),
21 selon ce qu'on peut voir de la page - D-150,
22 96?

23 R Euh... oui!

24 Q Mais vous ne l'avez pas fait analyser?

25 R Non!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3388 -

1 En fait, comme je vous expliquais, un
2 petit peu plus tôt, l'analyse s'est arrêtée
3 très tôt, un (1), parce que c'est de l'argent
4 mis par les fenêtres, parce qu'on savait très
5 bien que c'est pas nous qui allons faire la
6 preuve et l'expertise...

7 Q Mais je ne vous demandais pas - je m'excuse de
8 vous interrompre...

9 R Oui.

10 Q ... mais je ne vous demandais pas une
11 justification, je voulais simplement établir,
12 Monsieur Duchesne, que vous n'aviez pas fait
13 analyser votre échantillon du seize (16)
14 janvier...

15 R Je n'ai pas fait...

16 Q ... deux mille seize (2016).

17 R ... analyser l'échantillon du seize (16)
18 janvier deux mille seize (2016).

19 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

20 pour la demande :

21 Mais...

22 **M^e VINCENT ROCHETTE**

23 pour déf. Administration portuaire de Québec :

24 Q De sorte...

25 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3389 -

1 pour la demande :

2 ... si monsieur Duchesne veut qualifier sa

3 réponse, à expliquer les raisons pour

4 lesquelles il l'a fait, vous pouvez aussi le

5 laisser - c'est important de laisser le témoin

6 répondre et qualifier sa réponse.

7 **LA COUR :**

8 Q Voulez-vous compléter votre réponse?

9 R Non, mais, simplement, ça répétait un peu ce

10 que j'avais dit plus tôt...

11 Q Bon!

12 R ... euh...

13 Q Si c'est une répétition...

14 R Exact!

15 Je veux juste...

16 Q ... ce n'est pas nécessaire!

17 R ... être bien que ça - ben, parce qu'il y a

18 une autre question qui touche, à mon avis, là,

19 le... le même sujet; je voulais juste que ça

20 soit bien clair que les échantillons - les

21 analyses des échantillons se sont arrêtées

22 très, très tôt, considérant qu'il y avait les

23 expertises, l'enquête... euh... le... de la

24 part des deux (2)... des deux (2) parties, et

25 on était bien conscients que c'était pas nous

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3390 -

1 qui allons être les experts, dans ce procès-
2 là, et on continue de le penser.

3 Nous pensons aussi, en lien avec toute la
4 ligne de questions qu'on a eue, ce matin, que
5 ce ne sont pas nos échantillons qui font la
6 preuve ou la démonstration de la dispersion de
7 la poussière, dans le... dans le quartier, ça
8 sera le rôle des experts de... de déterminer
9 ça, et... euh... les experts qui en
10 connaissent beaucoup plus que moi sur le
11 sujet.

12 **M^e VINCENT ROCHETTE**

13 pour déf. Administration portuaire de Québec :
14 Q Donc, en clair, ce que vous dites, au
15 Tribunal, c'est de ne pas se fier sur les
16 certificats d'analyses d'AGAT, mais de plutôt
17 se fier sur les analyses effectuées par les
18 experts au dossier?

19 R Bien sûr!

20 Bien sûr qu'"ils" seront beaucoup plus
21 complètes, qu'"ils" vont combiner
22 l'information à la fois sur les tonnages, sur
23 les données de qualité de l'air, sur les
24 données météorologiques, "toute" le
25 comportement des poussières, là, dont on

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3391 -

1 parle, depuis tantôt, la... la neige,
2 l'influence de la température, de l'humidité;
3 tout ça, c'est les experts qui vont vous
4 parler de ça, Monsieur le Juge, là.

5 Moi, c'est... c'est des impressions,
6 des... euh... des constats qu'on faits, après
7 avoir regardé, dans notre environnement, mais
8 c'est... euh... c'est pas mon métier, là, j'ai
9 jamais passé autant d'heures que les experts
10 ont pu en passer à étudier cette
11 problématique-là.

12 Les données... euh... les données de
13 qualité de l'air révéleront beaucoup de
14 choses, probablement.

15 Euh... l'analyse complète, en fait,
16 holistique de la problématique, c'est ça qui
17 va venir jeter un... un éclairage beaucoup
18 plus important sur le... le... la dispersion
19 de la poussière, le territoire, l'abondance,
20 la récurrence.

21 C'est certainement pas mes quelques
22 échantillons ex... - très, très exploratoires,
23 "*faites*", en premier lieu, pour répondre à mon
24 interrogation personnelle et celle-là de ma...
25 de ma conjointe sur ce que contient cette

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3392 -

1 poussière-là... euh... qui vont venir...
2 euh... éclai... - vous éclairer, Monsieur le
3 Juge, là, sur le... le territoire visé, "pis"
4 la... la... la source potentielle qui est les
5 in... - les... le vrac solide, au secteur
6 Beauport, là.

7 **LA COUR :**

8 Q O.K.

9 **M^e VINCENT ROCHETTE**

10 pour déf. Administration portuaire de Québec :
11 Q Donc, aucune analyse de l'échantillon du
12 seize (16) janvier deux mille seize (2016).

13 **LA COUR :**

14 Maître Rochette, je vais vous laisser choisir
15 un moment pour interrompre - suspendre le
16 témoignage, là, pour la pause...

17 **M^e VINCENT ROCHETTE**

18 pour déf. Administration portuaire de Québec :
19 J'avais espoir...

20 **LA COUR :**

21 ... du midi.

22 **M^e VINCENT ROCHETTE**

23 pour déf. Administration portuaire de Québec :
24 ... Monsieur le Juge, mais, évidemment, sous
25 réserve de votre discrétion, j'avais espoir de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3393 -

- 1 compléter le volet quant aux plaintes, avant
2 le lunch, j'en ai pour une dizaine de minutes.
3 **LA COUR :**
4 Alors, allons-y, si c'est avant midi et demi
5 (12 h 30), là.
6 **M^e VINCENT ROCHETTE**
7 pour déf. Administration portuaire de Québec :
8 Ça va!
9 Q Ça va prendre de la discipline mutuelle,
10 Monsieur Duchesne, mais...
11 R Pas de problème!
12 Q ... on va y arriver...
13 R Je me retiens un peu!
14 Q ... vous allez voir!
15 R Ha! Ha!
16 Q Donc, aucune analyse de l'échantillon du
17 seize (16) janvier deux mille seize (2016).
18 Donc, vous n'avez aucune information
19 quant à la provenance de la poussière qui a
20 fait l'objet de votre plainte du dix-sept (17)
21 janvier deux mille seize (2016).
22 R Exact.
23 Q Si on retourne à la pièce D-56 de maître
24 Caron, aux pages 28 à...
25 R Pour ce qui est du document...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3394 -

1 Q ... 33...

2 R ... du tonnage, est-ce qu'on avait...

3 Q Oui, c'est terminé!

4 Aux pages 28 à 33, on y voit une autre
5 plainte que vous avez logée, le vingt (20)
6 février deux mille seize (2016); vous voyez
7 ça?

8 R Je vois pas la plainte que j'ai logée, je vois
9 une réponse, présentement, est-ce que c'est à
10 ça que vous référez?

11 Q Bien, si on défile les pages, de 28 à 33, on
12 devrait voir le texte de votre plainte,
13 juste...

14 R Exactement...

15 Q ... en bas, ici.

16 R ... oui!

17 Q Ça va!

18 Vous voyez ça?

19 Vous êtes l'auteur de la plainte?

20 R S'"il" est signée en bas; normalement, c'est
21 mon langage, là, je reconnais mon lan... -
22 oui, c'est exact, ma si... - mon... mon nom
23 est en bas.

24 **«Encore une fois, je désire**
25 **port... - par la présente,**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3396 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

la plainte est adressée.

Euh... encore une fois :

«... une nouvelle plainte, à la suite d'un important [...] qui a une fois [...] souillé notre [...] la quantité est vraiment impressionnante, j'aimerais qu'un technicien [...] pour venir, se déplace...»

Là j'y "vas" un petit peu plus loin en disant : «Venez donc voir, là, t'sais!», c'est :

«... j'aimerais qu'un technicien se déplace pour venir constater la situation, je suis disponible vendredi, toute la journée, pour vous accueillir à ma résidence.

Salutations,

Louis Duchesne.»

Là on est très - juste mentionner qu'on est rendus au mois de mars deux mille dix-sept (2017)... euh... donc, pour nous, c'est vraiment, là, dans la fin, là, de... des démarches, là.

Q Ça va.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3397 -

1 Et, donc, toujours sur la base, là, de la
2 page 96 de la pièce D-150, on voit que vous
3 avez prélevé un échantillon, le dix-neuf (19)
4 mars deux mille seize (2016).

5 R Oui.

6 Q Que vous n'avez pas fait analyser.

7 R Exact.

8 Q Donc, vous ignorez la provenance de la
9 poussière qui a fait l'objet de votre plainte
10 du dix-neuf (19) mars deux mille seize (2016).

11 R Exact.

12 Q Allons aux pages 38 et 39.

13 Une autre plainte, du vingt-deux (22)
14 avril deux mille seize (2016); c'est exact?

15 R Oui!

16 Je vois «17» en haut, mais vous avez
17 raison, à droite, là, c'est l'original,
18 c'est... euh... "ouin", je comprends pas
19 pourquoi il y a «17 avril» en haut, là...
20 euh... mais c'est... c'est une (1) des deux
21 (2) dates, là, dix-sept (17) ou le vingt-deux
22 (22), là.

23 Mais ça me semble plus cohérent pour le
24 vingt-deux (22), pour ce qui est du message,
25 là, je... je m'explique mal la différence

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3398 -

- 1 entre les deux (2) dates.
- 2 Q Mais je crois que vous avez raison, c'est-à-
- 3 dire que vous avez transmis votre signalement,
- 4 le vingt-deux (22) avril, mais pour un
- 5 événement constaté le dix-sept (17) avril deux
- 6 mille seize (2016), comme votre...
- 7 R C'est le titre, en fait, du courriel qui porte
- 8 le nom du «**17 avril**», ce que...
- 9 Q C'est ça.
- 10 R ... d'accord.
- 11 Q Donc, le deuxième paragraphe de votre plainte
- 12 le précise; vous le voyez?
- 13 R Ah!
- 14 D'accord!
- 15 Je viens de voir, oui.
- 16 Donc, encore une fois :
- 17 «... **enregistré une nouvelle**
- 18 **plainte, suite à un dépôt important**
- 19 **de poussière qui a une fois de plus**
- 20 **souillé notre environnement. Nous**
- 21 **avons ca...»**
- 22 Là je le précise; c'est là la petite
- 23 nuance.
- 24 Là, tantôt, je mentionnais «**au cours des**
- 25 **derniers jours**», quand je... je le constate,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3399 -

1 là, visuellement, une journée précise; dans ce
2 cas-là, je l'ai mentionné :

3 **«Nous avons constaté le dépôt**
4 **dimanche matin dernier, le 17 avril**
5 **2016.»**

6 Ça, ça veut dire que j'étais conscient
7 que le... la veille, le samedi, le dépôt
8 n'était pas présent et que, le dix-sept (17)
9 au matin, j'ai constaté ce dépôt-là.

10 Q Ça va!

11 Donc, vous avez prélevé un échantillon,
12 le dix-sept (17) avril deux mille seize
13 (2016)?

14 R Apparemment, oui.

15 Q Que vous n'avez pas fait analyser.

16 R Exact.

17 Q Donc, vous ignorez la composition et la
18 provenance de la poussière qui a fait l'objet
19 de votre plainte du dix-sept (17) avril deux
20 mille seize (2016)?

21 R Exact.

22 Je me questionne mal pourquoi il y a deux
23 (2) échantillons, le dix-sept (17), là, avril;
24 je peux pas - t'sais, je remarque, là, moi
25 même, ici, là, j'ai de la misère à m'expliquer

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3400 -

1 pourquoi, mais... euh... je fais juste
2 remarquer.

3 Q Puis je vous réfère, finalement, aux pages 52
4 et 53 de la pièce D-56.

5 R ...

6 Q Donc, vous avez logé, selon mon calcul, une
7 neuvième plainte, depuis le mois de novembre
8 deux mille quinze (2015), plainte que vous
9 avez logée, le seize (16) mai deux mille seize
10 (2016); vous voyez ça?

11 R Oui!

12 Q Mais pour un dépôt de poussière que vous avez
13 constaté le quatorze (14) mai; exact?

14 R Ça semble exact, oui.

15 C'est exact.

16 **«Nous souhaitons enregistrer une**
17 **nouvelle plainte, suite à un**
18 **important dépôt qui a recouvert**
19 **notre environnement, au cours des**
20 **derniers jours. Le dépôt était**
21 **particulièrement important, le 14**
22 **mai au matin. Vous trouverez en**
23 **pièce jointe quelques photos qui**
24 **illustrent la situation. Nous**
25 **demandons, une fois de plus, de**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3402 -

1 R Oui!

2 Q Et vous m'avez mentionné que la date de
3 prélèvement de l'échantillon...

4 R Nous l'avions vérifiée...

5 Q ... analysé...

6 R ... là, c'était le...

7 Q ... en mai deux mille seize (2016), c'était le
8 quatorze (14) mai.

9 R Exact.

10 Je crois que je vous ai dit ça, je veux
11 juste le... le... le confirmer tout de suite
12 ici.

13 ... c'est bien ça!

14 Q La poussière qui a été analysée, par monsieur
15 Saint-Louis, en ce qui concerne l'échantillon
16 du quatorze (14) mai deux mille seize (2016),
17 est-ce que c'est la poussière que l'on voit
18 sur les photos jointes à votre plainte du
19 quatorze (14) - du seize (16) mai deux mille
20 seize (2016)?

21 R De toute évidence.

22 Je... tout ce que je peux confirmer,
23 c'est que la date correspond aux photos, à la
24 plainte, donc... euh... c'est... euh... de
25 toute évidence, oui.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3403 -

1 Q Mais je vous pose la question, Monsieur
2 Duchesne, parce que, là, on ne voit pas un
3 bord de fenêtre ou un balcon, là, on voit
4 plutôt des rambardes, et, généralement, vous
5 n'avez pas utilisé vos rambardes comme surface
6 de prélèvement; exact?

7 R Exact.

8 Normalement, les - surtout rendu en deux
9 mille seize (2016), comme ça, on se
10 concentrait principalement sur les deux (2)
11 bords de fenêtres, au rez-de-chaussée et au
12 premier étage, pour récolter notre
13 échantillon.

14 Donc... euh... ça ne correspondrait pas
15 à la rambarde directement, parce que je ne
16 récolte pas mon échantillon sur la rambarde,
17 là.

18 Donc, les... les photos sont pour
19 illustrer le dépôt de poussière sur l'ensemble
20 de ma façade... euh... à l'avant, et les
21 échantillons de poussière ont probablement -
22 fort probablement été récoltés sur les deux
23 (2) bords de fenêtres... euh... au rez-de-
24 chaussée et au premier étage.

25 Q Donc, il n'y a pas d'analyse de la poussière

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3404 -

1 que l'on voit sur les photos jointes à votre
2 plainte du seize (16) mai deux mille seize
3 (2016); exact?

4 R Sur les photos qu'on voit là?

5 Q Hum, hum.

6 R Euh... je peux pas vous confirmer que c'était
7 exclusivement les bords de fenêtres.

8 Ce que je vous mentionne, c'est qu'on
9 était de plus en plus assidus pour aller
10 spécifiquement sur les bords de fenêtres, et
11 épargner la partie balcon.

12 Euh... seulement pour éviter qu'on me
13 sorte le vidéo en disant : «T'as pris un pris
14 de - d'échantillon sur le balcon!», ça
15 pourrait arriver qu'il y ait une partie du
16 balcon qui ait été échantillonnée aussi.

17 Mais, généralement, ce n'est pas ça qu'on
18 échantillonne, mais bien ce qui est... euh...
19 retombé sur le bord de fenêtre... euh... juste
20 à côté, là.

21 Q Très bien!

22 Monsieur le Juge, ça complète le thème
23 sur les plaintes, donc, on pourrait prendre la
24 pause du midi.

25 **LA COUR :**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3405 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Ça va!

On recommence à quatorze heures
(14 h 00).

Merci!

* * * *

- ADVENANT 12 h 25,
SUSPENSION DE L'AUDIENCE -

* * * *

- ADVENANT 14 h 01,
REPRISE DE L'AUDIENCE -

* * * *

LA COUR :

Q Alors, Monsieur Duchesne, on reprend.

Toujours sous le serment que vous avez
prêté ce matin.

R Oui!

Q Ça va.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :
Monsieur le Juge, avant de reprendre, je
souhaite répondre à l'invitation de maître
Trudel de préciser les paragraphes des
jugements rendus, dans le dossier Ciment
Saint-Laurent, qui précisent que les
différents membres pouvaient voir la

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3406 -

1 cimenterie ou la cheminée, ainsi que les
2 émissions en provenance de la cheminée et les
3 retombées de poussière; l'identification n'est
4 pas exhaustive, mais je réfère la Cour et mes
5 collègues, au besoin, aux paragraphes 26, 34,
6 53, 72, 73 et 368 de la décision rendue, par
7 la juge Dutil, en première instance.

8 Et ce qu'il faut savoir, c'est que les
9 résidents de la zone rouge étaient situés à
10 quelques dizaines de mètres à peine de la
11 cimenterie, donc, c'était très, très clair
12 qu'ils pouvaient voir les installations de la
13 cimenterie, ainsi que les émissions.

14 Et l'un des résidents de la zone rouge,
15 un dénommé monsieur Tremblay a accompagné les
16 deux (2) demandeurs, monsieur Cochrane et
17 madame Barrette, dans le cadre du recours, en
18 documentant, par des images vidéos, non
19 seulement la situation au niveau de
20 l'exploitation de la cimenterie, mais la
21 situation au niveau des émissions en
22 provenance des cheminées, ainsi que l'impact
23 des émissions sur le quartier.

24 Donc, dans ma prémisses à monsieur
25 Duchesne, ce matin, c'était à l'ensemble de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3407 -

1 ces éléments de preuve auxquels je réfèrais.

2 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

3 pour la demande :

4 Merci!

5 **M^e VINCENT ROCHETTE**

6 pour déf. Administration portuaire de Québec :

7 J'ai les vidéos, au bureau, si ça vous
8 intéresse, Maître Trudel.

9 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

10 pour la demande :

11 Oui!

12 **M^e VINCENT ROCHETTE**

13 pour déf. Administration portuaire de Québec :
14 Deuxième précision, avant de reprendre.

15 Q Monsieur Duchesne, vous vous rappelez, on a
16 coté comme pièce D-198 la lettre que vos
17 procureurs nous ont transmise, le dix-huit
18 (18) avril deux mille dix-neuf (2019); en
19 avez-vous toujours copie?

20 R Oui!

21 Q Et ce que je souhaite vous...

22 R D-198 vous m'avez dit, je pense.

23 Q D-198, exact.

24 Ce que je souhaitais vous faire
25 confirmer, c'était que vous n'aviez prélevé

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3408 -

1 aucun échantillon aux dates qui sont
2 mentionnées, dans la demande 1, que l'on
3 trouve dans la pièce D-198.

4 Vous avez eu raison de me corriger en ce
5 qui concerne les dates visées par la demande
6 1a) et, après avoir fait l'exercice, ce que je
7 vous demande simplement de confirmer, c'est
8 que, pour les demandes 1b) et 1y), vous n'avez
9 prélevé aucun échantillon à l'une ou l'autre
10 de ces dates.

11 R Vous voulez que je vous confirme ça
12 immédiatement?

13 Q Ça peut être fait par l'entremise d'une
14 demande d'engagement, si vous le souhaitez.

15 R Ça serait plus simple, là, on éviterait de
16 perdre notre temps, parce que ça va être quand
17 même assez long de m'assurer... de vérifier
18 chacune des dates-là, la correspondance avec
19 la... le tableau de gauche.

20 Je comprends bien, là, que, les
21 documents, tout est là, là, mais c'est juste
22 qu'il faut passer... euh... on peut le faire
23 ensemble, si vous voulez, aussi.

24 **LA COUR :**

25 Q Non, non!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3409 -

1 Regardez : vous le ferez
2 postérieurement...
3 R Exact.
4 Q ... d'ici la fin du procès ou le plus tôt
5 possible, vous nous infor...
6 R Je peux faire ça ce soir sans problème, là,
7 c'est...
8 Q Ça va!
9 **M^e VINCENT ROCHETTE**
10 pour déf. Administration portuaire de Québec :
11 Q Très bien.
12 Je vous remercie!
13 Donc, avant de reprendre, Monsieur le
14 Juge, j'ai simplement un commentaire qui
15 s'adresse à vous, en fait.
16 Je suis conscient que l'exercice que je
17 fais, auprès du témoin, est quelque peu
18 fastidieux et aride.
19 Vous connaissez nos moyens de défense qui
20 sont fondés, notamment, sur une absence de
21 causalité, entre les opérations portuaires et
22 la poussière que l'on perçoit dans la zone.
23 Et, pour nous, c'est essentiel que le
24 dossier soit clair quant à l'absence
25 d'échantillons analysés qui permettent de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3410 -

1 démontrer la provenance de la poussière par
2 rapport à différents éléments de preuve qui se
3 trouvent au dossier : des photos, des vidéos;
4 donc, l'objectif de plusieurs des lignées de
5 questions que j'ai présentées au témoin, ce
6 matin, visaient justement à établir les cas
7 pour lesquels il n'existe aucune information
8 quant à la provenance de la poussière, malgré
9 le fait qu'on puisse voir, au dossier, des
10 photos et des vidéos.

11 Donc, je suis conscient que l'exercice
12 prend un certain temps, mais c'est essentiel,
13 de notre perspective, de le faire pour les
14 fins de notre défense.

15 **LA COUR :**

16 Ça me va!

17 **M^e VINCENT ROCHETTE**

18 pour déf. Administration portuaire de Québec :
19 Q Ce qui m'amène, Monsieur Duchesne, à vous
20 référer à la pièce P-11, qui est une pièce
21 qui, de manière générique, est composée de
22 cinquante et une (51) photos et vidéos.

23 Et il n'y aura pas de surprise, Monsieur
24 Duchesne, je suis très transparent avec vous
25 : l'objectif de mes questions va être de vous

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3411 -

1 amener à confirmer que, à l'exception de la
2 photo qui se trouve sous la pièce P-11-FF, il
3 n'existe aucun échantillon analysé en
4 laboratoire qui corresponde à ce que l'on voit
5 sur les photos que l'on retrouve sous la pièce
6 P-11.

7 Donc, l'objectif étant énoncé, allons-y,
8 rapidement, dans l'ordre.

9 Je vous réfère à la pièce P-11-A, puis je
10 vous invite à toujours avoir à portée de main
11 la même pièce de tout à l'heure, c'est-à-dire
12 la pièce D-150, page 96.

13 Donc, la pièce P-11-A a été prise le
14 douze (12) avril deux mille quatorze (2014).

15 Vous pouvez confirmer qu'il n'existe
16 aucun échantillon prélevé le douze (12) avril
17 deux mille quatorze (2014)?

18 R ... je confirme... je peux... euh... je me fie
19 à vous pour la date de la photo, là; je peux
20 pas confirmer ça comme ça, moi, mais je me fie
21 à vous, là, si vous...

22 Q Exact.

23 R ... avez "*faite*" la correspondance.

24 Q Ça va!

25 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3412 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour la demande :

Je ne veux pas vous empêcher de faire l'exercice, mais je pense - on propose que ce soit fait sous le même engagement, là, si c'est quelque chose qui... que le précédent...

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

Très bien!

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

... en fait.

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

Donc, je n'ai pas d'inconvénient, donc...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Que la vérification de est-ce que chaque photo - si vous nous donnez la liste des dates, là, évidemment, des photos, que vous voulez - que vous entendez exhiber au témoin, pour lesquelles vous voulez une confirmation que ça ne correspond pas à une date qui est inscrite à la pièce D-150, page 96...

LA COUR :

Et-ce que la date n'apparaît pas sur les

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3413 -

1 photos?

2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

3 pour la demande :

4 Bien, là, c'est juste parce que ça n'apparaît
5 pas - ça... il faudrait aller dans les
6 propriétés; ça serait plus simple si, vous,
7 vous avez une liste...

8 **LE TÉMOIN :**

9 R Juste pour confirmer, en fait, si on va à
10 11.1, là on a mes témoignages par date, et
11 c'est les mêmes photos qui ont été - de ce que
12 je comprends, c'est que c'est - la pièce P-11
13 sont des extraits ou une sélection de photos
14 que c'est pas moi qui a réalisée, à partir de
15 la liste des témoignages P-11.1 qu'on vous a
16 présentés, hier.

17 Donc, il serait relativement simple, là,
18 de retrouver la... la correspondance... euh...
19 pour ce qui est de la date ou d'aller dans les
20 propriétés de la photo, là, mais ça serait
21 aussi le même exercice que d'aller dans les
22 listes de P-11.1 pour retrouver la date de ces
23 photos-là.

24 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

25 pour la demande :

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3414 -

1 Et il y a des répertoires qui sont datés,
2 puis, à l'intérieur de chaque répertoire, il
3 y a une liste de photos; alors, c'est très
4 facile de faire l'exercice.

5 **M^e VINCENT ROCHETTE**

6 pour déf. Administration portuaire de Québec :
7 Je comprends, sauf que comme les photos ont
8 été cotées sous plusieurs pièces, puis le -
9 elles ne se présentent pas sous le même
10 format, je veux que le dossier soit clair.

11 Mais, ceci dit, je n'ai pas d'objection
12 à ce que la demande soit prise sous la forme
13 d'un engagement, puis le témoin pourra nous le
14 confirmer.

15 Donc...

16 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

17 pour la demande :

18 C'est juste que, pour que ce soit plus simple,
19 pour le témoin, pour ne pas qu'on ait, à
20 chaque - pour chaque photo, d'aller faire la
21 recherche, dans chaque fichier, elle se trouve
22 où, vu que, de toute évidence, vous avez déjà,
23 vous, identifié la...

24 **M^e VINCENT ROCHETTE**

25 pour déf. Administration portuaire de Québec :

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3415 -

1 Hum, hum!

2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

3 pour la demande :

4 ... la date, de nous donner ce tableau-là, on
5 pourra faire la vérification, mais ça va aller
6 quand même plus vite pour le témoin.

7 **M^e VINCENT ROCHETTE**

8 pour déf. Administration portuaire de Québec :
9 Bon!

10 Ça va!

11 Q Pour les fins de la demande d'engagement,
12 Monsieur Duchesne, je me suis fié pour ce qui
13 est de la pièce P-11, bien sûr, aux dates que
14 l'on retrouve dans les propriétés des
15 fichiers; ça vous convient?

16 R Oui!

17 Q Bon!

18 R Je vais quand même valider que la... que le
19 classement avait été fait, dans 11.1,
20 correspond bien, mais, normalement - à moins
21 d'erreur, là, normalement, la date de création
22 de fichier devrait être dans le fichier
23 correspondant à la date de P-11.1.

24 Q Ça va!

25 Donc, la demande d'engagement numéro 2

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3416 -

1 vise à confirmer que, sur les cinquante-et-un
2 (51) vidéos et photos que l'on retrouve, sous
3 la pièce P-11, il n'y a que la photo cotée
4 comme pièce P-11-FF qui corresponde à un
5 échantillon analysé en laboratoire.

6 Ça vous convient?

7 R Oui!

8 J'ai pas pris en note l'engagement, mais
9 les procureurs...

10 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

11 pour la demande :

12 Q Nous, on...

13 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

14 pour la demande :

15 Q On l'a fait!

16 **M^e VINCENT ROCHETTE**

17 pour déf. Administration portuaire de Québec :
18 Madame la greffière, est-ce que c'est... ça
19 va?

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 Ça va, merci!

22 **M^e VINCENT ROCHETTE**

23 pour déf. Administration portuaire de Québec :

24 Q Donc, allons, maintenant, à la pièce P-11.1.

25 On va pouvoir faire ensemble l'exercice,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3417 -

1 Monsieur Duchesne, plutôt que sur la base
2 d'une demande d'engagement, parce que, vous
3 allez voir, ça va aller assez vite.

4 Donc, commençons par le premier
5 témoignage du vingt-six (26) octobre deux
6 mille douze (2012).

7 Bon!

8 Tout ce témoignage est relatif à
9 l'incident de la poussière rouge d'octobre
10 deux mille douze (2012)?

11 R Exact.

12 Q Exact.

13 Puis vous êtes sur le point d'être
14 indemnisé pour la poussière que l'on voit, sur
15 les photos, dans ce répertoire?

16 R Exact.

17 Q Poursuivons, maintenant, avec le deuxième
18 fichier, celui du vingt-quatre (24) décembre
19 deux mille douze (2012).

20 Donc, on voit que les photos et les
21 vidéos ont été pris le vingt-trois (23)
22 décembre deux mille douze (2012).

23 R Dans les propriétés.

24 Q Bien, vous l'avez, entre autres, sous le...

25 R Oui!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3418 -

1 Q ... le vidéo.

2 R Oui.

3 Pour le vidéo, oui, d'accord.

4 Q Ça va?

5 R Oui!

6 Q Et ce que je vous demande de confirmer, c'est
7 qu'il n'existe aucun échantillon analysé qui
8 aurait été prélevé le vingt-deux (22) ou le
9 vingt-trois (23) décembre deux mille douze
10 (2012); c'est exact?

11 R Pas analysé exactement.

12 Je me rends compte qu'il y en a un, le
13 vingt-deux (22) décembre, mais qui a pas de
14 numéro d'analyse.

15 Q Exact.

16 Poursuivons avec le témoignage du cinq
17 (5) janvier deux mille treize (2013).

18 R Je peux vous confirmer, avant même...

19 Q Donc, aucun échantillon le cinq (5) janvier?

20 R Aucun échantillon le cinq (5) janvier.

21 Q Donc, je saute, Monsieur le Juge,
22 volontairement, les quatre (4) répertoires
23 suivants, soit ceux du dix (10) février, du
24 huit (8) mars, du vingt-six (26) mars et du
25 quatre (4) mai deux mille treize (2013),

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3419 -

1 puisque, pour ces témoignages, il y a bel et
2 bien un échantillon qui a été analysé.

3 Par la suite, dans la pièce P-11.1, il y
4 a quarante-et-un (41) répertoires qui
5 contiennent des photos et des vidéos qui ont
6 été pris, entre le vingt-six (26) juillet deux
7 mille treize (2013) et le dix (10) juillet
8 deux mille seize (2016), en plus de deux (2)
9 photos, à la toute fin, qui sont datées du
10 trente (30) juin deux mille seize (2016); vous
11 voyez ça?

12 R ... euh... oui!

13 Q Et vous pouvez confirmer que vous n'avez fait
14 analyser aucun échantillon prélevé, entre le
15 vingt-six (26) juillet deux mille treize
16 (2013), et le dix (10) juillet deux mille
17 seize (2016).

18 R Je confirme.

19 Q Je vous réfère, maintenant, à la pièce P-11.2,
20 plus précisément aux pages 14 à 34.

21 R ...

22 Q Monsieur le Juge, pour vos notes, les pages 14
23 à 34 de la pièce P-11.2 correspondent aux
24 échantillons qui ont été produits comme pièce
25 P-11.4, lors du témoignage de madame Lalande

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3420 -

1 de jeudi dernier.

2 Et le témoignage de madame Lalande,
3 Monsieur Duchesne, a laissé en suspens une
4 question du Tribunal que je vous repose -
5 plutôt, que je vous demande de confirmer que
6 les échantillons que l'on voit, aux pages 14
7 à 34, de la pièce P-11.2, n'ont pas été
8 analysés en laboratoire; c'est exact?

9 R C'est exact.

10 Q De sorte que, comme pour tous les autres
11 échantillons qui n'ont pas été analysés, en
12 laboratoire, vous ne détenez aucune
13 information, quant à la composition ou à la
14 provenance de cette poussière-là.

15 R C'est exact.

16 Mise à part l'information sur nos
17 observations visuelles, là, correspondant aux
18 vents... euh... à l'événement, là, lorsqu'on
19 a documenté sous forme de... de photos et
20 vidéos, on n'a pas d'autres informations que
21 ça et pas d'analyse chimique.

22 Q Très bien.

23 Merci!

24 Et je vous réfère, maintenant, à la pièce
25 P-538.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3421 -

1 R ...

2 Q Donc, P-538, Monsieur le Juge, est constituée
3 d'un rapport préparé, par monsieur Christian
4 Fournier, de la Ville de Québec, en date du
5 quinze (15) septembre deux mille quinze
6 (2015), à la suite d'une plainte qui a été
7 formulée, par monsieur Duchesne, comme il l'a
8 expliqué, hier, lors de son témoignage en
9 chef.

10 Et, comme ma collègue vous l'a mentionné,
11 monsieur Fournier va comparaître, devant le
12 Tribunal, au cours du mois de novembre, afin
13 de produire son rapport.

14 Donc, Monsieur Duchesne, vous pouvez
15 confirmer que, entre le treize (13) août et le
16 quinze (15) - pardon! - entre le treize (13)
17 août et le dix (10) septembre deux mille
18 quinze (2015), monsieur Fournier a effectué
19 des prélèvements de poussière, à votre
20 ancienne résidence de la 2e Rue; c'est exact?

21 R Non.

22 Non, en fait, monsieur Fournier n'a pas
23 prélevé de poussière, soit pour analyse ou -
24 il a constaté, visuellement, la poussière qui
25 était accumulée, dans notre bac, mais il y a

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3422 -

1 pas eu prélèvement, là, de poussière, juste
2 pour être...

3 Q Ça va.

4 Vous me devancez.

5 Donc, il n'y a pas eu d'échantillons qui
6 ont été analysés...

7 R Non!

8 Q ... de sorte que l'on ignore la composition de
9 la poussière qui a été observée par monsieur
10 Fournier.

11 R Exact.

12 Q Et, si on ignore la composition, à plus forte
13 raison, on ignore sa provenance; exact?

14 R Euh... ben, le rapport de visite parle de lui-
15 même, là, monsieur Fournier fait des
16 associations, un peu comme, nous, on en avait
17 fait, auparavant.

18 Donc, il semble identifier des sources
19 probables, donc, il... euh... il identifie les
20 bassins de décantation de la papetière comme
21 étant des sources probables des odeurs
22 "duquelles"... euh... on s'est plaints.

23 Et il... euh... il mentionne la présence
24 de... d'amoncellement de vrac solide situé à
25 l'est du territoire.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3423 -

1 Euh... il constate qu'il y a de la
2 poussière, de façon abondante, mais je suis
3 d'accord, avec maître Rochette, là, la...
4 la... la preuve de l'association, il y a pas
5 de... d'analyse chimique, là, qui supporte ça.
6 Q La composition de la poussière est inconnue.
7 R Exactement.

8 Q Je vous réfère à la page 2 de la pièce P-538,
9 et on y lit, notamment, ce qui suit, au
10 premier paragraphe :

11 **«Des prélèvements de poussière ont**
12 **été effectués chaque semaine,**
13 **durant la période du 13 août au 10**
14 **septembre 2015. Ces prélèvements**
15 **ont été faits de manière artisanal.**
16 **La méthode utilisée, au départ,**
17 **n'est pas conforme au protocole**
18 **réglementaire. L'analyse et la**
19 **pesée des matières recueillies ne**
20 **pourraient pas prouver l'origine de**
21 **la contamination.»**

22 Vous voyez ça?

23 R Oui, je vois ça!

24 Q Puis, au paragraphe suivant, on lit ce qui
25 suit

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3424 -

1 *«Si nous voulons identifier, de*
2 *manière formelle, la provenance et*
3 *le type de poussière que nous*
4 *retrouvons sur place, une technique*
5 *existe pour prélever des poussières*
6 *provenant de sources industrielles.*
7 *Le protocole est joint en annexe*
8 *1.»*

9 Vous voyez ça également?

10 R Oui, je vois ça!

11 Q Faisons une pause, et allons à la pièce P-
12 539...

13 **M^e MARIE-HÉLÈNE CARON**

14 pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
15 .1.

16 **M^e VINCENT ROCHETTE**

17 pour déf. Administration portuaire de Québec :
18 .1!

19 Q P-539.1, qui est une lettre que vous a
20 transmise la Ville de Québec, en date du
21 trente (30) octobre deux mille quinze (2015).

22 Et si l'on va au deuxième paragraphe de
23 la lettre - au troisième, pardon, le protocole
24 joint en annexe 1 au rapport de monsieur
25 Fournier est identifié dans cette lettre,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3425 -

1 n'est-ce pas?

2 R Oui!

3 Q Parce que, le protocole en question, c'est le
4 document qui est intitulé **«Méthodes d'analyse**
5 **M.A.101 R.P.1.0, Détermination des retombées**
6 **de poussière dans l'air ambiant, méthode**
7 **gravimétrique du Centre d'expertise en analyse**
8 **environnementale du Québec»**; c'est exact?

9 R Exact.

10 Q Et, pour faciliter le travail du Tribunal,
11 Monsieur Duchesne, je vais vous demander de
12 confirmer que ce document, c'est-à-dire les
13 **«Méthode gravimétrique du Centre d'analyse**
14 **en - du Centre d'expertise en analyse**
15 **environnementale du Québec»**, correspond au
16 document que l'on retrouve à partir de la page
17 12 de la pièce EXP-3.

18 Qui est une pièce, Monsieur le Juge, qui
19 fait partie des - de l'inventaire des pièces
20 des défenderesses.

21 Donc, à partir de la page 12...

22 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

23 pour la demande :

24 «EXP», je comprends que c'est les pièces
25 déposées par vos experts?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3426 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :
Ce sont - pour être clair, Monsieur le Juge,
les pièces EXP, ce sont des documents de
référence auxquels les expertises déposées,
par les défenderesses, réfèrent,
effectivement.

Donc, ce ne sont pas des pièces qui
contiennent des faits qui devront être
prouvés, ces documents-là ont été insérés,
dans notre liste de pièces, mais, les pièces
EXP, ce sont simplement des manuels de
référence, dont la pièce EXP-3.

Q Mais, Monsieur Duchesne, ce que je vous
demande simplement de confirmer, c'est que le
document que l'on retrouve, à partir de la
page 12 du document - de la pièce EXP-3, c'est
bel et bien le document qui était joint, comme
annexe 1, au rapport de monsieur Fournier.
R Euh... il y a juste une question d'édition,
là.

Euh... je sais - il y a eu des révisions
de cette norme-là, c'est une norme qui date
quand même d'un petit bout de temps.

On voit, ici, **«Révision 2010»**; dans

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3427 -

1 l'en... - l'autre document que vous venez me
2 montrer était plus une révision de deux mille
3 quatre (2004).

4 C'est des modifications mineures, là...
5 euh... mais on parle du - de la... de la
6 même...

7 Q Méthode.

8 R ... norme - méthode, exactement, et puis c'est
9 exactement le type de document qui norme les
10 méthodes dont je vous parlais, précédemment,
11 pour ce qui est des méthodes d'analyse, là, de
12 méthodes des... des métaux extractibles, les
13 métaux totaux, tout ça, l'utilité de chacune,
14 c'est vraiment le type de norme, là.

15 On parle «**M.A.**», dans l'autre cas, je
16 pense que c'est des 202, mais, là, on parle de
17 «**101 R.P. 1.0**».

18 Q Et...

19 R Oui, je vous confirme que c'est le ... le
20 document auquel réfère monsieur Fournier, pour
21 ce qui est des méthodes d'a... d'analyse des
22 retombées de poussière... euh... utilisées par
23 le Ministère.

24 Q C'est ça.

25 Et la méthode d'analyse que l'on a, à

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3428 -

- 1 l'écran, EXP-3, c'est donc la méthode que
2 monsieur Fournier suggère d'utiliser pour
3 déterminer la provenance et le type de
4 poussière qui se retrouvait à votre ancienne
5 propriété; c'est exact?
- 6 R Euh... ben, la... la... la... cette norme-là
7 est spécifique pour la masse de poussière...
8 euh... elle est moins - elle est pas détaillée
9 en termes de composition...
- 10 Q Hum, hum.
- 11 R ... de la poussière, donc, on - il ne suggère
12 pas, là-dedans, de... de... les méthodes
13 d'analyse à utiliser pour...
- 14 Q Excusez-moi!
- 15 Pour l'échantillonnage; pas pour
16 l'analyse, mais pour l'échantillonnage des
17 retombées...
- 18 R Ex...
- 19 Q ... de poussière.
- 20 R De la masse de la poussière, exact.
21 Des retombées...
- 22 Q Ça va.
- 23 R ... de poussière, donc, en termes de masse de
24 retombées de poussière, la quantité de
25 poussière qui retombe.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3429 -

1 Mais la... la - de connaissance - de...
2 de mémoire, là, cette norme-là ne réfère pas
3 à la... ne permet - ne suggère pas des
4 approches qui permettent de déterminer la
5 provenance de la poussière.

6 Donc, ça permet d'évaluer le taux de
7 retombées de poussière, donc, on voit bien,
8 là, **«Détermination des retombées de poussière**
9 **dans l'air ambiant par une méthode**
10 **gravimétrique»**, là, donc, c'est la... la...
11 c'est la gravité, là, qui attire ces
12 poussières-là, donc, c'est la norme... euh...
13 établie, par le Ministère, pour calculer les
14 retombées de poussière.

15 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

16 pour la demande :

17 Je veux juste un... une question, parce que le
18 - pour que je suive bien, la pièce 539.1,
19 c'est signé par Line Trudel et non par
20 Christian Fournier, donc, je ne veux juste pas
21 qu'il y ait de confusion, là.

22 Là où vous avez identifié **«méthode**
23 **gravimétrique»**, c'est une lettre qui est
24 signée par Line Trudel; donc, c'est...

25 **M^e VINCENT ROCHETTE**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3430 -

1 pour déf. Administration portuaire de Québec :
2 Mais je pense que votre client a la réponse à
3 la question, c'est-à-dire que...

4 Q Et, Monsieur Duchesne, vous pouvez le
5 confirmer : quand on fait des demandes
6 d'accès, souvent, on identifie les documents
7 auxquels le décideur public nous donne accès,
8 il faut payer les coûts de photocopie, puis,
9 ensuite, les documents nous sont transmis;
10 c'est exact?

11 R Euh... ben, je vois... je vois pas le lien
12 avec cette affirmation-là.

13 Oui, il faut payer pour les photocopies,
14 là, mais... euh...

15 Q Bien, ici, on...

16 R En fait, ben, je pense que le point est
17 important.

18 Est-ce que cette recomman... - cette
19 référence à la norme est dans le document de
20 monsieur Fournier?

21 Je pense que vous me l'avez montré,
22 auparavant...

23 Q Hum, hum.

24 R ... je voulais juste m'assurer de ça, là, si
25 on revient - parce que, sinon... euh... Maître

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3431 -

- 1 «Poisson» - Poissant-Lespérance a bien raison,
2 là, si on mentionne pas.
3 Mais je crois que, dans la lettre, dans
4 l'analyse, il marque bien - exact, **«le**
5 **protocole est joint à l'annexe 1»**; parfait!
6 Oui!
7 Q Et - exact!
8 Et...
9 R Exact!
10 Oui!
11 Q ... c'est le document qui était joint en
12 annexe 1.
13 R Je - on peut-tu le voir, juste pour être sûr,
14 là?
15 Parce que je l'ai pas en tête, mais
16 j'ai... j'ai l'im... - bien l'impression que,
17 si on parle d'une norme... euh... dédiée à
18 mesurer les retombées de poussière, on doit
19 bien référer à l'annexe 1 qui est le même
20 document, là.
21 Je veux - c'est juste pour...
22 Q Je ne sais...
23 R ... question de...
24 Q Bien, ça, c'est une pièce qui a été produite
25 par vos avocats; je ne sais pas si les annexes

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3432 -

1 y figuraient, d'où la - donc, on n'a pas les
2 annexes comme telles...

3 R Exact.

4 Q ... dans la pièce qui a été produite par...

5 R Mais je me souvenais pas d'avoir vu l'annexe
6 jointe, mais je comprends bien - je... je
7 soupçonne très bien, là, que monsieur
8 Fournier, dans son - dans le paragraphe qu'on
9 a vu, tantôt, réfère à cette norme-là.

10 Je me souviens pas, explicitement,
11 d'avoir vu le document joint en annexe,
12 d'autant plus que la lettre qu'on a...
13 qu'on... qu'on... dont on vient de prendre
14 connaissance, à 539.1, mentionne que ce
15 document-là ne peut pas nous être fourni;
16 c'est ce que je comprends... oui!

17 Ce... ce document... le document est
18 disponible sur Internet, là, il y avait pas de
19 problème pour moi.

20 Dans l'autre lettre, oui, exactement, je
21 crois...

22 **«Nous ne - Nous vous informons que**
23 **nous ne pouvons vous communiquer un**
24 **autre document intitulé "Méthodes**
25 **d'analyse, détermination"...»**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3433 -

1 Mais c'est un document que je
2 connaissais, j'avais en main, donc, je connais
3 bien ce document-là.

4 Q Ça va!

5 Et vous pouvez également confirmer que,
6 depuis le trente et un (31) octobre deux mille
7 dix (2010), vous n'avez, en aucun moment,
8 échantillonnée les poussières, suivant la
9 méthode gravimétrique qui est décrite dans la
10 pièce EXP-3.

11 R Exactement.

12 Je vous confirme que je n'ai pas mesuré
13 les retombées de poussière en fon... euh... à
14 l'aide de... de la méthode suggérée par le
15 Ministère.

16 Q Par contre, les défenderesses l'ont fait,
17 n'est-ce pas?

18 R Euh... on pourrait en discuter longtemps.

19 Moi, je pense que je suis pas ici pour...
20 euh... pour analyser ou documenter les
21 analyses réalisées par les défenderesses.

22 Ma compréhension - ben, je sais pas, je
23 pense que je peux même pas m'avancer, à ce
24 niveau-là, là.

25 Q Ça va!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3434 -

1 R J'ai l'impression, en tout cas, que - ben,
2 laissons ça en suspens; moi, je considère que
3 c'est pas mon rôle de critiquer l'analyse qui
4 a été faite par les défenderesses.

5 J'aurais de nombreuses critiques à
6 adresser face à cette - à la méthodologie.

7 Donc, ils le disent bien qu'ils ont -
8 qu'ils se sont appuyés sur cette méthode-là.

9 Toutefois... euh... il y a plusieurs
10 aspects du dispositif, qui a été installé, qui
11 dérogent, là, de la norme suggérée dans le
12 document; mais c'est pas à moi - c'est pas mon
13 rôle, ici, je pense... euh... de... de... de
14 critiquer les expertises des défenderesses.

15 Q Donc, retenez, à ce stade-ci, Monsieur le
16 Juge, que la... le rapport d'expertise qui a
17 été déposé, à la suite de l'échantillonnage
18 des retombées de poussière, a été effectué
19 suivant la méthode gravimétrique, et sera
20 l'objet des témoignages de nos experts, vers
21 le début du mois de décembre.

22 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉANCE**

23 pour la demande :

24 Bien, c'est... encore une fois, là, c'est
25 maître Rochette qui dit que - témoigne à

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3435 -

1 l'effet que ç'a été fait suivant la méthode
2 gravimétrique, on va laisser les experts
3 expliquer leurs méthodes.

4 **M^e VINCENT ROCHETTE**

5 pour déf. Administration portuaire de Québec :

6 Q Je vous réfère maintenant à la pièce D-58.

7 R ...

8 Q Donc, vous avez témoigné, hier, concernant les
9 travaux de la professeure Galves; vous vous
10 souvenez de ça?

11 R Bien sûr!

12 Q J'attire votre attention sur la page 26, de la
13 pièce D-58.

14 Bon.

15 Prenons notre temps, parce que ça peut
16 être... ça peut être un peu complexe.

17 Nous avons ici une annexe au rapport qui
18 a été préparé par la professeure Galves;
19 exact?

20 R Exact.

21 Q Bon.

22 Annexe qui présente une analyse d'un
23 échantillon additionnel que vous lui avez
24 remis; c'est exact?

25 R Euh... exact, en fait, c'est... oui, c'est

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3436 -

1 une... euh... une extraction... euh... de
2 cert... de... une extraction faite à l'aimant,
3 mais de... de... du même échantillon.

4 Donc, on a pris un échantillon, on a
5 extrait... euh... ben, je peux expliquer un
6 petit peu plus, là, si... euh...

7 Q Allez-y!

8 R Oui.

9 Q Allez-y!

10 Je vous en prie!

11 R En fait... euh... nous... on a été... bon.

12 Comme je l'ai expliqué, là, hier, dans
13 mon témoignage, on a... on a été porter des
14 échantillons... euh... on a "faite"...
15 euhmmm... quand je dis «on», c'est le docteur
16 Galves a "faite" une analyse des métaux
17 extractibles dans l'échantillon, a repéré des
18 valeurs élevées qui confirmaient, là, nos
19 analyses pour ce qui est... euh... des... des
20 principaux métaux identifiés, là, nickel...
21 euh... cuivre, zinc, fer.

22 Euh... ensuite de ça, on... l'analyse a
23 été réalisée - deux (2) analyses
24 complémentaires, différentes... euh... une
25 analyse... euh... de... tut!... par... euh...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3437 -

1 microscopie à balayage électronique, une autre
2 par diffraction à rayons X, et ces analyses-là
3 visent à identifier les principaux minéraux...
4 euh... dans la... la matrice, finalement, de
5 la poussière.

6 Euh... une première analyse a été faite,
7 certains minéraux abondants ont été
8 identifiés... euh... et, ensuite de ça, on a
9 constaté, en fait, à la... suite à la première
10 analyse, qui était très préliminaire, comme je
11 mentionnais... euh... étant donné qu'il y a
12 seulement trois (3) particules dans nos trois
13 (3) échantillons qui ont été analysés.

14 Euhmmm... et puis, là, les minéraux
15 principaux sont sortis par l'analyse qui est
16 limitée par sa nature, à... à identifier les
17 principaux minéraux.

18 Euh... donc, on... ce que j'ai fait, j'ai
19 suggéré au docteur Galves pour identifier les
20 minéraux porteurs de fer et de nickel dans
21 l'échantillon, qui avaient été identifiés dans
22 l'analyse... euh... générale, disons,
23 globale... euh... d'extraire... euh... les
24 éléments avec - pas les «éléments», les
25 particules ferromagnétiques à l'aide d'un

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3438 -

1 aimant.

2 Donc, j'ai pris l'échantillon, j'ai
3 promené l'aimant... euh... à travers le... un
4 sac Ziploc, et puis, là, l'aimant colle sur le
5 sac, je l'ai amené par-dessus la bouteille et
6 j'ai enlevé l'aimant, ce qui fait que les
7 particules... euh... ferromagnétiques sont
8 retombées dans la petite bouteille.

9 Et c'est cette... euh... ce deuxième
10 échantillon-là, donc, qui est un extrait des
11 particules ferromagnétiques... euh... qui a
12 été analysé par le docteur Galves.

13 Et puis, là, ben, il y a d'autres
14 minéraux qui sont apparus, ceux qui étaient,
15 en proportion, moins "abondantes" dans...
16 euh... qui n'étaient pas ressortis dans la
17 première analyse... euh... la deuxième
18 analyse, en fait... euh... spécifique sur les
19 particules ferromagnétiques a fait ressortir
20 d'autres... euh... d'autres minéraux.

21 C'est ce que je comprends de... du
22 rapport, de l'annexe, et tout ça.

23 Q Et, pour vous, le fait d'extraire des
24 particules ferromagnétiques, dans un
25 échantillon, c'est une façon, pour vous,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3439 -

1 d'isoler des particules que vous pouvez
2 associer aux opérations portuaires; c'est
3 exact?

4 R Tut! Non, c'était pour identifier les
5 minéraux... euh... principalement porteurs du
6 fer et du nickel qui ont été identifiés dans
7 les analyses globales, donc, les... dans...
8 dans les analyses totales, qui sont - on
9 pourrait peut-être les regarder rapidement,
10 là... euh... qui sont dans un tableau un petit
11 peu plus... euh... précédent, finalement, où
12 est-ce qu'on voit que les échantillons - je
13 crois que la docteure Galves mentionne, ici...
14 euh... si on monte un petit - on descend un
15 petit peu, encore un peu... euh... c'est... on
16 pourrait descendre encore.

17 Il y a un endroit où on le... hummm...

18 Est-ce qu'on a un sommaire au début?

19 Il y a un endroit où est-ce qu'on...
20 qu'il est marqué que le... le... euh...

21 Q Bien, laissez-moi...

22 R Oui.

23 Q ... vous poser la question différemment...

24 R Oui, oui, bien sûr.

25 Hum! Hum!

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3440 -

1 Q ... faites-vous un lien entre le magnétisme
2 des particules et les opérations portuaires?

3 R Non.

4 Je fais un lien entre la... le magnétisme
5 des particules et les... euh... principaux...
6 euh... minéraux porteurs de fer et de nickel,
7 qui ont été identifiés dans... euh... par la
8 première analyse, là, qui est - ben, qui est
9 une analyse globale... euh... des éléments
10 échangeables contenus dans la poussière.

11 Q Et quels sont-ils, ces minéraux?

12 R ... les minéraux?

13 Q Bien, vous dites : «Je fais un lien entre le
14 magnétisme et certains minéraux qui sont
15 transbordés dans le cadre des opérations
16 portuaires»?

17 R Oui, ben, hématite, magnétite, c'est
18 principalement les... le minerai... les...
19 les... les minéraux ferreux, disons, très,
20 très abondants, là, dans les minerais de fer.

21 Euh... "pentlantite", chalcopryrite, c'est
22 les... euh... les minerais qui ont été
23 identifiés comme étant porteurs... euh... de
24 la ma... de... de... du minerai de nickel, en
25 fait.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3441 -

1 Donc, d'un côté, les minerais de fer,
2 beaucoup plus abondants, et les minerais...
3 euh... chalcopryrite, "*pentlantite*", qui
4 sont... euh... associés principalement au
5 nickel, qui avaient été identifiés
6 préalablement par le Ministère, dans le cadre
7 de ses analyses de la provenance de
8 l'origine... euh... en fait, des
9 concentrations élevées de nickel dans l'air de
10 Limoilou.

11 Il y a eu des analyses minéralogiques sur
12 les filtres... euh... sur des poussières et
13 ils sont - ils ont identifié comme étant la
14 chalcopryrite et la "*pentlantite*" comme étant
15 les minéraux principalement porteurs... euh...
16 de... du nickel... euh... qui étaient, en
17 fait... euh... les principaux minéraux - ce
18 que je comprends de leur analyse, là - les
19 principaux minéraux... euh... des concentrés
20 de nickel manutentionnés au Port de Québec.

21 Q Regardons la... le spectre, Monsieur...
22 Monsieur le Juge, ce que l'on voit, là, à
23 l'écran, la représentation avec les pics,
24 c'est ce qu'on appelle un «spectre».

25 Si on descend pour voir les - ça va - les

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3442 -

- 1 six (6) minéraux.
- 2 Vous voyez, Monsieur Duchesne, qu'il y a
- 3 six (6) minéraux qui sont identifiés sur le
- 4 spectre?
- 5 R Oui.
- 6 Q Et ils sont numérotés de 1 à 6?
- 7 R Oui.
- 8 Q Vous pouvez confirmer que, le numéro 1, c'est
- 9 le minéral le plus abondant sur les six (6) et
- 10 que l'ordre va en décroissant; c'est exact?
- 11 R Tut! Je suis... je... euh... j'aurais le goût
- 12 de dire «probablement»; je suis pas très
- 13 familier avec des analyses... euh... c'est
- 14 une... ça, c'est la partie, je pense que c'est
- 15 la diffraction aux rayons X.
- 16 On peut monter juste un petit peu pour
- 17 voir la... la...
- 18 C'est ça, DRX, donc... euh... je suis
- 19 très peu familier avec ce type d'analyse-là,
- 20 c'est pas une analy... un type d'analyse que
- 21 je... je réalise, là, dans le cadre de mon
- 22 travail.
- 23 Un spectre comme ça, moi... moi, ça me
- 24 parle très, très peu... euh... mais je...
- 25 je... euh... j'acquiesce à votre proposition

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3443 -

1 que l'ordre des minéraux présentés là est dans
2 l'ordre d'abondance dans... euh... la...
3 l'échanti... le... l'extrait ferromagnétique
4 d'échantillon que j'ai... j'ai fourni au
5 docteur Galves.

6 Q Quand vous voyez, le premier, le numéro 1,
7 magnétite, est-ce que vous faites un lien
8 entre la magnétite et les opérations
9 portuaires?

10 R Euh... je... je fais le... euh... non, pas
11 nécessairement directement un lien comme ça.

12 C'était pas l'objectif de... de faire des
13 liens, ici, on n'avait pas les concentrations
14 ou les... euhmmm... les contenus en minéraux
15 des vrac... euh... manutentionnés au port.

16 Je sais, cependant, que la majorité...
17 euh... de la... du vrac manutentionné est
18 constituée de minerai de fer et de concentré
19 de fer... euh... que ces minerais-là sont
20 habituellement riches en magnétite, en
21 hématite... euh... donc, c'est l'association
22 que je peux faire, mais il y avait pas
23 l'objectif, ici, de déterminer la source...
24 euh... de ces... euh... particules-là, mais
25 plutôt de caractériser les particules...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3444 -

1 euh... de caractériser la poussière,
2 finalement, et de tenter d'identifier les
3 minéraux porteurs de métaux qu'on avait
4 identifiés comme étant en concentration, là,
5 qu'on... euh... selon nos comparaisons, qui
6 semblaient anormalement élevées.

7 Donc, nous voulions identifier les...
8 euh... les minéraux porteurs de ces métaux-là.

9 Donc, non, je ne fais pas le lien direct
10 entre la magnétite et l'hématite mesurées dans
11 nos échantillons et le... tut!... les vracs
12 solides me... "mesurés" au secteur... euh...
13 manutentionnés, pardon, au secteur Beauport.

14 Q Mais vous avez dit, hier, en... lorsque vous
15 avez expliqué le... le fait que certaines
16 particules réagissaient à un aimant, vous avez
17 dit - puis je vous... je vous cite à peu près
18 textuellement : «Si je prends un échantillon
19 de sol en forêt, ça ne lèvera pas avec un
20 aimant»; vous vous souvenez de ça?

21 R Oui.

22 Q Donc, le fait qu'il y ait des particules
23 ferromagnétiques dans un échantillon de
24 poussière urbaine, qu'est-ce que ça vous dit,
25 à vous, sur la provenance des particules

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3445 -

1 ferromagnétiques?

2 R Rien.

3 Q On est d'accord.

4 R Ce n'est... c'est pas le mandat qui a été...
5 euh... donné dans le cadre de "cette"
6 analyse-là.

7 Q Ça va.

8 Donc, lorsque l'on vous voit, sur
9 certaines photos ou certains vidéos, bouger
10 des particules avec un aimant, ce n'est pas
11 une façon, pour vous, de suggérer que les
12 particules qui réagissent à l'aimant
13 proviennent des opérations portuaires?

14 R Non, ce qu'on voulait - ben, ce que j'aime
15 tester, parce que c'est pour moi que je le
16 fais principalement, lorsque je fais ça,
17 évidemment, l'analyse chimique vient confirmer
18 ce... cette observation-là, mais ce qu'on
19 observe, c'est qu'il y a assez de fer ou assez
20 de particules ferromagnétiques, je devrais
21 dire, dans l'échantillon, pour qu'il y ait...
22 euh... soulèvement de certaines particules
23 par... euh... par l'aimant.

24 Euh... c'est pas uniquement du fer pur
25 qui va lever, mais plutôt les minéraux qui

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3446 -

1 contiennent... euh... une proportion de fer
2 importante, donc, qui vont être... euh...
3 amenés vers l'aimant.

4 Q Mais les particules ferromagnétiques peuvent
5 provenir d'ailleurs que des opérations
6 portuaires; vous êtes d'accord avec moi?

7 R ... je suis d'accord avec vous, sauf que...
8 euh... aux teneurs observées dans... à l'état
9 naturel... euh... il... à ma connaissance,
10 après avoir vérifié - parce que, moi aussi, je
11 me suis posé la question, j'ai vérifié dans...
12 on fait sécher, nous, des centaines de sols,
13 là... euh... chaque année, donc, j'ai passé
14 l'aimant par-dessus plusieurs, plusieurs sols
15 et il y a jamais de particules qui sont levées
16 de sols naturels... euh... ce qui fait - alors
17 que, là, on parle de minéraux abondants dans
18 la nature, là, normalement, hématite,
19 magnétite, c'est des choses... euh... qui sont
20 "abondants" dans la nature, mais pas assez
21 "abondants" pour lever à l'aimant dans un sol
22 naturel.

23 Alors que, là, si on prend notre
24 poussière de rue, ben, on a un soulèvement...
25 euh... de ces particules ferromagnétiques-là.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3447 -

1 Euh... mais, non, je ne peux pas faire le
2 lien avec les minerais... euh... des
3 opérations.

4 Encore une fois, ça sera les expertises,
5 il y a eu l'échantillonnage des vracs, il y a
6 eu l'analyse de tous ces vracs-là... euh...
7 le... l'analyse holistique, le... l'enquête...
8 euh... se fera par les expertises, c'est
9 pas... euh... je considère que c'est pas mon
10 rôle de faire ça, ici, là.

11 Q Avez-vous déjà essayé avec du sable, tout
12 simplement, s'il y avait des particules qui
13 réagissaient avec un aimant?

14 R Euh... du sable de plage, par exemple?

15 Q Oui.

16 R Non, j'ai... j'ai... euh... les... les sols
17 auxquels j'ai accès, c'est des sols
18 forestiers, là, qui m'ont permis de vérifier
19 ce... l'absence de soulèvement.

20 Mais je suis tout à fait d'accord que le
21 fer est présent dans le milieu naturel et
22 que... il est possible que les particules de
23 fer lèvent à l'aimant... euh... en milieu
24 naturel, mais j'ai jamais "faite"... euh... ce
25 test-là.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3448 -

1 Q Parce que vous savez que, si je vous pose la
2 question, c'est que j'en ai un échantillon
3 de...

4 R Oui!

5 Ha! Ha! Ha!

6 Q Voulez-vous qu'on le fasse ou...

7 R Ah! Ben, je vous fais confiance, si vous me
8 dites que ç'a levé.

9 "Pis" j'ai pas de... euh... j'ai pas
10 de... de... je ne suis pas surpris que ça
11 puisse lever, là, c'est pas une preuve de...
12 du contenu en fer; pour nous, c'est... on
13 constate qu'il y a beaucoup de fer dans
14 cette... euh... dans cette matrice-là et puis
15 les analyses chimiques nous confirment le
16 contenu en fer... euh... c'est pas quelque
17 chose qui nous prouve l'association... euh...
18 "pis" le fer est relativement abondant à
19 l'état naturel, donc... euh... je... j'ai pas
20 besoin d'une démonstration... euh... que
21 l'aimant peut soulever des particules
22 ferreuses dans un échantillon de sable dont je
23 ne connais pas la provenance, de toute façon.

24 Q Ça va!

25 On va visionner, maintenant, un extrait

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3449 -

1 additionnel du film "*Bras de fer*", la pièce
2 D-56.

3 Donc, l'extrait se trouve entre la
4 dixième minute trente-cinq (10 min 35 sec) et
5 la onzième minute vingt (11 min 20 sec).

6 * * * *

7 - VISIONNEMENT D'UN EXTRAIT DU

8 **FILM «BRAS DE FER» -**

9 * * * *

10 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

11 On la voit pas, cette poussière-là, là, c'est
12 inv... c'est... euh... c'est des particules,
13 là, pratiquement comme des aérosols, là, c'est
14 très, très fin, là, c'est en suspension dans
15 l'air, on s'en rend pas compte, mais on
16 respire ça, c'est... c'est pas...

17 * * * *

18 - FIN DU VISIONNEMENT -

19 * * * *

20 **M^e VINCENT ROCHETTE**

21 pour déf. Administration portuaire de Québec :
22 Q Donc, ça, c'est un exemple de particules
23 ferromagnétiques qui peuvent provenir
24 d'ailleurs que des opérations portuaires;
25 c'est exact?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3450 -

1 R Dont je ne peux identifier la provenance.

2 Q On s'entend.

3 Continuons.

4 * * * *

5 - VISIONNEMENT D'UN EXTRAIT DU

6 FILM «BRAS DE FER» -

7 * * * *

8 **M. LOUIS DUCHESNE (vidéo) :**

9 C'est comme arrivé "*pis*" il y a un déversement
10 d'huile, on la voit, l'huile, là, t'sais,
11 c'est... là, c'est dans l'air, là.

12 "*Pis*" quand t'as de la poussière sur ton
13 balcon, les gens, ils disent : «"*Ouin*", mais
14 t'as de la poussière sur ton balcon»; t'sais,
15 ça peut paraître très, très banal, là, de la
16 poussière sur son balcon, mais quand la
17 poussière est cancérigène, c'est moins banal
18 un petit peu, là, c'est... c'est un peu plus
19 préoccupant, en tout cas.

20 * * * *

21 - FIN DU VISIONNEMENT -

22 * * * *

23 **M^e VINCENT ROCHETTE**

24 pour déf. Administration portuaire de Québec :

25 Q À quelle date avez-vous fait cette

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3451 -

- 1 déclaration, Monsieur Duchesne?
- 2 R ... euh... je ne sais pas, je... je ne peux
3 pas vous dire, c'est dans la première année...
4 euh... tout le film "*Bras de fer*" a été
5 filmé... euh... dans la première année, en -
6 quand je parle de la «première année», c'est
7 à partir du vingt-six (26) octobre deux mille
8 douze (2012) jusqu'à deux mille treize (2013),
9 disons, fin deux mille treize (2013); je peux
10 pas vous dire la date exactement, là, de... de
11 cette déclaration-là.
- 12 Q Donc, vous dites : «Ça peut avoir l'air banal,
13 de la poussière sur ton balcon, mais quand la
14 poussière est cancérigène, c'est moins banal.»
- 15 Ce que vous suggérez, c'est que la
16 poussière que vous aviez sur votre balcon vous
17 exposait à un risque réel et tangible de
18 cancer, n'est-ce pas?
- 19 R Tut! Ce que je suggère, c'est que la poussière
20 contient des matières reconnues comme étant
21 cancérigènes, notamment en référant au
22 nickel... euh... parce que j'ai vu, dans la
23 liste des produits cancérigènes, que le nickel
24 était considéré comme un cancérigène et que
25 j'ai constaté, dans l'analyse de la Santé

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3452 -

1 publique, que le nickel était reconnu comme un
2 cancérigène et comme un allergène, aussi, en
3 termes... euh... allergène... euh... en termes
4 cutanés principalement, c'est ce que j'ai
5 retenu, là, des analyses de la Santé publique.

6 Q Mais, vous savez, Monsieur Duchesne, tout est
7 une question d'exposition, n'est-ce pas?

8 R Bien sûr.

9 Q Donc, l'expo...

10 R Bien sûr.

11 Je pourrais... je pourrais peut-être
12 juste rajouter, aussi... euh... non seulement
13 que la... la... que la poussière contient des
14 cancérigènes reconnus... euh... mais on... il
15 y a une association aussi entre la poussière
16 dans l'air, en général, peu importe la nature
17 et... euh... les taux de cancer, là, en milieu
18 urbain, et, ça, il y a plusieurs études de
19 l'Organisation mondiale de la "Son" - de la
20 Santé qui font ces liens-là.

21 Je veux pas rentrer dans les détails, là,
22 toxicologiques, tout ça, mais, lorsqu'on
23 regarde, il semblerait qu'il n'y ait pas
24 des... euh... de concentration sans effet ou
25 de seuil sans effet pour ce qui est du lien

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3453 -

1 entre... euh... les... euh... la concentration
2 de particules fines dans l'air et les taux de
3 cancers observés dans les populations
4 urbaines.

5 Mais je suis pas ici pour argumenter sur
6 la toxicité du produit; tout ce... ma
7 déclaration, ici, c'est... fait référence
8 principalement au fait qu'on a retrouvé des
9 concentrations anormalement élevées de nickel,
10 qui est un cancérigène reconnu.

11 Bien sûr, c'est une question
12 d'exposition.

13 Q Et la Direction régionale de santé publique a
14 confirmé deux (2) fois plutôt qu'une (1), en
15 deux mille treize (2013) et en deux mille
16 quinze (2015), que le risque de développer un
17 cancer lié aux expo - aux concentrations de
18 nickel dans l'air ambiant était faible, n'est-
19 ce pas?

20 R Euh... oui, comme j'ai mentionné hier, c'est
21 une évaluation de risque... euh...

22 Est-ce que le premier rapport mentionne
23 «risque faible»?

24 Q À la page...

25 R Euh... c'est...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3454 -

1 Q ... à la page 21...

2 R ... explicitement?

3 Q ... de la pa...

4 R Oui.

5 Q ... de la pièce P-32.

6 R J'accepte, à ce moment-là, l'énoncé, donc...
7 euh... oui, la... c'est une... comme j'ai
8 mentionné, c'est une évaluation des risques en
9 fonction de l'exposition, ils vont évaluer en
10 fonction des études ou des connaissances
11 qu'ils ont sur les effets du produit... euh...
12 sur... euh... tout ce qu'il y a dans la
13 littérature, donc, sur les animaux... euh...
14 principalement sur les animaux, ces études-là,
15 qui sont réalisées.

16 Euh... et ils vont observer à quelle...
17 euh... à quelle concentration les tumeurs
18 peuvent se développer, à quel taux
19 d'exposition, et, après ça, ils vont faire la
20 transposition sur l'humain... euh... avec une
21 simple règle de trois (3), ils vont calculer
22 une probabilité de taux de cancer et, oui...
23 euh... au taux observé... euh... aux stations
24 d'échantillonnage de la station Limoilou,
25 donc, une station d'échantillonnage, ils

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3455 -

1 confirment, ou ils mentionnent que le
2 risque... euh... d'attraper un cancer sur une
3 exposition, je crois qui, normalement, la base
4 est de soixante-dix (70) ans... euh... le
5 risque est faible.

6 Je... je... il y a... il y a une
7 quantification, là, un point trois (1.3)
8 cancer sur une population de X... euh...
9 habitants, donc, ça, c'est... c'est quantifié,
10 en fait, c'est une façon de quantifier un
11 risque à partir de concentrations en référant
12 aux études... euh... épidémiologiques, là, sur
13 les effets sur la santé de certains
14 contaminants.

15 Je suis bien au courant que c'est une
16 évaluation, c'est "un" évaluation de risque...
17 euh... à partir du moment où on évalue un
18 risque, il y a un risque... euh... on
19 considère que le risque est faible, dans ce
20 cas-ci, aux expositions... euh... aux
21 concentrations, pour "lequel"... euh... on est
22 exposés dans l'air ambiant.

23 Euh... comme on a déjà mentionné...
24 euh... ce que ça considère pas, ces études-là,
25 c'est... euh... quand, mon jeune, il touche à

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3456 -

1 la poussière, qu'il s'en met dans la figure,
2 qu'il la... qu'il la... qu'il mange cette
3 poussière-là, qu'il est exposé à des
4 concentrations beaucoup plus fortes lorsqu'il
5 manipule cette poussière-là, ça, c'est pas du
6 tout évalué.

7 Donc, là, ce qu'on prend, c'est la
8 station de mesure dans le parc, située sur un
9 immeuble, et puis on mesure la quantité - la
10 concentration de nickel dans les particules en
11 suspension, toujours en métaux extractibles,
12 et on évalue un risque... euh... de cancer.

13 La probabilité, en fait, ou le risque
14 associé de développer un cancer en lien avec
15 ces concentrations-là observées.

16 Q Puis vous pouvez confirmer, Monsieur Duchesne,
17 que, dans le cadre du présent dossier, vous
18 n'avez mandaté aucun expert en toxicologie?

19 R Je confirme.

20 Q Ni en épidémiologie?

21 R Je confirme.

22 Q Avez-vous pris connaissance du rapport préparé
23 par la docteure Julie Goodman, qui est
24 communiqué comme pièce ED-6?

25 R Euh... j'ai lu rapidement, en diagonale, je

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3457 -

1 peux pas vous faire un résumé, je peux pas
2 vous dire ce que j'en retire... euh... j'ai
3 été étonné de voir cette contre-expertise-là,
4 parce qu'il y a aucune allégation sur la
5 santé, sur les... les troubles qui pourraient
6 résulter de l'exposition... euh... à cette
7 poussière-là.

8 Donc... euh... j'ai seulement... j'ai
9 pris connaissance... euh... du rapport, là,
10 rapidement.

11 On parle de formes de nickel, on parle
12 de... de mode de... d'exposition... euh...
13 tout ça, et... euh... elle en tire un constat
14 sur le risque qui serait faible aussi.

15 Q Puis vous n'avez déposé aucune contre-
16 expertise au rapport de la docteure Goodman?

17 R Non.

18 Q Ni en ce qui concerne le nickel ni en ce qui
19 concerne les autres produits, donc, manipulés
20 dans le cadre des opérations portuaires?

21 R Exact.

22 Q Vous avez témoigné, hier, concernant le site
23 de l'Initiative citoyenne vigilance Port de
24 Québec...

25 R Oui.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3458 -

1 Q ... dont vous êtes l'administrateur; c'est
2 exact?

3 R Euh... oui.

4 Q Et le gestionnaire du contenu.

5 R Exact.

6 Q Est-ce que j'ai raison de croire que l'un des
7 objectifs de votre démarche citoyenne, depuis
8 deux mille douze (2012), a toujours été de
9 mettre de la pression sur les acteurs
10 portuaires?

11 R ... euh... non.

12 La démarche a principalement été de
13 documenter les impacts en - ben, pour ce qui
14 est du site Internet ou la... la démarche plus
15 générale, donc, on avait l'objectif... euh...
16 de... décrier la situation de nuisance
17 qu'on... euh... qu'on vivait; «décrier» dans
18 le sens de... de... que les autorités chargées
19 de protéger à la fois l'environnement et la
20 santé publique soient "*conscients*" ou
21 réalisent qu'on a subi ces im... ben, qu'on
22 reçoit cette poussière-là, de façon continue.

23 Sur le site, ce qu'on voulait, c'est
24 rassembler et diffuser l'information, parce
25 que l'information, on... on tapait «poussière,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3459 -

1 port», avant le début... euh... de... de nos
2 actions et il y a pas grand-chose qui
3 ressortait.

4 Donc, il... c'est... c'était de mettre
5 ensemble les documents.

6 Il y avait une foule de documents
7 historiques... euh... mais c'était difficile
8 de se faire une idée globale de la
9 documentation sur le sujet, ç'a été une des
10 premières... c'est d'ailleurs la mission qu'on
11 s'est donnée, en tant qu'organi... que... que
12 petit groupe... euh... soit de colliger et
13 diffuser l'information sur les impacts
14 environnementaux des activités portuaires...
15 euh... en général.

16 Exactement.

17 Q Mais vous avez régulièrement parlé de risque
18 à la santé sur le site de l'Initiative
19 vigilance, n'est-ce pas?

20 R ... euhmm... «régulièrement», je ne dirais
21 pas.

22 Au début, on... je me suis attardé à
23 documenter un peu les effets sur la santé...
24 euh... des particules en suspension... euh...
25 donc, de... d'expliquer - ben, je... je pense

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3460 -

1 que j'ai, un (1)... euh... j'appelle ça un
2 «article», mais c'est pas un article, là,
3 c'est un... euh... dans le blogue, là, c'est
4 comme un art... ben, on peut dire un
5 «article», là, mais c'est pas un article de
6 "journaux" ou quelque chose comme ça, qui
7 permettait, en fait, de juste simplement
8 départager les effets des particules fines qui
9 pénètrent plus profondément dans les voies
10 respiratoires, qui sont jugées comme étant
11 plus à risque pour la santé et d'expliquer aux
12 gens que les particules grossières sont
13 généralement plus associées à la nuisance, aux
14 retombées, au ménage, tout ça, donc, c'est des
15 choses différentes.

16 Euh... la législation de l'Ontario le
17 reconnaît bien, cette séquence de grosseurs de
18 particules, en partant des deux point cinq
19 (2.5), les particules totales et les retombées
20 de poussière; donc, tout ça est gradé.

21 Ils reconnaissent bien que, à un bout du
22 "sprecte", on a les nuisances, les retombées,
23 les particules grossières et que, à l'autre
24 bout, on a les particules fines qui restent en
25 suspension, qui pénètrent plus profondément,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3461 -

1 "pis" qui ont plus d'impact sur la santé.
2 Euh... donc, j'ai... on a discuté un peu
3 de ça... euh... après, c'est beaucoup de re...
4 ben, pas de «relayer», mais de compiler les
5 études qui sont sorties, de la Santé publique,
6 entre autres, du ministère de
7 l'Environnement... euh... mais très peu de...
8 très peu de composition nous-mêmes, là, de...
9 de textes et tout ça, là.
10 Q Bien, on va en rega...
11 R Ben, de... euh...
12 Q ... on va en regarder...
13 R ... de souvenir, là... euh...
14 Q ... au moins un (1), Monsieur Duchesne...
15 R Oui.
16 Q ... que vous avez rédigé, nous allons
17 consulter l'onglet **«Foire aux questions»** de
18 votre site.
19 Donc, il y a différents... différentes
20 questions dans la section **«Foire aux**
21 **questions»**, mais l'une d'entre elles
22 s'intitule :
23 **«C'est vrai que la poussière est**
24 **une nuisance, mais est-elle**
25 **réellement dommageable pour la**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3462 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

santé?»

Et c'est vous qui avez rédigé ce texte, Monsieur Duchesne?

R Tut! Je peux pas le garantir si c'est moi tout seul ou avec ma conjointe, là, on se fait... il y a eu beaucoup de discussions, beaucoup de... d'échanges sur l'ensemble des textes...

Q Mais c'est l'un ou l'autre.

R ... euh... c'est un ou l'autre, bien sûr, oui.

Q Ça va.

Troisième paragraphe, vous écrivez ce qui suit :

«En résumé, les dommages à la santé...»

Pas les risques, Monsieur Duchesne.
«... les dommages à la santé sont à l'image des impacts des activités industrielles au port de Québec: ils sont réels, multiples et complexes. Les principes d'intervention, de prévention et de précaution en matière de santé publique devraient guider les autorités vers les mesures les plus fermes pour limiter ces impacts et

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3463 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

ce, le plus rapidement possible.»

R Oui.

Q Donc, c'est vous qui faites un lien direct, de cause à effet, entre les opérations portuaires et les dommages à la santé, n'est-ce pas?

R Oui, en introduction, on parle beaucoup de cumul de risques, donc, on ne parle pas uniquement d'un seul composé.

Pour nous, le fait de retrouver plusieurs métaux en concentrations élevées, dans l'atmosphère, constitue un cumul de risques... euh... c'est... euh... les effets à la santé sont de plus en plus documentés, à la fois pour la présence de particules dans l'air, de façon générale, et la présence de nickel, maintenant, suite aux analyses de la Santé publique.

Euh... le fait que ce soit multiple et complexe, je... je soutiens ça sans... c'est... c'est vrai que c'est très complexe, parce que c'est difficile de pouvoir évaluer l'impact à la fois des particules en suspension, ne serait-ce que du sable, mais aussi de plusieurs métaux... euh... dans l'air... euh... et c'est pour ça, d'ailleurs,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3464 -

1 qu'il y a de nombreuses - ben, de plus en plus
2 d'études, là, qui documentent ou qui tentent
3 documenter - de documenter ces effets-là.

4 Euh... donc, c'est... euh... c'est...
5 c'est ce qu'on voulait mentionner là-dedans.

6 On voit, ici :

7 **«Les effets sont souvent associés à**
8 **la présence de particules, sont**
9 **liés aux maladies du système**
10 **cardiorespiratoire, de façon**
11 **générale...»** - c'est des faits
12 reconnus - **«... dont des problèmes**
13 **de type allergique...»**

14 Donc, dermatite de contact, la rhinite,
15 l'infection aux yeux, c'est clairement
16 mentionné dans les... les rapports de la Santé
17 publique.

18 **«... et jusqu'au cancer.»**

19 Pour nous, le cancer, ben, c'est...
20 c'est, comme j'ai mentionné hier, là, au
21 quotidien, c'est pas quelque chose, là, qui...
22 qui est directement - qui nous impacte, mais
23 ça engendre une préoccupation, ça engendre des
24 inquiétudes de savoir qu'il y a des
25 cancérigènes reconnus dans l'air.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3465 -

1 Euh...

2 Q Faisons une pause sur cette affirmation,
3 Monsieur Duchesne.

4 Il n'y a pas de référence, dans cette
5 section, aux documents de la Santé publique,
6 n'est-ce pas?

7 R Non, exact.

8 Q Il n'y a pas de référence, dans cette section,
9 au fait que la Santé publique, deux (2) fois
10 plutôt qu'une (1), a décrit le risque comme
11 étant faible; c'est exact?

12 R Ben, là, on parle du risque de cancer que vous
13 jugez comme - ben, qui est affirmé comme
14 faible.

15 Q Oui, mais, vous, ce que vous affirmez, c'est
16 que ça va jusqu'au cancer...

17 R Oui, mais...

18 Q ... exact?

19 R ... je marque pas qu'il y a un risque élevé
20 d'attraper un cancer ou de - je devrais pas
21 dire «attraper», mais plutôt de... de
22 développer un cancer.

23 Euh... on marque qu'il y a... il y a eu
24 évaluation du risque, le risque est jugé
25 faible, et ça va jusqu'aux... les effets, en

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3466 -

1 fait, les effets, sur la santé, les plus
2 souvent associés.

3 Donc, ça, on parle de façon générale, je
4 vous parle des études de l'OMS qui étaient
5 sorties, là, très tôt en deux mille douze
6 (2012), on a eu de nouvelles études, même, je
7 pense que c'est deux mille dix (2010), là, un
8 petit peu avant ... euh... qui sont venus
9 faire des revues générales, là, très, très
10 exhaustives... euh ... de l'impact des
11 particules en suspension sur le... les liens,
12 en fait, entre les particules en suspension,
13 peu importe la nature, et les cancers, et le
14 risque semble - le lien, en fait, semble un
15 lien sans seuil ... **"il n'y a pas de seuil
16 sans effet"**, donc, ça veut dire que, plus on
17 augmente la concentration, plus il y aura de
18 risque, ou plus le risque sera élevé de
19 développer un cancer, en milieu urbain.

20 Euh... donc, nous, c'étaient des énoncés
21 basés sur les connaissances générales de la
22 pollution atmosphérique sur les allergies qui
23 vont des dermatites de contact, de la rhinite,
24 des infections aux yeux, et, ultimement,
25 jusqu'au cancer, en passant par les maladies

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3467 -

1 respiratoires chroniques, les risques accrus
2 de mortalité, d'hospitalisation.

3 C'est des connaissances générales, il y
4 a des... des... des revues de littérature,
5 même, qui ont été faites au Canada, sur ça,
6 avec les liens entre les maladies
7 cardiorespiratoires, les effets sur la santé,
8 et cetera.

9 Donc, c'est des connaissances générales
10 sur les... les... la présence de particules en
11 suspension et des cancérigènes connus dans
12 l'air, sur la santé.

13 Q Et, pour vous, le fait de parler de santé,
14 Monsieur Duchesne, c'était une façon de
15 mobiliser l'action citoyenne, n'est-ce pas?

16 R ... non.

17 Q Le discours sur la santé...

18 R Non.

19 Q ... c'est plus mobilisateur que de la
20 poussière; comme vous l'avez vous-même dit,
21 c'est banal, de la poussière.

22 R Si on avait eu juste de la poussière, puis
23 qu'on n'avait pas de concentrations
24 anormalement élevées dans l'air, ben, ça
25 serait pas la même problématique, en termes

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3468 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

d'impact potentiel sur la santé.

Lorsqu'on voit les concentrations, aux stations de mesures, qui sont particulièrement élevées... euh... c'est un deuxième élément qui s'ajoute aux nuisances, qui engendre les inquiétudes, qui engendre potentiellement des effets réels sur la santé.

Euh... quand je dis «potentiellement», c'est qu'on a des observations que la population, en Basse-Ville de Québec, dans ces quartiers-là, a un taux des ma - un taux de maladies respiratoires, cardiovasculaires, une espérance de vie beaucoup plus faible, comparativement à... aux... aux citoyens des autres quartiers, dans la Ville de Québec; mais comparativement à l'ensemble des régions du Québec, on se distingue nettement.

Je dis... évidemment, il y a la... la classe sociale, le taux de... de tabagisme, l'alimentation, tout ça vient en... vient jouer un rôle, mais il y a plusieurs associations qui sont faites, dans le monde, entre la qualité de l'air et la santé des populations, et on... on peut penser qu'il y a un lien qui existe entre les statistiques de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3469 -

1 santé de la population de la Basse-Ville de
2 Québec et la qualité de l'air.

3 Q Je vous remercie.

4 Je change de thème, Monsieur le Juge.

5 Mes prochaines questions pour le témoin
6 se rapportent à une objection, que nous
7 anticipons ou que nous appréhendons, des
8 demandeurs, à l'encontre de la production du
9 rapport d'expertise sur les jauges à retombées
10 de poussière, là, qui est le rapport D-3.

11 Il y a eu certaines correspondances, au
12 dossier, au printemps deux mille dix-neuf
13 (2019).

14 Donc, si nos collègues nous disent que
15 notre appréhension n'est pas fondée et qu'il
16 n'y aura pas d'objection à l'encontre de la
17 production du rapport, je vais tout simplement
18 escamoter ce thème; sinon, je défilerais mes
19 questions pour le témoin.

20 Donc, est-ce que vous êtes en mesure de
21 nous renseigner sur cette question-là, Maître?

22 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

23 pour la demande :

24 De quelle...

25 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3470 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

pour la demande :

C'est quoi l'objection?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Oui, c'est quoi l'objection?

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :
C'est-à-dire que, dans une lettre, nos collègues, Monsieur le Juge, nous ont informé que, à leur avis, le mode de conservation des échantillons n'avait pas été préservé de manière à permettre une contre-expertise sur ces échantillons, et maître Poissant-Lespérance, dans le cadre d'une lettre, nous a avisés qu'elle réservait ses représentations pour le procès; donc, nous en décodions, à tort ou à raison, qu'une objection était prévisible, sur cette question-là.

Si notre lecture est erronée, je vais tout simplement passer par-dessus ma prochaine lignée de questions, mais si les intentions de nos collègues se confirment, je vais passer à travers.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3471 -

1 Monsieur le Juge, donc, c'était une - on
2 entend faire des représentations sur la valeur
3 probante.

4 Il n'y a pas eu une objection à la
5 production comme telle, mais il est vrai que
6 les défenderesses ont - ne nous ont pas donné
7 accès à leurs... à leurs échantillons,
8 contrairement à nous qui leur avons donné
9 accès à nos échantillons de poussière.

10 Donc, c'était.. c'était l'objet de ma...
11 de...

12 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

13 pour la demande :

14 C'est ça...

15 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

16 pour la demande :

17 ... Maître.

18 **M^e PHILIPPE H. TRUDEL**

19 pour la demande :

20 ... valeur probante uniquement.

21 **LA COUR :**

22 Alors, c'est sur la valeur...

23 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

24 pour la demande :

25 On n'a pas pu, on n'a pas été en mesure de...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3472 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

LA COUR :

Mais c'est sur la...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

... pouvoir faite une contre...

LA COUR :

... valeur probante, et non sur la production

...

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

C'est ça.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Exact.

LA COUR :

... c'est ce que je comprends.

Alors, est-ce que ça vous rassure?

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

Sûrement.

Non?

M^e VINCENT ROCHETTE

pour déf. Administration portuaire de Québec :

Mes collègues me regardent!

Est-ce que je peux vous demander une

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3473 -

1 courte suspension, Monsieur le Juge, de cinq
2 (5) minutes?

3 **LA COUR :**

4 Oui, oui, oui.

5 **M^e VINCENT ROCHETTE**

6 pour déf. Administration portuaire de Québec :
7 Je n'aurai pas besoin d'autre pause, jusqu'à
8 la fin de mon contre-interrogatoire, j'estime
9 avoir terminé, en prenant en considération la
10 durée de la pause, vers quinze heures
11 cinquante (15 h 50), tout au plus.

12 **LA COUR :**

13 O.K.

14 Mais, avant qu'on prenne la pause, parce
15 que j'ai une communication d'un avocat, là,
16 qui se manifeste, relativement à une citation
17 à comparaître pour le trois (3) octobre, de...

18 Q Vous pouvez vous asseoir...

19 R Oui.

20 Merci!

21 Q ... si vous voulez, oui.

22 ... et je veux gérer ça, là, pour sa
23 présence.

24 Est-ce que, demain, c'est toujours
25 planifié pour un débat de gestion, ou de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3474 -

1 points de gestion, ou tout est...

2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

3 pour la demande :

4 Alors, il y a...

5 **LA COUR :**

6 ... convenu entre vous?

7 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

8 pour la demande :

9 Normalement, il n'y a pas de débat de gestion
10 qui va devoir être fait.

11 Monsieur Paquet, qui va être le premier
12 témoin qui va être entendu, qui est un
13 représentant - bien, qui travaille - qui était
14 à l'emploi de la CAQ, va être interrogé par
15 nous, demain matin; il est au courant, ç'a été
16 confirmé.

17 Donc, on commence comme ça la preuve...

18 **LA COUR :**

19 O.K.

20 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

21 pour la demande :

22 ... et, pour l'instant, il n'y a rien qui doit
23 vous être soumis comme...

24 **LA COUR :**

25 Donc, je vais inviter...

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3475 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :
... débat de gestion.

LA COUR :

... l'avocat en question, s'il a des
représentations, jeudi matin.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :
En fait, ce qu'on s'est...

LA COUR :

On serait rendus à ces deux (2) témoins-là
qui...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :
Ce n'est pas demain que l'avocat, maître
Massicotte...

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :
C'est jeudi matin.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :
... sera présent, ça serait jeudi, et
possiblement le lundi, mais je suggère qu'on
fasse le point avec maître Blais et maître
Massicotte, une fois qu'on va s'être entendus

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3476 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

avec maître Blais.

LA COUR :

Non, mais, moi, c'est parce que je voulais réagir rapidement...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Oui, absolument.

LA COUR :

... pour pas le garder en suspens.

Certainement pas pour demain, mais ce n'est même pas sûr pour jeudi, non plus?

M^e ARIANE-SOPHIE BLAIS

pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :

Oui, ça sera jeudi.

M^e PHILIPPE H. TRUDEL

pour la demande :

C'est jeudi.

LA COUR :

Ça serait jeudi.

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

En fait, en...

LA COUR :

C'est parce que vous laissez entendre...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3477 -

1 pour la demande :

2 Bien, en fait...

3 **LA COUR :**

4 ... que ça pourrait être lundi.

5 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

6 pour la demande :

7 ... il y a deux (2) témoins qui ont été cités
8 à comparaître, et, donc, ces deux (2) témoins-
9 là devraient, normalement, être entendus
10 jeudi.

11 Par contre, l'objection et le débat
12 portent sur des citations à comparaître avec
13 ordre d'amener...

14 **LA COUR :**

15 Des "*duces tecum*", oui.

16 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

17 pour la demande :

18 ... qui ont été envoyées à trois (3) autres
19 témoins.

20 On ne pense pas qu'on va être capables de
21 tenir le débat sur les citations à comparaître
22 avec ordre d'amener, jeudi; donc, on n'est pas
23 certains qu'on va être en mesure d'avoir le
24 temps d'avoir présenté la preuve nécessaire
25 pour tenir le débat sur les "*duces tecum*",

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3478 -

1 jeudi, comme tel.

2 Maître Blais nous a informés, par contre,
3 que l'avocat voulait être présent également
4 pour le témoignage, le jeudi, donc, il sera
5 peut-être aussi présent, le jeudi, mais pas
6 nécessairement pour la question...

7 **LA COUR :**

8 Je comprends.

9 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

10 pour la demande :

11 ... du débat...

12 **LA COUR :**

13 Je comprends.

14 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

15 pour la demande :

16 ... des "*duces tecum*".

17 **LA COUR :**

18 Ça va.

19 Ça répond à ma question.

20 Alors, on suspend cinq (5) minutes.

21 Merci!

22 * * * *

23 - ADVENANT 15 H 6,

24 **SUSPENSION DE L'AUDIENCE -**

25 * * * *

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3480 -

1 attester du caractère salissant des poussières
2 qui sont associés aux opérations portuaires;
3 c'est exact?

4 R C'est exact.

5 Q Est-ce que j'ai aussi raison de croire que
6 vous considérez que les poussières, qui
7 proviennent des opérations portuaires, sont
8 plus corrosives que les poussières qui
9 proviennent des autres sources?

10 R Oui.

11 Q Puis, à nouveau, vous n'avez mandaté aucune -
12 aucun expert sur cette question; c'est exact?

13 R Euh... je crois qu'il en est question dans les
14 expertises, c'est... les mandats d'expertise
15 n'ont pas été confectionnés par moi
16 personnellement... euh... je crois qu'il est
17 question de la... de la nature des matériaux
18 en vrac et de leurs propriétés physico-
19 chimiques.

20 Q Ça va, c'est votre compréhension.

21 Est-ce que j'ai aussi raison de croire
22 que vous considérez que les poussières qui
23 proviennent des opérations portuaires sont
24 plus abrasives que celles qui proviennent des
25 autres sources?

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3481 -

1 R Euh... pas nécessaire... non, je dirais par
2 l'abondance, par la récurrence... euh... ça
3 en... ça en ferait un état plus abrasif, là,
4 lors du... parce que le nettoyage que ça
5 engendre, mais je crois, en fait, que du sable
6 est aussi abrasif qu'une poussière très fine,
7 peut-être même plus.

8 Euh... donc, non, pour le caractère
9 abrasif, je crois pas que je... je... j'ai pas
10 cette vision-là; j'ai plus une vision...
11 euh... de propriétés corrosives, là, en termes
12 ... pour... pour ce qui est des minerais de
13 vrac, spécifiques aux minerais de... de vrac.

14 Q Donc, ce n'est pas le côté abrasif qui
15 constitue un inconvénient, pour vous?

16 R Non, c'est pas du tout ça que je veux dire.

17 En fait, l'abondance de la poussière...
18 euh... le fait qu'elle est... qu'elle semble
19 avoir un caractère abrasif, quand je la passe
20 dans mes mains, quand je frotte les surfaces,
21 quand je pars mes essuie-glaces... euh...
22 ça... ça fait partie de la nuisance, mais je
23 peux pas... je ne... j'aurais la même quantité
24 de poussière provenant d'une autre source,
25 comme je serais dans... si j'étais dans le

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3482 -

1 désert, par exemple, puis j'avais plein de
2 sable sur mon pare-brise, probablement qu'il
3 y aurait un caractère abrasif de cette
4 poussière-là... euh... mais c'est la...
5 la...la quantité et la fréquence, là, la
6 récurrence qui fait que, à mon point de vue,
7 ça constitue une nuisance, là, lorsque je vois
8 mes lustres de peinture, puis tout ça, se
9 ternir, avec le temps, entre autres.

10 Q Ça va.

11 Donc, je comprends que vous ne dites pas
12 que les poussières, qui proviennent des
13 opérations portuaires, sont plus abrasives que
14 celles qui proviennent des autres sources,
15 pour vous, tout est une question d'abondance
16 et de quantité; c'est ce que vous dites?

17 R Euh... c'est... ben, c'est pas aussi simple
18 que ça.

19 Si on comparait, par exemple, la
20 poussière qui proviendrait - qui provenait de
21 sources organiques, donc, les feuilles, le
22 pollen, tout ça, c'est pas abrasif, là, à ma
23 connaissance à moi, là, le... le... le pollen,
24 par exemple, c'est... c'est... c'est pas une
25 matière abrasive.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3483 -

1 Si on avait d'autres sources d'origine
2 minérale, donc, une plage... euh... un terrain
3 vague qui m'amène du sable, pas de la terre
4 organique, là, du sable minéral, ben, le
5 caractère minéral de la poussière est plus
6 abrasive qu'une poussière organique; donc, il
7 y a une différence dans les sources.

8 Je peux pas dire que la source du Port ne
9 se distingue pas, par rapport à l'ensemble des
10 sources.

11 Euh... c'est une matière - les... les
12 particules qui sont émises à partir des vracs
13 solides sont des matières minérales qui sont
14 abrasives comme le seraient du sable ou des
15 abrasifs que l'on étend au sol, par exemple,
16 mais qui sont de nature plus abrasive que le
17 pollen ou les feuilles, ou les insectes, ou...
18 je sais pas quoi.

19 Q Ça va.

20 Je vous remercie.

21 Donc, je souhaite maintenant parler, avec
22 vous, de votre demande d'injonction telle
23 qu'elle a été modifiée, en date du trente (30)
24 juillet deux mille dix-neuf (2019).

25 Est-ce que j'ai raison de croire,

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3484 -

1 Monsieur Duchesne, que votre demande
2 d'injonction vise à corriger des
3 infrastructures et des modes opératoires que
4 vous jugez déficients?

5 R Oui, à s'assurer, en fait, de faire... de...
6 d'appliquer les meilleures pratiques, pour ce
7 qui est de la manutention et de l'entreposage
8 de vrac solide, pour s'assurer que les
9 particules ne soient pas émises à l'extérieur
10 du site.

11 Q Mais elle vise des infrastructures et des
12 modes opératoires que vous jugez déficients,
13 n'est-ce pas?

14 R Exact.

15 Q Bon.

16 Elle ne vise pas des infrastructures et
17 des modes opératoires que vous considérez être
18 exemplaires; c'est exact?

19 R ... ben, si c'est exemplaire, je... je ne vise
20 pas à les améliorer, ça serait le... le... si
21 on parle des meilleures méthodes de
22 manutention, je ne viserais pas à améliorer
23 ces méthodes-là.

24 Q Est-ce qu'il y a, dans le secteur Beauport du
25 Port de Québec, des locataires dont les

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3485 -

1 infrastructures et les modes opératoires sont
2 exemplaires?

3 R Je crois qu'il y a un gradient important dans
4 le... les... le potentiel d'émissions liées
5 aux opérations qui diffère grandement entre
6 les modes opératoires, et je considère que...
7 euh... l'ensemble des investissements faits
8 par la compagnie Glencore, anciennement
9 Xstrata... euh... sont parmi ce que j'ai vu de
10 plus... euh... moderne et efficace... euh...
11 dans ce que j'ai eu l'occasion de voir, là,
12 dans la... le... dans les pratiques qui se
13 font, là.

14 Je suis pas un spécialiste en opérations
15 portuaires, là, c'est par rapport à ce que
16 j'ai vu sur Internet, en comparant le mode
17 opératoire de la minière Clencore-Xstra...
18 Xstrata ou Rio Tinto, pour son dôme d'alumine
19 ... euh... en comparaison avec la manutention
20 et l'entreposage de vrac à l'air libre, donc,
21 avec des convoyeurs ouverts, avec de la
22 manipulation de matériel à l'extérieur, avec
23 de l'entreposage de piles, à l'extérieur,
24 exposées au vent... euh... ça me semble des
25 opérations nettement distinctes, en termes de

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3486 -

1 potentiel d'émissions.

2 Donc, ma compréhension... euh... du
3 phénomène, si l'ensemble des matières ou si
4 l'ensemble des opérations étaient réalisées
5 avec les standards qu'applique Glencore, au
6 secteur Beauport, je crois qu'on ferait un net
7 bout de chemin, une nette amélioration, pour
8 ce qui est des émissions de particules
9 fugitives.

10 Q Faisons juste un pas de recul, parce que c'est
11 la première fois que le - une des premières
12 fois que le Tribunal entend parler de
13 Glencore; qui est Glencore?

14 R Ben, j'en ai parlé, je... j'en ai parlé, plus
15 tôt, ce matin, là, lorsque - hier, plutôt,
16 lorsque j'ai mentionné qu'on avait - nous
17 avons tenté de bien comprendre les
18 opérations, au secteur Beauport, il y a
19 plusieurs utilisateurs, au secteur Beauport,
20 il y a des minières différentes, il y a des
21 trajets, pour ce qui est des mine... des
22 minerais, qui sont différents, il y a des
23 modes opératoires qui sont différents.

24 Glencore est une grande minière... euh...
25 qui transite - qui a un secteur dédié, au Port

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3487 -

1 de Québec, dans lequel le minerai de nickel
2 est transporté ou provient - à ma
3 connaissance, là, provient d'une mine...
4 euh... le... le minerai est ensuite acheminé
5 à Sudbury pour une première transformation, le
6 minerai va de - revenir sous forme de nickel
7 mat, pour être ensuite acheminé en Norvège,
8 là, pour être transformé en "*stainless steel*",
9 c'est - en acier inoxydable, en fait; c'est ma
10 compréhension, là, avec les lectures que j'ai
11 "faits", des opérations de cette minière-là,
12 Glencore, qui est une grande minière
13 internationale, là, dont je ne connais pas
14 l'ensemble des... des... des ramifications et
15 des opérations.

16 Q Vous avez...

17 R Je - pardon - je sais aussi que Glencore est
18 très impliquée, là, dans le... avec le Nickel
19 Institute, là, qui est l'organisation, là,
20 chargée de... de... de... de... de promouvoir,
21 si on veut, la... la... la.. l'utilisation du
22 nickel et les opérations... les opérations
23 minières, là, en termes de nickel,
24 l'exploitation des gisements de nickel, là.

25 C'est très, très grossier, là, comme

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3488 -

1 connaissance, là, de... de cet organisme-là,
2 mais c'est... il y a... il y a quand même...
3 je... je connais ces impli - ces liens-là qui
4 existent.

5 Euh... je sais aussi que Glencore a cogné
6 à la porte, de façon volontaire, au Comité
7 intersectoriel sur la contamination
8 environnementale à Limoilou, qui est un comité
9 ... euh... formé par le... formé ou même
10 demandé par le directeur de la Santé publique
11 de la Capitale nationale qui a sommé les
12 industries de se présenter à ce comité-là,
13 d'après ce que j'en sais, et que Glencore
14 avait pas été... euh... invitée, si on veut,
15 et que cette compagnie-là a volontairement
16 cogné à la porte pour se joindre à... au
17 Comité intersectoriel.

18 Je sais aussi que Glencore a installé des
19 stations d'échantillonnage, à la fois au
20 périmètre des opérations portuaires du secteur
21 Beauport, et dans la station - et dans la...
22 la communauté; ce sont des stations que j'ai
23 vu apparaître, moi-même, de mes yeux, qui sont
24 situées, de mémoire... euh... sur la 5... 4e
25 ou 5e Rue, là, près de la.. 4, 5... je pense

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3489 -

1 que c'est 4e Avenue et 5e Rue, en tout cas,
2 dans ce coin-là, on voit très bien la station.
3 Et il y en a une autre, là, tout près de
4 l'autoroute... euh... la 973, l'autoroute
5 Laurentien, là, à la sortie du quartier
6 Limoilou; donc, on voit clairement ces deux
7 (2) stations-là en opération.
8 Donc, ça me semble être une entreprise
9 qui vigile ces - les impacts environnementaux
10 de ses opérations.
11 C'est un peu la vision que j'en ai de...
12 de l'entreprise.
13 Et cette entreprise-là a aussi fait des
14 représentations, auprès du Comité de vigilance
15 des activités portuaires, pour aller démontrer
16 comment elle avait investi plusieurs millions
17 de dollars dans ses - à moderniser ses
18 infrastructures, de manière à diminuer la...
19 la... la... la... la propagation ou la... la
20 dispersion de poussière en provenance de ses
21 installations.
22 C'est ma vision de l'entreprise Glencore
23 et de ses opérations, au secteur portuaire
24 Beauport.
25 Q Donc, vous considérez, essentiellement, que

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3490 -

1 les infrastructures et que les modes
2 opératoires de Glencore sont exemplaires?

3 R C'est ce que j'ai vu... euh... parmi les
4 meilleures opérations qui me semblent - encore
5 une fois, je suis pas un expert en opérations
6 portuaires - ce que je constate, c'est que le
7 transbordement, l'entreposage et le chargement
8 des trains, principalement, tout ça est
9 réalisé à couvert... euh... donc, à l'aide de
10 convoyeurs fermés, à l'aide de dômes, à l'aide
11 d'entrée pour les trains.

12 Euh... c'est ce que je comprends, en
13 regardant... euh... la carte interactive du
14 Port, en... en questionnant les opérations, il
15 y a quand même des... il y a eu des
16 présentations, comme je vous disais, au Comité
17 de vigilance; donc, on a accès à ces... à ces
18 mesures-là, finalement, qui ont été
19 modernisées.

20 Q Donc, les opérations de Glencore ne sont pas
21 visées par votre demande d'injonction?

22 R ... euh... je ne crois pas, non.

23 Dans ma vision à moi, si tous les
24 opérateurs, au Port de Québec, utilisaient des
25 modes de manutention et de transbordement et

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3491 -

1 d'entreposage à l'image de l'entreprise
2 Glencore, à mon avis, on diminuerait
3 énormément l'émission - les émissions de
4 particules dans l'air.

5 Je ne dis pas que c'est parfait, il reste
6 toujours des points de transferts ouverts, il
7 reste toujours le mât qui rentre dans la cale
8 du bateau, il y a toujours une certaine
9 émission possible, mais il y a vraiment, à
10 chaque étape, des mesures de mitigation qui
11 sont "mis" en place pour minimiser... euh...
12 les émanations de poussière.

13 Q Donc, dans votre conception des choses à vous,
14 les opérations de Glencore sont conformes aux
15 meilleures pratiques?

16 R C'est ce que j'ai vu de mieux, dans ce que
17 j'ai pu observer et consulter.

18 Q Je vous remercie, Monsieur Duchesne!

19 Ça complète mon contre-interrogatoire.

20 **LA COUR :**

21 Maître Chouinard, est-ce qu'il va y avoir des
22 questions pour vous?

23 **M^e SYLVAIN CHOUINARD**

24 pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
25 Je n'ai pas de questions, Monsieur le Juge.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

LOUIS DUCHESNE
Demande
C.-int. (M^e Rochette)

- 3492 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

LA COUR :

Pas de questions.

Merci!

Q Alors, merci!

R Merci!

Q Vous pouvez vous asseoir.

- ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN -

* * * *

LA COUR :

Est-ce que ça termine pour aujourd'hui?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Oui, ça termine pour aujourd'hui, on a - d'un commun accord, on a déterminé que le témoin viendrait demain, donc, en commençant par...

LA COUR :

Qui est le témoin, demain matin?

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Il s'appelle Louis Paquet, et il travaillait à la Compagnie d'Arrimage de Québec, jusqu'en deux mille seize (2016), il est cité par la demande.

LA COUR :

Est-ce qu'il y a d'autres témoins prévus dans

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

DISCUSSIONS

- 3493 -

1 la journée?

2 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

3 pour la demande :

4 Non, parce qu'on prévoit un interrogatoire en
5 chef - bien, «en chef» - un interrogatoire de
6 quatre (4) heures; et, en défense, on a
7 annoncé une (1) heure pour ce témoin-là; donc,
8 on pense, pour...

9 **LA COUR :**

10 Très bien.

11 **M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE**

12 pour la demande :

13 ... la journée.

14 **LA COUR :**

15 Je veux juste m'assurer que notre journée va
16 être suffisamment remplie.

17 **M^e SYLVAIN CHOUINARD**

18 pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
19 Peut-être juste un commentaire, Monsieur le
20 Juge, moi, nous avons mis une (1) heure, ne
21 sachant pas les questions qui seraient posées,
22 mais Louis Paquet n'est pas quelqu'un qu'on
23 aurait fait témoigner, nous.

24 **LA COUR :**

25 O.K.

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

DISCUSSIONS

- 3494 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

Et juste pour préciser au Tribunal, donc, il y a une série de documents qu'on a envoyé à monsieur Paquet, il y a une dizaine de jours, sur lesquels il serait susceptible d'être interrogé, et ces documents-là qui faisaient partie, par ailleurs, de la divulgation de la preuve, ont été également communiqués, là, aux avocats d'Arrimage...

LA COUR :

O.K.

Je voudrais...

M^e CLARA POISSANT-LESPÉRANCE

pour la demande :

... et du Port.

LA COUR :

Je voudrais...

M^e ARIANE-SOPHIE BLAIS

pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :

Une centaine.

LA COUR :

... rajouter, tandis qu'on est un petit peu dans l'agenda, là, moi, j'avais bloqué la journée du neuf (9) comme étant non

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

DISCUSSIONS

- 3495 -

1 disponible, mais par erreur, finalement, là,
2 c'est relié à l'assemblée annuelle de la Cour,
3 même comme elle est à Québec, moi, je suis
4 ici, toute la journée, puis je serais
5 disponible.

6 Si jamais il y a des choses que vous
7 voudriez décaler le neuf (9), mais j'aimerais
8 ça le savoir d'avance, question de réservation
9 de la salle, devancer des choses, ou
10 l'utiliser, la journée du neuf (9) - en tout
11 cas, je vous l'offre, là - du neuf (9) octobre
12 prochain, qui est mercredi.

13 Faites-en ce que vous voulez, mais tenez-
14 moi... tenez-moi au courant, le plus possible,
15 là, à l'avance, pour que je puisse réserver la
16 salle, parce qu'elle est sollicitée par
17 d'autres!

18 **M^e SYLVAIN CHOUINARD**

19 pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
20 Oui!

21 **LA COUR :**

22 Merci!

23 Alors, à demain!

24 **M^e VINCENT ROCHETTE**

25 pour déf. Administration portuaire de Québec :

Le 1^{er} octobre 2019

200-06-000169-139

DISCUSSIONS

- 3496 -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Merci!

M^e SYLVAIN CHOUINARD

pour la déf. Cie d'Arrimage de Québec ltée :
Bonne journée!

* * * *

**- ADVENANT 15 H 33, L'AUDIENCE
EST AJOURNÉE AU 2 OCTOBRE 2019**

À 9 H A.M. -

* * * *

Je soussigné ROGER BÉDARD, sténotypiste
officiel, certifie sous mon serment d'office
que la preuve qui précède est la transcription
exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

ROGER BÉDARD, s.o.